GRAND CONSEIL **PL 13285-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 13 juillet 2023

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2022

Rapport de François Baertschi (page 5)

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 08.23

Projet de loi
(13285-A)

approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 107, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;

vu l'article 8 de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration, du 16 septembre 1993 ;

vu les articles 25 et 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,

décrète ce qui suit :

Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2022 est approuvée.

Table des matières

INTRODUCTION 5

Séances et entités auditionnées 7

Récapitulatif des votes par politiques publiques 9

Tableau des projets de lois sur les états financiers et la gestion 2022 10

TRAVAUX DE LA COMMISSION 13

Examen de la politique publique « A Autorités et gouvernance » 13

Audition du Secrétariat général du Grand Conseil 13

Audition du département présidentiel 14

Audition de la Cour des comptes 18

Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » 19

Audition du département des finances (B01-B02-B03) 19

Audition du département des infrastructures (B04-B05) 26

Examen de la politique publique « C Cohésion sociale » 32

Audition du département de la cohésion sociale 32

Audition de l'Hospice général 36

Audition des Etablissements publics pour l'intégration EPI 42

Examen de la politique publique « D Culture, sport et loisirs » 46

Audition du département de la cohésion sociale 46

Examen de la politique publique « E Environnement et énergie » 51

Audition du département du territoire 51

Examen de la politique publique « F Formation » 54

Audition du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse 54

Audition de l'Université de Genève 62

Examen de la politique publique « G Aménagement et logement » 72

Audition du département du territoire 72

Audition de la Fondation Praille-Acacias-Vernets 72
Examen de la politique publique « H Sécurité et population » 81
Audition du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) 81
Examen de la politique publique « I Impôts et finances » 89
Audition du département des finances 89
Examen de la politique publique « J Justice » 92
Audition du pouvoir judiciaire 92
Examen de la politique publique « K Santé » 97
Audition du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) 97
Audition de l'Institution genevoise de maintien à domicile (ci-après IMAD) 100
Audition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) 107
Examen de la politique publique « L Marché du travail et commerce » 121
Audition du département de l'économie et de l'emploi (DEE) 121
Audition des Ports francs et Entrepôts de Genève SA 123
Audition de Palexpo SA 127
Examen de la politique publique « M Mobilité » 132
Audition du département des infrastructures ..... 132_Toc138854842
Audition des Transports publics genevois 140
Audition de Genève Aéroport 146
VOTES 157
Vote d'entrée en matière 157
Deuxième débat 157
3e débat et vote d'ensemble 166
Conclusion 171

Rapport de François Baertschi

La commission des finances, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a débuté l'examen de la gestion du Conseil d'Etat, ainsi que des comptes individuels et consolidés 2022 lors de sa séance du 5 avril 2023, pour l'achever le 21 juin 2023.

Les procès-verbaux de la commission des finances ont été tenus avec rigueur par MM. Clément Magnenat et Lucas Dusquenoy. La commission des finances a été assistée dans ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Le département des finances a notamment été représenté par MM. Pierre Béguet, Olivier Fiumelli et Pierre-Emmanuel Beun tout au long des travaux de la commission.

Que l'ensemble de ces personnes soient remerciées de l'aide apportée.

Il convient également de relever la présence régulière de Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, durant les travaux de la commission portant sur la gestion du Conseil d'Etat.

La commission relève l'excellente coopération du Conseil d'Etat, de l'administration et des entités auditionnées avec la commission et ses sous-commissions. Elle les en remercie également.

INTRODUCTION

2022 : une année surprenante à tous points de vue

Le projet de budget 2022 de l'Etat de Genève, plutôt inquiétant, prévoyait en septembre 2021 un déficit de fonctionnement de 460 millions de francs. Dès lors, il n'était pas prévisible que le résultat serait à ce point positif puisqu'il a été possible de dégager un excédent considérable de 727 millions de francs dans les comptes de l'an 2022 que nous examinons durant l'année 2023.

En décembre 2021, aucune majorité n'avait pu être trouvée pour voter un budget politiquement compliqué. Le point d'achoppement était le nombre de postes (ETP) de fonctionnaires supplémentaires puisque la crainte apparaissait que nous ne puissions pas faire face à une accélération des dépenses. De ce fait, l'année 2022 a commencé sans budget sous le régime des douzièmes provisionnels.

Malheureusement, le Conseil d'Etat n'a pas jugé bon de soumettre un nouveau budget au début de l'année 2022, ce que la majorité des députés de la commission des finances déplorent.

Au début de 2022, nous apprenions au fil des mois que la situation financière de l'Etat de Genève s'améliorait de façon très réjouissante. Par ailleurs, des départements faisaient état de besoins impératifs afin de faire fonctionner des secteurs stratégiques de l'Etat. Sur ces considérations, une majorité s'est dégagée au sein de la commission de finances pour voter une série de crédits supplémentaires définissant ces besoins prioritaires.

En raison de la rigidité du système des douzièmes provisoires, d'autres crédits supplémentaires ont été votés, notamment pour faire face à la crise ukrainienne. Soulignons que les crises sanitaire et ukrainienne ont à elles seules nécessité des dépenses supplémentaires de 127 millions de francs.

La situation réjouissante des comptes 2022 est due surtout à une augmentation massive des revenus fiscaux (+1,39 milliard par rapport à 2021) essentiellement dus aux impôts sur les personnes physiques et morales. Une bonne partie de cette hausse est due à des correctifs fiscaux puisqu'il semble que les effets fiscaux de la crise sanitaire auraient été estimés de manière trop pessimiste. Il y a eu une « augmentation exceptionnelle et inattendue des revenus des contribuables à la fois pour les années 2021 et 2022 » comme le résume l'exposé des motifs du Conseil d'Etat. Quant aux effets de la réforme RFFA, ils semblent avoir joué à plein en 2022.

Cette situation est sans doute révélatrice de la bonne santé de secteurs économiques majeurs pour Genève, comme le négoce, mais nous ne devons pas négliger les oubliés de cette prospérité qui sont nombreux, comme en témoignent certains de nos habitants en souffrance ou de petites entreprises de la restauration qui ont subi la crise sanitaire.

Face à la volatilité de l'économie genevoise et à certaines fragilités structurelles de l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a jugé bon d'être prudent avec une augmentation de la réserve conjoncturelle de 190 millions de francs pour atteindre le milliard. C'est le cas également avec la situation des caisses de pension publiques. Le gouvernement a décidé le financement de charges exceptionnelles à l'intention de diverses caisses de pension publiques pour 262 millions ainsi qu'un amortissement supplémentaire de 606 millions pour la CPEG. Cela explique le résultat final de 727 millions de francs qui, sinon, se serait élevé à plus du double.

Pour la première fois, les comptes de l'Etat de Genève dépassent les 11 milliards, à 11,186 milliards précisément.

A fin décembre 2022, la dette financière de l'Etat de Genève a été réduite à 11,5 milliards de francs, rejoignant ainsi le niveau d'une année pleine du compte de fonctionnement (11,186 milliards). Le recul, remarquable, est de 0,9 milliard entre fin 2021 et fin 2022.

Si cette situation est réjouissante, elle ne doit pas cacher d'autres éléments préoccupants : des dépenses contraintes très nombreuses et déterminées par des lois – en particulier les allocations sociales – peuvent laisser apparaître de mauvaises surprises ; les engagements, en particulier pour les caisses de pension, sont des engagements à long terme très conséquents. Il est évident qu'un plus grand désendettement permettrait une meilleure stabilité à l'Etat de Genève.

D'un point de vue strictement politique, aucun député n'a refusé les comptes 2022 de l'Etat de Genève vu leur tonalité éclatante. Seuls deux groupes (PLR et UDC) ont exprimé des réserves en s'abstenant, mais en n'allant toutefois pas jusqu'au refus.

En 2022, l'Etat de Genève a pu faire face à ses engagements, tout en répondant à deux crises majeures (sanitaire et ukrainienne), en donnant des moyens supplémentaires qui ont permis de desserrer l'étau des douzièmes provisoires, et en dégageant un large excédent budgétaire tout en faisant preuve de prudence pour l'avenir.

Ces comptes donnent une image de sérénité et de prospérité à la fin d'une législature qui a traversé de nombreuses crises institutionnelles.

Séances et entités auditionnées

La commission des finances a consacré 8 séances à l'étude des « comptes 2022 » (incluant l'étude de la gestion du Conseil d'Etat ainsi que l'analyse des comptes individuels et consolidés), ce qui équivaut à environ 21 heures de travaux parlementaires en plénière, sans compter les travaux menés par les sous-commissions qui ont consacré – elles seules – près de 23 heures d'auditions pour l'étude globale des comptes 2022 de l'Etat de Genève.

La commission des finances – outre les départements – a entendu les entités suivantes faisant partie du périmètre de consolidation :

– Aéroport international de Genève ;
– Etablissements publics pour l'intégration ;
– Fondation Praille-Acacias-Vernets ;
– Hôpitaux universitaires de Genève ;
– Hospice général ;
– Institution genevoise de maintien à domicile ;
– Palexpo SA ;
– Ports francs et Entrepôts de Genève SA ;
– Transports publics genevois ;
– Université de Genève.

Il faut noter que, cette année, la commission des finances a décidé de pérenniser sa méthode de travail modifiée l'année dernière en ce qui concerne l'audition des entités autonomes, à savoir qu'elle a décidé de les auditionner directement en plénière de commission et surtout de manière anticipée, avant l'audition des départements de tutelle.

La commission a maintenu, en revanche, les auditions par les sous-commissions[1] pour les départements ainsi que pour les pouvoirs législatifs et judiciaires et la Cour des comptes.

Il faut encore souligner que les travaux de la commission ont été menés sur deux législatures et que tant la composition de la commission que la composition du Conseil d'Etat ont été modifiées durant cet exercice. Ce changement de législature a eu une double conséquence pour la commission : en premier lieu, un retard dans l'organisation de ses travaux (composition de la commission et de ses sous-commissions notamment) et, en second lieu, la tenue de quelques auditions où le magistrat présent défendait l'action de son prédécesseur qui n'était plus en fonction. Notons encore marginalement des changements dans les libellés des départements et des modifications de leurs organisations internes.

Pour donner au lecteur un aperçu global des votes de la commission quant à la gestion, le rapporteur présente au lecteur pressé un décompte des votes par politique publique ainsi que le résultat par politique publique, en d'autres termes si celle-ci a été acceptée ou refusée par la commission.

[1] Voir en annexe la composition des sous-commissions pour les comptes 2022.

Récapitulatif des votes par politiques publiques

POLITIQUES PUBLIQUES	ACCEPTÉE	REFUSÉE	ABST.	Résultat par PP
AUTORITÉS ET GOUVERNANCE **A**	13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)	2 (2 MCG)	–	**Acceptée**
ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES **B**	11 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)	–	3 (1 UDC, 2 MCG)	**Acceptée**
COHÉSION SOCIALE **C**	12 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC	–	2 (2 MCG)	**Acceptée**
CULTURE, SPORT ET LOISIRS **D**	13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)	2 (2 MCG)	–	**Acceptée**
ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE **E**	13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)	2 (2 MCG)	–	**Acceptée**
FORMATION **F**	6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)	8 (2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)	1 (1 LC)	**Refusée**
AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT **G**	7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)	2 (2 MCG)	6 (4 PLR, 2 UDC)	**Acceptée**
SÉCURITÉ ET POPULATION **H**	12 (1 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)	2 (2 S)	1 (1 PLR)	**Acceptée**
IMPÔTS ET FINANCES **I**	12 (2 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)	–	3 (1 S, 2 Ve)	**Acceptée**
JUSTICE **J**	14 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)	–	1 (1 S)	**Acceptée**
SANTÉ **K**	11 (2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)	–	4 (3 S, 1 PLR)	**Acceptée**

MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE **L**	6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)	8 (2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)	1 (1 LC)	**Refusée**
MOBILITÉ **M**	6 (3 S, 2 Ve, 1 LC)	7 (2 MCG, 3 PLR, 2 UDC)	2 (1 LJS, 1 PLR)	**Refusée**

Tableau des projets de lois sur les états financiers et la gestion 2022

Le tableau ci-dessous recense – pour mémoire – les divers projets de lois sur les états financiers et la gestion 2022 tels que répartis entre les commissions (état au 21 juin 2022).

Des éléments complémentaires sur les comptes individuels et consolidés se trouvent dans les rapports sur les projets de lois 13286 et 13287.

Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
Etablissements de droit public		
Services industriels de Genève	Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (PL 13294)	Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (PL 13295)
Hôpitaux universitaires de Genève (auditionnés en commission)	COFIN (PL 13296)	Commission de la santé (PL 13297)
Aéroport international de Genève (auditionné en commission)	COFIN (PL 13298)	Commission de l'économie (PL 13299)
Transports publics genevois (auditionnés en commission)	Commission des transports (PL 13300)	Commission des transports (PL 13301)
Université de Genève (auditionnée en commission)	COFIN (PL 13302)	Commission de l'enseignement supérieur (PL 13303)
Hospice général (auditionné en commission)	COFIN (PL 13288)	Commission des affaires sociales (PL 13325)

Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (auditionnée en commission)	COFIN (PL 13304)	Commission de la santé (PL 13305)
Etablissements publics pour l'intégration (auditionnés en commission)	COFIN (PL 13131)	Commission des affaires sociales (PL 13132)
Fondations de droit public		
Etablissements publics pour l'intégration (EPI) (auditionnés en commission)	COFIN (PL 13289)	Commission des affaires sociales (PL 13326)
Fondation des parkings	COFIN (PL 13306)	Commission de transports (PL 13307)
Fondation pour les terrains industriels	COFIN (PL 13290)	Commission de l'économie (PL 13308)
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif	COFIN (PL 13309)	Commission du logement (PL 13310)
Fondations immobilières de droit public		
Fondation HBM Camille Martin	COFIN (PL 13313)	Commission du logement (PL 13314)
Fondation HBM Emma Kammacher	COFIN (PL 13313)	Commission du logement (PL 13314)
Fondation HBM Jean Dutoit	COFIN (PL 13313)	Commission du logement (PL 13314)
Fondation HBM Emile Dupont	COFIN (PL 13313)	Commission du logement (PL 13314)
Fondation René et Kate Block	COFIN (PL 13313)	Commission du logement (PL 13314)

Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
Fondation PAV (Praille-Acacias-Vernets) (auditionnée en commission)	COFIN (PL 13311)	Commission de l'aménagement (PL 13132)

Relevons que l'examen des « Comptes » par la commission des finances est toujours le meilleur moment pour évaluer la gestion du Conseil d'Etat, d'un exercice, dans un temps donné. Celui-ci passe notamment par une véritable évaluation des prestations distribuées à la population par les commissaires.

L'étude systématique des politiques publiques se fait tant en commission qu'en sous-commission.

Les rapports des sous-commissions sont transmis aux membres de la commission avant l'audition des départements concernés. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une présentation en séance plénière.

L'objectif de l'audition en plénière est de laisser toute latitude aux acteurs concernés de poser des questions et/ou de présenter des aspects particuliers relatifs à leurs domaines.

Le rapport reprendra ci-dessous les politiques publiques les unes après les autres, ceci afin de donner le plus possible d'informations au lecteur. Le lecteur trouvera en annexe les rapports des sous-commissions qui ont servi de base de travail à la commission, mais aussi les présentations des entités publiques autonomes qui ont été auditionnées.

Pour le surplus, le lecteur sera renvoyé aux rapports relatifs aux projets de lois 13286 et 13287.

Remarquons encore que les traditionnelles questions transversales ont été transmises aux trois pouvoirs et à la Cour des comptes. Les réponses à celles-ci ont été réceptionnées et examinées par la commission lors de la séance du 21 juin[2].

Contrairement aux exercices passés, les réponses du Conseil d'Etat aux questions transversales ont suscité beaucoup de discussions au sein de la commission lors du vote du rapport de gestion.

[2] Voir les réponses en annexe.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Examen de la politique publique « A Autorités et gouvernance »

Audition du Secrétariat général du Grand Conseil

M. Laurent Koelliker, sautier de la République, Mme Irène Renfer, secrétaire générale adjointe

Un député (PLR) indique qu'à l'issue de la visite de la sous-commission deux éléments sont intéressants à noter : le coût des députés a été réduit, notamment parce que la commission des finances a moins siégé en 2022, tandis qu'au niveau des cartes de parking et de bus, il semblerait que leur utilisation soit très importante, ce qui démontre que les députés sont adeptes de la complémentarité des transports.

Un député (S) revient justement sur la question de la carte de parking et rappelle que le formulaire stipule qu'elle ne peut être utilisée que sur les heures de commission et de plénière. Or, il se demande s'il arrive que des députés l'utilisent en dehors de ces heures et comment est alors traitée la problématique.

M. Koelliker répond que cela est plutôt rarement le cas, et que ces cas sont appréciés avec pragmatisme. Il peut arriver que des députés aient des commissions de 12h à 14h, puis qu'ils siègent de nouveau à 17h, en travaillant à l'Hôtel de Ville entre deux. Le secrétariat est surtout attentif aux périodes de vacances, même si des évènements peuvent avoir lieu, par exemple le 31 décembre sur la Treille, ce qui donne lieu à une tolérance. Il n'y a pas de contrôle à la minute près, mais globalement l'utilisation se fait de manière raisonnable. Quand un député a préféré ne pas reprendre sa voiture pour un motif qui le justifie, cela est toléré et est en général signalé par l'intéressé.

Un député (MCG) observe que le rapport indique qu'au niveau fédéral, les rapports seraient écrits par l'administration. Or, ce sont les conseillers nationaux qui font eux-mêmes les rapports et les rapports de minorité n'existent pas. Il y a des rapporteurs désignés par les commissions, en général selon la langue. Le député se demande si supprimer les rapports de minorité au Grand Conseil serait une piste à envisager.

Un autre député (MCG) précise qu'à l'issue de chaque débat, deux rapporteurs sont désignés en fonction de la langue et qu'il n'y a effectivement pas de rapport de minorité. En revanche, les minorités ont le temps nécessaire en plénière pour faire part de leur position sur le rapport.

M. Koelliker répond que, sur la base des propos de collaborateurs ayant de l'expérience en la matière, il semblerait que l'administration prépare un rapport

écrit qui est soumis à l'approbation de la présidence de la commission avant d'être défendu en plénière par les rapporteurs désignés par la commission. La rédaction serait donc bien le fait de l'administration.

Un député (MCG) répond que les procès-verbaux sont utilisés dans les rapports, ainsi que toute la documentation qui est traduite en français.

Le président comprend que la rédaction même du rapport se fait sur la base des procès-verbaux, mais qu'elle est effectuée par des fonctionnaires de l'administration fédérale.

Un député (S) en revient à la question des remboursements des frais de garde et se demande quelle est la somme globale remboursée en 2022, et pour combien de députés.

M. Koelliker répond que, suite à la première modification des règles, il faut désormais que la personne qui est rémunérée pour la garde soit déclarée. Les preuves de paiement n'étaient pas encore demandées en 2022 et cela n'a commencé qu'en 2023. Il y a eu une première demande sur le premier semestre et une deuxième sur le deuxième semestre. On parle de 2500 francs pour le premier semestre et 4000 francs pour le deuxième, pour un total d'environ 6500 francs.

Un député (MCG) revient sur les rapports de minorité et souhaite savoir comment vont les choses depuis que la pratique au niveau des indemnités a été modifiée.

M. Koelliker répond qu'il n'y a pas eu de modification depuis 2001 sur les règles de rémunération des rapports de minorité. Ces rapports sont majorés à 50%, mais dans l'éventualité où il y a plusieurs rapporteurs de minorité, ils ne peuvent à eux tous pas gagner plus que le montant théorique majoré pour le rapporteur de majorité.

Pour le surplus, le lecteur est invité à se référer au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition du département présidentiel

M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, Mme Michèle Righetti, chancelière d'Etat, et Mme Malika Bussien, directrice des finances/PRE

Un député (Ve) relève que pour les projets concernant Genève dans le programme France-Suisse, l'objectif était fixé à 5 et qu'aucun projet n'a été réalisé en 2022.

Mme Righetti répond que l'on se trouve entre deux programmes interrégionaux, le 5 et le 6, et que cela peut finalement expliquer les délais de latence entre les projets. Pas mal de propositions rentrent maintenant pour le

nouveau projet et on peut être assez optimiste pour l'avenir. Pour rappel, ces projets font l'objet de financements conjoints entre les fonds fédéraux et les fonds européens.

Un député (LJS) note que le problème de ces programmes interrégionaux est finalement que le montant attribué chaque année ne peut pas être capitalisé, ce qui est dommage, et il se demande s'il y aurait un moyen de changer cela.

Mme Righetti répond que le mécanisme fonctionne tout de même bien, mais qu'il serait possible avec le SAEF pour plus d'éléments.

Mme Bussien précise qu'avec les règles comptables de l'Etat, il n'est pas possible de reporter les subventions d'une année à l'autre. En revanche, cela est possible pour la nature 31.

Le député (LJS) se demande s'il serait possible de changer les règles pour le budget 2024 afin de soutenir d'autres projets, en changeant la nature de ces financements.

Mme Righetti regardera ce point, mais n'avait pas vu de signal d'alerte dans la mesure où l'on va vers une programmation pour le prochain programme interrégional.

Mme Bussien précise que l'Etat n'a pas perdu cet argent, puisque 190 112 francs ont quand même été dépensés sur les 250 000 francs prévus.

Un député (MCG) revient sur la destination des fonds versés à la France dans le cadre de la rétrocession frontalière aux communes françaises. Le député ne retrouve pas dans les comptes le détail des montants versés et à quelle commune ils le sont. Le député (MCG) a notamment appris que le canton a financé il y a quelques années des places de pétanque dans une commune assez éloignée de l'Ain, ou encore des structures routières, alors même que l'on réduit le financement des structures routières en Suisse.

M. Hodgers répond que cet élément est toujours repris, et que les autorités remettent la liste au canton chaque année. Environ 45% des rétrocessions vont aux communes, contre 55% pour les départements. La liste pour les départements est en réalité plus intéressante, puisqu'elle comprend notamment la question des structures routières. Sur la part communale, les choses sont plus incertaines et sont totalement proportionnelles au nombre de frontaliers. Concrètement, il y a rétrocession à une commune dès qu'il y a 5 habitants frontaliers. Ces recettes rentrent dans les comptes courants des communes françaises et ne sont donc pas toujours fléchées de manière précise, de la même manière que fonctionne la péréquation intercantonale. La liste existe en revanche, et il faut préciser que le département a déjà menacé de suspendre les versements si les informations n'étaient pas transmises à Genève.

Un député (S) revient sur la question du CERN et constate qu'une cellule transversale a été mise en œuvre par rapport à la réalisation du nouveau collisionneur pour préparer cela au mieux. Le député se demande quel est aujourd'hui le calendrier des travaux.

M. Hodgers répond que le projet avance bien et que la mise en œuvre du futur collisionneur va tout de même jusqu'à Annecy. On prévoit une mise en œuvre du projet en 2060 sans compter les retards et les recours. Il s'agit d'un projet au long cours, pour lequel l'essentiel du tunnel sera en France. Le droit français est plus compliqué, puisque les sous-sols ne sont pas vraiment publics. Un groupe de travail a donc été lancé avec l'office de l'urbanisme, notamment sur la question des puits pour accéder à l'anneau. Si on peut glisser les puits sur l'anneau, on ne peut pas les décaler. Il a été possible de diviser le nombre de puits sur Genève, et de les faire passer loin des infrastructures routières. Aujourd'hui, la directrice générale n'a pas encore l'accord de tous les Etats membres. Le canton et la Confédération sont prêts, mais la discussion doit encore avoir lieu avec les Etats membres, qui doivent donner leur accord, tandis que la validation par l'Etat français est moins évidente. Il y a pour l'instant un accord de principe, mais rien n'est acté de manière certaine.

Un député (MCG) passe aux lobbyistes, employés de l'Etat de Genève, qui représentent Genève à Berne, et il se demande si la structure s'est agrandie ou a été réduite pour aller défendre Genève auprès des élus des Chambres fédérales.

Mme Righetti répond qu'il y a eu un changement de personne avec un poste repourvu. Une personne est à 60% sur place tandis qu'une autre personne va à Berne uniquement pendant les sessions. Il n'y a donc pas eu d'engagement, mais effectivement un changement de tête. Les ordres de mission sont toujours validés par le Conseil d'Etat et présentés régulièrement devant la députation. Les positions genevoises ne l'emportent pas toujours, mais il y a de bons échos et cette délégation permet de porter la voix de Genève à Berne.

M. Hodgers précise que ces personnes sont rattachées à la Chancellerie et non pas à un département.

Mme Righetti précise que deux ETP sont dédiés aux questions fédérales, tandis qu'une autre équipe travaille sur les relations avec les autres cantons et avec la région.

M. Hodgers revient sur la politique publique G et indique au commissaire PLR que le rapport sur le fond LUP est prêt à être rendu en juillet, mais sera plutôt rendu en septembre pour être visible en termes de communication.

Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF, et Mme Stéfanie Bartolomei-Fluckiger, directrice/DF – spécifiquement sur le programme A05

Une députée (Ve) rappelle que, si l'audition sur la politique publique concernait les programmes A02, A03 et A05 de la politique publique, elle ne parlera ici que du programme A05. Concernant la lutte contre les violences, toute une série de mesures ont été prises durant la dernière législature. Il y a relativement peu d'écarts, si ce n'est une grosse différence de 5,2 millions de francs au niveau des subventions, qui résulte des dons du Grand Conseil (5 millions) et du Conseil d'Etat (1 million) au CICR pour l'Ukraine. L'audition a également porté sur l'entrée en vigueur de la nouvelle loi contre la discrimination. Enfin, des questions ont porté sur l'éventuel impact du fonctionnement en douzièmes provisoires. Tous les postes réclamés ont été obtenus dans le cadre des crédits supplémentaires et aucun programme n'a été impacté, notamment en raison de l'absence de baisses linéaires.

Un député (MCG) comprend que la politique régionale n'est pas dans le programme A05.

Mme Fontanet répond que cela est du ressort de la Chancellerie, par le SAEF. Cette politique est partagée pour 2023 entre M. Hodgers pour les affaires régionales avec la France et Mme Fontanet pour les affaires avec la Berne fédérale et le dossier européen. Pour la précédente législature, c'est M. Dal Busco qui s'occupait des affaires avec Berne tandis que M. Hodgers s'occupait déjà des affaires avec le concept de « Grand Genève ».

Le président observe qu'il est récemment apparu dans la presse que le CICR a des difficultés financières et il se demande si le canton de Genève envisage de faire quelque chose.

Mme Fontanet précise en préambule que son propos porte bien sur le CICR et non pas la Croix-Rouge suisse. Il est maintenant de notoriété publique que le CICR connaît des difficultés extrêmement importantes au niveau des donateurs, des difficultés qui se montent pour 2023 à plusieurs centaines de millions de francs. Le CICR est un bastion genevois et les autorités fédérales ont déjà été approchées pour une demande de soutien. Le CICR a déjà mis en œuvre en plan d'économie très important, mais le conflit en Ukraine et le manque de dons pour les autres conflits pour lesquels le CICR est le seul interlocuteur ne font qu'aggraver la situation. Mme Fontanet reviendra vraisemblablement le 21 juin vers la commission, puisque le canton de Genève a été approché pour une demande de soutien très importante. Tous les services concernés travaillent actuellement sur cette question et la situation sera présentée dès que possible au Conseil d'Etat pour voir comment Genève pourrait soutenir le CICR dans cette situation difficile. Cela prendrait en tout

cas la forme d'une aide ponctuelle qui devrait le cas échéant être traitée par la commission des finances sous la forme d'une demande de crédit supplémentaire.

Un député (MCG) note que, lors de l'audition du DEE, la question des retombées économiques de la Genève internationale a été abordée et le député se demande s'il n'y aurait pas un intérêt à ce que ce point revienne au DEE plutôt que de rester au DF.

Mme Fontanet répond que l'intérêt essentiel est avant tout celui du bien de l'Etat, ce qui passe par une bonne collaboration entre les départements. Si l'on devait sectoriser tous les sujets dans un seul département en s'assurant qu'il n'y ait pas de lien avec les autres, on n'y arriverait pas. La Genève internationale est une question essentielle pour l'économie du canton, et il se trouve que cette question est revenue au DF suite au départ de M. Maudet. Mme Fontanet a finalement souhaité garder ce dossier, mais a évidemment collaboré avec Mme Fischer sur le sujet comme elle collaborera avec Mme Bachmann désormais. Genève est un tout et on ne peut pas traiter les éléments de manière divisée. Il y a un certain nombre de problèmes avec la Genève internationale qui demandent un travail à part entière, notamment aussi au niveau de l'AIG qui demandera une collaboration tant avec Mme Bachmann qu'avec M. Maudet. Il est fondamental que tout le monde travaille ensemble au sein du Conseil d'Etat autour de questions qui ont du lien entre elles.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition de la Cour des comptes

La commission a décidé de ne pas auditionner la Cour des comptes s'agissant du rapport de gestion. Le lecteur est invité à se référer au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales »

Audition du département des finances (B01-B02-B03)

Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF, M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général/DF, M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat/DF, Mme Coralie Apffel Mampaey, directrice générale OPE/DF, Mme Stéfanie Bartolomei-Flückiger, directrice/DF, et M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint/DF

Un député (UDC) remercie le département de son accueil et de ses réponses, lors de la visite de la sous-commission. Il rappelle que les états-majors emploient en moyenne 15 personnes. Au niveau des indicateurs, en ce qui concerne les objets traités par les différents départements (motions, pétitions), il y en a en moyenne 283 par année dans les délais, avec parfois des questions à tiroir sur les questions écrites. L'OPE emploie environ 80 personnes pour des tâches très transversales, notamment le service des paies qui gère 35 000 traitements par mois. La sous-commission a également discuté du service d'achats, grâce auquel certaines économies significatives ont pu être réalisées en centralisant les différents achats, qui sont très variés et qui peuvent aller des voitures de police aux petites fournitures de bureau. Enfin, un autre point important discuté est celui de la concurrence entre le petit Etat et d'autres institutions, financées par l'Etat, qui offrent des salaires supérieurs pour de mêmes postes. Cela crée un phénomène de démissions au sein du petit Etat vers ces entités subventionnées, ce que le petit Etat ne peut pas se permettre.

Un député (PLR) trouve assez intéressant en effet ce dernier point puisque la logique voudrait qu'une institution subventionnée par l'Etat suive la même grille salariale que ce dernier, et on comprend assez difficilement que les subventions étatiques soient utilisées pour s'arroger une autre classe.

Mme Fontanet confirme qu'il s'agit d'un problème important et que cette question est vécue très fortement au sein de l'OPE. Dans le cadre de son projet de lutte contre l'absence, le Conseil d'Etat a souhaité engager un nouveau médecin du travail. Or, un collaborateur a récemment été perdu au profit du Pouvoir judiciaire, lequel collaborateur se retrouve maintenant avec deux classes supplémentaires pour le même poste. Une deuxième annonce a été postée pour ce poste et aucune réponse n'a été obtenue à ce jour, au point que l'OPE hésite maintenant à poster l'annonce ailleurs dans la région, y compris en France. Cela est très inquiétant quant à l'intérêt de la population résidente à venir travailler au sein de l'Etat, qui reste cependant cantonné à ses grilles salariales sans possibilités. Si on bouge aujourd'hui quelqu'un dans la grille,

cela peut avoir un effet direct sur un chef de clinique aux HUG par exemple. Il est tout de même assez complexe de constater qu'il y a de la concurrence au sein même de l'Etat.

Un député (S) trouve quand même incroyable que, dans la même administration, quelqu'un puisse passer du DF au Pouvoir judiciaire et gagner deux classes.

Mme Fontanet répond que cela relève de l'indépendance du Pouvoir judiciaire qui ne se sent pas lié aux grilles salariales de l'Etat et qui estime qu'il peut y avoir une différence notable entre son médecin du travail et celui de l'Etat de Genève. Il faut rappeler qu'il y a plusieurs centaines de métiers différents au sein de l'Etat, et donc une complexité qui n'est pas la même au sein du Pouvoir judiciaire. Il y a par ailleurs une vraie pénurie dans le bassin genevois pour ce type de postes.

Un député (LC) revient sur la question des RH et rappelle que l'on dit souvent que la gestion des RH diffère selon les départements, dont certains disposent d'une DRH alors que d'autres sont reliés aux directions générales.

Mme Fontanet répond que, dans chaque département, les responsables RH sont rattachés selon le choix du département. Au DF, toutes les filières RH sont rattachées aux RH du département. Ce choix permet d'avoir une visibilité sur les formations, les classes octroyées, les annuités à l'engagement, les licenciements ou encore les entretiens de service. Toute la politique RH est soumise au DRH du département, qui peut la piloter de manière globale. Or, dans les autres départements, les RH sont parfois directement rattachées aux directions générales, et le lien devient moins un lien RH qu'un lien opérationnel en relation avec les attentes de la direction générale. Cela signifie que l'on perd en transversalité, mais aussi en identité des réponses à donner et en qualité de formation et de vérification des attentes en matière de travail. Ce point a été relevé par Mme Fontanet qui souhaite avancer avec les départements et faire remonter le dossier au Conseil d'Etat.

Mme Appfel Mampaey précise qu'il s'agit d'une remarque très régulière de la part des syndicats, qui remontent en permanence des cas de traitements très différents selon les personnes, avec par exemple des entretiens de service déclenchés pour des motifs très importants dans certains départements et pour des motifs l'étant beaucoup moins dans d'autres ou encore des annuités à l'engagement pouvant être très différentes. Il s'agit d'un vrai problème de transversalité, mais aussi de liberté des RH qui peuvent parfois être entravées par la volonté d'une direction générale.

Un député (LC) comprend que la situation actuelle va donc faire l'objet d'un travail de modification.

Mme Fontanet répond que des discussions ont encore eu lieu aujourd'hui pour voir ce qu'il serait nécessaire de faire.

Un député (MCG) revient sur les centrales d'achats et note qu'il s'y était intéressé au niveau de la Confédération. Il s'était alors rendu compte qu'il y avait un manque d'économies dû au fait que Berne ne mandatait pas de privés pour des achats très complexes. Or, il semblerait que mandater des privés pour certains achats très compliqués permettrait de réduire les coûts et le député se demande si la même question se pose au niveau DF, avec un recours à des mandataires privés.

M. Béguet répond que, pour la centrale commune d'achats au DF, sur les 900 millions de francs d'investissement, la CCA représente seulement 100 millions de francs par année. Cela représente toutes les fournitures de base récurrentes, pour lesquelles les réductions obtenues sont moins importantes que dans l'informatique par exemple, où les réductions sont obtenues par appel d'offres. En revanche, tous les appels d'offres dans le domaine de l'informatique sont adressés à des marchés. Le SAI a rendu un rapport sur le programme SAF, afin d'alerter l'administration pour qu'elle entreprenne des études de marché, si possible en interne. Pour d'autres cas, il faudrait interroger l'OCSIN afin de savoir si, pour les achats, ils passent par un autre partenaire que la CCA. La CCA prend en charge les achats pour les postes de travail, les licences et certains logiciels. Pour ce qui est très compliqué, l'OCSIN passe peut-être par des consultants, comme cela se fait au génie civil. La CCA fait de son côté tout en interne, les produits étant assez simples.

Un député (S) revient sur le programme B02. Il est noté dans le rapport que certaines absences sont perçues comme injustifiées par d'autres collaborateurs. Le rapport mentionne également qu'auparavant une personne convoquée par le médecin-conseil qui ne venait pas au rendez-vous n'était nullement sanctionnée. Le député se demande comment on peut expliquer que rien ne se passait. D'autre part, il se demande pourquoi les demandes affluent maintenant de la part des départements vers le service de santé et comment les choses ont été améliorées. Deuxièmement, le député a lu dans le rapport que, selon un exemple, pour un bureau, le taux d'absence était extrêmement important et qu'il est maintenant revenu à zéro. Le député aimerait savoir comment cela a été géré.

Mme Fontanet répond qu'il y avait en effet un très gros problème d'absence pour ce bureau. Une directrice par intérim a été nommée et tout le monde est resté. Le service a été repris en main et les choses ont été priorisées avec un nouveau management. Après plusieurs mois, on commence maintenant à voir des résultats. Cependant, avec les douze mois glissants, on continue à subir ce taux d'absence et ces absences pendant assez longtemps, sans voir la

différence. Or, l'absence est maintenant repassée à zéro, et cela donne une réponse liée au potentiel de formation sur le management pour lutter contre l'absence. La réponse peut être liée à beaucoup de choses, mais le management peut jouer un rôle clé. Pour ce qui est du médecin-conseil, il faut savoir que le simple fait d'avoir parlé de l'absence, d'avoir fait un plan et de l'avoir rendu public, d'avoir développé des axes et d'avoir indiqué que l'on allait attendre quelque chose des directions a fait bouger les choses. Un autre point important est que le discours a tant porté sur les personnes absentes, et notamment les raisons de leur absence, que sur les personnes présentes qui souffrent aussi de ce taux d'absence et du ressentiment qu'il génère à cause de la multiplication des tâches. Ce ressentiment amène des collaborateurs à considérer certaines absences comme injustifiées, notamment des absences de nature réactionnelle. Ceci a impliqué que les départements soient beaucoup plus demandeurs d'aide dans le cadre de la gestion de ces absences.

Mme Appfel Mampaey précise qu'en cas de doute sur la réalité de la maladie de la personne, il est possible de l'envoyer chez le médecin-conseil qui dira si l'arrêt est justifié ou non. Il y avait auparavant un trou dans la procédure où, si la personne ne déliait pas son médecin traitant du secret médical, rien ne se passait. L'Etat s'est inspiré de la pratique des voisins vaudois et la pratique a changé depuis le 1er février dernier. Lorsqu'une personne se met en arrêt, un courrier lui est envoyé pour lui rappeler ses droits, mais aussi ses devoirs, et notamment le délai de 30 jours pour délier son médecin traitant. La personne est convoquée chez le médecin-conseil, et si cela n'est pas fait, une deuxième lettre donne un délai de 10 jours. Au-delà de ce délai, le salaire est suspendu. La personne est informée dès le début qu'elle a des devoirs en tant que personne touchant une indemnité maladie. Il faut encore attendre quelques mois pour faire un premier bilan de ce changement de pratique.

Un député (S) se demande si l'on observe des difficultés à ce que des médecins désavouent d'autres médecins.

Mme Appfel Mampaey rappelle qu'il y a de plus en plus de maladies mentales. Les personnes qui travaillent au service de santé font attention à prendre des médecins-conseils raisonnables, mais on ne veut pas non plus des gens qui vont être systématiquement convaincus que toute absence est justifiée. Le service de santé fait en sorte de recruter de bons professionnels bienveillants, mais bien au fait pour analyser les situations des personnes en question.

Le député (S) cite une émission à la RTS qui a récemment montré que la facilité pour obtenir des certificats pouvait grandement différer selon les

médecins et le député se demande comment le médecin-conseil psychiatre peut analyser ce certificat.

Mme Appfel Mampaey répond que le médecin-conseil est en contact avec le médecin traitant et que faire des diagnostics est leur métier. Envoyer des gens chez les médecins-conseils est assez cher, avec des dossiers qui coûtent rapidement 2000 francs par collaborateur, ce qui explique que très peu de gens y soient envoyés. Il revient cependant au médecin-conseil d'apprécier les situations.

Un député (MCG) revient sur la politique RH des différents départements et se demande s'il n'y aurait pas une pertinence à avoir un socle commun formalisé, avec un plus grand nombre de tâches d'expertise ou d'arbitrage déléguées à l'OPE pour limiter les différences de vue entre les RH départementales, voire entre les directions ou offices.

Mme Fontanet répond que l'OPE a en tout cas ce rôle d'expertise et que l'office est consulté sur beaucoup d'éléments. Dans un monde idéal, Mme Fontanet trouverait aussi idéale une plus grande centralisation. Cependant, la réalité est beaucoup plus complexe avec les multiples métiers au sein de l'Etat qui nécessitent des compétences RH spécifiques. Il faudrait en revanche un niveau identique d'application et de décision de processus. Le DF estime qu'un moyen d'y parvenir sans tout centraliser auprès de l'OPE serait d'avoir ce rattachement aux DRH plutôt qu'auprès des directions générales. Les syndicats le revendiquent en tout cas régulièrement, en rappelant que certains services appliquent des politiques RH de manière différente parce que les choses sont justement chapeautées par la direction générale.

Une députée (Ve) revient sur la réorganisation des départements et a récemment appris que certaines personnes déplacées dans un autre département pourraient perdre une classe. La députée aimerait en savoir plus. D'autre part, elle se demande s'il serait possible d'estimer le coût de cette rotonde, notamment sur le temps de mise en route des nouvelles équipes ou encore les déménagements.

Mme Fontanet n'a pas été informée d'éventuelles pertes de classes ou d'annuités et rappelle que les personnes déplacées poursuivent simplement leur mission dans d'autres départements. En termes de coûts, la conseillère d'Etat n'est pas persuadée que les coûts soient liés aux temps de mise en route ou aux déménagements. La composition des départements a finalement été très peu modifiée pour cette nouvelle législature par rapport à d'autres. Il peut éventuellement y avoir des coûts pour des changements de plaques, pour de la communication ou pour des changements de locaux. On peut également perdre

certains talents qui exerçaient leurs missions de façon très transversale, mais cela peut globalement arriver tous les jours.

M. Gobet précise qu'il y a un certain nombre de négociations dans l'attribution des ressources, et le temps passé sur ces négociations est autant de temps qui n'est pas passé sur la mission en elle-même. Il peut également y avoir des compétences qui déménagent, mais cela est plus lié à la gestion du changement qu'au reste.

Un député (MCG) relève que s'il y a une bonne souplesse par rapport aux personnes demandant une diminution de leur temps de travail, notamment les femmes voulant s'occuper de leurs enfants, le député aimerait savoir si cette souplesse existe aussi pour les personnes qui veulent augmenter à nouveau leur temps de travail et si la priorité est donnée aux collaborateurs déjà présents.

Mme Fontanet rappelle que, pour celles et ceux qui veulent réduire leur temps de travail, on trouve aujourd'hui de plus en plus d'hommes. Il n'y a en revanche jamais de garantie à la remontée, et un collaborateur ne peut pas décider de passer d'un temps plein à un 60% avec une garantie de retrouver son temps plein plus tard. Cela est profondément lié à la disponibilité des postes, mais aussi à des volontés d'engager parfois des gens à 50%. Il y a donc toute une série de facteurs qui entrent en ligne de compte, mais cela est effectivement un problème. Il faut aussi comprendre que cela dépend des activités particulières des collaborateurs, pour lesquels il n'y a déjà parfois pas d'occupation pleine. Il est donc possible de le faire, mais cela dépend des situations. Une collaboratrice souhaitait récemment augmenter son taux de travail au sein du secrétariat général du DF et cela n'a pas été possible au vu de son activité particulière. Il n'y a pas de priorité donnée en revanche, bien que tout soit envisagé au cas par cas.

Le député (MCG) note que, pour la génération qui a des enfants, on devrait pouvoir trouver des solutions pour ces personnes, avec une obligation de leur retrouver un taux qui leur convient.

Mme Fontanet partage cet avis et aimerait prioriser quand cela est possible, mais il n'est pas possible de rendre cela obligatoire.

Un député (LJC) revient sur la question de l'employabilité au sein de l'Etat. Il a déjà posé cette question à Mme Fischer, qui n'y a pas répondu. Sa question porte sur l'employabilité au sein du personnel de l'Etat, qui est visiblement rarement envisagée en interne pour pourvoir des besoins et le député se demande quelle est la stratégie de mobilité envisagée pour répondre à la demande des secteurs de demain.

Mme Fontanet rappelle que Mme Bachmann a repris la délégation à l'employabilité, même si le DF est évidemment concerné par le biais de l'OPE.

L'Etat est le plus gros employeur du canton et il doit avoir un objectif en matière d'employabilité de ses collaboratrices et collaborateurs. Cela amène à se poser la question des formations continues et des formations certifiantes, mais aussi à se demander quels seront les besoins demain et dans dix ans. Il faut s'assurer que personne ne soit lâché au sein de l'Etat, et que tout le monde puisse continuer à être utile et à travailler dans de bonnes conditions. En ce sens, l'OPE travaille pour revoir le catalogue de formations, notamment pour voir comment les métiers vont évoluer et dans quelle direction il faut aller, par le biais d'un plan directeur métier. Le Conseil d'Etat n'est pas encore totalement prêt sur ce dossier et devrait revenir durant l'automne avec un nouveau catalogue de formations et de nouvelles pistes stratégiques.

Un député (S) revient sur le rapport de Mancy et rappelle que la sous-commission a constaté un vrai manque d'autonomie pour procéder à des réparations sur les bâtiments. Il se demande comment l'on pourrait responsabiliser les collaborateurs et leur donner une petite autonomie financière pour procéder directement à des réparations sans avoir à passer par les échelons supérieurs.

Mme Fontanet répond que ce problème touche plus directement l'OCBA qui est maintenant chez M. Hodgers, mais de manière générale toute l'organisation de l'Etat. Pour les bâtiments de l'Etat, il n'est en effet pas possible de faire directement venir quelqu'un et il faut systématiquement prendre contact avec l'OCBA pour des réparations. Cela souligne toute la fragilité du géant qu'est l'Etat de Genève. Au début de la précédente législature, un collègue avait voulu accrocher un tableau dans son bureau, ce qui avait suscité plusieurs visites de l'OCBA pour contrôler une opération aussi minime. Ces histoires sont véritablement vécues au sein de l'Etat et il faut effectivement aller vers une plus grande simplification et une plus grande autonomie pour s'adresser à des prestataires. Il faudrait en tout cas donner la marge de manœuvre aux entités pour s'adresser aux services internes sans devoir passer par un contrôleur du service.

Le député (S) se demande si le nouveau Conseil d'Etat a l'intention de se pencher là-dessus.

Mme Fontanet répond que le nouveau gouvernement va se pencher sur beaucoup de choses, mais en particulier sur ce qui peut aller dans l'intérêt des usagers, en l'occurrence les enfants à Mancy. L'efficacité doit effectivement être un objectif, qui limitera au final les coûts. Mais pour cela, il faut réussir à revoir l'organisation de ce géant qu'est l'Etat.

Le lecteur est invité à se référer au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition du département des infrastructures (B04-B05)

M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat/DI, M. Cyril Arnold, directeur financier/DI, M. Eric Favre, directeur général/OCSIN, M. Serge Jandeau, directeur administration et finance/OCBA, Mmes Carole Gueorgiev, directrice générale/OCBA, et Mme Audrey Behague, cheffe service administratif et financier/OCSIN

M. Dal Busco relève qu'il s'agit évidemment de programmes éminemment transversaux qui travaillent à la délivrance de prestations pour l'ensemble de l'administration. Il y a une ambition affichée quant à la transition énergétique, et aux éléments d'action de l'OCBA qui se met en ordre de bataille pour répondre à ces ambitions. Il y a de grands projets et rien n'est simple pour faire avancer ces réalisations. Il y a également de grandes ambitions pour le numérique, qui progresse de manière considérable. De manière générale, les attentes sont toujours très grandes et parfois un peu déçues, par exemple vis-à-vis des systèmes d'information qui doivent évoluer et être modernisés, ce qui demande encore de faire preuve de beaucoup de patience.

Un député (UDC) précise que, parmi les éléments importants discutés, il faut notamment relever le transfert de l'OCBA au DT, ce qui devrait susciter des arbitrages intéressants au vu de la rénovation encore trop souvent bloquée dans certains services, et celui de l'OCSIN au futur DIN de Mme Kast.

Une députée (S) aimerait des informations sur la façon dont les bâtiments de l'Etat sont mis en gestion auprès de sociétés privées, avec ou sans but lucratif, à l'instar du Pavillon Sicli ou du Bâtiment des forces motrices qui sont mis en gestion auprès de la société Arfluvial. La députée (S) se demande quelles sont les conditions du contrat qui lie l'Etat à cette société et quelles sont les conditions demandées dans le cadre de l'exploitation de ces deux bâtiments.

M. Dal Busco répond que l'OCBA est en tout cas représenté au sein d'Arfluvial, mais qu'il n'a plus les contrats en tête, ce d'autant plus que la gestion est confiée à cette société depuis pas mal d'années.

La députée (S) souhaite savoir s'il y a d'autres bâtiments de l'Etat pour lesquels la gestion est déléguée à des tiers, tout en restant ouverts au public.

M. Dal Busco répond que c'est le cas lorsqu'il y a des bâtiments qui pourraient être mis à disposition de tiers, des baux conclus, voire des DDP en cas de travaux importants.

M. Jandeau précise qu'il y a aussi éventuellement des mises à disposition gratuites en fonction des occupants qui pourraient fournir des prestations dans le domaine de l'action publique, notamment celles qui intéressent le département. Auquel cas, l'Etat établit des subventions non monétaires qui

figurent dans les publications et n'impactent pas les coûts. Un coût est tout de même calculé, à savoir celui du coût de revient du bâtiment qui est mis gratuitement ou partiellement gratuitement à disposition de ces entités.

La députée (S) trouverait intéressant de disposer de la liste des bâtiments concernés, mais aussi des contrats, afin d'en savoir plus sur une éventuelle logique de rentabilisation de ce patrimoine inscrit au patrimoine administratif ainsi que sur une éventuelle pondération faite en fonction de l'usage allant être fait de ces bâtiments.

Mme Gueorguiev répond que l'objectif premier est d'utiliser les bâtiments pour les besoins du canton et de l'administration. Cependant, certains objets ne s'y prêtent pas, comme certaines villas qui sont promises à la destruction, et il y a là une petite ambition de rentabiliser, mais sous réserve d'un temps de gestion de l'objet. La direction gestion et valorisation de l'OCBA connaît les différents objets avec la possibilité de louer et de mettre à disposition. Dans le cadre de la « task-force » pour l'Ukraine, l'OCBA a recherché tous les objectifs disponibles dans son patrimoine pour pouvoir les mettre à disposition. Malheureusement, peu d'objets étaient disponibles puisque beaucoup sont occupés et valorisés. L'objectif de rentabilité sur des appartements est bien évident, et le prix du marché est appliqué dans la mesure du possible.

La députée (S) se demande, pour les bâtiments à destination du public, mais dont la gestion est confiée à des privés, s'il y a un contrôle de la rentabilité pratiqué par ces entreprises privées puisque cela rentre quand même dans le cadre de politiques cantonales.

Mme Gueorguiev confirme, mais propose de répondre ultérieurement avec des éléments plus précis. Il faut aussi noter que l'OCBA met à disposition des salles, qui rentrent dans la rentabilité et les revenus dont on parle aussi dans les comptes. Si on met à disposition des salles dans des bâtiments publics pour les tiers, il y a une rentabilité qui est assurée.

Un député (PLR) se demande si M. Favre a pris connaissance de la partie informatique du rapport sur le foyer de Mancy.

M. Favre répond qu'il en a brièvement pris connaissance. Lors de son audition par la commission de contrôle de gestion, il a pu montrer que Mancy était justement l'un de ces cas limites où l'on s'interroge sur le besoin d'agilité et de flexibilité ou au contraire sur le besoin d'un carcan de l'administration. Le directeur n'a pas de réponse très précise à cela.

Le député (PLR) voulait savoir si les propos tels que rapportés correspondent à la réalité telle que vécue par l'OCSIN. Il a en effet trouvé cette problématique assez révélatrice. L'objectif n'est évidemment pas de savoir qui a fait juste ou faux, mais de voir toutes les difficultés. Le député en voit

beaucoup, et se demande, à l'aune de ce changement de législature, ce qui est envisagé à l'avenir. Le rapport a permis de souligner un écart entre trois éléments : l'expression du besoin, la réalité informatique de la réponse au besoin et la coordination entre les deux premiers. Sur plein d'aspects, cette coordination a souvent été mal comprise et l'on trouve ici une situation où il y a clairement un manque qui crée un souci de gestion majeure pour une toute petite entité de l'Etat. Il semblerait donc que la communication ne soit pas faite entre l'expression du besoin et l'urgence de la situation.

M. Favre répond qu'il y a de nombreux filtres dans la gouvernance des systèmes d'information. Quand on regarde cet organigramme, on constate que chacune des cases qu'on y retrouve concerne un organisme de contrôle qu'il faut consulter. Donc, entre chaque expression des besoins et la prise en main du dossier, on se retrouve à demander une chèvre et à livrer un éléphant.

Le député (PLR) s'étonne que personne n'ait pu rectifier le tir en cours de route, et il note que, si le comité de suivi existait, il n'a pas fonctionné. Or, le degré de confidentialité a été très clairement indiqué, et celui qui avait la capacité de cocher la demande n'avait pas la capacité de savoir ce que cela signifie, ni en termes de finances, ni en termes de temps, ni en termes de collaboration.

M. Favre répond que la question de l'urgence est toujours un élément déclencheur fondamental en situation de crise, qui permet justement d'abandonner beaucoup de ces règles et de ces principes. Or, Mancy ne représentait pas une situation de crise à ce moment-là et la priorisation des besoins du DIP ne soulignait pas l'urgence. On ne peut que regretter la complexité de l'Etat dans le sens où l'OCSIN est très rarement en contact avec les utilisateurs. Il y a donc une multitude d'acteurs qui sont parties prenantes, que ce soient les experts métiers ou les DOSIL départementales, avant d'arriver à l'OCSIN. Cela explique aussi pour beaucoup que le produit livré soit régulièrement inadapté aux besoins exprimés en premier lieu. Le directeur aurait été tout aussi désolé d'être devant la commission de contrôle de gestion si les données avaient fuité. Mais le problème ne vient pas que de l'informatique, puisque c'est ici l'Etat dans sa globalité qui a fauté.

Un député (PLR) note que l'OCSIN est cependant par nature la prestation la plus transversale de l'Etat et que l'office est donc le révélateur d'une certaine complication.

M. Favre répond qu'il serait en effet possible de travailler plus efficacement, et qu'un contact dès le départ avec l'entité concernée aurait permis de mieux comprendre l'urgence métier.

Le député (PLR) estime qu'il ne s'agit pas que de l'urgence, mais aussi du dimensionnement de la prestation et de son degré de sécurité. L'OCSIN est amenée à délivrer une prestation par rapport à l'expression de la demande, et si dans l'expression des besoins on en demande un peu plus que ce dont on a besoin, on arrive à un effet boule de neige à chaque couche qui se traduit en termes financiers. La question est donc simple, à savoir si, pour ces exemples, on arriverait à concevoir un lien plus direct qui permettrait d'être plus efficient.

M. Favre répond qu'un travail est en cours depuis deux ans pour simplifier bon nombre de processus. A la fin de ce processus, beaucoup aura été fait, mais le nombre d'interlocuteurs qui est le problème fondamental n'aura pas été diminué. Au quotidien, le directeur entend dire que l'OCSIN embête beaucoup et n'aimerait faire que ce qu'il veut, quand il le veut. Or, il s'agit d'un service qui ne coûte jamais rien à ses utilisateurs, lesquels veulent énormément de choses avec personne pour prioriser. Or, ce n'est pas le rôle de l'informatique de prioriser des questions qui sont souvent de nature politique, mais bien celui du département. Si on écoute les départements, eux souffrent de ne pas pouvoir faire ce qu'ils veulent, quand ils le veulent, tandis que l'OCSIN souffre de ne pas avoir la visibilité nécessaire pour faire les bons choix. Heureusement, ce genre d'incidents n'arrive pas très souvent. De manière générale, on a tendance à faire des choses très compliquées, alors que les services pourraient se satisfaire de choses plus simples. Dans les cantons plus à l'est, cela se pratique de moins en moins, avec un plus grand recours à ce qui existe déjà. Mais l'OCSIN ne peut pas avoir le volant sur ce qui se fait ou non.

Le député (PLR) comprend que l'office n'a pas le volant, mais pense qu'il est important qu'il y ait une prise de conscience au niveau des différentes têtes départementales et que le message redescende et puis que le nombre d'interlocuteurs diminue. Le député tiendra ce même discours avec les nouveaux magistrats, parce qu'il est fondamental de sortir de cette logique pour aller vers la simplification et l'efficience.

M. Dal Busco répond que le député a tout fait raison de faire ce constat. Il n'y a pas encore de réponse et il faudra sûrement un révélateur. Il évoquait précédemment la profonde transversalité de deux offices présents et rappelle que l'élément au désavantage de M. Favre et de l'OCSIN est qu'il y a beaucoup d'éléments invisibles, ce qui rend les dysfonctionnements très immatériels aux yeux de l'Etat.

Un député (PLR) est d'accord avec le magistrat, mais trouve que l'on parle ici du même problème pour les travaux, où il y a de multiples interlocuteurs pour changer une baignoire à Mancy. A un moment donné, cette simplification et ce gain d'efficience sont totalement indispensables.

Un député (S) poursuit la question de son collègue (PLR) et note qu'au niveau de l'OCBA, quand des besoins sont identifiés, il y a entre sept et dix niveaux de validation pour arriver à des changements qui sont de l'entretien de base. Le député se rend bien compte du périmètre de l'Etat et entend les réponses des auditionnés, mais note qu'en campagne tout le monde parle toujours de simplifier la bureaucratie et n'y arrive jamais. Or, quand le sixième échelon de validation est le secrétaire général d'un département, on peut se demander de quelle information supplémentaire cette personne bénéficie pour prendre une décision, si ce n'est qu'elle est le secrétaire général. Le député se demande comment l'on peut fondamentalement changer cette pratique.

Une députée (PLR) en revient au parc immobilier et demande si les auditionnés ont une idée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) moyenne du parc. La députée se demande également si les auditionnés pensent que le vote de 1 milliard de francs va permettre de rénover le parc et, le cas échéant, en combien de temps cela serait épuisé. Dans le rapport, il est indiqué que les dépenses énergétiques ont diminué de 36%, mais que les coûts des énergies (eau, électricité, chaleur) ont augmenté de 34%. La députée demande si cela veut dire que les travaux n'ont pas été très performants. Par rapport au volet informatique, il y a eu 950 millions de francs d'investissements dans l'IT, notamment pour les prestations pour 2032, et la députée demande quel serait le taux de démarches mises en ligne et si ça en vaudra vraiment la peine. En conséquence, la députée souhaite également savoir si ces démarches en ligne vont induire une diminution de postes.

Un député (S) note qu'il est aussi indiqué que le salaire minimum n'est toujours pas pris en compte et le député se demande si cela est répercuté par les entreprises en le facturant au client, donc l'Etat, ou si elles réduisent leur marge pour aussi prendre leur part du salaire minimum.

M. Dal Busco répond qu'il n'est pas certain qu'il faille 7 ou 8 validations pour tous les objets. Mancy est un cas particulier, mais il faut dans beaucoup de cas un simple coup de téléphone pour régler des problèmes. Il y a des milliers d'interventions chaque année et toutes ne font pas l'objet de validations sur autant de niveaux. S'agissant de la complexité des procédures, il y a un système de surveillance des activités, notamment par le SAI et la Cour des comptes. Si certaines procédures se sont complexifiées à cause de ces organes de surveillance, cela ne va certainement pas dans le sens de l'agilité de l'Etat. Sur la question des indices de chaleur, le DI a fixé des objectifs à 389 mégajoules par année et ambitionne de faire tomber ce chiffre à 277. Il était à 460 sur le dernier CEPTA. La baisse envisagée concernerait les 10 ou 15 plus gros bâtiments de l'Etat. Cela ne suffira pas, mais permettra d'atteindre les plus gros consommateurs. Il y a environ 300 bâtiments à l'Etat et il faut se

concentrer sur les plus gros consommateurs et ceux dont on sait qu'ils sont les plus mauvais énergétiquement.

Mme Gueorguiev répond qu'un bilan énergétique est chaque année fait depuis 2005 et que le milliard n'a pas été attendu pour travailler sur l'énergie.

M. Dal Busco précise que pour ce qui est de l'augmentation des coûts dans le cadre de la consommation d'électricité, des explications seront fournies ultérieurement.

M. Jandeau précise qu'en substance l'augmentation du coût des énergies a été amortie par l'efficience énergétique des bâtiments sur lesquels des moyens déjà conséquents ont été mis en œuvre en matière de rénovation. Ce périmètre augmente au fur et à mesure des efforts fournis, et permet de stabiliser la dépense énergétique.

M. Dal Busco revient sur les démarches en ligne et rappelle que le nombre de démarches en ligne a considérablement augmenté. Pour ce qui est des effets, les gains d'efficience apportés par la numérisation de ces démarches sont avérés et le conseiller d'Etat a demandé à ce que les prochaines demandes de crédits d'investissement soient étoffées pour mieux expliquer les problèmes, les implications et les effets. A la différence de l'AFC, qui voyait son volume de dossiers traités augmenter considérablement malgré les effectifs constants grâce à la numérisation, d'autres exemples ont eu moins de succès. Il faut aussi souligner le succès de la numérisation des autorisations de construire au DT.

M. Favre précise que le budget de 950 millions de francs est ce qui figure au plan décennal des investissements et non pas le budget. Cela concerne un crédit pour la cyberadministration, à hauteur de 14 millions de francs, qui n'a pas encore été déposé. L'exposé des motifs indiquera le nombre de démarches qui ne sont pas encore dématérialisées. Il faut relever que s'il y avait environ 100 démarches en ligne avant la pandémie, il y a aujourd'hui un énorme bond en avant qui devrait se poursuivre.

Mme Gueorguiev revient sur la question du salaire minimum en indiquant que les entreprises qui souhaitaient une augmentation des contrats ont été rencontrées et il n'y a pas du tout eu une hausse linéaire telle que pratiquée par d'autres établissements de la place. L'augmentation s'est appliquée uniquement aux personnes qui avaient le salaire minimum.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « C Cohésion sociale »

Audition du département de la cohésion sociale

M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat/DCS, M. Marc Brunazzi, directeur des services supports/DCS, et M. Rogers Binder, responsable financier/DCS

Un député (LC) relève, suite à l'audition de la sous-commission, que, globalement, la situation pour cette politique est assez claire. Il faut rappeler que 97% du budget du département est consacré aux prestations financières aux habitants. Si on prend le budget et les comptes, il y a un écart positif de 52 millions de francs qui sont liés aux suppléments par rapport à l'année d'avant. Concernant l'Hospice général, la problématique du logement reste un vrai problème à Genève, y compris la problématique des logements privés, pour lesquels les forfaits fédéraux octroyés sont totalement inadaptés. Vis-à-vis des Ukrainiens, la question de leur intégration à long terme s'est posée. Or, cela semble compliqué puisque ces réfugiés sont amenés à retourner chez eux. La problématique reste cependant au niveau de l'asile ordinaire. La question de l'intégration professionnelle a également été discutée, notamment autour de la question de l'apprentissage, même si des difficultés subsistent autour de la langue. Concernant les prestations complémentaires, nous sommes encore dans une situation intermédiaire qui va bientôt changer, et la problématique de la prise en compte du loyer pourra avoir des impacts sur le long terme, avec des coûts non négligeables pour le canton. Un autre enjeu est celui de la mise en institution des personnes âgées. Les EMS sont remplis à 98% et doivent être considérés comme pleins. Si on veut maintenir des personnes à domicile, ce qui coûte trois fois moins cher, il faut aussi des structures qui le permettent. Le sujet du salaire minimum n'est pas sans conséquence, et le département a prévu de faire un bilan à terme de son impact sur certains bénéficiaires. Au niveau de la migration et l'asile, le problème des RMNA est toujours présent, avec un nombre qui est en forte hausse. Genève a une politique humaniste pour l'accueil de ces jeunes, ce qui doit être relevé. La question du SPAd a été mentionnée, et la réorganisation du service continue de bien se dérouler, ce qui rend optimiste pour l'avenir.

M. Apothéloz évoquant la réforme fédérale sur les PC (prestations complémentaires), souligne que le Conseil fédéral a adopté la proposition soumise aux Chambres fédérales, qui l'ont adoptée avec une volonté de mise en œuvre sur une période de 3 ans. L'objectif de cette réforme est de mieux prendre en compte les loyers dans les calculs, mais aussi de faire des économies, puisque les PC sont financées à la hauteur de 2/5 par la Confédération et que l'objectif affiché du Conseil fédéral est de faire des économies à ce sujet. Genève fait partie du peu de cantons qui ont des PC

cantonales, mais au titre des PC fédérales l'objectif est bien de faire baisser les coûts. Pour procéder à ce travail d'arbitrage, le Conseil fédéral a donné 3 ans aux cantons pour un double calcul, selon le droit actuel et selon l'ancien droit. La logique veut que l'on prenne le montant le plus favorable pour les bénéficiaires pendant les trois premières années. A la fin de la période transitoire, ce régime cessera d'exister, à savoir dès le 1er janvier 2024. Le DCS a largement communiqué auprès des partenaires et des bénéficiaires quant à cette réforme, notamment sur le risque de voir certaines prestations diminuer et, respectivement, de s'arrêter. Concernant les prestations en moins, il faut noter un recalcul des niveaux de fortune, ou encore le dessaisissement. Pour ce dernier cas, le service des prestations complémentaires est chargé de vérifier dans chaque situation ce qui a été fait de la fortune mobilière sur les dix dernières années. Si une forme de dilapidation est constatée, soit par une transmission aux héritiers, soit par une attitude négligente à l'égard du budget, cela doit être pris en compte dans le cadre des calculs. L'attitude est sévère et les risques sont conséquents pour un certain nombre de personnes qui risquent de voir leurs PC diminuer. Pour prévenir cela, le DCS rencontre tous les partenaires deux à trois fois par année et communique également personnellement auprès des bénéficiaires.

Une autre question importante est la prise en charge des loyers. Il y a aura désormais trois régimes : rural, semi-rural et urbain. La cotation de loyer est effectivement un peu plus importante pour Genève, mais cette mesure visait à assurer un peu plus de réalité s'agissant de la prise en compte des loyers dans les PC, mais toutes les autres mesures impacteront les budgets des familles.

Au niveau de l'asile, M. Apothéloz confirme que la tension est très importante au niveau de l'asile ordinaire, notamment au niveau des permis accordés aux ressortissants ukrainiens. Le feu est également au rouge pour les RMNA. Si l'Hospice général est très actif sur la question, il est évident que ces mineurs nécessitent des conditions d'hébergement tout à fait particulières en raison de leur âge.

Le président observe que le rapport indique que, pour le programme C04, il semblerait que l'introduction du salaire minimum et le rehaussement des seuils de subside maladie aboutissent à un non-dépensé de 14,6 millions de francs. Il faut donc comprendre que l'Etat a moins dépensé sur ce point.

M. Apothéloz rappelle que le service des prestations complémentaires verse les prestations complémentaires familiales, qui sont des aides aux travailleurs pauvres, sous condition de revenu. Or, quand le revenu augmente, que ce soit par le salaire minimum ou par les subsides, les gens ne rentrent plus dans les barèmes et l'accès aux PC est moindre, ce qui explique ce non-dépensé. La vérification est assez difficile à faire, mais d'une manière

générale, quand on verse 176 millions de francs supplémentaires dans le revenu, ce qui est évidemment en lien avec le RDU, ce sont des éléments qui comptent dans la fortune d'une famille et respectivement l'accès aux PC familiales.

Un député (MCG) a entendu le Pouvoir judiciaire sur la réforme RePAIR sur laquelle il semble y avoir des points de vue divergents en particulier sur les moyens mis à disposition.

M. Apothéloz répond que le projet RePAIR est pour sa part bien parti et il devrait y avoir à terme une réforme complète des mesures de protection. Cependant, le département est complètement dépendant des décisions du TPAE, avec lequel il faut travailler en pleine collaboration. Le projet est donc bien parti, mais ne va aujourd'hui pas assez vite au goût du conseiller d'Etat. Les travaux sont de longue haleine et le TPAE a également dégagé des ressources supplémentaires de son côté. Les choses vont trop lentement dans le sens où l'on aimerait évidemment des résultats pour cette législature, notamment pour arriver à mettre en place les premiers projets pilotes. Pour rappel, la commission avait accordé des moyens supplémentaires pour décharger le SPAd d'un certain nombre de mandats pour les renvoyer à ProSenectute. Cet élément a permis de concrétiser le projet RePAIR. Il s'agit d'un projet en profondeur, et des demandes sont venues au DCS pour renforcer l'équipe de projet. Les arbitrages sont encore en cours, mais il est clair que, s'il faut faire des choix, les postes prioritaires seront ceux dédiés à la prise en charge des bénéficiaires. Des renforts pourront ensuite seulement être envisagés pour l'équipe de projet si d'autres moyens peuvent être trouvés.

Un député (MCG) rappelle que la commission a reçu Palexpo, qui accueille des réfugiés ukrainiens. Il a été dit que, s'il n'y avait pas d'urgence immédiate à libérer les locaux, cela pourrait être plus compliqué d'ici une année. Le manque de locaux est un vrai problème à Genève, et le député se demande si le département cherche d'autres pistes, ne serait-ce que pour permettre à Palexpo de continuer à contribuer à l'économie genevoise. Deuxièmement, sur la question des RMNA, le député (MCG) demande s'il revient aux autorités fédérales ou au DCS d'enquêter sur l'âge de ces jeunes pour prouver leur minorité.

M. Apothéloz répond que, pour les permis S, l'hébergement a démarré dans une halle centrale, qui était alors un lieu assez stratégique dans l'urgence. Le dispositif a depuis déménagé vers la halle 7, qui est moins utilisée, ce qui a permis de dégager toute la halle principale pour des manifestations, et on ne peut que remercier Palexpo de sa pleine collaboration. Lorsque les personnes arrivent, il faut pouvoir les mettre tout de suite sous protection, peu importe leur heure d'arrivée. Des locaux sont recherchés en permanence et on peut ainsi

noter que près de 9000 places ont été créées en transformant des bureaux et en achetant des immeubles par le biais de l'Hospice général. Palexpo est vraiment un lieu d'accueil d'urgence et le but est d'y rester le moins longtemps possible pour être dispatché vers des lieux collectifs, des familles d'accueil ou des lieux dédiés. Il n'est pas encore possible de savoir quand on pourra libérer Palexpo. Il faut admettre que, même si le nombre d'arrivées baisse, la situation ne se résout pas en Ukraine. D'autre part, la hausse de l'asile ordinaire est conséquente. On garde donc Palexpo pour le moment, à défaut de disposer d'un autre lieu avec une capacité d'accueil similaire. Le Tribunal fédéral a aujourd'hui validé un accord pour avancer sur un projet du côté du Lignon, ce qui devrait rapidement créer des places supplémentaires. Le département a également des visées sur un immeuble entièrement vide depuis très longtemps, que le propriétaire est d'accord de louer à l'Hospice général. C'est en avançant sur ce type de projets que l'on pourra réussir à libérer Palexpo. Il faut bien comprendre qu'à l'inverse de l'asile ordinaire, les permis S ont la volonté de rentrer chez eux le plus vite possible, dès que la situation le permettra. Le département est en lien permanent avec Palexpo et, s'il a fallu renoncer à des manifestations au début du dispositif, cela n'est aujourd'hui plus le cas et tout est planifié de manière précise. S'agissant des RMNA, il faut bien distinguer les RMNA des MNA. Les MNA ne sont pas dans le processus d'asile et sont envoyés au SPMi quand ils arrivent à Genève, ou dans un autre dispositif, afin d'assurer leur protection. C'est dans ce cas l'OCPM qui contrôle leur minorité. Une grande majorité de ces jeunes se déclarent mineurs tout en étant majeurs. Il s'agit d'un processus qui roule maintenant assez bien, bien qu'il demande des moyens à l'OCPM. Concernant les RMNA, ils sont dans le processus d'asile et font donc une demande d'asile en Suisse. Ce sont les CFA qui contrôlent leur minorité et, après un séjour dans les centres, les jeunes sont attribués aux cantons sur la base d'une clé de répartition, qui est pour rappel de 8,5% à Genève. Il y a donc un processus cantonal pour les MNA et un processus fédéral pour les RMNA.

Un député (Ve) a appris que les EMS étaient revenus au DCS et il se demande où en sont les choses au niveau de la planification et par rapport au nombre de places disponibles, alors même que l'on sait que les listes d'attente continuent à être trop longues.

M. Apothéloz propose de répondre à cette question lors du budget. La planification est prévue au niveau du PFQ, mais comme les EMS dépendaient du DSPS avant, le conseiller d'Etat aimerait pouvoir challenger ces chiffres avant de s'exprimer dessus. Il peut en revanche déjà rappeler que le taux d'occupation des EMS est de 98% et que l'on peut donc les considérer comme pleins, les 2% restants permettant simplement d'avoir quelques jours de

vacance en cas de décès. Le financement est assuré par un dispositif lié à l'assurance-maladie et aux prestations complémentaires. La question de la réflexion générale sur la planification doit inclure tant les EMS que les IEPA ou encore des solutions plus mixtes. M. Apothéloz aimerait pouvoir prendre le temps de questionner ces éléments et de revenir dessus lors de l'examen du budget.

Le président constate que de plus en plus de personnes vont arriver en EMS avec des rentes supérieures. En principe, dans les années futures, l'Etat devrait donc avoir un peu moins à s'engager, notamment avec les deuxièmes piliers et les meilleures AVS.

M. Apothéloz répond que si cela peut en principe être vrai, la réponse dépend cependant tant de la capacité à continuer le maintien à domicile qui coûte nettement moins cher que de l'évolution des EMS dans les années à venir. Si l'on parvient à maintenir un dispositif de maintien à domicile, ce qui comprend les IEPA, on sait que la durée moyenne de vie en EMS sera plus faible, alors même qu'elle est maintenant de 2,5 à 3 ans. Sur la question du deuxième pilier, on se rend tout de même compte que le plein potentiel n'est pas encore réalisé, et qu'il s'agit d'une mesure presque trop jeune pour avoir un plein potentiel d'économie sur des PC. M. Apothéloz ne cache pas que la Confédération, avec son attitude de moins en moins participante sur les politiques cantonales, risque de bousculer quelque peu l'équilibre.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition de l'Hospice général

Mme Anne Héritier Lachat, présidente du conseil d'administration, M. Christophe Girod, directeur général, et Mme Sandrine Alexandre, cheffe de service aux finances

Pour les représentants de l'Hospice général, les résultats de l'exercice 2022 sont dans l'ensemble satisfaisants, tant au niveau des prestations qu'au niveau du fonctionnement. Pour rappel, les prestations de l'Hospice général sont divisées entre l'aide sociale et la migration. Pour la migration, l'année 2022 a été marquée avant tout par l'arrivée des réfugiés ukrainiens, au nombre de 3185 à fin 2022. Il y a en réalité eu plus de 4000 entrées et 900 sorties. L'HG a recruté dans le cadre de la crise 80 ETP en 9 mois et créé 1500 places d'accueil, dont 750 à Palexpo. La commission des finances a voté un crédit de 44 millions de francs l'année dernière, affecté spécifiquement aux réfugiés ukrainiens. Seuls 12,3 millions de francs ont été utilisés sur ce crédit et le restant a été rétrocédé. Cette différence s'explique par des financements fédéraux plus

généraux que prévu. Au-delà de la crise ukrainienne, un grand nombre de réfugiés issus de l'asile ordinaire ont afflué à Genève, avec 234 réfugiés supplémentaires à fin 2022 pour 1690 entrées et 1456 sorties. Il faut également noter que le nombre de RMNA a grandement augmenté. Le Conseil d'Etat a acté le transfert de ces derniers à la FOJ en 2020, même si à l'heure actuelle, seulement 34 RMNA ont été transférés tandis que 77 sont encore au foyer de l'Etoile au 31 décembre 2022 et que leur nombre n'est pas près de diminuer.

Pour les prestations de l'aide sociale, il y avait 14 400 dossiers ouverts au 31 décembre 2022, ce qui représente une baisse du nombre moyen de dossiers de 11,4% par rapport au budget. Les prévisions alignées sur les prévisions fédérales suisses faites en décembre 2021 ont permis de montrer une baisse de ce nombre de dossiers. Cependant, si on s'arrête sur la photo, le nombre de dossiers a tout de même augmenté, mais moins que pendant les années précédentes. Il y a eu en général 4% de sorties, notamment pour des questions d'amélioration du revenu et de prise d'emploi (41% en 2022 contre 38% en 2021). A la fin de l'exercice, l'Hospice a restitué 45 millions de francs sur la subvention.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, le résultat brut est positif de 13,6 millions de francs avant la restitution pour cause de fin de contrat. Il s'agit de résultats réjouissants après deux années de déficit. Des effets uniques expliquent ces résultats positifs. D'une part, une hausse des recettes fédérales pour 7,1 millions de francs, dont 4,3 millions pour l'Ukraine et 2,4 millions pour l'asile, et d'autre part plus d'économies sur le budget cantonal pour 6 millions. Les recrutements pour lesquels 4,3 millions de francs ont été octroyés ont été espacés dans le temps. L'Hospice a également reçu une subvention de 1,4 million pour les pertes locatives, qui a bien entendu couvert les pertes liées à la crise sanitaire. De surcroît, on constate une hausse des recettes propres et une maîtrise des dépenses. Il y a eu 1,5 million de francs en plus dans le parc immobilier de rapport, qui n'est pas l'intégralité du parc, et 4,1 millions en économisant sur les recrutements et en mettant en place des mesures d'économies. A la fin du contrat de prestations, la réserve de l'Hospice général est de 11 millions de francs, après restitution de 6 millions à l'Etat.

Pour les perspectives pour 2023 et au-delà, l'Hospice doit faire face à une crise migratoire qui va poser d'énormes défis en matière d'hébergement et d'intégration. En ce qui concerne l'aide sociale, il y a deux possibilités. Soit la loi qui est maintenant devant le Grand Conseil est adoptée et, à ce moment-là, il faudra mettre sur pied des mesures de mise en œuvre de cette loi, soit il est nécessaire de faire d'autres efforts pour améliorer l'aide sociale. En matière de

fonctionnement, l'Hospice général tient à maîtriser l'équilibre financier et à maîtriser les charges après ces résultats 2022 satisfaisants.

Un député (MCG) constate que 14 400 dossiers sont ouverts à l'aide sociale, hors migration, et il aimerait une estimation de ce que représentent dans ces dossiers les personnes qui sont arrivées du fait de ne pas avoir trouvé d'emploi et d'être en recherche. Le député aimerait comprendre ce que le fait de rechercher un emploi représente comme coût pour notre système social.

Mme Héritier Lachat rappelle que toutes les statistiques sont disponibles sur le site de l'Hospice général. M. Girod répond que l'immense partie des personnes à l'aide sociale n'ont pas assez cotisé pour avoir le droit au chômage. Le nombre de chômeurs en fin de droit est à 19% de l'effectif. Une fois que ces personnes sont à l'aide sociale, elles sont potentiellement toutes en recherche d'emploi, même si toutes n'arrivent pas à retrouver un emploi aussi vite que l'on voudrait. Les chiffres de la réinsertion se sont bien améliorés ces dernières années, tant grâce à la hausse des exigences qu'à la reprise économique. Pour ce qui est des coûts, si on prend 20% des 400 millions de l'aide sociale, cela représente 80 millions de francs pour les gens qui viennent de l'OCE.

Un député (LJS) comprend que la Confédération ne finance pas intégralement la migration et il aimerait comprendre pourquoi.

M. Girod répond que les forfaits fédéraux font l'objet de décisions fédérales, d'ordonnances, qui sont prises suite à une consultation avec les cantons. Ces financements ne couvrent pas tous les frais qu'engendre une personne migrante. Ce forfait est divisé entre l'hébergement, l'alimentation et d'autres frais. Il ne couvre pas l'ensemble des frais des grands cantons et ces derniers doivent compléménter les forfaits fédéraux.

Le député (LJS) se demande s'il n'y a pas un travail à faire avec Berne pour mieux développer ces forfaits, surtout face à l'explosion de la migration. Il faudrait envisager un mécanisme automatique qui garantirait un forfait adéquat, complété par une hausse de la part fédérale ou cantonale, pour consacrer aux prestations sociales locales de plus grandes ressources.

M. Girod répond que le financement fédéral est clair dans l'ordonnance et n'est pas suffisant. Il est complémenté par l'ordonnance cantonale à hauteur des besoins estimés chaque année. S'il devait y avoir un manque, une demande de crédit supplémentaire serait demandée en fin d'année.

Le député (LJS) note que tout cela crée tout de même une pression sur les ressources au sein de l'institution.

M. Girod répond qu'il y a surtout une pression sur les postes. Au début de la crise ukrainienne, l'Hospice général a surestimé les coûts sur la base des

prévisions du SEM, qui étaient presque trois plus importantes. Les coûts avaient donc été estimés à 44 millions de francs et un crédit supplémentaire avait été demandé. Fort heureusement, il n'y avait pas eu besoin de le dépenser entièrement et 31 millions avaient pu être restitués. Les mécanismes en place sont assez simples et transparents. Il est certes nécessaire de venir régulièrement devant la commission avec les besoins, mais cela fait partie du jeu démocratique.

Un député (UDC) revient sur la question du parc immobilier et aimerait connaître la part de logements dont l'Hospice général est propriétaire ainsi que la part de bénéficiaires logés dans ces immeubles. Enfin, le député revient sur la question des pertes locatives et comprend qu'une subvention a été versée pour combler ces pertes. Le député se demande si cette perte concerne la totalité des locataires ou seulement ceux qui ne sont pas bénéficiaires.

Mme Héritier Lachat répond qu'elle parlait dans son intervention uniquement des locaux commerciaux, pour lesquels il n'y avait plus de revenus puisqu'ils étaient fermés.

M. Girod répond qu'il y a au sein du parc immobilier un certain nombre de bénéficiaires, notamment dans les immeubles de la Jonction. Le taux de bénéficiaires y varie entre 15 et 23% de personnes à l'aide sociale. Ce taux fluctue fort heureusement et permet de ne pas créer un ghetto à la Cité Carl-Vogt. Un processus est en cours pour élargir les hébergements pour les usagers en situation d'urgence, par le biais d'appartements relais. Ce dispositif concernera les personnes ayant de la peine à se loger, dans le seul but de traiter la raison pour laquelle ils n'ont pas de logement, avant de leur trouver un bail à leur nom. Le taux de succès pour cette mesure est assez grand. Pour revenir au parc immobilier, les bénéficiaires en occupent une dizaine de pour cent, puisque les bénéficiaires ne sont évidemment pas dans des logements trop chers pour eux.

Le député (UDC) souhaite savoir ce qu'il en est des bénéficiaires logés dans les hôtels.

M. Girod répond que ce chiffre est en baisse et que l'Hospice s'engage pour le faire diminuer, notamment en développant cette offre d'appartements relais pour placer des gens avant qu'ils ne trouvent un bail à leur nom propre. Le coût est ici bien moindre par rapport aux hôtels, et le contribuable reste gagnant puisqu'on peut bien mieux accompagner les bénéficiaires et les sortir d'une situation difficile.

Le député (PLR) revient sur la question de son collègue (LJS) sur le différentiel entre le subventionnement fédéral et la réalité des coûts cantonaux. Le député aimerait avoir une idée de la situation dans d'autres cantons.

M. Girod répond que tous les gros cantons doivent passer à la caisse et que ne sont gagnants que de petits cantons comme Uri ou Schwytz. Ces cantons ne sont pas tellement gagnants sur le forfait, mais bénéficient d'un système de récompense de Berne qui dépend du taux de migrants qui travaillent. Ce taux est évidemment bas dans les gros cantons, tandis qu'il est élevé dans les petits cantons qui peuvent intégrer tout le monde avec facilité. Il y a toujours de grandes discussions au niveau fédéral, mais au final, les petits cantons gagnent toujours malgré la ligue des grands cantons qui ne parvient à faire valoir sa position.

A l'interrogation du député (PLR) qui n'est pas sûr de comprendre pourquoi il serait plus facile d'occuper des gens dans les petits cantons, M. Girod répond que, si le ratio de personnes attribuées par rapport à la population est évidemment le même, le ratio par rapport aux infrastructures n'est pas le même. Par exemple, en Suisse centrale, on utilise les migrants pour nettoyer les chemins, les forêts et les rivières, ce que les autres cantons ne pourraient juste pas faire. Il n'est tout simplement pas envisageable d'employer tout le monde dans la Voirie publique genevoise, ou alors il faudrait créer 5000 emplois.

Le député (PLR) note qu'il y a par exemple un plus grand ratio de fonctionnaires à Genève et que l'on devrait alors avoir plus de facilité. Le député aimerait connaître le pourcentage de l'écart de financement qui est lié aux taux d'occupation des migrants. Concrètement, le député voudrait savoir combien l'on reçoit en plus si l'on occupe plus de personnes migrantes.

M. Girod peut répondre ultérieurement sur ce point, mais observe qu'il n'est pas évident d'effectuer ces projections intercantonales avec le type d'emplois concernés.

Un député (S) comprend que la population reçue à l'Hospice général est composée de personnes qui ont des faibles revenus, d'anciennes personnes en fin de droit de chômage, de migrants, de RMNA et de réfugiés.

Mme Héritier Lachat répond que l'Hospice s'occupe de tous les gens qui ont droit à l'aide sociale de manière générale.

Le député (S) constate que la population est en hausse alors même que les migrants n'obtiennent pas toujours de permis et quittent le territoire suisse.

M. Girod répond que, pour ce qui est de l'aide sociale, tout est réglé par la LIASI qui fonctionne sous condition de ressource et de subsidiarité aux autres aides sociales. Tout est donc très clair sur ce point. Sur cette population de 25 000 personnes, 80% de personnes arrivent directement à l'Hospice, tandis que 20% passent par la case OCE. Les sorties se font soit pour prise d'emploi, soit vers l'AI ou la retraite. Les migrants sont une population beaucoup plus

disparate puisqu'il y a beaucoup de permis différents, avec des durées d'admission qui varient. Cette population a doublé en 2022 du fait des permis S en provenance d'Ukraine et l'on parle maintenant de 10 000 personnes, qui ont toutes le droit de travailler.

Une députée (PLR) revient sur la question des fonds propres et souhaite savoir si les 814 millions de francs correspondent à la valeur du parc immobilier. Mme Alexandre répond que cela concerne principalement la revalorisation du parc immobilier. La députée (PLR) comprend qu'il n'y a pas dans le parc que des immeubles pour loger des bénéficiaires. Mme Héritier Lachat rappelle que tout se trouve sur le site internet de l'institution.

A la question de la députée (PLR) qui se demande comment est réinvesti l'argent des rendements apportés par ces immeubles, Mme Alexandre répond que cela sert à financer tout ce que la subvention de financement ne couvre pas. Le gain vient donc en déduction de la subvention et permet de financer tant l'entretien du parc immobilier que certains postes ou projets informatiques.

La députée (PLR) se demande où en est l'Hospice dans la rénovation énergétique de son parc. Mme Héritier Lachat répond que l'Hospice est largement au-delà de ce que demande l'Etat et a avancé sur cette préoccupation depuis déjà un certain temps, avec des gens au service immobilier qui gèrent spécifiquement la rénovation du parc. La députée (PLR) comprend que, par rapport à la modification du règlement, il n'y aura pas de changement de stratégie. Mme Alexandre répond qu'il y a un entretien régulier et qu'il est possible d'envoyer plus d'informations sur ce point ultérieurement.

Un député (MCG) note que la répartition des personnes migrantes se fait en fonction de la population des cantons, et que les cantons-villes sont évidemment désavantagés par le manque d'espace et les coûts immobiliers, par rapport à de grands cantons comme Vaud ou les Grisons. Le député se demande si cette différence est prise en compte par le SEM.

Mme Héritier Lachat répond que ces facteurs ne sont pas pris en compte pour la subvention fédérale.

M. Girod répond que cette discussion a également lieu à la conférence des directeurs de l'aide sociale, mais qu'une fois de plus les petits cantons-villes perdent systématiquement au vote et que le système fédéral ne change pas.

Audition des Etablissements publics pour l'intégration EPI

M. Serge Bednarczyk, président des EPI, Mme Magali Ginet Babel, directrice générale, et M. Louis-Marie Le Bot, directeur des finances

Mme Ginet Babel indique que le résultat est de –278 000 francs, contre –3 120 000 francs prévus au budget, soit un écart de +2 842 millions de francs. Ce budget pour 2022 était obligatoirement lié au budget en douzièmes et il y avait une difficulté à savoir si les EPI allaient pouvoir bénéficier ou non de 3 millions de francs prévus, d'une part 1 million pour l'embauche progressive de 18 postes prévus pour assurer un renforcement et un remplacement des équipes socioéducatives, et d'autre part 2 millions qui concernaient le déficit structurel dont on parle depuis 2019. On voit également que les EPI ont reçu un versement de 283 000 francs pour financer partiellement le renchérissement du coût de la vie, pour un coût de 497 000 francs pour l'institution au total. C'est donc en raison de ce versement exceptionnel qui ne couvre pas la totalité que les EPI se retrouvent avec un léger déficit en fin d'année de –278 000 francs. II faut également noter une hausse du bilan de 30 millions de francs, et ce du fait des deux chantiers terminés durant l'année 2022 : la route de Chêne 48 et la Maison de l'Ancre. Pour les fonds propres, ils s'élèvent à la fin 2022 à 2,4 millions de francs, avec donc une baisse liée au déficit 2022.

Pour le budget 2023, il faut souligner les éléments fondamentaux suivants. La subvention de 4 millions de francs a été confirmée, avec les 2 millions qui sont pérennisés pour cette année afin de combler le déficit structurel et les 2 autres millions qui deviennent également pérennes pour financer les 18 postes qui ont été engagés progressivement sur l'année 2022 (dont 1 million de francs déjà dépensés en 2022). L'octroi de l'annuité est annoncé, avec une prise en charge jusqu'à 7%, ce qui crée un déficit de –60 000 francs. Dix places en centre de jour vont être ouvertes pour 50 000 francs. La Maison de l'Ancre a commencé à rouvrir fin décembre, avec un coût de fonctionnement total prévu sur l'année 2023. Deux ETP non financés ont été embauchés et sont liés à des discussions concernant la préoccupation déjà évoquée sur la prise en charge des situations complexes, avec un médecin et un chargé de formation. Cette question de la formation est essentielle pour que les personnes engagées soient formées de manière plus importante pour faire face à ces situations. Les moyens étaient jusqu'ici assez fragiles en termes de ressources humaines pour organiser ces formations. Les coûts informatiques et d'infrastructures ont été réévalués tandis que l'indexation de 2,44% va s'appliquer, tant pour les collaborateurs de l'institution que pour les collaborateurs en emploi adapté. Enfin, un crédit supplémentaire de l'Etat de 197 000 francs a été octroyé pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

Pour la question de l'absentéisme, le taux d'absence global a encore augmenté de 0,7% sur 2022, pour atteindre 10,8%. Cette hausse s'explique en partie par la crise covid qui impacte encore le début de l'année 2022. Il faut aussi souligner que l'on observe un taux d'accidents professionnels en hausse sur deux des quatre secteurs de la partie résidentielle, en lien avec les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des cas complexes, ce qui souligne d'autant plus la nécessité de formation. On note en revanche un recul des absences chroniques (29% en 2022 contre 35% en 2021) et des absences maladie de longue durée en lien avec le travail (28% en 2022 contre 30% en 2021), et ce en partie grâce au soutien accru mis en place par les RH pour mieux suivre l'absence et le retour au travail. D'autre part, il faut rappeler que 18 postes sont vraiment là pour le remplacement et le renforcement des personnes dans les aspects résidentiels. Le pool de renforcement allant enfin être complet en 2023, il pourra maintenant pleinement déployer ses effets. Pour aller dans le sens de ce qui était dit précédemment, le taux d'absentéisme a baissé de 4,1 % en mars 2023 par rapport à mars 2022, ce qui souligne une amélioration. Ce taux est une vraie préoccupation pour les EPI et le conseil d'administration suit avec attention la situation. La direction fait des rapports réguliers sur ce point et adapte continuellement son plan d'action pour une vision la plus proche de la réalité. Les EPI pensent que la meilleure réponse à ce taux d'absentéisme est la formation. Il a fallu suspendre durant la période covid l'approfondissement et l'amélioration des compétences des collaborateurs sur le terrain et il s'agit maintenant de reconstruire un plan de formation solide. Il y a une vraie peine à recruter une main-d'œuvre qui corresponde aujourd'hui et il faut régulièrement engager des personnes ayant peu d'expérience dans l'accompagnement de personnes avec une déficience intellectuelle. Il est plus que nécessaire de donner les outils aux collaborateurs pour qu'ils comprennent ce qu'ils vivent, qu'ils aient la capacité de lire ce qui se passe chez les personnes reçues, mais aussi les outils pour améliorer la situation et diminuer les troubles du comportement.

M. Bednarczyk poursuit en rappelant que le projet de la Combe sera le prochain chantier pour l'institution après le 48 route de Chêne et la Maison de l'Ancre. 35 millions de francs de subventions ont déjà été votés par le Grand Conseil en complément des 35 millions issus de fonds privés et des 35 millions qui seront empruntés à un taux incertain. Un groupe de travail a déjà été mis en place et un maître d'ouvrage a été engagé. Tout ceci prend du temps puisqu'il faut passer par les procédures classiques d'appel d'offres et on peut imaginer un début des travaux fin 2024 ou début 2025. Un budget total de 105 millions de francs est envisagé pour ces travaux. Une autre grosse étape est le déménagement du 105 route des Jeunes. Une centaine de personnes

travaillent actuellement dans ces locaux, dans des conditions qui ne répondent pas aux besoins d'accompagnement d'une personne en situation de formation ou de handicap. Ce projet va s'étaler entre 2023 et 2024 et se déplacera vers des locaux loués à la CIEPP. Ces locaux doivent être aménagés, pour 11 millions de francs, et il faut repartir chercher des fonds pour financer cela puisque la CIEPP n'entend pas financer ces aménagements même si elle accepte de contribuer aux travaux. Il faut donc se remettre au travail pour trouver ces fonds, un travail fastidieux qui devient presque une habitude en termes de fonctionnement des équipes. Les EPI sont quelque peu en déménagement perpétuel depuis 6 ans, ce qui demande un gros travail de préparation et d'organisation. Le président en profite pour remercier à nouveau la direction générale sans qui l'on ne pourrait pas obtenir de tels résultats. Il remercie également le Grand Conseil pour son soutien de 35 millions de francs pour la Combe, soutien qui a donné l'élan nécessaire pour trouver les 35 millions de francs de fonds privés. Le combat des EPI n'est de loin pas terminé, même si un gros pas a été franchi, que ce soit par le biais des subventions d'exploitation ou par les soutiens obtenus pour l'aménagement et la transformation des locaux. Il s'agit de la dernière rencontre du président avec la commission puisqu'il ne renouvelle pas son mandat au conseil d'administration et qu'il est maintenant temps pour lui de passer à autre chose.

Un député (MCG) revient sur les difficultés rencontrées au niveau du recrutement, avec visiblement une carence au niveau de la HETS et de la difficulté à favoriser la formation en emploi. Le député se demande quelles sont les pistes envisagées pour améliorer ce recrutement, tant pour trouver du personnel adapté afin de s'occuper des personnes autistes que pour aller vers une politique plus générale de formation.

M. Bednarczyk répond que l'évolution du nombre de personnes en situation de handicap est considérable, avec toujours plus de nouvelles personnes à prendre en charge. En 5 ans, les EPI ont accueilli 30% de personnes en plus. Cela suscite évidemment des besoins en personnel, qui se heurtent à un potentiel perdu de formation dans le canton.

Mme Ginet Babel répond que, vis-à-vis de la mission particulière des EPI dans le domaine du handicap, il est vraiment important de revendiquer la nécessité d'être beaucoup présents dans la rencontre avec les étudiants à l'HETS. L'institution doit être en mesure de présenter son travail sous un autre angle que celui du risque. Les gens qui travaillent dans les institutions sont des gens très engagés, et quand ces personnes peuvent témoigner de leurs activités, elles peuvent donner envie de rejoindre le métier. Il faut donc que les EPI puissent sortir des murs pour aller parler aux étudiants, mais aussi rendre les espaces de l'institution plus perméables, par exemple en donnant certains cours

sur place. Il faut comprendre que sur la totalité des étudiants à la HETS, même si l'ancienne filière éducation était favorisée et préférée, peu d'entre eux s'imaginent se retrouver dans le handicap. Or, ce manque d'intérêt durant la formation les rend peu outillés par la suite pour faire face à ces cas. Avec la filière unique, ce problème s'est accentué. Pour ce qui est de la formation en emploi, il serait difficile d'engager une personne qui n'aurait aucune expérience dans le social. En revanche, il est possible de faire passer les personnes formées comme assistants-socioéducateurs en tant que socioéducateurs, en dépassant certaines barrières administratives et institutionnelles. Actuellement, il faut déjà savoir qui part à la retraite dans les équipes en septembre et être sûr que les personnes qui partent soient des socioéducateurs pour veiller à l'équilibre. Ce type de contraintes complique le positionnement en amont sur la planification de la formation et quelques souplesses pourraient apporter des solutions, idée qui a déjà été mentionnée auprès de la HETS. Maintenant, il est vrai qu'il y a une baisse de l'intérêt pour le social, même du côté de l'éducation, et il y a peut-être des démarches à entamer alors que les besoins ne diminuent pas.

M. Bednarczyk précise qu'il s'agit d'un vrai métier, qui requiert une véritable compétence et des connaissances. Il y a eu des accidents très graves en 2022 avec des armes blanches ou autres, et on ne peut pas confier l'accompagnement de certaines personnes à des gens qui ne sont pas formés et aguerris.

Examen de la politique publique « D Culture, sport et loisirs »

Audition du département de la cohésion sociale

M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat/DCS, M. Marc Brunazzi, directeur des services supports/DCS, et M. Rogers Binder, responsable financier/DCS

Un député (LJS) relève que le budget de la politique D est assez faible, puisqu'il ne représente que 0,5% du total. Il n'a évidemment pas été simple de ne pas avoir de budget en début d'année, mais les montants supplémentaires ont permis de faire le nécessaire pour le reste de l'année. L'un des points les plus importants est celui de la fin des aides covid. Des auxiliaires avaient été engagés pour gérer ces aides et ils ne sont désormais plus nécessaires. Ces aides ont été indispensables pour le milieu culturel, et n'ont en revanche pas été versées pour le sport, même si les besoins ne sont évidemment pas les mêmes. La loi sur la répartition entre canton et communes est venue donner un certain nombre de prérogatives au canton, notamment sur le livre, mais aussi sur les infrastructures. Concernant le sport, le rapport avec la culture est de 1/7, même si le fonds d'aide au sport, qui n'appartient pas au budget de l'Etat, apporte un montant de plus de 5 millions de francs. Au niveau de l'ensemble des points, il a été souligné que suite à l'accord avec les communes, l'IN 167 va dans le futur impliquer la politique culturelle du canton et le Conseil d'Etat reviendra ultérieurement avec ces éléments pour les prochains budgets. Il faut également souligner que la répartition engage le canton sur des infrastructures sportives importantes, notamment au niveau du Stade de Genève. Le Stade engrange par ailleurs un grand nombre de subventions pour son fonctionnement, subventions dont le détail a pu être fourni à la sous-commission. Une partie des subventions concerne aussi le soutien à la relève sur les académies. Des questions ont été posées quant à de potentiels rééquilibrages, avec une augmentation potentielle pour le sport. Des pistes ont été évoquées sur ce point, notamment sur le fait qu'une fondation a été votée et dotée économiquement, mais aussi sur le soutien aux manifestations et aux clubs sportifs. Enfin, la question de la directive sur la préférence cantonale a été évoquée, notamment au niveau des bains de Genève-Plage.

Un député (MCG) revient sur la future patinoire du Trèfle Blanc et observe que, face à l'engouement des Genevois pour ce qui a trait aux sports de glace, on peut se demander si le chiffre de 8000 places sera suffisant, surtout face à une démographie genevoise en hausse. Le député se demande si la décision a été prise par le département ou par la ligue, et si elle est finale.

M. Apothéloz répond qu'il y aura précisément 8500 places. Cette décision a été prise il y a trois ans par un comité de pilotage qui regroupait le Conseil

d'Etat, la commune de Lancy et le club. Cette proposition est plus précisément celle du club. Il faut bien comprendre l'attitude de la population genevoise, qui n'hésite pas à se rendre aux matchs quand le club se porte bien, mais qui les déserte en cas de redescente. Des discussions ont eu lieu pour déterminer la capacité qui serait la plus adéquate, et le chiffre de 8500 semblait être raisonnable. Avec cette capacité, Genève serait dans la fourchette haute des patinoires. D'autre part, il y a aussi un intérêt pour le club à trouver un équilibre entre l'offre et la demande. Construire une patinoire trop grande, sans certitude de pouvoir la remplir, ne bénéficierait à personne, y compris au peuple. Il y a donc un intérêt à maintenir une pression raisonnable sur la fréquentation. Le chiffre ne bougera plus, alors même que le deuxième tour pour le concours aura lieu fin septembre. S'il était tentant de doubler le nombre de places, il faut rester réaliste quant aux comportements des supporters.

Un député (UDC) rappelle que la commission des travaux s'était également penchée sur cette question et l'avait largement débattue. Si les députés avaient été étonnés du peu de places, le président du club avait parfaitement justifié ce choix, qui avait convaincu la commission. Le député aimerait des éclaircissements quant au fonds d'aide au sport, qui n'appartient visiblement pas à l'Etat.

M. Apothéloz répond qu'il s'agit effectivement d'un organe séparé de l'Etat, qui n'apparaît pas dans les lignes budgétaires cantonales. Ce fonds fait partie de la Loterie romande et, pour rappel, le Grand Conseil a voté le projet de loi du Conseil d'Etat visant à adhérer à la conférence romande des jeux d'argent. Cela fait partie des dispositifs fédéraux de la loi fédérale sur les jeux d'argent, et il y a une indépendance des organes de répartition de ces jeux d'argent. La LoRo est l'organe de répartition genevois pour le social, la culture, le handicap et les loisirs. Une partie de ce budget est donné au fonds cantonal d'aide au sport, qui est de 5 millions de francs et qui s'organise pour la distribution de cet argent. Le Conseil d'Etat n'attribue plus les montants, mais les ratifie, et ce dispositif est donc complètement séparé des comptes.

Le député (UDC) se demande si cela veut dire que cela a changé uniquement à cause de la nouvelle loi fédérale ou si cela a toujours été comme ça. Le député est étonné d'entendre cela, puisqu'il se souvient que la commission des travaux avait péniblement voté un amendement pour que l'Etat subventionne à hauteur de 2 millions de francs le fonds cantonal d'aide au sport, comme le permet la loi sur le sport. Le sport est principalement alimenté par la Loterie romande, mais cela n'empêche pas d'autres rentrées d'argent. Le député est donc surpris d'apprendre que ce fonds n'appartient finalement même pas au canton alors qu'il apparaît dans certains projets comme les crédits de renouvellement.

M. Apothéloz répond que le Conseil d'Etat ratifie les décisions de l'organe de répartition. Pour rappel, la volonté exprimée par un certain nombre de députés était de savoir comment le canton pouvait faire œuvre d'action à l'égard d'infrastructures sportives. Effectivement, le souhait a été d'avoir un montant de 200 000 ou 250 000 francs par année pour permettre ce soutien. Mais il faut bien distinguer le budget publié pour les crédits de renouvellement de celui organisé par les jeux d'argent.

Un député (LJS) précise qu'il a justement été nommé par le conseiller d'Etat à la commission d'aide au sport et il confirme qu'il y a un vrai contrôle du Conseil d'Etat qui ratifie les volontés et qui nomme les membres de cette commission. Il y a par ailleurs un montant dans ce fonds qui est attribué à la réserve du Conseil d'Etat, qui a toute la liberté de le dépenser. La commission fait ses propositions et le gouvernement les suit ou non. Le député (LJS) précise que la seule chose qu'il a faite à la commission consultative sur le sport était de rajouter le terme « notamment » pour parler du financement effectué en grande partie par la LoRo. L'argent vient donc bien des jeux d'argent, mais n'apparaît pas dans les comptes.

Un député (S) se demande si le même mécanisme existe pour la culture ou si le financement vient directement de l'Etat.

M. Apothéloz répond qu'il faut là distinguer le budget cantonal, pour lequel le PFQ prévoit des montants supplémentaires au titre de la loi qui sera peut-être votée vendredi sur la culture, de l'organe de répartition qui donne lui aussi des moyens à la culture. L'organe de répartition ne rentre cependant jamais dans le fonctionnement, et se concentre uniquement sur des prestations.

Un député (PLR) revient sur le sujet des Evaux et plus précisément le « pôle football ». Plusieurs députés ont fait des commentaires à la commission des travaux et estiment que cela ne marchera pas et ne se fera pas. La solution retenue par le Conseil d'Etat est un plan B qui avait été trouvé suite à la votation sur Pré-du-Stand. On savait déjà à l'époque que les choses ne fonctionneraient pas, et on voit bien aujourd'hui qu'il n'y a toujours rien. Le député se demande donc si le Conseil d'Etat envisage aujourd'hui d'autres choses, y compris de revenir sur le sujet alors même que la configuration est bien différente des années plus tard.

M. Apothéloz rappelle qu'il y a une opposition de la commune d'Onex à l'égard du projet des Evaux, et l'Etat attend encore une décision de justice s'agissant des autorisations de construire qui ont été délivrées. Le conseiller d'Etat a toujours dit qu'il fallait un plan provisoire aux Evaux pour déplacer le stade de Balexert, mais aussi un plan définitif pour arriver à respecter l'engagement du Conseil d'Etat vis-à-vis d'un pôle définitif. Le gouvernement

a définitivement renoncé à Pré-du-Stand et l'appréciation politique d'un déclassement de cette zone souligne l'incapacité de réalisation. Il y avait 5 projets analysés, dont Pré-du-Stand, et le Conseil d'Etat y a définitivement renoncé. Il se concentre aujourd'hui sur un projet du côté de Vernier, à Crotte-au-Loup, où le Conseil administratif est aidant et où l'association d'habitants doit encore être convaincue mais n'est pas opposée. Le club continue pour sa part de travailler pour être le plus proche possible d'une solution rapide. Il y a encore eu un point fait hier, et le projet pourrait compter six terrains à disposition de l'académie pour aller de l'avant sur la libération de Balexert. Il s'agit du scénario qui paraît le plus réaliste, et certainement le moins cher, puisqu'entièrement à la charge du canton. Crotte-au-Loup est le projet favori et les choses se passent pour l'instant plutôt bien.

Un député (PLR) a lu dans la presse que la commune d'Onex comptait aller jusqu'au Tribunal fédéral si le canton continue de s'engager dans ce projet. Le député ne comprend pas pourquoi l'Etat persiste, alors même que certains arguments des opposants peuvent être entendus.

M. Apothéloz répond que ce projet aux Evaux est exactement dans la lignée de ce qui existe aujourd'hui. Il y a quatre terrains de football rénovés et mis à disposition du club, mais aussi des habitants. Trois de ces terrains sont des terrains naturels transformés en synthétique, et sont exactement au même endroit. La seule chose supplémentaire dans ce projet est un bâtiment en bois, réversible. L'affirmation de la maire d'Onex sur une privatisation des Evaux est donc fausse.

Le député (PLR) trouve qu'il faut quand même reconnaître que l'endroit est très peu facile d'accès pour le public, et que cela peut s'apparenter à de la privatisation.

M. Apothéloz répond que tout le dispositif de mobilité a été réalisé à la demande de la Ville d'Onex, y compris la réalisation d'une navette qui fait le lien entre les Evaux et la route de Chancy. Il a donc été répondu à toutes les questions de mobilité. Par ailleurs, sur les 60 arbres qui seront abattus, 85% étaient des arbustes, et seulement 4 étaient de grands arbres, qui seront replantés selon la loi. Il faut être précis sur ce dossier, et les informations transmises par la commune d'Onex ne sont pas correctes.

Le député (PLR) se demande si le Conseil d'Etat a répondu aux questions ou aux demandes d'Onex.

M. Apothéloz indique que le Conseil d'Etat a répondu aux demandes de la commune et que plusieurs réunions ont eu lieu avec les autorités.

Un député (UDC) estime que, si on veut être précis, il faut aller au bout des choses. Les terrains actuels vont être agrandis parce qu'ils ne sont clairement

pas aux normes. D'autre part, en parlant de provisoire, il faut savoir de quel provisoire on parle. La seule chose provisoire est l'implantation de l'académie, alors que la fondation se réserve par ailleurs le droit de conserver tant les terrains que le bâtiment en question. La commune s'y oppose à juste titre, en partie pour ces raisons. L'emprise supplémentaire sur les Evaux est donc réelle. Quant à la navette, il faut voir où elle laisse les enfants, puisqu'elle les laisse sur le parking et qu'il faut ensuite traverser la moitié du parc la nuit. Le député estime qu'il serait dans l'intérêt général du sport, de la population et du contribuable de laisser tomber totalement les Evaux et de mettre les bouchées doubles pour le projet de la Crotte-au-Loup. Il y avait une solution possible pour le cycle d'orientation, à savoir une implantation dans les 500 mètres par rapport à Balexert, là où sont prévues la démolition et la reconstruction du futur centre pour requérants d'asile à l'avenue Trembley. La vraie question est finalement de savoir où on pourrait implanter le cycle.

Un député (MCG) revient sur le fond de la question concernant l'élite sportive. Si on prend le cas du hockey, il semblerait que, dans plusieurs cas, des personnes venant d'endroits situés en dehors du canton bénéficient de ces formations. Le député aimerait savoir si ces formations sont destinées aux résidents ou si les clubs sont libres de former qui ils veulent avec l'argent du contribuable genevois.

M. Apothéloz répond qu'il ne connaît pas le taux de personnes étrangères, mais rappelle que la subvention du canton sur les centres de relève s'inscrit dans une volonté de pyramide. Ainsi, les clubs de Meyrin ou de Genève font monter des jeunes prometteurs dans le cadre de la relève, et ensuite in fine dans le club. Le conseiller d'Etat se renseignera pour le football et le hockey, mais il n'a jamais entendu parler de tels cas.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « E Environnement et énergie »

Audition du département du territoire

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DT, M. Christian Goumaz, secrétaire général/DT, et M. Frédéric Dekonick, directeur financier/DT

Un député (Ve) relève que les comptes sont légèrement en dessus du budget en douzièmes provisoires, mais légèrement en dessous du budget accordé par la suite grâce aux crédits supplémentaires. Les questions des commissaires ont porté pour le programme E01 sur la question du bruit routier, qui est suspendue à la stratégie vitesse du Conseil d'Etat, et sur les bornes électriques. Pour le programme E02, la commission a posé des questions sur le nouveau règlement mis en place sur les abaissements des seuils IDC et l'interdiction des chauffages au mazout, mais aussi sur la task-force énergie pour soutenir tant les privés que les entreprises et sur le soutien à l'énergie renouvelable, qui a mis en évidence la question du barrage de Conflan. Par rapport aux réseaux structurants, cette question a déjà été posée dans la commission de l'énergie aux SIG, notamment sur le juste prix à fixer pour l'énergie issue de ces réseaux. La question de la renaturation des rivières a été abordée, et il faut au passage relever le prix du paysage du Conseil de l'Europe. Enfin, sur la question de l'agriculture, 2022 a été marquée par une assez grande sécheresse qui a nécessité un soutien financier accru. Enfin, un état des lieux des crédits d'ouvrages en cours a été effectué.

Un député (MCG) revient sur la question du barrage de Conflan, notamment le prix de l'électricité. Le conseiller d'Etat disait lors de l'audition que le prix du kilowatt était de 3 ou 4 centimes, ce qui faisait que le barrage de Conflan n'aurait pas eu un rendement suffisant pour assurer sa construction. Après contrôle, l'on est aujourd'hui entre 8 et 9 centimes au kilowatt, alors qu'il était à 6 le mois passé, contre 20 l'année passée. Ces changements modifient donc la donne par rapport à Conflan. On ne connaît toujours pas les chiffres de ce que coûterait une pénurie d'électricité comme l'annonce l'OFEN sur les mois d'hiver. Il serait intéressant d'avoir une étude pour savoir à combien reviendrait le prix du kilowatt si l'approvisionnement venait à manquer.

M. Hodgers rappelle que le projet de Conflan n'est pas fermé. Le conseiller d'Etat avait à l'époque retenu que le prix autour de 1 franc permettrait de rendre la structure rentable, ce qui n'est évidemment plus le cas. Si on crée un ouvrage hydraulique de ce type, il faut considérer que l'on sera largement déficitaire par rapport au prix du marché, mais que cela assurera une souveraineté énergétique.

Un député (MCG) rappelle que le prix d'un blackout se compte en milliards de francs, avec des coûts catastrophiques pour l'économie, notamment tertiaire. Concernant l'Allondon, le député revient sur la problématique de ce centre commercial qui devait se faire et qui a été supprimé. Le bassin de la rivière est en souffrance, avec une densification très forte autour, et le député se demande quelle collaboration a été mise en œuvre avec la région française pour sauver le bassin de la rivière de l'Allondon.

M. Hodgers répond que toutes les rivières de Genève sont en fait en souffrance, avec des débits qui sont particulièrement bas et des prélèvements qui montrent une densité de polluants beaucoup plus importante, avec les conséquences que l'on peut imaginer sur la biodiversité. En dehors du Léman, Genève dépend effectivement des voisins français pour l'eau qui arrive sur son territoire, ce qui souligne vraiment la nécessité de faire un Grand Genève de l'eau, avec une politique intégrée de la gestion de l'eau, mais aussi une compréhension commune des fonctionnements des débits. Il y a encore aujourd'hui des pertes dont on ne sait pas où elles passent. Il faut aussi relever les usages des paysans des deux côtés de la frontière. Ce n'est donc pas tellement la densification qui pose problème. Par ailleurs, les analyses menées par l'Etat ont montré que ces travaux n'auraient pas d'impact géologique, raison pour laquelle le canton n'a pas lancé d'action. Le dossier est cependant suspendu du côté français. Le conseiller d'Etat reviendra dans cette législature avec des propositions pour renforcer la collaboration franco-genevoise, notamment avec une stratégie commune de préservation de l'eau. Il est clair que, si on investit du côté français, il convient en retour d'avoir des débits qui correspondent aux besoins du canton.

Le député (MCG) se demande si le canton, à l'avenir, sera plus investi pour la défense de la région. L'opposition est surtout venue de Migros France, et le député (MCG) aurait aimé que le canton de Genève soit plus actif dans son opposition contre ce centre.

M. Hodgers trouve qu'il s'agit là d'une impression du député, qui ne correspond pas à la réalité. Il faut rappeler que le canton est en procès contre la France pour les centrales nucléaires. Sur le dossier de l'Allondon, l'Etat a mandaté un bureau d'avocats pour mener la procédure, et les analyses s'étant ensuivies ont montré qu'il n'y avait pas d'impact géologique sur la région. Tous les élus locaux français sont contre, à l'exception de la commune de Saint-Julien. Le canton a agi de manière diplomatique, par voie préfectorale. Cela est resté sans succès, jusqu'à ce que l'action genevoise remonte dans la presse jusqu'à Paris et dans les ministères, ce qui a amené les préfets à agir. Pour le volet juridique, quand les géologues du canton disent qu'il n'y a pas d'impact, il ne faut pas non plus en inventer. Le canton a décidé de ne pas agir

juridiquement, mais il l'aurait fait s'il y avait eu des éléments factuels pour appuyer son dossier. La pression médiatique a cependant fonctionné sur la préfète. Aucun autre dossier genevois n'a bénéficié de couverture médiatique en France, avec une affaire qui est montée jusqu'au ministère.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « F Formation »

Audition du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat/DIP, M. Thomas Humbert, directeur budget et contrôle de gestion/DIP, M. Laurent Barbaresco, directeur financier/DIP, M. Samy Jost, directeur du service des subventions, et M. Christian Haberler, directeur comptabilité

Une députée (PLR) relève que les charges totales s'élèvent à 2 255 000 000 francs, et sont supérieures de 45 millions au budget. 166 postes ont été créés pour couvrir la prise en charge des Ukrainiens et seront pérennes pour faire face aux flux migratoires importants hors Ukraine. Il faut également relever une évolution de l'effectif des enseignants qui est supérieure à l'effectif des élèves, bien que, toutefois, cela soit dû à l'évolution démographique. Il y a 516 postes non permanents dus aux absences en 2022. Enfin, les charges de transfert s'élèvent à 174 millions de francs et sont détaillées dans le rapport.

Un député (Ve) précise que l'augmentation des effectifs n'est pas une seule superposition à l'augmentation de la population, mais est dû à une hausse de la migration ainsi qu'à des demandes de plus en plus importantes dans l'enseignement spécialisé. L'OMP a également été mentionné lors de cette audition. Les indicateurs de performance sont en baisse, avec un taux d'élèves atteignant un seuil minimum de maîtrise des attentes fondamentales en baisse. Il semblerait que cette baisse puisse en partie s'expliquer par une forme d'anxiété plus forte de la part des élèves.

Un député (MCG) note que de nouveaux quartiers se développent à Genève, notamment à Lancy avec le quartier de la Chapelle. On a demandé dans ce quartier aux parents de déplacer leurs enfants parce que les écoles n'ont pas les capacités d'accueil suffisantes. Ce problème est récurrent avec tous les nouveaux quartiers, et cela est notamment dû à de mauvaises statistiques quant aux besoins scolaires de ces quartiers. Dire à des parents de déplacer leurs enfants de la Chapelle jusqu'à l'école des Palettes n'est pas une solution et démontre au contraire une mauvaise gestion. Il s'agit d'un vrai problème de gouvernance et le député se fait l'écho de parents fâchés.

Mme Emery-Torracinta rappelle que les établissements primaires dépendent des communes, qui mettent à disposition du DIP les locaux nécessaires. Toute la difficulté est de prévoir combien on aura d'élèves et dans quel quartier. S'il est relativement facile d'avoir des prévisions cantonales au niveau macro, cela est beaucoup plus compliqué au niveau local. On ne déplace normalement pas les élèves et ces derniers doivent aller dans l'école la plus proche d'eux. Il y a

parfois de la place à l'intérieur d'une commune, comme ce fut le cas à Meyrin il y a quelques années où il y avait de la place dans certaines écoles pour compenser le manque de place aux Vergers et où les parents se plaignaient de devoir traverser une rue. Il y a tout un travail qui se fait entre le SRED et les communes, et la qualité des prévisions va reposer pour beaucoup sur la connaissance qu'ont les communes de ce qui va se construire chez elles et du type de logements. Ces échanges ne sont pas obligatoires, mais sont fortement encouragés, comme cela se fait sans problème avec Lancy. La particularité de l'école du Sapay est qu'il s'agit d'une grande école qui a été construite par deux communes. Jusqu'à maintenant, on aurait globalement la place de prendre tous les enfants de la Chapelle, mais le problème est qu'il y a un quota entre Lancy et Plan-les-Ouates et que cette dernière va avoir des constructions qui arrivent pour lesquelles il faudra héberger de nouveaux élèves. Si on fait commencer des élèves de Lancy maintenant, on va devoir déplacer ces enfants dans deux ou trois ans. Il s'agit de questions d'intercommunalités, qui ne sont donc pas de la responsabilité directe du DIP, qui soulignent la nécessité de travailler en concertation.

Le député (MCG) observe que tout le monde se renvoie la balle et que, dans les communes, le Conseil administratif renvoie la responsabilité vers le DIP qui n'aurait pas les bons chiffres.

Mme Emery-Torracinta répond qu'à Chancy, il y a quelques années, les prévisions avaient montré la nécessité d'ouvrir des classes supplémentaires. Or, entre-temps, le Conseil d'Etat a décidé de limiter l'accès des élèves frontaliers à l'école genevoise, en n'autorisant que ceux ayant commencé l'école obligatoire à Genève. Or, Chancy avait justement beaucoup d'élèves suisses vivant en France, ce qui nécessitait d'engager des travaux pour plus de classes. Pour finir, la commune n'avait plus besoin de ces classes pour lesquelles les choses avaient été entamées. Le Conseil d'Etat a par ailleurs assez récemment accepté de participer aux frais engrangés par la commune. Il est donc difficile de faire des prévisions quand des éléments extérieurs peuvent venir se rajouter à la planification. Typiquement, l'arrivée des élèves ukrainiens met sous pression l'école primaire. Or, on ne sait pas vraiment où vont vivre ces familles dans les mois à venir, et il est donc difficile de savoir quelles écoles vont connaître des afflux d'élèves. La seule chose possible pour limiter les risques d'erreurs est un travail très fin entre le canton et les communes pour discuter des avancées d'aménagement. Dans le cas de la Chapelle, il y a eu des changements dans l'attribution des logements pour accueillir plus de familles, et cela a évidemment un impact sur les écoles. Pour donner un chiffre, il y a aujourd'hui 40 000 élèves à l'école primaire. Or, 1% de marge d'erreur concerne 350 ou 400 élèves, qui peuvent vite avoir un

impact. La solution est donc un vrai travail de concertation, sans toujours mettre la culpabilité sur l'autre.

Un député (MCG) estime qu'il serait aussi possible d'augmenter le nombre d'élèves par classe, puisqu'un seul élève supplémentaire par classe dans le canton représenterait des millions d'économies et pourrait régler le problème de ces déplacements d'élèves. Les parents préfèreraient des classes plus nombreuses que des écoles plus loin de chez eux.

Mme Emery-Torracinta répond que l'on peut tout envisager et qu'il s'agit finalement de choix politiques. Les cantons romands sont en général dans la fourchette haute du nombre d'élèves par classe. Donc, la tendance serait plutôt de ne pas toucher au nombre d'élèves, aussi compte tenu des difficultés de certains élèves, voire de le diminuer. Cependant, pour la magistrate, le nombre d'élèves importe moins que le nombre d'intervenants en fonction du profil des élèves. Plus les profils sont hétérogènes, plus le taux d'encadrement doit finalement être élevé.

Un député (MCG) en arrive au taux d'élèves qui atteignent le seuil minimum de maîtrise des attentes fondamentales. On voit qu'il est bas à la fin du CO dans certaines sections, ce qui n'est pas nouveau. La réforme du cycle a été rejetée par le peuple et le député se demande si une nouvelle réforme est en cours de préparation. D'autre part, le député constate qu'en fin de 4e année, ce même taux se situe à 75% au lieu de 90% et il souligne une problématique au niveau des premières années de scolarité. Le député aimerait en savoir plus sur les actions prises par le département pour pallier cela.

Mme Emery-Torracinta répond que, pour ce qui concerne le CO, il n'y a pas de projet en cours puisque la réforme a été rejetée vers la fin de la législature et que les délais seraient trop courts pour relancer un tel projet. Il est donc préférable d'attendre la prochaine personne responsable du DIP pour avancer sur ce point. Le gros enjeu va être de savoir sur quelle vision le prochain Conseil d'Etat va se fonder, alors même que la réforme du CO proposée était fondée sur un certain nombre d'éléments factuels, notamment observés dans d'autres cantons. Il est donc encore nécessaire d'attendre un peu. Concernant les taux d'échec, la conseillère d'Etat a souhaité que l'on mette cet indicateur dans les indicateurs d'enseignement afin de s'obliger à regarder ce genre de choses, et ce tant pour le DIP que le Grand Conseil. Cependant, avant d'en tirer des conclusions hâtives, il faut regarder si ces chiffres se maintiennent dans la durée et si la tendance en est vraiment une ou s'il s'agit d'un effet de cohorte. Typiquement, il semblerait que la volée en question ait un niveau particulièrement bas sur le français, et il faudra revoir le chiffre dans trois ans pour constater un maintien ou non. Concernant le français à l'école primaire, des plans lecture sont en place depuis des années et Genève est le 2e des cantons

suisses au niveau de la lecture, ce qui est plutôt positif. Il existe également l'initiative « Silence, on lit ! », qui instaure des moments de 15 minutes durant lesquels toute une école s'arrête de travailler pour lire un livre de son choix. Cela permet d'encourager l'intérêt pour la lecture, surtout dans un monde très numérisé où la question de la lecture se pose vraiment.

Par rapport à cette épreuve de français, un suivi doit se faire pour prendre d'éventuelles mesures. Le nombre de jeunes certifiés a également augmenté à Genève, même si on voit partout en Suisse les effets du covid qui ont provoqué des dégâts, avec notamment des taux d'échec inquiétants chez les apprentis de commerce au printemps dernier. On voit aussi partout dans la société des jeunes inquiets, avec beaucoup plus d'anxiété et d'angoisse, que ce soit face à la crise du covid, la guerre en Ukraine ou encore l'éco-anxiété. Une partie de la jeunesse a le sentiment de ne pas avoir d'avenir et se demande à quoi cela sert de s'investir dans son avenir et d'apprendre. On voit dans les filières des jeunes qui décrochent non pas à cause d'un échec scolaire, mais parce qu'ils ne parviennent plus à se motiver.

Un député (PLR) entend ce que dit son collègue (MCG) qui indique s'exprimer au nom de la population, mais il n'est pas du tout d'accord. La position de son collègue (MCG) sur la problématique du déplacement scolaire va dans le sens inverse de l'histoire, alors qu'il y a aujourd'hui des endroits où les écoles sont fermées et où les classes sont sous-occupées. Si l'on regarde sur Google Maps, on constate que l'école du Sapay et celle des Palettes ne sont qu'à 13 minutes de marche et 5 minutes à vélo. En moyenne, il y a donc une distance d'une dizaine de minutes entre les deux établissements. Sur un plan de l'occupation du sol, des problèmes énergétiques, du chauffage, de l'électricité ou de la pollution, il est évident que l'on ne peut pas surcharger des écoles pour un instant T, alors que l'on sait que, sur le moyen terme, les choses baisseront. Il faut donc avoir le courage politique de dire aux gens que ce n'est pas très grave si une volée d'élèves doit se déplacer sur une courte distance pour aller dans une autre école. Le député pense qu'il faut mieux communiquer et avoir une politique raisonnable en matière de dépenses et de coûts énergétiques. D'autre part, l'avantage d'une campagne électorale est que l'on rencontre des gens sur le terrain. Durant la dernière campagne, le député a entendu beaucoup d'enseignants dire que leur problème majeur était celui de l'école inclusive, pour laquelle les moyens sont inexistants. Il faudrait idéalement doubler le nombre d'enseignants, soit 2000 postes pour l'école primaire, multipliés par 160 000 francs. Il faut donc se demander si l'on aura les moyens nécessaires pour assumer correctement cette volonté d'école inclusive, qui demanderait même probablement d'autres postes. Le député part cependant du principe que, sur ces autres postes, des réallocations seraient

possibles par rapport aux postes libérés ailleurs. Mais le vrai problème majeur est celui de l'école inclusive, pour laquelle il faudrait 320 millions de francs par an, en engageant des gens qualifiés. Par ailleurs, le député souhaite que l'on confirme que le nombre moyen d'élèves par classe dans l'école primaire 1 est de 19,7 et de 20,4 dans le primaire 2.

Mme Emery-Torracinta revient sur le déplacement d'élèves et rappelle que c'est dans les faits déjà ce qui se passe. Il ne s'agit pas d'une politique départementale de dire que l'on fait exprès de déplacer des élèves. La question pourra se poser dans le secondaire, où certaines familles sont à la limite des zones, dans un canton relativement petit. Pour l'école inclusive, les enseignants se plaignent effectivement des classes et des profils d'élèves. Mais cela n'est pas lié à une volonté d'école inclusive. Il s'agit plutôt d'une évolution que l'on voit partout liée aux troubles, notamment chez les plus petits. La secrétaire d'Etat à l'éducation française est venue en déplacement il y a quelques semaines et a souligné ce même problème chez elle. On voit arriver une masse d'élèves qui n'est quelque part pas dans le moule pour que les choses marchent bien à l'école. Donc, soit on met ces élèves à part, et l'on crée une école exclusive, soit on donne au système les moyens de fonctionner. Un certain nombre de postes ont été mis à disposition, et il est certain qu'ils auraient coûté plus cher si on avait créé des classes à part. Il faut distinguer la volonté politique d'avoir une école plus inclusive du fait qu'on voit de plus en plus d'élèves présentant des troubles. Enfin, Mme Emery-Torracinta confirme les indicateurs pour le nombre d'élèves par classe.

Un député (LJS) a l'organigramme du DIP sous les yeux et constate qu'il y a 115 ETP aux directions générales des enseignements obligatoire et secondaire. Le député se demande si cela inclut les directions d'établissement.

Mme Emery-Torracinta répond que l'école primaire est extrêmement centralisée, avec des directions d'établissement très faibles qui ne comptent parfois même pas un ETP de personnel administratif. Il y a actuellement 59 directeurs d'établissements primaires. Le suivi de l'enseignement obligatoire est donc beaucoup plus fort, tandis qu'il est beaucoup plus décentralisé pour le secondaire II.

Le député (LJS) revient sur les questions d'établissement scolaire et note qu'en amont, il y a un vrai souci d'aménagement du territoire. Il faut avoir conscience qu'un quartier qui se développe, avec plus de 1500 personnes qui arrivent, représente une pression énorme pour une commune. Lorsque le quartier du Vélodrome a été construit à Plan-les-Ouates, il a fallu édifier une école de toute urgence, école qui est aujourd'hui vide. Donc, la question de l'aménagement du territoire doit se poser, surtout face à des pics d'arrivée de la population sur des moments très courts. On a trop habitué la population

genevoise à ne pas se déplacer. Aujourd'hui, tout le monde arrive en même temps dans ces quartiers et certaines personnes trouvent injuste de devoir se déplacer quand ce n'est pas le cas du voisin. Il faut mieux étaler l'arrivée des populations pour limiter l'impact budgétaire sur les années à venir.

Mme Emery-Torracinta pense que la difficulté à Genève est d'admettre qu'il faut se déplacer sur un petit territoire. Dans certains villages, il n'y a pas d'école, mais ce n'est pas la règle. Pour les élèves du secondaire, on retrouve le même problème avec des élèves qui se plaignent de ne pas avoir le collège de leur choix. Il faut rappeler que, pendant la première législature, la magistrate a utilisé un bâtiment du cycle de la Seymaz pour la mise en place de la future obligation de formation à 18 ans. Cette mesure avait alors suscité nombre de réactions négatives, qui se sont finalement toutes tassées un an après et plus personne n'en parlait. Du temps de Charles Beer, il y avait eu la volonté d'utiliser deux cycles pour y installer tant de l'enseignement secondaire I et de l'enseignement secondaire II. Il y avait là aussi eu des pétitions, avant que le discours change et que le mélange d'élèves ne soit plus un problème. Au vu des difficultés d'aménagement et de la taille du canton, il faut adopter une politique pragmatique où tout le monde ne pourra pas faire ce qu'il veut.

Un député (MCG) revient sur ses propos et indique qu'il parle d'une population qui ne peut pas se payer une école privée ou des hôpitaux privés, de gens de la classe moyenne qui s'installent dans un quartier. S'il entend l'argument de la distance, il faisait surtout référence aux petits qui ne peuvent pas utiliser un vélo, surtout dans un quartier traversé par des routes avec un fort passage, mais aussi aux parents avec des poussettes, qui doivent aussi bien déposer des enfants à l'école qu'à la crèche. Il y a un véritable problème quand il s'agit d'enfants en bas âge et il faut prendre ce facteur en compte. Quand on construit un nouveau quartier, il faut voir plus grand et ne pas donner de fausses statistiques aux communes. Pour avoir siégé à Lancy, le député se souvient que ce problème a déjà existé par le passé et que la commune se plaignait régulièrement de ne pas recevoir les chiffres. Les parents sont prêts à accepter beaucoup de choses pour que leurs enfants ne se déplacent pas.

Mme Emery-Torracinta rappelle que le SRED fait à bien plaire des prévisions pour les communes. Or, on peut aussi partir du principe que le SRED renonce à le faire et que les communes font leurs prévisions toutes seules.

Un député (S) revient sur le chiffrage de son collègue (PLR) de 320 millions de francs pour l'école inclusive et souhaite savoir si la magistrate est d'accord avec ce chiffre.

Mme Emery-Torracinta répond qu'il faudrait vérifier, mais que si on allait dans l'absolu, il ne serait pas forcément nécessaire de tout dédoubler dans toutes les classes et qu'il faudrait surtout être attentif à la question des plus petits.

Le député (S) comprend qu'il faut donc de toute façon des moyens supplémentaires pour une partie de l'école primaire pour l'école inclusive.

Mme Emery-Torracinta répond qu'il y a en tout cas aujourd'hui de plus en plus d'enfants qui ont des besoins particuliers. On ne peut pas mettre ces enfants à l'école ordinaire sans un accompagnement particulier. Donc, soit on crée des classes spécialisées avec des plus petits groupes, soit on les laisse dans l'école ordinaire avec des moyens pour les accompagner. Il faudra de toute façon des postes pour le faire. La vraie question est de se demander ce que l'on peut faire pour limiter cette expansion des troubles. On sait par exemple de plus en plus qu'il y a des problèmes au niveau des perturbateurs endocriniens, un problème sur lequel le DIP n'a aucune marge de manœuvre. Mais le département peut en revanche faire en sorte que l'entrée en scolarité soit moins ardue pour certains enfants. Avec l'harmonisation scolaire et avec l'obligation de l'école à 4 ans, on a eu tendance à fixer des objectifs à atteindre dès la première année avec une auto-pression du système. Le département est revenu en arrière lors de la dernière rentrée scolaire en allégeant ces objectifs d'apprentissage en les lissant sur deux ans. On est également passé à un système de semestres, qui permet de donner plus de souplesse. Enfin, le système de carnets a été arrêté pour rendre moins visibles ces objectifs sur la première année d'école. Il faut laisser du temps à ces enfants et on voit que cela marche mieux pour les pays qui vont dans ce sens. Il faut aussi laisser les enfants rentrer dans les apprentissages et se fixer des objectifs à plus long terme. Cela ne veut pas dire que l'on diminue la volonté d'arriver à ces objectifs, mais que l'on se donne de meilleurs moyens d'y arriver. Des enfants explosent et mettent à mal le corps enseignant. Il s'agit là d'un vrai défi de formation et de compétence, et ce pas uniquement sur les enseignants. C'est pour cela que des équipes pluridisciplinaires constituées d'éducateurs, de psychologues ou encore de logopédistes sont venues renforcer le soutien sur le terrain pour répondre aux problématiques. La situation est cependant vraiment inquiétante, et il faut donc surtout se donner les moyens d'accueillir ces enfants. Tout a un coût, mais on parle finalement des moyens de l'école ordinaire.

Un député (LC) revient sur la formation professionnelle, et notamment la formation duale. On sait que l'on a un déficit à Genève par rapport à la moyenne suisse et il y a une vraie demande. Le député se demande si des

mesures particulières ont été prises pour arriver à une meilleure adéquation entre la formation et les besoins de la société.

Mme Emery-Torracinta répond que la question du choix des élèves d'aller en formation professionnelle est en partie liée à l'orientation, mais aussi au nombre de places sur le marché. Si on augmente la formation duale, un des défis est d'arriver à accompagner les employeurs pour avoir plus de places. Il y a une tendance historique à privilégier, quand on peut, les formations généralistes au collège et du plein temps plutôt que du dual pour les formations professionnelles. On a aussi ce souci d'orientation. Le problème est que l'on ne change pas les mentalités par décret. Il faut faire évoluer les positions, mais cela n'est pas si simple. Le DIP a mis en place des conseillers en insertion pour aider les jeunes à trouver des places. Or, il semblerait qu'il y ait une forme de plafond de verre, avec un taux maximum de jeunes en dual atteint et qui baisse depuis. Il y a donc une inquiétude sur ce point, avec une perte d'effet de certaines mesures. Il faut aussi rappeler qu'il s'agissait d'un des aspects de la réforme du CO, à savoir pour tous les élèves de 10e et 11e d'avoir deux périodes de IOSP. Actuellement, ces deux périodes ne sont données qu'aux élèves les moins scolaires. Changer les choses est toujours compliqué, surtout dans un contexte de tertiarisation du canton, avec une main-d'œuvre à forte valeur ajoutée. Il faut vraiment travailler avec les entreprises pour qu'elles offrent des places, et il n'est pas toujours évident de les convaincre. L'horlogerie est par exemple un secteur très demandé qui nécessite plus de places. Il faut aussi noter que le système dual n'est peut-être pas assez connu de tout le monde.

Le député (LC) se demande si ces conseillers en orientation, qui sont finalement des universitaires, n'ont pas tendance à plutôt envoyer les candidats vers des filières universitaires. Il y a également le problème des entreprises formatrices qui manquent et le député note que, pour les plus petites structures, il est aussi difficile de prendre des apprentis. Le député (LC) se demande si cela ne pourrait pas changer.

Mme Emery-Torracinta répond que les conseillers d'orientation sont des psychologues au bénéfice d'une formation continue. D'autre part, pour l'entièreté des cycles, il y a des référents métiers qui viennent des associations professionnelles d'employeurs qui sont là pour répondre aux questions et pour encourager. Le DIP se bat beaucoup pour maintenir des entreprises formatrices, mais force est de constater que Genève présente l'un des taux les plus faibles de Suisse. Des formations mixtes sont en train d'être développées, avec des premières années à plein temps suivies d'un basculement en dual. Le DIP souhaite que, pour ces formations, le contrat soit signé dès la première année, pour garder les jeunes dans ce système en deuxième année. D'autre part, le cadre fédéral est de plus en plus contrôlant, ce qui peut être lourd pour de

petites structures. Il faut noter que les réseaux d'entreprises formatrices ne fonctionnent pas non plus très bien.

Un député (MCG) note qu'il semblerait que la formation professionnelle en école soit sous-dimensionnée pour répondre à la demande, notamment dans le domaine de l'informatique.

Mme Emery-Torracinta répond que l'on vient d'ouvrir des classes en informatique, mais peut revenir ultérieurement avec plus de détails. Pour rappel, tant le centre de formation professionnelle technique que l'école supérieure d'informatique de gestion dispensent des formations. On sait qu'il faut continuer de faire des efforts, par exemple en ouvrant plus de classes de maturités professionnelles pour pouvoir accueillir le plus de personnes admissibles possible et encourager plus de monde sur cette voie.

Un député (Ve) note qu'un rapport du Conseil d'Etat relatif à la promotion du développement de la formation professionnelle existe. D'autre part, ce domaine se situant entre l'enseignement et l'économie, il serait bien d'attribuer la question à l'une des commissions concernées au sein du parlement.

Le président rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de la conseillère d'Etat devant la commission et il la remercie pour son engagement et sa disponibilité durant toutes ces années au sein du gouvernement et du département.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition de l'Université de Genève

M. Yves Flückiger, recteur, et M. Raphaël Ferrillo, directeur financier

M. Ferrillo indique en préambule qu'il faut garder à l'esprit pour les comptes de l'UNIGE que les comptes consolidés comprennent les comptes individuels auxquels viennent s'ajouter des sociétés immobilières qui représentent des dons et des legs faits à l'institution, le fonds général de l'université et le campus Biotech. Il faut également dire que les comptes individuels regroupent tant les budgets alloués par les collectivités (Etat de Genève, autres cantons et Confédération) que des bailleurs extérieurs, qui financent notamment des projets de recherche, de la formation continue et divers mandats octroyés. Le canton est le principal bailleur et fournit près des deux tiers du budget. Les résultats 2022 présentent un résultat net déficitaire de 60 millions de francs. Ces 60 millions sont la résultante des corrections massives ayant eu lieu sur les marchés financiers. Il s'agit pour la majorité de pertes latentes qui ne se réaliseront pas puisque ces portefeuilles sont conservés sur le long terme. Si le résultat 2021 avait été boosté par les résultats boursiers,

la situation s'est inversée en 2022. En termes de résultats réalisés, celui réalisé en 2022 est strictement identique à celui de 2021 et illustre la politique de placement qui compte essentiellement sur des revenus prévisibles et non pas sur des gains de marché, en privilégiant les intérêts et dividendes versés. La partie qui vient du portefeuille immobilier est également très prévisible.

Sur le résultat d'exploitation, qui est le périmètre des missions données à l'université, 2022 marque un résultat au niveau des comptes individuels qui est légèrement déficitaire. Structurellement, il s'agit d'une situation habituelle où le résultat individuel est moins déficitaire que par le passé. On l'interprète pour l'essentiel par un effet de rattrapage suite à la situation sanitaire. Beaucoup de projets de recherche avaient été ralentis ou interrompus, et ils ont largement repris en 2022. Il y a également un apport net des entités consolidées qui est exceptionnellement favorable, et principalement de la part de la fondation Campus Biotech qui a reçu une donation importante en 2022.

Pour les comptes individuels, et si l'on cherche à visualiser le compte d'exploitation par bailleur, on constate trois grands bailleurs externes : les collectivités publiques, le FNS et les autres fonds étrangers comme l'Union européenne ou des fondations privées. M. Flückiger précise que, sur la colonne « Etat », cela implique l'ensemble des collectivités, à savoir Genève, la Confédération ainsi que les autres cantons.

M. Ferrillo poursuit dans cette analyse par bailleur en mettant en évidence que l'université met à contribution ses fonds propres pour poursuivre son développement et faire face à toute une série d'engagements qui sont les siens. Ce résultat d'exploitation montre une mise à contribution nette d'un peu plus de 6 millions sur l'exercice de 2022. Les projets du FNS sont toujours autofinancés et, si l'université enregistre un dérapage au niveau de leur gestion, c'est toujours elle qui vient combler. Les autres fonds étrangers mettent en évidence un bénéfice d'environ 5,2 millions de francs, qui correspond simplement à une marge bénéficiaire de l'ordre de 2% partiellement reconstituée sur les années 2021-2022. Cette marge bénéficiaire a été en partie reconstituée, mais n'a pas encore atteint le niveau d'avant-covid. Au niveau du budget des collectivités publiques, le déficit est de 460 000 francs, ce qui reste contenu.

Au niveau du compte Etat, le déficit constaté s'explique en majorité par un dépassement budgétaire du côté des charges. Le budget 2022 était largement déficitaire et le déficit est contenu dans les comptes. Entre deux, il y a en effet eu les votes favorables de la commission des finances qui a alloué un certain nombre de financements complémentaire, puisqu'au moment de la construction du budget, il n'y avait pas d'allocation pour la convention d'objectifs ou pour l'indexation des salaires. Si on regarde plus précisément à

l'intérieur de ce dépassement budgétaire sur les charges, il y a deux postes principaux : les charges de personnel et les dépenses générales. Les dépenses générales sont impactées par la hausse des prix de l'énergie tandis que les charges de personnel sont impactées par des dépassements au niveau des postes. On enregistre cependant des économies au niveau des bourses, puisqu'une partie du financement de ces bourses a été transférée du financement des collectivités publiques vers le budget obtenu de l'extérieur. L'université a en effet reçu des financements de la part de fondations privées pour aider les étudiants en situation difficile. Du côté des revenus, l'Etat est absolument minime et masque des modifications par type de revenus qui sont importants. La subvention fédérale a ainsi été bien moins élevée que ce qui avait été versé jusqu'ici. Pour rappel, la Confédération alloue à l'ensemble des universités une enveloppe pour les hautes écoles, et la répartition par université se fait en fonction de critères comme la capacité à attirer des fonds de recherche ou le nombre d'étudiants. Sur ces deux indicateurs, l'on est revenu à une situation où la position relative de l'UNIGE était moins importante que la croissance moyenne des autres universités et cette position relative s'est légèrement détériorée en 2022. Cependant, les indicateurs laissent penser que, pour 2023, la position relative devrait s'améliorer, avec une augmentation très massive du nombre de subsides obtenus de la part du FNS. Le taux d'utilisation du budget est légèrement supérieur à 100%. Pour rappel, sur la période 2020-2023 de la convention d'objectifs, on se trouve avec un léger découvert d'environ 470 000 francs sur la période.

M. Flückiger poursuit en notant qu'il s'agit aussi d'une occasion de rencontrer les députés pour parler de l'avenir et des projections budgétaires pour 2023 et les années à venir. Tout d'abord, durant la période de la convention d'objectifs, il faut relever un déficit cumulé de 500 000 francs. Cela signifie que le fonds d'innovation et de développement, qui est un outil très précieux, sera totalement épuisé en 2023. Ce fonds a toujours été alimenté par la capacité à enregistrer des bénéfices, ce qui n'est plus le cas. Ce fonds a au contraire été progressivement réduit suite à deux périodes de convention d'objectifs restreintes. La troisième convention d'objectifs qui a couvert la période 2016-2019 s'est concrétisée par une augmentation de seulement 2 millions de francs, ce qui est très peu par rapport à la croissance de 2% du nombre d'étudiants que l'on a pu observer. La convention actuelle est un peu plus généreuse, avec environ 8 millions de francs supplémentaires. Evidemment, l'université vit maintenant ce qu'elle avait déjà pu évoquer, à savoir que l'allocation faible perçue en 2016 et 2023 se traduit par un épuisement du fonds d'innovation et de développement.

Dans cette situation, avec les chiffres du budget 2023, on prévoit un déficit de 9,4 millions de francs, qui s'explique notamment par les annuités et l'indexation des salaires, qui n'est compensée qu'à 72%. Il revient donc à l'université de financer 28% de ces décisions salariales, légitimes et normales, de même que l'allocation unique de vie chère. L'université est également très heureuse de voir que les travaux de rénovation d'Uni Bastions avancent, mais cela engrange aussi des frais de location pour accueillir les étudiants, pour environ 1 million de francs supplémentaires. Par ailleurs, les licences d'éditeurs de publications scientifiques et les licences informatiques ne cessent de croître, une situation à laquelle font face toutes les universités.

Il y a donc un budget 2023 avec un déficit considérable de 9,4 millions de francs. Pour les années 2024-2027, ce déficit devrait continuer d'augmenter, avec un plafonnement à 25 millions de francs si aucune mesure n'était prise. C'est la raison pour laquelle l'université a adopté un plan d'économies qu'elle a déjà présenté à l'ensemble des facultés, en leur demandant une diminution de leurs ressources de 1% par année sur 4 ans. Ce plan de restructuration et de réduction est très important pour arriver à l'équilibre en 2027. Il s'agit de procéder à des économies ciblées, en partie sur les frais de location qui s'élèvent à 8 millions de francs, mais aussi sur la stratégie immobilière, pour 3 millions de francs, ou encore les dépenses énergétiques. Des économies linéaires seront également imposées à chaque entité à hauteur de 1% de leurs ressources par année, et ceci dans l'hypothèse où le canton apporterait une contribution annuelle supplémentaire de 6 millions de francs pour soutenir ces coupures. Les négociations sur la prochaine convention d'objectifs, qui a été intégrée dans le PFQ à hauteur de 19,7 millions de francs, ont été entamées et comprennent notamment un plan d'action sur le corps intermédiaire, avec un budget de 5 millions de francs.

Le président espère que ces réductions ne toucheront ni la qualité de la recherche ni l'enseignement.

Une députée (PLR) entend que l'université demande une subvention de 6 millions de francs de l'Etat et se demande à combien s'élève actuellement la dotation.

M. Flückiger répond qu'il s'agirait là d'une dotation complémentaire, qui viendrait en plus de la dotation annuelle de 372 millions de francs. Pour le reste, l'université se finance par la subvention fédérale de base et par les dotations des autres cantons. Pour rappel, à chaque fois qu'arrive un étudiant ayant fait une maturité dans un autre canton, l'université touche 10 000 francs pour les sciences humaines et sociales, 25 000 francs pour les sciences et 50 000 francs pour la médecine.

La députée (PLR) prend acte de la volonté de réduire les coûts et se demande si cette baisse linéaire de 1% se fera par faculté ou pour l'ensemble de l'université. D'autre part, la députée se demande comment va se passer cette baisse, par exemple par la baisse de matériel ou de postes.

M. Flückiger répond que le rectorat a fait le tour des facultés en les informant que l'objectif, pour 2024, est de présenter un plan d'économie de 1%. Cela permettra une planification roulante en 2024 pour identifier le manque qu'il restera en dehors des économies ciblées. Il va s'agir de trouver les postes de dépenses pouvant être économisés, comme les loyers ou les dépenses énergétiques. Chaque entité devra présenter un plan d'économies, de même que l'administration centrale, avec un objectif linéaire de réduction d'ici 2024. Dans les économies que les facultés peuvent faire, il est évidemment possible de supprimer des postes d'assistants, qui sont renouvelés tous les 4 à 5 ans. C'est une cible facile, mais difficile à accepter, puisque l'université est en train de former l'avenir du monde académique avec ces assistants. On peut aussi envisager une coupure sur des postes de professeurs qui ne seraient pas renouvelés, mais cela peut évidemment impacter lourdement les petites facultés. Il faut donc regarder du côté d'autres dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas un exercice simple. Les facultés se sont montrées compréhensives face à ces économies, mais le soutien du canton reste évidemment nécessaire pour y faire face.

La députée (PLR) note qu'il serait logique de ne pas pénaliser de plus petites facultés déjà en difficulté, comme la théologie, alors que des facultés plus grandes pourraient plus facilement faire des efforts.

M. Flückiger confirme que plus l'entité est grande, plus il est facile de faire des économies. La théologie a bénéficié de deux donations généreuses, qui ont permis de financer deux postes de professeurs pendant 6 ans. Cependant, on peut imaginer que ces bailleurs apprécieraient peu que l'université ne reprenne pas la main sur ces budgets après cette période et il faut donc assurer la suite.

M. Ferrillo précise que, si le raisonnement est effectivement plus facile pour une grande faculté, cette dernière cache en réalité une multitude de structures. Dans la répartition des charges à l'université, 80% concernent des charges de personnel. S'il est toujours tentant d'aller vers des postes d'assistants, il y a d'autres opportunités comme les départs en retraite. Un travail se fait avec les facultés pour arriver à des plans d'ici l'automne qui conviendraient tant à la faculté en question qu'au rectorat avec un plan d'intentions équilibré qui ne remettrait pas en cause un certain nombre d'orientations stratégiques. Il y a indéniablement un travail à faire du côté des postes et les consommables ne sont pas suffisants pour porter un tel effort.

La députée (PLR) se demande si la diminution du taux d'activité a également été envisagée. M. Ferrillo répond que cela fait partie de la panoplie des mesures envisagées. M. Flückiger rappelle que, si on coupe un poste de professeur, on réalise certes une économie sur le court terme, mais il faut rappeler que ce sont ces professeurs qui vont rechercher des fonds de recherche qui permettent d'engager des doctorants ou d'engranger des honoraires pour couvrir les dépenses de recherche. Perdre un de ces postes signifie aussi perdre la capacité d'obtenir des fonds compétitifs et cela pourrait avoir des effets sur les subsides fédéraux par effet d'entraînement, comme c'est actuellement le cas à l'Université de Neuchâtel.

Un député (MCG) trouve absolument essentiel d'investir dans la formation et il estime que les effets seront catastrophiques dans 5 ou 10 ans si on ne le fait pas. Pour en revenir au compte d'exploitation, le député se demande si les subventions reçues de la part de fonds étrangers concernent d'autres cantons ou d'autres entités.

M. Flückiger répond que la part des autres cantons compte dans la partie collectivité publique.

Le député (MCG) rappelle que, pour les universités ou les écoles polytechniques fédérales, les étrangers paient la même taxe d'entrée que les étudiants suisses alors qu'ils repartent souvent dans leur pays par la suite. Le député se demande qui fixe ce montrant d'entrée, alors qu'à l'étranger les Suisses paient souvent plus cher que les nationaux, et s'il serait possible d'augmenter cette somme.

M. Flückiger répond que la taxe semestrielle à l'université est fixée à 500 francs et que cela ressort de la loi cantonale et non pas de l'université. Ce montant est environ le même dans toutes les hautes écoles. Il est vrai que, dans le cadre des questions de mobilité, cette question se pose, notamment avec les universités anglaises ou américaines. Des négociations ont lieu pour demander à ces universités de faire un effort sur les étudiants genevois, alors que l'UNIGE prend les étudiants de ces universités étrangères au même prix que les étudiants suisses.

Un député (LJS) pense que, sur des questions de locaux et sur des questions de structure, il est évident qu'il faut trouver des solutions immobilières. Le député est cependant circonspect sur des mesures linéaires de 1%, notamment parce que, si l'on veut continuer à être innovant, il faut forcément créer de nouvelles formations et avoir une vision d'investissement sur des domaines choisis. Il faut donc se demander quelles sont les formations futures qui vont répondre aux besoins futurs du marché du travail. Un autre aspect très intéressant à l'UNIGE est celui de la différence de revenu entre les assistants

et les professeurs, qui peuvent, sur le papier, donner la même prestation. On peut donc facilement se dire qu'on peut décaler des engagements de professeurs en les remplaçant par des assistants, avec pour conséquence de diminuer la qualité de l'enseignement. Le député préfère que l'on se dirige vers de vrais choix, par exemple en se demandant si des formations déjà assurées ailleurs doivent continuer d'être assurées à Genève. Par exemple, pour l'informatique, il y a aujourd'hui 6 formations, et, en tant qu'employeur, il est difficile de savoir laquelle est la meilleure. S'il est important de soutenir des formations comme la théologie, il faut regarder les nombres sur d'autres formations et faire des choix. Il faut faire des choix et le député aimerait entendre le rectorat sur ces choix qu'il entend faire.

M. Flückiger ne peut que donner raison au député et confirme que des mesures linéaires doivent être envisagées avec les facultés. Il faut mettre en évidence les postes à pourvoir et regarder si, au moment de remplacer, on veut continuer dans ce domaine ou aller vers autre chose. Cela est fait systématiquement dans chaque faculté, en questionnant la nécessité de maintenir le poste tel qu'il existe actuellement ou en le réorientant vers un autre domaine. Il n'y aura effectivement pas de professeurs remplacés par des assistants. S'il arrive parfois que l'on renonce à des postes de professeurs en les remplaçant par des postes de chargés de cours, cela crée aussi de la précarité puisque ces personnes ne travaillent pas à temps plein et ne peuvent notamment pas être éligibles aux financements du FNS, ce qui coupe de la possibilité de faire de la recherche. Il est donc vraiment important de pouvoir planifier ces choses et de réfléchir au niveau romand. Il y a des rencontres régulières avec l'UNIL et l'UNINE pour voir ensemble quels sont les domaines pris en charge par d'autres institutions en Suisse romande et sur lesquels on pourrait économiser. Il faut ainsi donner l'exemple des sciences du sport qui n'existent plus à Genève, mais seulement à Lausanne, où elles se portent très bien. Il en va de même de la pharmacie, qui est devenue plus compétitive depuis qu'elle n'existe plus qu'à Genève. Il faut par ailleurs noter que le canton de Vaud a financé la pharmacie à Genève durant un temps. Au niveau des HES, il y a une volonté de refondre l'ensemble des formations informatiques et il faut noter des projets informatiques intéressants comme « Make IT easy », qui va permettre de déterminer les compétences des collaborateurs par rapport à leur poste et de leur indiquer ce sur quoi ils peuvent continuer à se former. Cela devrait permettre de délivrer des passeports numériques, pour s'adapter notamment à la réalité du marché du travail. Une formation sur la diplomatie et la science computationnelle est en train d'être développée avec l'EPFZ, grâce au financement d'une fondation bien connue à Genève.

Un député (UDC) en vient à la question de la gouvernance. Le Conseil d'Etat a refusé la personne proposée par l'assemblée de l'université, malgré les menaces de démission de la part de cette dernière et qui ne se sont finalement pas produites. Le recteur a également souligné que la convention d'objectifs a peu évolué par rapport au nombre d'étudiants, alors même que l'on constate une baisse des taxes. Si l'on regarde du côté de l'UNIL, l'entité compte 4800 collaborateurs contre 7000 à Genève, avec des charges de personnel plus basses et des taxes universitaires doublées, pour un même nombre d'étudiants.

M. Flückiger répond que le poste de recteur a de nouveau été mis au concours et que les premières informations montrent qu'il y a plus de candidatures. On ne sait pas s'il y aura une femme à ce stade. On en saura plus dans les six mois à venir, avec un candidat présenté par l'assemblée de l'université au Conseil d'Etat, qui aura le dernier mot. Le contrat du recteur a été prolongé de 9 mois jusqu'au 31 mars 2024, afin de donner le sentiment qu'il n'y aurait pas de crise institutionnelle. Sur le nombre d'étudiants, les années covid se sont traduites par une augmentation spectaculaire de leur nombre, qui est monté jusqu'à 19 000 avant de redescendre. On revient maintenant au trend décennal de 2% habituel. La comparaison avec l'UNIL est complexe puisque le canton de Vaud accorde des moyens beaucoup plus importants et que l'université n'a pas de faculté des sciences. Si l'on compare avec l'EPFL, cette dernière a en revanche un budget atteignant le double de celui de l'UNIGE, pour beaucoup moins d'étudiants. L'UNIL est plus orientée sur les sciences humaines et sociales, les sciences ayant justement été transférées à l'EPFL. Si l'on observe les classements qui regardent la performance à l'aune des ressources, l'UNIGE fait partie des 20 meilleures universités au monde.

Un député (Ve) ne voit pas très bien la différence entre taxe universitaire et écolage. Il aimerait également savoir s'il existe un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments.

M. Flückiger répond que les taxes semestrielles représentent 13 millions de francs, soit 1000 francs par étudiants. Les possibilités d'exonération rendent ce calcul plus compliqué puisque tous les étudiants ne paient pas la même chose. L'écolage concerne pour sa part la formation continue ou encore l'école d'avocature. Pour le bilan énergétique, il faut tout d'abord reconnaître que l'université est particulièrement énergivore et qu'il faudrait vraiment faire des efforts sur ce point. Les laboratoires tendent à réduire leurs dépenses d'énergie, ce qui est d'autant plus nécessaire que le budget énergie va peser très lourd dans le budget 2024 compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'électricité si l'on en croit les projections faites. Il s'agit d'une source d'économies essentielle tant pour le climat que pour les finances de l'université. L'université

n'est par ailleurs pas propriétaire de tous ses bâtiments à ce jour, et a appris avec satisfaction qu'un ambitieux projet de 2 milliards de francs a été voté pour la rénovation énergétique, et certains de ses bâtiments en seront bénéficiaires.

Un député (MCG) note que, quand un étudiant vient d'un autre canton, l'université reçoit une certaine somme, et il se demande si la même chose se produit pour les autres pays, par exemple pour les étudiants venant de France voisine.

M. Flückiger répond par la négative et précise que la subvention fédérale de base est en partie calculée sur le nombre d'étudiants étrangers qui sont reçus. Il ne s'agit pas d'un montant insignifiant et il existe donc un mécanisme avec Berne pour compenser.

Le député (MCG) revient sur la question du personnel intermédiaire, dont la précarité est une problématique récurrente. Le député a entendu que le rectorat voulait s'atteler à ce problème et il se demande si un plan est déjà envisagé.

M. Flückiger répond qu'il y a un plan d'action très élaboré qui a été développé et qui sera mis en œuvre dès 2024. Si le plan d'action est mis en place tel quel, il devrait coûter 11 millions de francs. Dans le cadre des choix nécessaires pour rester à l'équilibre, une première étape sera réalisée pour 5 millions de francs, en s'attaquant à la précarité la plus importante.

Un député (PLR) note que les subventions d'investissement constatées d'avance représentent 74 millions de francs et il observe que cela concerne la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'immobilisation de subventions reçues. Le député comprend que cela signifie qu'il s'agit de subventions pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles et il aimerait plus d'explications. D'autre part, il relève 23 millions de francs d'utilisation de subvention et comprend que l'université a reçu d'avance des subventions pour acquérir des bâtiments, et il se demande s'il y a un plan vis-à-vis de ces acquisitions.

M. Ferrillo répond que, lorsque l'on acquiert un bâtiment, on peut recevoir une subvention du canton ou de la Confédération. Ensuite, ce bâtiment fait l'objet d'obligations en tant que propriétaire, notamment de l'amortir. L'amortissement est compensé par une reprise de la subvention d'investissement. C'est un mécanisme que l'on retrouve dans la présentation des comptes de l'Etat où, à chaque fois que l'on passe une annuité d'investissement, on étale la subvention d'investissement obtenue. S'il y a un taux d'investissement à 100%, l'impact sur le résultat est nul, tandis que, s'il est inférieur à 100%, il y a un impact net sur le résultat d'exploitation, comme à l'Etat.

Le député (PLR) voit une forte hausse, dans les prestations de service et de vente. On a pu voir que lorsqu'une entreprise crée, suite à des recherches faites à l'université, cette dernière reçoit une espèce de retour sur investissement, un montant qui a pas mal augmenté. Le député se demande si cela est dû à quelque chose de particulier et si ce montant va se maintenir ou s'il s'agit d'un phénomène exceptionnel.

M. Ferrillo répond que, lorsque l'on cède une création de l'université, on peut réaliser un gain sur ce transfert de technologie. Cela ne prend pas uniquement la forme d'une prise d'action, mais aussi la forme d'une royaltie régulière. Sur 2022, on a quelques brevets qui ont donné des royalties bien supérieures à ce qui était observé dans les années précédentes, ce qui en fait une année particulièrement prospère sur ce point.

Le président note que, tant que l'on ne réalise pas la valeur des actions, il s'agit de pertes consolidées fictives. M. Ferrillo confirme qu'il s'agit de pertes latentes, sans obligation.

Le président se demande si le recteur sera encore là pour le prochain budget. M. Flückiger confirme qu'il sera encore là pour le budget 2024.

Examen de la politique publique « G Aménagement et logement »

Audition du département du territoire

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DT, M. Christian Goumaz, secrétaire général/DT, et M. Frédéric Dekoninck, directeur financier/DT

Un député (S) souhaite seulement revenir sur la question du nombre d'autorisations de travaux accordées pour la transformation de bureaux en logements. Cette thématique avait notamment beaucoup été abordée durant la campagne électorale, en la présentant comme une solution magique. Or, en 2022, il n'y a eu que 19 autorisations, ce qui montre bien que cette solution ne permettrait finalement pas de résoudre la problématique du logement à Genève.

A la question d'un député (PLR) se demandant s'il y aura prochainement une publication du rapport sur le fonds LUP, M. Hodgers répond que le rapport annuel devrait être rendu et qu'il vérifiera quand sortira le rapport pour 2022.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition de la Fondation Praille-Acacias-Vernets

M. Robert Cramer, président du conseil de fondation, et M. Vinh Dao, directeur général

M. Cramer souligne que l'exposé des motifs du projet de loi portant sur les états financiers de la FPAV est relativement bref, l'essentiel se trouvant finalement dans ses annexes. L'année 2022 a été la deuxième année de vie de la FPAV puisqu'elle a été inscrite au registre du commerce fin 2021 et qu'elle a vraiment pu commencer à travailler en 2021, notamment en s'installant dans ses locaux. Quand on lit le rapport d'activité, on remarque que les trois interventions, que ce soit celle du magistrat de tutelle, de M. Dao ou de M. Cramer, insistent toutes sur l'originalité de ce qui a été fait. Les locaux de la FPAV sont en réalité partagés avec la FTI et la DPAV. Il y a une entrée physique commune et les collaborateurs de ces trois institutions travaillent ensemble d'une manière particulièrement originale et très fructueuse. Des salles de projet ont ainsi été mises en place pour les différents projets menés, que ce soit pour le projet Acacias dont on parle beaucoup ces derniers temps ou encore pour la remise à ciel ouvert de la Drize. A chaque fois qu'un projet est lancé, les collaborateurs concernés travaillent au sein du même espace, ce qui permet d'augmenter l'efficience et la collaboration, de tout régler en direct et ainsi de gagner un temps précieux. C'est d'autant plus précieux pour un projet aussi complexe que le PAV qui fait l'objet de nombreux arbitrages et

qui doit faire face à des problèmes constants. Ce premier point est le grand souvenir de l'année 2022, à savoir l'installation dans les locaux et l'instauration d'une collaboration étroite avec la DPAV. La FPAV opère dans un grand périmètre en mutation puisque l'Etat lui a transféré une bonne partie des terrains industriels pour faire progressivement en sorte qu'ils deviennent des lieux d'activité et des logements comme le prévoit la planification dans le cadre des PLQ.

A côté de cela, il y a deux ou trois éléments très importants qui ressortent des comptes, à savoir les différentes opérations effectuées durant l'année. Deux d'entre elles doivent être isolées. La FPAV a eu l'opportunité extraordinaire et très inattendue de racheter les droits de superficie du terrain dans lequel il a été prévu de réaliser la grande place du PLQ Acacias 1. Ce PLQ, pour rappel, s'articule autour de deux points forts : la remise à ciel ouvert de la Drize et l'aménagement d'une place qui serait la deuxième plus importante de Genève et serait aussi grande que la place du Marché de Carouge. Quand les aménagistes ont décidé en dernière minute que l'on allait modifier le projet pour tenir compte de toute une série d'observations issues de la consultation autour du PLQ, cela a été un sujet de perplexité pour la FPAV, alors que la fondation est censée récupérer les terrains et les mettre à disposition des communes pour réaliser des aménagements. Sur ce terrain, il y a aujourd'hui des bâtiments et les choses ne sont pas si évidentes. La fondation a donc eu l'opportunité de racheter au propriétaire du bâtiment son droit de superficie, et son bâtiment par là même. Il s'agit d'une opération à 30 millions de francs, mais qui aura pour but de raser un immeuble qui rapporte pourtant de l'argent pour construire une place et un parking. Il s'agit vraiment d'une très bonne nouvelle puisque cela veut dire que pour ce PLQ Acacias 1, on aura désormais vraiment les moyens de réaliser des espaces publics dont on a la maîtrise. D'autre part, la FPAV a aussi pu acheter la maîtrise d'une bonne partie de l'endroit où l'école sera située, et donc il sera possible de donner des garanties sur l'essentiel des bâtiments publics.

Evidemment, tout cela signifie aussi que les liquidités ont diminué de façon considérable. Si la fondation a au départ été dotée par l'Etat d'environ 40 ou 50 millions de francs, il ne reste maintenant qu'une vingtaine de millions de francs dans le bilan. Si 30 millions de francs sont dépensés chaque année, pour des choses certes très vertueuses, la fondation n'arrivera pas à suivre. Cela signifie qu'en 2024, on risque d'arriver à ce qui a été prévu dans la loi instituant la FPAV, à savoir s'endetter pour récupérer les liquidités. Lorsque des opérations similaires ont lieu en France ou en Allemagne, il y a le plus souvent une simultanéité et l'opérant foncier qui achète les droits fonciers les revend dans les semaines qui viennent à celui qui va réaliser ce qu'il faut réaliser. Cela

n'est pas le cas à Genève où les délais sont très longs. Le PLQ Acacias 1 devait être adopté en 2022. Or, il fait désormais l'objet d'un référendum, et le préavis favorable de la Ville est conditionné à l'échec du référendum. On peut cependant imaginer que le Grand Conseil ou que le Conseil d'Etat puissent passer outre le préavis négatif de la Ville. Il est en tout cas impossible de dire quand le PLQ sera en force. La FPAV voit bien de son côté que les opérateurs fonciers commencent à croire au PAV et qu'ils la consultent régulièrement sur le sujet. Mais elle voit également qu'ils ne veulent pas non plus trop s'engager avant les résultats finaux. Il y a un gros décalage entre le projet urbanistique et les réalisations foncières, mais la fondation elle-même, pour pouvoir réaliser des logements et des équipements publics, est obligée de profiter des bonnes opportunités qui se présentent. Cela explique que la fondation a besoin à ce stade d'avoir des liquidités. Par ailleurs, qui dit liquidités dit aussi faibles revenus. La FPAV est très pauvre sur ce point, puisque la FTI occupe le rôle de régie en vertu d'accords passés avec l'Etat et récupère 82% des loyers encaissés avec d'assez faibles frais de fonctionnement. De son côté, la FPAV ne garde que 18% des revenus et arrive à peine à payer le traitement des collaborateurs et son loyer. Sans cette affaire Tomalof SA, qui ramène de l'argent, la fondation serait carrément en déficit.

Un député (S) note que si le référendum est accepté, les choses seront donc plutôt profitables pour la FPAV.

M. Cramer répond que cette affaire est effectivement très juteuse et ramène environ 1,8 million de francs par année, et ce malgré d'éventuels frais. Même si on ne peut pas amortir l'opération liés à Tomalof en sept ans comme cela a été prévu, les choses deviennent en effet assez intéressantes. Mais le but n'est évidemment pas ici de faire de l'argent, mais de construire des logements et de créer un nouveau quartier.

Le député (S) a entendu que, si le référendum était accepté, il faudrait refaire un nouveau PLQ, ce qui pourrait prendre entre 8 et 10 ans.

M. Cramer répond que, si la Ville refuse et que ce refus de la Ville s'impose au canton, cela signifie qu'il n'y aura pas de logements LUP avant une vingtaine d'années dans le quartier. Il y a dans les faits deux endroits où on peut faire du LUP, à savoir Acacias 1, pour environ 5000 logements, et Grosselin, pour environ 6000 logements. C'est donc là où il y a vraiment la possibilité de faire les 62% de LUP demandé pour le PAV. Ailleurs, en s'approchant de l'Etoile, on trouvera plutôt du logement en marché libre. Or, c'est bien le logement en LUP qui doit être construit. Très concrètement, si on échoue sur Acacias 1, on échoue sur le fait de faire des logements en ville. Comme il a fallu une quinzaine d'années pour arriver à ce PLQ, si on doit tenir compte des envies des opposants, à l'arrivée, beaucoup d'argent sera perdu et

le problème ne sera pas résolu. Même si on dit oui à Acacias 1, il n'y aura pas d'immeuble qui sortira de terre demain. Par ailleurs, il faut bien se rendre compte que le non à Acacias ne sera pas une accélération à Grosselin. De son appréciation, M. Cramer estime que l'on condamne au fond l'ambition de faire de nouveaux endroits à Genève et de construire du logement, tout en s'accommodant de cette zone industrielle qui est l'endroit le plus chaud de Genève, une pure surface imperméable qui chauffe sans aérer. Si Acacias 1 ne passe pas, il sera très compliqué d'arriver aux 62% de LUP demandés. En revanche, on peut imaginer que d'autres opérations auront lieu, par exemple à la porte sud, un immeuble entièrement orienté vers l'activité, juste à côté des voies de chemin de fer, qui offrira d'importantes rentrées fiscales pour la commune et qui devrait se réaliser sans opposition.

Un député (PLR) retient le message subliminal qui revient à dire que l'on aurait très bien pu faire une seule subvention avec la FTI et mettre la FPAV dedans, alors que la FTI prend maintenant presque 90% des loyers.

M. Cramer précise que ce n'est pas ce qu'il voulait dire. La mission menée par la FPAV exige un important travail et la culture de la FTI n'aurait juste pas permis d'y arriver. Quand M. Cramer était conseiller d'Etat, il avait commencé à développer le projet du PAV avec la FTI. Son successeur avait voulu rapatrier tout cela à l'Etat en créant la DPAV. En réalité, tout le projet urbanistique est issu des réflexions de l'Etat autour de la DPAV. Il n'est pas vraiment dans la culture de la FTI de faire ainsi.

Un député (PLR) rappelle que ceux qui sont censés défendre le logement LUP sont justement ceux qui s'opposent aujourd'hui au PLQ et s'opposent globalement à toute construction. Le député se demande quelle sera la suite si Acacias 1 ne passe pas et que le canton ne passe pas au-dessus de la volonté populaire. En admettant que le référendum soit accepté, le député se demande quels sont les risques de blocage pour le PAV, qui est le poumon en matière d'aménagement à Genève, et quelle sera la mission de la FPAV en cas de résultat négatif.

M. Cramer répond qu'en supposant qu'on décide de ne pas faire le PLQ Acacias 1, et qu'il n'y a pas de décision contradictoire de la Ville et du Conseil d'Etat, on se retrouvera avec ce grand périmètre du PAV qui conservera son affectation actuelle, à savoir une zone industrielle dont l'Etat est largement propriétaire et qui continuera à être industrielle. La FPAV sera propriétaire de cette zone et devra la gérer d'une façon ou d'une autre. Cela sera un peu compliqué puisqu'il s'agit formellement d'une zone industrielle dans laquelle il n'y a finalement pas beaucoup d'activité industrielle, mais plutôt de la concurrence avec des activités qui peuvent aussi se faire dans des zones non industrielles. La fondation pourra donc tenter de valoriser la zone au mieux,

mais, à plus long terme, il faudra que l'Etat se demande ce qu'il veut faire avec ce périmètre. Donc soit l'Etat dit que le moment est venu de poser les crayons et de réfléchir, soit l'Etat regrette que ce PLQ ait échoué et lance un nouveau PLQ qui tient compte des oppositions et qui sera peut-être accepté. On fera de toute façon un nouveau PLQ un jour si on doit renoncer à Acacias 1. On ne peut de toute façon pas renoncer à ce terrain alors que cette zone industrielle n'est pas du tout adéquate. Mais lancer un nouveau PLQ sera un long processus, puisque le projet Acacias 1 est déjà le troisième ou quatrième PLQ envisagé et est le fruit de nombreuses améliorations, souvent au détriment de surfaces constructibles pour d'autres types d'aménagements. Les ambitions ont donc déjà sans arrêt été diminuées. On ne peut pas non plus faire totalement abstraction des considérations d'ordre financier. Si le but n'est pas de s'en mettre plein les poches, ce type d'opération est très lourd à porter pour les collectivités publiques. Tous ces investissements doivent être faits et il faut trouver les financements pour les réaliser. Si la rente foncière devient trop basse, il n'est plus possible de le faire et tout repose alors sur le dos de la collectivité publique. Acacias 1 est un projet de qualité, et en dessous d'un certain niveau de financement, la qualité risque de ne plus répondre à l'appel. Il faudrait donc dans tous les cas un nouveau projet, mais M. Cramer voit mal comment un éventuel nouveau projet sera meilleur. Le projet actuel est le fruit d'un long travail et est difficilement perfectible. Un nouveau projet demanderait au minimum 5 à 10 ans, et représenterait un message calamiteux pour tous les projets à venir. On voit déjà beaucoup d'agitation à Grosselin où huit bâtiments vont devoir être protégés. Si on perd Acacias 1, on perdra Grosselin, alors que les choses en sont encore au stade des améliorations.

Le député (PLR) comprend que la fondation a donc procédé à certaines acquisitions sur la base de son droit de préemption.

M. Cramer répond que la fondation va systématiquement l'utiliser puisqu'elle est propriétaire du terrain, et que comme le code civil le prévoit, dès que quelqu'un veut vendre son bâtiment, elle est en droit de notifier son intérêt. Pour les achats concernés, les choses se sont passées de manière courtoise et paisible. L'acquéreur original a accepté de se retirer puisqu'il a bien compris que le rachat par la FPAV était un achat d'utilité publique, ce qui n'était pas son intention.

Le député (PLR) note que, dans l'exercice du droit de préemption, il y a parfois de la surenchère et il souhaite savoir si cela a été le cas.

M. Dao répond que dans le cas Tomalof SA, la FPAV a pu intervenir dans la transaction. Pour l'autre bâtiment concerné, elle est passée par la voie de son droit de préemption, lié au droit de superficie. Elle l'a fait parce que le premier acquéreur n'était pas intéressé à développer le PAV. Il n'y a pas eu de

surenchère et il n'y en a pas quand on peut trouver un accord avec un promoteur ou un investisseur intéressé à développer le PAV, tout en conditionnant les futurs accords de développement. Le droit de préemption est utilisé de façon modérée, quand il n'y a pas d'autre choix.

M. Cramer précise que des expertises ont lieu avant l'acquisition et que la fondation n'a jamais acheté au-delà de la valeur d'expertise, sous la surveillance de son conseil de fondation qui s'assure que les transactions se font de la meilleure façon possible.

Le député (PLR) rappelle que le droit de préemption existe sur la base du prix fixé dans l'acte de vente et qu'il n'y a pas de possibilité de négociation.

M. Cramer répond que le conseil de fondation regarde quand même le prix réel. Si ce prix est trop important, il y a d'autres leviers. Quand cela est le cas, la FPAV laisse faire la transaction tout en disant que le chiffre n'a aucun sens et que, dans le plan financier, elle n'acceptera pas ce montant. Elle ne peut en aucun cas laisser faire une opération spéculative.

Un député (LC) en arrive à la conclusion inverse de celle de son collègue (PLR) sur ces deux fondations et note que les problèmes peuvent se régler d'eux-mêmes. Pour le problème des liquidités, la FPAV va gentiment être à court d'argent. Dans le règlement de la fondation, il est inscrit qu'elle a la capacité d'emprunter 50 millions de francs et le député imagine qu'elle est capable de le faire et d'en assumer la charge financière. Donc, on peut s'imaginer que, si les choses se développent comme elles devraient, cet emprunt pourrait avoir lieu prochainement.

M. Cramer répond que cela est effectivement envisageable dans le court terme, mais que la FPAV travaille encore aux modalités de remboursement de cet éventuel emprunt pour connaître les meilleurs chemins à emprunter. Cette réflexion se retrouve dans les états financiers consolidés où le réviseur s'interroge sur les risques et conclut qu'il n'y a justement pas de risques de liquidités au vu des possibilités d'emprunter avec l'accord du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil ou bien d'avoir recours à des emprunts garantis par l'Etat. Les possibilités de financement pour des liquidités sont là, mais avant d'aller les chercher, il faut avoir de quoi payer les intérêts. Cela dépendrait des discussions avec la FTI sur la répartition des revenus. Le Conseil d'Etat est intervenu pour modifier les clés de répartition, et la FTI va maintenant passer sur des taux plus normaux. Il y aura des étapes, mais l'objectif est que d'ici 4 ou 5 ans, la FPAV reprenne directement la gestion des biens dont elle est propriétaire. Tout cela se fait en très bonne intelligence.

Un député (MCG) a regardé l'état de la situation des divers sites du PAV et note que les choses sont un peu floues du côté de Praille-Ouest, notamment

avec les entreprises de recyclage. Le député n'a pas vu grand-chose à ce sujet et souhaite savoir ce qui est envisagé à ce stade.

M. Cramer répond que cela n'est pas dans la juridiction de la FPAV, qui contrôle les 80% du PAV où il y aura des logements et des activités. La partie qui reste industrielle sera sous contrôle de la FTI, qui s'occupe donc de Praille-Ouest. Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'y a pas de contact, ne serait-ce que parce que plusieurs activités seront peut-être relocalisées à Praille-Ouest.

Une députée (S) souhaite savoir, depuis le transfert des terrains à la FPAV, quel a été le nombre de transactions sur des droits de superficie et le nombre d'accords passés.

M. Dao répond que cela dépend de ce que l'on considère comme une transaction. Si un accord est trouvé avec un promoteur qui s'engage à racheter un DDP, il s'agit plutôt d'un accord tripartite entre un superficiaire, la fondation PAV et un futur investisseur. Beaucoup d'accords qui sont en cours ne sont pas des transactions formelles. Tant qu'il n'y a pas de PLQ, il n'y a pas vraiment de fondation. Formellement, le nombre de transactions est d'environ de deux ou trois par année. Au niveau des accords, pour Acacias 1, on considère qu'avec le nombre d'accords préliminaires, déjà plus de la moitié du PLQ pourrait être réalisé. Mais le refus du PLQ pourrait évidemment changer la donne et amener ces promoteurs à retirer leur accord. La FPAV reste confiante sur le projet Acacias, où tout est là pour bien faire. Si le PLQ est accepté, les accords seront finalisés fin 2024 et les opérations de construction pourront commencer. Il faut aussi noter que d'autres projets d'aménagement sont des déclencheurs de transaction, par exemple ce qui se passe à l'Etoile avec Pictet.

Une députée (S) se demande s'il serait possible de fournir un document qui résume ces transactions qui sont faites de façon tripartite. D'autre part, quand la FPAV intervient pour favoriser les transactions entre le détenteur d'un droit de superficie et un investisseur, la députée se demande comment la fondation intervient concrètement.

M. Cramer répond qu'il ne serait probablement pas possible de fournir les renseignements demandés puisque la fondation est liée par le secret commercial. Il est en revanche possible de donner les chiffres sur ce qu'il y a, pour tant de mètres carrés, avec les promesses faites. Ces chiffres ont été rendus publics. Concrètement, au niveau des transactions, la FPAV est propriétaire des terrains. Sur ces terrains, des gens sont au bénéfice d'un droit de superficie et ont construit un bâtiment. S'ils veulent vendre ce droit de superficie, ils effectuent des promesses de vente. Les personnes qui veulent

l'acquérir doivent forcément consulter la FPAV. Quand les gens veulent vendre, on peut imaginer qu'ils ne vendent pas dans le but de vendre un bâtiment industriel, mais dans la perspective d'un changement d'affectation. Or, le changement d'affectation doit être octroyé par le propriétaire comme le dit le code civil. Lorsque des gens viennent dire qu'ils envisagent de développer un projet qui sera un projet de logements et d'activités qui va dans le sens du droit de superficie et des projets de l'Etat, il n'y a évidemment aucune raison de refuser. Concrètement, ces gens vont faire pour le compte de la FPAV ce qu'elle souhaite entreprendre. A ce stade, on peut cependant se poser d'autres questions, notamment se demander comment l'on peut s'assurer que les gens qui vont réaliser ce projet vont effectivement réaliser les LUP que l'on est censé faire ou encore les commerces souhaités. Toujours de la même façon, c'est la FPAV qui a le contrôle de l'opération. Au moment où il s'agira de passer d'une espèce d'attention, en disant que l'on peut continuer à réfléchir à passer au projet, au stade de poser des conditions très précises, comme le zéro carbone, l'utilisation des arcades ou encore le type d'activités, si l'acquéreur n'est pas intéressé, il n'y a pas lieu d'aller plus loin. L'affectation est donc contrôlée à 100%. Deuxièmement, il y a une volonté publique de développer et d'encourager les fondations de droit public et les coopératives. Or, on peut se demander comment les coopératives vont se retrouver favorisées par rapport à d'autres. Les interlocuteurs sont en effet souvent des interlocuteurs d'une certaine importance, qui ont envie de développer des opérations précises. Il n'y a pas d'objection à leur dire que, pour que l'opération se fasse, il faut octroyer un peu de terrain à des coopératives. La FPAV a les moyens de le faire et n'a pas beaucoup d'inquiétudes. D'ici à la fin de l'année, elle émettra trois documents qui présenteront les conditions financières des opérations, les exigences en matière de qualité de la construction et les critères d'attribution. Tout sera en tout cas entrepris pour respecter les engagements pris.

Un député (MCG) revient sur la possibilité de déplacer le Palais de Justice dans le secteur et se demande ce qu'il en est. D'autre part, le député se demande si les constructions faites autour de la gare de Lancy-Pont-Rouge font partie du périmètre de la FPAV.

M. Dao répond que Pont-Rouge ne fait dans les faits pas partie du PAV et qu'il s'agit d'un autre PLQ qui date de 2012, bien qu'étant inclus dans la réflexion globale sur le périmètre. Pour le Palais de Justice, il sera localisé en bordure du grand parc dans l'angle du terrain logistique de la Migros. Les discussions pourront vraiment commencer quand on aura trouvé une solution pour relocaliser la Migros.

M. Cramer précise que tout est en réalité lié à la gare. Pour faire le parc, il faut déplacer la Migros. Or. Il faut qu'il y ait des terrains disponibles dans le cadre de la gare de triage pour le faire. Actuellement, tous les terrains où l'on peut stocker des wagons à Genève sont réquisitionnés dans la perspective de la gare souterraine. Il faut donc faire la gare souterraine pour déplacer la Migros, ce qui permettra ensuite de réfléchir au parc et au Palais de Justice.

Un député (MCG) revient sur la mise à découvert de l'Aire et rappelle que les travaux étaient censés démarrer en 2023.

M. Cramer répond qu'une dernière étape doit encore être validée sur le haut du projet, mais que cela avance.

M. Dao précise que l'opération de construire sera délivrée prochainement. Pour le projet qui passe au PAV, le premier tronçon a été voté et est maintenant en instruction pour commencer dès que possible. Il faut par ailleurs se coordonner avec le chantier Pictet pour que l'infrastructure de la rivière se coordonne avec les sous-sols. Dans tout le reste du PAV, il s'agira d'une canalisation en conduite forcée, qui sera remise en ciel ouvert sur la suite du projet. Les choses devraient démarrer en octobre ou novembre.

M. Cramer observe qu'il y a beaucoup de souplesse puisque, comme ce cours d'eau passe dans un conduit, au fur et à mesure que le chantier avance, le conduit est mis à jour.

Examen de la politique publique « H Sécurité et population »

Audition du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat/DIN, M. Michel Clavel, directeur financier/DIN, Mme Monica Bonfanti, commande de la police, M. Jérôme Felley, directeur général/OCPPAM, M. Bernard Gut, directeur général/OCPM, et Mme Nora Krausz, directrice adjointe/OCD

SI l'audition au département a été menée avec M. Poggia, c'est la conseillère d'Etat qui est présente à la commission des finances.

Le président souhaite savoir si la conseillère d'Etat a des remarques supplémentaires à rajouter par rapport au rapport de la sous-commission.

Mme Kast rappelle qu'il s'agit d'une situation particulière puisqu'elle n'est entrée en fonction qu'au 1er juin. Elle a donc relativement peu à dire sur l'année écoulée.

Un député (MCG) revient sur le nouveau centre de biométrie. Ce centre a disposé d'un budget conséquent et de postes supplémentaires, et le député aimerait un point de situation ainsi que d'éventuels éclaircissements sur les développements à venir pour la suite du projet.

M. Gut répond que le centre de biométrie est finalement l'appartement témoin de l'OCPM. Le centre fonctionne aujourd'hui bien et est équipé de manière complète grâce à la loi-cadre votée par le Grand Conseil. Le centre a en partie été financé par la Confédération tandis qu'une autre partie a été prise sur du matériel contraint par la Confédération. Il y a eu 45 postes alloués. 38 postes ont déjà été engagés et les derniers postes seront au budget de l'année prochaine. Le centre a été rapidement pris d'assaut par les nouvelles demandes, ce d'autant plus que, depuis le 1er octobre dernier, il est également chargé de récolter les données biométriques de la population frontalière. Il faut donc incorporer ces personnes dans les listes et les convoquer. Il est aussi prévu qu'à l'avenir le centre de biométrie se charge également des requérants d'asile et des personnes sous admission provisoire. Pour traiter les cas dans un délai raisonnable, l'objectif fixé est de 700 personnes par jour. Le centre accueille actuellement 650 personnes par jour et a donc presque atteint cet objet en 13 mois d'ouverture. Ce sont donc au total quelque 175 000 personnes qui ont été reçues, ce qui correspond environ à ⅓ de la population censée venir dans le centre. Pour les ressortissants suisses, il s'agit de venir retirer son passeport, tandis que les personnes au bénéfice d'un titre de séjour disposent maintenant d'un titre sous forme de carte de crédit, y compris pour les ressortissants européens. Avec les personnes frontalières, le bassin de personnes concernées

monte à 600 000 personnes. Au niveau des délais, on parle aujourd'hui d'environ deux semaines pour un passeport. Cet objectif a été atteint en début d'année, même s'il est aujourd'hui un peu dépassé à la veille de ces vacances scolaires et que le délai est repassé à 4 semaines. Comme les gens peuvent prendre des rendez-vous en ligne, il est toujours possible d'avoir des places qui se libèrent. Il est également toujours possible de téléphoner à la centrale téléphonique pour trouver une solution. Le centre a récemment réussi à obtenir un passeport sous trois jours, mais cela reste évidemment exceptionnel. Quand le centre sera en pleine capacité et aura commencé la biométrisation pour les personnes qui dépendent de l'asile, les délais devraient être respectés. Il faut préciser que, pour la population ukrainienne, cette dernière continuera à devoir aller à l'OCPM à Onex puisque le dossier nécessite une petite instruction.

Un député (Ve) en arrive à la question de la protection civile et se demande si la guerre en Ukraine a incité les communes à un rééquipement des locaux, et si cela va susciter des charges supplémentaires dans les budgets à venir.

M. Felley répond que l'éclatement de la guerre en Ukraine a effectivement remis en lumière la nécessité de disposer de places de protection pour la population. Des travaux ont été entrepris dès le printemps 2022 alors que la question passait auparavant sous les radars, et ce depuis le début des années 1990. Il faut rappeler que lors de la révision de la loi fédérale sur la protection civile, le sujet des abris a été clairement remis en cause, et l'a encore été en 2018, 2019 et 2020. L'obligation de construire des abris est passée relativement de justesse lors de ces dernières révisions, et se présente maintenant sous forme réduite, avec des exigences de construction dans les immeubles privés qui sont moins fortes en termes de capacité d'accueil. La question des abris publics se pose aussi. En ce sens, des travaux ont été entrepris depuis le printemps dernier pour favoriser ces abris publics qui sont de plus grande capacité, avec des coûts qui sont aussi plus distribués selon les efforts mis en cause. Des démarches ont également été entreprises auprès de l'OCBA pour mettre en place une synergie entre l'OCPAM et l'OCBA pour l'étude des grands projets publics en cours, de façon à analyser à chaque fois la pertinence et les possibilités d'installer des abris de protection de grande envergure. Si on prend l'exemple de la Ville de Genève, une grosse partie du bâti date d'avant 1963, et donc de l'obligation de construire des abris. Il y a donc un déficit d'abris assez sévère en ville de Genève et, si on compte simplement sur les nouvelles constructions privées, cela ne suffira juste pas. Il s'agit de travaux de longue haleine qui nécessitent la mise en place d'un monitoring. Dans l'attente, un certain nombre de lieux publics ont été identifiés pour protéger la population en cas de besoin. Il faut préciser que si l'on venait à avoir un accident nucléaire, par exemple à Zaporijia, cela n'amènerait pas

nécessairement une mise à l'abri de la population, qui serait invitée à rester chez elle avec l'émission de consignes de sécurité. Nonobstant ces considérations, la prise en considération de la nécessité de disposer d'abris de protection a été remise sur la table, et ce dans tous les cantons latins et suisses. En ce qui concerne les coûts, chaque abri est à la charge de l'entité qui est propriétaire.

Mme Kast précise que les abris sont donc à la charge des propriétaires, tant au niveau de la charge constructive que de la charge d'entretien, et qu'il ne s'agit donc ni d'une responsabilité communale ni d'une responsabilité cantonale, bien que les deux collectivités puissent être propriétaires d'abris. Avec la guerre en Ukraine, on a pu se rendre compte que la pratique de dérogation de l'obligation de construction d'abri était un peu trop large par rapport au cadre légal. La guerre a donc permis de rappeler le cadre légal et de rappeler qu'il n'était pas automatique de pouvoir accorder une contribution de remplacement, qui est une facture pour construire des abris collectifs ou publics. Cette contribution peut être accordée dans certains cas, notamment quand il y a assez d'abris sur le territoire concerné.

Un député (Ve) comprend donc que, quand on construisait et qu'il fallait payer une compensation, c'étaient surtout les communes qui faisaient des abris collectifs. Il y a donc des moyens suffisants pour couvrir des abris.

Mme Kast répond qu'au contraire les contributions de remplacement ne couvrent pas le prix de construction d'un abri.

Un député (Ve) comprend qu'il s'agit donc essentiellement du problème des communes.

Mme Kast répond que, si l'Etat devait construire un abri public dans un de ses bâtiments, il pourrait aussi avoir recours aux contributions de remplacements et serait impacté de la même manière. La différence est que les abris publics sont à la charge de celui qui les construit, et les communes y sont effectivement plus confrontées par le fait qu'elles construisent davantage d'équipements publics.

Un député (MCG) constate que l'on demande une contribution aux propriétaires privés s'ils veulent leur propre abri, sans que cela ne leur garantisse une place. D'ailleurs, les obligations de travaux sont liées à cette obligation financière. Le député trouve un peu malhonnête de demander à quelqu'un de payer sans garantir une place. On sait que Genève fait partie des plus mauvais élèves de Suisse en matière de places disponibles pour sa population et il y a eu un certain laxisme. Le député a pu constater que dans les communes, s'il n'y a pas une volonté du Conseil municipal de participer à la construction, comme cela s'est fait aux Palettes, rien ne se fait. La question

est complètement délaissée et il est important de rappeler ces exigences aux communes pour remplir leur rôle. Le député (MCG) en revient aux jours de service de la PC, qui sont passés de 9000 avant la pandémie à 80 000, et il se demande si ces gens sont logés et nourris s'ils viennent d'autres cantons, et si cela a un impact sur les comptes.

M. Felley répond qu'il y a en effet une hausse des jours de service, avec une montée à plus de 80 000 en 2022. Il y a relativement peu d'interventions extracantonales, en tout cas pas à Genève, et la PC cantonale suffit à couvrir les besoins en recourant aux différents effectifs. En termes de coûts, pour une grosse partie de la pandémie, c'est la Confédération qui a mobilisé les civilistes et elle a donc participé aux coûts.

Le député (MCG) se demande à quel pourcentage les besoins de la population sont couverts.

M. Felley répond que 85% des besoins sont couverts, mais que cela varie beaucoup d'une commune à une autre. Il parlait juste avant des grands espaces publics pouvant accueillir du public, comme les parkings souterrains, et s'il fallait y déplacer la population, tout en prenant la possibilité d'augmenter les effectifs, on serait plutôt aux alentours de 97% ou 98% de couverture. Il faut bien comprendre que toutes les régions n'ont pas le même taux de couverture. Par ailleurs, Genève n'est pas un si mauvais élève et les taux de couverture sont relativement souples selon les régions.

Une députée (Ve) revient sur la résolution 992, qui prévoit des distributions préventives de comprimés d'iodes en lien avec une politique de prévention. La députée constate que 5 à 6 collaborateurs ont été engagés pour des travaux de planification et, cela demandant justement une grande planification en collaboration avec d'autres acteurs, elle se demande comment cette résolution va être mise en œuvre.

M. Felley répond qu'en ce qui concerne l'engagement des personnes pour la planification, on parle effectivement de 5 à 6 ETP. Sur les questions de planification en cas de pénurie d'énergie, l'enjeu est vraiment de sensibiliser tous les partenaires de l'Etat aux questions complexes qui seront soulevées en cas de crise, que ce soit sur des mesures préventives ou sur la gestion d'un délestage. Dans ce dernier cas, le canton ferait face à une situation extrêmement dégradée dans laquelle les conditions de vie et d'activité seraient très difficiles. Sur la question de la distribution des pastilles d'iode, il s'agit d'une problématique de longue date. Il y a des zones dans lesquelles il y a des distributions préalables de pastilles d'iode, à savoir les zones situées à 50 km des centrales. Dans ces zones, la population reçoit les pastilles à domicile et doit les gérer elle-même. Dans toutes les autres zones, la distribution se fait

selon la loi de façon post-évènementielle. L'organisation de la distribution pose un certain nombre de problèmes, et les travaux de réflexion ont été menés avec bon nombre de groupes de travail, y compris avec l'ACG. Il s'est agi de trouver les solutions les plus pratiques pour distribuer ces pastilles. Dans l'hypothèse d'une crise, il n'y aurait un délai que de 12h à 24h pour procéder aux distributions. Si cela va très bien dans les zones rurales, c'est plus difficile en zone urbaine. Le Conseil d'Etat a été saisi de plusieurs variantes pour procéder quand même à une distribution préventive. Pour cela, il faudrait obtenir un changement de la législation fédérale, et des démarches ont été entreprises dans ce sens auprès du Conseil fédéral, suite à une consultation, pour procéder à ces distributions préventives dans les zones urbaines.

La députée (Ve) se souvient que le SIS avait indiqué lors d'une autre audition que la situation pourrait en effet être chaotique si l'organisation ne changeait pas. La députée se demande si cette consultation fédérale a abouti.

M. Felley répond que cette consultation visait surtout à retirer du champ de distribution automatique des pastilles d'iode les localités qui n'étaient plus incluses dans le périmètre des 50 km après la fermeture de Mühleberg. Le canton avait alors profité de cette consultation pour proposer de travailler différemment, en proposant de ne pas non plus distribuer à toute la population. On sait en effet qu'il est inutile de distribuer cette pastille aux personnes au-dessus de 48 ans et il faudrait affiner le créneau de distribution.

La députée (Ve) revient sur les comptes et rappelle que les députés avaient compris que la mise en œuvre éventuelle de cette résolution 992 aurait un coût, ce qui bloquait éventuellement les avancées en la matière.

M. Felley répond que, s'il n'y a pas de changement de la base fédérale pour permettre une distribution préventive, ce qui rend par ailleurs la fourniture des pastilles gratuite, il faudrait que le canton prenne en charge les coûts. Selon les variantes retenues, on se situerait entre 33 et 35 millions de francs tous les dix ans.

Un député (S) revient sur la formation de la police, qui doit revenir à Genève, et se demande s'il y aura un surcoût ou si rien ne changera.

Mme Kast répond que le département est en train d'analyser ces éléments, qui ne dépendent pas que de Genève, mais aussi d'autres cantons. Il n'est pas encore possible de répondre précisément, mais il n'y a pour l'instant pas d'impact dans les comptes.

Un député (S) revient sur le programme H01 et notamment sur l'augmentation de la criminalité des mineurs. On voit des phénomènes de bandes de quartier, qui cherchent à se mesurer entre elles. Le député indique qu'il existe effectivement des projets pilotes, par exemple avec des

compétitions sportives, ce qui est bien, mais certainement pas suffisant. Le député (S) se demande comment la police vit cette situation dans les quartiers. On a vu avec le drame de Thônex qu'il s'agit finalement toujours des mêmes jeunes pour lesquels on peine à trouver des solutions.

Mme Kast répond en amont que le cas de Thônex ne relève pas de cette problématique spécifiquement, du moins pas pour la question des bandes.

Mme Bonfanti confirme que la violence des mineurs avait bien diminué par le passé, en ce qui concerne le canton de Genève, et que l'on voit maintenant depuis deux ans une hausse du nombre de mineurs auteurs d'infractions. Ce constat est le même pour l'ensemble de la Suisse, même s'il a commencé plus tôt à Genève. Il s'agit évidemment d'une problématique qui est bien prise en considération par la police de proximité, en collaboration avec la police municipale et les différents acteurs sociaux comme les TSHM. La brigade des mineurs est également active sur le terrain et déploie notamment des actions de prévention dans les écoles. Ces interventions permettent d'expliquer différentes problématiques et rencontrent un grand succès auprès des jeunes qui sont très preneurs, notamment sur les questions numériques. Les principaux délits aujourd'hui sont des délits à caractère sexuel, en l'occurrence la diffusion d'un contenu pornographique en ligne. Beaucoup de jeunes reçoivent ce contenu et le transfèrent, sans se rendre compte qu'ils se rendent complices d'une infraction. La police essaie véritablement de faire de la prévention, mais, quand il est trop tard, il revient au Tribunal des mineurs de gérer les cas. La typologie qui préoccupe particulièrement la police est celle des phénomènes de rixe, soit des affrontements entre bandes rivales, dont certaines se forment au gré des circonstances, par exemple suite à la crise sanitaire. Avec la connaissance du terrain, la police tente de prévenir ces phénomènes et réussit régulièrement à intervenir en amont. Le phénomène qui préoccupe cependant le plus à côté de cette violence est vraiment le phénomène cyber, et notamment les délits à caractère sexuel y étant associés.

Un député (S) se demande si l'on se trouve face à des bandes qui se sentent au-dessus des lois que l'on ne parvient plus à gérer, comme cela se voit dans certaines banlieues françaises.

Mme Bonfanti répond que, sur le cas précis de Thônex, il n'y a pas vraiment de phénomène de bandes. Il y a eu beaucoup de demandes de journalistes qui comparent la situation à Marseille et aux banlieues françaises, mais il n'y a pas à Genève de bandes de jeunes au-dessus de la loi. Cependant, la police a aussi évidemment ses limites. S'il est possible de venir pour des attroupements et d'amender pour du bruit, il n'est pas forcément possible d'aller plus loin.

Mme Kast précise que l'exemple de Thônex est symptomatique d'un recours à la violence plus fréquent qu'auparavant chez les jeunes, mais n'est pas une manifestation du phénomène des bandes. Ce dernier a toujours existé, de manière contrôlée et temporaire. La solution est ici surtout éducative et un peu dissuasive, mais on fait face à un problème qui ne se manifeste pas dans des proportions ingérables. Il ne s'agit donc pas d'une problématique policière de première ligne, et la plupart des problèmes sont des problèmes de littering, de bruit ou d'intimidation d'autres occupants de l'espace public.

Mme Bonfanti précise que, pour les mineurs, la pornographie est l'infraction la plus représentée avec 48 prévenus sur 87, suivie de la contrainte sexuelle et des viols. Les infractions contre l'intégrité sexuelle sont donc le principal problème, et elles sont en hausse constante.

Un député (S) passe au programme H02 et constate que l'erreur des 3000 jours d'heures supplémentaires à l'OCD s'explique par un compteur erroné et une erreur dans le report. Le député se demande comment expliquer que l'OCD ne dispose pas d'un système de gestion informatique des horaires et il se demande si cela est dû à un manque de collaboration avec l'OCD ou à un problème de priorités mises ailleurs.

Mme Krausz répond que le projet de loi Kairos a été voté par le Grand Conseil et permettra de mettre en œuvre un système de gestion des horaires commun avec la police. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour l'OCD, qui doit encore aujourd'hui gérer les horaires sur la base de tableaux Excel qui ne sont pas centralisés. Cela fait déjà un moment que l'office demande à avoir un système informatique, mais cela n'était pas dans les projets prioritaires au niveau OCSIN, qui doit faire face à de nombreuses demandes. L'opportunité de bénéficier du « momentum » de Kairos avec la police s'est bien présentée maintenant et l'OCD profite de ce moment. Tant qu'il n'y a pas encore de système de gestion centralisée, des erreurs peuvent encore arriver.

Un député (S) se demande s'il ne serait pas possible de transposer un système d'un autre service vers l'OCD.

Mme Krausz répond qu'il faut prendre en compte les horaires spécifiques des agents de détention, qui sont plus complexes que ceux des fonctionnaires. Il n'est pas non plus possible d'utiliser des pointeuses. Le programme actuel de la police est réglé sur les spécificités de police, et il faut pouvoir y programmer les spécificités de détention pour l'utiliser.

Un député (MCG) revient sur le certificat de bonne vie et mœurs, qui semble devenu obsolète. Le député se demande s'il existe toujours un service qui délivre ces certificats et s'ils sont encore bien utilisés. Il se demande également sur quelle base les certificats sont délivrés aux requérants, alors que

l'on sait que la réputation est basée sur l'extrait du registre des poursuites et le casier judiciaire. Dans le cas d'une prostituée, on pourrait imaginer qu'elle n'aurait pas ce certificat en étant simplement connue des services de police. Le député se demande combien de personnes travaillent sur ces certificats et s'il ne serait pas possible de les centraliser à l'office des poursuites.

Mme Kast répond qu'une réflexion est menée au sein du DIN pour réviser ce système assez globalement. Il n'est pas encore possible d'en dévoiler plus, mais ces questionnements existent sur cet outil qui devient obsolète.

Mme Bonfanti répond que le député a complètement raison par rapport à ce certificat qui est maintenant daté. Un travail a eu lieu sur la question, et l'idée serait d'aller vers un projet pour regrouper dans une même loi toutes les données personnelles qui concernent une personne avant de proposer l'abolition du certificat. Genève est le seul canton suisse à encore disposer de ce certificat. Il est donc aujourd'hui vraiment fait pour les gens qui ne bougent pas et qui restent à Genève. Ce certificat sera remplacé par le casier judiciaire et le dossier de police, qui contient aussi des données utiles. Aujourd'hui, ce sont les commissaires de police qui délivrent ce certificat, mais le travail est fait à la direction logistique.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « I Impôts et finances »

Audition du département des finances

Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF, M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général, M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat, Mme Charlotte Climonet, directrice générale de l'AFC, Mme Adriana Jost, directrice de la trésorerie DGFE/DF, Mme Stéfanie Bartolomei-Flückiger, directrice/DF, M. David Miceli, économètre AFC/DF, M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint/DF, et M. Christophe Pommaz, directeur général/OCPF

Un député (UDC) relève qu'au niveau du programme I01 qui concerne les impôts, taxes et droits, les projets prioritaires du département sont la participation active au projet BEPS au niveau de l'OCDE, la réforme de la fiscalité immobilière et la loi supprimant la limite d'âge de 25 ans pour l'octroi d'une déduction de charges aux familles.

Au niveau du programme I02, qui concerne la production et la perception d'impôts, les projets prioritaires sont la facilitation des démarches administratives, avec un accent fructueux mis sur la participation des jeunes, et la gestion de la hausse de la fréquentation au sein des guichets de l'AFC suite à la révision de l'impôt à la source et de l'introduction de la taxation ordinaire ultérieure. Ces deux projets ont été gérés de manière tout à fait adéquate et les résultats concrets sont là. Il y a encore environ 1000 dénonciations spontanées par an. Suite aux différents ajustements, l'Etat perçoit 600 millions de francs de taxation supplémentaire et il n'y a aujourd'hui plus que 10 000 formulaires papier sur environ 500 000 reçus numériquement. Ce dernier point s'inscrit dans la volonté juste et affirmée de la conseillère d'Etat de maintenir le papier pour ne laisser personne derrière.

Au niveau du programme I03, qui concerne l'administration de la fortune, de la dette et de la RPT, les projets prioritaires ont été la caisse de retraite de la police ainsi que celle des magistrats. Il y a eu cette année grâce aux résultats exceptionnels un remboursement de 653 millions de francs de la dette. Par ailleurs, au niveau des écarts, une provision de 41 millions de francs est faite concernant la recapitalisation de la CPEG et les deux entités ayant fait recours. Ces montants sont prévus dans l'éventualité où l'Etat devrait cautionner ces 41 millions. D'autre part, le Conseil d'Etat a décidé de tout mettre au propre pour la fin de la précédente législature en ce qui concerne la recapitalisation de la CPEG et il a décidé en ce sens de mettre 606 millions de francs qui permettront d'économiser dans le futur 16 millions de francs de fonctionnement par année et de réduire cet amortissement de trois ans.

Enfin, pour le programme I04, qui concerne l'exécution des poursuites et des faillites, le projet prioritaire consistait à appliquer la loi fédérale sur les poursuites pour dettes et faillites. Il s'agit très certainement de la seule compétence ayant pu être transmise aux communes durant la législature, même si cela concerne seulement une partie restreinte des actes de notification, pour lesquels il est parfois difficile d'atteindre les personnes concernées. Quant aux écarts, le niveau des poursuites n'est pas revenu au même niveau qu'avant le covid et les faillites n'ont pas explosé suite à la fin des aides étatiques. Cela n'est pas cependant un indicateur économique, mais montre que les sociétés genevoises ont une certaine résistance.

Un député (S) tient à rappeler qu'il y a des revenus fiscaux supplémentaires de 1,7 milliard de francs et que la question se pose maintenant de savoir comment l'administration peut essayer d'estimer au plus juste ces revenus. Cela fait désormais deux années de suite que la situation se produit, et une réflexion a quand même eu lieu pour essayer d'améliorer ce point. Deuxièmement, si la participation active au projet BEPS n'est pas directement liée à 2022, le travail a eu lieu en 2022. La sous-commission a demandé quelles seraient les recettes fiscales supplémentaires que le canton allait pouvoir espérer. Il a été répondu que ce calcul était difficile à faire, mais que le PFQ prévoit un revenu supplémentaire de 48 millions de francs, bien que ces estimations ne soient pas sécurisées. Il faut aussi rester attentif au fait que le canton devrait verser en plus dans la RPT et faire une somme nette qui est aujourd'hui presque impossible à estimer.

Mme Fontanet indique que le montant de remboursement de la dette de 653 millions de francs est en fait un montant de remboursement des emprunts à long terme arrivant à échéance en 2022. La dette, quant à elle, a baissé d'environ 900 millions de F en 2022. S'agissant des estimations fiscales, il faut bien rappeler que 2021 et 2022 ont été des années extraordinaires et exceptionnelles, d'où ces augmentations de recettes fiscales. Le DF a entamé des travaux avec d'autres cantons comparables, en particulier le canton de Vaud qui a connu une hausse quasi équivalente sur les personnes morales. Un retour de ces travaux est prévu au Conseil d'Etat en juillet, avec des pistes d'amélioration des estimations sur la base d'éléments ayant été observés dans d'autres cantons.

Un député (UDC) précise que ces remboursements sont arrivés à échéance et ont été faits sans pour autant devoir souscrire d'autres emprunts, ce qui était très bénéfique au vu de l'augmentation des taux, d'autant plus que l'Etat a réussi à négocier des prêts à des taux très avantageux en 2021 ce qui permet d'avoir une vision à long terme.

Un député (UDC) note que les faillites n'ont effectivement pas eu lieu en 2022, mais notamment parce que le remboursement des prêts covid n'intervient que sur 2023. Le député se demande si le DF a déjà des projections, alors même que la BCGE qui a géré ces prêts covid pour le compte de la Confédération s'attend pour sa part à de potentielles faillites. Un certain nombre d'entreprises ne pourront pas rembourser. Le Conseil d'Etat fait-il le même constat et s'attend-il à des faillites en 2023 ?

Mme Fontanet rappelle que l'ensemble des banques suisses ont participé à ces prêts covid. La nouveauté en 2023 est évidemment le relèvement du taux d'intérêt décidé par la Confédération, et non pas par les établissements bancaires qui avaient géré ces prêts. S'agissant des hausses de faillite à début 2023, le DF ne peut pas encore les voir, mais cela ne veut effectivement pas dire qu'elles ne viendront pas.

M. Pommaz n'a pas encore vu ces faillites non plus, et note que le fait que ces aides covid sont à fonds perdu a peut-être permis à ces sociétés de garder la tête hors de l'eau. Au 31 mai, on ne voyait toujours pas cette hausse des faillites et on ne peut qu'espérer que la particularité de ces aides à fonds perdu permette de lisser sur la durée et faire en sorte que ces sociétés puissent s'en sortir. Celles qui doivent péricliter devront de toute façon péricliter, pas nécessairement pour des questions financières, mais cette hausse n'est en tout cas pas encore retrouvée. On n'est par ailleurs pas encore revenu aux chiffres de 2019 en ce qui concerne les faillites, même si certains domaines comme la restauration sont en train de remonter.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « J Justice »

Audition du pouvoir judiciaire

M. Olivier Jornot, président de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, M. Patrick Becker, secrétaire général, et M. Philippe Jaccard, économiste

Un député (MCG), rapporteur, indique que les délais ont été trop courts pour rendre un rapport à temps et il fera donc une synthèse de l'audition de la sous-commission à l'oral. Concernant cette année 2022, il s'est agi d'une année sans budget, comme pour tous les départements de l'Etat. Elle a la particularité d'avoir eu à connaître une confiscation dans le domaine pénal qui ramène un montant très important. On se retrouve donc avec un taux de couverture des charges par rapport aux recettes de 56%, ce qui est tout à fait exceptionnel. Les conditions sont très strictes pour la comptabilisation, et cela est la raison pour laquelle il y a eu ce montant important. Pour le reste, il est important de rappeler qu'un crédit complémentaire est venu donner de l'oxygène, mais que les effets se feront surtout sentir en 2023, avec 22 ETP supplémentaires pour du personnel de support, à savoir des juristes et des greffiers et non pas uniquement des magistrats. Il faut rappeler qu'une bonne partie des décisions prises par les juridictions se fait au moyen de greffiers juristes, ce qui permet de démultiplier la force de travail des magistrats. Un autre point important est la réforme du code de procédure pénale suisse, qui inquiète tout particulièrement. La réforme introduit en effet l'obligation de procéder à des auditions, ce qui devrait les faire augmenter à plus de 1000 par année. Il faut donc se préparer à cette situation. Pour ce qui est de la numérisation de la justice, il y a également eu une décision fédérale, que le Pouvoir judiciaire accompagne. Le Grand Conseil a donné les moyens suffisants pour répondre à cette révolution de la justice et son entrée dans la numérisation. En dehors de cela, on peut également noter la question du TPAE. La problématique est gérée avec le programme RePAIR pour les adultes et Arpège pour les mineurs. Les commissaires ont indiqué au Pouvoir judiciaire que le SPAd est inquiet de la hausse du nombre de cas et ils ont également expliqué que la commission a pu questionner le DCS sur le manque d'avancée de la réforme. Le Pouvoir judiciaire a pu répondre de manière circonstanciée sur RePAIR et expliquer que l'on arrive au bout de l'exercice pour HARPEJ. Il n'y a cependant pas eu de discussion trop concrète sur le sujet. Enfin, un dernier sujet ayant été abordé est celui du problème autour de l'engagement d'une médecin du travail avec deux classes salariales supplémentaires par rapport au petit Etat. Il s'avère que cette personne a été engagée comme cadre, et que cette classification hiérarchique débouche sur une classe salariale plus élevée.

Pour M. Jornot, cette année n'a en effet rien d'extraordinaire, si ce n'est ce crédit accordé en cours d'année. Il faut préciser que ce crédit n'octroie que 15,4 ETP, dont 4 ETP de magistrats pour renforcer la filière pénale. Ces magistrats ont pu être élus en fin d'année dernière et déploient leurs effets en 2023. Le TPAE est effectivement une source de préoccupations depuis des années en raison du nombre toujours croissant des cas signalés et de la difficulté constante des services du SPAd à faire face à la masse de mandats confiés. Il y a donc la charge de la juridiction très lourde d'un côté et ce projet RePAIR d'un autre, qui vise à trouver des postes d'amélioration et de rationalisation. Il s'agit d'un projet qui a germé il y a longtemps. Le Pouvoir judiciaire a organisé des états généraux de la protection de l'adulte il y a déjà bien des années. Un comité de pilotage s'est mis en place l'année dernière, et il est maintenant essentiel de travailler main dans la main avec le DCS. Il serait contre-productif que chacun agisse dans son coin et le procureur général a aujourd'hui bon espoir d'arriver à des résultats. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine et il n'est pas possible de trouver des pistes de réforme dans l'immédiat, surtout dans un canton où les besoins sont immenses. Un autre point majeur est effectivement celui de la réforme du code de procédure pénale qui a été votée en juin 2022 aux Chambres fédérales. Le Pouvoir judiciaire a déjà indiqué que cette réforme serait consommatrice de ressources et, le Parlement fédéral ayant en effet largement alourdi la procédure, il faudra à l'avenir passer de 5000 audiences à 6000 audiences par année pour le Ministère public. S'il s'agit d'une estimation, cela aura d'évidentes conséquences pour le budget 2024. Pour revenir sur le cas de la médecin du travail, la commission de gestion du Pouvoir judiciaire a créé il y a déjà plusieurs années une cellule santé pour pouvoir favoriser le retour au travail et diminuer le taux d'absence. Cette cellule a toujours fonctionné selon un modèle d'indépendance vis-à-vis du service santé de l'Etat. Il ne s'agit donc effectivement pas juste d'un médecin dans une équipe, mais d'un chef de service qui doit proposer des stratégies à la commission de gestion. Il s'agit donc vraiment d'une question de définition du poste et du cahier des charges, et non pas d'une question de meilleure rémunération au Pouvoir judiciaire pour un poste égal. Il n'y a aucune velléité à faire de la concurrence au petit Etat.

Un député (Ve) constate que les défis sont effectivement nombreux, notamment sur le nombre de cas à traiter qui augmente régulièrement. Le député constate que les durées de détention avant jugement sont encore relativement longues à Genève et il se demande si cela est lié à un manque de personnel, à des procédures compliquées ou à des populations difficiles à gérer.

M. Jornot se méfie de ces considérations quant à la durée de détention avant jugement puisque Genève ne se situe finalement pas loin des autres cantons. Il

est clair que, quand le Ministère public peut travailler de manière fluide, cela sera plus favorable pour la détention. La priorité est toujours donnée aux cas de détention, donc en réalité, quand le Ministère public est surchargé, les procureurs consacrent 90% de leur temps aux cas de détention, et ce sont les autres affaires qui pâtissent en réalité de la charge. On a aussi connu un autre phénomène, des personnes qui restaient détenues après la phase d'instruction, dans l'attente de leur jugement, en étant sous la responsabilité de l'autorité de jugement. C'est là où le Pouvoir judiciaire est venu rendre la commission attentive, dans le cadre du crédit supplémentaire, en rappelant que le Tribunal de police n'arrive aujourd'hui plus à convoquer les détenus avant 4 mois, ce qui rallonge inévitablement la durée de détention.

Un député (LC) revient sur ces 1000 auditions de plus pour le Ministère public et se demande combien cela nécessiterait de postes en plus.

M. Jornot répond que le Pouvoir judiciaire a terminé sa phase d'élaboration interne pour son budget et a procédé aux arbitrages. Des premiers contacts ont eu lieu avec le DF pour le budget 2024, et il faut distinguer les besoins qui correspondent à ce qui a été alloué dans le PFQ de ceux spécifiques au code de procédure pénale. On parle actuellement de 30 postes supplémentaires rien que pour ce point.

Un député (MCG) revient sur la question des confiscations pénales qui est assez irrégulière. On ne peut finalement jamais savoir ce qui va arriver au niveau du montant, et le député se demande si ces cas concernent surtout des affaires américaines ou des affaires de stupéfiants.

M. Jornot répond qu'il y a une masse de petites confiscations qui forme un socle, et cela correspond à ce qui figure au budget. Ces confiscations peuvent porter sur les montants les plus infimes comme sur les montants les plus importants, qui sont très souvent par définition des partages. La loi fédérale prévoit que, dès qu'une autorité pénale confisque un montant supérieur à 100 000 francs, il faut un partage entre les cantons et la Confédération. On fait donc ces partages sur une base régulière, et cela peut porter sur des montants assez peu élevés, qui peuvent être des choses connues ou des choses que l'on découvre. Le MPC peut ainsi saisir un montant de 500 000 francs dans une banque à Genève et le Pouvoir judiciaire apprend au dernier moment qu'il va profiter du partage sans avoir conduit l'enquête. Pour l'affaire des 56 millions de francs, il s'agit d'une affaire américaine qui a été instruite par Genève. Il y a eu des discussions pendant des années avec le département de la justice américaine, et une fois que l'accord de partage a été signé, le montant a pu être comptabilisé. Il est donc impossible de prévoir ces revenus, qui sont totalement fluctuants.

Le député (MCG) comprend que tout passe donc par Berne avant d'arriver à Genève.

M. Jornot répond que, pour tout montant supérieur à 100 000 francs, l'Office fédéral de la justice effectue systématiquement un partage. Il est possible pour les cantons de faire valoir des frais de procédure, et cela aboutit à un accord en bonne et due forme.

Un député (S) se demande si cette révision du code de procédure pénale va vraiment apporter quelque chose aux citoyens ou s'il s'agit juste d'une couche administrative.

M. Jornot répond qu'il a récemment donné une conférence intitulée « Réforme du CPP : drame ou catastrophe ? ». Concrètement, sur le tout, il y a peut-être un ou deux articles qui introduisent une précision ou une facilitation, mais, globalement, cette réforme induit beaucoup de lourdeurs et de procédures supplémentaires. Il s'agit cependant du point de vue du procureur, et des avocats spécialisés dans la défense des prévenus diraient probablement le contraire.

Une députée (S) indique qu'une précédente audition avait permis de parler de l'usage de la détention provisoire, et notamment de la problématique de personnes qui restent très longtemps en détention provisoire puis sont acquittées ou condamnées à des peines moins longues que la détention provisoire en elle-même. La députée se demande ce qui se passe dans ces cas en matière d'indemnisation, mais aussi d'impact financier sur les comptes du Pouvoir judiciaire. La députée (S) se demande également si un arbitrage est fait entre le risque de se retrouver dans cette situation et la prise de décision pour mettre une personne en détention provisoire.

M. Jornot rappelle que l'incarcération ne peut intervenir que s'il y a des charges suffisantes. Cela veut dire que c'est dans ce cadre qu'intervient cet élément de pesée qui consiste à se demander si les charges sont suffisantes, mais aussi quelles sont la sanction prononçable et la durée de détention y étant associée. Il peut y avoir des cas où la personne va se voir infliger une peine avec sursis. Il n'y a dans ce cas-là pas d'indemnisation si elle est plus élevée que la détention avant jugement, puisque les règles de procédure font que la détention avant jugement est couverte par la peine, même s'il s'agit d'une peine avec sursis. Dans les cas où il y a un acquittement pur et simple ou de petits ajustements, il y a un mécanisme d'indemnisation avec un montant fixé par jour par la jurisprudence du Tribunal fédéral. Dans les comptes, le Pouvoir judiciaire a une rubrique sur les indemnisations dites 429, qui correspond pour le plus gros aux honoraires d'avocats en cas de classement ou d'acquittement. En revanche, les montants payés au titre de l'indemnisation de la détention

sont très peu de choses, puisque les cas sont peu nombreux et que les montants à payer par jour sont peu élevés. Il y a une tendance à la hausse des montants dus au titre de l'art. 429, sans que la dotation ne suive, et on sait qu'il faudra à l'avenir intégrer cet élément dans la dotation. Encore une fois, cela concerne essentiellement l'indemnisation des frais de défense. Nous sommes loin de la situation française où l'on considère que la détention provisoire est un risque imposé par la vie et où rien n'est indemnisé, et loin de la situation d'avant 2011 où l'indemnisation était limitée à 10 000 francs. Il y a aujourd'hui une indemnisation totale du dommage subi par la personne, ce qui conduit évidemment à des montants beaucoup plus importants.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « K Santé »

Audition du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DSM, M. Michel Clavel, directeur financier ex-DSPS, M. Cyril Arnold, directeur financier/DSM, et M. Adrien Bron, directeur général de la santé/DSM

M. Maudet rappelle qu'il n'est en fonction que depuis moins de deux semaines, et qu'il lui est donc difficile d'avoir un regard rétrospectif. Les départements ont changé, ce qui explique la présence de l'ancien directeur financier, M. Clavel, et du nouveau directeur financier, M. Arnold. Seul M. Bron reste au DSM.

Un député (LJS) observe que l'expérience covid a montré une collaboration fructueuse avec un partenaire privé, m3, qui a beaucoup investi avant de faire faillite. Le député se demande quel bilan le département tire de ce partenariat public-privé dans un moment aussi exceptionnel.

M. Bron répond que ce partenariat a en effet été une véritable aubaine, avec la possibilité de mettre très rapidement en œuvre des centres avec une grande capacité de vaccination, à un moment où chaque semaine passée permettait de sauver des vies. Le partenariat a donc permis de démarrer au plus vite la vaccination pour 500 000 personnes, sans avoir de soucis logistiques à gérer à l'interne de l'Etat tout en ayant une longueur d'avance. La collaboration a aussi été très bénéfique pour m3, collaboration qui se faisait dans un premier temps à fonds perdu. Une collaboration a pu se faire entre le groupe, l'AMG et les pharmaciens pour déboucher sur le plus grand centre de Suisse. Avec les compléments apportés par m3, il a été possible de créer une vraie usine à vaccination, et l'entreprise s'y retrouvait plus ou moins avec les remboursements de la Confédération. Le dispositif a donc été très efficient et très rapide par rapport à d'autres exemples dans d'autres cantons. Une autre étape s'est ouverte quand il a fallu assurer une capacité de vaccination de la population alors que le gros de la deuxième dose et du rappel était passé. Les demandes ont baissé, mais il a fallu continuer à assurer une grande capacité pour la population, ce qui a évidemment compliqué les possibilités de rentabilisation. Personne n'a gagné d'argent et cela est devenu trop lourd à porter pour un seul acteur. L'Etat a donc décidé à ce moment de participer à la couverture des frais de maintenance de cette infrastructure, pour moins de 800 000 francs.

Le député (LJS) constate que cette structure a été montée exclusivement par des privés, avant de faire faillite. Le député se demande s'il est donc si

pertinent de monter de zéro des organisations pour faire face aux crises plutôt que de s'appuyer sur des acteurs qui n'ont pas l'habitude de ce genre de choses, de façon à ce que personne ne disparaisse ensuite.

M. Bron répond qu'il a fallu travailler avec ce qu'il y avait sous la main, et le plus vite possible. Au moment où il n'y a plus eu l'engouement populationnel pour se faire vacciner, les partenaires privés usuels étaient juste absents, y compris les cliniques privées et l'AMG. Il a fallu faire avec les moyens disponibles, et tous les cantons ont connu le même problème, en devant payer des sommes conséquentes au passage.

Un député (MCG) comprend bien la problématique du manque de personnel soignant, avec un taux d'absentéisme assez conséquent. Le député se demande si les civilistes seraient en nombre suffisants pour combler ce manque, évidemment en fonction de leurs compétences de soin ou pour un travail administratif bien précis.

M. Maudet ne peut pas répondre à une question qui concerne finalement les HUG, même s'il s'agit d'une question très importante, qui soulève des questions de résidence.

Le député (MCG) note que cette question aurait aussi en effet pu être posée aux HUG, mais que l'affaire concerne aussi le département.

Le président précise qu'il est possible d'y répondre pour le conseiller d'Etat dans la mesure où il dispose des informations nécessaires.

M. Maudet dispose d'un certain nombre d'informations, et précise tout d'abord que les EMS sont maintenant au DCS. Sur les hôpitaux, le département emploie 170 personnes et il n'y a pas de problème de personnel. Pour les HUG, qui emploient 12 000 personnes, le canton de Genève peut toujours, contrairement à d'autres cantons, aller puiser dans le bassin frontalier. Mais même le bassin frontalier présente des limites, notamment dans la capacité de formation, mais aussi vis-à-vis de la concurrence public-privé. Si l'on regarde 2022, un certain nombre de postes sont encore vacants à l'hôpital, ce qui souligne d'autant plus la nécessité de former, et cela en suffisance. Le conseiller d'Etat renvoie par anticipation à une réponse à une question ordinaire qui va parvenir à la prochaine session, qui détaille justement la provenance dans le corps médical, et qui montre les origines assez lointaines de certains collaborateurs. Cela pose justement la question de l'attractivité de la filière et du flux.

M. Bron précise qu'il s'agit d'une thématique importante, pour laquelle les civilistes sont une réponse assez anecdotique. Si on peut les inclure dans certaines équipes, la plupart des équipes demandent aujourd'hui de vraies formations, même pour des emplois que l'on considérait jusqu'ici comme peu

qualifiés. Il y a eu des projets pilotes pour requalifier un certain nombre de demandeurs d'emploi pour les insérer dans des équipes de soin, cela demande des programmes particuliers pour les mettre à niveau de ce qui est attendu par les institutions de santé. Il est donc toujours quelque peu compliqué d'inclure des gens dans les équipes soignantes, même avec des niveaux liminaires de formation.

Le député (MCG) rappelle que les compétences des civilistes sont juste énormes et que cela constitue tout de même un vivier intéressant à considérer pour résoudre un certain nombre de problèmes. Le député ne sait cependant pas s'il revient aux HUG ou au DSM de faire pression sur ce sujet.

M. Maudet confirme qu'il s'agit d'une piste intéressante. Son prédécesseur avait cependant pour logique de laisser les HUG gérer leur propre politique du personnel. Si on prend la réponse à la question ordinaire précédemment mentionnée, on voit bien qu'il y a un recours très important entre 2019 et 2022 à des médecins adjoints, des chefs de clinique ou encore des internes français, et que le bassin frontalier est donc la variable d'ajustement du corps médical.

Un député (UDC) revient sur les 800 000 francs qui ont été octroyés en soutien à m3. Le contribuable a donc remboursé 800 000 francs, mais le député se demande si l'Etat a vraiment procédé à une évaluation de la situation du groupe m3, notamment sur les raisons qui l'ont amené à se retrouver en faillite par rapport à ces centres. Sur le geste médical, il semblerait qu'il soit techniquement impossible de faire une perte financière sur le simple acte de vaccination. Il en résulterait que ce sont les structures montées à la va-vite, sans évaluation des risques encourus, qui auraient mené à la faillite du groupe. Le député aimerait savoir quelle analyse a été faite, ce d'autant que les situations de crise sanitaire pourraient se reproduire.

M. Bron peut dire que l'analyse des états financiers de m3 pour quantifier ce qu'il fallait mettre à niveau pour maintenir la structure a été faite de façon très pointilleuse, comme cela se fait toujours à l'Etat. Cette analyse couvre les charges d'une structure donnée selon une comptabilité limpide. L'analyse a été faite de façon rigoureuse, mais elle n'est évidemment pas une analyse globale de l'état financier du groupe m3. Il semblerait cependant que cette faillite soit plutôt liée à l'évolution du secteur de la restauration et de l'hébergement, et n'aurait rien à voir avec le soutien au canton pendant la crise.

Le député (UDC) note que les 800 000 francs sont cependant destinés à couvrir la soi-disant perte financière subie suite à la campagne de vaccination. Si la situation se reproduit, le député aimerait que l'on fasse largement autrement en termes d'analyse, pour comprendre ce qui a mené à cette perte, comme d'autres cantons ont pu le faire.

Le président rappelle que le département ne peut pas entrer dans les comptes de m3.

Le député (UDC) indique qu'il parle uniquement du remboursement des 800 000 francs au groupe.

M. Maudet n'a par ailleurs pas eu connaissance d'un canton qui n'aurait pas eu de pertes financières suite au covid.

Le député (UDC) n'a pas non plus entendu parler d'un canton qui aurait remboursé des pertes annoncées.

M. Bron est surpris d'entendre ces propos. Dans les autres cantons, la systématique n'était pas la même. Lorsque tout doit être financé par un privé, le coût par injection est évidemment beaucoup plus élevé. Pour que les acteurs privés acceptent de vacciner, il a par exemple fallu verser 50 francs de plus aux médecins bernois pour qu'ils acceptent de le faire, ce qui au demeurant a eu un résultat nul puisque ce n'est pas par cette action que l'on vaccine 800 000 personnes. Mais il faut bien rappeler que le système a été très efficace et a permis de sauver des vies.

Un député (Ve) rappelle que la motion du député (UDC) sur le sujet a été examinée en détail à la commission de l'économie, où un certain nombre de tableaux ont été fournis. Cette motion a été refusée à la très grosse majorité de la commission.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition de l'Institution genevoise de maintien à domicile (ci-après IMAD)

M. Moreno Sella, président du conseil d'administration, Mme Marie da Roxa, directrice générale, et M. Alain Decosterd, directeur des finances

Mme Da Roxa relève qu'un peu plus de 18 000 personnes ont été suivies à domicile en 2022. La moitié ont plus de 80 ans, dont la moitié ont plus de 90 ans, tandis que l'autre moitié a moins de 80 ans, dont la moitié a moins de 65 ans. Ce dernier point souligne la progression fulgurante des maladies neurologiques et oncologiques, mais aussi le virage ambulatoire de l'IMAD, avec une réduction drastique des durées d'hospitalisation et la possibilité de traitement à domicile. La patientèle a progressé de près de 2% et les heures de 3%. La patientèle suivie en continu a augmenté de 5%, un chiffre qui augmente de manière similaire chaque année depuis 7 ans. Les samedis et dimanches sont des jours comme les autres, les soins devant être délivrés le sont aussi. Mme Da Roxa ne reviendra pas en détail sur les problématiques de financement LAMal,

mais rappelle que les tarifs ont été bloqués de 2011 à 2019 avant d'être baissés sur la base d'un rapport contestable, ce qui a conduit à une diminution des tarifs fédéraux de 3,6%. Il y a donc un décalage grandissant entre ce que la Confédération admet au niveau des remboursements et les transferts de charges massifs qui sont faits au niveau des cantons. Il faut également rappeler que les temps de déplacement pour les soins à domicile ne sont pas pris en charge par la LAMal pour une infirmière, contrairement à ce qui se fait pour un médecin. On parle ici d'environ 300 000 heures de déplacement par année.

Au niveau des collaborateurs, il y a 41 équipes de proximité, réparties sur l'ensemble du canton. Cela permet des logiques d'intégration dans la communauté et dans la proximité pour travailler avec les différents acteurs impliqués, mais aussi de faciliter les déplacements et de les diminuer. Les déplacements sont aujourd'hui effectués à pied ou à vélo, les déplacements en voiture étant réservés aux zones de campagne ou aux interventions nécessitant du matériel lourd. Il y a six équipes spécialisées, qui s'inscrivent à nouveau dans ce virage ambulatoire, et qui sont notamment mobilisées sur les soins oncologiques ou pédiatriques. Il est important de retenir que ce travail de proximité s'inscrit dans une logique de collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle, notamment dans la coordination avec le médecin, le pharmacien, le physiothérapeute, les associations, le patient et ses proches. Il y a 68% de collaborateurs à temps partiel, une notion qui s'impose de plus en plus face à des métiers qui ont une forte pénibilité et pour lesquels la marge de manœuvre sur le temps partiel est importante. Si on pourrait penser qu'en période de pénurie, il suffit de passer tout le monde à 100% pour retrouver des balances de temps, c'est un raccourci un peu fort par rapport à des métiers qui nécessitent que les personnes puissent se ressourcer. Près de 79% des collaborateurs sont des collaboratrices, avec des métiers à forte connotation féminine, sans pour autant être faciles puisqu'ils nécessitent tant une forte technicité que des « soft skills » et des qualités relationnelles. La formation est un élément déterminant pour assurer la compétence des collaborateurs et le respect des processus et protocoles. Il est également très important de pouvoir former et contribuer à la relève, et l'IMAD s'inscrit dans cette voie en faisant un effort continu depuis plus de 10 ans, notamment sur la formation duale, l'apprentissage en emploi ou encore les stages pour les infirmières. La formation est prévue à la hausse pour les prochaines années.

En termes financiers, 2022 a été une année compliquée, non pas pour les chiffres qui sont finalement plutôt bons, mais par rapport à l'enchaînement des crises. Janvier et février 2022 ont été des mois périlleux, avec des points de situation quasi journaliers auprès du conseil d'administration, près de 150 collaborateurs malades et un nombre de personnes faisant appel aux

services de l'IMAD de manière toujours plus importante. Après le temps de gestion de crise vient maintenant celui de la sortie, et s'il est important de continuer à être vigilant par rapport à ce que cela suppose et a comme impact, il faut aussi avoir la capacité de ne pas s'angoisser sur l'avenir. L'institution commence à tourner le dos au covid et à se projeter sur l'avenir. Des mesures d'accompagnement sont prévues pour les collaborateurs, qui ont par ailleurs dû encore gérer l'importante canicule de l'été 2022, qui a vu le nombre d'interventions et d'appels exploser sur la période. Un autre dossier est celui de l'énergie, pour lequel l'IMAD a constitué une « task force » interne dès août 2022 afin de mener des réflexions sur le plan de continuité. L'identification de l'électrodépendance n'était pas une tâche anodine et va de la pompe à insuline en passant par le système de sécurité à domicile, le digicode d'un immeuble ou encore la batterie d'un vélo électrique. Il y a des opportunités dans toutes les crises, et il faut savoir les saisir. Mme Da Roxa en profite pour rendre hommage à tout le personnel de l'IMAD, dont le 90% est sur le terrain sept jours sur sept pour délivrer pas moins de 7000 prestations par jour. Si les chiffres sont bons cette année, cela a aussi été une question d'efficience forcée et de surcharge des collaborateurs, que l'on ne peut pas pousser éternellement.

M. Decosterd rappelle que 90% des charges sont des charges de personnel, et que la difficulté de recrutement se retrouve aussi là-dedans avec des charges inférieures au budget. Le résultat est positif de 4,4 millions de francs et le financement résiduel est inférieur au budget de 3,4 millions de francs, et ce, là encore, en raison des problèmes de recrutement. Il faudra donc rendre 3,4 millions de francs sur ce budget. Les produits ont, eux, continué à augmenter puisque l'activité sur les soins continue, avec 1 million de francs en plus par rapport à 2021. Les dépenses covid ont été maîtrisées sur cette année 2022 et, suite à l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1,8 million de francs, 1,5 million de francs ont finalement été dépensés, surtout sur des aspects de vaccination. Les autres charges restent pour leur part assez stables. Les détails du compte d'exploitation ont assez équivalents par rapport à l'exercice précédent. Tout n'a pas pu être réalisé par manque de recrutement, ce qui explique aussi le résultat d'exploitation positif.

Un député (LC) en revient à la question de la gestion globale du personnel. Il note que 150 personnes ont été malades du covid, mais il se demande comment les choses se passent maintenant au niveau de l'absence du personnel, après deux années et demie compliquées.

Mme Da Roxa répond qu'il s'agit d'une préoccupation constante qui existait déjà avant la pandémie. Il s'agit de métiers pénibles auxquels il faut toujours faire attention. L'enjeu de la prévention des risques psychosociaux dans des

métiers à forte pénibilité est réel et l'IMAD a notamment pu compter sur son service de santé au travail, qui a été très performant durant la crise. Un soutien psychologique externe a aussi été mis en place. La sortie de crise a été un vrai enjeu sur ce point, et un débriefing général a eu lieu au printemps 2022, avec ou sans les responsables, pour que chacun puisse vider son sac. Cette opération a été extrêmement bien accueillie et a eu des retours positifs. Une deuxième opération a permis de mettre au vert les équipes pendant une demi-journée afin de pouvoir se retrouver après deux années et demie de mesures d'éloignement. Une fête a été organisée en septembre pour réunir tous les collaborateurs, qui a là aussi rencontré un fort succès. L'IMAD a maintenant réenclenché toutes les démarches collaboratives qui sont sa marque de fabrique. La situation reste cependant difficile, avec un taux d'absence qui est passé de 7,9% avant le covid à 8,5% maintenant. Il faut maintenant savoir comment gérer les nouvelles réactions de la population et des patients, avec une fragilisation mentale et psychique de beaucoup de personnes, des angoisses qui se reportent beaucoup sur les collaborateurs.

Le député (LC) rappelle que les coûts de la santé peuvent être trois fois moins élevés à domicile selon les systèmes, et il souhaite savoir comment l'IMAD travaille sur son attractivité.

Mme Da Roxa trouve que, si la solution s'améliore, il y a encore un immense écart entre les besoins, le personnel disponible et les nouveaux entrants en termes de professionnels de santé. L'IMAD continue d'œuvrer sur des enjeux de flexibilisation du travail. En décembre de l'année dernière, la directrice avait compris que la principale préoccupation des collaborateurs était celle des « grands coupés », à savoir travailler le matin, s'arrêter l'après-midi et reprendre en fin de journée. Or, une pétition du syndicat est venue expliquer que le problème était plutôt autour des vacances d'été. Un sondage partira bientôt auprès des collaborateurs pour comprendre quelles sont leurs réelles préoccupations. Il n'y a pas de baguette magique et il est essentiel de pouvoir identifier les besoins pour savoir sur quoi travailler. Par rapport à une période, l'attractivité de l'IMAD augmente, avec une plus grande palette de prestations et des soins plus techniques, tout en étant aussi de plus en plus reconnue comme une entreprise formatrice.

Un député (PLR) en revient aux états financiers. Il constate que les fonds affectés passent de 747 000 francs à 743 000 francs. L'utilisation et les apports sont certes détaillés en page 13, qu'on retrouve bien dans les comptes de pertes et de profits. Logiquement, on devrait y retrouver les 401 986 francs qui devraient s'y trouver, mais le député ne les voit pas.

M. Decosterd répond que cela se trouve a priori dans les autres produits, mais la variation des fonds affectés est bien de 743 000 francs.

Le député (PLR) constate qu'il y a en effet 406 000 francs dans le compte d'utilisation, et 306 000 francs qu'on retrouve en revenus affectés. En revanche, les 401 986 francs d'attribution n'y apparaissent pas.

Le député (PLR) revient également sur les indemnités à restituer à l'Etat. Il voit bien qu'il y a un montant de 2,4 millions de francs en 2022 et de 956 000 francs en 2021. Le député se demande si l'écart de 1,5 million de francs correspond exactement au montant à restituer pour 2022 et si cela sous-entend que le montant 2021 n'a pas été restitué.

M. Decosterd répond que ces montants sont restitués en fin de contrat de prestations, où ils se cumulent ou se compensent s'il y a des déficits futurs. Il s'agit du montant net en fin d'année, et celui-ci ne reconnaît ces produits qu'à la fin du contrat de prestations, donc en 2023. Sur les charges de fonds affectés, il y a 406 304 francs pour les revenus des fonds affectés et les charges utilisées sont principalement des charges de personnel qui sont couvertes par ces revenus de fonds affectés. Il s'agit de projets en cours pour un certain nombre de financements spécifiques, en l'occurrence alloués au fonds RESO, et qui permettent de financer des charges de personnel.

Un député (MCG) aimerait en savoir plus sur les coûts des IEPA, notamment sur le calcul, alors même que les gens apprécient de plus en plus cette solution. Le député aimerait également des comparatifs de coûts entre les résidents en EMS et ceux en IEPA.

Mme Da Roxa répond qu'il faut distinguer plusieurs choses. Premièrement, aller en IEPA permet de retarder de 7 à 8 ans l'entrée en EMS pour les personnes concernées. On voit aussi, sur les dernières années, que de plus en plus de personnes décèdent à domicile sans avoir besoin d'entrer en EMS. Deuxièmement, si l'IMAD n'a pas accès aux coûts des EMS, il est clair que les coûts de ces derniers incluent l'hôtellerie, qui n'existe pas dans les IEPA où les personnes sont locataires et non pas résidentes. Dans les prestations délivrées en IEPA, un certain nombre de prestations, comme la sécurité à domicile, les soins ou l'ergothérapie, sont en partie facturées et sont en partie prises en charge par le financement résiduel. Suite à une modification intervenue en 2022, une partie est prise en charge par l'assurance-maladie, tandis que le canton prend en charge le reste. Mme Da Roxa croit savoir que le Parlement a récemment voté une décision concernant le financement résiduel pour les cantons. Une autre partie est prise sur l'indemnité, sur la subvention, qui figure dans le contrat de prestations, par exemple pour les permanents nocturnes, les animations ou encore le soutien à la personne. Un vrai travail de qualité est mené avec la DGS, pour que les gens puissent rester le plus longtemps chez eux dans un environnement sécurisé.

Le député (MCG) comprend bien que, si la personne reste à domicile, la vie est prolongée, avec pour effet quelque peu cynique un coût plus favorable. Le député se demande également ce qui est prévu au niveau du développement des IEPA dans les années à venir.

Mme Da Roxa répond que plusieurs projets sont en cours sous la maîtrise de la DGS. Les projets qui sont aujourd'hui annoncés couvrent les besoins jusqu'en 2028. L'avenir sera plus clair en 2024 quand la DGS sortira la nouvelle planification sanitaire, qui a été reportée pour ne pas être polluée par les données covid. Les IEPA vont en tout cas continuer de se développer, tout comme les aménagements d'habitat. Un des principaux ennemis des personnes fragilisées c'est la baignoire, et il est essentiel d'accompagner l'aménagement des domiciles pour transformer les baignoires en douches.

Un député (MCG) revient sur les charges de mobilité professionnelle et il se demande si cela implique des déplacements avec des véhicules privés ou des abonnements de bus.

Mme Da Roxa répond que l'IMAD a très largement basculé vers la mobilité douce. Les déplacements se font à pied jusqu'à 1,5 km, puis avec un vélo électrique dès 1 km, grâce à un partenariat avec Genève Roule. Des abonnements TPG sont également fournis. Les véhicules sont uniquement utilisés pour les périmètres de campagne ou pour les interventions avec du matériel lourd. L'institution n'a pas obtenu autant de véhicules électriques qu'elle le souhaitait, notamment par manque de bornes, et espère pallier cela à l'avenir.

Une députée (S) aimerait connaître l'avis des auditionnés sur le programme Cogeria, qui existe depuis maintenant deux ou trois ans, et dont le DSPS semble être satisfait. La députée se demande comment ce programme va se développer et si des éléments doivent encore être améliorés.

Mme Da Roxa répond que le projet Cogeria est un programme pour lequel l'IMAD a beaucoup œuvré. Il permet tant de prévenir les hospitalisations inappropriées que de faire des repérages de fragilité. Le programme a aussi permis de trouver une équipe dans laquelle des personnes sont capables de faire des évaluations aussi bien sociales que cliniques. Il permet à des médecins ou des organisations de référer des patients en cas de doute sur la prise en charge. Il faut cependant faire attention, puisque les infirmières de l'IMAD sont des infirmières référentes, qui pratiquent des évaluations complexes. Une des missions de l'IMAD est bien la détection de la fragilité, et si Cogeria est essentiel, l'enjeu est de ne pas en faire un automatisme dès qu'il y a des situations compliquées parce que l'on est dépassé. Il ne faut pas non plus que Cogeria devienne l'élément compensatoire par rapport à l'arrivée aux urgences

en absence d'un médecin de recours. C'est une situation à laquelle l'IMAD est confrontée, puisqu'il lui est demandé d'intervenir à domicile quand la personne sort de l'hôpital et qu'elle n'a pas de médecin traitant. Il ne faudrait pas que l'unité gériatrique communautaire des HUG devienne le médecin traitant de toutes ces personnes. Il y a donc un équilibre à trouver avec la médecine de ville pour qu'elle fournisse un appui, Cogeria est un dispositif de deuxième ligne qui doit venir en appui de ce que font les médecins et les organisations en première ligne.

Le président se souvient que les fonds propres étaient presque à zéro lors du traitement du budget, alors qu'ils sont maintenant régénérés.

M. Sella répond que ces fonds sont régénérés puisque les résultats sont meilleurs. Le système fait qu'il y a de la restitution à la fin du contrat de prestations, et que ces montants seront de toute façon rendus en 2023. L'IMAD n'a pas de bilan, sans actifs. L'institution n'est pas propriétaire de quoi que ce soit et loue ses locaux. Il est donc très compliqué d'aller voir une banque pour demander un crédit et il faut régénérer des fonds propres qui ont été enlevés par le Conseil d'Etat au dernier contrat de prestations. L'IMAD tente aujourd'hui de reconstituer ces fonds pour pouvoir lancer quelques projets pour développer son action.

Le président comprend qu'il n'y a donc pas d'actifs du point de vue immobilier.

M. Sella rappelle qu'avec 90% de charges de personnel, cela serait de toute façon difficilement envisageable. Il faut également rappeler que le capital de dotation à la création de l'IMAD n'était que de 100 000 francs.

Le président constate que la direction déménage maintenant à Pont-Rouge et qu'elle paie au total 55 millions de francs de loyer.

M. Decosterd répond que ce montant comprend tant le loyer de Pont-Rouge que tous les loyers de toutes les antennes qui sont aussi à la charge de l'IMAD. On retrouve donc dans les autres charges d'imputation en termes de charges de locaux 8,3 millions de francs de charges annuelles de loyer, tant pour le centre administratif que pour le centre social et l'ensemble des antennes.

Le président souhaite savoir à combien se monte exactement le loyer pour Pont-Rouge.

M. Decosterd répond que le loyer est de 3,7 millions de francs et qu'il sera versé à la CPEG, puisque les locaux se situent dans son immeuble.

Le président constate que l'IMAD va donc débourser 37 millions de francs sur dix ans.

M. Sella répond que le loyer à Carouge était déjà très élevé. L'IMAD est déjà intervenue auprès du Conseil d'Etat pour acheter un bâtiment et ne plus avoir à payer de loyer. Cela ne s'est jamais fait et le déménagement à Pont-Rouge force l'IMAD à rester locataire. La seule chose qui rassure est que le loyer sera celui d'un bâtiment de la CPEG, ce qui permet de le maîtriser. L'IMAD reste cependant locataire à 100% de tous ses locaux.

Le président se demande si la question a vraiment été posée au Conseil d'Etat en expliquant la charge que représente ce loyer et en rappelant que les sommes investies pour d'autres entités publiques pour des bâtiments ont depuis largement été amorties.

M. Sella répond que des discussions ont eu lieu dans le cadre du contrat de prestations, mais qu'en 2016, encore 20 millions de francs de fonds propres ont été complètement « mangés » par le Conseil d'Etat. Or, sans fonds propres, il n'était juste plus possible d'aller devant une banque, et il ne restait que l'allocation pour agir. Les demandes n'ont pas du tout été suivies par l'exécutif.

Le président comprend donc que le Conseil d'Etat n'a pas répondu à ces demandes.

M. Sella confirme et rappelle que l'IMAD reste à ce jour locataire à 100% de tous les locaux qu'elle occupe.

Le président note qu'il faudra poser cette question au prochain de magistrat de tutelle pour pouvoir donner une certaine sécurité à l'institution.

Audition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

M. François Canonica, président du conseil d'administration, M. Bertrand Levrat, directeur général/HUG, et M. Rémy Mathieu, directeur des finances/HUG

Pour M. Canonica, les comptes sont toujours un sujet d'inquiétude et le président est reconnaissant du soutien réitéré de la commission des finances. L'année 2022 est une année encore fortement marquée par le covid, la deuxième année la plus importante en termes de patientèle covid. Il a été nécessaire de créer des lits supplémentaires et le nombre de patients malades a explosé. Pour ce qui est des comptes, les HUG sont déficitaires à hauteur de 95 millions de francs et retrouvent l'équilibre grâce au crédit alloué par l'Etat. Les principales causes de ce déficit sont tant le covid et ses effets, en particulier la nécessité d'engager des ressources supplémentaires, mais également la question des coûts de l'énergie. A la fin de cet exercice annuel, ce déficit permet de parler de la justesse de ce qui avait été présenté lors de la dernière

audition des HUG puisqu'en sollicitant ce crédit de 95 millions de francs, l'hôpital savait qu'il fallait exactement ce montant pour résister à l'effet covid et à ses conséquences collatérales. Ce déficit est aujourd'hui entièrement compensé par les 95 millions de francs de crédit. Mais le vrai sujet est aujourd'hui celui de la conférence organisée par les cinq hôpitaux universitaires de Suisse et en particulier les inquiétudes marquées par le directeur général à l'égard du déficit structurel.

M. Levrat rappelle pour les nouveaux députés que, dès le début 2022, il est apparu que le covid allait continuer et l'année a été une année qui a mobilisé beaucoup de ressources. De ce fait, les finances ont donc été adaptées dès le début d'année et les HUG sont revenus en automne avec un argumentaire pour faire en sorte que ce crédit supplémentaire soit adopté par la commission. Il s'est passé ce qui avait été expliqué depuis le début de l'année puisque le rythme budgétaire ne collait pas à l'évolution de la maladie et qu'effectivement, l'année 2022 a été l'année avec le plus de cas covid. Concernant la conférence organisée hier, qui a été portée par les cinq hôpitaux universitaires du pays, il convient de dire qu'actuellement, la manière dont l'assurance-maladie est structurée et finance les hôpitaux est basée sur des moyennes. Or, les hôpitaux universitaires s'occupent de tous les cas lourds et complexes, et plus ils s'occupent de ces cas, plus ils perdent d'argent. Il s'agit d'un paradoxe, et au lieu que le système mette en place des corrections pour ces entités, il y a une espèce de report de charges sur les cantons qui est quelque part admis et l'assurance-maladie ne couvre que 90% des factures stationnaires des hôpitaux universitaires, le reste revenant aux cantons. Ce point préoccupe grandement les HUG, qui constatent que le système fait fi de patients qu'il faut de toute façon prendre en charge dans le cadre de la mission confiée à l'entité. Il s'agit donc d'un système hypocrite au niveau fédéral et totalement opaque au niveau des assurances-maladie. Il faut bien comprendre qu'il n'y a à Genève aucune corrélation entre les coûts des HUG et les coûts des assurances-maladie, ce qui est tout de même très gênant et montre que la transparence n'est pas au rendez-vous. Il y a par exemple une reprise de l'activité en 2023, alors que les primes d'assurance ont augmenté de 10%, ce qui n'est absolument pas en corrélation avec une hausse des coûts des HUG. Pour conclure, l'hôpital prend des mesures pour ralentir et diminuer ce déficit et arriver à une sorte de rigueur budgétaire. Le directeur est navré qu'il ait fallu solliciter la commission des finances ces dernières années pour des crédits supplémentaires, qui n'ont pas été demandés avec plaisir, mais qui ont représenté un soutien plus que nécessaire pour des choses incompressibles, parce que systémiques. Aujourd'hui, il y a un risque à hauteur de 40 millions de francs pour les HUG entre le budget et ce que l'on estime fin 2023. Cela est notamment lié à deux

choses : d'une part, ce qui est dénoncé au niveau de l'inadaptation des tarifs des assurances-maladie et, d'autre part, des missions d'intérêt général qui sont dans le futur contrat de prestations, mais qui ont déjà démarré aujourd'hui. Ainsi, les HUG sont payés pour trois pavillons de Curabilis, mais en assument dans les faits quatre, alors que tout le personnel n'est pas encore couvert par la subvention. Concrètement, quand l'entité est bénéficiaire, cela ne se voit pas, et quand elle est déficitaire, cela se voit absolument. Les HUG ont donc souffert pendant cette dernière année et restent convalescents. L'hôpital a cependant pu compter sur le soutien du Grand Conseil dans ces moments difficiles.

Le président comprend que les HUG reçoivent une subvention pour trois unités à Curabilis et doivent en assurer une quatrième.

M. Levrat répond qu'il y a un certain nombre de choses dans les missions d'intérêt général qui sont logiques et normales, et que le contrat de prestations ne fait pas l'objet de renégociations à chaque fois qu'il y a une nouvelle mission. L'hôpital sait donc que, de manière structurelle, il y a un certain nombre de choses qui sont demandées et qui ne sont pas financées aujourd'hui tout en coûtant objectivement, avec l'accord tacite de l'Etat. Pour ce qui est de la migration, les HUG ne renégocient pas d'année en année le montant, même si la crise ukrainienne a fait qu'un certain nombre de missions supplémentaires ont dû être assumées par les HUG en avançant les ressources humaines sans financement. De nouveau, cela ne se voit pas dans une année normale puisque l'augmentation de l'activité est compensée. Mais pour une année comme 2023 où les choses sont « limite », on sent que l'hôpital risque d'arriver à un équilibre difficile à atteindre. Pour rappel, il y a chaque jour des dépenses à hauteur de 6 millions de francs.

Le président comprend que le déficit inscrit pour 2022 est donc de 95 millions de francs.

M. Levrat répond qu'il est précisément de 94 millions de francs sans l'intervention de l'Etat, mais que, dans la réalité comptable, les HUG sont à l'équilibre.

Un député (LJS) constate qu'il existe une moyenne par acte, et se demande si cela veut dire que les actes les plus simples sont largement bénéficiaires lorsque les HUG sont déficitaires, ou si c'est l'acte en lui-même qui n'est pas bien valorisé.

M. Levrat répond que, comme cela est basé sur des moyennes, si l'on sélectionne les patients, on peut largement être bénéficiaire. Maintenant, au niveau national, les hôpitaux universitaires sont financés à 90% par les tarifs tandis que les autres hôpitaux sont financés à 103% par les tarifs. Donc,

certains ont beaucoup plus de profits. Mais cela est aussi lié à la nature des cas que reçoivent les HUG et aux durées de séjour, qui peuvent être beaucoup plus longues pour des cas plus complexes. Comme les hôpitaux sont remboursés sur la durée moyenne des séjours, le système ne prévoit pas de correctif pour les cas les plus complexes et il est donc inéquitable en cela.

Le député (LJS) observe que les montants sont peut-être alors trop élevés pour les cas normaux.

M. Levrat répond que le montant est trop élevé de 3%, mais que cela cache aussi finalement des frais de gestion. Par exemple, les cliniques privées ont les moyens de fermer des étages pendant l'hiver, en n'engageant des gens qu'à 50% et en conditionnant le reste de leur temps de travail au volume d'activité. Cela permet évidemment de dégager des marges et des capacités de fournir très différentes.

Le député (LJS) se demande si l'idée d'une caisse publique pourrait permettre de la transparence.

M. Levrat répond que la caisse publique aura de la transparence pour sa propre caisse, sans amener de la transparence sur les autres caisses.

Le député (LJS) aimerait savoir si l'on aurait pu financer les pertes covid par l'activation des réserves des caisses d'assurance.

M. Levrat répond que cela fait l'objet d'un débat au niveau fédéral, mais que les Chambres fédérales ont pris la décision de ne pas toucher aux réserves. Le montant minimum pour les activer est de 7,5 millions de francs alors que l'on estime que les caisses avaient 11,5 milliards de francs de réserves en 2022 et qu'elles auraient environ 9,5 millions de francs aujourd'hui après les lourdes pertes en bourse. Le montant aurait pu financer les pertes covid, mais cela n'a pas été le choix du Parlement, notamment en raison du fait que les assurances-maladie ne paient que des prestations effectives et non pas ce qui n'a pas eu lieu. Or, les plus grosses pertes ont été des pertes d'activité qui n'ont donc pas été facturées.

M. Mathieu précise que le montant que les hôpitaux facturent comprend la combinaison de ces structures tarifaires et d'un tarif négocié avec les assureurs. Ces tarifs n'ont pas changé depuis un certain nombre d'années. En revanche, les assurances-maladie, elles, répercutent ce qu'elles veulent sur les primes des gens. Donc, les coûts des HUG augmentent et le mode de facturation reste stable, alors que les primes augmentent. Il s'agit donc évidemment d'un état de nature à générer des réserves.

Le président se souvient que, pendant que l'hôpital ne pouvait pas opérer, il avait été possible de déplacer une partie des activités dans les cliniques

privées. Le président pensait que ces revenus pouvaient être rattrapés dans les cliniques privées.

M. Levrat répond que les opérations ayant eu lieu ont été des opérations urgentes, y compris dans les cliniques privées. Plusieurs centaines d'opérations n'ont tout de même pas eu lieu encore à ce jour. Maintenant, en termes de charges et de recettes, toute la notion de rattrapage n'a pas été aussi bien comprise pour les hôpitaux que pour les restaurants. Si on ne sert pas, mais que les charges salariales restent, il n'y aura pas deux fois plus de clients à la reprise et les charges devront quand même être payées sans les recettes. Il en va de même pour les hôpitaux, qui ont dû faire face à des charges sans recettes. S'il y a effectivement eu des accords pour opérer dans les cas les plus urgents dans les cliniques privées, toutes les opérations sans caractère d'urgence ont été repoussées, surtout si les gens sont à l'assurance de base.

Un député (MCG) est assez inquiet par rapport aux comptes. Si tout le monde peut être fier de notre hôpital universitaire, il faut aussi noter que 50% des subventions de l'hôpital viennent de l'Etat et il faut se demander si ce chiffre est encore pertinent pour maintenir la qualité sans être modifié. Il est probable qu'il ait fallu retarder le développement de certains programmes et cela inquiète fortement le député pour la qualité future des prestations de l'hôpital si l'on ne change pas le processus. Par exemple, lorsque l'on accorde l'annuité et l'indexation, il est clair que les HUG doivent quasiment couvrir la moitié par les prestations des assurances pour faire bénéficier le personnel de ces conditions. Le député (MCG) se demande donc si la qualité de la prestation est garantie avec le montant actuel de la subvention.

M. Levrat répond que la réalité est que les HUG ont eu l'écoute et le soutien de la commission, et la décision autour du contrat de prestations à venir sera décisive pour juger de l'avenir. De vraies discussions devront avoir lieu sur ce point. Nous sommes dans quelque chose où l'annuité et l'indexation ont été compensées à 90% par l'Etat. Les HUG sont un établissement sain, mais qui fait face à des difficultés objectives sur l'absence maladie, avec des gens en 2022 qui ont aussi été malades du covid et dont beaucoup présentaient les symptômes du burn-out. Aujourd'hui, l'absence maladie a baissé de 2% et cela souligne une amélioration de la situation. Pour la subvention, il y a une ouverture au niveau du maintien de la qualité de la prestation. La population augmente de 1% chaque année et le vieillissement est une réalité. Ceci dit, la qualité est aujourd'hui maintenue et le directeur se sent à l'aise d'envoyer n'importe qui de son entourage à l'hôpital en sachant que les gens y seront traités avec une grande qualité, et ce grâce au soutien de l'Etat.

M. Canonica précise que le soutien de l'Etat n'est plus de l'ordre de 50%, mais plutôt de 70%.

Un député (S) rappelle qu'il existe une division dite « VIP » au sein des HUG et il aimerait connaître le chiffre d'affaires de cette division ainsi que les bénéfices de ce secteur.

M. Levrat répond qu'il y a 120 lits en division privée pour les patients qui paient des assurances privées. Cela signifie, comme dans un avion, que, si le confort est de meilleure qualité, la qualité des soins et la qualité médicale est la même pour tout le monde. Les HUG sont très fiers sur ce point et continuent de s'engager pour l'équité de traitement entre les patients. En revanche, la partie hôtellerie est effectivement meilleure, comme cela est exigé par l'assurance. Il est difficile de calculer le chiffre d'affaires global, puisqu'on parle de 100 lits sur 2000 lits. Sur les 6 premiers mois 2023, on estime que le chiffre d'affaires est positif de 1,5 million de francs, ce qui permet d'avoir un revenu rentable, mais qui ne fait pas vivre au quotidien les hôpitaux. Il faut rappeler ici que le CHUV et d'autres hôpitaux sont en train de développer eux aussi des divisions privées, une solution positive pour les patients qui permet à la fois de bénéficier d'un certain confort, d'avoir une activité privée pour les médecins et de garder un certain nombre d'entre eux dans l'hôpital public.

Le député (S) souhaite savoir si ces patients des divisions privées, par exemple un chef d'Etat, sont prioritaires sur les patients de l'assurance de base au niveau des délais d'opération.

M. Levrat répond que l'électif est organisé pour faire en sorte de ne pas perturber des programmes d'urgences. Cependant, l'architecture de la gestion des blocs reste complexe. Quand John Kerry a été hospitalisé, il est cependant vrai qu'il y avait 72 hommes armés au sein des bâtiments et qu'il est en effet passé devant certaines personnes qui attendaient déjà. Mais si l'électif privé peut parfois bénéficier de circonstances qui font en sorte qu'il va avoir des slots hors urgence au bloc opératoire, il n'y a en revanche aucune discrimination pour les urgences.

Le député (S) constate que les charges informatiques sont en hausse de 7,2 millions de francs et il se demande ce qui explique cette hausse, que l'on constate par ailleurs un peu partout.

M. Levrat répond que les HUG ont saisi la COMCO qui rendra une décision dans 15 jours, après avoir contesté la hausse inexpliquée des frais de licence par Microsoft. L'hôpital a souligné sa dépendance à ces licences, même si l'impact de la hausse est moindre que celle annoncée au départ. Les HUG ne sont pas les seuls à avoir saisi l'instance. Microsoft avait un tarif préférentiel pour les institutions universitaires. Or, les HUG ne délivrant pas de diplômes, ils sont exclus de ce tarif. Il ne sera donc pas facile de remporter ce recours et l'hôpital reste quelque peu à la merci de certaines indexations ou hausses de

prix sur les licences et sur lesquelles on ne peut rien faire puisqu'on peut très difficilement sortir de la dépendance à Microsoft. Le directeur partage cette frustration et la subit.

M. Mathieu précise que, dans la plupart des EPA, les licences étaient auparavant achetées en investissements et qu'elles ont maintenant basculé dans les budgets de fonctionnement, ce qui génère évidemment des budgets imprévus. Il s'agit d'un phénomène qui n'explique pas tout, mais qui n'est pas anodin.

M. Levrat rappelle que, si on achetait les licences il y a dix ans, elles fonctionnent maintenant par abonnements avec de plus grandes marges.

Un député (S) se demande si les HUG ont subi des cyberattaques en 2022 et, le cas échéant, quelle est la stratégie mise en place pour y faire face.

M. Levrat répond que, sur 24 heures, il y a 30 000 cyberattaques identifiées, ce qui signifie qu'il y en a potentiellement plus. Il est virtuellement impossible d'éviter ces attaques, et ce peu importe l'efficience des pare-feu et des stratégies. Les HUG ont pour l'instant plutôt été épargnés par le phénomène par rapport à d'autres, mais l'intérêt des hackers est en hausse. Le Parlement fédéral vient de proposer une loi, avec un article demandant que toutes les infrastructures du pays envoient la liste de leurs vulnérabilités dans un fichier central, demande dont on peut remettre en question la pertinence. Les HUG ont mis en place, notamment au niveau de la redondance informatique, un deuxième centre informatique dans un lieu confidentiel qui chaque jour restocke l'ensemble des données pour faire en sorte qu'en cas de perte, les seules dernières 24 heures soient perdues. Cela permet d'éviter le blocage complet. D'autre part, pour ce qui est de l'ensemble des interactions avec différents services médicaux, il faut comprendre qu'une partie est plus vulnérable que les HUG, ce qui nécessite de fortifier le système en créant une citadelle avec des entrées diverses. Une des dernières cyberattaques concernait une information stockée sur un dispositif médical qui avait fait l'objet d'études et était stocké sur le matériel informatique d'un chercheur qui ne disposait pas des pare-feu des HUG. Les hackers disposaient alors du nom, du prénom et de la date de l'examen, mais pas de données médicales en tant que telles. Une trentaine de personnes étaient concernées. Après qu'elles en aient été informées par les HUG, aucune ne s'est manifestée, comme si le fait que les données n'étaient pas révélatrices d'un diagnostic rendait acceptable leur fuite. En tout cas, en cas de catastrophe majeure, il est clair que l'ensemble des autorités serait alertées et sollicitées. Le risque principal est la fuite de diagnostics sur le web, personne ne voulant voir son dossier médical en ligne. A l'inverse exact, il faut quand même que ce dossier puisse facilement être accessible pour les gens qui arrivent à l'hôpital. Il faut donc un système qui

soit à la fois fluide et disponible, tout en étant sécurisé et protégé. Rien qu'entre le début et la fin de cette réponse, au moins 150 attaques informatiques ont été subies, avec un risque réel pour certaines.

Un député (S) revient sur le lancement de la stratégie de durabilité et souhaite savoir si les HUG ont été accompagnés par un mandataire externe. Il aimerait aussi en savoir plus sur la démarche collaborative utilisée.

M. Levrat ne croit pas qu'il y ait eu un prestataire externe pour développer cette stratégie. En revanche, le personnel s'est vraiment montré très ouvert sur le côté environnemental et a fourni beaucoup d'idées. Il faut par ailleurs relever que les HUG ont reçu le prix mondial du meilleur programme de responsabilité sociale et environnementale de tous les hôpitaux du monde. Cela a cependant été relativement peu visible dans la presse. L'important est surtout la démarche. Un des effets majeurs de ce programme sera le raccordement de GeniLac d'ici 2025. Les projets ont été votés, et cela aura un très gros impact écologique. D'autre part, un gros chantier était celui permettant au personnel de ne pas venir en voiture, et 60% du personnel vient désormais avec les transports publics, à vélo ou à pied.

Le député (S) souhaite savoir quelle est la gouvernance de cette stratégie et quel est le reporting auprès de la direction.

M. Levrat répond qu'il y a au sein de l'administration une personne qui ne fait que ça, qui est l'ancienne responsable environnementale pour l'aéroport. Il existe une forme de comité de pilotage qui suit régulièrement, de même qu'il y a des reportings réguliers. S'il faut que certaines mesures soient incitées par la direction, d'autres doivent être portées par ce que les collaborateurs veulent faire. Il y a par exemple eu deux personnes l'hiver dernier chargées de vérifier que tout était éteint de 18h à 22h, en plaçant le cas échéant une petite carte qui indiquait que cela n'était pas le cas. Cette petite mesure a vraiment fonctionné et a permis de changer un certain nombre de comportements.

Un député (MCG) revient sur GeniLac et souhaite savoir quel en sera le prix suite au contrat signé avec les SIG, ou au moins une estimation de ce prix.

M, Levrat ne croit pas que l'on gagnera en francs, mais rappelle que les bâtiments ont en moyenne 50 ans d'âge et qu'une partie, sur le secteur Roseraie, chauffe le quartier. Si l'impact environnemental est avéré, l'impact financier n'est pas encore calculé.

Le député (MCG) se demande où l'on en est au niveau de la rénovation énergétique, par exemple à Beau Séjour qui est déjà un bâtiment ancien.

M. Levrat répond que le Conseil d'Etat a adopté à l'attention du Grand Conseil un rapport sur l'ensemble des constructions à venir au niveau du parc immobilier des HUG. Il y a une stratégie et une attention particulière sur

l'ensemble des bâtiments, y compris sur la question de la rénovation. Il y a un gros effort à faire dans les années qui viennent, tant pour des raisons architecturales que pour des raisons d'énergie. Certains bâtiments ne sont juste plus adaptés pour accueillir des patients convenablement et il devient urgent de procéder à des rénovations. Ce rapport est à l'agenda de la commission des travaux et devrait prochainement être traité en plénière. D'autres projets de lois viendront régulièrement par rapport à un certain nombre de projets pour voir comment investir. Enfin, la Maison de l'enfance et de l'adolescence sera inaugurée dans quelques semaines et soulignera l'importance des partenariats public-privé. Des fondations privées sont venues apporter leur soutien pour plusieurs rénovations et cela doit être souligné. Il faudra aussi agir à Belle-Idée, dont les bâtiments datent du XIXe siècle, ou encore l'hôpital des Trois-Chêne où les bâtiments sont vétustes. Il sera donc probablement nécessaire de se prononcer durant la législature à venir sur ces grands travaux, le plan financier quadriennal reprenant par ailleurs un certain nombre de choses concernant l'hôpital.

M. Mathieu répond que, pour Beau-Séjour ou encore l'hôpital de Loëx, des travaux vont tout prochainement démarrer grâce à des crédits votés récemment.

Un député (UDC) s'étonne de ne rien trouver sur la question de la formation continue dans les documents fournis, y compris en termes d'éléments financiers ou du nombre d'apprentis. Or, sur la dernière année, les HUG ont engagé 30 apprentis, rien que pour les ASSC, et le député se demande quelles autres formations les HUG financent.

M. Levrat répond que les HUG font effectivement beaucoup pour développer la formation et que le nombre d'apprentis a triplé depuis son arrivée. L'hôpital forme aujourd'hui 300 apprentis, que l'on parle de chauffagistes, d'électriciens ou d'aides-soignants. Les HUG ont beaucoup investi dans le fait et la capacité d'accueillir des apprentis. Pour avoir récemment parlé avec le service cantonal qui s'en occupe, l'hôpital est vraiment considéré comme un employeur exemplaire et il est vrai que ce point pourrait être mieux valorisé à l'avenir. Sur l'aspect financier, les HUG prélèvent 1,5% de la masse salariale de 1,7 milliard de francs pour la formation continue. La formation continue est effectivement en fonction des propositions médicales. Il existe également un centre de formation basé sur le site de Belle-Idée, et donc le dispositif coûte en personnel et non pas en loyer. Il faut aussi relever la collaboration étroite avec la HEdS et la faculté de médecine. Le montant pour la formation continue n'a pas été complètement consommé durant les années covid et il s'agit maintenant de poursuivre ces efforts de formation pour ne pas démotiver la relève. La crise a aussi diminué

l'importance de la formation continue, mais le député peut être assuré que les HUG ont à cœur d'être un lieu de formation et d'accueil pour les apprentis.

Une députée (S) revient sur la mise en œuvre et le développement de CARA et note que le DSPS avait récemment indiqué qu'il fallait un peu plus de temps pour que les gens s'inscrivent. Or, il n'est pas si évident de transférer les informations depuis « Mon dossier médical ». La députée se demande si on voit une augmentation du nombre de personnes faisant le transfert et si des pistes sont envisagées pour augmenter la rapidité d'inscription. La députée (S) s'est personnellement retrouvée récemment aux HUG et a souhaité s'inscrire sur place, ce qui n'était finalement pas possible sans rendez-vous pris à l'avance.

M. Levrat est totalement d'accord sur ce besoin de simplicité, mais rappelle que le système ne dépend pas des HUG. Il est aujourd'hui nécessaire d'être identifié par une pièce d'identité et par des gens qui ont la capacité de le faire, comme pour les passeports. Le système n'est effectivement pas très intuitif et, même si des bureaux sont mis à disposition au sein des HUG, le dispositif reste géré au niveau cantonal. S'il est vrai que le système géré au niveau intercantonal a mis en place des barrières lourdes, il représente un vrai plus une fois que l'on est dedans. Cette difficulté de mise en œuvre est d'autant plus vraie pour les personnes plus vulnérables.

Un député (PLR) constate qu'à la page 10 des états financiers, la provision pour les débiteurs est assez élevée, surtout pour les patients suisses ou étrangers, puisqu'elle représente les ⅔ de la patientèle. Le député comprend que les HUG estiment donc qu'il y a un risque que ⅔ des patients suisses ou étrangers ne paient pas leurs factures, ce qui n'est pas anodin. Le député (PLR) se demande ce que l'on peut mettre en place pour diminuer cela, et le cas échéant, quel est le détail du calcul effectué pour arriver à un total de 90 millions de francs de provisions.

M. Mathieu répond que cette remarque a également été émise par les auditeurs de l'organisme de révision qui ont eux aussi jugé cette provision très prudente. Cette provision se base sur une règle de l'Etat qui est basée sur la balance AG et qui amène probablement à trop provisionner. Concrètement, une provision complète est établie dès 45 jours de retard. Pour le reste, il y a deux niveaux pour traiter les débiteurs, d'abord un espace de relance, puis un service de recouvrement contentieux qui entre en matière avec tous les moyens nécessaires. Les montants de provision sont malgré tout en baisse depuis un certain nombre d'années et représentent en net 45 jours de facturation. Il faut donc rester relativement prudent sur l'importance réelle de ces montants. Les délais d'encaissement ont été considérablement accélérés ces dernières années avec la mise en place des recouvrements automatiques avec les assurances.

M. Levrat note que, sur la question du service de recouvrement, il faut rappeler que les HUG avaient à une époque pris la décision de l'externaliser et s'est fait arnaquer à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, avec des gens qui ont été condamnés pénalement pour avoir fraudé les HUG. L'internalisation du recouvrement a permis de procéder à plus de recouvrements, de diminuer les volumes totaux et d'appliquer les règles de l'Etat. S'il s'agit effectivement de provisions importantes, les réviseurs n'ont pas émis de réserves dans les comptes, si ce n'est que cette mesure est particulièrement prudente.

Le député (PLR) note que, quand on voit qu'il y a une provision de 63 millions de francs sur les débiteurs d'assurances suisses, on peut se demander s'il y a une crainte que les assurances ne paient pas ou qu'elles contestent les montants. Si ces provisions sont prudentes, elles augmentent aussi les charges et diminuent le bénéfice dans un contexte d'équilibre fragile.

M. Levrat répond que les HUG n'ont pas changé les règles, mais vont les changer. Ils n'ont en revanche pas créé de provisions pour obtenir un crédit total et il faut le préciser.

M. Mathieu précise que les HUG vont passer d'un taux de recouvrement statistique en lieu et place d'un recouvrement théorique. En dehors des montants qui peuvent être contestés, les assurances paient toujours. Ce taux de provision va en tout cas être revu à la baisse et être basé sur la réelle capacité de recouvrement.

Le député (PLR) note qu'il s'agit d'un point essentiel puisqu'on parle d'un chiffre de 90 millions de francs de provisions, avec des pourcentages importants sur le brut, et ce d'autant plus que tout est mis en œuvre pour les récupérer.

M. Levrat rappelle que les comptes sont révisés par un organe externe, avec un œil particulier sur l'ensemble des réserves éventuelles. Cet organe s'assure également que la prudence ne soit pas déraisonnable.

M. Mathieu confirme que les HUG ne sont pas dans une position à thésauriser des montants qu'ils peuvent utiliser ailleurs.

Un député (S) constate que, suite à un baromètre RH auprès de la moitié du personnel, le taux de satisfaction vis-à-vis de l'employeur est de 70% et que 76% du personnel recommanderait les HUG. Le député prend acte de ce taux très élevé et se demande si la direction s'y attendait. Par ailleurs, il aimerait des informations sur la stratégie RH 2023-2028 ainsi que sur les principales problématiques mises en avant par le personnel.

M. Levrat répond que le vrai enjeu est autour de la formation continue et la motivation du personnel. Il est important que ce dernier devienne acteur de son

métier, mais aussi qu'il soit conscient des risques, surtout au vu de la multiplication des patients parfois difficiles à gérer. Ce questionnaire a été décliné auprès de chaque département, en fonction de ce qui déplaît particulièrement au personnel concerné. Cela permet de mener des corrections ciblées. Un autre enjeu principal de l'hôpital est celui des temps de récupération et des plannings. Il faut aujourd'hui pouvoir les établir suffisamment à l'avance, et garantir le droit aux jours de congé posés par le personnel. On voit dans certains services que les gens sont encore trop souvent appelés pour boucher les trous, et que cela entraîne des spirales extrêmement négatives avec l'insatisfaction et plus d'absences maladie. Il faut un meilleur système informatique pour gérer cela et un nouveau programme permettra à chacun de remplir ses heures de planning et de faire en sorte que le système soit équilibré. Cela permettra aussi aux gens de mieux choisir leurs temps de récupération et de mieux respecter les plannings. Il y a encore des marges de progression importantes pour pouvoir être dans l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs et rester un employeur attractif. Il faut cependant souligner une injustice entre le privé et le public, puisque le public ne peut par exemple pas s'arrêter pendant les fêtes de fin d'année, ce qui est le cas du privé, dont le soutien laisse à désirer pour cette période. Les HUG ont en tout cas à cœur de s'engager pour améliorer les conditions et les demandes légitimes des collaborateurs.

Le député (S) se demande s'il y a plus de demandes de travail à temps partiel.

M. Levrat confirme et note qu'on voit surtout ces demandes augmenter chez les hommes. On voit également des gens demander à reprendre des taux pleins, notamment des femmes seules avec des enfants à charge, et l'employeur doit savoir répondre à cette demande. Mais le temps partiel devient effectivement de plus en plus la norme. En revanche, le temps partiel reste compliqué pour certaines professions, et notamment la chirurgie, où le besoin d'expertise est difficile à concilier avec un temps partiel.

Un député (LJS) revient sur les provisions et note que, s'il y a un trop-plein, elles sont dissoutes l'année d'après.

M. Levrat répond que cela est roulant, et que l'on peut en revanche imaginer que le montant global de provision diminuera, pour être noyé dans les 2 milliards de francs de l'hôpital.

Un député (MCG) souhaite savoir quelles sont les relations avec Avenir syndical et s'il est prévu d'entretenir une relation comme le fait le Conseil d'Etat en considérant l'organisation comme un partenaire social comme les autres.

M. Levrat répond qu'il y a eu des négociations très franches et longues avec Avenir syndical sur un certain nombre de demandes raisonnables pour obtenir cette reconnaissance et ce statut. Malheureusement, Avenir syndical n'a pas voulu entrer dans ces négociations et souhaiterait obtenir le statut de partenaire social par la force. Les HUG ne le reconnaissent aujourd'hui pas comme tel, et si Avenir syndical a saisi la justice, l'organisation a perdu en appel au TF en vertu du droit suisse qui rappelle qu'il ne suffit pas d'être cinq personnes pour être un syndicat. Par ailleurs, les HUG reconnaissent déjà le SSP, le SIT, l'ASI et l'AMA-HUG en tant que syndicats, avec lesquels ils dialoguent. Avenir syndical ne souhaite pas avoir les conditions minimales du dialogue et a récemment saisi la chambre de conciliation, qui a simplement constaté une non-entrée en matière par rapport à une volonté de conciliation. Cela signifie bien qu'Action syndicale veut sa reconnaissance par la force et ne cherche pas le dialogue. On voit actuellement les brancardiers tenir un stand sur le trottoir tous les jours. En revanche, Avenir syndical n'est pas un partenaire social des HUG et le président le regrette puisque ces derniers y gagneraient évidemment, à condition d'être dans le dialogue et de ne pas se comporter de manière dogmatique.

M. Canonica rappelle que la juridiction demande notamment une condition de loyauté, ce qui n'était évidemment pas le cas. Même si nombre de discussions ont eu lieu, les conditions ne sont actuellement pas réunies.

Le président souhaite savoir si le Conseil d'Etat a été averti de la conférence de presse qui a eu lieu hier.

M. Levrat répond que cinq conseillers d'Etat dans cinq cantons ont été avertis, de même qu'un conseiller fédéral. Il n'y avait en aucun cas une volonté de surprendre les autorités politiques.

Le président note que cette conférence a relevé le chiffre de 300 millions de francs et se demande si cela est basé sur une prospection dans le futur. Le président se demande également ce qu'attendent maintenant ces hôpitaux.

M. Levrat répond que la suite va se passer au niveau de l'OFSP et de M. Berset, ainsi qu'au niveau des Chambres fédérales avec la révision de l'ordonnance fédérale sur la LAMal et des assureurs-maladie. Dans ce cadre, les HUG vont résilier les différentes conventions qui les lient aux assurances-maladie, comme cela était prévu, et vont renégocier les tarifs. Les conventions seront résiliées au mois de juin, pour des négociations qui devraient aboutir à la fin de l'année. Dans tous les cas, tant les institutions fédérales que les assureurs connaissent la position des hôpitaux universitaires et la temporalité à venir.

Le président comprend qu'il y a soit la voie Tarmed par les assurances, soit la voie de la subvention cantonale.

M. Levrat répond qu'il y a en réalité trois voies. Soit un accord est trouvé avec les assureurs, soit la subvention cantonale est augmentée, soit des fermetures et des licenciements doivent être envisagés. Berne a fermé deux hôpitaux, et Fribourg et Zurich vont licencier des centaines de personnes, ce qui est juste une aberration absolue. Cependant, en l'absence d'un soutien du canton, il y aura des pertes sèches et il faudra prendre des mesures drastiques qui risquent de prétériter la population et la qualité des soins. Le directeur ne préconise donc évidemment pas la dernière solution.

Le président se demande quand les politiques seront au courant des avancées sur ce dossier.

M. Levrat note que les HUG reviendront dans le cadre du budget et qu'il sera possible d'en reparler à ce moment.

Le président remercie le président Canonica pour son engagement dans l'hypothèse où il ne serait plus là lors du traitement du budget.

Examen de la politique publique « L Marché du travail et commerce »

Audition du département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Mme Fabienne Fischer, conseillère d'Etat/DEE, et M. Dominique Ritter, directeur financier/DEE

Un député (MCG) relève qu'il s'agit d'un département qui a un petit budget représentant 1,39% du budget de l'Etat et que l'écart des dépenses avec le budget est de –8%, notamment en raison des deux années covid difficiles et des crises traversées.

Le député (MCG) revient sur la question du salaire minimum et note que beaucoup d'entreprises hésitent maintenant à engager de jeunes stagiaires, surtout en formation, au vu des coûts que cela représenterait. Il en a également discuté avec des chefs d'entreprise suite à cette audition, qui lui ont confirmé que ce serait une hésitation, puisque les coûts du salaire minimum sont largement supérieurs à ce qui était pratiqué avant.

Un député (PLR) note qu'il y a deux choses différentes. En particulier, il y a un stage qui n'a pas lieu dans le cadre d'une formation et qui est un premier emploi, et, dans ce cas, le salaire minimum doit s'appliquer. Mais du fait du salaire minimum, il n'y a justement plus de stagiaires. Même pour des diplômés universitaires qui souhaiteraient essayer quelque chose, sans que cela ne soit un emploi, en dehors des possibilités d'une journée découverte, il devient très difficile de trouver des stages dans la durée pour se faire une idée de ce qui pourrait être demandé. Beaucoup de diplômés peinent à trouver des places de travail puisqu'on leur demande une expérience qu'ils ne parviennent pas à trouver et un certain nombre d'entre eux finissent par aller voir dans d'autres cantons où l'on peut encore financer des premiers emplois avec des salaires un peu inférieurs. La question était justement celle de la problématique du salaire minimum et de ses conséquences, notamment avec le cas très précis qui est celui de l'école de la petite enfance où l'on est obligé pour s'inscrire d'avoir 800 heures de travail effectif dans une crèche. Or, il devient très difficile de trouver un cadre pour effectuer ces heures, et il devient donc difficile de former des personnes pour venir combler le manque de personnel des crèches.

Mme Fischer répond que ce point a déjà longuement été discuté lors de la séance de la sous-commission et elle encourage le député à retrouver l'article du « Temps » paru récemment, qui décrit la réalité des stages qui s'enchaînent à la fin des études sans aucun débouché. La problématique des stages est traitée par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi, qui est une organisation tripartite regroupant les organisations salariales et patronales. La question y est

revenue de manière récurrente, avec une position extrêmement intransigeante, et ce pas uniquement de la part des syndicats, quant au respect de la loi. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une problématique sur laquelle la conseillère d'Etat s'est évidemment penchée avec les partenaires sociaux et un certain nombre de discussions ont déjà eu lieu. Des discussions ont aussi eu lieu avec l'ACG et des représentants d'associations sur la problématique de la petite enfance. Une autre réalité est celle des stages d'insertion, qui concernent des gens qui sont éloignés du marché de l'emploi, et ce problème est aussi important que celui des diplômés universitaires. Toutes ces questions ont été abordées et discutées dans le cadre d'une sous-commission CSME, et ces travaux seront prochainement présentés lors d'une séance du conseil afin de prendre connaissance des travaux et des propositions pour régler de manière satisfaisante la problématique des stages. La conseillère d'Etat regrette que ce dossier n'ait pas été bouclé avant la fin de la législature, mais il devrait faire l'objet d'une décision avant l'été.

Un député (LJS) confirme qu'il y a parfois des abus avérés sur l'utilisation des stagiaires, mais note que la loi sur le salaire minimum a posé problème dans le cadre de sa propre entreprise. En effet, pour ce qui est des stages d'insertion, il a notamment été difficile de garder des gens puisqu'ils n'étaient pas du tout employables directement et qu'il était difficilement justifiable de les garder au salaire minimum. Il s'agit d'un biais que la loi permet et qui rend difficile la mission des entreprises responsables pour continuer leur engagement pour l'accompagnement et la formation. Une « task force » d'employabilité a été mise en place, et le député a toujours eu l'impression que cette commission fonctionnait un peu de son côté et était assez peu ancrée sur les questions d'employabilité. Au-delà de cela, le député a toujours pensé que le premier effort devait être fait du côté de l'Etat en cherchant des possibilités de réallocation de personnel en interne pour les nouveaux postes. La question est finalement de se demander si l'on pourrait envisager des projets pilotes au sein des départements de ce canton pour favoriser l'employabilité du personnel de l'Etat.

Mme Fischer répond que, pour conclure sur les stages, les propositions qui ont été discutées et qui ont fait l'objet d'un consensus qui sera prochainement formalisé ne prévoient pas de modifications de la loi. En revanche, ces propositions définissent un certain nombre d'éléments pour fixer ce qui est un stage et ce qui n'en est pas un. Cette solution aura la solidité d'une proposition formulée entre partenaires sociaux après de nombreux échanges. Il s'agit d'une solution pragmatique qui permettra de résoudre les problèmes soulevés. Par ailleurs, la loi sur le salaire minimum est entrée en vigueur il y a à peine deux ans, et il est encore normal que, pendant cette période, quelques ajustements

soient nécessaires pour arriver à une mise en œuvre pleinement efficace. Sur la question de l'employabilité, Mme Fischer invite le député à plutôt poser cette question à Mme Bachmann qui les mettra en œuvre lors de la prochaine législature.

Un député (Ve) a bien regardé les indicateurs et il était assez impressionné par ceux de la L04, et notamment l'indicateur 3.1 sur le nombre de participants aux conférences et évènements de la DG DERI qui a augmenté de façon significative, l'indicateur 6.1 sur les retombées économiques directes en hausse de Palexpo, ou encore le nombre de congrès tenus à Genève. Le député se demande si quelque chose de spécifique a été entrepris pour en arriver là ou si les gens sont juste intéressés d'eux-mêmes par la reprise économique.

Mme Fischer répond que, pour Palexpo, il y a clairement un effet post-covid, avec des résultats qui sont au rendez-vous. La fréquentation de manière générale sur 9 mois d'activité a été très satisfaisante et il s'agit d'un résultat très encourageant pour Palexpo après des années difficiles. Il faut en profiter pour souligner le travail de la direction générale et de la présidence, qui ont su faire preuve de l'agilité et de la compétence nécessaires pour maintenir Palexpo à flot tout en développant avec dynamisme et ouverture malgré un certain nombre d'incertitudes. Pour ce qui est des conférences organisées par la DG DERI, cette hausse s'explique aussi en partie par la fin du covid. Un certain nombre d'actions ont été mises en place en 2022, notamment avec des évènements autour d'un programme d'accompagnement de la reprise et de la transition, et sa mise en œuvre explique aussi en partie cette hausse. Un autre indicateur à relever, le 8.1, concerne la fondation Genève Tourisme, pour laquelle on constate une même reprise.

Audition des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

M. David Hiler, président, et M. Louis Toledano, directeur financier

M. Hiler tient à revenir en préambule sur quelques éléments. Il y a maintenant déjà huit ans, les Ports Francs ont traversé une crise de réputation liée à l'affaire Bouvier, crise qui avait par ailleurs pour seul lien que M. Bouvier était propriétaire des deux grandes sociétés de transit d'art mondiales. Comme par ailleurs il avait effectivement contribué à l'ouverture de ports francs à Singapour et au Luxembourg, il y a eu un amalgame assez fort. Là-dessus se sont grevés les effets à long terme de deux changements de loi majeurs au niveau fédéral : la loi sur le transfert de biens culturels, en 2005, et la nouvelle loi sur les douanes en 2009. Avant ces nouvelles lois, dans le domaine de l'archéologie, les choses étaient assez peu organisées. Les Ports Francs ne faisaient alors pas partie du territoire suisse et étaient un lieu assez

commode pour faire l'acquisition de toutes sortes de biens archéologiques, trafic auquel ont participé tous les musées européens dans les années 1990 en achetant notamment des œuvres auprès de la mafia en Italie. Avec l'entrée en vigueur de ces deux lois, certains n'ont pas encore bien compris que les temps ont changé et, avec les opérations de validité des inventaires, quelques découvertes de biens manifestement pillés ont eu lieu. La plus spectaculaire de ces découvertes était celle de 43 caisses contenant les restes d'un tombeau étrusque, mais il faut aussi noter un certain nombre d'antiquités romaines. En ce qui concerne les tableaux, les choses sont plus organisées, avec une base de données internationale qui permet de les recenser, notamment pour tout ce qui est perdu.

Après avoir cherché des solutions pour améliorer cette situation, il a été décidé que les Ports Francs ne laisseraient plus entrer aucune pièce d'archéologie sans avoir une analyse des documents effectuée directement par l'entreprise et non plus uniquement par les douanes. En l'occurrence, les Ports Francs chargent la société KPMG de faire ce travail. Cela a réduit le nombre d'arrivées d'œuvres archéologiques et l'acteur le plus toxique du marché a fini par se faire prendre. Depuis, les Ports Francs essaient désespérément de se débarrasser d'un prestataire qui lui était lié. Ces problèmes étant réglés désormais, la situation est apaisée et la douane effectue des inventaires réguliers. Tous les locaux ont été regardés et, depuis l'ordonnance fédérale de 2016, les choses sont dans l'ordre et la loi est appliquée.

En même temps que cette affaire réputationnelle, les Ports Francs préparaient un transfert d'actifs. L'entreprise est propriétaire de deux bâtiments construits au début des années 2010 et inaugurés en 2014. Le premier est un immeuble de bureaux, qui accueille tant la société que d'autres entreprises, et le second est un immeuble de stockage, qui était le meilleur au monde au moment de son inauguration. Tous les autres bâtiments des Ports Francs datent des années 50 ou 60, et sont la propriété de l'Etat avec une gestion par les Ports Francs. Avant le transfert d'actifs, le loyer pour ces immeubles était variable et dépendait de la santé financière de la société. Le Conseil d'Etat a souhaité ce transfert d'actifs, et un droit de superficie a été déterminé, qui est par ailleurs relativement cher pour une zone industrielle. Le transfert concerne sept immeubles qui ont été évalués à 90 millions de francs. L'Etat a donc prêté 90 millions de francs au taux de 5%. Ce montant, avec une modalité unique, permet de ne payer que de l'intérêt avant de procéder au remboursement massif dans les dernières années. Pour la société, la gestion est donc compliquée, mais cela s'est fait, notamment par le renforcement des directives financières, mais aussi par l'entrée dans le périmètre consolidé de l'Etat, ce qui explique l'audition d'aujourd'hui. Les Ports Francs ne sont pas

une société anonyme de droit privé, mais une société mixte pour laquelle 87% des actions sont aux mains de l'Etat. La société est régie par le code des obligations et les normes IRFS PMV. Depuis ce prêt, la société se porte bien et les remboursements des emprunts hypothécaires ont lieu aux échéances. Le chiffre d'affaires s'est amélioré et des opérations ont été entreprises pour réduire les coûts à chaque fois que cela était possible. Il faut ici noter que la question des annuités ne s'est pas posée puisque les collaborateurs sont sous contrat de droit privé. 700 millions de francs de bénéfices ont été réalisés chaque année. Les amortissements sont assez importants, et il y a 5 millions de francs de cash pour rembourser les crédits d'investissements et faire une petite opération sur un bâtiment qui doit être entièrement rénové. L'entretien est assez soigneux pour les bâtiments A, B et C, bien qu'il ne soit pas possible de les rénover pour des raisons sismiques. Par ailleurs, la majorité de ces bâtiments sont là pour du stockage ordinaire et ne se prêtent pas aux exigences du stockage d'œuvres d'art. Il s'agit de bâtiments plutôt anciens, pour lesquels les locaux sont majoritairement loués à de petites entreprises qui aiment avoir du stockage proche du centre.

Les problèmes sont donc connus, à savoir un taux de remplissage à 98%, et les Ports Francs commencent à faire face à une inquiétude des clients, surtout pour le stockage des grands crus, mais aussi du côté des transitaires spécialisés dans le domaine de l'art. La préoccupation principale est donc de réaliser assez rapidement un bâtiment avec des surfaces louées à l'avance pour garantir cet investissement d'une cinquantaine de millions de francs. D'un point de vue concurrentiel, il faut surtout noter les entrepôts douaniers ouverts, ce qui est une autre proposition forte de Ports Francs. La société Harsch propose cette prestation, qui a les mêmes règles qu'un port franc, si ce n'est que les douanes ne sont pas sur places et qu'elles doivent être prévenues pour venir effectuer des contrôles. Il s'agit dans ce cas plus d'un partenaire que d'un concurrent. Une société américaine, Iron Mountain, qui vient au départ de l'archivage informatique, est venue s'installer à Genève pour prendre des parts de marché, visiblement sans grand succès jusqu'ici. En termes de répartition, la clientèle du Moyen-Orient et d'Asie va plutôt à Singapour, tandis que la clientèle européenne se répartit entre le Luxembourg et Genève. La nouvelle loi sur les douanes prévues par le Conseil fédéral a fait hurler les ports francs de Zurich puisqu'elle prévoyait de fusionner les entrepôts ouverts avec les ports francs alors que ces derniers venaient de procéder à l'ouverture de nouveaux locaux. Les cantons s'y sont également opposés au vu des compétences qui leur auraient été octroyées. La loi a par la suite complètement changé, et plus rien ne change désormais pour les ports francs. Cette loi devrait être votée dans le courant de l'année 2024.

Un député (LC) a récemment vu une émission à la RTS dans laquelle une personne mentionnait la valeur totale du patrimoine stocké dans les Ports Francs, un montant absolument astronomique. Le député se demande si les auditionnés ont connaissance de la valeur totale du patrimoine stocké et comment les choses se passent en conséquence avec les assurances.

M. Hiler répond qu'il n'en sait en fait rien et qu'il ne peut pas le savoir. Dans la loi fédérale, les ports francs sont des entrepôts qui louent des locaux, et cela s'arrête là. L'interlocuteur est la douane, qui est la seule à connaître la dernière valeur de transaction, qui reste par ailleurs une valeur théorique pouvant être réévaluée. Après avoir rencontré le directeur des douanes et souligné l'importance d'une plus grande transparence, la réponse est restée négative et la douane se refuse à publier ces valeurs. Il faut également noter qu'une bonne partie de ces œuvres sont des œuvres contemporaines, qui sont celles qui se vendent le plus, et se revendront par la suite très cher. Pour tous les chiffres que l'on peut lire ici ou là, il semblerait que l'origine soit la même, à savoir la valeur d'assurance maximale. Pour l'assurance, il y a deux systèmes. Soit les locataires prennent l'assurance des Ports Francs, soit ils prennent leur propre assurance. Il y a un problème de concentration, puisque les Ports Francs n'ont qu'une adresse, avec donc évidemment une concentration assez forte. Mais l'entreprise n'assure pas la totalité de l'assurance de ce qui est entreposé dans ses murs. En dehors des surfaces, des locaux sont aussi loués à des entrepositaires à vocation de magasin général. Quand ces clients viennent, on connaît dans ce cas la valeur de ce qui est récupéré. Cette activité ne représente cependant que 5 à 6% de la surface, et concerne surtout des gens qui travaillent dans les organisations internationales qui mettent aux Ports Francs une partie de leurs affaires pour ne pas payer de TVA, avec la possibilité de les sortir quelques mois par année. Le droit douanier pose un certain nombre de problèmes au niveau de sa pratique, et cela se ressent dans ce qu'il est possible ou non de faire. Concrètement, les Ports Francs entreposent beaucoup de collections dont les gens ont hérité et pour lesquelles ils paient, de même que du vin, business développé autrefois qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis.

Le député (LC) comprend donc que la prime d'assurance n'est pas colossale par rapport à la valeur totale de ce qui est entreposé.

M. Toledano répond que le taux de couverture est fixé en fonction des volumes et des dispositions. Il sera possible de fournir ces chiffres ultérieurement, mais il faut prendre conscience que les Ports Francs refacturent ces frais d'assurance.

M. Hiller précise que le chiffre total n'est connu que des douanes ou des transitaires, mais qu'il n'est jamais communiqué aux Ports Francs.

Audition de Palexpo SA

M. François Longchamp, président, et M. Claude Membrez, directeur général

M. Longchamp relève que Palexpo dispose d'un statut de société anonyme suite au vote unanime du Grand Conseil de la transformation d'un certain nombre de structures qui géraient Palexpo en SA. L'Etat détient 79,45% du capital, tandis que les autres parties sont la Fondation pour le tourisme à hauteur de 10%, la Fondation du Salon de l'automobile de Genève à hauteur de 7,2% et l'Association de soutien en faveur de l'économie romande à hauteur de 2,57%. Le capital est donc très largement entre les mains de l'Etat de Genève, d'où la présence de Palexpo dans le périmètre consolidé.

2022 a été une année particulière dans son premier trimestre, avec un site clairement fermé qui ne recevait pas de clients et de grandes manifestations. Cette fermeture a évidemment eu un impact sur les résultats, même si le résultat était pour la première fois depuis 2019, avant amortissements, un résultat positif. 2022 est donc dans une année tout de même réussie, et les premiers chiffres de 2023 soulignent la tendance. Palexpo s'est fixé comme volonté de pouvoir équilibrer les résultats cette année, non seulement avant amortissements, mais aussi dans le résultat net de l'exercice. Les investissements suspendus durant les années covid ont également été repris en 2022, avec le démarrage des travaux pour le centre de congrès III, qui permettra de pallier un certain nombre de pénuries en la matière et offrira un équipement tout à fait adéquat pour accueillir des organisations internationales à la suite de projets de rénovation. Les autorités suisses souhaitent évidemment ne pas interrompre un certain nombre d'assemblées générales se tenant à Genève et se réjouissent de disposer d'un équipement pouvant être mis à disposition moyennant paiement. Au niveau des chiffres consolidés, la dette a pu être diminuée, le ratio de fonds propres et étrangers est resté stable à 60/40, le taux d'occupation a été plutôt bon et les produits d'exploitation atteignent un niveau tout à fait satisfaisant à 57 millions de francs. Tout n'est pas encore revenu au niveau d'avant-covid, notamment lorsque le Salon de l'auto était encore un client. Il faut rappeler que le précédent Grand Conseil a voté une loi, proposée par le Conseil d'Etat, ayant permis d'accorder un prêt à Palexpo. Le président tient à remercier les députés de ce soutien, qui a permis de conserver le personnel pendant les périodes covid, alors que les principaux concurrents à l'étranger se séparaient du leur, mais aussi de disposer de collaborateurs opérationnels et volontaristes au moment de la reprise. Palexpo a pu rester un employeur relativement exemplaire et n'a licencié personne, si ce n'est des postes qui n'ont pas été repourvus après des départs en retraite. Sur les 30 millions de francs, 10 millions ont été utilisés à ce jour, et Palexpo

remboursera évidemment ce prêt avec intérêt dans les conditions d'échéance qui avaient été convenues dans le cadre de l'accord avec l'Etat de Genève. D'autres dettes sont contractées auprès d'autres établissements bancaires. L'un d'eux, qui assurait les prêts à plus long terme, a pris la fuite durant la crise covid. Il a finalement été possible de transférer ces prêts auprès d'une banque locale, qui les a repris dans des conditions bien plus favorables et qui se réjouit d'avoir désormais face à elle un emprunteur qui fait face à ses amortissements. Le taux d'intérêt avec ce nouvel établissement est largement plus favorable, ce qui est évidemment une nouvelle réjouissante. Concernant l'évolution de la dette, elle a fortement augmenté durant le covid, et diminué pour la première fois en 2022. Les premières projections pour réduire cette dette, qui se monte à 102 millions de francs, ont été effectuées en vue de la réduire. 450 000 personnes ont été accueillies en 2022, pour une raison ou pour une autre. Ces accueils ont eu des retombées majeures pour l'économie genevoise, estimées à 219 millions de francs. Palexpo a par ailleurs maintenu sa capacité de conduire des achats et d'investir dans l'économie locale, avec presque 100% des achats de biens qui se font à Genève ou en Suisse. Une infime partie de ces achats et investissements échappe au canton et respectivement au pays.

M. Membrez poursuit en rappelant que Palexpo SA a débuté en 2008, avec un premier exercice comptable en 2009. Le chiffre d'affaires était alors de 56 millions de francs, contre 57 millions en 2022 avec une montée à 100 millions en 2017. Il s'agit évidemment d'une maigre consolation, et si le covid a mis Palexpo à terre, l'entreprise est prête à repartir. Le but est d'attirer des manifestations à Palexpo de façon à répondre à trois objectifs : dégager de l'argent sur l'économie régionale, faire rayonner le nom de Genève en accueillant des évènements à plus faible valeur ajoutée, mais avec un gros impact et se mettre au service de la population régionale en accueillant des évènements pour la population genevoise. Fort de cette mission, Palexpo tente de remplir le calendrier en répondant à ces différents critères. Omicron a nécessité d'annuler des évènements se tenant en début d'année, comme Art Genève qui a dû être déplacé au mois de mars. Le Salon de l'auto n'est pour sa part pas reparti en 2022, alors que la convention était signée. Tous les autres évènements de l'année 2022 ont pu se tenir comme Vita Food, J'aime Genève ou encore les Automnales. Tout cela amène un chiffre d'affaires de 57 millions de francs pour 2022. L'année 2022 a aussi été marquée par l'arrivée de réfugiés ukrainiens dans une des halles, d'abord dans la Halle 1, puis dans la Halle 7 pour des raisons de calendrier, bien qu'elle n'ait pas été construite pour cela. Il y a environ 1000 places construites pas toujours utilisées, mais à disposition des réfugiés. Au niveau du Salon de l'auto, il faut rappeler que Palexpo a en partie été créé pour lui et que le Salon de l'auto gérait l'ancien palais. Dès

1981, une fondation a géré le nouveau palais et organisé le salon, qui a très bien fonctionné jusqu'en 2015, avec le départ de certaines marques qui considéraient qu'il ne correspondait plus à leur manière de présenter leurs produits. Si le covid n'était pas venu, le salon aurait été 35% plus petit en 2020. Palexpo avait alors déjà entamé des négociations avec d'autres exposants pour compenser cette baisse, notamment des entreprises horlogères. Ces discussions ont abouti à Watches and Wonders, qui a eu lieu pour la première fois en 2022. On constate avec satisfaction et grand plaisir que Palexpo peut désormais compter sur un partenaire stable et, s'il doit rester un salon horloger dans le monde, ce sera probablement celui-là. Palexpo regrette évidemment les déboires du Salon de l'auto, mais parvient en tout cas à assumer la pérennité de l'institution grâce à de nouveaux évènements.

M. Longchamp précise que Palexpo est propriétaire d'un certain nombre d'expositions et en assume le risque, tandis que des manifestations comme le Salon de l'auto ou Watches and Wonders sont des clients, qui décident de tout en ce qui concerne leurs expositions. Palexpo n'est pas maître du calendrier et des choix pour ces clients privés. Cette distinction est essentielle pour comprendre que le Salon de l'auto n'est, entre guillemets, qu'un client qu'il faut tenter de satisfaire, et s'il décide de ne pas venir, il n'est pas possible de le forcer.

M. Membrez poursuit en expliquant que le calendrier 2023 repart de plus belle avec un premier semestre satisfaisant et pas mal de nouveaux évènements. Pas plus tard que ce matin, un salon sur les formations en ligne a été ouvert. La semaine prochaine verra s'ouvrir un salon sur le façonnage et le packaging pharmaceutique, qui sera suivi par le congrès mondial des chambres de commerce. La rentrée des entreprises aura lieu en automne, suivie par le congrès mondial des dresseurs de chiens, puis le salon mondial de la météorologie, les Automnales et enfin le concours hippique. L'équilibre devrait être atteint en 2023 après quelques années compliquées, et ce sans le Salon de l'auto, qui a signé pour 2024.

Pour terminer, les permis G représentent en général 27% des collaborateurs, dont 77% dans la restauration, 24% dans la technique, 17% dans le marketing et l'administration et 0% dans la direction.

Un député (MCG) revient sur l'arrivée des Ukrainiens et se demande si Palexpo s'est tenu disponible pour l'Hospice général ou s'il lui a été demandé de manière plus décisive d'assurer cet accueil. Au niveau de l'occupation, le député se demande si cet accueil a créé un problème dans l'organisation d'évènements ou si les choses restent gérables. Le député (MCG) se demande d'autre part qui paie pour cet accueil. Deuxièmement, le député rappelle que l'hôtellerie explose ses prix à l'occasion de certains évènements et se demande

si des discussions ont lieu avec la branche pour ne pas entraver le commerce de Palexpo. Troisièmement, le député aimerait savoir comment Palexpo se démarque de la concurrence internationale.

M. Longchamp répond que, lorsqu'il s'est agi d'accueillir un centre de vaccination à la demande de l'Etat de Genève, Palexpo l'a fait en considérant que cela était aussi son rôle. De la même manière, au vu de la situation pour l'Ukraine, le Conseil d'Etat a indiqué ces difficultés et Palexpo y a répondu de manière positive. Cet accueil s'est fait dans un premier temps sur la Halle 1 et maintenant sur la Halle 7. Cet élément a au départ été conclu pour quelques semaines, à des prix marginaux. Lorsqu'il s'est avéré que la situation allait durer et se compliquer, et qu'il fallait absolument récupérer la Halle 1, Palexpo a proposé la Halle 7 aux prix couverts par les forfaits proposés par la Confédération, et l'entreprise touche 2,5 millions de francs par année. Le contrat est d'un an et est résiliable tous les 6 mois avec un an de délai pour permettre à l'Hospice de se retourner le cas échéant. Cet accueil n'a jusqu'ici pas posé problème, mais se fait au prix d'un effort logistique assez considérable, en sachant que ce n'est pas parce que les expositions ne sont pas encore ouvertes qu'il ne faut pas de la place pour les monter. L'entreprise a pu jouer sur des variables d'ajustement, notamment les expositions dont elle est propriétaire, comme le Salon des inventions ou le Salon du livre. La problématique reste donc gérable, mais pourrait poser problème dès 2025 selon un certain nombre de décisions qui sont encore des inconnues dans le calendrier. Pour résumer, l'Etat a demandé à Palexpo de mener cette mission et il ne lui serait pas venu à l'idée de la refuser puisqu'il s'agit aussi de son rôle. La question ne s'était pas non plus posée lors de l'ouverture du centre de vaccination. La loi demande à Palexpo d'être au service des intérêts de Genève. Il y a donc un forfait annuel de 2,5 millions de francs de la part de la Confédération, auquel s'ajoute un certain nombre d'éléments ponctuels comme l'énergie.

M. Membrez poursuit sur la question de l'hôtellerie en rappelant que, quand on déploie énormément d'efforts pour attirer un évènement à Genève, il y a toute une série de choses qui sont liées, comme l'hôtellerie, mais aussi les restaurants, les taxis ou les transports. Plus précisément sur l'hôtellerie, Palexpo comprend que les prix soient ajustés en fonction de l'offre et de la demande. Cependant, les exposants se plaignent chaque année des prix hôteliers surfaits, notamment pour le Salon de l'auto. La discussion a systématiquement lieu avec la branche, mais cette discussion n'est finalement pas propre à Genève et se retrouve partout. L'entreprise tente d'avoir de bonnes relations, notamment avec Genève Tourisme, afin de permettre la construction de nouveaux hôtels de façon à tendre moins la demande avec davantage

d'offres, mais aussi d'avoir une interface de réservation hôtelière où pouvoir réserver les contingents avant d'annoncer un évènement et donc bloquer toutes les chambres nécessaires à des prix raisonnables. Différents artifices sont donc à la disposition de Palexpo de façon à pouvoir juguler ces activités qui ne sont pas propres à Genève. Pour ce qui est de la concurrence internationale, il s'agit de la clé de l'activité et d'une dynamique qui occupe tout au long de l'année. Il s'agit constamment de se demander comment on motive un exposant à participer à un évènement, quel qu'il soit. Il faut évidemment que l'évènement ait un lieu avec l'Europe, la Suisse, mais aussi Genève. Il faut donc un écosystème économique, mais aussi institutionnel et politique qui puisse attirer ces évènements. L'économie régionale est la clé, notamment au niveau des organisations internationales. Il faut donc capitaliser sur le tissu industriel et associatif local, comme le font toutes les autres villes. Concrètement, si des salons sont parfois captés par d'autres villes, Genève le fait aussi. Actuellement, les principales concurrentes sont Amsterdam, Barcelone et Vienne, qui ne sont pas non plus des capitales et disposent d'un marché intérieur faible. Elles sont donc toutes tournées vers l'international et la lutte est constante. Il faut cependant reconnaître que l'attractivité se joue parfois à peu de choses, et ne dépend pas que des prix, mais aussi des dimensions économiques et institutionnelles.

Un député (LJS) comprend qu'il y a donc deux types de manifestations : celles organisées par Palexpo et celles qui le sont par des clients. Le député se demande quelle est la répartition entre ces deux activités, et imagine que le premier type est plus pérenne pour l'entreprise.

M. Membrez répond que les choses sont un peu plus compliquées. Un salon peut être délocalisé et l'objectif est de remplir le calendrier de façon à répondre à la mission assignée à Palexpo. Si on veut verrouiller un évènement à Genève, il faut soit en être propriétaire, soit il faut qu'il soit tellement lié à la destination qu'il ne peut pas ailleurs. Il n'est donc pas nécessaire d'être propriétaire d'un évènement s'il y est profondément lié. D'autre part, certains évènements n'ont pas une valeur ajoutée suffisamment importante, notamment le Salon du livre. S'il fallait lâcher ces évènements, ils s'arrêteraient puisqu'il n'y aurait pas une dynamique suffisamment importante pour qu'un investisseur privé les reprenne. Il y a donc des évènements organisés qui pourraient partir ailleurs, mais aussi d'autres qui pourraient disparaître et qui correspondent à la mission assignée.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Examen de la politique publique « M Mobilité »

Audition du département des infrastructures

M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat/DI, M. Cyril Arnold, directeur financier/DI, M. David Favre, directeur général/DGT, M. Christian Gorce, ingénieur cantonal, M. Didier Leibzig, directeur général/OCV, et M. Alan Rosset, directeur à la direction administrative des grands projets/DI

Une députée (Ve) relève que la sous-commission a également eu des discussions sur le plan d'action du stationnement, notamment sur les fonds privés, la stratégie de vitesse pour lutter contre le bruit, l'impact financier d'éventuels recours ou encore les crédits supplémentaires pour pallier le régime des douzièmes provisoires. Les objectifs ont été tenus et il faut relever la pertinence des indicateurs fournis, notamment pour la saturation du trafic routier pour la M01, qui est passée de 5h30 à 5h13, ou encore sur l'endettement de l'AIG et la reprise positive de ses activités aéroportuaires qui signifie le retour de la rétrocession à l'Etat de 50% des bénéfices.

Un député (PLR) indique que, si la discussion n'a pas eu lieu, en sous-commission, sur le programme M03, il s'agit d'une politique très bien tenue et les écarts ne posent pas de problème. Le député revient sur la question du plan de stationnement sur fonds privés et indique que le nouveau règlement est récemment entré en vigueur. Ce règlement va poser pas mal de problèmes, en diminuant notamment le nombre de places de stationnement sur fonds privés, surtout pour les deux-roues motorisés. Si, sur le domaine public, on peut amender facilement, cela est plus compliqué sur le domaine privé, même si on peut là aussi amender. Dans ce cadre, le député a eu l'occasion de dire qu'il n'y aurait certainement pas assez de places avec cette diminution des ratios, suite à quoi M. Dal Busco avait indiqué que le règlement prévoyait uniquement des taux minimaux pour les logements. Le député a entre-temps eu à connaître des cas où l'OCT applique des minimums comme des maximums, alors même qu'avoir des minimums doit permettre de donner de la souplesse en fonction des zones et des projets, pour avoir plus ou moins de places, également selon la disponibilité des places dans le domaine public qui ne sont pas toujours louées. Ces places sont très largement valorisées dans les plans financiers, même pas assez si l'on regarde ce que coûte une place de parc. Le député est donc assez surpris qu'à peine une semaine après l'adoption de ce règlement, on applique déjà des minimums comme des maximums. D'autre part, la velléité d'avoir beaucoup de places pour les vélos, surtout au niveau des rez-de-chaussée, pose problème puisque la place vient vite à manquer. Pour rappel, le nouveau règlement prévoit 3 places de vélo pour 100 mètres carrés de surface. Dans les plans financiers, quand on valorise ces places de parc, il

s'avère finalement que les gens ne veulent pas les louer. Il est bien de décider quelque chose, mais si les politiques publiques ne communiquent pas ensemble, ça ne fonctionne pas. Il faut peut-être déplafonner un peu les loyers et octroyer directement des places avec le loyer d'un logement, et ce d'autant plus que beaucoup de gens sont en LUP dans les zones de développement.

M. Dal Busco répond que sur le zonage, il faut préciser qu'il n'y a pas de ratio uniforme et homogène, et que cela prend notamment en compte les transports publics et la situation géographique. De manière plus générale, ce règlement institue effectivement des minimums et le conseiller d'Etat s'étonne qu'il y ait déjà des biais dans la manière de le pratiquer. Ces minimums sont en baisse par rapport à ce qui se faisait avant. Il faut rappeler que ces changements de règlementation ont eu des temps longs de planification et auront des effets concrets lorsque les objets seront construits. Ce qu'on voit, c'est que les ratios décidés en 2015 commencent à déployer leurs effets un certain nombre d'années plus tard. D'autre part, chez les opérateurs et les promoteurs, certains idéalistes à l'époque ne voulaient presque pas de places de parc et proposaient de baisser les minimums. On assistait pour d'autres types d'objets plus traditionnels au phénomène inverse, avec une volonté de maintenir le nombre de places. Le retournement de situation est assez spectaculaire puisque désormais tout le monde, quel que soit l'objet, demande de baisser les ratios, ce sans quoi il reste des places de parc. Deuxièmement, il y a une latence jusqu'au déploiement de tous ces effets et les députés ne sont pas sans savoir que si l'on veut respecter les accords de Paris, à savoir une baisse de 60% des émissions de gaz à effet de serre, il faut que cela se décline sur le plan de la mobilité terrestre. Même si on voit de plus en plus de moteurs partiellement décarbonés, même en tablant sur une mutation de 40% du parc d'ici 2030, on n'arrive tout de même pas à la baisse de 60% si on ne réduit pas les prestations kilométriques, ce qui veut dire réduire le nombre de kilomètres parcourus de 40% supplémentaires. L'objectif affiché est donc de mettre en phase les planifications et il n'est pas illogique de diminuer les minimums dans ce cadre. Maintenant, pour les deux-roues, il faut aussi diminuer le nombre de kilomètres parcourus. On voit que le nombre d'immatriculations a stagné, et on ne sait pas si c'est le fruit de la plus faible tolérance sur le stationnement sur les trottoirs ou d'une prise de conscience plus élevée de la part de la population. Cela n'empêche qu'il y a un passage très élevé et que le taux de Genève se rapproche de celui de certaines villes d'Asie du Sud-Est. On peut imaginer qu'on ne va cependant pas encore suivre cette tendance pendant de nombreuses années. Par ailleurs, en cas de besoin, il est tout à fait possible de convertir des places de parc pour voitures en places pour deux-roues.

Un député (PLR) comprend que le règlement fixe donc bien des minimums et que, si un constructeur veut faire plus, il peut en faire plus sans que l'Etat ne lui dise de faire le minimum.

M. Dal Busco confirme que ce sont bien des valeurs minimales qui figurent dans le règlement.

Le député (PLR) note qu'il semblerait alors que ce soit le DI qui n'accepte pas qu'il y ait des maximums et que ce règlement n'est peut-être plus le bon. Tout cela ne paraît quand même pas très cohérent, et tout l'intérêt d'un minimum est de laisser la possibilité de faire plus de places en fonction des besoins identifiés par les constructeurs. Si la volonté publique était de limiter le nombre de véhicules, il fallait le mettre plus clairement dans le règlement.

M. Dal Busco rappelle qu'il a un esprit libéral et que, lorsque le secteur de la construction lui dit qu'il ne faut pas lui imposer de valeurs trop élevées, il a tendance à favoriser la souplesse. Le conseiller d'Etat croit aux vertus du marché et pense que si un quartier est très bien desservi par les transports publics, comme cela est en train de se faire pour toutes les nouvelles constructions, on peut imaginer que les nouveaux habitants utiliseront les transports publics. Il n'y a donc dans ce cas pas besoin de mettre des places de parc à profusion, et mettre des valeurs maximales serait une erreur. Le secteur de la construction est tout à fait capable de prendre ses responsabilités.

M. Favre ne connaît pas les cas cités par le député et note qu'il faudrait voir leur contexte. Il y a toute une série de dispositions dans ce règlement, et notamment une qui demande de tenir compte du stationnement aux alentours, dans un rayon de 500 mètres, pour éviter une cannibalisation entre les deux. Il s'agit bien de minimums, auxquels on peut même déroger en allant plus bas. Le département a rendu plus souple toute une série de règles et confirme qu'il y a eu un mouvement baissier qui tient compte du contexte, puisque les zones ont été redéfinies, notamment en raison du développement du transport public. Le règlement est en vigueur depuis aujourd'hui et il n'est pas encore possible de savoir ce qui a déjà été entrepris par les services. Pour les vélos, il est clair que personne ne souhaite des rez-de-chaussée envahis par les vélos, et le règlement l'indique bien, alors même qu'il doit s'agir d'espaces vivants pour faire vivre les quartiers et avoir une mobilité plus durable. Les maximums ne seraient pas une bonne idée puisqu'il est clair que tout le monde n'utilise pas sa voiture tous les jours et que ce ne sont pas que les pendulaires qui ont des voitures. Actuellement, certains promoteurs ont souhaité faire beaucoup plus de places et ils n'arrivent maintenant pas à les louer à des pendulaires. Le règlement s'occupe donc de ce problème, tout en permettant de transformer l'affectation d'une place en quatre ou cinq places pour les deux-roues. Par ailleurs, beaucoup critiquaient le règlement précédent et le DI a voulu prendre

son temps pour avoir des projets concrets et de premières constructions pour voir ce qui se passait. Il y a effectivement quelques effets pervers, comme à la Chapelle où, à un moment donné, entre les places planifiées, les familles qui sont venues s'installer, les espaces publics et l'accessibilité des parkings souterrains, on a connu des problèmes de gestion de l'espace public. Cela passe cependant par du contrôle, quitte à faire un mix avec des places sur le domaine public pour le vélo, en privilégiant des vélos-stations par grand quartier. Cette mutualisation concerne aussi l'électromobilité puisque ce règlement prévoit des mesures pour encourager son développement, d'ici 5 à 6 ans.

Un député (MCG) entend que l'objectif est de réduire le trafic de 40% d'ici 2030. Or, si on part de cette hypothèse, il faudrait doubler la capacité des transports publics, avec d'immenses bus et plus de lignes de trams, d'ici 2030. Cela semble tout de même très difficile à mettre en œuvre pour cette échéance, si ce n'est pour le vélo qui reste un moyen de transport assez marginal. Le député se demande si cet objectif n'est quand même pas un peu trop optimiste.

M. Dal Busco répond qu'il s'agit en effet d'un objectif extrêmement difficile, mais que c'est ce que le Conseil d'Etat a décidé. Arriver à la neutralité carbone d'ici 2050 reste quelque chose de très abstrait. Si on prend l'exemple des bâtiments et de la mobilité, cela représente ⅔ des émissions de gaz à effet de serre. Or, il sera impossible d'atteindre les objectifs de rénovation d'ici 2030. Mais se fixer ces objectifs a au moins le mérite de montrer le chemin qui reste à faire et de sortir de l'abstrait. Ce règlement permet de fixer des orientations qui vont se développer sur le moyen terme. L'Etat a accompagné cette volonté matérielle d'un certain nombre de projets, que la commission des finances a par ailleurs systématiquement soutenu. Mais il est évident que l'on ne pourra arriver à réaliser ces projets dans leur intégralité d'ici 2030. En revanche, l'Etat peut se mettre en ordre de bataille pour s'inscrire dans la planification fédérale. On peut ainsi imaginer une extension du RER à l'horizon 2040 si on commence à plancher dessus dès maintenant. Il en va de même des lignes de tram ou encore des pistes cyclables. Il faut créer des conditions-cadres pour que le transport modal puisse se faire. Il faut être ambitieux, ce sans quoi l'on n'y arrivera pas. Le plan d'action pour les transports en commun ambitionne de développer encore plus l'offre, et se retrouvera dans le PFQ. Cela a évidemment des effets financiers, mais aussi en termes de travaux, et il est important de poser les choses sur la table.

Un député (Ve) aimerait un tour d'horizon sur la mise en œuvre des divers projets d'agglomération. Le député voit dans les investissements certains qui sont encore liés au PA1, avec des dépenses à zéro, et il aimerait aussi savoir où l'on en est pour le PA2, le PA3, voire le PA4.

M. Dal Busco répond qu'il a déjeuné ce midi avec la députation aux Chambres fédérales, et le message du Conseil fédéral sur le PA4 serait à l'ordre du jour de la prochaine session. Pour faire un tour d'horizon, nous en sommes maintenant à la quatrième génération. La première remonte à 2007 et concernait des projets dont le taux de réalisation pour certains est finalement très en dessous de ce qu'il devrait être. Genève avait été très actif pour ce premier volet et avait impressionné à Berne à cette occasion. Tous les projets ne sont pas portés par l'Etat et une bonne partie l'est par les communes. C'étaient par ailleurs un peu les communes qui portaient des projets pas toujours très étudiés, et certains sont restés à l'état de projet. Donc, pour les générations 1 et 2, ces manquements sont encore portés, et cela porte évidemment préjudice à chaque génération. L'ARE regarde systématiquement le développement de chaque projet pour déterminer s'ils sont éligibles ou non au financement. Si un taux de réalisation est faible, l'ARE invite à d'abord commencer par réaliser ce qui reste à faire. Cela a eu des conséquences sur le PA3 pour lequel les financements fédéraux ont été moins importants que prévu, notamment avec la disqualification du tram du Grand-Saconnex. Le PA4 est maintenant à l'ordre du jour des Chambres fédérales et est plutôt bien doté pour Genève puisqu'il comprend le tram de Ferney, le réaménagement de Cornavin ou encore deux voies vertes supplémentaires, pour un total de 140 millions de francs. Il y a un malus de 5% parce que la Confédération considère que Genève peut encore mieux faire sur les réalisations des générations précédentes. Parmi les toutes premières choses qui avaient été faites en 2018, le DI avait tenté de donner un coup d'accélérateur à la passerelle du Mont-Blanc, qui est destinée à être une passerelle piétonne. Cette réalisation a été fortement subventionnée au niveau du PA2 et aurait dû être réalisée à l'horizon 2015. Or, elle ne le sera pas avant 2027 ou 2028 alors qu'elle est indispensable, et de plus en plus chère. Il s'agit d'un exemple typique porté par une commune, qui est emblématique des difficultés que l'on connaît lorsque le temps passe. La subvention ne peut être versée que si les travaux ont démarré avant 2025.

Le député (Ve) se demande si les croisements ferroviaires en direction de Coppet faisaient partie du PA2.

M. Favre répond qu'ils faisaient partie du programme ferroviaire Léman 2030, qui a donné lieu à des lois spécifiques à Genève. La particularité des projets d'agglomération est qu'ils financent du ferroviaire, du tramway et du métro, mais pas du ferroviaire pur.

Un député (S) note que le coût de ces investissements est finalement proportionnel au nombre de recours que l'on a à chaque fois.

M. Dal Busco répond que les difficultés de réalisation, qu'elles soient dues à des procédures ou à des difficultés techniques, ont forcément un impact sur le coût des projets. Malgré cela, les budgets d'infrastructures sont tenus, à l'instar du CEVA.

Le député (S) rappelle que les recours ont quand même coûté très cher.

M. Dal Busco répond que l'on est finalement resté dans le budget voté malgré les recours.

Un député (UDC) en revient à l'attractivité même des transports publics. Le député a été heureux d'apprendre que les TPG ont enfin retrouvé 100% de leur clientèle d'avant-covid en début de semaine. S'il est bien de faire le bilan de 2022, il est surtout important de regarder ce que l'on envisage pour la suite, et le député (UDC) espère que le département a commencé à esquisser des solutions pour l'avenir, et notamment sur ce qu'il envisage pour attirer réellement de nouveaux clients. On a récemment appris dans une autre commission, par le Pr Kauffmann, qu'il y a moins de 2% de nouveaux clients par année pour les transports publics. Or, ce 2% concerne principalement de nouveaux arrivants, et non pas vraiment des gens qui auraient été convaincus de laisser leur voiture ou de prendre un scooter. On se dit que, sur ces 2%, cela ne représente que deux personnes sur cent nouveaux arrivants, et cela dure depuis plusieurs années. Il faut se demander comment on peut esquisser une vraie politique pour attirer de vrais nouveaux clients, ce sans quoi le réseau continuera d'être développé dans le vide.

M. Dal Busco répond que le Léman Express a eu un vrai effet métro sur la partie genevoise et a connu un succès phénoménal, avec 75 000 passagers par jour quand on en envisageait 50 000. Donc lorsque l'on met en place des infrastructures attractives, le public suit. S'agissant des transports urbains, et des TPG en particulier, on cherche à offrir des infrastructures qui permettent ensuite d'avoir des temps de parcours diminués en évitant le centre-ville. Un certain nombre de développements futurs ont été mis sur les rails. Deuxièmement, le réseau est très dense, et quand on le compare à des réseaux réputés très bons, les choses pêchent au niveau de la vitesse commerciale. Cela est principalement dû au fait qu'il faut partager l'espace avec le trafic individuel motorisé. Donc, si on veut améliorer les choses, il faut offrir des infrastructures, améliorer le confort, proposer des horaires stables et améliorer les conditions de circulation des véhicules. L'attractivité des transports publics peut être accrue si on leur donne plus de place et si on leur donne la priorité. Aujourd'hui, il faut aussi se rappeler qu'il y a 100 000 places de parking sur les lieux de travail qui sont presque gratuites, et il faut une augmentation conséquente de l'offre pour régater en compétition avec une offre de ce type, puisque, pour beaucoup de gens, être coincés dans les bouchons n'est rien s'ils

sont sûrs de trouver une place à l'arrivée. Une autre piste serait de diminuer le nombre de places à destination, voire même dans les zones résidentielles. Tout est imbriqué et chaque mètre carré compte sur le canton. Il faut donc privilégier les moyens les plus efficaces. Ce n'est pas de l'idéologie, mais du pragmatisme, et il s'agit d'une réalité physique contre laquelle les postures n'ont aucune prise.

Le député (UDC) note qu'il n'a premièrement pas tout à fait la même vision du pragmatisme que le conseiller d'Etat, dont il trouve la réponse catastrophique. Cela fait 5 ans que cette politique est appliquée, et l'on voit bien qu'elle ne fonctionne pas. En 5 ans, l'Etat n'a pas réussi à attirer de vrais nouveaux clients, et il y a quand même un vrai problème quant à la vision future du réseau genevois.

M. Dal Busco répond que son avis a été demandé et qu'il l'a donné. Il ne voit personnellement pas d'autres solutions. Le canton de Genève est un canton dynamique, avec une économie prospère et une croissance démographique avérée. Le nombre d'habitants a augmenté de 15 000 personnes depuis 2019 et on compte en moyenne 4 déplacements par habitant par jour, soit 60 000 déplacements supplémentaires pour des questions démographiques. Le Léman Express a juste absorbé la croissance démographique et cela ne suffira pas. Par contre, pour illustrer le fait que si l'on investit on rend les choses attractives, on voit qu'il y a une baisse de 36% aux heures de trafic à Thônex-Vallard. Le canton ne sortira pas de cette affaire s'il ne fait pas des choix, et en l'occurrence le choix de l'efficacité. Cela passe forcément par là, dans un espace limité et qui est très largement utilisé par des moyens de transport qui ne sont pas efficaces.

Un député (MCG) revient sur la polémique liée aux CFF la semaine dernière et note qu'il a pu lire un document relatant que la conférence des directeurs des transports a été associée aux discussions avec les CFF. Il semblerait que tout le monde imagine que ce sont les CFF qui ont décidé cette réduction d'offre et le député aimerait connaître la position des cantons sur ce point durant ces discussions ayant mené à des décisions qui suscitent la révolte de la population.

M. Dal Busco demande quand même à voir s'il y a une révolte de la population et il note que les gens qui s'insurgent le plus contre ces mesures sont encore ceux qui ne prennent presque pas le train. Le réseau ferroviaire de Suisse occidentale n'a pas connu ni les investissements ni l'entretien que les autres parties du pays ont connu. Le réseau est à saturation, et les travaux de rénovation entrepris auparavant s'usent. Il y a donc eu des négligences qui ne datent pas d'aujourd'hui et des retards se sont accumulés dans le besoin d'entretien. Avec la nouvelle direction des CFF, il semblerait qu'il y ait un

point de vue assez objectif sur la situation et sur les travaux qu'il faut faire, qui sont énormes. Si on tarde à faire ces travaux, on risque de se diriger vers des problèmes de sécurité évidents. Or, pour mener ces travaux, dont certains se font déjà à la petite cuillère face à la fréquentation qui explose, il faut créer de la marge et du temps à disposition. Les CFF ont présenté en mars 2022 leur stratégie pour faire ces travaux, avec ce qu'ils proposent de faire pour y arriver, à savoir des suppressions d'horaires et de correspondances. La CTSO a évidemment dénoncé cette manière de faire et a pu obtenir des CFF de pouvoir travailler sur cet horaire pendant encore une année, en mandatant les meilleurs experts. Ce premier travail a permis d'arriver aux horaires qui ont été annoncés la semaine dernière, et qui sont l'horaire le moins pire que l'on puisse imaginer. Les cantons ont obtenu des CFF une amélioration du service à chaque fois qu'une partie de l'infrastructure sera améliorée. Mais ces travaux sont objectivement indispensables et il n'y a pas d'autre solution, si ce n'est de maintenir les horaires et de prendre le risque que les gens ratent leur correspondance. Mais il est clair que du temps a été perdu en Suisse occidentale, qui n'a pas été aussi maligne que la Suisse orientale où de vraies coalitions politiques se sont formées depuis des années pour se mettre d'accord sur l'importance du train et procéder aux aménagements nécessaires.

Un député (MCG) note que l'on parle de 75 000 passagers pour le Léman Express et il aimerait savoir combien il y a de passagers entre Cornavin et Annemasse.

M. Favre répond que le trafic est somme toute assez bien réparti entre la Suisse et la France, avec 60% en Suisse et 40% en France. Plus de détails seront fournis ultérieurement au député.

Pour le surplus, le lecteur se réfèrera au tome 2 dans lequel est annexé le rapport de la sous-commission.

Audition des Transports publics genevois

Mme Anne Hornung-Soukup, présidente du conseil d'administration, M. Denis Berdoz, directeur général, et Mme Sophie Heurthault Malherbe, directrice finances et gestion/TPG

Mme Hornung-Soukup souhaite souligner les deux plus grandes contributions des TPG à la population et à la région. Tout d'abord, le plan climat cantonal pour lequel les TPG ont l'ambition d'aider le canton à atteindre ses objectifs à réduire la pollution et le bruit. Les ambitions et les ressources sont là et le soutien continu du Grand Conseil, largement apprécié, continuera d'être nécessaire. Deuxièmement, les TPG souhaitent participer à réduire la congestion et aider les entreprises à opérer au mieux afin de contribuer au développement économique du canton. Il s'agit d'un coût énorme et les transports publics peuvent participer à résoudre ce problème. Enfin, en 2019, les TPG ont commandé une étude externe et indépendante pour mesurer l'impact des transports collectifs et le retour sur rendement des subventions publiques. Cette étude a conclu que, pour chaque centaine de francs, un 18% constituait un rendement positif pour la population genevoise.

M. Berdoz souligne que l'on a vu en 2022 une fréquentation en forte augmentation par rapport aux deux années précédentes. Cette fréquentation en hausse s'est accompagnée de recettes liées aux produits du transport qui ont crû de manière importante. Grâce à cela et à la contribution extraordinaire du canton pour maintenir et développer l'offre, les TPG ont pu arriver à un résultat légèrement négatif, mais proche de l'équilibre. La bonne nouvelle est que cette tendance très positive constatée en 2022 se poursuit en ce début d'année 2023 et, sur ce premier trimestre, on a vu 97% de la clientèle de 2019 revenir, soit 750 000 voyageurs par jour. Si on regarde de plus près, sur ces dernières semaines, on a retrouvé 100% de la fréquentation de 2019 et 2023 semble prolonger l'évolution positive de 2022.

Mme Heurtault-Malherbe rappelle que les produits sont fortement corrélés à la demande et donc à la fréquentation. Les charges d'exploitation, quant à elles, sont fortement corrélées à l'offre, soit la commande publique. C'est pour cela que les tendances peuvent varier entre les charges et les produits. Le résultat pour 2022 est proche de l'équilibre avec un déficit de l'ordre de 80 000 francs, bien meilleur que ce qui était prévu au budget. Au moment de préparer le budget 2022, l'entreprise devait encore faire face à un certain nombre de mesures sanitaires et cela s'était avéré un exercice difficile qui avait retenu une approche assez conservatrice. Si le résultat est bien meilleur que prévu, c'est essentiellement grâce à de meilleurs revenus. Néanmoins, il faut aussi constater une économie sur les charges d'exploitation. Il faut relever qu'au niveau global des contributions, les TPG connaissent une phase de

stabilisation grâce à cette remontée des revenus. Si l'on regarde la structure des produits, la part des revenus du transport est en augmentation en 2022 par rapport à 2021 (28% contre 25%). Par contre, au niveau des charges, la structure n'a pas été modifiée et l'on reste sur une même répartition, dominée par 54% de charges de personnel.

Dans le détail, on observe dans les revenus des transports que l'on peut désormais visualiser la part des TPG dans le total des ventes de la communauté tarifaire Unireso. Il existe donc un pot commun pour toutes les recettes liées aux ventes, et on retrouve une progression par rapport à ce qui avait été budgétisé (89,27% au budget contre 89,92% au réel). La forte hausse de la fréquentation s'est traduite avec une hausse de 28% des ventes de billets et de 7% des abonnements annuels. Si l'on regarde les charges d'exploitation, on peut ici constater une légère baisse par rapport à ce qui était prévu au budget. Il faut notamment relever 1,6 million de francs sur les charges de personnel, dus à des évènements exceptionnels. Tout d'abord, les TPG ont touché 900 000 francs d'assurance perte de gain en 2022 pour la période covid. Il était possible de déclarer ces pertes jusqu'en juin 2022, ce qui a été fait, et les montants reçus concernent la période 2020-2021. En lien avec la remontée des taux, l'entreprise a également diminué sa provision pour les engagements postérieurs à l'emploi. Si l'on regarde les charges d'exploitation diverses, on constate 2,5 millions de francs d'économie, notamment sur les frais informatiques. Il y a également un montant assez important au niveau des cotisations et des taxes, qui est lié à de la TVA non récupérable. Les TPG ont eu un crédit de TVA en lien avec le retraitement des subventions covid.

Pour ce qui est de l'évolution des frais de personnel, on constate qu'ils sont assez stables.

Si l'on regarde l'évolution des produits et des charges, il y a une évolution sur 5 ans qui montre bien les effets de la crise covid. Les revenus du transport ont chuté entre 2019 et 2020 et remontent plus fortement entre 2021 et 2022. A contrario, les contributions ont fortement augmenté au moment de la crise et tendent maintenant à stagner et même à baisser un peu. Les charges de personnel et d'exploitation ont continué à progresser, en lien avec l'évolution de l'offre.

L'essentiel des investissements est lié aux véhicules et à leurs équipements, et, dans une moindre mesure, il y a les investissements en lien avec les bâtiments. Ceci se traduit dans le bilan et, au niveau des actifs immobilisés, on voit un écart au niveau des travaux d'investissement en cours. Il y avait 9 millions de francs d'investissement en 2021, notamment pour les niveaux trams et les travaux du bâtiment de l'Horloge. Ces chantiers s'étant terminés en 2021, ils ont été sortis des travaux en cours et mis dans les catégories

d'immobilisation compétentes. Il y a aussi un écart au niveau des avances sur achats d'immobilisation, qui concerne les avances payées en 2022 sur l'achat des futurs trams qui arriveront en 2026. L'on parle ici d'une avance de 38 millions de francs, qui a fait l'objet d'une subvention d'investissement qui n'a pas été versée fin 2022, mais qui a été comptée en tant que telle. Cette subvention se retrouvera dans les autres actifs circulants. Dans le dernier écart important, cela concerne les débiteurs d'exploitation. Ce montant correspond à l'encaissement de l'emprunt vert. Début septembre 2022, les TPG ont émis un emprunt obligatoire vert qui se retrouve ici puisqu'il a été placé dans la caisse centralisée du canton. Au niveau du passif du bilan, la part à court terme et les dettes à court terme concernent des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an et qui se retrouvent ici même s'il s'agit d'une dette émanant d'emprunts à long terme à l'origine. Il y aura par la suite 90 millions de francs à refinancer en 2023. La croissance de l'endettement est de 60 millions de francs et est aussi liée à l'émission de cet emprunt vert. Enfin, les TPG ont retraité la présentation de leurs capitaux propres pour que le capital de dotation figure dans les capitaux propres.

Concernant le rapport de gestion, il faut relever quelques faits marquants. Les dernières mesures sanitaires ont été levées fin mars 2022. Les TPG ont obtenu le premier prix « Stratégie des transports publics urbains » pour la gestion de la mise en exploitation du Léman Express. L'électrification de la flotte a fait l'objet d'un investissement de 700 millions de francs à l'horizon 2030 pour y arriver entièrement et deux appels d'offres ont pu être lancés pour les trams et les e-bus. Il faut aussi noter le vote du PL 13059 qui octroie une subvention d'investissement de 350 millions. Une enquête a été lancée pour connaître les habitudes de déplacement des usagers du canton, tandis qu'un nouveau plan de réseau a été publié pour être commun aux autres réseaux de l'Arc lémanique. On constate que les indicateurs financiers ne sont pas en ligne avec les cibles du contrat de prestations. Néanmoins, ils sont en amélioration entre 2021 et 2022. On constate également que le rapport coût-offre est très proche de la cible du contrat de prestations, puisque l'impact limité de la crise au niveau des coûts a permis de garder le cap. Enfin, l'offre a continué d'augmenter régulièrement, tandis que la courbe de fréquentation a chuté en 2021. La reprise a eu lieu entre 2021 et 2022 et est très encourageante.

Un député (MCG) constate que 700 millions de francs seront déployés d'ici 2030 pour électrifier le réseau des transports collectifs. Or, si on regarde les prévisions de l'OFEN, ce dernier dit qu'en 2034, il pourrait manquer 40% des besoins en électricité. On sait que les SIG ne pourront pas se permettre de transmettre encore de l'énergie pour cela et le député se demande comment l'entreprise entend gérer le risque tant organisationnel que financier lié à

l'électrification de la flotte dans un contexte de pénurie. Le député se demande également si les TPG envisagent de garder des véhicules thermiques pour assurer un service minimum.

M. Berdoz répond que ces 700 millions de francs concernent l'ensemble de la flotte de véhicules. Cela veut dire qu'une partie est consacrée au remplacement des véhicules thermiques par des bus électriques et que le reste est là pour le développement de l'offre. Il est prévu que l'offre continue de croître et que l'on achète les véhicules supplémentaires. Entre la situation d'aujourd'hui et l'électrification complète de la flotte, il est vrai qu'il y aura une augmentation de la consommation. Cette hausse a été mesurée et devrait représenter 0,9% pour le canton, ce qui est relativement négligeable. Il faut aussi rappeler que plus de la moitié de la flotte est déjà électrique aujourd'hui. La branche des transports publics en Suisse est bien consciente des difficultés et une gestion des risques s'est mise en place. Les TPG suivent le mot d'ordre du canton qui est de réduire les gaz à effet de serre de 60% d'ici à 2030. L'hydrogène, dans ce laps de temps, n'est pas une alternative possible. Il n'y a pas d'autre choix que de passer à l'électrification et le risque est mesuré compte tenu des chiffres envisagés. Les TPG n'envisagent par ailleurs pas de remplacer les véhicules thermiques en fin de vie. Il sera attendu que ces véhicules soient complètement en fin de vie, mais ils seront par la suite tous remplacés par du matériel électrique.

Mme Hornung-Soukup rappelle que l'on a vu une grande baisse de consommation en l'espace d'une année sur le canton de Genève, d'environ 18%, et que tout le monde est conscient que l'on peut encore baisser la consommation pour éviter ces pannes.

Un député (LJS) revient sur la question de l'évolution des produits et des charges. Le député se demande comment financer le manque entre les frais de personnel et les autres charges, puisqu'on voit qu'il y a un ratio déséquilibré entre les produits et les charges.

Mme Heurtault-Malherbe répond que si on regarde le total des produits d'exploitation, qui comprend les produits du transport, les contributions et les produits d'exploitation divers, on arrive pour 2022 à un total des produits d'exploitation de 502 millions contre 489 millions de francs de charges. Le résultat d'exploitation est positif de 13 millions et est consommé par la dette de 13 millions également. Le résultat est donc presque à l'équilibre en 2022, mais serait sinon en déficit sans l'équilibre entre les produits et les charges.

Le député (LJS) se demande ce qui explique la différence dans les revenus.

M. Berdoz répond qu'il y a effectivement d'autres revenus, comme les contributions Unireso, de l'Etat et de la Confédération, ainsi que les produits d'exploitation divers.

Le député (LJS) se demande quel rôle les TPG veulent avoir sur toutes les activités et les manifestations au sein de la cité. On voit que les routes sont de plus en plus souvent coupées, et d'éventuelles mises à disposition de transports gratuitement durant ces manifestations auraient un impact d'image pour les TPG tout en faisant la promotion de la mobilité durable.

M. Berdoz répond qu'il s'agit de manifestations qui coûtent aux TPG pour assurer les modifications d'horaires et déployer du personnel sur le terrain pour accompagner la clientèle. Les équipes travaillent à la fluidité du réseau quand il y a des manifestations. Maintenant, une politique de partenariat est en place avec un grand nombre d'organisateurs de manifestations, l'idée étant d'encourager les personnes qui fréquentent ces manifestations à venir en transports publics. Des contrats sont régulièrement passés avec les organisateurs pour favoriser cela. S'il fallait financer de manière plus importante ces manifestations et respectivement la gratuité, cela poserait la question du budget à disposition.

Un député (S) estime que ce qui intéresse surtout les députés c'est la fréquentation en milieu urbain et suburbain pour pouvoir effectuer des comparatifs.

M. Berdoz répond que l'on retrouve un indicateur typique du monde des transports publics, à savoir le nombre de voyageurs multiplié par le nombre de kilomètres parcourus. Si l'on prend les chiffres du rapport de gestion, on constate une évolution du nombre de voyageurs en 2022, avec un passage de 162 millions de voyageurs en 2021 à 197 millions en 2022.

Un député (S) se demande si l'on a perçu un nombre de voyageurs supplémentaires dans les lignes allant des zones suburbaines vers le centre-ville.

M. Berdoz répond que la fréquentation est mesurée ligne par ligne, au même titre que d'autres indicateurs. Il est clair qu'il y a aujourd'hui des lignes plus performantes que d'autres, même si toutes s'inscrivent dans une optique de service public. Globalement, l'ensemble du réseau a vu une forte hausse de la fréquentation, aussi bien au centre-ville que dans les campagnes ou dans le trafic transfrontalier.

Un député (MCG) se demande si TPG France figure dans les comptes et où cela peut se retrouver.

Mme Heurtault-Malherbe répond que les comptes consolidés comprennent les résultats des filiales, y compris TPG France. Le détail se retrouve dans les détails financiers.

Le député (MCG) aura éventuellement ultérieurement un intérêt à savoir comment sont ventilées les sommes de TPG France, à savoir qu'il n'y ait pas un financement indirect qui se fasse et que la filiale vive de manière autonome. Le député se demande également comment sont gérées ces lignes transfrontalières.

M. Berdoz précise que les lignes transfrontalières ne sont pas commandées par le canton dans le cadre du monopole, mais par le GLTC qui met régulièrement au concours les lignes. Ainsi, les TPG ont appris cette semaine qu'ils avaient remporté l'appel d'offres pour une nouvelle période de 7 ans de l'exploitation des lignes entre le pays de Gex et Genève. L'appel d'offres est encore en cours pour le Genevois français. Les TPG répondent à ces appels d'offres avec des sous-traitants dans le cadre du marché transfrontalier, ce qui peut expliquer que l'on retrouve des plaques françaises sur certains bus de la ligne D.

Un député (MCG) souhaite savoir si la fin de TP Pub est actée.

Mme Hornung-Soukup répond que la société est encore en liquidation et que le dossier est suivi par le CA de TP Publicité.

Mme Hornung-Soukup précise que TPG France est une filiale à 100% des TPG, sous le contrôle du CA. La filiale a une participation dans le téléphérique du Salève à 47% ainsi que dans le système de transport collectif d'Annemasse. On parle ici de quelques centaines de milliers d'euros, et il n'y a pas de ligne gérée par TPG France.

Un député (S) relève que les auditionnés ont parlé des offres du GLCT auxquelles ils répondent et il se demande si cela veut dire que le budget cantonal subventionne ces lignes.

Mme Heurtault-Malherbe répond que, dans la partie contribution, on peut retrouver la contribution du GLCT. Quand ce dernier lance un appel d'offres pour des lignes et que les TPG le remportent en chiffrant les coûts, ils reçoivent une contribution de cet organisme. Ces lignes sont donc autofinancées et le canton ne verse rien.

Le député (S) se demande pourquoi les TPG participent à cette offre.

M. Berdoz répond que cela s'inscrit dans une logique de service à la clientèle. Ces lignes sont intégrées dans le dispositif de mobilité du canton et se retrouvent sur l'application TPG, afin de voir la continuité entre le réseau transfrontalier et le dispositif cantonal. Tout est donc intégré dans le même

système et cela fait visiblement partie des arguments qui convainquent le GLCT de confier la gestion de ces lignes aux TPG. Cela permet que tout passe par la centrale de régulation, avec des horaires affichés dans une même application. Si les choses pouvaient fonctionner autrement, la perspective d'un système commun est indéniablement un critère important.

Le député (S) se demande, si une compagnie autre remportait l'appel d'offres, si elle pourrait avoir accès aux informations des TPG.

M. Berdoz répond qu'à moins de passer un contrat avec les TPG, l'entreprise dispose de son propre système d'information et de centralisation. Ces informations ne seraient donc pas fournies gratuitement et il faudrait financer d'une manière ou d'une autre ce service, à moins que le client puisse se débrouiller autrement.

Un député (UDC) revient de manière générale sur la capitalisation de la société et note que les fonds propres sont relativement faibles. Des échéances de remboursement arrivent prochainement et le député se demande si des plans sont prévus pour assainir cette situation.

Mme Heurtault-Malherbe répond que le sujet est régulièrement abordé avec le DF. Il est vrai que la dette des TPG est importante et il est peu probable qu'elle baisse au vu des plans d'investissement, notamment pour l'électrification de la flotte. Néanmoins, la garantie de l'Etat permet d'éviter les difficultés de financement malgré les faibles fonds propres. Il n'y a donc pas de volonté particulière de recapitalisation même si des discussions régulières ont lieu avec le Conseil d'Etat et le conseil d'administration.

Audition de Genève Aéroport

M. Pierre Bernheim, président du conseil d'administration, M. André Schneider, directeur général, et Mme Aline Vaglio, directrice des finances

M. Bernheim présente les comptes 2022 qui sont bien meilleurs que les comptes 2021 et 2020. L'endettement reste très élevé et l'AIG continue de travailler de près avec le Conseil d'Etat et les partenaires pour le réduire dans les prochaines années. Cependant, les passagers reviennent, malgré une demande qui reste supérieure à l'offre. Les prévisions s'inscrivent désormais dans une croissance stagnante, avec des chiffres envisagés pour 2030 et 2040 qui sont réduits et qui ne ressemblent plus aux belles croissances projetées des années précédentes. Il faut maintenant continuer de travailler pour préparer l'aéroport à la structure économique de demain.

Mme Vaglio indique que, concernant les états financiers, 2022 marque enfin le retour de l'AIG dans des niveaux de résultats positifs, une vraie joie après deux années terribles. Après rétrocession à l'Etat, le résultat de l'aéroport est

un profit de 46,3 millions de francs. Pour rappel, pendant deux ans, les pertes cumulées se sont approchées de 218 millions de francs, dont quasiment l'intégralité était financée par de la dette. Au niveau des passagers, on atteint 14 millions de passagers, soit un peu plus de 20% de moins qu'en 2019. On devrait s'approcher des 10 millions de moins par rapport à 2019 pour l'année 2023. Les revenus atteignent 423 millions de francs pour 2022 et la marge sur EBITDA a été améliorée de manière assez significative en atteignant 39,2% à fin 2022 contre 38,8% en 2021. Cette amélioration est liée à deux éléments : d'une part l'augmentation du trafic, mais surtout l'augmentation des tarifs. Les tarifs avaient en effet été augmentés de 4,45 francs en 2020, avec une mise en œuvre au 1er juillet 2022. Les premiers effets de cette mesure ont bien montré qu'elle augmentait la profitabilité de l'AIG. Au niveau des investissements, 60 millions de francs ont été investis en 2022, beaucoup moins qu'en 2019 où l'on parlait de 250 millions de francs. Dans cette même période, l'endettement a commencé à être réduit. Le pic de la dette a été atteint en 2021 et selon les prévisions, à fin 2022, le processus de désendettement a été entamé avec 88 millions de francs de dette en moins par rapport à 2021. Les niveaux d'endettement restent importants, avec une dette nette de 685 millions de francs à fin 2022, contre 310 millions à fin 2019.

M. Schneider présente maintenant la répartition des revenus par opérations non aéronautiques par rapport aux produits aéronautiques. La crise a amené à un certain nombre d'optimisations dans la relation entre les coûts et les revenus. Il y a 14 millions de passagers, soit 137% de plus qu'en 2021, et le directeur aimerait mettre en avant que l'AIG a su gérer cette hausse exponentielle sans connaître les mêmes problèmes que d'autres aéroports, par exemple des licenciements massifs. Maintenir le personnel a fait augmenter les pertes, des pertes estimées utiles pour connaître une reprise plus rapide. La fin de l'année a aussi amené une petite extension de toutes les destinations intercontinentales, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. Au premier trimestre 2023, le nombre de passagers intercontinentaux a dépassé celui d'avant la crise.

Ces bonnes nouvelles ne permettent cependant pas de revenir aux chiffres pré-covid et l'AIG restera encore 10% en dessous en 2023, avec un retour à la norme prévu seulement en 2025. On peut donc parler d'une croissance très limitée, aux alentours de 1%, qui est plutôt reflétée par la dynamique de la zone de chalandise. La crise a amené une très grande désorganisation, avec une augmentation du nombre de passagers entre 2018 et 2019 sans augmentation de mouvement. Ceci était vraiment dû à une très bonne occupation des avions, une occupation évidemment nettement moins bonne durant la crise même si les choses sont en train de gentiment se rattraper. On va donc vers un mode de

transport avec désormais plus de personnes dans moins de mouvements. Depuis 2020, l'AIG a lancé un programme de soutien financier aux compagnies aériennes qui viennent avec des avions de dernière génération réduisant de 40% le bruit. L'année passée, un quart des mouvements se sont faits avec ce type d'avions, ce qui montre l'utilité et l'efficacité de la politique de soutien mise en œuvre. Les constructeurs ont par ailleurs de plus en plus de mal à répondre à cette demande, ce qui témoigne du succès tout en mettant quelque part en péril la mesure. Pour les destinations principales, on retrouve gentiment la situation d'avant la crise, Londres et Paris restant les deux destinations principales, même si Amsterdam et Zurich ont vu leurs mouvements baisser.

Il y a beaucoup de discussions sur les vols qui pourraient être atteints en moins de 5 heures de train. Il n'y a actuellement que trois destinations concernées : Zurich, Paris Orly et Paris Charles de Gaulle. Pour Zurich, on sait que 90 à 95% des passagers sont en transit et partent pour d'autres destinations. Pour Paris CDG, on trouve environ la même problématique, tandis qu'Orly est en compétition avec la possibilité d'aller en train. On parle ici de moins de 4% des passagers qui seraient touchés si cette interdiction de ces vols était envisagée, bien que le cadre européen ne le permette probablement pas. Ces informations nous démontrent que la majorité des destinations de l'AIG se situent au-delà de 5 heures de train.

La quasi-totalité des liaisons intercontinentales a été rétablie et la forte reprise a été gérée de manière très efficace. Il faut se rappeler que l'on est passé de 40% des passagers de 2019 en janvier 2022 à 80% en mars-avril. L'aéroport continue également sa politique de rénovation et de transformation en envisageant des investissements très considérables sur les années à venir pour faire face au changement climatique. Il est notamment prévu d'installer GeniLac, de mener des actions encore plus affirmatives contre le bruit après l'approbation du règlement PSIA, d'améliorer le terminal principal grâce à l'aile est, de rajouter 7000 m^2 de panneaux solaires et d'électrifier les véhicules sur le tarmac.

M. Bernheim conclut en rappelant que la vision 2040 de l'AIG s'articule autour de trois axes majeurs : faire de l'aéroport un centre de mobilité multimodal, favoriser la pérennité en adaptant le modèle d'affaires à une situation et un environnement flexibles pour devenir un employeur exemplaire qui soit adaptif et responsable.

Une députée (Ve) souhaite savoir quelles sont les causes principales de l'endettement de l'aéroport. La députée souhaite également savoir quelles sont les mesures prises par l'institution en faveur de l'environnement et si le soutien aux compagnies aériennes et l'argument sur les destinations à moins de 5h de

train rentrent dans ces mesures. D'autre part, la députée (Ve) souhaite savoir s'il y a une croissance des jets privés. Enfin, la députée se demande quel serait l'impact d'une limitation des horaires de vols à 23h au lieu de minuit actuellement.

Mme Vaglio répond qu'avant la crise covid, la dette servait uniquement à financer les investissements qui ne pouvaient avoir lieu sur la seule capacité d'autofinancement de l'AIG. On parlait alors de 300 millions de dettes. Avec l'arrivée dans la crise covid, la situation est devenue complexe, avec des coûts fixes qui ont été maintenus et des revenus qui sont devenus variables. Les besoins de fonctionnement courants ont dû être financés, au même titre que la recapitalisation de la CPEG et les montants qu'il fallait rétrocéder à l'Etat sur la base d'une année 2019 largement bénéficiaire. Actuellement, les revenus sont de retour et l'on peut donc reprendre ce processus de désendettement. Cela n'empêche qu'il va falloir financer le remplacement du terminal principal qui arrive en fin de capacité et risque de devenir dangereux. On parle de centaines de millions de francs pour procéder à ces travaux, qu'il s'agisse d'adaptation ou de rénovation pour accueillir les passagers dans les conditions de sécurité nécessaires.

M. Schneider revient à la question du développement durable et indique qu'il y a quelques programmes importants sur ce point. Tout d'abord, l'AIG travaille fortement sur la question de l'efficacité énergétique et tous les bâtiments construits depuis 2014 produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment, avec une isolation très poussée. L'aile est a, par exemple, des vitres avec une grande performance. Deuxièmement, un travail est mené pour réduire la consommation d'énergie, en s'inscrivant dans le programme d'exemplarité énergétique de la Confédération. Entre 2009 et 2018, la consommation d'énergie a été réduite de 25% et on prévoit une réduction globale de 35% d'ici 2030, malgré une hausse des services proposés. Troisièmement, l'aéroport travaille à la décarbonation de son énergie en cherchant à limiter le mazout pour chauffer. GeniLac va être installé et va permettre de réduire de 60 à 70% les émissions. Quatrièmement, le trafic sur le tarmac va être électrifié, avec un objectif de 90% de véhicules d'ici 2030. Cet effort est mené dans le cadre de l'obligation d'avoir des véhicules électrifiés sur le tarmac. Cinquièmement, pour les avions stationnés, l'AIG met à disposition de l'électricité et des pompes à chaleur pour le chaud et le froid. Enfin, la politique de subventionnement aux avions de dernière génération est poursuivie, des avions qui réduisent le bruit de 40% et la consommation de kérosène de 20%, avec 3 millions de francs payés en 2022 aux compagnies le faisant. D'autre part, si les compagnies peuvent démontrer un certain nombre d'occupations, elles reçoivent également un soutien, ce qui incite à transporter

plus de monde avec moins de mouvements. Pour les vols après 22h, une seule destination est opérée, Addis-Abeba, et si l'on veut développer certaines destinations en Amérique latine, il est nécessaire de maintenir ces vols. Il n'y a cependant pas de plans pour les augmenter. Il est par ailleurs prévu de rester dans la même courbe de bruit et il est de toute façon désormais nécessaire de le prouver à l'OFAC avant de développer toute nouvelle destination.

La députée (Ve) comprend que cela vaut donc pour le créneau jusqu'à 23h. M. Schneider répond que cela entre dans le créneau après 22h, même si la majorité des vols ont lieu entre 22h et 23h. Si le vol part après 23h, cela coûte de plus en plus cher sur le compte du calcul de la courbe de bruit et il faudrait forcément réduire ailleurs.

La députée (Ve) comprend qu'il y aurait donc un impact financier avec ces liaisons perdues.

M. Schneider répond qu'il faudrait, avant d'avoir plus d'avions de dernière génération, avoir moins de vols après 22h pour réduire la courbe de bruit. Il faut démontrer que l'on reste dans ce chemin, même si on ajoute de nouveaux vols. Sur la question de l'aviation d'affaires, il est vrai qu'elle a augmenté massivement en 2021 et 2022, avec une baisse significative des mouvements d'avions de ligne. L'aviation de ligne a depuis repris et ce pourcentage va à nouveau baisser puisque l'aviation de ligne a toujours la priorité. Pour les heures d'ouverture, il est difficile d'apporter une réponse, puisque si l'on ne permet plus à certains vols de venir après 23h, cela risque d'aller au-delà de ces seuls vols et d'impacter toute l'organisation de la journée. Il faut que l'opération soit rentable sur la journée, et cela voudrait dire que le dernier avion qui vient de Zurich tomberait, puisqu'il n'y aurait même plus de train allant à Genève. On verra aussi des compagnies réduire leur voilure. On pourrait calculer ce chiffre, mais cela impliquerait de briser le secret commercial, ce que peu de compagnies sont prêtes à faire. Le maintien de l'ouverture jusqu'à minuit est discuté depuis les années 1970 et il faut rappeler que les créneaux après 23h ont déjà été massivement réduits depuis 2017.

Un député (UDC) évoque la question des pompiers de l'aéroport, le SSIA, et souhaite savoir ce que coûte un tel service à l'AIG. Des discussions sont toujours en cours pour arriver à une meilleure efficience économique du service, alors que l'on entend dire que le SSIA sort beaucoup de l'AIG pour certaines missions et que l'équipe serait supérieure à celle de Zurich pour une seule piste. Le député se rappelle l'échec de convergence entre les pompiers de la Ville et ceux de l'aéroport et se demande si des pistes sont toujours envisagées pour arriver à une économie d'échelle.

M. Bernheim répond que la nouvelle loi a demandé de conventionner avec le SIS. Des travaux ont été entamés dans ce sens en mai dernier et l'AIG espère maintenant les avoir clôturés. Une convention a été signée la semaine dernière, une convention qui plait à l'aéroport et que la Ville a corédigée. Ce texte permet de donner un accès au SSIA à tous les bâtiments, et donc de garder la pleine surveillance et l'opérabilité. Concernant les sorties, il est probable que les sapeurs répondent que les sorties n'ont pas été trop nombreuses et que le SIS prétende que c'était au contraire le cas. Aujourd'hui, avec cette convention, la chose a été régulée et les messages nécessaires sont passés auprès des deux équipes. Le SSIA est un service très important, malgré des séquelles au sein de l'équipe suite à cette tentative de convergence. Les sapeurs de l'aéroport sont très entraînés et il n'y a presque jamais d'accidents. Il faut également indiquer que le conseil d'administration a créé une commission ad hoc il y a 9 mois pour résoudre ces questions.

M. Schneider précise que le nombre de pompiers n'a rien à voir avec le nombre de pistes, mais avec le type d'avion que l'aéroport peut accueillir. Le nombre est prévu par les instances internationales, ce qui veut dire que l'on doit constamment avoir un nombre minimum de pompiers disponibles pour protéger tant le trafic aérien que des bâtiments cruciaux pour les opérations de l'aéroport. Si on prend les chiffres, il y a de moins en moins d'interventions à l'extérieur, puisque si le nombre minimum de pompiers n'est pas atteint, il faut fermer l'AIG à un certain type d'avions. On compte 118 pompiers dans les effectifs, auxquels se rajoutent les frais de matériel, pour un coût à confirmer entre 15 et 20 millions de francs par an. Il n'est juste pas possible d'opérer sans pompiers, et si Zurich a recours aux pompiers cantonaux, il faut de toute façon que ces gens soient présents sur le site.

Un député (LC) a regardé la répartition des produits et constate que l'on a 18,1% de dépenses commerciales, a priori la restauration et les commerces. On sait que ces entreprises ont passablement souffert pendant la période du covid et le député souhaite savoir comment vont ces sociétés aujourd'hui et s'il y a eu un traitement privilégié à leur égard.

M. Schneider répond que ces entreprises paient normalement une redevance basée sur le chiffre d'affaires qu'elles font. Durant toute la crise, ce taux a été baissé de manière considérable, et n'a pas encore atteint à nouveau le niveau d'avant la crise. Deuxièmement, certaines ont eu des locations supplémentaires, et il ne leur a pas été demandé de loyers durant les fermetures. Enfin, les concessions ont été prolongées de plusieurs années sans qu'elles ne soient proposées à d'autres concessionnaires. Toutes ces entreprises vont plutôt bien aujourd'hui, bien qu'ayant dû s'endetter comme tout le monde. Aucun concessionnaire n'a dû partir et tous sont encore avec l'AIG. S'il est

clair qu'il n'est pas du tout agréable que les concessions imposent de garder les magasins ouverts, l'AIG a annulé cette clause pour éviter d'avoir des magasins ouverts dans le vide. Globalement, le feedback de la part des commerçants a été très positif.

Le député (LC) rappelle que l'endettement a crû de manière significative à cause du covid et il se demande si le statut particulier de l'aéroport a des conséquences négatives sur sa capacité à trouver des bailleurs de fonds et si les conditions de prêt sont moins favorables.

Mme Vaglio répond que la réponse est clairement non et qu'il n'y a pas de situation moins favorable pour l'AIG. Il est vrai qu'il y a eu une ligne de crédit de 200 millions de francs mise à disposition et l'aéroport n'a pour l'instant pas utilisé un seul franc. Il s'agit vraiment d'une solution de secours ultime dans le cas où une nouvelle crise viendrait se présenter. Les conditions pour aller tirer dans ces lignes sont extrêmement claires et contraignantes et il ne s'agit pas de la solution de facilité. Cela veut dire que l'AIG a jusqu'ici réussi à se financer de manière autonome. Pour se financer de cette manière autonome, être une entreprise parapublique n'a pas d'impact puisque l'AIG a un rating attribué de manière indépendante et qu'il peut se financer sur les marchés. Ce rating a par ailleurs été largement dégradé par la situation financière. Cela signifie que les conditions financières sont un peu moins favorables, même si l'AIG a réussi à accéder à des capacités de liquidité qui lui ont permis de traverser la crise. Un vrai avantage dans la situation est que l'Etat a écrit une lettre de confort, renouvelée à chaque fois que l'aéroport est allé chercher de l'argent sur les marchés. Ce soutien impacte évidemment la confiance des investisseurs et la disponibilité des liquidités.

Un député (MCG) constate qu'il y a 971,8 ETP à l'AIG et il aimerait connaître le détail des employés travaillant pour les entreprises concessionnaires sur le site. Il y a une problématique récurrente au niveau des conditions salariales de ces employés et le député aimerait savoir s'il y a des demandes précises formulées au moment de mettre au concours ces concessions, notamment au niveau du recours aux conventions collectives ou aux usages.

M. Schneider répond qu'il y a globalement 11 000 employés sur le site, soit 10 000 emplois au sein d'autres entreprises que l'AIG. Si certaines sont soumises à des concessions, d'autres ne le sont pas. Quand il y a des concessions, l'AIG demande le respect de toutes les règles imposées au niveau de la législation cantonale, qu'il s'agisse d'une CCT ou d'usages. Il est également demandé à ce que le personnel soit repris en cas de changement de concessionnaire, dans les limites légales imposées par l'OCIRT. Il faut se

rappeler que l'AIG est le plus gros site industriel du canton, avec des postes de manutention, qui font qu'il y a des discussions constantes.

Un député (MCG) confirme l'effort porté par l'AIG pour les questions environnementales après avoir siégé au CA des SIG, notamment dans le domaine de l'économie d'énergie. Le député rappelle qu'il y a désormais 14 millions de passagers et il se demande jusqu'où peut aller l'infrastructure actuelle pour accommoder cette hausse au niveau des capacités, par exemple au niveau des créneaux horaires pour de nouvelles compagnies. Le député (MCG) se demande par ailleurs si, au niveau des taxes aéroportuaires, l'AIG est dans la moyenne suisse. Enfin, sur la question des relations avec la France, le député se demande quels sont les contacts au niveau de la réduction des nuisances. Le député (MCG) souhaite également savoir quel est l'effort de la direction sur le point des permis G pour appliquer la directive cantonale sur le sujet.

M. Schneider répond que concernant la saturation, il y a effectivement des heures pleines où il n'y a plus aucune place sur la piste. Il est cependant tout à fait possible d'accommoder cette petite croissance jusqu'en 2050. Le défi se situe au niveau du terminal, qui a été construit en 1968 pour 5 millions de passagers. Il faut aujourd'hui le remplacer pour le mettre à jour sur le plan de sa capacité d'accueil, mais aussi sur le plan énergétique. Il est cependant clair qu'il ne sera pas évident de mener des travaux au même endroit où ont lieu les opérations. Le défi est donc la mise à niveau et le rattrapage des infrastructures. Il n'y a cependant pas de problèmes avec la croissance et il sera encore possible d'ajouter quelques lignes intercontinentales. S'il y a besoin de plus de lignes charters, cela va aussi réduire la capacité de l'aviation d'affaires, mais l'équilibre devrait jouer. Sur la question des redevances, il est difficile de donner une moyenne puisqu'on ne peut finalement comparer que Genève et Zurich, Bâle appliquant les normes françaises. Genève est moins cher que Zurich, mais comme les redevances sont calculées sur ce que cela coûte d'opérer l'aéroport, il faut noter qu'il y a des installations moindres à Genève. Pour rappel, les redevances ne peuvent que couvrir les coûts, et non pas permettre un bénéfice. Les relations avec la France, qui se plaint aussi du bruit, sont très bonnes et des liens existent tant avec les communes voisines que la préfecture et divers organismes de régulation locaux. Si les choses étaient pendant très longtemps bloquées pour faire évoluer le secteur France, des avancées sont en train d'avoir lieu, l'insonorisation ayant par exemple eu lieu sur le territoire français aussi.

M. Bernheim précise que l'AIG reçoit les élus français et les représentants du gouvernement le 7 juillet.

M. Schneider poursuit en indiquant qu'il y a un taux très faible de permis G. On parle cependant d'emplois très industriels sur le site, et les entreprises peinent à trouver du personnel en Suisse pour occuper ces postes. Le ministre de tutelle de l'AIG suit ce dossier de près.

Un député (S) revient sur la question des vols sur Paris et note qu'il s'agit de la deuxième destination depuis Genève. On constate que les gens poursuivent souvent vers des vols intercontinentaux dans d'autres aéroports, ce qui explique qu'il y ait encore autant de vols, alors que l'on sait qu'un Genève-Paris en train est beaucoup plus efficace et moins polluant qu'un vol. Le député voulait savoir si l'on pouvait confirmer qu'il y a bien 709 000 passagers par an et si l'on dispose de détails pour savoir si ces gens s'arrêtent à Paris ou s'ils poursuivent sur des vols intercontinentaux.

M. Schneider répond que, si la principale destination est Londres, beaucoup de villes occupent la deuxième place avec un effectif moindre. Pour Paris, il n'est pas possible de connaître les informations sur les trajets, même si quelques déductions sont possibles. On peut estimer que les gens qui vont à Orly se rendent à Paris, ce qui représente 1,19% des passages. On peut également estimer que la moitié des gens qui vont sur Charles de Gaulle restent à Paris, ce qui donne là 1,95%, même si ce pourcentage est peut-être biaisé au vu des difficultés de rejoindre le centre de Paris. Environ la moitié des passagers doivent tout de même rester à Paris, soit environ 400 000 personnes.

M. Bernheim note que les billets de train sont souvent bien plus chers pour aller à Paris.

Le député (S) note qu'à moins de le prendre le jour même, les tarifs de Lyria sont vraiment très concurrentiels par rapport à l'avion, le tout sans avoir à rejoindre le centre-ville depuis un aéroport. M. Schneider précise que les chiffres qu'il avance sont des prévisions, mais qu'ils montrent bien qu'une suppression de ces vols représenterait un pourcentage négligeable du nombre de passagers.

Le député (S) rappelle que les CFF ont récemment annoncé péjorer leur offre, notamment sur les liaisons entre le pied du Jura et Genève. Si des possibilités sont envisagées pour élargir l'autoroute de Coppet à Genève, et donc de Lausanne vers l'AIG, le député se demande comment la direction apprécie ces décisions politiques, alors même qu'elle s'est positionnée pour un maintien de l'offre au pied du Jura. Le député (S) se demande également ce que fait concrètement l'AIG pour améliorer la mobilité durable des passagers.

M. Schneider précise que l'aéroport ne s'est pas positionné sur des décisions politiques, mais par rapport à l'impact sur les objectifs opérationnels. Après la crise, 50% des passagers sont venus en transports publics. L'AIG

soutient cette politique en mettant en place des bus tôt le matin pour se rendre sur le site ou en établissant un plan de mobilité. Il est clair qu'il faut continuer à augmenter ce recours aux transports publics. On a vu une certaine baisse de cette utilisation durant la crise et l'on n'a pas encore retrouvé les niveaux de 2019. L'aéroport aimerait arriver à un taux de 58% de passagers arrivant en transports en commun d'ici 2030. En revanche, si on prend des décisions qui rendent la connectivité en transports publics moins bonne, cela complique évidemment les chances d'arriver à cet objectif. Des discussions opérationnelles ont lieu avec les CFF pour trouver des solutions, notamment pour restituer des trains directs depuis le pied du Jura. Tout n'a pas encore totalement été retrouvé non plus au niveau des TPG et il faut continuer à améliorer ces points. Par ailleurs, l'AIG aimerait améliorer la connectivité avec le Léman Express pour répondre aux aspirations des passagers à aller directement à l'aéroport. Des discussions ont lieu avec Unireso pour inclure dans le billet gratuit des gens en provenance d'Annemasse ou autre.

Le député (S) rappelle que l'aéroport recherche un nouveau directeur et souhaite savoir comment se passe le processus et quel profil est recherché.

M. Bernheim répond que l'aéroport recherche un négociateur marketeur empathique. L'aéroport a recruté M. Schneider en 2016 et les besoins et objectifs stratégiques ont bien changé depuis, avec un accent à mettre sur le développement durable. Les équipes sont en place et complètement opérationnelles sur ce point et il est nécessaire de trouver une personne qui puisse créer du lien et comprendre avec empathie les besoins. Il faudra renforcer le côté marketing et négociation. Le processus est en cours et des candidatures ont déjà été reçues.

Un député (LJS) souhaite savoir si la rétribution de l'AIG au canton est contractuelle ou si elle est liée aux bénéfices. Mme Vaglio répond que cette rétribution est définie dans la convention d'objectif et concerne 50% du bénéfice. Le député (LJS) souhaite savoir combien a été rétribué depuis 10 ans. M. Schneider répond que depuis 10 ans, environ 300 millions de francs ont été redistribués. Le député (LJS) comprend que, sans ces rétributions, il aurait été possible de passer la crise. Le député se demande ce qui est prévu dans les années futures sur les bénéfices vis-à-vis de la dette.

M. Bernheim répond que cette convention a été signée et acceptée et que l'Etat a aussi été très présent lors du covid. L'aéroport a réitéré son souhait de renégocier la rétrocession au vu du fort endettement, et ce sujet sera abordé lors de la première rencontre avec Mme Fontanet le 6 juin.

Un député (UDC) aimerait des statistiques sur le revenu par passager, entre l'aviation d'affaires et l'aviation commerciale, en cumulant toutes les taxes aéroportuaires.

M. Schneider répond que les taxes sont les mêmes pour tous les passagers, même si la taxe peut varier en fonction du poids des vols. Il n'y a pas de calculs exacts disponibles, mais il faut dire que l'aéroport soutient aussi l'aviation d'affaires, qui transporte évidemment moins de passagers, et voit cela comme une facilitation économique pour la région.

Mme Vaglio précise que le revenu par passager est le même. Il est possible de ventiler l'aviation commerciale et l'aviation d'affaires, mais l'on sera probablement sur des revenus assez proches. Une réponse sera fournie ultérieurement au député.

Un député (MCG) rappelle que l'endettement est extrêmement important alors même qu'il existe des besoins d'investissement avérés. Le député se demande s'il serait possible et judicieux d'augmenter les taxes aéroportuaires.

M. Schneider répond que la planification faite jusqu'en 2034 tient compte de la baisse de la dette et des investissements nécessaires pour arriver à un certain équilibre. Il est possible de faire valoir dans les redevances aéroportuaires les investissements, tant qu'ils sont en opération. Toute la phase de construction doit être payée de la poche de l'aéroport. Toutes les nouvelles infrastructures peuvent être ajoutées aux coûts, comme cela s'est fait avec la construction de l'aile est et la hausse de 4,45 francs associée.

Mme Vaglio précise que l'aéroport n'est pas libre pour déterminer les tarifs qui sont gérés par une ordonnance de l'OFAC. Il y a un contrôle sur l'application de cette ordonnance et les coûts intégrés dans le modèle pour déterminer les taxes qui font l'objet d'un contrôle fédéral.

Le député (MCG) estime donc que l'ordonnance n'est pas du tout pertinente puisqu'une simple crise permet de détruire tout cet équilibre.

M. Schneider répond qu'il y a eu un pacte entre les différents acteurs pour ne pas se transmettre la perte. Les compagnies aériennes ont aussi perdu beaucoup d'argent et il ne s'agit pas de leur rajouter une crise. Il est clair qu'une subvention automatique de l'Etat arrangerait les choses.

VOTES

Vote d'entrée en matière

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13285 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non : –
Abstentions : –
L'entrée en matière est acceptée.

Deuxième débat

Un député (PLR) rappelle que cette question remonte finalement au budget. Le député a le souvenir d'une situation où une partie du Conseil d'Etat s'est très vite accommodée de la situation des douzièmes provisoires et a par ailleurs assez bien fait puisque la majorité des membres du Conseil d'Etat n'a pas représenté de budget. Tous sont revenus avec des crédits supplémentaires, dont aucun n'a été refusé. Il n'est juste pas possible de s'accommoder aussi facilement de cette situation. Le parlement n'a pas non plus été à la hauteur, en votant la quasi-intégralité de ces demandes, remettant en cause la pertinence du vote d'un budget. Ces comptes sont ici le reflet cumulé d'un dysfonctionnement général.

Le président aborde l'examen du rapport de gestion, politique publique par politique publique.

Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Un député (MCG) annonce que son groupe refusera cette politique en raison de la politique régionale qui ne convient pas au groupe. S'il a bien reçu les explications de M. Hodgers, il n'en est juste pas satisfait, notamment dans les détails de la rétrocession à la France. Le principe ne lui convient pas et les montants sont excessifs. Il s'agit donc de quelque chose que le MCG ne peut pas accepter, et il refusera cette politique pour protester contre cette manière de faire.

Un député (PLR) n'a rien contre les permis G, mais reste assez surpris du pourcentage que l'on retrouve chez les hauts cadres. Il s'agit d'un élément qui interroge, et qui doit rappeler que, plus l'on monte dans la hiérarchie, plus l'implication du Conseil d'Etat est importante. Si le député peut entendre qu'il

n'est pas facile de trouver des infirmières ou des chauffeurs, il a plus de peine à comprendre pourquoi le pourcentage de permis G est aussi élevé chez les cadres de l'Etat. Il s'agit d'un sujet qui mérite réflexion et interrogation, notamment sur la nécessité des collaborateurs d'être imprégnés de la vie locale et cantonale.

Un député (MCG) est tout à fait d'accord avec son collègue (PLR).

Vote d'ensemble sur la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Les commissaires acceptent la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble par :

Pour :	13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	2 (2 MCG)
Abstentions :	–

Le président appelle la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Vote d'ensemble sur la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Les commissaires acceptent la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES dans son ensemble par :

Pour :	11 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre :	–
Abstentions :	3 (1 UDC, 2 MCG)

Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Vote d'ensemble sur la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Les commissaires acceptent la politique publique C – COHÉSION SOCIALE dans son ensemble par :

Pour :	12 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC
Contre :	–
Abstentions :	2 (2 MCG)

Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Un député (MCG) a reçu les informations du DCS sur le pôle hockey et football et s'aperçoit que les chiffres sont assez importants, notamment pour les jeunes venus de l'extérieur qui sont logés de manière provisoire sur le canton. On arrive à quasiment 17% pour le hockey et 25% pour le football. Ce sont donc les contribuables genevois qui paient pour ces formations pour des jeunes de l'étranger, alors que d'autres jeunes du canton aimeraient faire partie de ces formations. Le MCG ne peut pas accepter que l'on dépense de l'argent pour des gens qui viennent de l'étranger se former dans ces centres.

Un député (S) rappelle que, dans les chiffres donnés, on parle de 15 jeunes sur un total de 92. Si on suit la réflexion de son collègue (MCG) et la politique qui s'ensuit, il ne faudrait pas prendre en compte la compétence, mais uniquement le fait de vivre à Genève. Le corollaire de cela serait que l'on ne fêterait plus de titres de champion.

Le député (MCG) indique que ce chiffre de 15 jeunes ne prend pas en compte ceux qui habitent chez leurs parents ou qui sont en famille d'accueil. Le chiffre donné ne correspond pas à la réalité, et le nombre de jeunes étrangers reste très exagéré.

Le député (S) note que la réponse est précise, avec le détail des lieux de résidence des 15 jeunes. Il y a donc bien 15 jeunes concernés et il faut être précis sur les chiffres.

Vote d'ensemble sur la politique publique D – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Les commissaires acceptent la politique publique D – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS dans son ensemble par :

Pour :	13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	2 (2 MCG)
Abstentions :	–

Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Un député (MCG) est inquiet de la politique menée par le DT en matière d'énergie, en relation notamment avec le barrage de Conflan où le département

traîne et fait tout pour que le projet ne soit pas développé. Il y a une vraie urgence en matière énergétique, qui est un vrai enjeu de sécurité. L'électricité hydraulique est un atout central pour l'avenir de Genève, notamment pour éviter autant que possible les « black-out ». Des communes agissent pour trouver des alternatives et le canton doit lui aussi mener une politique beaucoup plus effective.

Un député (Ve) note que ce n'est pas ce qu'a dit le magistrat, qui a juste dit que, pour l'instant, l'électricité produite par ce barrage était bien trop chère, mais qu'il était prêt à reconsidérer la situation au fur et à mesure des conditions géopolitiques.

Un député (MCG) rappelle que la réalité est une autre chose et que l'OFEN dit bien que l'on n'échappera pas aux pénuries, à hauteur de 40% d'électricité d'ici quelques années pour tout le semestre hivernal. On ne devrait pas y couper et cela va coûter des milliards à l'économie genevoise. Or, pour 250 millions de francs, on peut trouver une solution locale. On parle encore de 12% de tarifs supplémentaires pour l'année prochaine et l'électricité va encore continuer à augmenter dans les années à venir. Les centrales nucléaires partout en Europe ne suffiront plus, et avec 60% de production en Suisse, cela ne sera pas suffisant. Des projets comme Conflan pourraient alimenter 70 000 ménages à Genève.

Vote d'ensemble sur la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Les commissaires acceptent la politique publique E –ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble par :

Pour :	13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	2 (2 MCG)
Abstentions :	–

Le président appelle la politique publique F – FORMATION

Un député (UDC) le dit à chaque plénière, mais le groupe UDC refusera cette politique publique et aura l'occasion de revenir dans le détail. Le groupe refuse la politique F depuis plusieurs années, et cette dernière législature a tout particulièrement été émaillée de scandales. Il n'est pas possible d'accepter une telle gestion pour un département qui a fini à la dérive.

Un député (MCG) annonce que le groupe MCG refusera également cette politique. Les problèmes de gestion, les scandales comme à Mancy ou encore la sous-dimension de la formation professionnelle sont autant d'éléments qui ne permettent pas de l'accepter. Les choses n'ont pas été reprises en main en 2022 et le MCG s'y opposera.

Vote d'ensemble sur la politique publique F – FORMATION

Les commissaires refusent la politique publique F – FORMATION dans son ensemble par :

Pour :	6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre :	8 (2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	1 (1 LC)

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Un député (MCG) explique que le groupe MCG n'est pas satisfait de cette politique, notamment par le concept d'agglomération du Grand Genève, qui est très négatif pour notre canton. Ce n'est pas ainsi que l'on défend les intérêts de notre canton et le groupe ne peut pas accepter cette idéologie, raison pour laquelle le MCG refusera la politique G.

Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires acceptent la politique publique G –AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble par :

Pour :	7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Contre :	2 (2 MCG)
Abstentions :	6 (4 PLR, 2 UDC)

Le président appelle la politique publique H – SECURITÉ ET POPULATION

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SECURITÉ ET POPULATION

Les commissaires acceptent la politique publique H – SECURITÉ ET POPULATION dans son ensemble par :	
Pour :	12 (1 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Contre :	2 (2 S)
Abstentions :	1 (1 PLR)

Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Un député (MCG) se réjouit des rentrées fiscales exceptionnelles et annonce que le groupe MCG soutiendra cette politique I.

Un député (Ve) rappelle qu'il s'agit de la seule politique publique dans laquelle il y a des recettes. Il n'a pas échappé aux députés qu'il y a eu des recettes supplémentaires assez importantes, dont l'origine ne signifie pas forcément la bonne santé financière du canton, mais qui sont venues du négoce international. Le député fait suite au débat sur l'amendement du député (LJS) et trouve qu'il aurait aussi été possible d'attribuer ces recettes supplémentaires à l'aide au développement. Simplement pour marquer cette possibilité, le groupe des Verts s'abstiendra.

Vote d'ensemble sur la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Les commissaires acceptent la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES dans son ensemble par :	
Pour :	12 (2 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	–
Abstentions :	3 (1 S, 2 Ve)

Le président appelle la politique publique J – JUSTICE

Vote d'ensemble sur la politique publique J – JUSTICE

Les commissaires acceptent la politique publique J – JUSTICE dans son ensemble par :	
Pour :	14 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	–
Abstentions :	1 (1 S)

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires acceptent la politique publique K –SANTÉ dans son ensemble par :	
Pour :	11 (2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Contre :	–
Abstentions :	4 (3 S, 1 PLR)

Le président appelle la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE

Un député (MCG) annonce que le groupe MCG s'opposera à cette politique L, du fait qu'il n'y a pas eu de politique de préférence cantonale véritablement efficace ni de volonté de la part de la magistrate d'aller dans cette direction. La question d'Uber a également très mal été gérée et, si la magistrate s'est réveillée en 2023, elle s'est laissé avoir en 2022. Si elle a pris des mesures intelligentes au sortir de la législature pour aller à l'encontre d'une multinationale, il y a eu trop de flottements en 2022.

Un autre député (MCG) ajoute que c'est le montant des personnes qui sont à la recherche d'un emploi qui pose également problème, avec 80 millions de francs sortis par le contribuable pour aider ces personnes. Il y a un effort considérable à faire pour réinsérer ces gens dans le marché, avec des formations, des encouragements et l'application de la directive sur la préférence cantonale.

Un député (Ve) répond que ce dernier point concerne plutôt la politique sociale, puisqu'on parle de personnes qui sont à l'Hospice général. Peut-être

que la loi de réforme de la LIASI permettra de sortir de cette situation. Le député ne peut pas non plus laisser dire ce qui a été dit sur Uber. Il s'agit d'une situation qui dure maintenant depuis plus de 10 ans, et en sortir est très compliqué sur le plan juridique. Un travail a été fait sur ce volet et le député espère qu'il sera suivi d'effets sur la durée.

Un député (MCG) concède que le combat contre Uber n'était pas facile. Néanmoins, malgré une première victoire juridique obtenue par M. Poggia, quand Mme Fischer a repris le dossier, elle s'est laissé embobiner par Uber en pensant pouvoir négocier. Or, négocier avec Uber est très difficile, et la conseillère d'Etat est devenue beaucoup plus raisonnable à la fin de la législature. Les milieux des taxis étaient encore très furieux envers le DEE et sa politique en 2022, pour une politique de négociation qui était beaucoup trop favorable à Uber.

Un député (Ve) pense que le débat entre les taxis et les VTC est un débat compliqué et il relève que l'on peut aussi mettre au crédit de Mme Fischer les efforts entrepris pour relocaliser l'économie de manière plus locale et circulaire. Une telle politique est cependant difficile à mener en deux ans et le député espère que la nouvelle magistrate poursuivra de tels efforts.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE

Les commissaires refusent la politique publique L –MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE dans son ensemble par :

Pour :	6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre :	8 (2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	1 (1 LC)

Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ

Un député (UDC) indique que, comme pour la politique F, le groupe UDC refusera la politique M, sensiblement pour les mêmes raisons. La gestion durant toute cette législature, et spécifiquement la dernière année, a été assez catastrophique en termes de mobilité et de trafic. Il y a eu une réelle disproportion entre certaines mobilités douces et les centaines de millions de francs investis d'année en année. Le département a été incapable d'équilibrer les choses alors que la constitution garantit le libre choix du mode de transport. Le magistrat s'est évertué à tout bloquer et a développé des autoroutes à vélos. Aujourd'hui, on ne circule presque plus à cause de la gestion des travaux et les

fermetures de grands axes se poursuivent, notamment avec l'été à venir. C'est évidemment dû à une mauvaise gestion de la part du magistrat. Ce dernier, pour revenir sur la LMCE, s'est évertué à en faire une lecture erronée et abusive. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC refusera la politique M.

Un député (S) observe que les socialistes divergent profondément avec cette vision, qui s'inscrit totalement dans la vision de la LMCE, que le député (UDC) souhaite abroger par un projet de loi qu'il a déposé. Pour rappel, 68% de la population a accepté cette loi. Il est important d'avancer sur un certain nombre de projets, que ce soient les trams, les pistes cyclables ou encore le développement du Léman Express. Les crédits d'étude sur le ferroviaire ou sur les axes forts pour les vélos représentent une politique qui va dans le bon sens et permettent de diminuer la pollution et le bruit.

Un député (MCG) annonce que le MCG va aussi refuser la politique M. Le groupe ne peut pas soutenir une politique qui a mené le chaos dans les rues et qui ne permet pas le libre choix pour les usagers de la route. Il n'est aujourd'hui juste plus possible de circuler avec un certain nombre d'aménagements, dont certains d'entre eux, il faut l'avouer, relèvent du Conseil administratif de la Ville de Genève. Tout est fait pour entraver la circulation automobile et le groupe espère que cette politique restera un mauvais souvenir. Il fait confiance au nouveau conseiller d'Etat chargé de la mobilité pour agir, y compris face aux véhicules frontaliers qui se déportent dans les villages et dans l'ensemble de la ville. Il y a quelque chose à faire sur ce point. Le MCG refusera par ailleurs tout P+R payé aux frais du contribuable genevois.

Un député (LC) trouve qu'il faut tout de même mettre à l'actif du chef du département toutes les activités par rapport aux infrastructures. Il a notamment mis aux normes les projets genevois par rapport aux financements fédéraux, ce qui permet de dire que tous les interrégionaux sont aujourd'hui à l'heure et en temps avec ce que la Confédération peut nous attribuer. Le député rappelle aussi qu'il a relancé les débats pour la traversée du Lac à Berne. Pour la mobilité, la forme sera plus jugée que le fond. Or, quand on voit les discussions qu'il y a eu durant la campagne, même la droite n'est pas loin de ce qui a été mis en place, malgré des dissensions sur la forme. Le député trouve dommage que ce bilan soit obstrué qui, sur le global, est plutôt bon et appelle à l'indulgence de la commission.

Un député (Ve) rappelle qu'à chaque discussion sur la mobilité, tout le monde autour de la table se transforme en expert. Le député regrette un certain nombre de caricatures et note qu'il n'a à titre personnel jamais vu d'autoroute à vélos à Genève, si ce n'est à la rue de Chantepoulet. On pourrait même dire que l'on n'en fait finalement pas assez. Le groupe des Verts ne refusera pour autant pas cette politique et se concentrera sur les effets positifs. Le chaos de

circulation n'est pas dû aux infrastructures, mais bien au nombre de personnes qui circulent encore en véhicule individuel motorisé. Les habitudes de déplacement vont se modifier, et il faut continuer de pacifier les quartiers pour arriver au calme. La promotion de la mobilité alternative ne signifie pas soutenir des vélos à 45 km/h, mais aussi par exemple favoriser les piétons. Le groupe des Verts soutiendra tout de même cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique M – MOBILITÉ

Les commissaires refusent la politique publique M – MOBILITÉ dans son ensemble par :

Pour :	6 (3 S, 2 Ve, 1 LC)
Contre :	7 (2 MCG, 3 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	2 (1 LJS, 1 PLR)

2e débat sur le PL 13285

Le président met aux voix l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » :

Pour :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	–
Abstentions :	–

L'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » est accepté.

3e débat et vote d'ensemble

Un député (PLR) rappelle en préambule que la commission a étudié tous les comptes et la gestion 2022, qui sont basés sur un budget en douzièmes provisoires. Ce sont dans les faits 8 députés de la commission des finances qui ont fait passer toutes les demandes de crédit supplémentaire, et cela n'est évidemment pas une manière de travailler. La faute est en partie celle du Conseil d'Etat, qui s'est accommodé de cela. Il était possible de passer outre le budget, et chaque membre du Conseil d'Etat s'est mis d'accord avec ses collègues pour revenir en commission pour trouver des majorités pour faire passer des crédits. Le Conseil d'Etat fait finalement peu de cas des décisions

du Grand Conseil et aurait dû, suite au refus de son budget, revenir avec un nouveau projet en tenant compte des remarques faites. Il a préféré s'arrêter là, en sachant que ces 8 députés allaient décider pour les 100 députés du parlement. Le député (PLR) demande donc une urgence de commission sur le PL 13205-A, qui obligera le Conseil d'Etat à revenir au moins une fois avec un nouveau budget comprenant les amendements techniques du Conseil d'Etat. Si on ne le fait pas, cet outil ne sera pas à la disposition du législateur pour le prochain projet de budget. Sur le fond, il faut distinguer la gestion du Conseil d'Etat sur deux aspects, comme en 2020 et 2021. Tout d'abord sur l'aspect extraordinaire. Nous sommes encore en sortie de crise du covid, et s'y sont rajoutées la guerre en Ukraine et les conséquences sur les marchés qui ont engrangé des surcoûts considérables pour l'Etat. Un certain nombre d'EPA ont vu leurs besoins exploser et il a fallu remplir les trous. Pour toutes ces raisons, le PLR ne peut pas en vouloir au Conseil d'Etat qui n'est évidemment responsable de rien de tout cela. A ce titre, le PLR, qui n'est pas très enclin à voter des crédits, a accepté ceux qui étaient liés à des crises extraordinaires. Il n'en demeure pas moins que, sur la gestion ordinaire, le gouvernement aurait dû s'atteler à faire des réformes structurelles, qui ne pouvaient évidemment pas avoir lieu en fin de législature. Cela n'est cependant toujours pas acceptable pour le PLR, qui n'est pas non plus dupe sur les rentrées extraordinaires de la part de certaines entreprises. Le parti ne veut pas que cet argent parte dans des pays où cet argent ne servirait qu'à couvrir un déficit. Ces recettes s'expliquent aussi par une réforme votée en 2019 grâce à laquelle les entreprises ont payé plus d'impôts avec un taux qui est passé à 13,99%. Pour ceux qui espèrent un impôt sur les super-bénéfices, c'est exactement ce qui s'est passé puisque ces entreprises ont payé un impôt sur des résultats eux-mêmes supplémentaires. Ces bons résultats ne vont pas forcément perdurer, et on sait que 2022 est une année exceptionnelle. Le rapport BAK a bien montré qu'il n'y a pas de crise des revenus, mais bel et bien une crise des dépenses pour laquelle il faudra absolument serrer la vis. Au vu de ces résultats, on aurait aussi pu s'attendre à plus d'argent mis de côté pour rembourser la dette, ce qui n'a pas été fait pendant longtemps, et qui permettrait d'améliorer les prestations à la population. Il faut vraiment s'atteler à ces réformes importantes. Avec tout ce qui a été dit, le groupe PLR se rend compte qu'il s'agit de savoir si l'on est d'accord avec la gestion de l'ancien Conseil d'Etat alors que la législature a commencé. Le groupe PLR serait plutôt enclin à refuser en raison de l'accumulation des années passées, mais, ayant entendu le discours du nouveau Conseil d'Etat, il s'abstiendra sur le rapport de gestion.

Un député (MCG) rappelle que la commission a examiné le budget 2022 fin 2021. La situation n'était alors pas réjouissante et le canton était en pleine

crise du covid, avec des perspectives budgétaires qui n'étaient pas bonnes et un déficit important qui était prévu. Ce que proposait le gouvernement ne satisfaisait pas le groupe MCG, qui trouvait le nombre de nouveaux postes excessif. La gauche pensait que ces postes étaient nécessaires, tandis que la droite imaginait qu'il ne fallait pas de nouveaux postes. Le MCG se trouvait alors dans une situation difficile et n'arrivait pas à trouver une majorité. La majorité était relativement courte dans l'ancien parlement, et du fait qu'il n'y a pas eu cette majorité, le groupe a été contraint de refuser le budget qui était présenté. Logiquement, le Conseil d'Etat aurait dû déposer un nouveau budget, ce qui n'a pas été fait. Le président de la commission a alors déposé un projet de loi pour obliger le gouvernement à déposer un nouveau budget en cas de refus, ce qui aurait été une excellente mesure sur le moment. Les prévisions fiscales sont par la suite devenues plus favorables, et des éléments sont apparus de manière plus claire. Une majorité de cette commission a réussi à trouver un accord pour augmenter de manière modérée les nouveaux postes pour répondre aux demandes et tenir compte de cette situation qui s'était améliorée. Les crédits supplémentaires votés l'ont donc été de manière tout à fait correcte en respectant les lois de ce Grand Conseil. Le député (MCG) constate que l'on ne se pose pas de questions quand on augmente le financement du CICR de 39 millions de francs, ce qui est légitime ; or, certains voudraient empêcher des crédits supplémentaires qui le sont tout autant. Personne n'aurait pourtant imaginé dire au CICR de revenir avec un projet de loi et de suivre un processus plus lent. Il faut être cohérent et le format de la demande de crédit est un outil utile pour le parlement. Il faut regarder l'efficacité et ne pas rentrer dans des polémiques qui doivent rester dans l'espace politique. Suite à ce vote, les parlementaires ont pu découvrir au fil du prochain budget que la situation allait être plus favorable que prévu, ce dont il faut évidemment se réjouir. Une pluie d'or nous tombe dessus et le député trouve que la commission se comporte en enfant gâté à se plaindre de ce qui lui arrive. Cela n'est pas très responsable de la part du parlement. Le MCG votera avec conviction le projet de loi approuvant la gestion du Conseil d'Etat pour 2022. En revanche, cela ne signifie pas qu'il faille faire l'économie de réformes pour un certain nombre de services de l'Etat, que ce soit le SPAd ou des services du DIP.

Un député (S) remercie Mme Fontanet et ses services pour tout le travail effectué et toutes les informations données dans le cadre de cet examen. Il remercie également les autres membres du Conseil d'Etat pour leur participation. Le groupe socialiste va, sans suspens, approuver le rapport de gestion. Il y a un certain nombre d'éléments dont le parti peut se satisfaire, tandis qu'il ne peut se satisfaire d'autres. Ce vote reflète la position du groupe socialiste, qui est majoritairement satisfait par la gestion opérée par le Conseil

d'Etat et l'administration. Il est facile de critiquer constamment le Conseil d'Etat quand on parle des comptes ou du budget, mais le Grand Conseil doit aussi faire son autocritique. Le vote du budget est de sa compétence, et c'est au final lui qui a obligé l'administration à travailler en douzièmes provisoires comme cela s'est fait en 2022. Le budget déficitaire annoncé a été négocié et refusé, pour s'avérer au final largement excédentaire. Le parlement ne peut pas se plaindre des recettes fiscales inattendues et importantes qui sont arrivées sur Genève, avec une différence de plus de 1 milliard de francs au niveau des recettes fiscales et de 2 milliards au niveau des revenus globaux. Cela doit évidemment faire réfléchir pour la suite, notamment sur la méthode de travail du Grand Conseil, qui va prochainement entamer les premières discussions budgétaires pour 2024. Il faut apprendre de cette expérience et s'en souvenir au moment de négocier un ou deux postes, en se rappelant que le budget de l'Etat est satisfaisant avec les moyens actuels. Le PS ne veut pas forcer à nouveau l'administration à travailler en douzièmes provisoires comme pour 2022 et est persuadé qu'une bonne intelligence politique devrait permettre d'arriver à des compromis.

Un député (Ve) se joint aux remerciements de son préopinant. Le parlement est parti sur trois budgets pour arriver à ces douzièmes provisoires. Un certain nombre de critiques sont émises sur les crédits supplémentaires, mais il faut rappeler que beaucoup sont arrivés en début d'année pour des charges contraintes, puis que d'autres sont arrivés en raison de la situation économique et internationale. Concrètement, et suite aux auditions qui ont eu lieu avec les départements, ces crédits supplémentaires ont été utilisés à bon escient et devaient être votés pour la pérennité de l'Etat. Le député constate que certaines politiques sont refusées pour des dysfonctionnements ponctuels. Or, au DIP, la majorité des classes fonctionnent bien et il ne faut pas jeter l'opprobre sur l'ensemble du département pour des domaines qui doivent eux être réformés. Le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil ont fait un bon travail, qui a permis de répondre à l'ensemble des défis pour cette année difficile, avec deux mois d'isolement total pour le covid ou encore les répercussions économiques et sociales de la crise ukrainienne, y compris sur le plan énergétique. Le Conseil d'Etat a fait des propositions pour soutenir la population dans ce sens et a rempli sa mission. Le groupe des Verts va donc approuver en toute bonne conscience ce rapport.

Un député (UDC) explique que les trois politiques refusées par son groupe ne l'ont pas été pour des questions de détail, mais pour une insatisfaction globale sur l'ensemble. Si on se penche sur d'autres politiques publiques, même la politique I mériterait d'être refusée, mais cela n'est pas pour autant que la gestion est mauvaise. Si certains éléments n'ont pas convaincu sur la

politique K comme le remboursement des 800 000 francs à l'entreprise chargée de la vaccination, il ne s'agit pas d'un élément suffisant pour refuser la politique en question. Le groupe UDC a été globalement convaincu et fait cette analyse pour tous les départements, avec une gestion plutôt bonne. Le député (UDC) entend tout le monde revenir sur les crédits supplémentaires et rappelle que tous les crédits n'étaient évidemment pas à refuser et étaient même nécessaires. Le groupe est revenu à quatre reprises pour modifier le fait que, quand la commission se prononce, cela ne passe pas devant le Grand Conseil, notamment pour tout ce qui concerne les augmentations de postes. C'est sur cet élément que le groupe UDC a eu tendance à refuser ces crédits. Si on fait le bilan, même si l'Etat a été bien piloté, le groupe s'abstiendra sur le rapport de gestion, pour marquer son désaccord sur certaines politiques publiques.

Un député (LC) souligne la décision de la commission sur les crédits exceptionnels et le fait que le Conseil d'Etat ne soit pas revenu avec des corrections. Le groupe du Centre soutiendra la décision de réactiver le PL 13205-A, pour que les choses avancent sur ce projet nécessaire. Sur la question budgétaire, le budget est fait avec des chiffres et il est vrai que quand on en est arrivé aux douzièmes, on parlait alors d'une hypothèse de –300 millions de francs. Evidemment, à la fin de l'année, avec 1,5 milliard de francs d'excédents, beaucoup de gens ne comprennent plus le travail de la commission. Il faudrait donc améliorer le système pour de meilleures prévisions. Ceci dit, le député préfère évidemment des rentrées imprévues, même si c'est un vrai problème. Si on prend le bilan de 2022, avec toutes les crises rencontrées, force est de constater que le budget a été tenu. On peut regretter le manque de transversalité entre les départements pour la gestion du personnel, et ce point continue de ne pas être traité. Cela a été dit par le groupe socialiste, il s'agira d'un point à prendre en compte dans le projet de budget 2024, qui devra aussi éviter les douzièmes provisoires. Le Grand Conseil n'a pas été très bon sur les questions transversales ces dernières années et peut encore s'améliorer sur ce point. Le Centre s'est abstenu sur deux politiques publiques, mais souhaite tourner la page et votera ce projet de loi.

Le PL 13285, dans son ensemble, est accepté par :

Pour :	9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Contre :	–
Abstentions :	6 (4 PLR, 2 UDC)

Conclusion

Au vu de ces explications, la majorité de la commission des finances vous encourage à accepter ce projet de loi.

Annexes (voir seconde partie)

1. *Rapports des sous-commissions*
2. *Réponses du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes aux questions transversales de la commission*
3. *Présentation des entités subventionnées issues du périmètre de consolidation*
4. *Composition des sous-commissions pour les comptes 2022*

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A

SGGC
25 mai 2023

Commissaires :
Cyril Aellen
Marjorie de Chastonay

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : M. Laurent Koelliker, Sautier (SGGC), Mme Irène Renfer, Secrétaire générale adjointe (SGGC) et Mme Natacha Clavien Vecchio, Responsable finances et RH (SGGC).

Présentation : Programme A SGGC

M. Koelliker réalise une brève introduction par rapport aux comptes 2022 du Grand Conseil, concernant le SGGC. Il aborde les différences par rapport aux comptes 2021.**Premièrement, le début de l'année 2022 était encore en période Covid,** avec des commissions ayant des conditions de réunions différentes, zoom ou présentiel. Les commissions ont donc moins siégé, alors que le Grand Conseil a siégé un peu plus en plénière qu'en 2021. **Deuxièmement, il y a une différence au niveau global d'environ CHF 125'000.- dépensés en moins.** Des frais de location de l'OMM, s'élevant à un peu moins de CHF 100'000.- sur une année, se sont notamment terminés fin 2021. La commission des finances a moins siégé en 2022 qu'en 2021, notamment pour l'examen des comptes. Elle est passée de 67h à 22h, soit environ 40 heures de moins. Cela explique une petite baisse dans les jetons de présence. Pour le reste, il y a une certaine stabilité entre 2021 et 2022. Pour le reste, ils n'ont pas identifié de variations notables, outre celles indiquées.

M. Koelliker évoque les frais d'impression des tirés à part et du mémorial. Cela se situe à 11.02.01 SGGC, à la ligne 31.02, avec CHF 68'000.- de dépenses supplémentaires par rapport au budget. C'est relativement proche des comptes 2021. Il y a une différence de CHF 15'000.-, qui s'explique par le fait que pour les projets de loi LIAF, toutes les annexes étaient imprimées jusqu'à l'année précédente ce qui représentait des volumes importants. Il a donc été convenu, avec le Conseil d'Etat, que tout ce qui relève des annexes figure sur internet et n'est plus imprimé. Ils ont bon espoir que ce dépassement soit réduit à peu cette année.

Question des député.e.s

Q (PLR) : En **combien d'exemplaires sont tirés les projets de loi ? R (M. Koelliker) :** Lorsqu'il a commencé, c'était tiré à 900 exemplaires. A présent, c'est passé de 100 à 80 exemplaires, dont 8 ou 9 abonnés députés. Il y a un confort manifeste à travailler sur le papier, notamment pour réaliser des annotations. Il y a également la possibilité pour des tiers de s'abonner pour les recevoir en version papier, et les abonnés ont également diminué à ce niveau-là. **Les**

impressions ne peuvent pas totalement être supprimées, étant donné qu'il y a l'obligation du dépôt légal des imprimés qui sont produits. Il faudrait donc toujours en imprimer minimum trois. Le coût est surtout sur le premier exemplaire, en termes de mise en page. Après, c'est surtout le coût du papier. Le mémorial fait face à la même situation. Il y avait 600 abonnés dans les années 90. Actuellement, le mémorial est tiré à 10 exemplaires, sachant qu'il faut au minimum deux exemplaires pour le dépôt légal à la bibliothèque de Genève et aux archives d'Etat.

Q (PLR) : Il relève que l'impression par des députés représente plutôt des coûts écologiques qu'économiques. **R (M. Koelliker) :** Il confirme. En effet, ce n'est pas à leur demande qu'ils sont contraint d'imprimer. En parallèle, le groupe informatique a mené un effort pour faciliter le travail en version électronique, avec notamment des liens directs dans l'ordre du jour.

Q (Ve) : De manière générale, **les douzièmes provisoires et l'absence de budget en 2022 ont-ils eu un impact sur le fonctionnement du Secrétariat général du Grand Conseil ? R (M. Koelliker) : Cela n'a pas vraiment eu d'impact.** Par rapport à l'époque, il y avait la contrainte pour le Conseil d'Etat de fonctionner avec des douzièmes provisoires stricts et de revenir avec un projet de budget dans les trois mois et le Grand Conseil était obligé de voter un projet de loi octroyant les douzièmes provisoires. **Tout cela a été supprimé et une automaticité a été introduite, avec des douzièmes automatiques en l'absence de budget.** De plus, le Conseil d'Etat a adapté des dépenses contraintes, ce qui fait que même avec des augmentations de dépenses, les montants peuvent être engagés. Le budget se fait au niveau cantonal et qu'il n'y a pas de contraintes externes. Le fonctionnement se fait donc pratiquement de manière indifférenciée, qu'on soit en douzièmes ou en budget ordinaire. Il n'y a eu que deux augmentations du budget du Grand Conseil au cours des dix dernières années. La première est la revalorisation de 25% des jetons de présence et de la dotation annuelle aux partis en 2011-2012, et la deuxième est l'augmentation de la ligne budgétaire pour la traduction en langue des signes. Les autres années, le budget n'a pas augmenté, ce qui n'a donc pas entraîné de différence pour le SGGC qu'on fonctionne en budget ordinaire ou en 12e. Le problème viendrait lorsqu'un projet de budget augmente, et n'est pas voté.

Q (PLR) : Concernant la **charge de transfert de CHF 180'000.-,** de quoi il s'agit ? **R (M. Koelliker) :** Il s'agit d'une subvention octroyée à Léman Bleu, pour soutenir l'activité de cette chaîne locale. **R (Mme Renfer) :** Il s'agit d'une **subvention à titre général, et ce n'est pas pour une diffusion particulière.**

Q (PLR) : Les revenus du Grand Conseil, sont de CHF 94'000.-. R (M. Koelliker) : Ces derniers ont augmenté sensiblement. **R (Mme Clavien Vecchio) :** Il y a principalement la **location de la salle du Grand Conseil au Conseil municipal de la Ville de Genève, la redistribution de la taxe CO_2, ainsi que la vente des tirés à part. R (M. Koelliker) :** Il y a également eu un revenu lié à un dédommagement de l'assurance pour une personne accidentée l'année précédente.

Q (PLR) : A quoi correspondent **les honoraires de conseillers externes ?** S'agit-il par exemple des **demandes des commissions, des recours contre les lois du Grand Conseil ? R (M. Koelliker) :** Il confirme que ce sont ces objets. **Le montant principal est constitué du mandat à Swisstext de traduction en langue des signes et en sous-titré. Ce montant représente environ CHF 350'000.-** sur les CHF 448'000. Le reste est constitué des mandats particuliers demandés par les commissions ou lorsque le Grand Conseil se défend seul, sans l'appui de départements, lors de recours.

Q (PLR) : Y a-t-il des retours concernant **Swisstext**. **R (M. Koelliker) :** Il y a des **retours symboliques**. Les associations ont fait la promotion que Genève est le premier canton suisse à donner l'accès. Il n'y a pas de statistiques concernant les personnes qui utilisent réellement le service, car cela se passe sur le poste récepteur sans interaction l'émetteur. **R (PLR) :** Il y a des dépenses symboliquement importantes, pour un nombre restreint de personnes.

Q (Ve) : Le changement concernant **les assistants parlementaires** a-t-il déjà été mis en œuvre ? **R (M. Koelliker) :** Il a été mis en œuvre avec le changement de législature, fin avril dernier. Avant, la preuve d'engagement d'un assistant politique permettait d'obtenir une dotation annuelle forfaitaire, sans vérification. Le bureau de l'année passée a repris le sujet et a considéré qu'il s'agissait potentiellement d'un moyen détourné de financer un parti politique, si le montant entier n'était pas dévolu à l'assistant politique. **A partir de la présente législature, il a donc été fixé comme règle, que le salaire convenu doit figurer dans le contrat d'engagement.** On ajoute les charges patronales et on rembourse jusqu'à concurrence de CHF 5000.-. **R (Mme Clavien Vecchio) :** Avant, un montant de CHF 60'000.- était versé à chaque parti pour les assistants parlementaires, sur présentation du contrat.

Q (PLR) : Il se questionne quant à la **qualité des rapports** rédigés par les députés. **Quelle est la proportion de jetons de présence qui concerne les rapports et quel est le temps de travail demandé au SGGC ?** Il suppose que la qualité est variable et souhaite avoir une idée de ce coût. **R (M. Koelliker) :** Un calcul avait été réalisé il y a 6 à 7 ans de cela environ et avait amené à un montant d'environ CHF **100'000.- pour tous les rapports sur une année**, concernant la majoration dévolue aux rapporteurs. Il serait **difficile d'appliquer cette tâche à un représentant de l'administration, et d'assumer quantitativement l'entier des rapports, pour un poste à 100%.** En termes de réception des rapports, il estime qu'un travail plus poussé de synthèse était réalisé il y a longtemps. A présent, un glissement s'est opéré à l'interne des groupes. On invite les rapporteurs à remplacer les noms des intervenants par le nom des partis politiques, mais sans opérer systématiquement une synthèse. Le SGGC n'intervient pas pour retravailler un rapport, car il s'agit du produit du rapporteur. Le SGGC réalise un travail afin que l'apparence des rapports soit identique, en termes de forme. **Tous les rapports sont relus par les secrétaires scientifiques, lorsqu'il y en a. Ils se concentrent sur la bonne retranscription des amendements votés, et sur le fait que la loi annexée est correcte.** Toutefois, ils ne se prononcent pas sur les options du rapporteur et sur le contenu du rapport. Lorsqu'il n'y a pas de secrétaire scientifique et qu'il s'agit d'un projet de loi du Conseil d'Etat, c'est le département rapporteur qui fournit la loi votée et les amendements intégrés. Dans le cas d'un projet de loi issu de députés, dans une commission sans secrétaire scientifique, il y a une relecture de la mémorialiste ou des correcteurs en se concentrant sur la question des amendements. **R (PLR) :** Il n'y a pas un temps considérable qui est déployé pour cela. **R (M. Koelliker) :** Un temps considérable est déployé en ce qui concerne les dépôts, **en raison du volume importants d'objets déposés. R (Mme Renfer) :** Ponctuellement, des rapports demandent plus de temps au dépôt. Suivant le déroulement en commission, cela demande parfois des vérifications auprès des départements. Il y a également des rapports de sous-commission pour lesquels il faut avoir une attention particulière.

Q (PLR) : Si on devait imaginer la **rédaction des rapports par l'administration, même plus synthétique, cela nécessiterait-t-il un surcoût** et un désengagement par rapport à la situation actuelle, sur un plan financier ? **R (M. Koelliker) :** Pour aller dans cette direction, il faudrait s'inspirer de ce qui est réalisé au niveau fédéral. Toutefois, les rapports de commissions fédérales sont extrêmement résumés et synthétiques. De plus, c'est le président de commission qui assume la responsabilité de la validation du rapport préparé par l'administration, ce qui implique du temps supplémentaire pour les présidents de commission. **R (Mme Renfer) :** Certaines commissions fonctionnent sans secrétaire scientifique. Cela peut rendre la tâche de rédaction plus compliquée pour les personnes n'ayant pas assisté aux travaux.

Q (Ve) : Elle a le souvenir que dans les discussions pour le budget, le secrétariat a dit qu'il envisageait éventuellement d'engager des **secrétaires scientifiques** pour toutes les commissions. **R (M. Koelliker) :** Il répond par la négative. La loi de 2001 précise que toutes les commissions ont un secrétaire scientifique. Entre la loi et l'application, cela s'est fait graduellement (CCG puis finances). C'est Mme Renfer qui est la répondante des secrétaires scientifiques, qui sont au nombre de sept, et qui couvrent environ deux tiers des commissions. **L'augmentation du nombre de secrétaires scientifiques nécessiterait une augmentation de l'encadrement également. Pour l'instant, il n'y a pas de demande de la part des**

commissions restantes. Ils ne sont pas convaincus qu'il y ait une raison d'être pour les quelques commissions n'ayant pas de secrétaire scientifique. En effet, elles reçoivent un appui de qualité de la part des départements, ainsi que de la part des secrétaires administratives. Les secrétaires administratives trouvent le travail intéressant dans ces commissions, car elles sont en contact direct avec la présidence et réalisent toute la variété des tâches d'organisation. Dans les autres commissions, elles réalisent des tâches administratives et restreintes. Le cahier des charges des secrétaires scientifiques figure dans la loi.

Q (PLR) : Il aborde la **transformation de l'Hôtel de Ville**, avec le crédit d'investissement. Il a le sentiment que la transformation des bâtiments a déjà bien avancé, et se demande si son interprétation est correcte. **R (M. Koelliker) :** Par rapport aux informations dont ils disposent, qui sont lacunaires, le projet de loi qui a été voté couvre ce qui a été fait et ne va pas au-delà (L 11472).

Q (PLR : Il évoque un montant de CHF 750'000.- sur le montant d'un million. **R (M. Koelliker) :** Le budget total est de CHF 19'300'000.-. Dans ce montant, un million était dévolu au vote électronique et au mobilier. Le crédit de bouclement de cette partie doit intervenir dans les prochains mois. Il évoque ensuite un projet de réfection, dans le cadre des milliards pour les bâtiments de l'Etat, pour refaire le toit, les vitrages n'étant pas en double-vitrage, ainsi qu'installer un éventuel ascenseur dans cette aile. Il ne dispose pas d'autres informations. **Il y a trois étapes de réflexion. La salle du Grand Conseil et les salons historiques sont les deux premières étapes. La troisième étape concerne l'aile**, mais elle n'a pas encore eu lieu et ils n'ont pas plus d'informations à ce sujet.

M. Koelliker relève qu'un changement mineur interviendra par rapport aux prochains comptes. La dotation annuelle aux partis (CHF1'400'000.-) a été indexée de 3%, à partir du changement de législature. Cela représente CHF 40'000.- supplémentaires sur une année complète.

Q (PLR) : Quelle est la **proportion de députés demandant un abonnement de bus, respectivement une carte de parking,** pour la nouvelle législature ? **R (M. Koelliker) :** Ils peuvent également demander les deux. **R (Mme Clavien Vecchio)** : Elle dispose du tableau Excel avec les nouveaux députés dans lequel il est retranscrit les demandes individuelles et leur propose de transmettre l'information par mail. **Q (Ve) :** Les députés utilisent-ils vraiment les deux moyens de transport, de manière multimodale ? **R (Mme Clavien Vecchio) :** Il est difficile de savoir précisément s'ils utilisent les 2 moyens de transport. En effet, en ce qui concerne le parking, ils reçoivent un décompte nominatif détaillé, mais pour les tpg, il est impossible de savoir s'ils se servent de leur abonnement.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A

Présidence
30 mai 2023

Commissaires :
Cyril Aellen
Marjorie de Chastonay

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat (DF), M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat (DSPS), Mme Michèle Righetti, Chancelière d'Etat (Chancellerie), Mme Malika Bussien, directrice administrative et financière (Chancellerie).

Documents distribués en séance :

1. Documents relatifs aux comptes de fonctionnement de la politique A détaillés à deux positions pour la politique publique et les programmes et à quatre position pour les prestations
   Chancellerie d'Etat
2. Documents relatifs aux détails des subventions de la politique publique A
   Chancellerie d'Etat
3. Documents relatifs aux comptes d'investissement de la politique publique A
   Chancellerie d'Etat
4. Présentation du DF, du DSPS et de la Chancellerie relative à la politique A
   Chancellerie d'Etat

Présentation

M. Poggia remercie les députés pour leur présence pour ce moment essentiel de la fin de la législature.

Mme Righetti rappelle que cette politique A est assez disparate. Puisque les programmes concernant le Grand Conseil et la Cour des comptes font l'objet d'auditions spécifiques, cette rencontre concernera le programme A02, pour le Conseil d'État, le programme A03, pour les droits politiques et le programme A05 pour l'égalité et la Genève internationale.

Programme A02 : Conseil d'Etat

Le programme A02 inclut de manière plus précise le Conseil d'État en tant que tel ainsi que tous ses services supports comme le protocole, la communication ou encore les affaires juridiques, mais également le service aux affaires européennes, régionales et fédérales (SEF) qui établit tant des contacts avec la députation fédérale qu'au niveau de la région voisine et des autres cantons.

Les écarts au sein de ce programme s'expliquent surtout sur la nature 30 au niveau des provisions pour la caisse de pension des magistrats. Ces informations sont fournies par les

experts, qui ont demandé à revoir les chiffres à la hausse d'environ 900'000 pour la révision de la table actuarielle et l'indexation des retraites pour les personnes actives et leurs futures rentes.

Quelques postes sont vacants, mais ont été repourvus durant l'année. Cela concerne par exemple la cheffe adjointe du protocole qui est devenue cheffe du protocole, ce qui a nécessité de repourvoir le poste d'adjoint. Pour rappel, ces deux personnes se répartissent tous les accueils protocolaires toute l'année et organisent toutes les représentations protocolaires quand le Conseil d'État ne peut s'y rendre. Au niveau de la communication, la direction du service a également été reprise par une nouvelle personne. Ces rotations expliquent les petites variations au niveau des ETP et font partie des roulements assez naturels des équipes.

Sur la nature 31, il y a un écart de presque -1 million de F au niveau des charges de biens et de service, écart qui s'explique par des frais de manifestations et des frais protocolaires moins élevés que prévu. Ces montants dépendent vraiment des évènements qui s'organisent, et ne sont pas dépensés les années où cela n'est pas nécessaire.

Questions

Q (PLR) : Il a compris pour les charges de personnel qu'il y avait une compensation négative et une compensation positive et souhaite savoir si, une fois que les postes seront repourvus, les zones de dépenses resteront à peu près identiques. **R (Mme Righetti) :** Ces dépenses resteront les mêmes, et précise que les choses sont très stables au niveau de la chancellerie.

Programme A03 : Droits politiques

Mme Righetti poursuit sur la question des droits politiques en expliquant que le principal écart concerne un non dépensé important sur les charges de personnel et les dépenses générales. Suite au fonctionnement en douzièmes, la Chancellerie a fonctionné sur la base de l'exercice 2021, pour lequel il y avait un nombre important de votations et 2 élections complémentaires (1er et 2 ème tour du CE), ce qui n'a pas été le cas en 2022 où il n'y a pas eu d'élections et une votation en moins. Cela permet donc d'expliquer cet important non dépensé. Pour le reste, il y a relativement peu d'écarts. Sur les revenus, il arrive qu'il y ait des dissolutions de provision, comme cela s'est fait suite à un litige RH qui n'avait plus lieu d'être après que le procureur général ait rejeté des accusations de fraude. Cette procédure ayant été gagnée, la Chancellerie a pu récupérer cette provision. Par ailleurs, plusieurs recours avaient été formulés pour les dernières élections, et il a pu être prouvé à chaque fois que toutes les opérations électorales avaient été correctement menées.

Q (Ve) : Elle aimerait des informations sur l'avancement du vote par voie électronique. **(R Mme Righetti) :** Le Conseil Fédéral a validé la nouvelle solution de la Poste. Plusieurs cantons en Suisse alémanique lancent un test cette année et il y a eu de premières discussions avec le Conseil d'État sortant pour réintroduire le vote électronique à Genève. Il est cependant assez long de réintroduire ce système qui diffère grandement du premier système genevois et il est encore nécessaire d'évaluer les coûts et le rythme de l'avancement. La commission des droits politiques est très demandeuse sur ce point et la Chancellerie va mener une analyse pour la présenter tant à l'exécutif qu'à la commission. On sait qu'il sera difficile de proposer une solution avant 2025 et que le processus est relativement long et délicat pour installer le système de la Poste sur le système cantonal. Chaque canton devra développer sa propre interface. Si la Poste dispose maintenant de toutes les garanties techniques, il faut encore procéder à des essais pilotes, avec des quotas maximums de 30%. Les réflexions sont en cours et avancent. Personnellement, la chancelière d'État pense que cet outil démocratique est utile, notamment pour les Suisses de l'étranger ou encore les personnes en situation de handicap. Il faudra bien sûr la position du nouveau Conseil d'État et celle du Grand Conseil pour avancer sur le dossier.

Programme A05 : Egalité et Genève internationale

Mme Fontanet rappelle que ce programme concerne un certain nombre de choses. Si la LIPAD n'est pas sous la responsabilité du DF, il n'y a pas d'informations particulières à cet égard. Sur la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences, toute une série de mesures a été prise. Il y a peu d'écarts sur ce point si ce n'est un écart de -4,25 ETP suite à des vacances de postes qui ont été repourvus dans l'année pour la majorité d'entre eux, et -0,4 million de F dans les charges de prestation et de service. Ce dernier écart concerne notamment l'OCSTAT. Il y a en revanche une grosse différence de 5.2 millions de F au niveau des subventions, qui s'explique par la subvention de 5 millions de F donnée par le Grand Conseil et celle de 1 million de F donnés par le Conseil d'État au CICR pour l'Ukraine. En dehors de cela, il n'y a pas d'élément particulier à relever pour le moment.

Sur la Genève internationale, malgré les inquiétudes, les conférences sont revenues en 2022. Tout a également été mis en place pour donner suite aux problématiques liées à la guerre en Ukraine. D'autre part, le CERN commence ses réflexions pour le nouveau collisionneur et une cellule transversale a été mise en place entre la Confédération, la France et Genève de façon à préparer cela au mieux.

Pour l'égalité, le département a été assez actif avec l'adoption de la loi contre la discrimination et celle sur les commissions officielles, qui fixe un minimum de 40% du sexe sous-représenté dans les nominations. Il y a également eu différents rapports mis à jour, notamment sur l'hébergement d'urgence, ainsi que le plan d'action 2018-2023 pour lutter contre les violences domestiques.

Questions

Q (PLR) : Il revient sur les subventions accordées pour le programme A05 et constate que trois subventions n'ont pas été versées dans les comptes 2022 alors qu'elles figuraient dans les douzièmes provisoires et pas dans les comptes 2021. Le député imagine que cela signifie qu'il s'agit de subventions prévues ponctuellement et pas reversées en raison du régime des douzièmes. **R (Mme Fontanet) :** Ce qui devait être versé pour le portail des Nations a été reporté et ne sait pas si c'est à cela que le député fait référence. **R (PLR) :** Cela concerne par exemple la subvention à l'association Face à Face. **R (Mme Fontanet) :** L'association a renoncé à sa subvention. Avec la prise en charge par l'assurance maladie des frais de psychologie, cette dernière n'a désormais plus besoin de ce soutien financier de la part du canton et parvient à être indépendante. **R (PLR) :** Les autres subventions vont à Coopération et Développement dans le tiers-monde ainsi qu'au centième anniversaire de la SDN. **R (Mme Fontanet) :** Elle répond que l'anniversaire a effectivement été décalé et que la subvention a suivi. Pour l'autre subvention, le fond n'a pas été utilisé.

Q (Ve) : Quel impact a eu le budget en douzième sur ces programmes ? **R (Mme Fontanet) :** Il n'y a pas vraiment eu d'impact, si ce n'est pour les services qui avaient réclamé des postes et qui ont dû passer par des crédits supplémentaires pour les obtenir. Pour les programmes discutés aujourd'hui, il n'y a pas eu d'impact, dans le fonctionnement ou dans les subventions, et ce parce qu'il n'y a eu aucune baisse linéaire. À une certaine époque, des économies se faisaient en baisse linéaire, notamment sur les subventions. Cela n'a pas été le cas en 2022.

Q (Ve) : Elle rappelle que Mme Fontanet a mentionné la nouvelle loi contre les discriminations et observe qu'il s'agit d'une loi assez générale. **R (Mme Fontanet) :** Il faut distinguer la loi-cadre, qui est assez générale, de la LED-Genre, qui est la première loi d'application spéciale de la loi-cadre. **R (Ve) :** Elle comprend que les autres lois devant en découler sont encore en cours d'élaboration. **R (Mme Fontanet) :** Elle répond que la réflexion est effectivement en cours sur ces lois spéciales d'application, qui devraient par exemple concerner la lutte contre les discriminations liées au handicap ou à l'âge. La première de ces lois est celle spécifique aux discriminations sur le genre.

Q (Ve) : Elle se demande si le DF, qui a la charge de la loi générale, supervisera ces autres lois spéciales. **R (Mme Fontanet) :** Cette élaboration sera interdépartementale, et que la loi-cadre a

par ailleurs été déposée tant par le DF que par le DCS. Cette loi vit maintenant par elle-même et n'est pas sous surveillance du BPEV.

Q (PLR) : Il souhaite savoir ce qu'il en est du **chantier des archives d'État. R (Mme Righetti) :** Les travaux sont dans les délais et que le déménagement est prévu à fin 2024. Les choses se passent bien au niveau des subventions, puisque sur les 62 millions de F, il y avait 25 millions de F issus de fonds privés et 3,3 millions de F de la Confédération. Tous les signaux sont au vert et les budgets comme les délais sont tenus pour ce beau projet.

Q (M. Poggia) : Il se demande si les crédits ont déjà été votés pour le réaménagement des locaux actuels des archives. **R (Mme Righetti) :** Ils n'ont pas encore été votés et que l'OCBA a effectué une première présentation au Conseil d'État sur le sujet l'année dernière. L'idée est de transformer les locaux en lieu d'accueil, par exemple pour les conférences de presse du Conseil d'État. Ce dossier doit encore revenir au prochain Conseil d'État, mais rien ne se passera de toute façon avant le déménagement des archives dans leur nouveau bâtiment.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A

Cour des Comptes
25 mai 2023

Commissaires :
Cyril Aellen
Marjorie de Chastonay

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : Mmes Sophie Forster Carbonnier, magistrate (CdC), Christelle Goumaz, responsable administrative et financière (CdC).

Documents distribués en séance :

1. Rapport sur les comptes 2022, tome 2 (extrait) – compte de fonctionnement par politique publique et par programme (*distribué en séance*)
   Cour des comptes

2. Rapport sur les comptes 2022, tome 3 (extrait) – compte d'investissement par politique publique *(distribué en séance)*
   Cour des comptes

3. Lettre de la Cour des comptes du 25 mai 2023 – réponses aux questions transversales de la Commission des Finances pour l'examen des comptes 2022 *(distribué en séance)*
   Cour des comptes

Présentation : Programme A : Cour des Comptes

Mme Forster Carbonnier relève qu'il n'y a rien de particulier à signaler. Le budget et les comptes de la CdC sont généralement d'une grande stabilité. Les seules variables importantes concernent les provisions pour les caisses de pension pour la rente future des magistrats, mais les variations avaient été portées au budget et il n'y a donc que peu d'impact sur les comptes 2022. En ce qui concerne les variations, il y a eu moins de charges de personnel comptabilisées par rapport au budget. Cela s'explique par le fait que les départs n'ont pas été remplacés en 1 pour 1, et que davantage de personnes plus « juniors » ont été engagées pour un même total de rémunération salariale. Cela a permis de faire des économies en termes de charges salariales. La CdC a moins fait appel à des expertises externes. Ce point est difficile à planifier, car il dépend des missions menées par la CdC.

Mme Goumaz ajoute que c'est ce qui explique les écarts importants entre les prévisions de budget et les comptes.

Questions

Q (PLR) : Il souligne que l'écart salarial s'est donc résorbé et demande s'il se stabilisera au niveau budget en 2022-2023. Il demande si les engagements ont été faits. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Les engagements ont été faits, mais qu'il y a encore des départs. Un directeur part notamment à la retraite et devra donc être remplacé. Il y aura encore des écarts à venir, plutôt en économie. Il n'y a pas de dépassements de charges prévus. L'évolution des équivalents temps plein est visible dans la réponse de la CdC aux questions transversales. Il y a plus de monde qu'il y a quelques années, mais avec un coût total inférieur.

Q (PLR) : De quelle nature sont les mandats, et quel est l'usage par rapport à la Cour des comptes ? S''agit-il de compétences externes ou d'aspects spécifiques ? Il demande des exemples de mandats confiés. Cela correspond à environ 10% de l'engagement du personnel, en moyenne. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Des expertises juridiques sont parfois demandées, pour avoir un regard neutre. Il y a également eu des recours à un expert en sécurité. **R (Mme Goumaz) :** Il y a trois ans, la CdC a fait appel à un expert dans le domaine de l'art. Il y a également eu des expertises dans le domaine immobilier. Lors de la réalisation de questionnaires auprès d'un grand nombre d'usagers, il y a une sous-traitance qui est opérée, au niveau de la gestion (appels, relances, etc.). Le questionnaire est introduit dans une base, afin de pouvoir le gérer de manière facilitée. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Il y a également un grand programme de formations continues au sein de la CdC, qui est donné à l'interne ou parfois par des externes. Pour conserver leur titre, un bon nombre de collaborateurs ont besoin de formations continues. Ensuite, elle aborde un point qui entre en vigueur depuis cette année, et qui concernera donc les comptes prochains. Il s'agit de l'abandon du système avec un 13e basé sur un indicateur de performance collective au sein de la CdC. Les salaires ont été remis à plat, avec l'aide d'un expert, afin d'éviter toute inégalité de traitement. Le 13e a également été supprimé et a été introduit dans la masse salariale à hauteur de 80% d'un salaire mensuel, par souci de transparence. **R (Mme Goumaz) :** Il ne s'agissait jamais d'un salaire plein 100% et que c'est pour cette raison que cela a été introduit à 80% de manière fixe. En fonction des années, la part collective atteignait entre 60 et 82%.

Q (PLR) : Il aborde les provisions pour les caisses de prévoyance, en demandant si c'est lié à l'ancien système. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Elle répond par l'affirmative. Les nouveaux magistrats élus n'induiront plus la comptabilisation de provisions. Il y aura donc peu de personnes qui bénéficieront de l'ancien système et qui nécessiteront la comptabilisation de nouvelles provisions.

Q (Ve) : Est-ce que le refus du budget, avec les 12e provisoires, a eu un impact sur le fonctionnement de la CdC ? **R (Mme Forster Carbonnier) :** Elle répond par la négative.

Q (Ve) : Elle aborde les diverses crises vécues (Covid, Ukraine, énergétique, inflation), en demandant si cela a engendré davantage de demandes auprès de la CdC, et de sollicitations de cette dernière. Elle constate toutefois qu'il y a eu 54 dossiers traités, et 52 en 2021. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Il s'agit du nombre de dossiers traités. Toutefois, la CdC reçoit entre 180 et 200 dossiers par année en moyenne. Elle entre en matière sur la moitié d'entre eux, environ. En effet, beaucoup de sollicitations sont hors périmètre ou avec une nature personnelle prépondérante. L'accumulation de cas personnels peut conduire à la réalisation d'une mission, afin de voir s'il peut y avoir un problème structurel ou organisationnel. La CdC est également grandement sollicitée pour des questions liées aux ressources humaines. La politique en la matière a été clarifiée depuis deux ans et figure sur leur site internet. La CdC peut réaliser des audits RH, mais uniquement pour vérifier l'organisation du département RH et l'adéquation des procédures. Toutefois, elle n'entre pas en matière pour ce qui est climat de travail et conflits de travail. La CdC reçoit beaucoup de sollicitations concernant des appels d'offres. Il y a également des sujets récurrents, tels que la boucle de contournement de l'aéroport. La CdC reçoit des sollicitations très différentes, dont une moitié anonyme. **R (Mme Forster Carbonnier) : L**e problème que rencontrera la CdC, à la suite de l'entrée de la LPLA en 2022, c'est qu'il y aura

plusieurs possibilités pour déposer des alertes. Il faudra s'arranger et communiquer, afin que la CdC et l'administration ne traitent pas les mêmes alertes. Il faudra donc se coordonner de manière efficace. Jusqu'à présent, cela a bien fonctionné avec le SAI. Elle a prévu de rencontrer le groupe de confiance d'ici la fin de l'été, afin de discuter de cette question avec eux. L'objectif est notamment de s'assurer que le traitement ne se fait pas à double.

Q (PLR) : Il remercie la CdC par rapport à un point ponctuel qu'elle a traité, en coordination avec la commission de contrôle de gestion. Il s'agit du rapport Mancy. Quel est le bilan, sur le plan matériel et sur le plan formel, quant à cette collaboration ? **R (Mme Forster Carbonnier) : L**a CdC a une perception positive de cette collaboration. En effet, la CdC est à disposition du Parlement, et est un de ses outils pour mener à bien les contrôles. La CdC souhaiterait même être davantage sollicitée par le Parlement. La CCG ne doit pas hésiter à solliciter la CdC.

Q (PLR) : Il demande si le cadre législatif actuel s'y prête, ou s'il devrait y avoir des modifications pour faciliter cette collaboration. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Elle répond par l'affirmative. Le cadre législatif s'y prête, car la loi dit clairement que la commission des finances et la CCG peuvent solliciter la CdC. Il suffit d'y penser plus souvent. Elle a cru percevoir que la CdC est parfois perçue comme une concurrence par la CCG, qui a envie de mener les enquêtes. La CdC ne veut pas enlever la prérogative au Parlement de mener ses propres enquêtes, toutefois, pour des sujets complexes, elle peut traiter certains aspects de manière complémentaire. Dans le cas de Mancy, elle trouve que le partage des tâches était bien fait.
Ensuite, la CdC a l'obligation de publication. À titre d'exemple, M. **Poggia** a sollicité la CdC sur la formation de la police, à savoir le fait de quitter Savatan et de la rapatrier à Genève. Sachant que le Parlement avait déjà pris sa décision, la CdC a choisi de ne pas émettre de recommandations. Elle va donc rendre un rapport factuel des conséquences de cette décision, pour les autres cantons et pour Genève, en termes d'infrastructure et de personnel. Ce rapport sera publié en juin et les politiques en tireront leurs conclusions, sur cette base. On peut donc imaginer que la CCG et la commission des finances sollicitent la CdC par le biais d'une consultation. Dans ce cas, la CdC va alors rendre un rapport faisant un état des lieux et la commission décidera ensuite des recommandations qu'elle souhaite émettre.

Q (PLR) : Il apprécie la distinction entre les charges de révision et les charges des autres fonctions, et pense que cette transparence est la bienvenue. Il remercie la CdC. Concernant les réponses aux questions transversales 7 et 8, il relève qu'il est inscrit qu'il y a quatre collaborateurs permis G (deux et deux) et demande plus de précisions à ce sujet. **R (Mme Forster Carbonnier) : I**l y a quatre collaborateurs qui ont un permis G frontalier, dont deux dans le Grand Genève, et deux dans des communes en Haute-Savoie, hors du Grand Genève. **R (Mme Goumaz) :** Les deux personnes hors du Grand Genève viennent d'une commune proche de la frontière (Fillinges), mais qui n'est pour autant pas dans le Grand Genève. La commune de Fillinges fait partie de la communauté des Quatre-Rivières, qui n'a pas adhéré au Grand Genève. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Elle explique, à titre d'information, que la CdC souhaite déposer un projet de loi d'investissement de CHF 300'000.-, afin d'acquérir un nouveau logiciel d'audit métier, dans lequel il pourrait y avoir les activités des trois métiers (audit, révision et évaluation). Même si la CdC est autonome, elle n'a pas la possibilité de déposer ce projet de loi directement auprès du Grand Conseil. Elle a donc demandé au département des finances de la parrainer. Même si le montant est raisonnable, il faut également l'aval de l'OCSIN, qui doit faire une revue qualité. La CdC espère que ce projet de loi sera déposé assez tôt. **R (PLR) :** Il répond que c'est la Commission des travaux qui traite des crédits d'investissement informatique. Ils seront tout de même attentifs aux extraits du Grand Conseil. Il remercie pour cette information.

Q (PLR) : Il demande si la CdC a déjà été entendue par la commission des finances. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Elle répond par l'affirmative. La CdC a présenté son rapport de révision, lors d'une séance.

Q (Ve) : Elle constate une augmentation de **l'investissement informatique**. **R (Mme Goumaz) :** Elle relève que le retard n'a pas totalement été rattrapé au niveau des Comptes 2022. Le budget prévu était de de CHF 79'000.-, mais seuls CHF 48'440.- ont été dépensés. Les premières dépenses ont servi au renouvellement du parc informatique, essentiellement pour le changement des laptops. Elle explique que les collaborateurs et les magistrats de la CdC n'ont pas d'ordinateur fixe. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Elle cite également quelques dépenses en investissements, car des collaborateurs demandent des bureaux pouvant se lever, afin de pouvoir travailler debout en raison de problèmes de dos.

Q (Ve) : Il avait été décidé en **commission des finances de ne plus faire venir la CdC pour la commission plénière.** **R (Mme Goumaz) :** Elle répond qu'à la connaissance de la CdC, la décision n'a pas été encore prise. Généralement, cette décision est prise en sous-commission des finances. Il est indiqué au procès-verbal que la CdC est dispensée. **R (PLR) :** La Cour des comptes a mieux à faire.**R (Ve) :** Elle est d'accord avec cette décision.

Q (PLR) : Sur les **questions transversales**, il dénote ensuite que la CdC ne dispose pas de collaborateurs de plus de 60 ans. **R (Mme Forster Carbonnier) :** Il y en a un, qui part à la retraite en juin. Il y a les congés maternité et pré-maternité qui sont dedans. **R (Mme Goumaz) : C**'est plutôt des absences liées à un congé de pré-maternité qui a impacté les comptes de l'année 2022.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LES PROGRAMMES B01-B02-B03

Département des Finances (DF)
25 mai 2023

Commissaires : ZWEIFEL Yvan – ANDERSEN Michael

Rapporteur : ANDERSEN Michael

Personnes auditionnées :

FONTANET Nathalie	Conseillère d'Etat
APPFEL MAMPAEY Coralie	Directrice générale de l'OPE
BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stefanie	Directrice financière du DF
BEGUET Pierre	Directeur général de la DGFE
FIUMELLI Olivier	Secrétaire général adjoint du DF
GOBET Pierre-Antoine	Secrétaire général du DF

Synthèse

À titre liminaire, il a été rappelé que la politique publique B.01, B.02 et B.03 concernent les États-majors et les prestations transversales. Il a été précisé que la politique B01 est gérée par la Chancellerie, mais que pour des raisons de simplifications, c'est le DF qui présente également ce programme aux députés.

Programme B.01 : États-majors départementaux

Le programme B.01 comprend les Etats-Majors et le contrôle interne de chaque département comme le contrôle interne transversal.

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- L'écart le plus important se trouve sur au niveau des amortissements qui présentent un écart de -1.2 M, soit 80.6%. Il s'agit d'un écart d'ordre technique. En effet, un département a placé ses amortissements au sein du B.01, alors que dans les comptes, les amortissements ont été placés dans chacun des programmes correspondants. Un commissaire demande de plus amples explications. Il lui est rétorqué que le DIP a centralisé certains amortissements de mobiliers sur le centre de responsabilité de son secrétariat général. Cela a été corrigé sur le budget 2023. Ainsi, à partir de 2023, on ne devrait plus avoir cet écart.

- Sur la nature 42 consacrée aux taxes et redevances, l'on constate un écart de -0.6 M, soit -43.1%. Cela s'explique par des remboursements d'assurance qui ont été moins importants que prévu ou qui ont été comptabilisés sur d'autres programmes. Pour donner suite à une question d'un commissaire, il a été précisé que le manque de prévisibilité est également la cause de cet écart.

- Enfin, sur la nature 43 consacrée aux revenus divers, l'on constate un écart +0,7 M. Il s'agit d'une reprise de provision dans le cadre de litiges sur le personnel. Une provision avait été comptabilisée pour un ensemble de cas et cette provision s'est révélée généreuse. Pour le bouclement des comptes 2022, le département en question a analysé au cas par cas en tenant compte du risque que représentait chacun de ces litiges ce qui a fait baisser la provision de 0,7 million. Par exemple, le DF fait le point chaque année avec les RH-DF sur les litiges. Si le Département pense avoir de bonnes chances de gagner, alors il ne fait pas de provision, mais il mentionne tout de même ce montant dans les passifs éventuels. Par ailleurs il est précisé que cette provision ne concerne que des cas connus et pour lesquels la procédure est déjà avancée. Il est indiqué que certains départements peuvent fonctionner différemment quant au calcul de cette provision. En 2022, il y a eu environ 45 licenciements et la moitié d'entre eux sont contestés. Le département perd dans très peu de cas, car il procède au licenciement quand le dossier est très complet.

Au niveau des ETP et à la suite d'une question d'un commissaire concernant la composition des secrétariats généraux, il est répondu que l'Etat-Major comprend généralement une quinzaine de personnes, à savoir les Secrétaires généraux, les Secrétaires généraux adjoints en charge de thématiques, les assistants, les réceptionnistes ainsi que les communicants pour les départements qui ont choisi d'avoir des communicants au sein de leur Etat-Major. Le directeur général d'un service n'est pas comptabilisé dans l'Etat-Major.

Indicateur 1.1 : Ce programme contient un indicateur sur la réponse dans les délais aux interpellations de la députation. Un commissaire demande le nombre d'objets traités (motion, question écrite, pétitions, interpellation urgente écrite) par année, la réponse est 283. Les questions urgentes écrites (QUE) représentent la plus lourde charge de travail, car elles nécessitent une réponse lors de la prochaine session. Par ailleurs, il est souvent rappelé que ces dernières contiennent des questions à tiroir alors qu'elles ne devraient contenir en principe qu'une question.

Indicateur 4.1. : un commissaire indique avoir lu l'explicatif fourni par le Département, mais ne comprend pas l'argument qui est avancé. L'argument en question est le suivant : « *Le mauvais score, influencé par le changement des priorités induit par la crise COVID, peut être relativisé si on considère que seules 29 recommandations figurent dans le périmètre du calcul.* » Selon lui, cet argument consiste à dire que dans la mesure où il n'y a eu que 29 recommandations, ce n'est pas grave que le taux d'exécution ne soit pas particulièrement élevé. Il relève que les recommandations 3 ou 4 sont censées être rares. Il est répondu qu'il existe actuellement 22 recommandations encore ouvertes et aucunes de niveau 4. Pour la réalisation, le système est binaire et ne tient aucunement compte de l'avancement des travaux. Ceci sera changé dans le futur afin de refléter l'avancement des travaux (crédits supplémentaires, moyens mis à disposition pour répondre à certaines recommandations, etc.).

Programme B.02 : Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Il est précisé que pour les missions transversales, ce sont les collaboratrices et collaborateurs de l'OPE qui sont actifs. De plus, il y a des RH départementaux dans chaque Département. En ce qui concerne un aspect transversal, le service des paies s'occupe de l'intégralité du petit-État. Ce service traite 35'000 paies par mois, y inclus les aspects complexes liés aux assurances.

Par ailleurs, il est indiqué que l'Office du Personnel de l'Etat (« OPE ») n'est pas une « super DRH » de l'État. Les RH de chaque Département ont la charge de la gestion de leur personnel. L'OPE s'occupe des tâches transversales, à savoir les paies, la formation, évaluation des fonctions et du système de rémunération. L'évaluation des fonctions se fait également quand un cahier des charges n'est pas suffisamment qualifié et quand il y a un engagement. Ce service est dans une situation très difficile, car il a fonctionné pendant plusieurs années sur SCORE, mais il

a fallu tirer la prise de ce programme faute de transparence. La modification d'une fonction nécessite cette transversalité, car on ne peut pas changer une classe de salaire sans que cela impacte les classes situées juste au-dessus et juste au-dessous.
Par ailleurs, il y a aussi à l'OPE la gestion du budget du personnel de l'État et les évaluations de fonctions pour les entités subventionnées ainsi que le domaine juridique qui gère les litiges au niveau du personnel, à deux exceptions près. Le DSPS et le DIP disposent de juristes spécialisés dans le contentieux de leur personnel, car il y a beaucoup de lois spécialisées dans les domaines d'activités de ces deux départements. À l'exception de ces deux départements qui sont corapporteurs en cas de litiges, c'est le service juridique de l'OPE qui s'occupe des contentieux. Le service de santé est également géré par l'OPE. Enfin, de nombreux projets transversaux sont gérés par ce programme comme, « Travailler autrement » ou « G'Evolue ».

Un commissaire demande combien ces services représentent d'ETP au total. On lui indique que le service des paies et assurances compte 25 ETP et le service de santé en compte 11 ou 12 personnes. Pour les chiffres détaillés, il faut se référer au tableau ci-dessous transmis par le département suite à l'audition.

Effectifs: Office du personnel de l'Etat au 31.12.2022
Effectifs: Office du personnel de l'Etat au 31.12.2022

Total OPE	ETP permanent	**72.15**
	ETP auxiliaire	3.50
	ETP Agent spécialisé	3.60
	ETP Total	**79.25**
Détail par direction/service		
Direction générale de l'OPE	ETP permanent	**3.10**
Service juridique	ETP permanent	**6.25**
Service de santé du personnel de l'Etat	ETP permanent	**10.00**
	ETP auxiliaire	1.00
	ETP Agent spécialisé	0.80
Service de la stratégie RH	ETP permanent	**2.50**
	ETP Agent spécialisé	1.00
Projet G'Evolue	ETP Agent spécialisé	1.00
Direction paies et assurances	ETP permanent	**23.30**
	ETP auxiliaire	2.00
Direction développement RH	ETP permanent	**12.30**
Direction évaluation et système de rémunération	ETP permanent	**5.10**
	ETP Agent spécialisé	0.80
Direction budget, finance et outils de pilotage	ETP permanent	**9.60**
	ETP auxiliaire	0.50

Il est relevé que la gestion des RH diffère en fonction des départements. Au DF, les RH sont toutes rattachées à la DRH. Dans d'autres départements, les RH peuvent être rattachées à la DG ce qui a un impact au niveau des relations de travail, sur la transversalité au fonctionnement de l'Etat avec le risque de ne pas avoir la même égalité de traitement.

Par ailleurs, il est mentionné un vrai problème de concurrence entre l'Etat qui applique les grilles salariales de manière cohérente et transversale contrairement à certains établissements subventionnés qui appliquent des grilles salariales parfois supérieures ce qui pose un réel problème de concurrence. Prenons l'exemple des équipes de médecine du travail. Ces équipes se renforcent de manière générale et un des trois médecins du département a été engagé par le pouvoir judiciaire qui offrait deux classes de plus. Ceci est également applicable entre le petit et le grand-Etat (exception faite pour les petites entités subventionnées). Un commissaire relève l'effet pervers des classes fixes et des annuités dans le système de l'État.

Aucun moyen ne permettrait de remettre en cause ces engagements à l'exception des aspects budgétaires qui permettraient de remédier en partie à ceci. Un commissaire relève néanmoins que, dans l'idéal, l'État ne devrait pas fonctionner selon un système de classes. Le mieux serait de bénéficier d'enveloppe et de mettre en place une répartition de cette enveloppe en fonction des compétences des salariés. Il lui est rétorqué que l'État ne peut pas se passer des classes, car il est tenu de garantir que pour les mêmes postes, les salaires soient identiques. Le point des annuités peut être discuté.

Concernant les ETP, un commissaire s'interroge sur les charges du personnel du programme B 02 qui sont presque du double par rapport au programme B.01, avec d'un côté 40 millions et de l'autre 28 millions, alors que le nombre d'ETP est le même. Il lui est répondu que certaines choses sont payées de manière transversale comme les apprentissages (304 apprentis non comptabilisés dans les ETP), la cellule « retour au travail » ainsi que de tout ce qui est lié à l'AVS (rentes-ponts). Un commissaire suggère que la note explicative soit à l'avenir complétée.

Au niveau de la politique et du plan de lutte contre l'absentéisme, un commissaire demande si les mesures font déjà l'objet de résultats. Il lui est répondu par la négative compte tenu du fait que ces mesures sont en cours de construction. La première avait pour but de lutter contre les absences perçues comme injustifiées par les autres collaborateurs. Ce type d'absences concerne les cas où une personne a un doute sur la maladie de son collègue qui est absent, ce qui peut notamment être le cas lorsque la personne estime que la maladie est réactionnelle et qu'elle fait suite à un conflit au sein de l'équipe. Jusqu'alors, le dispositif qui était en place était très peu efficient. Si la personne était convoquée par le médecin-conseil et qu'elle ne se présentait pas, il ne se passait rien. Cela a changé. Certaines choses sont donc déjà en vigueur. Mais le travail continue sur ces questions. Les demandes affluent au service de santé, ce qui démontre que les départements ont été sensibilisés sur ces questions. Un nouveau « cockpit absence » a été mis en place pour la gestion des absences. Jusqu'à présent, les chiffres sur les absences se faisaient sur la base d'un lissage sur 12 mois. Cela avait pour conséquence que le département restait avec des chiffres d'absentéisme très élevés sur le long terme. Maintenant, ce nouvel élément statistique permet d'avoir une lecture beaucoup plus précise de la situation. On a notamment constaté le cas d'un bureau où le taux d'absence était extrêmement important et suite à des changements importants, ce taux a fini par descendre jusqu'à 0%. Sans ce nouvel outil statistique, le taux d'absence serait resté élevé pendant encore 12 mois. Il est donc vraiment important pour les départements de pouvoir avoir cette vision détaillée en temps réel.

Enfin, un commissaire s'interroge sur l'écart en lien avec les revenus de transferts (nat 46) qui est de +0.2 M, soit +10.6%. Il demande si le département avait connaissance de l'augmentation de la redistribution de la taxe CO2 invoquée pour expliquer cet écart au moment d'établir le budget. Le département informe qu'il ne dispose pas de cette donnée à l'avance et qu'elle dépend de différentes variables.

Programme B.03 : Gestion financière transversale et départementale et achats

Ce programme concerne la gestion financière transversale et départementale ainsi que les achats.

Un commissaire pose une question d'organisation hiérarchique entre l'OPE et la DGFE. Il demande de qui répond hiérarchiquement Mme APPFEL-MAMPAEY. Il lui est répondu que Mme APPFEL-MAMPAEY, en tant que Directrice de l'OPE, est uniquement rattachée au Secrétariat général. Toutefois, la LGEF permet à la DGFE d'exiger des minimas. Si ces exigences minimales ne sont pas respectées par les départements, alors la DGFE le signale via un audit.

Les comptes listés dans la présentation du département sont passés en revue. Sur les 23 millions de charges de personnels, il est expliqué que 16 millions concernent la DGFE et que le reste est à mettre en lien avec les directions financières des départements étant précisé que les directions financières de certains gros offices ne sont pas comptabilisées dans ce montant. Il explique que tous les offices n'ont pas de telles directions financières et que cela ne concerne que les plus gros offices, notamment la police.

Un commissaire demande si cela signifie que le directeur financier départemental s'occupe de tout sauf de la police. On lui confirme qu'il y a un directeur financier de la police et un directeur financier départemental.

Il est précisé que dans tous les cas, tout remonte à la direction générale. Ces directions financières d'offices s'expliquent par le fait que certains offices ont des besoins de support financier en plus de ce que peut offrir le directeur financier départemental.

Un commissaire demande si cela ne crée pas une situation où la présence de deux directeurs financiers fait qu'on ne sait plus bien qui est responsable de quoi. Il lui est répondu par la négative et qu'il ne s'agit pas d'un doublon.

Concernant les achats, un accent est mis sur le développement durable en accordant des points sur la note qualitative des appels d'offres si l'entreprise possède le label « 1+ pour tous ». Tout au long de l'année, la DGFE a également beaucoup travaillé avec les autres départements, ce qui lui a permis de réaliser des gains d'efficience.

Concernant l'écart lié aux charges de personnel (de -1.3 M, soit -5.1%), il explique qu'il y a eu beaucoup de vacances de postes. D'ici quelques semaines, ces postes devraient à nouveau être occupés. Suite à une question d'un commissaire, on l'informe qu'il ne s'agit pas de nouveaux postes, mais qu'il y a eu des vacances causées par des départs.

S'agissant des taxes et redevances (écart de +0.1 M, soit +61.8%), la DGFE s'occupe également de tout ce qui relève des contentieux en lien avec des paiements en souffrance, ainsi que des achats de biens et de services. La DGFE est la centrale qui effectue l'acte d'achat. Le département soumet son besoin d'achat, mais c'est toujours la centrale qui s'occupe de la réalisation dudit achat.

Un commissaire souhaite obtenir des précisions concernant l'indicateur 3.1 et notamment sur les sommes économisés présentés en pour cent (24%). Il comprend que l'idée en passant par une centrale générale d'achat est de permettre des achats en gros ce qui génère une économie par le biais du pouvoir de négociation. Il lui a été répondu qu'une centaine de millions d'achats sont effectués par la centrale. L'économie représente l'écart entre le prix obtenu et le prix de catalogue. Par ailleurs, le fonctionnement de la centrale d'achat représente un coût de 3 millions de francs. Un commissaire demande si l'économie réalisée couvre les coûts de fonctionnement. Il lui est répondu par l'affirmative.

Un commissaire demande le nombre de personnes impliquées dans un processus de validation pour un achat. On l'informe que s'il n'y a pas d'appel d'offres (montant inférieur à 100'000 francs pour les fournitures et 150'000 francs pour les services), alors on se retrouve avec un seul acheteur qui se débrouille pour conclure cet achat, mais qu'au minimum trois offres doivent être obtenues. S'il y a un appel d'offres, la procédure est différente. Si la situation est complexe, alors l'acheteur fait appel à un juriste. Il y a donc un duo qui se forme entre un acheteur et un juriste. Ensemble, ils rédigent un cahier des charges. Dans l'appel d'offres, on trouve toujours les critères d'adjudication. Il y a donc très peu de marge de manœuvre, car une fois que ces critères sont fixés, l'analyse des offres est relativement simple et rapide. En général, trois ou quatre personnes réalisent cette analyse. Elles sont toujours accompagnées d'un juriste, car le degré de précision requise est élevé dès lors que l'État s'expose à des recours si l'appel d'offres n'a pas été correctement réalisé.

La centrale d'achat s'occupe de tous les achats courants qui sont pour certains référencés dans un catalogue, mais également des voitures de police, de même que les véhicules utilisés par la voirie. Elle effectue également des achats de véhicules pour certains établissements publics, comme les voitures des infirmiers de l'IMAD.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B04-B05

Département des Infrastructures (DI)
15 mai 2023

Commissaires : Michael ANDERSEN
Yvan ZWEIFEL

Rapporteur : Yvan ZWEIFEL

Personnes auditionnées :

M. Serge DAL BUSCO, Conseiller d'État, DI
M. Cyril ARNOLD, Directeur financier du DI
Mme Caroline GAGLIARDI, Directrice RH du DI
M. Éric FAVRE, Directeur général de l'OCSIN, DI
Mme Audrey BEHAGUE, Directrice administrative et financière de l'OCSIN, DI
Mme Carole GUEORGUIEV, Directrice de l'OCBA, DI
M. Serge JANDEAU, Directeur administratif et financier de l'OCBA, DI

Introduction

M. DAL BUSCO ouvre la séance précisant que la nouvelle répartition des départements emmène l'OCBA au DT, département de M. HODGERS, et que l'OCSIN rejoindra le DIN, futur département de Mme KAST.

Pour le reste, il est rappelé que la politique publique B04 concerne l'OCBA et la B05 l'OCSIN.

Programme B04

Sur la présentation du patrimoine immobilier de l'Etat géré par l'OCBA, un commissaire se demande comment l'Etat évalue la valeur de ses biens qui s'élève à 4 milliards selon les comptes.

M. JANDEAU précise que l'État a connu un tournant en 2004/2005 où un travail de valorisation complet du patrimoine a débuté. Des milliers d'expertises ont dû être faites afin d'évaluer l'entier du parc. Un bilan d'entrée avait donc été établi. L'État se base sur des valeurs intrinsèques, des valeurs de reconstruction auxquels ils ont appliqué des facteurs d'amortissements comme l'usure pour les bâtiments dont l'année de construction est connue avec précision. Lorsque ces informations sont inconnues, l'État se base, par exemple, sur la valeur moyenne globale qui débutait à une date précise. Ces valeurs sont utilisées pour définir la valeur nette comptable. Pour certains, la valeur du marché est inconnue (école, prison, etc.). Il s'agira, donc, plutôt d'une valeur de reconstruction et d'une estimation liée aux coûts.

Mme GUEORGUIEV énumère ce que gère l'État en termes d'exploitation soient 940 baux dont l'OCBA est propriétaire/bailleur qui génèrent des revenus d'environ 22.5 millions de francs. La présentation ne tient pas compte des 26 millions de revenus des DDPS qui sont comptabilisés dans la I04, programme rattaché au DF.

A ce propos, il est piquant de relever que les revenus des DDPS ne sont pas considérés comme relevant d'une pleine propriété, alors que d'autres départements expliquent qu'il n'y a pas de différence entre une pleine propriété et une propriété en droit de superficie lorsqu'il s'agit des privés.

Les projets prioritaires en 2022 se trouvent dans la présentation en annexe (page 5).

Mme GUEORGUIEV confirme que l'OCBA est désormais doté d'un outil qui permet d'évaluer l'état de vétusté des 293 bâtiments. L'objectif pour eux est d'agir en premier lieu sur les bâtiments les plus vétustes. Ce système permet aussi de répondre à la loi sur l'énergie en agissant sur les bâtiments ayant le score énergétique le plus élevé.

M. DAL BUSCO relève que le volume d'activité va doubler. Pour chaque objet, l'OCBA fait très largement appel au secteur privé. Toutefois, l'OCBA a aussi besoin de chefs de projets, ce qui nécessite des ressources supplémentaires. À l'heure actuelle, une vingtaine de personnes travaillent sur les projets. Il n'est pas envisageable de leur demander de doubler leur quantité de travail. Ces nouveaux postes seront financés pour l'essentiel en activation de charges de personnel.

M. ARNOLD répond sur la crainte exprimée au sujet des postes supplémentaires engagés par l'OCBA qui resteraient ensuite à l'État une fois les projets terminés. Il explique que l'OCBA n'a pas engagé de personnel pendant des années. Lors de la votation sur les embrasures, le volume de travail a considérablement augmenté. Ainsi, l'OCBA a choisi de proposer des postes fixes à la suite de la loi sur les embrasures et celle sur le milliard énergétique qui ouvriront d'autres projets et nécessiteront des collaborateurs.

M. JANDEAU évoque aussi le PDI qui regorge de projets nouveaux sur lesquels il sera possible de réaffecter du personnel (pénitencier, police, HUG, etc.).

Concernant la nature 30, les comptes 2022 indiquent une dépense de CHF 37'099'376, le budget initialement prévu s'élevait CHF 37'130'098 ce qui indique une quasi-stabilité. En revanche, par rapport aux comptes 2021, une hausse est visible. L'OCBA indique que les comptes 2022 sont en ligne avec le budget. Toutefois, le budget prévoyait l'engagement de 9 ETP supplémentaires qui n'ont pas été engagés. Un commissaire se demande dès lors de quelle manière a été utilisé l'argent supplémentaire (CHF 700'000) puisqu'il n'a pas servi à l'engagement comme prévu par le budget.

M. ARNOLD répond que des mécanismes salariaux s'appliquent. De plus, il relève la difficulté à engager du personnel qui explique ces non-engagements. Enfin, il indique que le *turnover* de l'OCBA est relativement bas. Chaque budget RH tient compte d'une réduction technique qui tient compte de la vacance des postes. L'OCBA n'en a pas eu ce qui explique la charge négative.

Concernant le type de profil des postes non engagé, Mme GAGLIARDI répond qu'il s'agit de chefs de projet et qu'ils sont recrutés dans le domaine de l'ingénierie.

M. ARNOLD précise, d'ailleurs, que sur les 9 ETP seulement 5 sont destinés à l'OCBA.

Mme GUEORGUIEV souligne la rareté du marché. Elle pense aussi que l'État n'est peut-être pas assez attractif en termes financiers par rapport à d'autres employeurs dans le domaine. Enfin, elle note la durée du processus de recrutement qui peut prendre plusieurs mois.

M. ARNOLD tient quand même à souligner que les 9 postes ont depuis été pourvus.

Un commissaire relève la différence sur la nature 31. Il comprend que 18 millions de francs sont dus à la dépollution des Vernets. Il demande s'il est possible de leur rappeler l'historique.

M. JANDEAU explique le mécanisme de base. L'OCBA est propriétaire de terrains aux Vernets où sont construits des logements et activités. Ils ont établi en faveur d'un groupement d'investisseurs des DDPS. Il précise que l'État n'a pas de relation contractuelle en ce qui concerne la construction. Toutefois, ils ont une relation contractuelle avec l'équipe d'investisseurs en ce qui concerne la dépollution. Lors du premier sondage, en 2015/2016, il avait été établi que la pollution s'élevait à environ 1 ou 2 millions de francs. Il avait donc été établi que l'État prendrait en charge toute dépollution supplémentaire que ce qui avait été constaté à l'époque. Ensuite, il a été constaté que les 2 millions n'allaient pas être suffisants. C'est pourquoi, en 2018/2019, l'État a constitué une provision qui totalise 10 millions de francs (validés dans les comptes 2017/18/19). Au cours de l'exercice 2022, le GESDEC a demandé une analyse sur le site des Vernets pour détecter la présence ou non de PFAS. Malheureusement, les terres en contenaient dans différentes proportions. Le chantier a donc dû être fortement ralenti pendant six semaines pour trouver une solution. Les coûts ont été revus et les 10 millions sont passés à 18 millions supplémentaires de francs, soit 28 millions au total.

M. DAL BUSCO ajoute que les PFAS sont des polluants de nouvelle génération qui sont détectés de différentes façons. La quantité de PFAS peut se mesurer en extrayant de la terre du site. Il explique que malheureusement, il peut arriver que, bien que le terrain ait été terrassé de partout, les zones où le sondage a été effectué en 2016 ne contenaient pas de PFAS.

M. JANDEAU précise aussi que les provisions prennent en compte le pire scénario. Ils espèrent que la réalité sera plus clémente. Il note d'ailleurs que les travaux se font en deux phases. Pour la première phase, ils sont arrivés au stade de la finalisation. La deuxième est environ 1,5 fois plus grande. Ainsi, ils ont établi une projection en multipliant par 1,5 les dépenses de la première phase pour obtenir les dépenses estimées pour la deuxième.

Sur la différence, M. JANDEAU note le volume des contrats qui augmente (3700 pour 2022 contre 3400 pour 2021). Il souligne des reprises de contrôle. Il rappelle aussi l'effet déjà discuté du salaire minimum qui n'a toujours pas été pris en compte dans le budget de l'OCBA.

A ce propos, M. JANDEAU répond que le salaire minimum a augmenté et a été répercuté par les entreprises. Ils ont évalué cette différence à 1,1 million de francs. Contrairement à la ville de Genève qui, sauf erreur, a estimé une hausse globale de 8% sur sa masse salariale, l'OCBA a appliqué la hausse uniquement sur ceux concernés par celle-ci. Pour ce faire, l'OCBA a consulté toutes les entreprises avec qui elle travaille et leur a demandé de produire la structure de leur masse salariale. Il ajoute que certains loyers ont augmenté notamment les ECPS qui les hébergeaient gratuitement et qui ont décidé, conformément à leurs droits, de leur faire payer. De plus d'autres travaux ont été nécessaires comme ceux de la cellule COVID. Il indique aussi que l'OCBA a dû procéder à des travaux de dépollution du site Chalet-du-Bac à Avully.

Mme GUEORGUIEV explique, au sujet des indicateurs qualitatifs, que leur score s'élève à 93,8% de réalisation et non 100%, car il y a encore trois ECPS sur lesquelles ils travaillent à trouver des solutions.

M. JANDEAU explique le point 2 (p. 9 de la présentation en annexe) qui vise à mesurer l'effort accompli et le *gap* qu'il y aurait à investir dans la rénovation du bâtiment pour atteindre un niveau de vétusté acceptable. Il rappelle l'outil évoqué initialement par M. DAL BUSCO qui permet de simuler la dégradation de l'état des bâtiments et de mesurer l'effort nécessaire pour atteindre un niveau satisfaisant. Il explique que l'échelle va de 0 à 1. Le 1 représente un immeuble neuf et 0 un immeuble qui n'existe plus. Les taux des bâtiments de l'État comptabilisent une moyenne de 0,74. Un bâtiment est jugé bon à 0,83. Le montant de 141,9 millions de francs qui est inscrit

comme cible est celui qu'il faudrait réussir à atteindre annuellement pour petit à petit remonter de 0,74 à 0,83.

M. JANDEAU précise encore que deux tiers des crédits de renouvellement sont affectés à la rénovation et le tiers restant à l'adaptation de locaux. Il rappelle la présence aussi de lois spécifiques. Pour l'avenir, le PL embrasure et le milliard énergétique vont permettre une rénovation massive de tous les bâtiments.

Avec les 103 millions de francs du point évoqué, M. JANDEAU précise que le niveau de vétusté des bâtiments a été stabilisé.

Un commissaire estime qu'investir dans l'énergie renouvelable est avantageux seulement si le coût pour y arriver n'est pas démesuré. Il trouverait intéressant de mesurer à quel point ces énergies renouvelables ont été bénéfiques d'un point de vue financier.

Mme GUEORGUIEV précise que l'OCBA travaille depuis 2005 avec des objectifs de transition énergétique. Ainsi, les dépenses énergétiques de l'OCBA entre 2005 et 2021 ont diminué de 36% alors que les coûts des énergies (eau, électricité, chaleur) ont augmenté de 34%.

Mme GUEORGUIEV conclut en indiquant que le budget du personnel est strictement respecté en francs. Si l'on isole les 18 millions de francs relatifs à la dépollution du site des Vernets, l'écart au budget en 12èmes provisoires de la nature 31 s'élève à 3,7 millions de francs qui est couvert par le budget supplémentaire et les reports de crédits octroyés par la Commission des finances.

Programme B05

M. FAVRE énonce les objectifs du programme B05 (voir page 11 de la présentation en annexe) :

- Les quatre premiers sont sous gestion de l'OCSIN et le dernier (*Organiser l'information et assurer la protection des données*) est entre les mains des DOSI départementales.
- Le plan décennal des investissements 2023-2032 prévoit 950 millions de francs dans le domaine numérique.
- L'OCSIN comptabilise 330 projets par année qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton. L'OCSIN offre donc un soutien transversal. L'un des éléments important et complexe de leur métier est l'organisation en départements de l'État. Il n'est pas évident d'être porteur d'une activité transversale.
- L'année passée, l'OCSIN a obtenu le premier des deux niveaux du label « Numérique Responsable ».
- L'OCSIN compte 141 prestations dans son catalogue de service. Ces prestations sont utilisées par 463'200 utilisateurs dont 360'000 pour l'administration en ligne et 59'500 pour l'école en ligne.
- L'OCSIN compte 36'000 ordinateurs dont la moitié sont dédiés à des activités pédagogiques. Cela correspond à 6'000 serveurs virtuels qui fonctionnent sur un réseau cantonal qui appartient à l'État et qui interconnecte 700 sites.
- En termes de documentation, ils traitent 30'000 boites aux lettres électroniques et 115 millions de messages électroniques.
- Finalement, en termes de sécurité de l'information, 65'000 alertes ont été lancées par les systèmes de sécurité. De manière plus fine, les infrastructures de l'OCSIN captent 5'000 alertes par seconde en relation avec la sécurité. M. FAVRE prend pour analogie un champ de bataille, dans lequel 5'000 balles seraient dirigées chaque seconde sur quelqu'un protégé par quatre murs. Il y aura forcément des trous, mais aucune attaque n'a réussi à perforer le système de sécurité de l'Etat à ce jour. Il précise qu'il y a aussi une part de chance, même les plus grosses entreprises qui emploient des moyens colossaux n'ont pas un risque nul de voir leurs défenses perforées.

- 658 ETP contribuent au programme B05, dont environ 70 ETP dans les DOSI départementales.

M. FAVRE explique qu'en 2022, une soixantaine de projets d'investissement stratégiques ont été lancés et concrétisés. L'activité de l'OCSIN est orientée sur les usagers et sur le bon fonctionnement des services numériques. Il évoque notamment le Centre de données biométriques qui a généré une grande satisfaction des usagers. Aussi, l'OCSIN lutte pour la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication. Il rappelle que si l'informatique s'arrête, tout ou presque s'arrête pour l'administration. Le poids sur les épaules de l'OCSIN est donc significatif et ne cesse de croître.

Mme BEHAGUE précise que le budget 2022 établi en 12èmes provisoires n'inclut pas le crédit supplémentaire impératif de 10.4 millions de francs accordé par la Commission des finances le 2 mars 2022. Celui-ci intègre 19,8 ETP en nature 30 et à peu près 9 millions de francs en nature 31. Les crédits avaient pour vocation de continuer la poursuite de l'exploitation, mais surtout d'accompagner les conséquences des crédits d'investissement soit en cours soit en projet d'approbation.

Un commissaire indique que lorsqu'il lit la nature 30 et la justification des 3.2 millions de francs avec l'allocation « vie chère », il ne comprend pas réellement ce qui explique ces 3% d'augmentation.

Mme BEHAGUE explique que les ETP font un budget en francs plus élevé avec des mouvements importants de *turnover.* Au 31 décembre, il y avait 15 postes vacants qui s'expliquent par 45 arrivées et 30 départs. Ces postes ont été aujourd'hui recrutés. Elle explique que la dotation en francs ne peut être corrélée à la dotation ETP, car il y a une réduction linéaire et une sous-estimation des annuités dans lesquelles les postes sont pourvus. Lorsqu'ils recrutent, ils espèrent une annuité moyenne, mais l'annuité est en général plus élevée.

Concernant la partie des coûts supplémentaires de 1,6 million de francs induits par la location de licences, M. FAVRE prend l'exemple du fournisseur Microsoft qui ne vend plus de licences, mais les loue. De ce fait, ces montants passent de dépenses d'investissement à des charges de fonctionnement. Mme BEHAGUE ajoute qu'à partir de l'année prochaine cela induira un changement d'enveloppe budgétaire sur lequel l'OCSIN n'a aucune main.

Mme BEHAGUE explique l'impact important au niveau de la nature comptable, car une nature 31 est scrutée de façon plus importante qu'une dépense d'investissement. Il y aussi l'impact contractuel puisque l'OCSIN n'a pas le choix de passer à la location d'une licence ou non. Elle explique aussi que cela induit une variabilité de la clause de prix qui sera amortie sur plusieurs années.

M. FAVRE ajoute que les éditeurs de logiciels en profitent aussi pour augmenter leurs tarifs.

Mme BEHAGUE évoque les contrats de location de services qui correspondent au personnel non collaborateur de l'État qui sont recrutés via une société de service qui fait tout types de prestation, mais principalement sur les projets d'investissement. Il faut trouver un équilibre entre le faire et le faire faire.

M. FAVRE précise que depuis le 1er janvier 2023, toutes les dépenses d'un projet informatique seront comptabilisées en investissement, il n'y aura donc plus d'effet sur le budget de fonctionnement de l'OCSIN (charges liées au projet). Seules les charges induites resteront (charges de maintenance et d'exploitation des actifs mis en service).

Un commissaire se rappelle que, lors d'auditions en commission des travaux, il était souvent évoqué que les projets d'investissement avaient un coût sur le fonctionnement, mais permettaient d'économiser des ETP donc l'un dans l'autre l'État était gagnant. Cependant, il ne voit jamais les ETP baisser, il se demandait donc ce que faisait l'État de ces ETP, mais il a compris qu'ils sont redispatchés sur d'autres projets.

M. DAL BUSCO souligne que, dans ce cas, des ressources sont nécessaires. Mais les gains en productivité et en personnel sont dans les métiers. L'OCSIN a besoin d'ETP pour optimiser ses activités.

Mme BEHAGUE précise que l'activité demande un renouvellement quotidien. Elle présente la page 18 de la présentation qui relève le nombre de citoyens disposants de comptes e-démarche en 2022 (392'000). Elle précise que le taux de satisfaction des démarches en ligne n'a pas évolué, car il n'a pas été évalué en 2022. Il est mesuré tous les trois ou quatre ans.

Un commissaire demande pourquoi la part des prestations de l'administration cantonale en ligne est passée de 64% en 2021 à 29% en 2022. Il demande si cela s'explique par le COVID.

M. FAVRE répond par la négative. Il explique que l'échelle de référence a changé. Avant, pour le référentiel, l'OCSIN utilisait une liste faite par la Confédération. Désormais, ils ont réellement pris le soin d'aller rechercher toutes les prestations de l'administration cantonale numériques. Il y a 29% des prestations qui ont été dématérialisées.

Investissements 2022

M. ARNOLD explique que les investissements aux comptes 2022 qu'il va présenter parlent uniquement de la politique publique B. Les comptes sont de 51 millions de francs pour un budget de 77 millions de francs. Il y a donc une variation de -26 millions avec un taux de réalisation de 66%. La moitié représente les crédits de renouvellement qui ont une durée de vie de 5 ans. De ce fait, l'effet sera rattrapé.

Pour les crédits d'ouvrages, l'essentiel du non dépensé provient de la loi sur les embrasures. Il y a eu un élargissement du périmètre de la loi, voté par le Grand Conseil en 2022.

Les dépenses s'élèvent à 211 millions de francs pour un budget de 328 millions, toutes politiques publiques confondues. Il explique cet écart par un nombre important de retards dus à des recours sur des autorisations de construire. La cible souhaitée n'a pu être atteinte.

Compte 2022

Politique publique B
Etats-majors et prestations transversales

Programme B04 - Gestion des locaux et logistique (OCBA)
Programme B05 - Systèmes d'information et numérique (OCSIN)

Audition du 15 mai 2023

Fonctionnement 2022

B04 Gestion des locaux et logistique

PRESTATIONS

B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

OCBA

B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

B04.10 Logistique départementale

MOVE + LOG DPTS

B04 Gestion des locaux et logistique
Périmètre sous gestion et chiffres clés

Patrimoine immobilier

- ~1'740 bâtiments cadastrés répartis sur près de 640 sites et sous-sites
- ~1’475 bâtiments cadastrés propriété EGE sur près de 490 sites
- Bâtiments propriété EGE (PA) = ~4.0 milliards (VNC 31.12.2022)
- Terrains propriété EGE (PA) = ~4.9 milliards (31.12.2022)

Investissements

- ~200 millions de dépenses par an en moyenne sur 10 ans toutes politiques publiques confondues (160 millions en 2022)

Exploitation

- ~12’500 demandes d’intervention/travaux d'entretien courant en 2022
- ~3'700 contrats actifs de maintenance et d’entretien
- ~260 baux (Etat locataire)
- ~940 baux (Etat propriétaire/bailleur)

B04 Gestion des locaux et logistique

Projets prioritaires en 2022

- Des projets phares ont connu des évolutions importantes :
  - Le projet de construction de 1'300 logements aux Vernets a démarré en octobre 2022;
  - Les travaux de rénovation du site de la pointe nord du PAV (propriété CPEG) se sont poursuivis. Un premier lot de services de l'administration cantonale y déménagera dès fin avril 2023;
- L'effort de rénovation et d'assainissement énergétique du patrimoine bâti s'est poursuivi et des études ou réalisations ont été lancées dans le cadre de la mise en conformité des embrasures;
- Un projet de loi de 1 milliard de francs pour la transition écologique des bâtiments de l'Etat a été déposé à l'automne 2022, la loi a été votée en mars 2023;
- Les optimisations énergétiques des bâtiments ont été menées et trois nouvelles centrales photovoltaïques ont été mises en service;
- Les travaux de l'Hôtel des archives, de l'Uni Bastions et du collège Rousseau se sont poursuivis. Ceux de l'Hôtel-de-Ville ont été finalisés et le Grand Conseil a pu siéger dans sa nouvelle salle début 2022;
- Le bâtiment d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses a été mis en service;
- Les études se poursuivent pour la construction de l'ES II à Meyrin et du CO et CFPs à Bernex ainsi que pour la rénovation de l'Hôpital de Loëx;
- Des subventions ont été versées pour la rénovation des blocs opératoires HUG, la quatrième étape de la maternité et les établissements publics pour l'intégration (EPI);
- Des locaux ont été trouvés pour le centre cantonal de biométrie; la cellule COVID et le secteur des maladies transmissibles (DSPS) ont été transférés de la rue du Rhône 19 dans des locaux temporaires à la route de Meyrin 49;
- En collaboration avec l'Hospice général, des locaux ont été mis à disposition des réfugiés ukrainiens.

B04 Gestion des locaux et logistique

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**445'613'852**	**22'823'642**	**5.4%**	**422'790'210**	**469'861'171**
30 Charges de personnel	37'099'376	-30'722	-0.1%	37'130'098	36'291'093
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	161'354'810	21'735'683	15.6%	139'619'127	144'673'582
33 Amortissements du patrimoine administratif	230'710'491	1'064'597	0.5%	229'645'894	235'081'622
36 Charges de transfert	15'957'131	19'370	0.1%	15'937'761	53'222'922
39 Facturations internes	492'043	34'713	7.6%	457'330	591'951
REVENUS	**44'159'915**	**566'356**	**1.3%**	**43'593'559**	**43'606'939**
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	222'091	12'091	5.8%	210'000	219'421
42 Taxes et redevances	1'611'335	-87'651	-5.2%	1'698'986	1'720'857
43 Revenus divers	4'621'911	-353'654	-7.1%	4'975'565	5'516'639
44 Revenus financiers	21'780'126	-267'063	-1.2%	22'047'189	21'855'148
46 Revenus de transferts	15'702'641	1'373'492	9.6%	14'329'149	14'107'031
49 Facturations internes	221'811	-110'859	-33.3%	332'670	187'843
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-401'453'937**	**-22'257'286**	**5.9%**	**-379'196'651**	**-426'254'233**
Coût d'état-major	*-707'246*	*-707'246*	-	*0*	*-696'242*
Coût des prestations de moyens	*-12'657'311*	*-12'657'311*	-	*0*	*-12'216'313*
Coûts répartis	*414'818'495*	*35'621'844*	*9.4%*	*379'196'651*	*439'166'788*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	**-**	**-**	***0***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***278.22***	***-8.44***	***-2.94%***	***286.66***	***275.90***
ETP fixes	*270.64*	*-9.00*	*-3.22%*	*279.64*	*270.62*
ETP auxiliaires	*5.48*	*0.52*	*10.48%*	*4.96*	*3.13*
ETP agents spécialisés	*2.10*	*0.04*	*1.94%*	*2.06*	*2.15*

B04 Gestion des locaux et logistique

Charges de personnel (nat. 30) : -0.03 mio (-0.1%)

- ETP inférieurs au budget (-8.44) en raison de la vacance de postes et des difficultés de recrutement.

Charges de biens et services (nat. 31) : +21.7 mios (+15.6%)
Couvert, hors provision complémentaire Vernets, par un crédit supplémentaire et par le report budgétaire accordés par la Commission des finances, respectivement les 11 et 18 mai 2022.

- Dotation complémentaire de la provision pour dépollution des Vernets (+18.0 mios);
- Les dépenses d'approvisionnement en énergies sont inférieures au budget excepté pour le mazout dont le prix a fortement augmenté en raison de la crise géopolitique. Les économies sur les autres fluides sont liées aux actions d'optimisation énergétique, aux mesures de restriction et au climat favorable. L'impact de la variation de stock mazout génère l'écart par rapport au budget (-2.7 mios);
- Les dépenses d'études et mandats sont supérieures au budget (+0.3 mio) en particulier les études de faisabilité, les honoraires de la Fondation des parkings et des régies, les prestations de surveillance/sécurité, le coût des assurances. Des économies sur les coûts de déménagement et sur les diagnostics amiante atténuent ces dépassements.
- Les dépenses d'entretien des terrains et bâtiments dépassent le budget (+4.1 mios). Ce dépassement concerne principalement les prestations d'entretien et dépollution des terrains, de nettoyage (en lien avec l'application de la loi sur le salaire minimum), d'entretien du matériel incendie.
- Les dépenses liées à l'entretien des véhicules et équipements dépassent le budget (+0.5 mio)
- Le budget alloué aux locations de locaux est insuffisant et ne couvre pas les nouvelles locations, dont celles des écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) pour le DIP, qui étaient mises à disposition gratuitement par la Ville de Genève jusqu'à fin 2021 et celles de locaux pour la cellule Covid (+1.4 mio)
- Des indemnités sont versées dans le cadre de projets d'investissement sans budget alloué (+0.2 mio)

B04 Gestion des locaux et logistique

Revenus divers (nat. 43) : -0.4 mio (-7.1%)

- Corrections comptables d'exercices antérieurs et reprises de provisions (+1.0 mio);
- Activation des charges de personnel, dépendant de l'avancement des projets d'investissement, inférieure aux prévisions (-1.4 mio).

Revenus financiers (nat. 44) : -0.3 mios (-1.2%)

- Ecart sur les revenus des loyers en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées (-1.7 mios);
- Hausse des revenus des parkings (+0.5 mio);
- Rentes de servitudes en augmentation (+0.9 mio).

Revenus de transferts (nat. 46) : +1.4 mio (+9.6%)

- Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération.

B04 Indicateurs 2022

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	93.8	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	103.8	141.9	99.1	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	14.7%	21.3%	13.4%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	12.4%	10.33%	11.5%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	89.3%	90%	92.5%	90%	2023

B04 Gestion des locaux et logistique

CONCLUSION

Le budget de personnel est strictement respecté en francs. Certains postes en cours de recrutement génèrent une vacance de postes qui se résorbe en 2023.

Si l'on isole la provision pour dépollution du site des Vernets, l'écart au budget selon 12èmes provisoires de la nature 31 *Biens et services* est de 3.7 millions, couvert par le crédit supplémentaire et les reports de crédits octroyés par la commission des finances.

B05 Systèmes d'information et numérique
Descriptif du programme

Le programme B05 vise à…

- Elaborer la **politique numérique** ainsi que la **stratégie** des systèmes d'information du Conseil d'Etat
- **Fournir les services numériques** à l'intention des **citoye·ne·s** et des **entreprises** (« e-démarches ») ainsi qu'au sein de l'**administration cantonale**
- **Conseiller** et **accompagner** l'administration cantonale dans sa **transformation numérique**
- Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État
- **Organiser l'information** et assurer la **protection des données**

B05 Systèmes d'information et numérique
Périmètre sous gestion et chiffres clés

TRANSITION NUMÉRIQUE

- 950 millions de francs inscrits au plan décennal des investissements 2023-2032
- 330 projets par an, qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton
- 84 systèmes d'information et de communication
- 1 958 applications
- 72.5% de satisfaction des services fournis par l'OCSIN
- Labélisation « Numérique Responsable » de niveau 1

SYSTÈMES INFORMATIQUES

- 36 060 ordinateurs, dont 19 050 pour les activités pédagogiques
- 9 110 imprimantes et multifonctions
- 464 serveurs informatiques (machines)
- 6 062 serveurs informatiques virtuels
- 6 093 bases de données
- 13 000 000 000 000 000 octets de stockage brut

DOCUMENTS NUMÉRIQUES

- 305 millions de fichiers stockés dans la gestion électronique des documents
- 28 852 boîtes aux lettres électroniques
- 115 millions de messages électroniques (auxquels s'ajoutent 55 millions de spams)
- 6.7 millions de courriers remis à la Poste pour distribution, agrégeant 27 millions de pages imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'OCSIN

CYBERADMINISTRATION

- 141 prestations au catalogue de services de l'OCSIN
- 463 200 comptes « utilisateurs », dont 360 000 pour l'administration en ligne et 59 500 pour l'école en ligne
- 150 e-démarches
- 75% de satisfaction des e-démarches
- 32% de l'ensemble des prestations de l'administration cantonale disponibles en ligne

SYSTÈMES DE COMMUNICATION

- 465 km de fibre optique
- 47 271 prises actives (ports réseau)
- 4 828 équipements réseau
- 695 sites géographiques interconnectés
- 1 579 antennes Wi-Fi
- 23 219 téléphones fixes et « softphones »
- 3 000 abonnements de téléphonie mobile

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

- 58 374 alertes lancées par les systèmes de sécurité, sur la base de 159 milliards d'événements détectés, soit plus de 5 000 par seconde
- 214 incidents de sécurité, tous traités
- 23 607 nouvelles vulnérabilités identifiées, dont 1 073 présentaient un risque élevé ou critique
- 4 769 virus (ou analogues) éradiqués

B05 Systèmes d'information et numérique
Projets prioritaires en 2022

- Conformément à sa stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale approuvée le 25 mai 2016, le **Conseil d'Etat a adopté en 2018 sa politique numérique** dont l'importance pour notre canton est réaffirmée dans le **Programme de législature 2018-2023**. Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions et depuis juin 2018, une délégation au numérique favorise le pilotage du programme.
- En **2022**, la **mise en œuvre de la politique numérique** s'est traduite par:
  - Des projets orientés "usagers", afin de simplifier les démarches administratives et développer de nouveaux services (conformément à l'objectif n°2 de la politique numérique);
  - Des projets et initiatives qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton;
  - Le développement en continu de la cyberadministration avec la mise en service de nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 150, dont l'objectif est de simplifier la vie des citoyens et de faciliter les interactions avec l'administration.

B05 Systèmes d'information et numérique
Projets prioritaires en 2022

- L'année 2022 a également vu le **lancement et la concrétisation d'une soixantaine de projets d'investissement stratégiques** en matière de systèmes d'information, à l'attention des politiques publiques du canton. Les principaux projets portent sur les domaines de la police (vidéo protection, équipements de contrôle), de la santé (gestion électronique des hospitalisations hors canton), de la population (centre cantonal de biométrie).

- La cybersécurité reste **un enjeu majeur**. Des actions ont été menées pour sensibiliser les collaborateurs de l'administration, pour améliorer la surveillance et le traitement des vulnérabilités ainsi que pour lutter contre les fuites de données.

- Une large partie de l'activité de l'OCSIN est consacrée au bon fonctionnement et à l'exploitation de ses services numériques ainsi qu'à la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication.

- Le 22 décembre 2022, l'Etat de Genève a obtenu le label "Numérique responsable", pour une durée de 24 mois, à renouveler à l'échéance.

B05 Systèmes d'information et numérique

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**210'769'203**	**6'790'880**	**3.3%**	**203'978'323**	**200'937'251**
30 Charges de personnel	111'628'620	3'201'779	3.0%	108'426'841	108'724'282
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	55'133'393	6'113'974	12.5%	49'019'419	48'557'652
33 Amortissements du patrimoine administratif	43'991'618	-2'523'595	-5.4%	46'515'213	43'633'186
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	15'572	-1'278	-7.6%	16'850	22'132
REVENUS	**15'670'154**	**234'870**	**1.5%**	**15'435'284**	**17'167'733**
42 Taxes et redevances	3'695'383	664'935	21.9%	3'030'448	3'248'287
43 Revenus divers	11'149'486	-620'280	-5.3%	11'769'766	13'293'022
46 Revenus de transferts	823'925	188'855	29.7%	635'070	626'425
49 Facturations internes	1'359	1'359	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-195'099'049**	**-6'556'010**	**3.5%**	**-188'543'039**	**-183'769'517**
Coût d'état-major	*-2'082'201*	*-2'082'201*	-	*0*	*-2'069'055*
Coût des prestations de moyens	*-26'003'055*	*-26'003'055*	-	*0*	*-26'309'385*
Coûts répartis	*223'184'305*	*34'641'266*	*18.4%*	*188'543'039*	*212'147'957*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	**-**	**-**	***0***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***668.87***	***4.12***	***0.62%***	***664.75***	***655.55***
ETP fixes	*657.97*	*-4.62*	*-0.70%*	*662.59*	*644.64*
ETP auxiliaires	*10.10*	*8.94*	*770.69%*	*1.16*	*9.10*
ETP agents spécialisés	*0.80*	*-0.20*	*-20.00%*	*1.00*	*1.80*

B05 Systèmes d'information et numérique

Préambule:

Au budget 2022 établi en 12èmes provisoires s'ajoutent 10.4 millions de francs de crédits supplémentaires impératifs accordés par la Commission des finances le 2 mars 2022.

Charges de personnel (nat. 30) : +3.2 mios (+3.0%)

- Dépassement entièrement couvert par le crédit impératif et par le crédit supplémentaire en lien avec l'allocation "vie chère", accordés par la Commission des finances, les 2 mars et 30 novembre 2022.

Charges de biens et services (nat. 31) : +6.1 mios (+12.5%)

- Dépassement entièrement couvert par le crédit impératif accordé par la Commission des finances, le 2 mars 2022. En raison de votes tardifs par le Grand Conseil des PL "Santé numérique" et "Télétravail", ce crédit a été sous-utilisé à hauteur de 2.8 mios;
- Contrats de location-service (L.S.E) en lien avec l'augmentation des projets d'investissement (+6.2 mios);
- Hausse des coûts de location de licences (+1.6 mios) : le modèle "location de licences" (dépense de fonctionnement) plutôt que le modèle "acquisition" (dépense d'investissement) est imposé par un nombre croissant de fournisseurs informatiques. Cette tendance s'accentuera ces prochaines années;
- Renégociation de licences Microsoft, retrait des contrats de support pour l'éducation et baisse du volume des incidents annoncé au Help Desk (-1.8 mios).

B05 Systèmes d'information et numérique

Taxes et redevances (nat. 42) : +0.7 mio (+21.9%)

- Prestations effectuées pour des tiers (HUG, SIACG, Ville de Genève, Fedpol) sous-évaluées au budget (+0.4 mio);
- Part "employeur" des indemnités de personnel, liée aux assurances sociales, supérieures aux prévisions (+0.2 mio).

Revenus divers (nat. 43) : -0.6 mio (-5.3%)

- Dissolution d'une provision liée à la résolution d'un litige RH (+0.3 mio) et régularisation de transitoires (+0.1 mio);
- Activation des charges de personnel, dépendant de l'avancement des projets d'investissement, inférieure aux prévisions (-1.0 mio).

Revenus de transfert (nat. 46) : +0.2 mio (+29.7%)

- Hausse du subventionnement par la Confédération de diverses prestations informatiques.

B05 Indicateurs 2022

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	392'000	380'000	341'000	440'000	2025
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2025
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	29%	28%	64%	32%	2025
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.5%	>/=70%	71%	70%	2025
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	411	470	N/D	500	2025

Investissements 2022

Politique publique B

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Projet de Budget 2022	Comptes 2022	% crédit	Variation C-PB 2022
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
5 Dépenses d'investissement	**623'189'100**	145'691'050	77'040'740	**50'957'229**	8%	-26'083'511
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	5'435'638	2'500'000	**17'630'874**	0%	15'130'874
Investissements Nets	**605'189'100**	140'255'412	74'540'740	**33'326'355**	6%	-41'214'385
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**367'746'000**	54'875'877	25'379'500	**10'931'677**	3%	-14'447'823
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	5'435'638	2'500'000	**17'630'874**	98%	15'130'874
Investissements Nets	**349'746'000**	49'440'239	22'879'500	**-6'699'197**	-2%	-29'578'697
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	**255'443'100**	90'815'173	51'661'240	**40'025'552**	16%	-11'635'688
Investissements Nets	**255'443'100**	90'815'173	51'661'240	**40'025'552**	16%	-11'635'688

Politique publique B

Principaux investissements réalisés et en cours en 2022

a) Bâtiments et constructions

Crédit de renouvellement
Les subventions pour la sécurité périphérique des organisations internationales ont été versées en fonction de l'avancement des travaux.
Dans le cadre du relogement du service des votations et élections, les travaux d'aménagement du bâtiment situé à la rue des Mouettes 13 ont été finalisés.
Les travaux de la salle Mozart et des locaux de la tour Baudet se sont poursuivis.

Transition écologique des bâtiments
Divers travaux d'optimisation énergétique ont été réalisés touchant essentiellement les circuits de ventilation (modernisation des équipements et mise en place de variateurs) et la production-distribution de chaleur (sondes climatiques, vannes thermostatiques et équilibrage hydraulique) sur les sites de Pinchat et Aubépine, J. Piaget, De Saussure, Montbrillant et Budé.
Dans le cadre du "plan lumière", l'éclairage a été optimisé au CMU et à Sciences II.
La salle de sport à la rue du Tir 5 a été raccordée à CADéco Jonction.
Des études et réalisations ont été menées sur plus de 120 objets dans le cadre de la loi de mise en conformité des embrasures (L12552) dont le périmètre de financement a été récemment étendu plus largement à la transition énergétique des bâtiments (L13191).

Politique publique B

Principaux investissements réalisés en 2022

b) Système d'information et de communication

Les investissements de l'année 2022 ont notamment visé à lutter contre l'obsolescence technologique, à financer les extensions de capacité (serveurs, infrastructures) nécessaires pour accompagner les besoins croissants de la population, des entreprises et de l'administration dans tous les domaines de l'action publique, à renforcer la sécurité de l'information, tant pour la sécurité logique que physique; à renouveler une partie des postes de travail (portables, écrans) et à installer de nouvelles imprimantes permettant des impressions sécurisées.
L'OCSIN continue de déployer des moyens conséquents pour mettre en œuvre les adaptations légales et réglementaires.

Source: Rapport sur les comptes 2022, tome 3, page 25

Politique publique B

Dépenses d'investissement totales 2022 : 51,0 millions

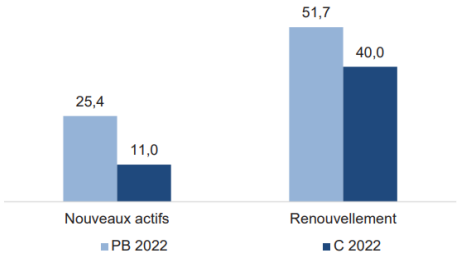

Toutes politiques publiques confondues, les dépenses d'investissements nets de l'OCBA et de l'OCSIN s'élèvent à 211.2 millions de francs (au regard d'un budget de 328.1 millions de francs).

Investissements du périmètre OCBA toutes politiques publiques confondues– 160 millions nets

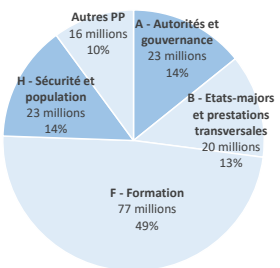

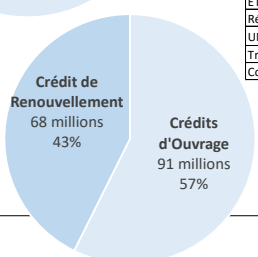

10 projets concentrent 86% des dépenses d'investissement 2022 hors crédit de renouvellement

En millions de francs	**Dépenses 2022**
Archives d'Etat de Genève (AEG)	19
Centre d'entrainement des troupes de sauvetage (Epeisses)	14
Collège Rousseau (rénovation - surélévation)	11
Rénovation d'Uni Bastions	9
Efficience énergétique	6
ETM - subvention à l'enseignement artistique de base	4
Réno. écologique des bâtiments de l'Etat (ex embrasures phase 1)	3
UNI - CMU - 5 & 6èmes étapes	6
Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	3
Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - études	3

Investissement du domaine des bâtiments

En millions de francs

N° loi	Libellé	Politique publique	Dépenses 2022	Recettes 2022	Invest. nets 2022
12460	Crédit de renouvellement 2020-2024	Multi	67.9	0.1	67.8
	TOTAL crédit de renouvellement		*67.9*	*0.1*	*67.8*
12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG)	A	18.5	6.7	11.8
12084	Bâtiment pour les troupes de sauvetages à Epeisses	H	13.9	0.0	13.9
12743	Rénovation et surélévation du Collège Rousseau	F	10.9	0.0	10.9
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F	9.2	1.0	8.2
11975	Efficience énergétique	B	6.4	5.1	1.3
13060	ETM - subvention à l'enseignement artistique de base	F	4.0	0.0	4.0
12552	Rénovation écologiques des bâtiments de l'Etat de Genève - phase 1	B	3.4	0.0	3.4
9995/10822	UNI - CMU 5 et 6ème étapes	F	6.5	0.0	6.5
11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	A	2.9	0.0	2.9
12538	Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - études	F	2.8	0.2	2.6
12724	HUG - Subv. rénovation et agrandissement des blocs opératoires - phase 2	K	2.8	0.0	2.8
12184	Ecole ES II à Meyrin - étude (Ecole Noëlla Rouget)	F	1.9	0.0	1.9
12243	Acquisitions de terrains et bâtiments	B	1.1	0.0	1.1
12079	Subventions d'investissement aux EPI	C	1.0	0.0	1.0
12242	HEAD - nouveau campus - travaux	F	1.0	0.0	1.0
12741	Futur CO sis à Balexert	F	0.9	0.0	0.9
12980	HUG - Maternité 4ème étape	K	0.7	0.0	0.7
12994	Bâtiment pour la police internationale et le CCPD	H	0.5	0.0	0.5
12370	HUG - Rénovation des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx - étude	K	0.4	0.0	0.4
13007	Nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc - étude	D	0.2	0.0	0.2
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CFSP Ternier	F	0.2	0.0	0.2
12988	ES II Confignon - étude	F	0.1	0.0	0.1
11272	Brenaz +100 (extension de 100 places)	H	0.0	20.6	-20.6
1000000	Cessions d'actifs	B	0.0	12.5	-12.5
Multi	Diverses lois en cours de finalisation	Multi	1.9	0.2	1.8
	TOTAL crédits d'ouvrage		*91.2*	*46.3*	*45.0*
			159.2	**46.4**	**112.7**

Investissements du périmètre OCSIN toutes politiques publiques confondues– 52.1 millions nets

Projet	Libellé	Politique Publique	CREDIT VOTE/PREVU	Cumul au 31.12.2021	PB 2022	C 2022
DI / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CREDITS D'OUVRAGE						
10484	Réalisation du système d'information du commerce	L	2'658'200	1'649'922	816'406	344'680
11140	Videoprotection	H	1'901'409	1'086'991		
11264	Ecole de commerce de Frontenex	F	315'684	274'184		
11272	Brenaz +100 (extension de 100 places)	H	302'380	230'696		
11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	A	67'000	16'565		52'507
11580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategnin - construction	H	148'000	125'559		
11702	Système d'information du service des contraventions	H	1'200'000	1'167'544		22'466
11788	Lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité	H	1'200'000	964'955		32'677
11865	Equipement de l'école de commerce de Frontenex	F	1'314'000	897'406		
11866	SIRH - refonte technique	B	4'180'000	4'303'910		
11868	Aménagements routiers et centrale régionale de trafic (PARR)	M		107'738		77'916
11945	Optimisation des prestations de l'OCPM	H	2'330'000	2'175'885		153'319
11946	Gestion des hospitalisations hors canton (GEHHC)	K	578'000	419'383		
11973	Rénovation du CO Budé	F	107'000	103'110		
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	F	9'959'000	1'018'512	3'400'000	347
12084	Relocalisation caserne des Vernets - Epeisses - construction et équipements	H	82'815	84'295	17'000	22'545
12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	H	183'849	185'916		
12145	Refonte du SIC des autorisations de construire	G	7'780'000	6'015'560	1'830'000	1'406'643
12147	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police	H	4'540'000	2'839'552	1'022'000	960'246
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F	64'800			16'816
12240	Modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale	H	1'306'055	827'864		35'048
12371	Refonte du SI OCEN	E	3'107'000	2'643'555		367'080
12386	SIC Social 2019-2023	C	10'538'000	5'592'401	2'200'000	1'566'053
12412	AFC - Référentiel de valeurs immobilières	I	1'725'000	1'287'166	300'000	414'620
12543	AIGLE - Refonte du système d'information	A	6'335'000	377'259	2'800'000	1'537'865
12623	AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024	I	12'600'000	4'610'339	2'500'000	2'261'667
12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements	A	230'000			
12633	Centre cantonal de biométrie	H	1'372'414	415'027	839'000	240'658
12741	Futur CO sis à Balexert	F	1'089'000			
12743	Collège Rousseau (rénovation) - Construction et équipements	F	725'000			297'914
12946	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS)	I	5'555'000	128'281	2'500'000	1'854'926
12978	Equipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale	B	8'200'000		4'488'000	
12994	Bâtiment pour la police internationale et le CCPD - construction et équipement	H	1'777'000			
13004	Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	K	7'343'000		1'973'000	
13010	Connectivité dans les écoles secondaires I et II	F	3'179'400		399'700	
13011	Education au numérique Ecole obligatoire / Enseignement secondaire II / OMP	F	6'737'000		1'347'400	
13062	Refonte du système d'information et de communication des droits politiques	A	12'500'000		2'000'000	
13067	Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale	I	7'560'000		700'000	
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CFSP Ternier - Construction et équipements	F	190'000		189'000	
13140	Evolution du SIC de l'office du registre foncier de 2023 à 2027	G	4'325'000		400'000	
13155	Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kairos)	H	3'500'000		200'000	
13169	Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conform	G	11'980'000		2'500'000	
13170	CO - 7 extensions de 12 classes - constructions et équipements	F	130'000			
13226	Renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE)	H	8'180'000		500'000	
1921001	Evolution de la plateforme de cyberadministration 2023-2026	B	9'200'000		1'200'000	
1921032	Dématérialisation des processus de l'OCV	M	5'000'000		500'000	
1921046	Evolution des outils pour la brigade de cybercriminalité	H	1'340'000		200'000	
1921047	Evolution du système de gestion des amendes d'ordre et des contraventions	H	2'950'000		100'000	
1921049	Dossier patient extrahospitalier (CASU)	K	2'260'000		400'000	
	Total crédits d'ouvrage		**179'746'006**	**40'149'675**	**36'321'906**	**11'665'993**

Investissements du périmètre OCSIN toutes politiques publiques confondues– 52.1 millions nets

DI / Office cantonal des système d'information et du numérique - CREDITS DE RENOUVELLEMENT						
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	A	10'120'000	2'630'482	2'316'114	2'234'998
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	B	177'340'000	67'003'732	35'141'753	29'490'081
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	C	3'550'000	68'005	928'129	136'869
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	D	500'000	127'441	124'106	261'182
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	E	1'780'000	539'885	360'998	166'338
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F	11'150'000	2'706'841	2'604'636	2'714'521
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	G	4'710'000	1'554'280	1'011'649	1'519'697
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	H	6'140'000	3'574'011	1'066'177	2'209'212
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	I		1'205'779		15'724
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	K	1'710'000	696'609	425'141	618'724
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	L	9'280'000	762'764	2'195'126	452'406
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	M	3'720'000	1'145'926	793'114	636'675
Total 2012459			**230'000'000**	**82'015'755**	**46'966'943**	**40'456'427**
Total crédits de renouvellement			**230'000'000**	**82'015'755**	**46'966'943**	**40'456'427**
DI / Office cantonal des système d'information et du numérique - TOTAL			**409'746'006**	**122'165'430**	**82'288'449**	**52'122'420**

Source: Rapport sur les comptes 2022, tome 3, page 230

Merci de votre attention

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2022

Rapport sur la politique publique C– DCS

Procès-verbaliste : Mathilde PARISI

Membres	**Groupe**	**Fonction**
BLONDIN Jacques	LC	rapporteur
AELLEN Cyril	PLR	
Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**	
APOTHELOZ Thierry	DCS	Conseiller d'Etat
ADLY Hossam	DCS	Secrétaire général a.i.
BINDER Roger	DCS	Chef du service financier
BRUNAZZI Marc	DCS	Directeur des services supports

M. APOTHELOZ rappelle que 97% du budget du département est lié à des prestations financières aux habitants et habitantes. Il relève, pour la séance, que l'accent sera mis sur des éléments qui expliquent un non-dépensé lié aux comptes 2022. Il relève que le département est également en lien avec de grandes entités (EPI, FASe et Hospice général).
En comparaison du budget 2022 selon les douzièmes provisoire, les charges de la politique publique C sont inférieures aux comptes 2022 de 52,2 millions, mais supérieurs de 64,9 millions par rapport aux comptes 2021.

Programme C O1 action sociale

Concernant l'HG et la problématique du logement, M. APOTHELOZ répond que c'est la mission première de l'HG.
Palexpo a été réquisitionné, pour l'asile ordinaire, des bureaux ont été transformés en logements collectifs, ce qui s'ajoute aux centres d'hébergement. L'achat d'immeubles et d'hôtels et la mobilisation du réseau via Caritas pour les permis S complètent l'ensemble. Deux tiers des permis S sont logés dans des familles d'acceuil. Le problème rencontré est un élan de solidarité au moment de la crise, mais les bonnes intentions diminuent souvent à la veille des vacances, ce qui implique de remettre les personnes concernées dans le circuit d'hébergement. Il ajoute que le forfait fédéral est inadapté à Genève et à tous les cantons urbains.

A la question de savoir si des Ukrainiens retournent chez eux, et ce qu'il en est aussi des réfugiés ordinaires, il est répondu que contrairement aux permis S, peu de moyens sont donnés à l'asile ordinaire alors que ce sont des personnes amenées à rester sauf pour les personnes en lien avec l'Agenda Intrégration Suisse. Chez les permis S, un bon nombre de personnes n'ont pas besoin de l'Hospice général en raison d'un réseau assez fort de ressortissants ukrainiens.

M. APOTHELOZ met un accent particulier sur l'intégration professionnelle et les mesures concrètes mises en place en précisant toutefois qu'en comparaison suisse, le canton de Genève n'est pas bon. Le tissu économique à Genève est d'un niveau élevé, ce qui rend la situation compliquée. Au niveau intra-genevois, le nombre de permis est en constante augmentation. Paradoxalement, il y a également des difficultés d'emplois dans certains domaines. Il évoque une difficulté majeure en ce qui concerne l'apprentissage du français.

Programme C 02 *soutien en faveur des personnes âgées*

M. APOTHELOZ aborde le service des prestations complémentaires, qui concerne l'AVS et l'AI. La loi fédérale est complétée par des prestations complémentaires cantonales (PCC). Il y a deux objectifs : une réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires, avec un temps de mise en route immédiate. Il fait part d'un double calcul, selon les normes actuelles et selon l'ancienne loi, avec comme instruction de prendre le plus favorable pour la personne concernée pendant trois ans. En 2023, cette période de trois ans prendra fin. Cette période transitoire créera des difficultés. Il y aura certes une augmentation de la prise en charge du loyer, toutefois, l'objectif est de contenir les frais liés aux prestations complémentaires et donc d'en réduire l'impact financier. Il y aura donc une difficulté fin 2023, autour de personnes qui vont perdre leurs droits ou qui vont voir leurs droits se modifier. Depuis trois ans, les personnes concernées sont mises en garde quant à ce changement dans leur situation à fin 2023, et sont encouragées à prendre les mesures nécessaires. Toutefois, ils devront s'assurer que ces personnes ont bien entamé les démarches.

Un commissaire demande si l'augmentation de la part de loyer correspond à un dépassement du plafond. Pour tous ceux qui ont des loyers inférieurs au plafond, la situation reste identique. Seuls ceux qui sont amputés dans leur minimum vital, parle fait qu'ils ont un loyer plus élevé que la limite règlementaire, sont concernés. Il demande s'ils ont une idée du pourcentage de personnes qui sont au minimum vital, mais qu'ils ne l'obtiennent pas, car ils sont au plafond dudit loyer. Il demande s'il est possible de sortir ces chiffres, si cela n'est pas trop compliqué.

M. APOTHELOZ répond qu'ils vont essayer de retrouver cette information et de la leur communiquer. Ils vont également réaliser des hypothèses pour les personnes concernées par la fin de la période transitoire 2023.

Sachant que les coûts en institution sont trois fois plus cher que le maintien à domicile, M. APOTHELOZ répond que le maintien à domicile concerne plusieurs enjeux, et plusieurs programmes, notamment la question des proches aidants, la question du maintien à domicile avec l'IMAD, ainsi que la question des privés concernés et celle du logement. Il relève que la construction de logements est souhaitée, mais que le rythme n'est malheureusement pas suffisamment rapide. La difficulté est que ces personnes souhaitent rester dans un quartier qu'ils connaissent. Il évoque également la question de l'échange d'appartements, sur laquelle il a longuement travaillé. Il n'y a pas une ouverture dans le canton de Genève qui permette de rendre les déménagements plus faciles. On propose à une personne de quitter un cinq pièces pour un deux pièces plus cher, ce qui ne fonctionne pas.

Le taux de remplissage des EMS est actuellement de 98%

Programme C 04 *soutien à la famille et à l'intégration*

M. APOTHELOZ aborde la troisième mesure du SPC, en lien avec les prestations complémentaires familiales, qui sont moins utilisées pour plusieurs raisons. Il évoque le salaire minimum, ainsi que l'augmentation du subside d'assurance maladie. Il y a donc un non-dépensé de CHF 14, 6 millions.

A la demande de savoir s'il est possible de chiffrer quel est l'impact positif du salaire minimum sur les prestations sociales, M. APOTHELOZ répond que c'est difficilement faisable et qu'en mettant en relation les prestations complémentaires familiales avec le salaire minimum, ils ont tenté de savoir s'il y avait une forte corrélation. Pour ce faire, ils ont réalisé des hypothèses sous la forme d'échantillons. On peut arriver à la conclusion que pour certaines professions, il y a un peu moins de personnes qui sollicitent le SPC pour les prestations complémentaires familles. Toutefois, comme il ne s'agit pas d'une prestation automatique et qu'il faut la demande, il est difficile de savoir si les personnes peuvent renoncer à demander, car c'est compliqué ou qu'elles ne connaissent pas. L'échantillon a apporté quelques éléments, mais est purement instructif à ce stade. Il serait intéressant de réaliser une étude plus large sur les prestations sociales générales. Il serait intéressant de faire des modèles projectifs.

Quant à savoir quels sont les effets négatifs du salaire minimum sur certains jobs. M. APOTHELOZ répond que le Conseil d'Etat s'est engagé, dans cette législature, à faire un bilan.

Programme C 05 actions en matière d'asile et de migration

M. APOTHELOZ précise que ce programme est piloté par l'Hospice général. Un souci demeure quant aux réfugiés mineurs non accompagnés, notamment en termes de prise en charge. Il explique qu'il y en a un nombre important, encore jamais connu auparavant. Il évoque également des inquiétudes concernant la situation mentale et physique des personnes, dans un état déplorable, ainsi que concernant la construction d'un avenir. Il ajoute qu'une collaboration a été mise en place avec la FOJ, de manière tendue. La situation s'est améliorée, mais reste toujours insuffisante en termes de nombre de places disponibles.

Programme C 06 protection des personnes adultes sous curatelle

M. APOTHELOZ relève que l'réorganisation du SPAd se passe bien, avec notamment un projet à long terme portant sur la prise en charge des mesures de protection par des privés.
A la question de savoir si les placements TPAE des jeunes mineurs problématiques est du ressort du département il est répondu que c'est au DIP, mais qu'il y a des investissements propres au département. Beaucoup d'entre eux sont en lien avec l'Hospice général et les EPI.
Un projet de loi important arrivera au niveau du SPAd, et portera sur la refonte de son système d'information.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LES PROGRAMMES D01-D02

Département de la cohésion sociale (DCS)
1er juin 2023

Commissaires : BAERTSCHI François – SEYDOUX Laurent

Rapporteur : SEYDOUX Laurent

Personnes auditionnées :

APOTHELOZ Thierry	Conseiller d'Etat
ADLY Hossam	Secrétaire général adjoint
BINDER Rogers	Chef du service financier
BRUNAZZI Marc	Directeur des services supports
GATTIKER Isabelle	Directrice générale OCCS
FALCIOLA Marie-Anne	Responsable des finances OCCS

Présentation

M. APOTHELOZ débute par une présentation synthétique, sur la politique publique D.

Il rappelle qu'il n'y a pas eu de budget en 2022. Le travail a été réalisé sous forme de dispositif de douzièmes, complété par des crédits supplémentaires, octroyés par la commission des finances. A ce stade, l'ensemble des dépenses dans le cadre des comptes 2022, sont couvertes par les crédits supplémentaires qui ont été acceptés par la commission des finances.

Culture D01 :

En 2022, il y a eu un accord en fin d'année avec les communes et la Ville de Genève au sujet de la politique culturelle cantonale suite à l'IN 167.

Pour le Covid, les indemnisations culture se sont également terminées en 2022. La Confédération a maintenu un volet d'indemnisation jusqu'en juin et un volet de soutien des projets de transformation, jusqu'à la fin de l'année. En 2023, il y a encore un certain nombre de bilans et de retours liés aux aides accordées. Toutefois, l'essentiel du processus en lien avec la sortie Covid, dans le domaine de la culture, s'est terminé.

Dans le cadre des prérogatives actuelles LRT (loi sur la répartition des tâches), il explique qu'ils ont mis l'accent sur la chaine du livre dans le canton, avec un soutien aux auteurs, aux maisons d'édition et aux libraires. Il s'agit d'une pratique unique en Suisse et très appréciée dans le soutien.

Il évoque également un avancement important en termes d'infrastructures, sur deux autres sujets : Porteous, sur la presqu'île d'Aïre et le prochain musée de la bande dessinée. Pour ce musée, il y a désormais un lieu, la Villa Sarrasin, en collaboration avec Le Grand-Saconnex et un bureau d'architectes, mandaté pour le dispositif d'accompagnement du processus. Il explique que ce musée est d'envergure cantonale, avec le soutien de mécènes, de privés, et de la Ville du Grand-Saconnex.

Concernant le fond cantonal d'art contemporain (FCAC), le travail de mise à disposition d'œuvres d'art contemporain est poursuivi.

Un plan relatif à la lutte contre les discriminations a aussi été présenté en 2022.

Sport et loisirs D02:

M. APOTHELOZ aborde le domaine du sport, en citant l'avancement de la patinoire du Trèfle-Blanc, avec l'appui du Grand Conseil sur le crédit d'étude de CHF 11,7 millions, qui a permis le lancement du concours. La seconde étape aura lieu en automne, et portera sur la finalisation de l'élément central lié à ce projet architectural majeur.

Le soutien à Team Genève se poursuit.

Un élément novateur a également été mis en place en collaboration avec la Ville de Genève. Il s'agit de la fête du sport, qui a eu lieu en septembre dernier et qui a été un bel événement de mise en perspective et de découverte de différents sports à Genève. Cet événement aura lieu tous les deux ans.

Il souligne l'importance du fonds d'aide au sport dans la politique sportive cantonale.

M. APOTHELOZ explique qu'en termes de loisirs, un accent a été mis sur « GE-découvre ». Il s'agit d'une activité découverte d'activités culturelles, sportives et sociales, pour les enfants. Il évoque une attente importante quant à cette proposition. L'ouverture des inscriptions 2022 a été compliquée et perturbée pendant deux heures, avec notamment un bug informatique, suite aux nombreuses demandes des parents.

Questions des commissaires

Politique D – Général

Il est de demandé si le budget pour l'ensemble de la politique publique D qui représente que 0.5% du budget de l'Etat va être augmenté via un meilleur équilibre entre la culture et le sport ?

M. APOTHELOZ précise que le plan financier quadriennal prévoit des montants supplémentaires notamment en vue de l'application de la nouvelle loi sur la politique culturelle cantonale.

Durant cette législature, l'objectif est de mettre un accent particulier sur les questions sportives en complément de l'aide fournie par le Fonds d'aide au sport qui ne fait pas partie du budget cantonal.

Il est demandé si le département a les éléments sur les impacts sur la population de la politique D (culturelle, sportive et de loisirs). Soit le nombre de personnes touchées, le type de personnes, mais aussi les aspects de formation, d'intégration ou d'insertion des subventions culturelles et sportives octroyées ?

M. APOTHELOZ répond par la négative, en ajoutant que c'est difficile à mettre en place.

Un commissaire souligne qu'il y a des rapports d'activité, émis par les diverses institutions. Ces derniers permettent de connaître l'impact, de façon à pouvoir ensuite piloter. Il faudrait pouvoir en faire des bilans.

M. APOTHELOZ rajoute qu'il peut communiquer les chiffres quant à l'impact de la fréquentation de la Comédie par exemple. Il relève que ce n'est pour l'instant pas de la compétence du canton, et que les chiffres souhaités seront demandés aux institutions concernées. Après le vote de la loi sur la culture, qu'il espère en juin prochain, le Canton sera partie prenante de la gouvernance et pourra exercer un pilotage de l'intérieur.

Culture D01

Il est remarqué qu'il y'a un montant important de charges de transfert lié au Covid, et que cela a uniquement servi à la culture et non au sport.

M. APOTHELOZ explique que pour Covid culture, il existe un dispositif fédéral (1 franc pour 1 franc). Toutefois, il n'y a malheureusement pas eu ce dispositif pour le sport. Les cantons romands s'en sont justement plaints. Le soutien au sport a été uniquement été réalisé par les faitières nationales, de foot et de basket. Il explique que c'est pour cette raison qu'un dispositif de soutien a été monté deux fois, afin de soutenir les clubs en ayant besoin. La première année, ce dispositif a été de CHF 850'000 et la seconde année, le montant était nettement inférieur, car les clubs se sont largement débrouillés seuls. Il précise qu'il y a également moins de salaires, et que les quelques salariés ont bénéficié de budgets fédéraux.

Il est demandé, si le renforcement des postes en termes d'aide sur la culture lors du Covid n'apparaîtront plus dans les budgets 2023, en termes d'ETP ?

M. APOTHELOZ répond qu'une partie est conservée pour le suivi, mais qu'il s'agit effectivement de postes temporaires.

Sport et loisirs D02

Il est demandé de connaître la situation des permis G, en particulier pour Genève plage au regard du respect de la directive cantonale ?

S'agissant de Genève Plage, M. BRUNAZZI répond que dans le personnel administratif et technique fixe, le taux de permis G passe de 25 à 28,5% entre 2022 et 2023. Cette légère augmentation s'explique notamment par une augmentation de trois postes dont 1 nouveau permis G. En ce qui concerne le nombre de personnes travaillant pour l'activité baignade, il y a 54% en 2022 et 54% en 2023. Il n'y a donc pas de variation.

Il est demandé où en est l'avancement du dossier de reprise de Genève Plage par Cologny ?

M. APOTHELOZ répond qu'il y avait un intérêt de la part des communes de la rive gauche, à pouvoir bénéficier de l'infrastructure nautique de Genève-Plage, afin d'éviter d'aller à Varembé qui est très loin. La seule condition émise par les communes est le fait de pouvoir avoir un toit sur la piscine. Il y a actuellement un conflit entre les défenseurs du patrimoine, qui estiment que l'infrastructure est d'intérêt patrimonial, et l'intérêt pratique, de construire un toit. Le dossier est actuellement à l'arrêt.

Il est demandé où en est le projet de la Patinoire du Trèfle-Blanc ?

M. APOTHELOZ répond que la ligue suisse est également très attentive en ce qui concerne l'avancement du dossier, et met une pression, qui est légitime. En effet, cette dernière souligne que l'infrastructure des Vernets a ses limites. Il relève que suite au vote du Parlement pour le crédit d'étude, le cahier des charges pour le lancement du concours a été mis en œuvre. Le premier tour a eu lieu au début du printemps, avec 55 dossiers, dont 37 retenus. Parmi ceux-ci, le jury a retenu quelques dossiers. Le deuxième tour aura ensuite lieu en octobre, avec la détermination du finaliste du concours. Cela permettra de finaliser la demande de crédit d'investissement, en lien avec la deuxième étape du projet. Les travaux se sont poursuivis concernant ce dernier, notamment en collaboration avec la Ville de Lancy, qui a réservé une grande partie des locaux. A ce stade, en juin 2023, le calendrier est tenu. La fin du chantier a été annoncée en 2028 et devrait être tenue.

Il est demandé qu'elles sont les soutiens à Team Genève, en plus du Fond du sport ?

M. APOTHELOZ relève qu'il y a m3, la Mobilière, mais qu'il n'y a plus l'aéroport. Les recherches de nouveaux sponsors sont en cours.

Il est demandé si jeunesse et sport est entièrement financé par la Confédération ou s'il y a une participation du canton ?

M. APOTHELOZ répond qu'il y a une participation du canton.

Mme FALCIOLA explique que la Confédération subventionne des cours donnés en fonction du nombre de moniteurs suivant ces derniers. Il s'agit de subventions jeunesse et sport, qui ne couvrent toutefois pas la totalité de l'organisation cantonale.

Il est demandé si les salaires des responsables sont pris en charge par le canton ou s'il y a une participation de la Confédération.

Mme FALCIOLA répond que le budget dans les charges du canton est compensé par les recettes comptabilisées dans les produits cantonaux. De plus le canton reçoit des subventions de Berne, proportionnelles au nombre de cours et de participants.

Il est demandé si cette participation devrait être augmentée.

Mme FALCIOLA répond que tous les cantons sont en négociation chaque année.

M. APOTHELOZ évoque l'attitude de la Confédération à l'égard de son propre budget, à savoir réaliser des réductions linéaires dans tous les départements.

Il est demandé d'obtenir le coût de jeunesse et sport pour le canton.

Il est demandé au regard des indicateurs, s'il y avait une volonté d'avoir plus de centres de la relève que ce qui est prévu, soit une augmentation de 13 à 15 d'ici 2025 ?

M. APOTHELOZ répond par l'affirmative et explique que le plan financier quadriennal prévoit des montants supplémentaires à ce niveau.

Il est demandé de savoir où en est le projet de centre pour le football ?

M. APOHTELOZ répond qu'ils sont en attente de la décision du TAPI suite à un recours déposé par la Ville d'Onex. En parallèle, un travail est réalisé sur un développement pérenne, avec l'élaboration d'un plan. Un point sera réalisé à la fin du mois, avec les services et les associations.

Il est demandé de nous expliquer les subventions sportives D02 ?

M. APOTHELOZ relève que la loi sur la répartition des tâches précise qu'il y a une répartition entre l'activité des communes sur le soutien aux associations et les infrastructures. Ce qui explique que des 4 millions de subventions sportives, 25% vont pour financer le fonctionnement des infrastructures du stade de Genève et 13% pour le fonctionnement de Genève Plage. Pour les associations, 30% va pour les centres de la relève avec en plus 20% pour Genève futur Hockey. Il n'y a pas d'autre aide financière directement aux clubs ou aux faitières, en termes d'argent public du budget de l'Etat.

Il est demandé s'il y a une volonté de changer cette situation ?

M. APOTHELOZ ne se prononcera pas tant qu'il n'y a pas eu de premier budget. Il plaide pour une augmentation de la politique publique liée au sport et pense qu'il y a besoin d'engager davantage d'argent public. Toutefois, si dans le positionnement politique du Grand Conseil tout argent public est diminué ou refusé, il ne veut pas se lancer dans une telle opération. Il souhaite donc attendre le premier budget, afin de voir comment les groupes se comportent. Si le Grand Conseil est favorable avec l'argent public pour le sport, il donnera tout pour y arriver.

Il est évoqué l'idée d'une fondation pour le sport au niveau cantonal, permettant de réunir le canton, les communes et les partenaires privés. Il est demandé s'il s'agit d'un modèle de réflexion qui existe.

M. APOTHELOZ répond que la fondation existe et avait été votée par le Parlement. L'objectif est de trouver des moyens financiers pour le soutien à des infrastructures sportives communales et cantonales. Pour l'instant, elle n'est pas dotée financièrement. Il est prévu de lui attribuer un montant en 2024, sous arbitrage du Conseil d'Etat. Il souhaite faire évoluer le dispositif, actuellement restreint aux questions d'infrastructures. Il aimerait également que cette fondation devienne l'organe de promotion de l'arrivée de manifestations sportives à Genève. Cela sera fait en collaboration avec la Ville de Genève, qui a également un intérêt à ce niveau. Pour ce faire, il faut un support financier et partenarial entre canton, ville, communes et mécènes. Ce dossier est actuellement en cours.

Le plan sur lequel il travaille durant cette législature, porte sur le virage que le sport doit prendre en matière de bénévoles. En effet, le sport est encore beaucoup basé sur le bénévolat.

La question de la transversalité du sport dans ses axes de santés et de performances, mais aussi sur son rôle dans l'intégration et l'insertion est partagée par toutes les personnes présentes.

Il est souligné un déficit de financement de nombreuses activités sportives, venant du canton et des communes provoquant une précarité des acteurs des milieux sportifs.

Il est demandé un point de situation sur le stade de la Praille, et plus particulièrement concernant la problématique d'entretien. Les budgets pour l'entretien du stade ont été augmentés, toutefois, ils sont encore justes. Est-il prévu des augmentations de budget à long terme, pour assurer le bon entretien du stade.

M. APOTHELOZ relève qu'il y a deux budgets pour le stade, dont un budget lié aux investissements qui se trouve dans celui du département du territoire. Il ajoute que le département de la cohésion sociale subventionne le fonctionnement du Stade. En 2023, l'augmentation de la part cantonale, a été acceptée par le Parlement. Il a été demandé au stade de faire sa part, avec une amélioration des rendements, avec par exemple l'organisation de concerts ou matchs.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE E

Audition au département du territoire
30 mai 2023

Commissaires : Pierre Eckert, Roger Golay
Rapporteur : Pierre Eckert

Synthèse

Les 4 programmes de la politique publique E, environnement et énergie ont été passés en revue en présence de M. Antonio HODGERS président du DT, M. Christian GOUMAZ, secrétaire général, M. Frédéric DEKONINCK, directeur financier, Mme Valentina HEMMELER MAIGA, directrice générale de l'OCAN, M. Gilles MULHAUSER, directeur général de l'OCEau et M. Philippe Royer, directeur général de l'OCEV.

Sur l'ensemble de la politique publique E, hors subventions à redistribuer et facturations internes, les charges dépassent de 3.6MF le budget 2022 en 12e provisoires. En cours d'année 2022, la commission des finances a toutefois accordé des crédits supplémentaires (y compris des reports budgétaires) pour 6.1MF, mais les comptes sont restés légèrement en-dessous de la somme totale. Les charges de cette PP E représentent environ 1% des charges globales de l'Etat. Quant aux revenus de la politique publique E, hors subventions à redistribuer et facturations internes, les revenus baissent de 3.7MF par rapport au budget 2022 en 12èmes provisoires.

E01 – Protection de l'environnement

On notera dans cette PP, l'adoption de la nouvelle **loi sur la gestion des déchets** afin de diminuer les déchets à la source, mieux les trier et les éliminer localement. Il y a aussi le point **Géothermie** avec l'analyse des données issues de la campagne sismique 3D qui confirme le potentiel du canton en matière de géothermie. Un nouveau règlement sur l'évaluation environnementale avec la publication d'un guide genevois de l'évaluation environnementale stratégique et de la charte "Quartiers en transition" a été adopté. Des études permettant d'aboutir à une vision territoriale cartographiée du développement des bornes de recharges pour véhicules électriques ont été réalisées.

Une question est posée sur l'indicateur 2.1 de la page 26 sur le **bruit routier**. L'objectif est de 93%, mais seulement 82% ont été réalisés. Il est répondu que cet objectif est suspendu à la confirmation de la stratégie vitesse du Conseil d'État. Il s'agit évidemment du débat sur le 30 km/h, avec des tronçons possibles de nuit et/ou de jour. Des gains rapides pourront être obtenus avec la généralisation de ce genre de mesures.

Pour en venir aux **bornes électriques**, un commissaire fait savoir que pas mal de communes sont réticentes à la mise en place de bornes électriques sur le domaine public. Il demande si le canton va les encourager à le faire, alors que dans les parkings cela a déjà bien avancé. Il y a aussi la problématique des taxis qu'on oblige à passer à l'électrique, mais avec peu de possibilités de recharge.

Le département partage cette analyse ; c'est un vrai enjeu. Un des grands soucis était d'avoir un seul système sur Genève. Ils encouragent effectivement fortement les SIG et les communes à préparer avec eux un plan de mise en œuvre. Ils ont élaboré une méthodologie assez robuste avec SIG qui permet d'identifier les secteurs ayant un intérêt en termes de besoins de bornes sur le domaine public. Mais il est vrai que certaines communes sont plus réticentes que d'autres. Pour l'instant, il n'est pas possible d'obliger, car il n'y a pas de base légale. Ils accompagnent plutôt avec des démarches ciblées et adaptées à chaque commune. L'offre, en termes de bornes, permet de répondre aux besoins des véhicules électriques aujourd'hui, mais il faut rester attentifs du fait de la hausse exponentielle de véhicules électriques. L'un des points d'attention est la Ville de Genève parce qu'il y a un refus plutôt catégorique. Ils doivent donc travailler avec la Ville de Genève pour arriver à placer des bornes tout en répondant aux exigences de la commune.

Un commissaire Ve suggère que la planification des bornes pourrait être intégrée dans les **plans directeurs communaux** qui sont en voie d'être mis à jour.

Le département répond que cela que ce n'est pas une obligation légale à sa connaissance. La démarche qu'ils proposent toutefois aux communes avec SIG s'apparente très fortement à cela. Elle vise à repérer les quartiers d'habitation, les centres de forte activité sur le territoire communal et en fonction de cela, placer des bornes. Ils sont dans une réflexion assez similaire, peut-être pas tout à fait aux mêmes échelles de temps. En tout cas, ils utilisent la programmation territoriale des communes pour faire la planification des bornes.

E02 – Energie

Concernant la politique E02, il y a eu l'adoption d'un **nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie**. C'est particulièrement important, car ils ont fixé de nouveaux seuils IDC. Ils ont aussi mis sur pied une **"Task Force énergie"** afin de concevoir un plan d'action cantonal en matière d'économies d'énergies à court et moyen terme avec la participation de représentants de plusieurs associations. Ils ont poursuivi les contrôles visant la mise en conformité des objets à forts enjeux énergétiques. Ensuite, ils ont poursuivi le programme d'encouragement financier à la promotion de l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (recette de la taxe sur le CO2), au soutien des énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur. Ils ont poursuivi leurs efforts pour accélérer la transition énergétique avec les entreprises issues du tissu économique du canton via la Plateforme GEnergie. Ils ont également poursuivi les travaux de déploiement des réseaux thermiques structurants par les SIG. C'est l'essentiel de toute la stratégie, car pour décarboner, il faut pouvoir amener de l'énergie non fossile jusqu'aux lieux de consommation. Concernant le programme **Géothermie** : les objectifs de couvrir les besoins du canton en chaleur et en froid ont été revus à la hausse suite aux résultats très encourageants de la campagne de géophysique en 3D menée en 2021. S'agissant des aspects financiers, au niveau des charges de personnel, ils sont à -0.3MF. Les postes restés vacants sont en attente d'une réorganisation. Les charges de transfert (+0.2MF) sont très légèrement supérieures, mais couvertes par un crédit supplémentaire octroyé par la commission des finances pour les subventions pour l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables et l'assainissement (+0.5MF). A contrario, aucune garantie de risque n'a été versée (-0.3MF). Sur les taxes et redevances (-0.2MF), le montant est légèrement inférieur au budget avec moins d'émoluments facturés.

Les commissaires mentionnent l'indicateur 2.1 à la page 32, qui est **la part d'énergie renouvelable locale** dans l'approvisionnement énergétique du canton en pour cent. On est à 14% en 2022, mais l'objectif est de 25% à l'horizon 2030 et même de 30% à moyen terme. La question se pose donc de savoir comment atteindre ces objectifs.

Le département explique que l'augmentation du renouvelable local est la grande ambition du programme énergétique du Conseil d'État : la connexion généralisée aux réseaux de chaleur à distance, la forte multiplication de panneaux solaires et passablement d'optimisation énergétique, etc. Les 25% de local correspondent à l'estimation du plan climat cantonal.

Dans ce cadre, la question est également de savoir comment sera fixé **le juste prix** de la chaleur issue des réseaux structurants et plus généralement de l'ensemble des énergies sachant que la demande va aller en augmentant ces prochaines années avec la sortie des énergies fossiles.

Le département fait savoir que la question d'une tarification juste est complexe. Il fallait d'abord fixer le principe des réseaux structurants et en définir la portée. Tout cela permet de pouvoir figer la nature des investissements qui sont à consentir. Ils sont en train de travailler sur la base du modèle proposé par SIG, mais cela reste un défi de s'assurer d'un juste équilibre. La loi demande que les bâtiments doivent en principe se raccorder lorsqu'ils sont à proximité d'un réseau structurant pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté. Le côté essentiel de cette tarification est partagé par le département et elle sera soigneusement étudiée. Toutefois, le prix varie tout le temps, même sur les énergies fossiles. Il suffit qu'il y ait une guerre quelque part dans le monde pour que les prix explosent pour les ménages genevois. Le renouvelable permet de réduire l'amplitude de cette variation, mais on voit qu'il n'est pas évident de fixer un prix fixe. Mais ce n'est pas vrai de dire que le renouvelable crée davantage d'incertitudes, bien au contraire.

Un commissaire MCG considère qu'il faut assurer une complémentarité entre les ressources renouvelables. Il pense que l'on pourrait accroitre la part d'électricité locale par la construction d'un nouveau **barrage sur le Rhône à Conflans**. On pourrait ainsi alimenter environ 70'000 personnes dans le canton.

M. HODGERS explique que Conflans aurait peut-être été rentable avec le prix kilowattheure enregistré au pire de la crise énergétique. Aujourd'hui, le tarif est retombé à 3-4 centimes. Conflans serait ainsi une perte financière nette et sèche pour SIG. Aujourd'hui, le prix du kilowattheure qui serait produit à Conflans serait beaucoup plus élevé que le prix du kilowattheure renouvelable suisse. Les études économiques réalisées placeraient le prix du kilowattheure de Conflans à 20 fois le prix payé à l'un des barrages valaisans.

Les commissaires ont encore une question au sujet de la **subvention à l'optimisation énergétique des bâtiments**. Le rapport de gestion mentionne une subvention de 34 millions, ce qui est positif puisqu'elle est en hausse par rapport aux années précédentes. Dans le tableau des subventions, on voit toutefois une subvention de 8,3 millions. Est-ce qu'il faut comprendre que la différence provient de la participation fédérale et que celle-ci est ainsi supérieure à un facteur 2.

Le département explique que ces 34 millions se répartissent comme suit : 8,3 millions canton, 19 millions Confédération et 7 millions Eco 21. 1700 dossiers de subventions ont été traités et toutes les demandes honorées (plus d'information sous https://www.ge.ch/document/2023-plus-35-millions-francs-subventions-faveur-transition-energetique-dans-cadre-reglementaire-renforce).

Un commissaire MCG s'interroge sur **la part importante d'auxiliaires** (33,33%).

M. GOUMAZ explique qu'il faut relativiser : ils sont en légère surconsommation d'auxiliaires, car en termes d'effectifs, au budget, la masse était de 1,2 ETP et quand on prend la photo au 31 décembre, il y a 1,6 ETP. Le 33% porte sur un 0.4 ETP économisé sur les postes fixes.

E03 – Gestion des eaux

Concernant la politique E03, ils ont finalisé la renaturation de la **4ème étape de l'Aïre** et poursuivi la protection du site Firmenich à La Plaine. Ils ont aussi finalisé le dragage et les travaux à Port Choiseul. Il y a également eu l'inauguration de la **Maison de la Pêche** au Port Noir et la livraison des dalles de baignades sur le Quai de Cologny. Sur la question de la surveillance des cours d'eau et du lac, ils ont fait un monitoring de l'Aïre et de la Drize. Ils ont fait une synthèse de mesures pour le bassin-versant de la Versoix et ont installé des capteurs passifs sur l'Aïre et une station de suivi des micropolluants sur le Seymaz. Ensuite, ils ont adopté le SPAGE Champagne-

La Laire, ce qui permet d'achever le 1er cycle d'élaboration des 6 schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE). Quant à la **sécheresse de 2022**, ils ont dû mettre à ban l'Allondon et alimenté la Drize avec de l'eau du réseau. Il y a aussi eu l'accélération du développement d'une feuille de route pour **l'irrigation agricole**. Enfin, ils ont eu une évaluation des besoins liés aux planifications techniques et financières des plans généraux d'évacuation des eaux des communes pour les 10 prochaines années en grande partie établies.

S'agissant des aspects financiers, les charges de personnel s'élèvent à +0.3MF. Ils sont légèrement en surconsommation par rapport au budget 2022 aux 12èmes provisoires mais qui sont en réalité compensés par les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour le transfert d'un poste du programme E04 et pour les charges de personnel transversales (principalement annuité). Sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, ils sont à +1.2MF, ce qui s'explique d'une part par les pré-études pour la renaturation de l'Aïre et de la Drize dans le secteur PAV financées par les reports budgétaires (+0.9MF) et d'autre part par le crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances pour des études pour le programme "Eau en ville" (+0.3MF). Sur les charges financières (+1.0MF) ; ce montant est dû à une moins-value générée par la suppression d'un actif qui n'a plus lieu d'être. Et sur les charges de transfert (-0.7MF), ils ont des subventions contrats rivières, mais il y a le report d'un projet important qui n'a pas reçu les autorisations nécessaires côté français. Sur les patentes et concessions, ils ont -1.0MF. Ceci s'explique par le fait qu'il y a moins de volumes d'eau turbinés dans les barrages en raison de la sécheresse (-1.2MF). Mais par contre, il y a plus de consommation d'eau potable, donc ils sont à +0.2MF. Sur les taxes et redevances (-0.7MF), ils ont eu moins de remboursements aux SIG, car ils ont eu moins de dépenses (-0.4MF). Et sur les contrats rivières, ils n'ont pas eu de dépenses, mais pas de revenus des partenaires transfrontaliers, car le projet a été reporté (-0.3MF). Et concernant les subventions redistribuées (+2.6MF), ils ont eu l'octroi par la Confédération d'une subvention reversée aux SIG pour l'élimination de traces organiques dans la station d'épuration de Villette.

Un commissaire Ve pense que le plan de **renaturation des rivières** est de longue date et se doit d'être salué. Le nombre de réalisations est assez impressionnant. Le prix du paysage du Conseil de l'Europe est quelque chose qui mérite d'être souligné. Concernant l'analyse de micropolluants, il se demandait où on en était sur la station d'Aïre.

M. MULHAUSER répond qu'il y a un programme qui vise à équiper toutes les grandes stations d'épuration. La première qui sera équipée est Villette. Il pense qu'on pourra l'inaugurer dans les mois qui viennent. La station d'Aïre vient en deuxième avec quelques points critiques sur le chemin (acquisitions foncières pour élargir l'objet, négociations avec Berne pour la subvention). Cela devrait venir d'ici 2026-2027, à moins que des éléments critiques interviennent d'ici là. Et ensuite, il y aura la station du Bois-de-Bay d'ici 2030-2032. A part cela, dans l'environnement, ils n'ont pas des charges en micro-polluants particulièrement graves, notamment dans le Léman, ils sont à chaque fois en dessous des normes.

Un commissaire MCG aborde **le problème des nappes souterraines,** qui est réel. Ils attendent du côté français puisqu'ils ont une responsabilité non négligeable sur cette pollution de leurs nappes phréatiques. L'avancée est lente et le montant d'investissement pour réduire ce problème n'est pas énorme. Il demande s'ils ne devraient pas s'avancer un peu plus vite.

M. GOUMAZ admet que c'est lent, mais cela étant, ça avance quand même. Des études ont été faites sur les différentes méthodes de traitement. Ils ont aussi le problème des NN-DMS. Il a fallu rechercher un système de traitement qui permette de traiter et l'un et l'autre des problèmes en sachant que la nappe n'est pas uniforme. Ils sont en train de faire des études détaillées pour pouvoir construire une usine de traitement. Ils essaient de trouver une solution franco-suisse plutôt que de construire une usine chacun, à quelques centaines de mètres l'une de l'autre. Mais cela prend donc plus de temps. On peut toujours dire que cela ne va pas assez vite, mais il y a cependant une volonté claire d'aboutir à cet objectif de pouvoir reprélever dans la nappe.

E04 – Agriculture et nature

Concernant la politique E04, 88% des 117 mesures du plan diversité sont en cours ou terminées. Ils ont lancé le projet d'évaluation de la **biodiversité** fonctionnelle en grandes cultures dans le canton de Genève (AUXI-GEN). Ce qui a eu pas mal de succès, c'est la poursuite du 2ème volet de **l'action bons du terroir** et l'octroi **d'une aide sécheresse pour l'agriculture**. Il y a eu la finalisation du parc agro-urbain Bernex. Il y a également eu la réalisation de pépinières urbaines, la requalification du domaine de Rigot, le déploiement de la **trame noire** et la refonte du règlement sur la promotion de l'agriculture. Ils ont acheté une nouvelle batellerie pour le faucardage dans le lac et déposé le PL d'investissement "infrastructures agricoles durables".

Sur le plan financier, les principaux écarts sont sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.4MF). Ce sont essentiellement des mandats supplémentaires en lien avec le plan biodiversité et pour l'élaboration de la stratégie d'arborisation de Genève financés par un crédit supplémentaire octroyé par la commission des finances. Sur les charges de transfert (+1.1MF), ils sont au-dessus du budget, ce qui est lié à l'aide exceptionnelle aux éleveurs touchés par la sécheresse financée par un crédit supplémentaire octroyé par la commission des finances (+0.5MF) et au soutien aux producteurs locaux en raison de la pandémie (L12937) (+0.8MF). Concernant les taxes et redevances, ils sont à 1.5MF en dessous. Ce sont essentiellement les taxes perçues en matière de compensation agricole et des plus-values foncières qui sont difficiles à estimer, car tributaires des déclassements des terrains agricoles en zone constructible. Sur les subventions à redistribuer, ils ont eu 1.0MF supplémentaire de subventions fédérales supplémentaires reçues pour les prestations nature dans le cadre des conventions programmes RPT 2020-2024.

Concernant les **investissements**, notamment les crédits d'ouvrage, on relèvera les éléments suivants. Sur l'axe stratégique réseaux (L12195), les travaux sous chaussée sont terminés, mais une demande de subvention à l'Etat n'a pas été déposée, car il y a contestation de certains coûts; il y a également un retard sur les conduites Genilac (-4.8MF). Sur l'aménagement de protection contre les dangers naturels (L11790), ils ont des retards dans le démarrage des travaux de protection du sentier des Falaises de Saint-Jean (-0.5MF). Sur le plan d'actions Biodiversité 2020-2030, le PL est encore en cours de préparation (-0.5MF), de sorte qu'il n'y a pas de dépense pour ce projet en 2022. Sur le crédit de renouvellement 2020-2024 DT (L12452), ils sont toujours dans le respect du renouvellement des infrastructures portuaires et la revitalisation des sites protégés; la régénération des chênaies et biotopes forestiers; l'acquisition d'une batellerie (+0.7MF). Sur les prêts, investissement et désendettement, il y a toujours plusieurs projets qui ne sont pas réalisés (-0.5MF).

Un commissaire Ve se réjouit de l'avancement de la refonte du système informatique à l'OCEN, ce qui lui paraît important pour attribuer de façon convenable les différents types de subventions énergétiques.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE F

Formation / Département de l'Instruction Publique
10 mai 2023

Commissaires : Pierre Eckert & Diane Barbier-Mueller
Rapporteurs : Diane Barbier-Mueller et Pierre Eckert

Synthèse

Pour les comptes du DIP, les charges totales sont de 2'255'000'000 de francs, hors imputations internes et subventions redistribuées. Ces charges sont supérieures de 45,1 millions de francs au budget en douzièmes provisoires. 14 crédits supplémentaires ont été autorisés durant l'année 2022 pour un montant total de 63 millions.

Ces crédits supplémentaires concernaient pour la moitié des charges de personnel et de biens et services (34,1 millions), comprenant notamment les crédits supplémentaires liés aux annuités et aux mécanismes salariaux. Sont également pris en compte les postes supplémentaires qui ont été acceptés pour prendre en charge les élèves provenant d'Ukraine. Ils concernaient aussi des charges de transfert pour 11,1 millions, essentiellement liées aux mécanismes salariaux des entités subventionnées et aux moyens supplémentaires de l'enseignement spécialisé. On notera aussi un non-dépensé de 3,2 millions lié à la nouvelle clef de répartition de la FFPC.

166 postes ont été créés pour couvrir la prise en charge d'élèves en provenance d'Ukrainienne. Ces élèves ont été un peu moins nombreux que prévu, mais les postes ont tout de même été engagés car la migration hors Ukraine n'a pas cessé d'augmenter. Mme Emery-Torracinta rappelle que la majorité de la commission des finances avait retiré vingt postes du PB 2023 afin de faire passer l'accord budgétaire. Mais il a tout de même fallu revenir en crédits supplémentaires en 2023 pour couvrir la migration hors Ukraine. Ces postes sont voués à être pérennisés, car selon la Conseillère d'Etat, il y a de toute manière une augmentation du nombre d'élèves chaque année. Pour la qualité de l'enseignement, il n'est pas concevable d'engager des remplaçants sans les former, en sachant que ces postes seront nécessaires à terme. Chaque année, environ 140 ETP (soit 150-200 enseignants) partent à la retraite.

Le DIP explique prévoir les postes, et donc le budget, en fonction des estimations démographiques et de l'ajuster au cours de l'année. Par exemple, selon les dernières prévisions effectuées, le nombre d'élèves en classes d'accueil devrait être légèrement inférieur pour le primaire et le cycle d'orientation dès la rentrée 2024. Sur cette base, il est prévu de diminuer les ressources demandées pour le projet de budget 2024.

L'effectif des élèves à évolué de +0,4% entre les années scolaires 20-21 et 21-22 et +1,9% entre 21-22 et 22-23. Dans le même temps, le nombre d'enseignants a évolué +1,5% (20-21 et 21-22) et de +2,5% (21-22 et 22-23). A la question de savoir pourquoi il y a une plus grande augmentation de postes d'enseignant que du nombre d'élèves, le DIP explique que sur la dernière année, la corrélation est assez bonne (+2,5% contre +2,4%), mais aussi qu'en général la croissance du nombre d'enseignants est un peu plus importante pour tenir compte d'une croissance supérieure dans le secondaire et dans l'enseignement spécialisé.

Il faut distinguer les migrants transitoires, comme les Ukrainiens qui devraient en principe repartir si la guerre s'achève, et qui rejoignent des classes d'accueil, des migrants qui comptent s'installer dans le Canton par la procédure d'asile (comme les jeunes Afghans) et qui basculeront dans des classes régulières. Les élèves se retrouvant en classe régulière, jusqu'à la 3P, sont placés dans les prévisions démographiques.

A propos des 516 postes non permanents, M. Humbert explique que ces fonctions concernent en grande partie les remplaçants d'enseignants. Il souligne un haut taux d'absentéisme depuis le Covid et donc un recours aux remplaçants qui a augmenté de façon importante. A cela s'ajoute le fait que des remplaçants peuvent être engagés lorsque les personnes n'ont pas encore les titres requis tandis que le budget les prévoit en postes fixes, ce qui a notamment été le cas pour le primaire en 2022.

Il est pourtant soulevé que le taux d'absence de 5% n'est pas si mauvais et pas pire que d'autres politiques publiques.

Mme Emery-Torracinta rappelle qu'historiquement, les enseignants ont toujours été moins malades que dans l'administration en général. C'est sûrement dû à leur rythme, ils ont régulièrement des vacances. En outre, les remplaçants de longue durée sont valorisés et budgétés en postes depuis quelques années sur demande du département des finances et pour répondre aux demandes du parlement, ce qui complique encore plus le suivi. Suite au Covid en 2020, ils ont remarqué une forte hausse du taux d'absence des enseignants engagés. Ils espèrent que cette tendance se stabilisera à l'avenir. M. Humbert précise que le taux d'absence maladie était de 3,8% en 2017 et de 5.87% aujourd'hui, donc plus de 2% d'augmentation.

A la question de savoir si le DIP a stabilisé le statut des étudiants formés à l'IUFE, la Conseillère d'Etat relate que le système antérieur acceptait en première année toutes les personnes admissibles sans trop s'occuper de savoir si elles trouveraient des places de stage ou non. À la rentrée 2015, ils avaient dû fermer l'IUFE pour revoir ce système problématique, car beaucoup de candidats n'avaient pas trouvé de places de stage. Cette situation a été résorbée depuis.

À Genève, les enseignants sont formés pour enseigner tant au CO qu'au secondaire II. La CDIP avait exigé que tous les enseignants en formation passent par une formation pour le collège. Le système n'est pas idéal, mais pour garantir aussi une place de stage aux étudiants IUFE, il faut procéder ainsi.

Il est mis en avant certains indicateurs de la F01 qui ne répondent pas aux objectifs et qui ont même chuté depuis 2021. Par exemple le taux d'élèves qui atteignent un seuil minimal de maitrise des attentes fondamentales en fin de 8e et de 11e (*p.176*). Mme Emery-Torracinta explique que les taux sont mesurés selon les disciplines de mathématiques, français et allemand. Le climat d'anxiété chez les jeunes (Covid, éco-anxiété et guerre en Ukraine) pourrait expliquer cette baisse. Il faut surveiller les prochaines années pour voir si cette baisse continue. Les indicateurs démontrent une baisse également chez les apprentis et les jeunes devant retourner en formation. Pour le DIP, le Covid explique ces chiffres inquiétants.

Les charges de transfert de 774 millions de francs inscrites au F05 (Hautes écoles), correspondent aux subventions et se détaillent ainsi :

- 365 millions de francs pour l'indemnité de fonctionnement pour l'Université de Genève.
- 108 millions de francs versés à titre de contribution intercantonale en faveur de la HES-SO.
- 26 millions de francs de subvention directe de la HES-SO GE à titre de CLP (conditions locales particulières), car malgré la contribution de 108 millions, certains cantons ont des coûts propres à leur territoire, comme à Genève où les coûts de bâtiment sont plus élevés. Cette contribution est payée directement à l'école.
- 15 millions de francs à titre d'indemnité de fonctionnement directe pour l'HEID.

La diminution des recettes dans la F04 dans les taxes et redevances est due à la baisse de la participation parentale et correspond à la mise en œuvre de la gratuité des sorties scolaires qui a entièrement été prise en charge par l'Etat dès la rentrée 2022.

En résumé, le DIP a créé plus de 200 postes en 2022, avec une augmentation des charges de 43,8 millions de francs qui sont en lien non seulement avec les postes, mais aussi les charges de biens et services et les subventions. Mme Emery-Torracinta précise que 10 millions de francs de charges de transfert avaient été demandés en tant que crédits supplémentaires. Pour les hautes écoles, ils ont décidé d'une mesure de pédagogie spécialisée de plus de 3 millions de francs. Il y a également les mesures de placement, qui sont des charges contraintes, mais aussi des compensations des impacts de la crise sanitaire, la Fondation Officielle de la Jeunesse est par exemple restée ouverte pendant le confinement.

M. Humbert ajoute que plus de la moitié des 43,8 millions de francs concerne les mécanismes salariaux, soit l'annuité attribuée aux collaborateurs et les coûts induits des postes votés l'année précédente, car les budgets sont votés au 1er janvier alors que la plupart des postes du DIP sont créés au 1er septembre (1er août désormais). Il y a toujours un effet induit plus important sur le budget suivant que l'année où le poste a été créé.

Mme Emery-Torracinta explique que pour construire un budget, il faut établir les postes service par service et que cela ne respecte pas la volonté d'un budget par prestations. Elle a demandé, devant la commission des finances, une économie sur la F01 et F02 pour les mettre en F03, mais ne disposait pas de la marge de manœuvre pour le faire elle-même.

Annexes

Synthèse des comptes 2022 du DIP

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Comptes 2022 - Synthèse

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

1. FONCTIONNEMENT - explication des écarts Comptes/Budget

1.1. Ecarts Comptes/Budget - politique publique F (Formation)

En millions de francs	C 2022	Ecart C22/B22 par rubrique *(% par rapport à la rubrique)*		B 2022 12e légal	Crédits supplé-mentaires auto-risés	Budget évolué 2022 **	Ecart C22/Bév22 par rubrique		C 2021	Ecart C22/C21
ETP permanents	*8'603.79*	*-16.88*	*-0.20%*	*8'620.67*	*286.35*	*8'907.02*	*-303.23*	*-3.40%*	*8'387.35*	*216.45*
ETP non permanents	*516.82*	*250.58*	*94.12%*	*266.24*	*2.80*	*269.04*	*247.78*	*92.10%*	*464.25*	*52.56*
ETP totaux	***9'120.61***	*233.70*	*2.63%*	***8'886.90***	*289.15*	***9'176.05***	*-55.45*	*-0.60%*	***8'851.60***	*269.01*
Charges hors imputations int. et subventions redistr.	**2'254.78**	**45.10**	**2.04%**	**2'209.68**	**60.96**	**2'270.64**	**-15.87**	**-0.70%**	**2'210.94**	**43.83**
30 Charges de personnel	1'363.18	33.22	2.50%	1'329.96	38.80	1'368.76	-5.58	-0.41%	1'335.20	27.99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56.42	0.87	1.56%	55.56	4.10	59.66	-3.24	-5.43%	52.62	3.80
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.51	0.93	14.10%	6.58		6.58	0.93	14.10%	7.38	0.13
34 Charges financières										
36 Charges de transfert	827.66	10.08	1.23%	817.58	18.06	835.64	-7.98	-0.95%	815.74	11.92
Revenus hors imputations int. et subventions redistr.	**80.31**	**3.18**	**4.13%**	**77.12**		**77.12**	**3.18**	**4.13%**	**72.15**	**8.16**
42 Taxes	19.89	1.02	5.39%	18.88		18.88	1.02	5.39%	14.34	5.55
43 Revenus divers	10.61	-0.11	-1.02%	10.72		10.72	-0.11	-1.02%	9.75	0.86
44 Revenus financiers		0.00		0.00		0.00	0.00			
46 Revenus de transferts	49.81	2.28	4.79%	47.53		47.53	2.28	4.79%	48.05	1.75

*** Budget évolué = budget voté + dépassements de crédit autorisés*

COMPTE D'INVESTISSEMENT

En million de francs	Dépenses				Recettes			
	C 2022	Ecart C22/B22		B 2022	C 2022	Ecart C22/B22		B 2022
Investissement DIP	**30.38**	**-8.37**	**-21.60%**	**38.75**	**0.10**	**-**	**0.0%**	**0.10**
Crédits d'ouvrage	6.28	-6.07	-49.14%	12.35	-	-		-
Crédits de renouvellement	24.09	-2.31	-8.74%	26.40	-	-		-
Prêts	-	-		-	0.10	-	0.0%	0.10
F- Formation	**30.37**	**-8.38**	**-21.62%**	38.75	**0.10**	**-**	**0.0%**	0.10
B - Etats-majors et prest. transversales	**0.01**	**0.00**	**45.41%**	0.01	**-**	**-**		-

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget 12e légal**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
3 - Charges hors imputations internes et subv. redistribuées	**+45.10**	**+2.0%**	**-15.87**	**-0.7%**

Les charges 2022 de la politique publique F Formation, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'élèvent à 2'255 millions et sont supérieures au budget en 12e légal de +45.1 millions (+2.04%). 14 crédits supplémentaires ont été autorisés pour un montant total de 63 millions, dont 61 millions pour la Formation.

Cet écart se compose d'un dépassement de +33.2 millions sur les charges de personnel, de +10.1 millions sur les charges de transfert, de +0.9 million sur les charges de biens et services et de +0.9 million sur les amortissements. Il s'explique par des charges non incluses dans le budget en 12èmes provisoires, mais couvertes par des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances ou le Conseil d'Etat (pour un total de 61 millions).

Il s'agit notamment des éléments suivants :

Pour les charges de personnel et les charges de biens et service (+34.1 millions) :

- les crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 (mécanismes salariaux et doublement du dernier salaire à la retraite, besoins impératifs pour le déploiement du numérique, la réforme de l'ordonnance de formation du commerce, la protection des mineurs, la formation des adultes, Go-apprentissage, l'augmentation des effectifs d'élèves et le maintien des conditions-cadres) pour un montant de 26.3 millions;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 6.2 millions;
- les crédits supplémentaires accordés en cours d'année pour la rentrée 2022 de l'ESII et de l'enseignement spécialisé, pour 1.3 million;
- la constitution de provisions pour litiges avec le personnel pour 2.1 millions.

Pour les charges de transfert (+10.1 millions) :

- les crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 (mécanismes salariaux des entités subventionnées, besoins impératifs pour les contrats de prest. des institutions d'éducation spécialisée et d'enseignement spécialisé, convention d'objectifs de l'Université, ouverture de places en foyer d'accueil, accueil préscolaire pour un montant de 7.2 millions;
- les dépassements pour les mesures de pédagogie spécialisée (+3.1 millions), les mesures éducatives et de placements (+3.6 millions) et la compensation des impacts de la crise sanitaire pour la Fondation officielle de la jeunesse (+1.7 million);
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine (0.4 million pour les mesures de pédagogie spécialisée et les mesures de placements);
- la contribution versée à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) entraînant un non-dépensé de -3.2 millions;
- le décalage dans la mise en œuvre du soutien à domicile et dans l'ouverture de places d'enseignement spécialisé dans le secteur subventionné (-3.9 millions).

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

Liste des crédits supplémentaires accordés en 2022 :

No.	Programme	Natures	Motifs	Crédit	ETP
01	Tous	30	Besoins impératifs 2022	**5'213'654**	**76.2**
01	Tous	31	Besoins impératifs 2022	**1'740'021**	
01	Tous	36	Besoins impératifs 2022	**4'629'112**	
02	Tous	30	Crédits transversaux (annuité 2022, coûts induits 2021, doublement du salaire à la retraite)	**19'380'654**	
02	Tous	36	Crédits transversaux (annuité 2022, coûts induits 2021, doublement du salaire à la retraite)	**2'574'157**	
03	Tous	30	Crédits supplémentaires neutres et techniques	**-300'353**	
03	Tous	31	Crédits supplémentaires neutres et techniques	**260'000**	
03	Tous	36	Crédits supplémentaires neutres et techniques	**-50'000**	
04	Tous	30	Ukraine	**9'533'987**	**166.4**
04	Tous	31	Ukraine	**274'189**	
04	Tous	36	Ukraine	**172'744**	
05	F02	30	Rentrée 2022 ESII	**566'981**	**12.8**
06	F03	30	Rentrée 2022 OMP	**375'844**	**8.9**
06	F03	31	Rentrée 2022 OMP	**344'489**	
07	F03	30	Renforcement OMP	**991'458**	**24.9**
08	Tous	31	Reports budgétaires 2021	**1'480'438**	
09	F05	36	AIU - contributions dues par le canton de Genève à l'Accord intercantonal universitaire	**900'000**	
10	Tous	30	Allocation vie chère - petit Etat	**889'988**	
10	Tous	36	Allocation vie chère - petit Etat	**802'514**	
11	F03	36	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée (3637)	**3'928'000**	
12	F04	36	Prise en charge des mineurs non accompagnés (3637)	**3'382'000**	
13	F01	30	Provisions RH	**1'590'700**	
13	F02	30	Provisions RH	**551'500**	
14	F04	36	FOJ - prise en charge des frais supplémentaires liés à la crise sanitaire	**1'725'000**	
Demandes de crédits supplémentaires accordées				**60'957'077**	**289.2**

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget 12e légal**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
30 – Charges de personnel	**+33.20**	**+2.5%**	**-5.6**	**-0.4%**

Les dépenses de personnel de la politique publique F Formation s'élèvent à 1'363.2 millions, et sont supérieures au budget en 12e légal de +33.2 millions (+2.5%). Le dépassement est couvert par les crédits supplémentaires autorisés, qui totalisent 38.8 millions.

Programme	Compte 2022	Budget 2022 12e légal	*Ecarts*	Crédits suppl. autorisés
F01 Enseignement obligatoire et orientation	682'041'422	666'434'615	***15'606'808***	17'723'995
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	453'679'459	447'088'131	***6'591'328***	7'458'338
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	147'071'433	137'593'971	***9'477'462***	10'617'262
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	62'117'994	60'053'647	***2'064'347***	2'320'511
F06 Prestations transversales liées à la formation	17'715'488	18'233'593	***-518'105***	667'953

Les principaux éléments composant ces écarts sont décrits ci-après :

Programme F01 : +15.6 millions

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 pour financer les mécanismes salariaux, le doublement du dernier salaire à la retraite et les réallocations internes pour un total de 9.3 millions;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 3.8 millions (70.7 ETP engagés au 31.12.2022);

- la constitution de provisions pour litiges envers le personnel pour 1.6 million (dont 0.9 million pour actualiser la provision pour réévaluations de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique);
- la variation des réserves de carrières du personnel enseignant du cycle d'orientation, présentant une diminution inférieure à celle prévue au budget, génère un dépassement de 1.3 million.

Programme F02 : +6.6 millions

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 pour financer les besoins impératifs (déploiement du numérique, réforme de l'ordonnance de formation du commerce, formation des adultes, Go-apprentissage), les mécanismes salariaux, le doublement du dernier salaire à la retraite et les réallocations internes pour un total de 4.6 millions;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 1 million (17.7 ETP engagés au 31.12.2022);
- les besoins pour la rentrée 2022 de l'enseignement secondaire II, pour 0.6 million.

Programme F03 : +9.5 millions

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 pour financer les besoins impératifs (augmentation des effectifs d'élèves, mesures de soutien), les mécanismes salariaux, le doublement du dernier salaire à la retraite et les réallocations internes pour un total de 8.1 millions;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 0.7 million (11.3 ETP engagés au 31.12.2022) ;
- les besoins pour la rentrée 2022 de l'enseignement spécialisé, pour 0.4 million.

Programme F04 : +2.1 millions

- les charges couvertes par les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 pour financer les besoins impératifs (augmentation des effectifs d'élèves et maintien des conditions-cadres au SSEJ, protection des mineurs), les mécanismes salariaux, le doublement du salaire à la retraite et les réallocations internes pour un total de 1.7 million;
- les moyens nécessaires pour la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine, pour un montant de 0.3 million (4.8 ETP engagés au 31.12.2022).

Programme F06 : -0.5 million

Une partie des postes du service écoles-médias (SEM) et du service de la recherche en éducation (SRED) n'ont pas été utilisés sur toute l'année en 2022 (engagements en cours d'année et postes en cours d'attribution).

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget 12e légal**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
31 – Charges de biens et services	**+0.87**	**+1.6%**	**-3.24**	**-5.4%**

Les charges de biens et services s'établissent à 56.4 millions, soit un dépassement de 0.87 million par rapport au budget en 12e légal (+1.6%). Les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances se montent à 4.1 millions.

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

Programme	Compte 2022	Budget 2022 12e légal	*Ecarts*	Crédits suppl. autorisés
F01 Enseignement obligatoire et orientation	16'381'646	15'728'747	***652'899***	1'373'626
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	19'119'431	19'357'511	***-238'080***	1'283'865
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	12'123'623	11'466'450	***657'173***	815'068
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	2'535'446	2'787'236	***-251'790***	259'427
F06 Prestations transversales liées à la formation	6'257'515	6'216'643	***40'872***	367'151

Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants :

Programme F01 : le dépassement de 0.7 million (couvert par les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances) s'explique par : les dépenses en lien avec les effectifs d'élèves et le déploiement de photocopieurs couleurs dans les écoles primaires (0.5 million); les dépenses liées à la prise en charge des élèves en provenance d'Ukraine (frais de transport et traduction) pour un montant de 0.1 million.
Le solde des crédits supplémentaires autorisés concerne les reports de crédits de 2021 sur 2022 suite à un important non-dépensé en 2021 (-2.4 millions).

Programme F02 : les montants non-dépensés sur certaines lignes (indemnités pour les expertes et experts aux examens d'apprentissage qui sont actuellement majoritairement salariés et comptabilisés en nature 30, et les camps et sorties scolaires à l'ESII) permettent de compenser les dépassements sur d'autres lignes (marchandises, déménagements et honoraires de mandataires à l'ESII). Les crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 (0.6 million) n'ont été que partiellement utilisés en raison du décalage ou retard de certains projets en cours (réforme de l'ordonnance de formation du commerce et numérique).
Le solde des crédits supplémentaires autorisés concerne les reports de crédits de 2021 sur 2022 suite à un important non-dépensé en 2021 (-1.6 million).
Programme F03 : le dépassement est essentiellement dû à l'augmentation des dépenses pour les transports d'élèves (+0.6 million) et pour les denrées alimentaires (+0.3 million), en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves accueillis dans les structures de l'office médico-pédagogique. Il est couvert par les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances, soit 0.4 million en début d'année suite au refus du projet de budget 2022 (besoins impératifs), 0.3 million au titre des besoins complémentaires pour la rentrée 2022 de l'enseignement spécialisé et 0.1 million pour l'accueil des élèves Ukrainiens.

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget 12e légal**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
36 – Charges de transfert	**+10.1**	**+1.2%**	**-7.98**	**-0.95%**

Les charges de transfert totalisent 827.7 millions, soit 10.1 millions de plus que le budget voté (+1.2%). Le dépassement est entièrement couvert par les crédits supplémentaires autorisés totalisant 18.1 millions.

Programme	Compte 2022	Budget 2022 12e légal	*Ecarts*	Crédits suppl. autorisés
F01 Enseignement obligatoire et orientation	299'996	293'446	***6'550***	-
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	37'074'019	40'167'275	***-3'093'256***	-50'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	78'745'653	77'880'554	***865'099***	5'077'159
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	101'452'096	93'512'095	***7'940'001***	7'518'076
F05 Hautes écoles	574'393'394	570'118'750	***4'274'644***	5'383'128
F06 Prestations transversales liées à la formation	35'696'134	35'604'383	***91'751***	135'164

Les principaux écarts sont dus aux éléments suivants :

Programme F02 : -3.1 millions

Fondation pour la formation professionnelle et continue (-3.2 millions)
La subvention extraordinaire à la FFPC n'a pas été versée en 2022 du fait d'excédents d'exercices antérieurs et en lien avec la réforme du système de financement de la fondation (remplacement de la cotisation des employeurs et du subventionnement de l'Etat par une contribution des employeurs calculée en ‰ des salaires déterminants AVS). En outre, la subvention ordinaire accordée a été diminuée de 0.1 million tenant également compte des excédents d'exercices antérieurs.

Cours à divers organismes (-0.1 million)
Seuls les coûts des formations supérieures certifiantes fédérales hors canton qui ont débuté avant 2018 sont encore subventionnés par le canton. En 2021, l'ensemble des formations étaient terminées et les certifications délivrées, il n'y a ainsi aucune dépense sur l'exercice 2022.

Programme F03 : +0.9 millions

Crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 - Diverses subventions du programme F03 (+0.9 million)
Les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances suite au refus du projet de budget 2022 permettent de couvrir les mécanismes salariaux, les besoins impératifs et les réallocations internes du programme F03 (absorber la hausse des effectifs d'élèves et ajuster les contrats de prestations).

Enveloppe dispositif enseignement spécialisé (-3.3 millions)
En plus des réallocations internes évoquées ci-dessus dans le cadre des crédits supplémentaires liés aux douzièmes provisoires (-0.8 million concernant des places ouvertes et dont les montants ont été transférés dans les subventions des institutions concernées), un non-dépensé résiduel de 2.5 millions s'explique par le report d'ouvertures de places qui n'ont pas pu être réalisées en 2022. Les besoins dans le domaine de la pédagogie spécialisée sont déterminés par l'OMP et des discussions se poursuivent avec les organismes subventionnés pour l'ouverture de nouvelles places, notamment en fonction des locaux disponibles et de la capacité desdits organismes à augmenter et/ou diversifier leur offre.

Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée (+3.3 millions)
Les subsides pour la formation scolaire spéciale ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 3.9 millions en lien avec les prestations d'éducation précoce spécialisée (EPS) et de soutien pédagogique en classe ordinaire (SPES). Le dépassement est finalement de 3.3 millions (0.6 million de moins) car il est en partie compensé par les mesures individuelles de logopédie qui sont plus basses (0.9 million) que prévu au budget

Mesures de soutien à domicile (-0.6 million)
Les mesures de soutien à domicile sont assurées par le secteur subventionné (Astural). Cette nouvelle prestation a été mise à disposition des usagers à partir d'août 2022, soit des dépenses de 5 mois uniquement sur l'année. À la fin 2022, cette prestation fonctionnait pour 20 familles soutenues sur un volume de 150 heures d'interventions hebdomadaires. Il est prévu de compléter la délivrance du soutien à domicile.

Programme F04 : +7.9 millions

Crédits supplémentaires accordés suite au refus du projet de budget 2022 - Diverses subventions du programme F04 (+2.3 millions)
Les crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances suite au refus du projet de budget 2022 permettent de couvrir les mécanismes salariaux, les besoins impératifs et les réallocations internes du programme F04 (pour l'éducation spécialisée et la lutte contre les hospitalisations sociales, ajuster les contrats de prestations et augmenter la subvention pour l'accueil préscolaire).

Diverses subventions aux institutions du programme F04 (+0.1 million)
Effet du crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances relatif à la couverture partielle de l'allocation unique de vie chère 2022.

Covid 19-Fondation officielle de la jeunesse (+1.7 million)
Un crédit supplémentaire de 1.7 million a été autorisé par la commission des finances en faveur de la Fondation officielle de la jeunesse. Il permet de couvrir les coûts exceptionnels induits par la crise sanitaire du printemps 2020 au premier semestre 2022 que la fondation n'a été en mesure d'absorber que partiellement.

Mesures éducatives et de placements (+3.8 millions)
Un crédit supplémentaire de 3.4 millions a été autorisé par la commission des finances pour couvrir les différents coûts liés à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre du dispositif d'accueil. Il s'agit notamment de l'hébergement en hôtel et foyer, l'accompagnement, les repas, les transports, la sécurité et les démarches auprès de l'office cantonale de la population et des migrations. Les dépenses sont financées par cette rubrique de subvention alors qu'elle n'a été que partiellement dotée du budget nécessaire à leur prise en charge. Le dépassement supplémentaire de 0.4 million constaté sur cette rubrique de subvention s'explique notamment par l'augmentation des prises en charges renforcées (PCR) en raison de la situation tendue dans les institutions genevoises d'éducation spécialisée (taux d'occupation importants). Par ailleurs, les mineurs placés ont plus régulièrement des besoins multiples (social, éducatif, médical, psychologique, etc.). Pour ces jeunes, l'encadrement habituel dans les IGE s'avère parfois insuffisant, leur prise en charge peut nécessiter un accompagnement supplémentaire spécifique.

Programme F05 : +4.3 millions

Crédits supplémentaires autorisés suite au refus du projet de budget 2022 - Diverses subventions du programme F05 (+3.9 millions)
Les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances suite au refus du projet de budget 2022 permettent de couvrir les mécanismes salariaux et les besoins impératifs du programme F05 (tranche 2022 de la conventions d'objectifs 2020-2023 avec l'Université).

Diverses subventions aux institutions du programme F05 (+0.6 million)
Impact du crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances relatif à la couverture partielle de l'allocation unique de vie chère 2022.

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget 12e légal**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
4 – Revenus	**+3.2**	**+4.1%**	**+3.2**	**+4.1%**

Les revenus 2021 de la politique publique F, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'établissent à 80.3 millions soit 3.2 millions de plus que prévu au budget (+4.1%).

Programme	**Compte 2022**	**Budget 2022 12e légal**	***Ecarts***
F01 Enseignement obligatoire et orientation	11'023'923	10'418'247	***605'676***
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	56'621'394	53'549'475	***3'071'919***
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	7'506'592	7'494'102	***12'490***
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	3'436'742	4'438'637	***-1'001'895***
F05 Hautes écoles	860'382	430'537	***429'845***
F06 Prestations transversales liées à la formation	858'279	793'184	***65'095***

L'écart sur les revenus s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Revenus supplémentaires :

Remboursements des assurances sociales (+2.3 millions, tous programmes) : ils ont été plus importants que prévu au budget, avec notamment un rattrapage concernant 2021. Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

Restitutions de subventions LIAF (+1.6 million, F02, et +0.2 million, F04)
Restitution de 0.9 million par l'Association des répétitoires Ajeta et de 1 million par le Centre de bilan Genève (CEBIG) au terme de la période contractuelle 2018-2021, soit un total de 1.9 million contre un budget de 0.3 million (écart de 1.6 million).
Restitution de subvention par l'Ecole protestante d'altitude sur le résultat de la période 2018-2021 (+0.2 million).

Reprise de transitoires (+1.2 million, F02) : dissolution de transitoires en lien avec les mesures cantonales de soutien à l'apprentissage en 2021. Une partie de ces charges attendues n'a finalement pas été réalisée et a donc été dissoute en 2022 (+1.2 million).

Subventions fédérales pour la formation professionnelle (+0.3 million, F02)
Selon la décision rendue début novembre par le SEFRI, la subvention fédérale en faveur de la formation professionnelle se monte à 36.8 millions pour le canton de Genève, contre un montant de 36.5 millions inscrit au budget.

Revenus non-réalisés :

Facturations des prestations du SDS (-1.1 million, F04) : le niveau de la facturation du service dentaire scolaire en 2022 est en ligne avec les années précédentes (hors crise sanitaire) mais reste en deçà des objectifs de facturation.

Facturations des consultations de l'OMP (-0.7 million, F03) : les facturations en 2022 sont en légère progression par rapport à l'année précédente (+0.1 million), mais n'atteignent toutefois pas encore l'objectif fixé au budget.

Frais de pension (-0.7 million, F01, F03 et F04) :
Diminution des recettes en lien avec la baisse de la participation parentale pour les camps et sorties scolaires organisés par l'OEJ suite au vote de la loi 12475 "Pour garantir la gratuité des sorties et camps scolaires à l'école obligatoire" (montant de la participation parentale limité à 16 francs/jour depuis la rentrée 2022).
Les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'office médico-pédagogique ont été légèrement inférieures au montant prévu au budget (-0.3 million).

1.2. Crédits d'ouvrage

Explication des écarts comptes/budget
L 09995 – Construction 5e étape CMU (PP F): +0.33 million
Les investissements réalisés concernent principalement des équipements pour les animaleries, des équipements à usage général et du mobilier. Le dépassement de la tranche annuelle s'explique par les incertitudes au moment de l'établissement du budget par rapport à l'avancée possible des travaux suite aux problèmes d'approvisionnement rencontrés en 2021 et les retards accumulés sur les chantiers.

L 10822 – Construction 6e étape CMU (PP F): -0.39 million
Les investissements réalisés concernent principalement des équipements à usage général, du mobilier et du matériel informatique. Le non dépensé de la tranche annuelle s'explique par l'arrêt des travaux de l'animalerie et par des livraisons retardées pour l'aménagement des locaux du Biostock.

L 10875 – Ancienne école de médecine (PP F): +0.37 million
Les investissements réalisés concernent principalement du mobilier et de l'aménagement ainsi que du matériel scientifique. L'aménagement de l'Ancienne école de médecine est maintenant terminé.

L 12146 – UNI-Service de la recherche (PP F): -3.04 millions
Les investissements réalisés concernent principalement les développements (activation des charges de personnel) et du matériel informatique (cluster de calcul à Uni Dufour principalement). En raison des retards cumulés, la mise en place et le développement des projets s'étalent dans le temps.

L 12149 – Rénovation d'Uni Bastions (PP F): -0.26 million
Les investissements réalisés concernent principalement du matériel informatique et des équipements divers. Le non dépensé de la tranche budgétaire s'explique par des livraisons retardées à début 2023.

L 12767 – UNI – SI pour les étudiants (PP F): -1.57 million
Les investissements réalisés concernent principalement des logiciels, du matériel informatique et les salaires (activation des charges de personnel). Le non dépensé de la tranche annuelle s'explique principalement par un démarrage et une mise en place du programme SI plus lents que prévus en lien avec la difficulté de recrutement des ressources IT pour la constitution des équipes.

L 12977 – Equipements informatiques HES-SO Genève (PP F): -1.07 million
Le non dépensé de la tranche budgétaire annuelle s'explique par du retard au niveau de l'appel d'offres (recours d'un postulant).

L 13011 – Education au numérique EO/ESII/OMP (PP F): -0.46 million
Pas de dépenses en 2022. Cette loi a été votée par le Grand Conseil le 23 mars 2023.

1.3. Crédits de renouvellement

Explication des écarts comptes/budget
L 12450 - CR 2020-24 DIP : -2.63 millions
Le non dépensé de la tranche budgétaire annuelle est expliqué notamment par :
- le report de l'équipement dans divers CFP à cause de la non disponibilité des locaux,
- le report d'achats en 2023 afin de pouvoir assurer une homogénéité en termes d'équipements,
- du retard sur l'installation des tableaux blancs interactifs dans les écoles, suite à la crise de la COVID.

L 12461 - CR 2020-24 HES : -0.29 million
La HES poursuit le renouvellement de ses équipements, matériels informatiques, instruments, mobiliers et véhicules au rythme prévu.

L 12462 - CR 2015-19 UNI : +0.62 million

Dépenses supérieures au budget de 0.6 million (budget de 14 millions). Le type de dépenses correspond aux prévisions effectuées (42% pour de l'appareil scientifique, 26% pour du matériel informatique et le solde pour diverses autres dépenses).

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

2. ANNEXES

2.1. Organigramme du DIP

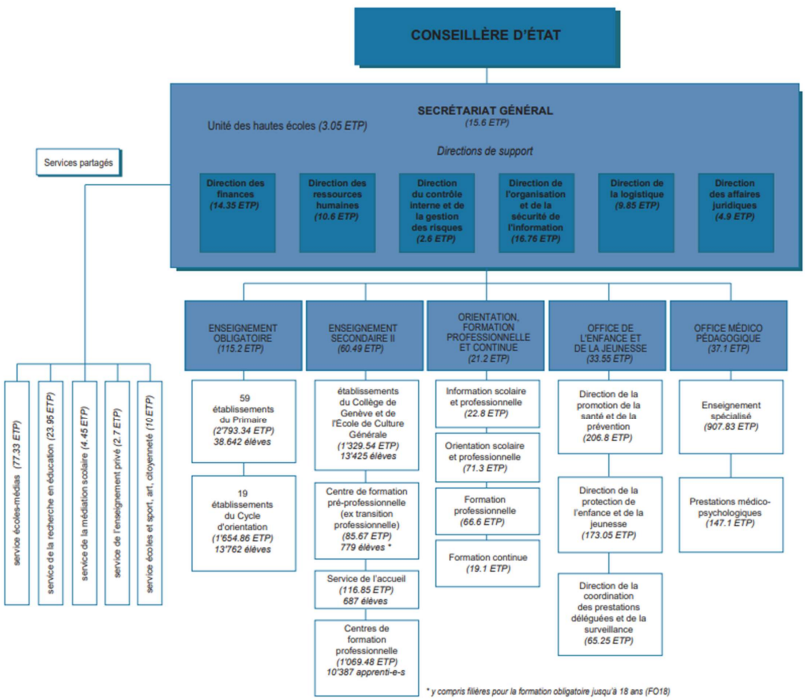

2.2. Détail des charges de biens et services du DIP

Les charges de biens et services représentent 2.5% du total des charges.

Charges DIP (en millions de francs)	C 2022	*En %*
30 Charges de personnel	1'376.3	*60.7%*
31 Charges de biens et services	57.1	*2.5%*
36 Charges de transfert	827.7	*36.5%*
33 Amortissements	7.8	*0.3%*
Total charges	**2'268.9**	

Environ **70%** des charges de biens et services du DIP concernent directement les élèves et les jeunes.

Hors dépenses liées à des prestations pour les élèves, les accords intercantonaux et les moyens d'édition (mopieurs et frais de courriers), il reste environ 11 millions de frais divers (honoraires de supervision / coaching, frais du SEM pour les prestations pédagogiques, dont achats de logiciels et matériel informatique, frais d'entretien, frais de déménagement, réévaluations de créances, etc).

Le tableau ci-après donne les grandes catégories :

Description	C 2022	En %
Moyens d'enseignements romands et fournitures scolaires (85% à l'enseignement obligatoire)	10.0	18%
Frais de transport des élèves de l'OMP	8.0	14%
Excursions, camps de skis, sorties scolaires, voyages d'étude, sorties culturelles	5.8	10%
Dépenses ESII pour les experts aux examens, le suivi des apprentis, et pour le financement des structures pour jeunes en situation de décrochage scolaire	5.3	9%
Matériel pour la formation professionnelle, les examens d'apprentissage, matériel pour les soins dentaires et médicaux	4.2	7%
Denrées alimentaires pour les foyers/lieu de vie de l'OMP, pour les CFP et pour les cours d'éducation nutritionnelle à l'EO	2.9	5%
Ecolage de musique payées,spectacles organisés et présentés par les élèves, frais de déplacement pour apprentis suivant des cours hors canton, coûts des cours inter-entreprises hors canton, cérémonies remise de diplômes	2.4	4%
OMP : mandats de médecins/psychologues pour assurer la supervision, transcription de moyens d'enseignement pour élèves malvoyants OEJ : mandats pour le SSEJ, SDS, Spmi, supervision par médecins/psychologues, accompagnement d'enfants, fournisseurs, interprètes, transports, …	1.5	3%
Sous-total prestations pour les élèves	**40.2**	**70%**
Dépenses liées aux conférences intercantonales	3.1	5%
Dépenses liées aux mopieurs du DIP et aux frais de courrier	3.1	5%
Divers autres (entretiens, réévaluations créances, imprimés, etc.)	10.6	19%
Total dépenses générales DIP	**57.1**	

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

2.3. Impacts de l'accueil des élèves Ukrainiens sur les comptes 2022 du DIP

		EO	ESII	OMP	OEJ	TOTAL
Crédit supplémentaire 2022	**Elèves CS 2022**	**1'368**	**225**	**23**		**1'616**
	ETP CS 2022	**117.4**	**22.2**	**16.3**	**10.6**	**166.4**
	Dépenses CS 2022	**6'727'555**	**1'381'028**	**1'249'588**	**622'749**	**9'980'920**
	Nature 30	6'574'173	1'364'729	1'145'080	450'005	9'533'987
	Nature 31	153'382	16'299	104'508		274'189
	Nature 36				172'744	172'744

		EO	ESII	OMP	OEJ	TOTAL
Comptes - situation au 31.12.2022	**Elèves recensés (12.01.23)**	**609**	**138**	**17**	**-**	**764**
	ETP comptabilisés	**70.7**	**17.7**	**11.3**	**4.8**	**104.5**
	PAT	2.3	0.4	9.7	4.8	17.1
	PE	68.4	17.3	1.7	-	87.4
	Dépenses comptabilisées	**3'841'875**	**1'090'865**	**723'541**	**942'659**	**6'598'941**
	Nature 30	3'741'520	1'044'271	687'191	337'427	5'810'410
	Nature 31	100'355	46'594	36'350	167'379	350'678
	Nature 36	-	-	-	437'853	437'853
	Investissements	**47'542**	**2'962**	**-**	**-**	**47'542**

2.4. Impact du COVID-19 sur les comptes 2022 du DIP

Prog.	Nature	Libellé	C 2022	Credit supp 2022	Commentaires
F	30	Charges de personnel	96'847		
F01/F04	31	Charges de biens et services	-250'000		Annulation des camps scolaires jan-mars 2022
F01	31	Charges de biens et services	50'000		Matériel pour mesures sanitaires au CO (désinfectant, etc…)
F04	36	Covid19 - Fondation officielle de la jeunesse	1'725'000	1'725'000	Une demande de crédit supplémentaire unique destinée à couvrir les impacts Covid de 2020, 2021 et 2022 que la fondation n'a pas réussi à absorber a été adoptée par le CE.
F04	42	Taxes et redevances	-250'000		Annulation des camps scolaires jan-mars 2022 (participation parentale)
		Charges nettes 2022	**1'871'847**	**1'725'000**	

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2023

2.5. Détail des investissements

N° Loi	Libellé	Politique publique	Crédit	B 2022	C 2022	Ecart C21/B21	C 2021
9995	UNI - CMU 5ème étape	F	212.1	11.2	3.7	-7.5	1.8
10822	UNI - CMU - 6ème étape	F	148.9	9.6	3.5	-6.1	4.9
10875	Ancienne Ecole de médecine - rénovation et agra	F	31.9	0.1	0.6	0.5	3.4
11264	Ecole de commerce de Frontenex	F	82.1	0.0	0.2	0.2	0.2
11325	Extension de l'observatoire de Genève à Sauvern	F	18.0	0.0	0.0	0.0	0.0
11865	Equipement de l'école de commerce de Frontene	F	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0
11944	Reconstruction du CO Renard - étude	F	5.5	0.0	0.0	0.0	0.6
11973	Rénovation du CO Budé	F	24.7	0.1	0.2	0.1	0.1
12042	Rénovation et surélévation du collège Rousseau	F	4.2	0.0	0.0	0.0	0.1
12078	Construction de la Haute école de santé - étude	F	4.1	0.0	0.0	0.0	0.2
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la form	F	10.0	3.4	0.0	-3.4	0.0
12146	UNI - Service de la recherche	F	15.5	5.7	2.7	-3.0	2.2
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F	92.5	10.7	9.4	-1.3	6.0
12184	Ecole ES II à Meyrin - étude (Ecole Noëlla Rouge	F	6.9	2.4	1.9	-0.6	3.4
12242	HEAD - nouveau campus - travaux	F	14.0	2.9	1.0	-1.9	2.2
12538	Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - é	F	15.8	6.1	2.8	-3.3	0.8
12741	Futur CO sis à Balexert	F	94.9	8.0	0.9	-7.1	0.0
12743	Collège Rousseau (rénovation) - Construction et	F	66.0	23.0	11.2	-11.8	4.4
12767	UNI - SI pour les étudiants	F	12.0	3.5	1.9	-1.6	0.1
12977	Stratégie numérique de la HES-SO Genève	F	5.5	1.4	0.4	-1.1	0.0
12988	ES II Confignon - étude	F	8.3	0.5	0.1	-0.4	0.0
13010	Connectivité dans les écoles secondaires I et II	F	9.2	0.7	0.0	-0.7	0.0
13011	Education au numérique Ecole obligatoire / Ense	F	9.0	1.8	0.0	-1.8	0.0
13060	ETM - subvention à l'enseignement artistique de	F	7.0	7.0	4.0	-3.0	0.0
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CF	F	96.3	5.2	0.2	-5.0	0.0
13170	CO - 7 extensions de 12 classes - constructions	F	65.5	8.3	0.0	-8.3	0.0
12450	Crédit de renouvellement 2020-2024 - DIP	F	41.7	9.1	6.5	7.3	7.3
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F	11.2	2.6	2.7	1.8	1.8
12460	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA	F	222.1	46.0	39.0	59.3	59.3
12461	Crédit de renouvellement 2020-2024 - HES	F	15.4	3.3	3.0	3.2	3.2
12462	Crédit de renouvellement 2020-2024 - UNI	F	70.0	14.0	14.6	13.0	13.0
			1423.9	**186.5**	**110.6**	**76.0**	**114.9**

Les dépenses d'investissement de la Formation et de la part de la politique publique B concernant le DIP s'établissent à 110.6 millions, inférieures de 75.9 millions par rapport au budget. Le non dépensé concerne principalement les bâtiments. Notamment :

- La construction d'un nouveau CO sis à Balexert et la rénovation et surélévation du collège de Rousseau sont retardées en raison de recours.
- Les lois 13170, pour l'extension de 7 CO et 13100 pour la construction de l'extension de la HEdS ont été votée en fin d'année 2022, les dépenses sont reportées en 2023.
- La mise en service du bâtiment pour l'ETM a été retardée d'une année, et le versement de la subvention correspond à l'avancement des travaux réalisés.
- Dans le cadre du CMU 6ème étape, les travaux pour le laboratoire du métabolisme et pour la zone aquatique n'ont pas été finalisés, suite à la faillite de l'entreprise d'électricité.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE G

Département du territoire
Séance du lundi 22 mai 2023

Procès-verbaliste : Carla HUNYADI

Commissaires : WENGER Thomas et Zweifel Yvan
Rapporteur : WENGER Thomas

Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**	
HODGERS Antonio	DT	Conseiller d'Etat
GOUMAZ Christian	DT	Secrétaire général
DEKONINCK Frédéric	DT	Directeur financier
FERRETTI Sylvain	DT	Directeur général OU
GIRARD Pierre-Alain	DT	Directeur général OPS
PRAPLAN Antoine	DT	Administrateur OCLPF

Synthèse

G01 – Logement et planification foncière

M. GOUMAZ explique qu'ils ont mis sur le marché de plus de 3600 nouveaux logements et au niveau des LUP, il y a 339 unités en plus. Ils ont aussi poursuivi la mise en œuvre de la loi 12762 garantissant la construction de plus de logements locatifs destinés à la classe moyenne et des socles pour des logements pour les locataires plus défavorisés et pour des logements PPE à prix contrôlés. Ils ont également travaillé suite à l'acceptation de loi combattue par référendum le 13 février 2022 augmentant la durée de séjour pour pouvoir accéder à un logement subventionné nécessitant la mise à jour des pratiques administratives. L'office cantonal du logement s'occupe aussi de la planification foncière ; il y a eu une intense activité au niveau foncier : Caserne des Vernets, voies vertes, tram de Grand-Saconnex, tram St-Julien, remise à ciel ouvert de la Drize. Quant aux éléments financiers, les principaux écarts sont modérés. Sur les charges de biens et services, ils sont à 700'000 francs en dessous du budget, avec 400'000 francs d'économie sur les honoraires de mandataires, 300'000 francs sur la dotation pour la dépréciation des créances de créances. Sur les subventions au logement, ils sont à 1 million de francs inférieurs au budget, qui s'explique par plusieurs éléments : retards dans le nombre de logements HM planifiés (-1.4MF), allocations au logement moins importantes (-0.5MF). En revanche, il y avait normalement une déduction qui était liée à la participation des communes, mais elle n'a pas vu le jour (+0.9M). Sur les taxes et redevances, ils sont à 1,1 million de francs plus élevés que le budget. Il y a eu plus de surtaxes liées à plus de rétroactifs facturés (+1.4MF) et sur les émoluments, ils sont à 300'000 en dessous du budget (-0.3MF). Enfin, sur les revenus de transfert, ils sont à 600'000 francs de plus, qui sont liés à des trop-perçus de prestations à la personne et des remboursements à la pierre plus importants.

Un député demande ce que sont les factures rétroactives de manière plus détaillée. On voit que c'est une hausse par rapport au budget en douzième, mais une baisse par rapport aux comptes. Il demande si c'est quelque chose qui est récurrent.

M. PRAPLAN répond que les factures rétroactives sont constatées après sur la base du RDU. Une fois qu'ils ont l'information, ils peuvent corriger jusqu'à 5 ans dans le passé. Sur la diminution, ces factures rétroactives sont toujours difficiles à estimer.

Un député constate, sur les charges de personnel, une légère baisse par rapport à ce qui était budgété. Au budget, des postes supplémentaires étaient prévus, mais qui n'ont pas été pourvus. Il demande quels sont les postes qui n'ont pas encore été repourvus.

M. GOUMAZ explique qu'il y a toujours une rotation. Cela reste une « photo » au 31 décembre. Il y a forcément une sorte de décalage entre les francs et les postes occupés au 31 décembre.

Un député demande combien de mètres carrés de logements ont été mis sur le marché qui étaient des bureaux en 2022 ; qui ont été transformés de bureaux en logements. Il demande ce qu'on peut faire pour améliorer cela, si c'est vraiment une bonne idée.

M. HODGERS répond d'abord que ce n'est pas une prestation de l'État. Ils vont bientôt communiquer sur une série de grosses opérations, notamment des immeubles entiers qui vont basculer en logements. C'est de l'ordre de 300-400 logements sur quelques immeubles, ce qui reste relativement accessoire. L'Office de l'urbanisme avait calculé qu'environ 2/3 des bureaux étaient dans des zones concernées par l'OPB et l'OPAM, les ordonnances fédérales de protection contre le bruit et contre les actions majeures qui interdisent la construction de logements. Donc déjà là l'idée s'effondre. Ils feront une communication avec ces chiffres. Il y a aussi la lex Koller, qui dit que les fonds étrangers ont le droit de détenir des bureaux, mais pas des logements, donc même s'ils le voulaient, ils ne peuvent pas détenir de logements. Il faut considérer que tout le monde est pour cette transformation, mais cela reste franchement accessoire. Ceux qui l'ont fait ce sont vraiment les détenteurs très long termistes, des assureurs qui investissent le capital sur des dizaines d'années.

M. GOUMAZ ajoute qu'une telle transformation est extrêmement coûteuse lorsque l'immeuble n'a pas été pensé dès le départ en vue d'une potentielle transformation. Désormais cela se fait davantage, on anticipe cette réversibilité. M. HODGERS indique que le problème c'est que l'État n'a pas de maîtrise et n'a pas d'outils là-dessus. Le propriétaire d'un immeuble, dans la plupart des cas, est au bénéfice des droits acquis (trentenaire). Il a le choix de rester dans le locatif ou de continuer à louer à un fiduciaire par exemple. Comme dans ce secteur-là (de bureaux), il n'y a pas de vacance parce que c'est très recherché, le marché a tendance à maintenir l'activité bureau. M. GOUMAZ ajoute toutefois qu'un certain nombre d'études d'avocats achètent des bureaux dans le PAV, car ils se projettent déjà avec le futur palais de justice qui sera au PAV.

Nombre d'autorisations de travaux accordées pour la transformation de bureaux en logements : 2022 : 19 / 2021 : 22 / 2020 : 9 / 2019 : 20 / 2018 :23 / 2017 : 11 / 2016 : 12

Un député demande si le Département a déjà un premier bilan suite à l'acceptation de loi combattue par référendum le 13 février 2022 augmentant la durée de séjour pour pouvoir accéder à un logement subventionné. Il demande si des personnes sont passées devant sur la liste.

M. GOUMAZ répond que oui. D'autres sont aussi sortis des listes. M. HODGERS ajoute que pour certains citoyens qui sont Genevois mais sont partis habiter quelques années dans d'autres cantons, c'est incompréhensible de devoir attendre 4 ans à leur retour à Genève alors qu'ils ont fait tout leur parcours ici.

G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Quelques réalisations : l'optimisation de la conduite de projets de secteurs (Etoile, Praille - Grand Parc, Praille Ouest), en lien étroit avec les opérateurs et les partenaires FPAV et FTI ; l'accélération de la phase opérationnelle et de la planification sur le secteur de l'Etoile, en lien étroit avec la FPAV, la ville de Carouge et les opérateurs ; le démarrage du chantier de la première opération de l'Etoile (campus Pictet, rivière) ; la finalisation des démarches de concertation portant sur Espaces Rivières, Acacias, Pointe Nord et Grosselin, dont certaines seront poursuivies en 2023 ; le lancement de la démarche Vision territoriale transfrontalière (VTT) qui consiste à construire un projet de territoire avec les objectifs de la transition écologique ; la poursuite des projets urbains (MZ, PLQ ou concours d'architecture), et notamment les grands projets prioritaires (Vernier-Meyrin-Aéroport, Grands Esserts, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, ZIMEYSAVER, Cherpines), la dématérialisation des autorisations de construire : ouverture complète au public et ajustements. Cela a eu beaucoup de succès. Ils ont franchi une étape considérable en termes de modernisation de l'administration. M. GOUMAZ ajoute qu'il reste possible toutefois de déposer sous format papier. Mais dans ce cas ils dématérialisent le dossier avant de le traiter. Ils ont très peu de dossiers format papier qui sont déposés. Ils ont déposé fin 2022 un PL pour la partie "post-autorisation" ; et enfin ils ont poursuivi le programme d'agglomération (300 mesures des projets a, 2 et 3) et ils ont déposé un PA4 au Grand Conseil en septembre 2022 (PL13182).

Sur les aspects plus financiers, sur les taxes et redevances, ils sont à +1.4MF au-dessus du budget, avec 700'000 francs qui sont des émoluments des autorisations de construire et 700'000 francs d'amendes supplémentaires avec le renforcement du service de l'inspection de la construction et des chantiers. Ils avaient beaucoup misé sur la délivrance des autorisations de construire et avaient laissé de côté la partie suivi et contrôle. Mais elle est essentielle.

Un député constate, sur les ETP fixes, qu'ils sont passés de 266.9 en 2021 à 166, mais par rapport au douzième, il y a 11,65 de moins. M. DEKONINCK répond qu'ils ont beaucoup d'ETP à l'OAC qui sont en attente de la réorganisation suite à la dématérialisation.

Un député demande si le point « réorganisation à l'office des autorisations », est la dématérialisation.
M. GOUMAZ confirme et ajoute que pour toute une grosse partie du staff administratif, les métiers changent. Ce n'est pas un accompagnement au changement, ce sont de nouveaux profils. M. HODGERS estime que c'est un bon cas d'école sur comment doit se faire la transition du numérique. Si on n'a pas les équipes avec nous face à un phénomène de transition numérique, il peut y avoir énormément de blocages. Une personne qui travaille à la transition pour au final se faire virer, ça bloque. Un député trouve que cela doit aussi amener de l'efficacité ; il faut moins de personnel pour faire la même tâche. M. GOUMAZ confirme que c'est aussi une caractéristique de l'OAC. Ils ont énormément augmenté la volumétrie ces dernières années. Tout cela les a fait gagner en efficience.

Un député revient sur les amendes supplémentaires délivrées par l'inspectorat de la construction. Il y avait cette IP qui avait été mise en place sur accord des partenaires sociaux et votée par le Grand Conseil. A côté de cela, il croit savoir qu'il y a aussi les mesures prises par les conventions et les amendes infligées par les commissions paritaires, qui sont en sus. M. GOUMAZ précise que ces amendes dont il a parlé concernent vraiment les infractions à la Loi sur les constructions et installations diverses, c'est-à-dire dans le cas où l'on construit sans autorisation ou en ne respectant pas les conditions d'autorisation. Le député demande ce qu'il se passe si les inspecteurs des commissions paritaires (qui ne sont pas censés s'occuper de cela) voient une infraction à la Loi sur les constructions. M. GOUMAZ répond qu'ils ne cherchent pas tellement cela. Là où il y a une possible interface, c'est sur la question de sécurité des chantiers. Mais les commissions paritaires auxquelles il fait référence s'occupent vraiment des conditions de travail. Ce sont deux métiers différents.

Un député demande s'il y a plus d'amendes supplémentaires, car ils ont plus de contrôle ou s'ils constatent vraiment une augmentation des infractions. M. GOUMAZ explique qu'ils sont davantage sur le terrain donc ils voient plus de choses. Mais il faut se méfier sur la question des amendes, car on peut avoir de très gros dossiers où on met des amendes maximales, ce qui fait tout de suite du volume en termes de francs. On ne peut pas dire qu'il y a une détérioration, mais en étant plus sur le terrain, ils voient apparaître plus de choses. Ce n'est pas parce qu'ils ont beaucoup encaissé une année qu'on peut conclure à un irrespect aggravé de la loi. Au contraire, ils ont plutôt constaté un retour à la loi, c'est-à-dire que comme la prestation d'administration s'est améliorée, les gens ont déposé des demandes d'autorisation.

Une question est posée sur le lancement de la démarche transfrontalière, s'ils attendent vraiment de grands changements. M. HODGERS explique que ce qu'il trouve intéressant dans cette VTT, c'est le fait de dire que l'aménagement du territoire doit être orienté par rapport à la neutralité carbone, qu'on doit préserver l'espace naturel et agricole. Ce sont des choses admises en Suisse depuis longtemps, mais il trouve qu'il y a une répétition de ces principes dans le cadre de cette VTT qui est quand même vertueuse car cela met tout le Grand Genève dans la logique d'aller vers un territoire plus cohérent, plus compact. Il pense que cette démarche met quand même un consensus sur ce que devrait théoriquement être le territoire. Il trouve intéressant d'avoir cette réflexion commune. M. FERRETTI ajoute qu'il y a en effet ce travail ensemble d'une vision, mais après chacun a ses outils. L'idée est d'avoir une image territoriale commune, des ambitions communes et ensuite il faut essayer de décliner tout cela dans un projet. Ce qui est intéressant, ce sont ces philosophies d'aménagement où ils voient que des deux côtés de la frontière, ils essaient de construire plus compact, de préserver les surfaces naturelles et agricoles. Cela permet aussi d'alimenter les projets d'agglomération avec des mesures où ils peuvent jouer sur les subventions de la Confédération pour financer les infrastructures transfrontalières. Ils ont aussi vu émerger l'idée d'une métropole ferroviaire un peu plus soutenue. Un député ajoute encore que sur la mobilité, il sent poindre les discours du côté français qui disent qu'ils ne veulent pas construire des infrastructures de mobilité pour que les frontaliers aillent travailler à Genève puisqu'en Haute-Savoie ils n'arrivent plus à trouver du personnel pour leurs hôpitaux, entreprises, etc. M. HODGERS explique qu'il faut aussi comprendre le côté français, qui ne se voit pas du tout comme l'arrière-cour de Genève. Ils ne veulent pas être la banlieue de Genève. Il y a un ras-le-bol qui est sous-estimé du côté genevois. Du côté français, il y a la segmentation entre ceux qui ont un travail en Suisse et le salaire qui va avec, et ceux qui ne l'ont pas. Cela crée d'énormes tensions dans les villages. Il faut que chacune comprenne la position de l'autre pour pouvoir construire ensemble.

G03 – Information du territoire et garantie des droits réels

Sur la partie information du territoire, ils ont mis en œuvre la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale 2022-2030 afin de mettre à disposition des géoinformations aux utilisateurs privés et publics. Ils ont adopté le plan de mesure par le Conseil d'Etat. Ils ont aussi poursuivi la mise en place de la méthode BIM à l'Etat de Genève avec une maquette pour les demandes d'autorisation de construire. La méthode BIM, c'est l'État comme propriétaire immobilier dans la gestion de l'ensemble de son parc immobilier et pour les autorisations de construire, il ne s'agit pas d'obliger quiconque à utiliser le BIM, c'est-à-dire que celui qui conçoit son projet en BIM et qui souhaite déposer un BIM pourra le faire. Mais ce n'est absolument pas obligatoire. Ensuite, ils ont poursuivi l'évolution du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). S'agissant du registre foncier, ils poursuivent l'objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions à l'office du registre foncier, mais parallèlement ils ont aussi assisté à une très forte augmentation de la volumétrie. Ils ont achevé la numérisation des pièces justificatives dans l'application informatique Capitastra pour les années 2017 à 2022. Quant au projet fédéral eGris, ils ont mis à disposition le portail de renseignements national pour les données du registre foncier en octobre 2022.

Sur les aspects financiers, pour les taxes et redevances, ils sont sensiblement au-dessus du budget (+6.3MF), ce qui est lié d'une part à l'augmentation forte de la volumétrique et à la hausse des émoluments facturés par l'office du registre foncier due à l'augmentation des réquisitions déposées (+20% entre 2018 et 2022). Ces deux éléments amènent des recettes supplémentaires. Ils vont faire des propositions au Conseil d'Etat pour adapter les émoluments.

G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites

Ils ont poursuivi le recensement architectural du canton (ils sont aujourd'hui à 82.3% de l'objectif 2015-2023). C'est assez important, car cela permet de mettre le patrimoine en amont des projets de développement urbain. Ils ont poursuivi les Journées européennes du patrimoine (14'000 visiteurs en 2022). C'est un gros succès. Ils ont un partenariat pour les journées européennes des métiers d'art. Sur l'archéologie, plusieurs collaborations avec l'université de Genève ont été mises en place. Ils ont participé à la révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale. Ils participent aussi au pilotage d'un groupe de travail interdépartemental travaillant à la revalorisation de bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale, propriétés de l'Etat de Genève. Enfin, un élément important est la publication d'un guide pour les installations solaires.

Un député demande si on voit une augmentation de locataires qui demandent à pouvoir mettre des panneaux solaires sur leurs balcons. Il a lu qu'il y avait un potentiel intéressant. M. GOUMAZ répond que ce n'est pas quelque chose qui a été thématisé pour l'instant.

Sur les aspects financiers, concernant les charges de personnel, ils sont au-dessus du budget au douzième (+0.3MF). Tout cela a été compensé par les crédits supplémentaires qui ont été octroyés par la commission des finances pour le transfert de 0.5 ETP du programme G02 et pour les charges de personnel transversales (en particulier l'annuité). Dans les revenus divers, ils sont 300'000 francs en dessous du budget pour des reprises marginales sur les subventions octroyées, mais non payées (travaux non faits ou moins onéreux).

Un député revient sur les revenus divers. S'il comprend bien, ils ont budgété un montant de reprise de subventions. Une subvention a été accordée qui était une charge, ils ont imaginé une reprise de provision conforme de revenu extraordinaire parce que finalement la personne concernée qui devait faire les travaux ne l'a pas fait ou ont coûté moins chers. Il demande pourquoi ils ont imaginé cette reprise de subvention. M. DEKONINCK explique que quand ils donnent une subvention, si les travaux sont faits dans l'année, ils ne le voient pas parce que la charge est adaptée. Là, c'est une subvention qu'ils ont donné les années antérieures, les travaux coûtent moins cher que prévu, donc ils récupèrent l'argent. Donc ils sont obligés de le passer en revenus. Et après sur ce chiffre, au retour, ils ont des variations.

Politique publique G - Investissements

Sur la LUP, ils ne sont pas mal dans le non-dépensé, en particulier sur la question des acquisitions (-18.0MF). C'est lié aux opportunités, car il devient très compliqué de trouver des terrains. Ils n'arrivent pas à dépenser même s'ils ont les budgets. Sur le site archéologique de Saint-Antoine, ils sont à -2MF, car les travaux n'ont pas débuté. C'est la Ville qui construit. Concernant la numérisation et la gestion des infractions, ils avaient prévu 2,5 millions de francs en plus (+2.5MF), mais comme la loi vient d'être votée, les premières dépenses seront pour l'année 2023. Autrement, sur les crédits de renouvellement de l'OCSIN, ils ont un peu plus de dépenses sur 2022 (+0.5MF). Les prêts à caractère général sont les prêts aux coopératives d'habitations. Ils ont un peu moins de dépenses (-3,7MF) et moins de recettes (-2.5MF).

Un député a une question générale sur la collaboration avec l'OCSIN. Il demande s'ils sont satisfaits des prestations de l'OCSIN. Il est répondu qu'il y a de beaux développements mais sur d'autres domaines, c'est plus compliqué. Il existe des difficultés en termes de réactivité, surtout dans un département comme celui du territoire, qui travaille sur des questions de transition. Par exemple, il y a un grand débat sur les arbres, mais cela fait 2 ans qu'ils ne savent pas concrètement combien d'arbres sont abattus ou plantés. Ils n'arrivent pas à avoir un outil de monitoring qui réponde aux questions de base.

Annexes

Comptes 2022 : G – Aménagement et logement (PowerPoint)

COMPTES 2022
G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Audition du 22 mai 2023

G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT

CHARGES ET REVENUS

Charges de la politique publique G
- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les charges sont inférieures de -2.2MF par rapport au budget 2022 aux 12èmes provisoires.
- Les charges de la politique publique G représentent 1.35% des charges globales de l'Etat.

Revenus de la politique publique G
- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les revenus sont supérieurs de +8.8MF par rapport au budget 2022.

G01 – LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIERE

QUELQUES REALISATIONS

- Mise sur le marché de plus de 3600 nouveaux logements. LUP : +339 unités.
- Poursuite de la mise en œuvre de la loi 12762 garantissant la construction de plus de logements locatifs destinés à la classe moyenne et des socles pour des logements pour les locataires plus défavorisés et pour des logements PPE à prix contrôlés.
- Acceptation d'un référendum le 13 février 2022 augmentant la durée de séjour pour pouvoir accéder à un logement subventionné nécessitant la mise à jour des pratiques administratives.
- Intense activité au niveau foncier : Caserne des Vernets, voies vertes, tram de Grand-Saconnex, tram St-Julien, remise à ciel ouvert de la Drize.

G01 – LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIERE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**69'015'659**	**-2'045'795**	**-2.9%**	**71'061'454**	**66'433'054**
30 Charges de personnel	11'151'771	-234'494	-2.1%	11'386'265	11'074'428
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'023'178	-742'047	-26.8%	2'765'225	3'224'632
33 Amortissements du patrimoine administratif	532'252	-73'689	-12.2%	605'941	804'476
36 Charges de transfert	55'306'991	-950'532	-1.7%	56'257'523	51'326'301
39 Facturations internes	1'469	-45'031	-96.8%	46'500	3'218
REVENUS	**12'853'784**	**1'695'506**	**15.2%**	**11'158'278**	**13'659'691**
42 Taxes et redevances	10'357'736	1'119'458	12.1%	9'238'278	11'292'893
43 Revenus divers	117	117	-	-	180
46 Revenus de transferts	2'495'931	575'931	30.0%	1'920'000	2'366'618
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-56'161'875**	**3'741'301**	**-6.2%**	**-59'903'176**	**-52'773'362**
Coût d'état-major	*-518'950*	*15'958*	*-3.0%*	*-534'908*	*-467'921*
Coût des prestations de moyens	*-3'182'598*	*1'844'425*	*-36.7%*	*-5'027'023*	*-4'149'885*
COÛT COMPLET	***-59'863'424***	***5'601'683***	***-8.6%***	***-65'465'107***	***-57'391'168***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***77.80***	***-3.50***	***-4.31%***	***81.30***	***78.30***
ETP fixes	*76.00*	*-2.50*	*-3.18%*	*78.50*	*75.30*
ETP auxiliaires	*1.80*	*-1.00*	*-35.71%*	*2.80*	*3.00*

G01 – LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIERE

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.7MF)
- Economie sur les honoraires de mandataires (-0.4MF).
- Dotation pour dépréciation de créances (-0.3MF)

Charges de transfert : subventions au logement (-1.0MF)
- Retards dans le nombre de logements HM planifiés (-1.4MF)
- Allocations au logement moins importantes (-0.5MF)
- Participation non-réalisée des communes aux prestations sociales (+0.9MF)

Taxes et redevances (+1.1MF)
- Plus de surtaxes car plus de rétroactifs facturés (+1.4MF)
- Emoluments : moins de dossiers ayant reçu un accord de principe (-0.3MF)

Revenus de transfert (+0.6MF)
- Trop perçus de prestations à la personne et remboursements de subventions à la pierre plus importants

G02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS

QUELQUES REALISATIONS

- Optimisation de la conduite de projets de secteurs (Etoile, Praille - Grand Parc, Praille Ouest), en lien étroit avec les opérateurs et les partenaires FPAV et FTI.
- Accélération de la phase opérationnelle et de la planification sur le secteur de l'Etoile, en lien étroit avec la FPAV, la ville de Carouge et les opérateurs. Démarrage du chantier de la première opération de l'Etoile (campus Pictet, rivière).
- Finalisation des démarches de concertation portant sur Espaces Rivières, Acacias, Pointe Nord et Grosselin, dont certaines seront poursuivies en 2023.
- Lancement de la démarche Vision territoriale transfrontalière (VTT) qui consiste à construire un projet de territoire avec les objectifs de la transition écologique.
- Poursuite des projets urbains (MZ, PLQ ou concours d'architecture), et notamment les grands projets prioritaires (Vernier-Meyrin-Aéroport, Grands Esserts, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, ZIMEYSAVER, Cherpines).
- Dématérialisation des autorisations de construire : ouverture complète au public et ajustements. Dépôt fin 2022 d'un PL pour la partie "post-autorisation".
- Poursuite du programme d'agglomération (300 mesures des projets a, 2 et 3) et dépôt du PA4 au Grand Conseil en septembre 2022 (PL13182).

G02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**41'634'579**	**-345'646**	**-0.8%**	**41'980'225**	**41'278'687**
30 Charges de personnel	28'226'328	-224'081	-0.8%	28'450'409	28'119'567
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'711'646	190'165	1.7%	11'521'481	11'720'921
33 Amortissements du patrimoine administratif	230'414	-274'370	-54.4%	504'784	220'472
36 Charges de transfert	1'269'935	-33'416	-2.6%	1'303'351	1'102'875
39 Facturations internes	196'256	-3'944	-2.0%	200'200	114'853
REVENUS	**12'433'780**	**1'152'381**	**10.2%**	**11'281'399**	**12'087'208**
42 Taxes et redevances	11'620'291	1'385'524	13.3%	10'434'767	11'385'545
43 Revenus divers	240'890	-279'110	-53.7%	520'000	312'076
44 Revenus financiers	82'460	82'460	-	-	78'381
46 Revenus de transferts	92'461	-101'451	-52.3%	193'912	92'461
49 Facturations internes	197'678	64'958	48.9%	132'720	218'745
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-29'200'799**	**1'498'027**	**-4.9%**	**-30'698'826**	**-29'191'480**
Coût d'état-major	*-1'313'519*	*15'264*	*-1.1%*	*-1'328'783*	*-1'188'118*
Coût des prestations de moyens	*-6'874'424*	*-541'556*	*8.6%*	*-6'332'868*	*-5'661'246*
COÛT COMPLET	***-37'388'742***	***971'735***	***-2.5%***	***-38'360'477***	***-36'040'844***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***178.00***	***-8.65***	***-4.63%***	***186.65***	***177.70***
ETP fixes	*166.00*	*-11.65*	*-6.56%*	*177.65*	*166.90*
ETP auxiliaires	*3.60*	*0.60*	*20.00%*	*3.00*	*2.70*
ETP agents spécialisés	*8.40*	*2.40*	*40.00%*	*6.00*	*8.10*

G02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS

PRINCIPAUX ECARTS

Taxes et redevances (+1.4MF)

- Emoluments des autorisations de construire : hausse des dépôts et des autorisations délivrées (+0.7MF)
- Hausse des amendes avec le renforcement du service de l'inspection de la construction et des chantiers (+0.7MF)

G03 – INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS REELS

QUELQUES REALISATIONS

- Mise en œuvre de la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale 2022-2030 afin de mettre à disposition des géoinformations aux utilisateurs privés et publics. Adoption du plan de mesure par le Conseil d'Etat.
- Poursuite de la mise en place de la méthode BIM à l'Etat de Genève. Maquette pour les demandes d'autorisation de construire.
- Poursuite de l'évolution du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).
- Poursuite de l'objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions à l'office du registre foncier.
- Achèvement de la numérisation des pièces justificatives dans l'application Capitastra pour les années 2017 à 2022.
- Projet fédéral eGris : mise à disposition du portail de renseignements national pour les données du registre foncière en octobre 2022.

G03 – INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS REELS

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	**11'170'060**	**-216'485**	**-1.9%**	**11'386'545**	**11'000'171**
30 Charges de personnel	9'753'932	27'725	0.3%	9'726'207	9'469'654
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	335'496	-157'041	-31.9%	492'537	372'924
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'071'608	-89'573	-7.7%	1'161'181	1'153'410
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	9'024	2'404	36.3%	6'620	4'184
REVENUS	**23'830'108**	**6'335'021**	**36.2%**	**17'495'087**	**25'262'303**
42 Taxes et redevances	23'207'082	6'261'722	37.0%	16'945'360	24'739'623
43 Revenus divers	1'408	1'408	-	-	2'553
46 Revenus de transferts	567'273	70'546	14.2%	496'727	502'189
49 Facturations internes	54'345	1'345	2.5%	53'000	17'938
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**12'660'048**	**6'551'506**	**107.3%**	**6'108'542**	**14'262'131**
Coût d'état-major	*-453'902*	*-1'779*	*0.4%*	*-452'123*	*-400'115*
Coût des prestations de moyens	*-3'575'229*	*693'929*	*-16.3%*	*-4'269'158*	*-2'817'582*
COÛT COMPLET	***8'630'917***	***7'243'656***	***522.2%***	***1'387'261***	***11'044'434***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	***68.20***	***-1.25***	***-1.80%***	***69.45***	***66.10***
ETP fixes	*68.20*	*-0.10*	*-0.15%*	*68.30*	*66.10*
ETP auxiliaires	*-*	*-1.15*	*-100.00%*	*1.15*	*-*

G03 – INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS REELS
PRINCIPAUX ECARTS

Taxes et redevances (+6.3MF)
- Hausse des émoluments facturés par l'office du registre foncier due à l'augmentation des réquisitions déposées (+20% entre 2018 et 2022) en lien avec la hausse des dépôts des autorisations de construire), l'augmentation des validations (+24% entre 2018 et 2022), et la hausse des prix des transactions immobilières (plafonds de taxation souvent atteints).

G04 – PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES
QUELQUES REALISATIONS

- Poursuite du recensement architectural du canton (atteinte de 82.3% de l'objectif 2015-2023).
- Poursuite des Journées européenne du patrimoine (14'000 visiteurs en 2022). Partenariat pour les journées européennes des métiers d'art.
- Archéologie : plusieurs collaborations avec l'université de Genève ont été mises en place.
- Participation à la révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale.
- Pilotage d'un groupe de travail interdépartemental travaillant à la revalorisation de bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriétés de l'Etat de Genève.
- Publication d'un guide pour les installation solaires.

G04 – PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**10'272'271**	**394'596**	**4.0%**	**9'877'675**	**9'569'119**
30 Charges de personnel	5'984'542	316'181	5.6%	5'668'361	5'683'909
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'923'497	83'323	4.5%	1'840'174	1'579'829
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'785	456	10.5%	4'329	4'329
36 Charges de transfert	2'349'575	9'764	0.4%	2'339'811	2'287'370
39 Facturations internes	9'873	-15'127	-60.5%	25'000	13'683
REVENUS	**29'915**	**-281'364**	**-90.4%**	**311'279**	**39'615**
42 Taxes et redevances	24'918	-7'806	-23.9%	32'724	36'534
43 Revenus divers	4'997	-273'558	-98.2%	278'555	3'082
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'242'357**	**-675'961**	**7.1%**	**-9'566'396**	**-9'529'503**
Coût d'état-major	*-278'492*	*1'045*	*-0.4%*	*-279'537*	*-240'159*
Coût des prestations de moyens	*-767'032*	*542'042*	*-41.4%*	*-1'309'074*	*-1'187'294*
COÛT COMPLET	***-11'287'881***	***-132'874***	***1.2%***	***-11'155'007***	***-10'956'956***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***37.50***	***0.35***	***0.94%***	***37.15***	***35.60***
ETP fixes	*36.70*	*-0.30*	*-0.81%*	*37.00*	*34.20*
ETP auxiliaires	*0.80*	*0.65*	*433.33%*	*0.15*	*0.60*
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	*0.80*

G04 – PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de personnel (+0.3MF)

- Crédits supplémentaires octroyés par la commission des finances pour le transfert de 0.5 ETP du programme G02 et pour les charges de personnel transversales (en particulier l'annuité)

Revenus divers (-0.3MF)

- Reprises marginales sur les subventions octroyées mais non payées (travaux non faits ou moins onéreux).

POLITIQUE PUBLIQUE G

INVESTISSEMENTS

DEPENSES	CO2022	BU2022	Ecart CO2022 - BU2022	
Crédits d'ouvrage	4'303'572	27'530'000	-23'226'428	-84.4%
Crédit de renouvellement	2'399'900	2'241'649	158'251	7.1%
Dotations	14'011'604	17'000'000	-2'988'396	-17.6%
Prêts ferroviaires	26'550	270'000	-243'450	-90.2%
Total dépenses (hors prêts à caractère général)	**20'741'626**	**47'041'649**	**-26'300'023**	**-55.9%**
Prêts à caractère général	1'319'700	5'000'000	-3'680'300	-73.6%
Total dépenses politique publique G	**22'061'326**	**52'041'649**	**-29'980'323**	**-57.6%**

RECETTES	CO2022	BU2022	Ecart CO2022 - BU2022	
Crédits d'ouvrage	252'825	0	252'825	
Crédit de renouvellement	188'381	275'000	-86'619	-31.5%
Dotations	510'000	0	510'000	
Prêts ferroviaires	918'756		918'756	
Total recettes (hors prêts à caractère général)	**1'869'962**	**275'000**	**1'594'962**	**580.0%**
Prêts à caractère général	286'655	2'969'164	-2'682'509	-90.3%
Total recettes politique publique G	**2'156'617**	**3'244'164**	**-1'087'547**	**-33.5%**

Les dépenses d'investissements ont été inférieures aux prévisions, en particulier pour la LUP (crédits d'ouvrage et dotation) et plusieurs projets n'ont pas débuté.

POLITIQUE PUBLIQUE G

INVESTISSEMENTS – PRINCIPAUX ECARTS

Crédits d'ouvrage et Dotations

- LUP (L10460) : Acquisitions, subventions communales et dotations aux fondations immobilières. Dépend des opportunités (acquisitions -18.0MF / dotation -3.0MF)
- Site archéologique de Saint-Antoine (L12703) : Travaux non débutés (-2.0MF)
- Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions : Loi pas encore votée (-2.5MF)

Crédits de renouvellement

- Crédits de renouvellement de l'OCSIN (L12459) : Plus de dépenses sur 2022 (+0.5MF)

Prêts à caractère général

- Prêts aux coopératives d'habitation (Dépenses -3.7MF / Recettes -2.5MF) : Très peu de demandes de prêts. Report d'un remboursement sur 2023.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2022

Rapport sur la politique publique H – DSPS

Procès-verbaliste : Mathilde PARISI

Membres	**Groupe**	**Fonction**
BLONDIN Jacques	LC	
MARTI Caroline	S	Rapporteur-e
Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**	
POGGIA Mauro	DSPS	Conseiller d'Etat
CLAVEL Michel	DSPS	Directeur financier
FELLEY Jérôme	DSPS	Directeur général, OCPPAM
GROSDEMANGE Sébastien	DSPS	Secrétaire général adjoint
GUT Bernard	DSPS	Directeur général, OCPM
KRAUSZ Nora	DSPS	Directrice générale adjointe, OCD
NGUYEN-TANG Liên	DSPS	Directrice financière de la Police
SAADI Redouane	DSPS	Secrétaire général adjoint H03
VAUTRAVERS Alexandre	DSPS	Secrétaire général adjoint H04

Prise dans son ensemble, la politique publique H présente une augmentation de charges de 223 millions et une hausse des recettes de 25 millions. M. Poggia rappelle néanmoins qu'il s'agit d'une année particulière qui s'est déroulée intégralement sous le régime des 12e provisoires qui a nécessité le vote de crédits supplémentaires.

Programme H01 *Sécurité publique*

Cette politique publique présente une augmentation de charge de 170,4 millions pour 23,5 millions d'augmentations de revenus.

L'essentiel de cette hausse de charges (168 mio) s'observe sur la ligne 31 et s'explique par la provision constituée en vue de la recapitalisation de la caisse de pension de la police.

En 2022, la fourrière cantonale des véhicules a été rattachée à la police ce qui induit une augmentation de charge de CHF 200'000.-.

S'agissant des revenus, une part importante de la hausse s'explique par une augmentation du produit des amendes, causées par une augmentation du nombre de radars (39 au lieu de 30).

Le produit des radars est passé de 56 millions en 2021 à CHF 62,4 millions en 2022 au niveau des comptes.

Mme Nguyen-Tang précise que nous sommes dans une phase de transition. De nouveaux radars ont été mis en service alors que certains anciens fonctionnent toujours, mais seront bientôt désaffectés. Une fois les anciens radars désaffectés, leur nombre reviendra à 30.
M. Poggia ajoute que le but n'est pas de quadriller le canton de radars, mais de les placer dans des lieux à risque majeur.

Mme Nguyen-Tang relève que le taux d'infraction a baissé jusqu'en 2020 (de 0,5 à 0,35), mais ce dernier est reparti à la hausse ces dernières années.

Le reste des augmentations de revenus est le fruit d'une hausse des revenus de transfert, pour un montant de CHF 7,1 millions. Il s'agit de montant versé par la Confédération pour les frais liés à la sécurité du sommet Russie-USA et la conférence ministérielle de l'OMC. La Confédération paie 80% des coûts, le reste est à la charge du canton. La Confédération n'a pas retenu l'intégralité des factures présentées par le canton, qui s'élevaient à un montant de CHF 3'850'000.-. La Confédération a admis un peu moins de CHF 3'700'000.- millions de frais, pour une indemnisation de CHF 2'960'000.-. Une partie de ce montant a été reversée aux communes, pour le soutien des APM dans le dispositif.

S'agissant de la gestion, M. Poggia estime qu'un des grands défis de la police ces prochaines années sera la formation du personnel de police. Selon la loi votée par le parlement, la formation devrait revenir à Genève dès le 1er janvier 2025. Toutefois, il s'agit d'une formation et d'un brevet fédéral. Même si la formation est dispensée à Genève, elle devra répondre aux exigences fédérales et sera ponctuée par un examen fédéral. La question est de savoir s'il y a une alternative à ce rapatriement à Genève. Le rapport de la Cour des comptes à ce sujet doit paraître le 16 juin. Personnellement, il pense que les policiers sont mieux formés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient par le passé.

Les commissaires posent les questions suivantes :

Questions : Quel est le nombre de manifestations qui ont été annoncées ou qui ont sollicité une demande d'autorisation ? Quel est le nombre de manifestations non autorisées ? Le nombre de manifestations interdites ? Le nombre d'amendes délivrées envers des manifestants de manifestations non autorisées. Le nombre d'arrestations, d'interpellations et le nombre d'amendes contestées devant la justice et qui sont annulées ?
Réponse : Il y a entre 1200 et 1400 manifestations annuelles. Concernant les manifestations interdites (soit celles qui ont fait une demande qui a été refusée), elles se comptent sur les doigts d'une main et sont extrêmement rares, car des arrangements sont généralement trouvés. Les arrestations sont rares dans les manifestations, sauf en cas d'actes de violence. On n'arrête pas une personne pour une manifestation non autorisée. Les chiffres précis demandés seront transmis à la commission ultérieurement.

Questions : s'agissant de la manifestation lors du salon de l'aviation privée à l'aéroport, comment la police a géré autant de personnes et aussi rapidement ? Quelle a été la durée de la procédure ?
Réponse : Un personnel supplémentaire a dû être mobilisé pour procéder aux auditions. Le ministère public a souhaité rendre des ordonnances de condamnation pour les personnes ayant commis des infractions. Ces personnes ont été entendues durant la nuit, dans plusieurs postes. Aucune peine ferme n'a été prononcée. Il a également fallu mobiliser des interprètes, car beaucoup d'entre elles ne parlaient pas français.

Question : que contient le code de déontologie de la police et comment s'applique-t-il ?
Réponse : C'est le fruit d'un travail qui a associé des collaborateur-trices à tous les niveaux. Ces travaux ont débouché sur un nouveau code présenté au personnel et dont la mise en œuvre fait l'objet d'un groupe de suivi. Ce code de déontologie se veut évolutif pour qu'il puisse s'adapter aux différentes circonstances. Parmi les points qui posent le plus problème, il cite l'obligation pour un policier, quel que soit son grade, de signaler une personne commettant un comportement qu'il juge déontologiquement discutable. Les règles instaurées par le code en la matière sont assez strictes.

Questions : lors de précédentes auditions, le procureur général a fait état d'une augmentation de la délinquance et de la criminalité des mineurs ces dernières années. Le département fait-il le même constat ? Qu'est-ce qui est mis en œuvre, notamment en termes de prévention pour limiter ce phénomène ?
Réponse : le département fait le même constat. La hausse des infractions commises par des mineurs est également perceptible dans la cadre des contrats locaux de sécurité conclus avec les communes depuis la crise Covid. Ils constatent en particulier une augmentation des phénomènes de bandes de quartier qui cherchent à se mesurer les unes aux autres. Un projet pilote a été mis sur pieds en collaboration avec la FASe, qui prévoit l'organisation d'une compétition sportive entre quartiers. Il y a eu une bonne adhésion et cela a permis de désamorcer la violence par la compétition. Une nouvelle convention à ce sujet est à bout touchant. Le département note également une augmentation des problèmes avec les jeunes dans les TPG. La présence de la Police de proximité a été renforcée dans les écoles, pour non seulement faire de la prévention routière, mais également de la prévention contre la criminalité de général (réseaux sociaux, harcèlement, etc.).

Programme H 02 *Privation de liberté et mesures d'encadrement*

S'agissant de l'augmentation de charges de 50 millions, cela s'explique par la recapitalisation de la CP (37,2 millions) additionné aux effets de la loi 12049 permettant aux agents de détention de s'affilier à la CP au lieu de la CPEG pour une augmentation de 20,9 millions. M. Poggia précise qu'ils ne s'attendaient pas à autant d'intérêt. Sur 130 personnes concernées, 110 ont choisi de passer à la CP, alors qu'ils avaient estimé qu'il y en aurait 80.

M. Poggia relève aussi les charges liées à la ré-internalisation du convoyage des détenus. Elle ne pourra sans doute pas être réalisée dans les délais souhaités, car cela nécessite d'engager environ 80 personnes pour remplacer les agents de sécurité privée. Les agents qui effectuaient les tâches de convoyage avant l'externalisation ont été réaffectés ailleurs et ne peuvent donc plus être mobilisés pour cette tâche. Les agents de sécurité privés qui assurent encore aujourd'hui cette tâche peuvent postuler à la fonction de convoyeur (ASP 4) pour autant qu'ils soient suisses puisqu'il s'agit d'une exigence légale. Les ASP armés (ASP4) ont une formation commune, à l'OCD et la police. Certains postes de convoyeur sont non repourvus, car le recrutement est difficile. Le bassin de recrutement est le même que pour la police et les APM. Un grand nombre d'entités recherchent des personnes dans les mêmes métiers. Par ailleurs, le convoyage est moins attractif, car il présente moins d'opportunité de mobilité professionnelle. Les ASP sont affiliés à la CPEG, car il s'agit de personnel administratif. La particularité de la CP est d'affilier les individus par statut, et non pas par pénibilité du métier.

S'agissant des revenus, la hausse constatée s'explique par les placements extra-cantonaux de détenus. Il y a eu davantage de placements de détenus extra-cantonaux à Genève. De ce fait, les cantons qui ont envoyé leurs détenus ont payé davantage au canton de Genève.

Questions des commissaires :

Question : comment s'explique l'erreur de 3'000 jours d'heures supplémentaires évoquée en commission des finances ?
Réponse : Il s'agit d'un compteur erroné de jours de vacances non pris consécutive à une erreur dans le report de ceux-ci. A l'OCD, il n'y a pas de système de gestion informatique. Un système de gestion des horaires est en train d'être mis en place.

Question : A quoi s'apparente la dotation de 1,4 million pour litige RH en lien avec la suppression des postes mis à disposition de la Fondation Ateliers feux-verts, la loi n'ayant pas été votée (elle a d'ailleurs été rejetée en commission).
Réponse : Comme l'OCD ne peut plus continuer cette activité, il existe un risque de devoir résilier ces contrats. Cela impliquerait le versement d'indemnités aux personnes dont les postes seraient supprimés. Dans l'hypothèse où la loi est acceptée en plénière, un processus de suppression de poste sera mis en œuvre. Chaque personne se verra proposer son poste en équivalent à la Fondation Ateliers feux-verts. En cas de refus, il y aura un processus de suppression de poste. Il faut donc anticiper cela. M. Poggia précise que cette opération coûtera de l'argent à terme. Il ne peut donc qu'encourager le Grand conseil à accepter cette proposition. Il est toujours difficile de demander à une personne de quitter le cocon rassurant du fonctionnariat étatique, pour lui demander d'aller vers une structure privée, alors même que tous ses droits sont sauvegardés. Il poursuit en soulignant que l'emploi sera perdu dans tous les cas. L'OCD travaille sur ce point depuis 2014-2015, car la situation est totalement illégale.

Question : Où en est la réforme organisationnelle qui doit avoir lieu à Champ-Dollon ?
Réponse : Ce n'est pas parce que la réforme « Ambition » a été abandonnée, qu'ils ont décidé de rester en statu quo. « Ambition » a été abandonnée, après avoir été suspendue suite aux vives contestations émises par le personnel, au départ de l'ancien directeur. Le nouveau directeur de Champ-Dollon avait mis en place une nouvelle réforme, intitulée 11.22. Dans le cadre de cette dernière, des éléments ont été mis en place, tels que le fait d'aller vers une séparation entre la détention avant jugement et l'exécution de peine. La prise de repas en commun, suspendue en 2014 suite à des émeutes, a été reprise. D'autres petites réformes ont été mises en place, telles que l'accès au téléphone et à la visioconférence avec les proches. En mars dernier, le parlement a accepté la loi-cadre, avec notamment le projet d'une prison pour femmes distinguant détention avant jugement et exécution de peine, un lieu de détention pour mineurs dans de meilleures conditions qu'à la Clairière, ainsi qu'un lieu de détention pour jeunes adultes (18-25 ans). Quant à la détention administrative, la Favra devrait être fermée et la prison de Frambois améliorée.

Questions : qui décide du placement d'une personne en détention administrative et selon quels critères ?
Réponse : À l'époque, le Parlement cantonal n'avait pas souhaité qu'une autorité administrative, telle que l'OCPM, prenne ce type de décision. C'est donc l'officier de police qui prend la décision, mais l'OCPM prépare le dossier et préavise la mesure de contrainte. Il y a tout d'abord l'indice de soustraction au renvoi. Une personne qui doit rentrer chez elle sur décision cantonale ou fédérale de renvoi est d'abord invitée à partir volontairement. Elle peut être mise en contact avec le bureau d'aide au retour de la Croix-Rouge si elle le souhaite. Si cette personne n'est toujours pas partie après plusieurs convocations, l'OCPM réalise un mandat à la police. Si la police n'arrive pas à exécuter le renvoi, la personne est interpellée et mise en détention administrative. Les personnes qui font preuve d'insoumission, soit qui ne se présentent pas à l'OCPM, peuvent également être mises en détention administrative. Il précise qu'il s'agit de critères déterminés au niveau fédéral, prévus par la loi sur les étrangers et l'intégration. Si on se rend compte que le renvoi ne peut pas être exécuté, la décision est prise de remettre la personne en liberté. La décision de remise en liberté appartient à l'autorité administrative (OCPM).

Question : à qui revient la décision d'appliquer des peines alternatives à la détention ?
Réponse : Les conditions fixées dans le droit fédéral précisent jusqu'à quel niveau de peine il est possible de l'exécuter autrement qu'en détention. Le juge prononce une peine pécuniaire ou une peine privative de liberté. Pour une peine privative de liberté de moins d'un an, la personne condamnée peut demander à l'exécuter sous une autre forme. La personne est invitée à faire cette demande, toutefois, beaucoup de personnes ne répondent pas aux demandes. Il y a trois alternatives à l'exécution de peine : bracelets électroniques, semi-détention, travail d'intérêt général. La demande de peine alternative doit intervenir avant l'entrée en détention. S'agissant des travaux d'intérêt général (TIG), l'enjeu est de trouver des employeurs. Actuellement, il y a une augmentation des demandes de peine alternative en TIG ainsi que du nombre d'employeurs qui les acceptent. De ce fait, chaque personne faisant une demande de peine alternative en TIG peut le faire.

Programme H03 *Population, droit de cité et migration*

M. Poggia évoque l'inauguration du centre de biométrie à Vernier, en 2022. Ce dernier rencontre un succès, et beaucoup de satisfaction. Le centre s'occupe des Suisses, des étrangers, ainsi que des titulaires d'autorisations frontalières. A partir de cette année, ils vont devoir biométriser les requérants d'asile également. Cela a déjà été fait pour les Ukrainiens, avec les permis S. Il s'agit d'une exigence européenne, qui date d'il y a environ deux ans. Elle a impliqué la transformation de tous les titres de séjour papier en document sous forme de carte de crédit. L'ouverture du centre de biométrie a nécessité la création de postes votés en crédits supplémentaires ce qui explique l'augmentation des charges de personnel. Une augmentation de 300'000 francs sur la ligne 31 s'explique par les surcoûts que génère la production de ces titres au format de carte de crédit, par rapport à l'ancienne version en format papier.

A noter encore :
- une charge supplémentaire de 100'000.- (ligne 31) pour l'accompagnement de mineurs non accompagnés lors d'auditions.
- une augmentation du financement au CSP pour l'aide aux victimes de la traite humaine
- un dépassement du nombre de nuitées en détention administrative, pour un montant de CHF 300'000.-,
- une légère amélioration des taxes et redevances à hauteur de CHF 300'000
- 1,4 million de revenu en plus en lien avec des émoluments perçus par le service des étrangers
- 800'000.- de recettes en moins réalisées par le service des naturalisations en raison du renforcement des exigences nécessaires pour obtenir une naturalisation, ce qui a entraîné une diminution du nombre de candidats potentiels.

Questions des commissaires :

Question : comment fonctionne l'antenne d'assistance ?
Réponse : Il n'est pas possible d'exiger de tout le monde d'ouvrir un compte e-démarche pour la délivrance de prestations. Il a donc été décidé de conserver une antenne d'assistance administrative (AAA). Beaucoup de personnes ont de la peine à se débrouiller en termes administratifs. L'office aurait besoin d'avoir davantage de personnes à disposition pour accueillir les étrangers, notamment les primo-arrivants.

Question : les délais de renouvellement de permis ont-ils pu être réduits ces dernières années ?
Réponse : Les délais se réduisent grâce à la création d'une nouvelle démarche en ligne avec un formulaire intelligent permettant aux gens de déposer leur demande, et d'être guidés dans celle-ci. Cela permet également d'avoir des dossiers complets lors du dépôt. Ces formulaires en lignes

sont actuellement plutôt utilisés par des étudiant-e-s originaires de pays européens, américains ou japonais. Il faut aussi se rendre compte que le délai peut être long, car ils doivent également vérifier que les personnes ne soient pas à l'assistance. Dès qu'il y a une aide sociale supérieure à CHF 50'000.- par personne ou CHF 80'000.- par famille, ils sont obligés de voir s'il y a un plan de remboursement et émettre un préavis auprès des services fédéraux qui prennent la décision finale de renouvellement du permis.

Programme H04 *Sécurité civile et armée*

M. Felley indique que pendant la période d'engagement forte de la protection civile pour gérer la crise du Covid, le canton a reçu une contrepartie de la Confédération, qui a permis d'absorber une partie des coûts engagés. En effet, il y a eu un engagement de la protection civile au niveau fédéral.

En raison des engagements conséquents de ces dernières années, le nombre d'inspections est en diminution.
Des discussions ont par ailleurs lieu quant à l'organisation de la transition des compétences cantonales vers le groupement SIS, afin que cette capacité opérationnelle soit vérifiée. Il y a les fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers qui listent des critères à vérifier lors des inspections. Cela permet de contrôler que les compagnies soient à même de mener leurs missions. Ils font ensuite un reporting aux autorités communales, afin de les avertir quant aux points d'attention (instruction, dotation en matériel). Cela leur permet de planifier les mesures à prendre.

Questions des commissaires :

Question : Comment la PC s'organise lors de crises alors que le nombre d'astreints reste le même ?
Réponse : Ils ont « consommé » beaucoup de jours ces trois dernières années, depuis début 2020. Dans une année normale, le nombre de jours de service pour la PC varie entre 8'000 et 9'000. Pour les années 2020, 2021, et 2022, ils étaient à 80'000 jours. La Confédération a engagé la PC pour le Covid, ce qui a permis aux cantons d'engager leurs forces sur de nombreuses opérations en soutien notamment à la direction générale de la santé. En ce qui concerne l'Ukraine, c'est le canton qui engage la protection civile, selon les organisations régionales par tournus, un quota de personnes PC affectées à diverses missions. Il y a eu d'autres événements tels que l'OMC 12 et le sommet Biden-Poutine qui ont demandé un appui de la PC. Ces événements sont sur base cantonale et se font par rapport aux budgets à disposition. Dès qu'il y a au moins deux organisations PC, c'est le Canton qui reprend la conduite, de façon à avoir une vision globale, en veillant à faire un tournus et à respecter les capacités.

Question : est-ce que les activités liées à la planification de la gestion d'une éventuelle crise énergétique prennent beaucoup de place au sein de l'office ?
Réponse : cela a pris une part considérable de l'engagement de cinq à six collaborateurs de l'office, depuis août 2022. Il y a eu énormément de travaux de planification qui ont été mis en œuvre. Il faut veiller à assurer notamment la continuité dans les activités principales de l'Etat. Un suivi régulier a été mis en place avec tous les partenaires (SIG, OCEN, OCBA, TPG, PC, autres cantons, etc.). Les communes ont été sollicitées pour déterminer des points de rencontre d'urgence. Il s'agit de lieux dans lesquels des équipements minimums ont été prévus, notamment en termes de télécommunications.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE I

Département des Finances (DF)
26 mai 2023

Commissaires : WENGER Thomas – ANDERSEN Michael

Rapporteur : ANDERSEN Michael

Personnes auditionnées :

FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
BARTOLOMEI FLÜCKIGER Stefanie	DF	Directrice financière
BEGUET Pierre	DF	Directeur général DGFE
CHIRENTI Richard	DF	Économètre
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
JOST Adriana	DF	Directrice trésorerie générale
NAMER Sarah	DF	Adjointe de direction OCPF
NATIVEL PARADE Sylvie	DF	Directrice contrôle interne et services généraux AFC

Programme I 03 – Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

M. BEGUET relève que ce programme a principalement porté sur des projets de loi concernant les caisses de retraite (police, magistrats) ainsi que sur le remboursement de la dette et des emprunts à long terme arrivés à échéance et qui n'ont pas eu besoin d'être refinancés.
Un commissaire demande le montant du remboursement d'emprunt étant arrivé à échéance. Mme JOST répond que ce montant est de CHF 653 millions. M. BEGUET relève que compte tenu de l'augmentation des taux en 2022, ils sont heureux de ne pas avoir eu à refinancer les emprunts, comme cela a été fait ces dernières années, jusqu'en 2020. En 2021, il y a eu quelques petits refinancements à taux 0, à très longue durée, ce qui a également été profitable.

Ecarts :

Rubrique 31 : L'écart de CHF 41 millions est dû à une provision non budgétée pour couvrir le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat par suite du non-paiement de la participation à la recapitalisation de la caisse de deux entités ayant déposés des recours. Mme FONTANET explique que c'est le Grand Conseil qui est chargé des procédés de recours, étant donné qu'il a voté ce projet de loi. M. BERGUET précise qu'un avocat a été mandaté par le Grand Conseil pour trouver une solution. Sans accord, l'autorité de surveillance tranchera. Il pense qu'il est plus probable qu'ils aillent vers une liquidation partielle.

M. BEGUET aborde ensuite les charges financières, qui sont en augmentation suite à la variation des taux d'intérêts. Sur la nature 38, il relève qu'il a été décidé par le Conseil d'Etat de faire en sorte que tout soit propre d'ici la fin de la législature en ce qui concerne la recapitalisation de la CPEG. Cela signifie une dette due à la CPEG égale au coût comptable amorti dans les comptes. Pour faire coïncider ces deux montants, un amortissement supplémentaire de 605 millions était

nécessaire. Un commissaire demande comment la décision a été prise. Mme FONTANET répond que la décision a été prise, en raison d'un remboursement qui était à faire sur 40 ans. Il restait alors 37 ans à couvrir cette réserve budgétaire. Le fait de l'amortir à raison de CHF 606 millions permet d'économiser CHF 16 millions par année en frais de fonctionnement, sur les 37 ans à venir. Il a donc été estimé qu'il était intéressant de le faire. Cela permettait aussi de faire rejoindre le niveau de la réserve budgétaire, avec le niveau de la réserve financière liée à CPEG.

Dans les taxes et redevances en nature 42, il y a également un écart de 1,4 million. Il s'agit du contentieux fiscal et au retour à meilleure fortune de certains débiteurs.

Concernant les revenus financiers en nature 44, il y a CHF 62 millions supplémentaires dont une grande partie est liée aux revenus d'intérêts sur un dossier exceptionnel.

Programme I 04 – Exécution des poursuites et faillites

Mme FONTANET aborde les projets prioritaires. Elle rappelle qu'une loi fédérale est appliquée, ce qui permet à présent d'avoir des communes qui agissent dans le processus de notification des actes de poursuite. Elle souligne que cela se passe très bien et qu'il y a eu des formations auprès des communes. Elle précise qu'il s'agit du seul transfert de compétences réussi pendant la législature, avec un gain en contrepartie de cette prestation. Il est précisé par Mme NAMER qu'il ne s'agit pas du transfert de toutes les notifications, mais d'une étape du processus de notifications. En effet, pour les 20% des notifications qui aboutissent moins facilement, la loi fédérale demande de faire appel à l'assistance des communes, avant de passer à l'étape de publication officielle des débiteurs.

Un commissaire demande si les personnes formées sont des policiers municipaux ou s'il s'agit d'autres personnes faisant partie de l'administration et si ces personnes sont assermentées. Mme FONTANET explique qu'ils ont laissé la possibilité très ouverte dans la loi. Cela peut donc être un employé communal, comme un policier municipal. Concernant l'assermentation, Mme NAMER répond qu'il n'y a pas d'exigence à ce niveau, du point de vue de la loi sur les poursuites.

Un commissaire demande si un protocole spécial est mis en place, quant à l'accès à l'information. Mme NAMER répond qu'il y a une directive qui a été édictée au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Elle se décline en dix points, et explique les principales exigences de confidentialité et de protocole à respecter. Ces points sont passés en revue lors des formations initiales.

Mme FONTANET aborde la poursuite et l'adaptation du système OPUS qui est un bon cap passé, par rapport à 2016-2017. Ce démarrage s'est fait avec des difficultés et des blocages. Cette période est révolue et les processus fonctionnent bien à présent. Cependant, les spécifications demandées n'ont pas toutes été couvertes par le fournisseur à l'époque. Un crédit d'investissement supplémentaire a donc été voté afin de pouvoir avoir une seconde phase de développement d'OPUS sur cette année et la suivante.

Mme NAMER aborde finalement un système de l'Office des faillites, datant de 2013, développé pour le canton de Genève. D'autres cantons ont été inspirés et ont pris le même fournisseur et la même application informatique pour gérer les faillites. Le fait qu'il y ait des utilisateurs dans plusieurs cantons est une opportunité pour assurer une longévité et bénéficier de développements.

Ecarts :

Concernant les différents écarts, Mme BARTOLOMEI évoque celui de CHF 1 million sur les dépenses générales, majoritairement composées de frais d'affranchissement et de notification. La part visible sont les dépenses en lien avec les poursuites initiées par l'Etat. Le niveau pré-

Covid n'a pas été retrouvé. De plus, contre toute attente, le niveau de faillites n'a pas explosé après le Covid. Il reste à un niveau normal, voire est en baisse. Mme NAMER répond qu'ils ont été surpris de constater qu'il n'y a pas eu d'effet de reprise des faillites depuis la fin des aides. Le niveau des faillites remonte progressivement, toutefois, il n'y a pas eu de pic, comme celui connu en 2018. Un pic a été observé pendant le Covid et il s'agit de l'effet de liquidation successoral. Pour ce qui est des poursuites et des faillites, il y a eu un repli du nombre de procédures, qui remonte gentiment. Les bulletins économiques, basés sur les publications du registre du commerce, sont plus alarmistes que les statistiques officielles.

Un commissaire dit qu'il a entendu une remontée des faillites ces derniers mois. Mme NAMER relève qu'il y a une légère remontée. En faisant une analyse par secteur, on constate que les entreprises de la construction ont souffert ou se sont laissé tomber en faillite, mais pas plus qu'avant le Covid. Il est précisé que les entreprises ont extrêmement bien résisté sous l'angle de la faillite, mais que ça ne reste pas un indicateur économique.

Mme BARTOLOMEI aborde les revenus d'émoluments, qui sont en dessous du montant budgétisé depuis trois ans. Ces derniers ont été revus à la baisse pour le budget 2023. Ceci est dû au volume des réquisitions de poursuites qui n'a pas retrouvé son niveau pré COVID. Il est prévu de les revoir encore à la baisse pour 2024, s'il n'y a pas d'inversion de la tendance.

Un montant de CHF 1,1 million sur les revenus divers, qui est la comptabilisation en revenus d'anciens montants consignés à l'OCP. Il est expliqué que suite au démarrage d'OPUS, l'office s'est concentré sur l'activité courante. Récemment, l'office a repris un travail d'analyse des montants consignés depuis longtemps. Il y a un doute qui subsiste quant au fait que ce sont de vrais montants dus à des bénéficiaires, en raison de l'ancienneté de ces derniers et le manque d'information fiable. Il a donc été décidé de passer ces montants en revenus. La traçabilité des écritures comptables est assurée dans ces dossiers. Si une personne peut prouver que des montants lui sont dus, il sera toujours possible d'entrer en matière.

ETP

Un commissaire demande si les ETP qui passent à 234 en douzième à 222 sur les comptes et que les auxiliaires augmentent expliquent qu'il y a moins de postes fixes. Mme NAMER répond qu'il s'agit d'un principe de prudence. Avec le Covid, les engagements fixes ont été différés. Les contrats prenant fin l'année suivante, il faudra décider si ces personnes peuvent être stabilisées. Mme FONTANET ajoute que généralement, la stabilisation des auxiliaires est réalisée lorsque c'est possible.

Programme I 01 – Impôts, taxes et droits

Mme FONTANET relève qu'il y a des projets prioritaires, notamment en raison de la contrainte de l'OCDE. L'AFC a été très active sur le projet BEPS, avec des représentations dans des groupes de travail et de suivi à Berne. Il s'agit d'un dossier qui avance, mais qui prend et prendra encore beaucoup de temps.
Un commissaire relève qu'il est difficile d'évaluer combien de recettes supplémentaires Genève pourrait toucher. Il évoque un article d'un média alémanique qui faisait part du net entre ce que les cantons pourraient toucher et ce qu'ils devraient reverser dans le cadre de la RPT. Genève ne serait pas un canton vraiment gagnant. Il demande à Mme FONTANET si elle a pris connaissance de cet article.
Mme FONTANET a pris connaissance d'une émission radio dans laquelle il a été débattu. Elle relève qu'une étude a été fournie par le groupe socialiste et était basée sur des chiffres avant RFFA, ce qui fait qu'ils étaient incorrects. Pour l'instant, des revenus estimés ont été inscrits dans le plan financier quadriennal, à hauteur de CHF 48 millions et reste confiante sur le fait que Genève ne devrait pas perdre.

Mme FONTANET aborde la réforme de la fiscalité immobilière. Il s'agit du PL 13030, adopté par le Grand Conseil et soumis au vote le 18 juin. L'AFC a dû faire passablement de simulations, de travail et d'examen à ce sujet. Elle cite ensuite l'adoption de la loi 13012, qui supprime la limite d'âge de 25 ans pour la déduction de charge de famille. En effet, on sait que les jeunes se forment plus tard et restent à charge longtemps. Limite qui existait uniquement au niveau cantonal.

Un commissaire demande si les contentieux ont augmenté et devant quelles instances. Mme NATIVEL relève que la provision à l'AFC couvre plusieurs situations. La détermination s'est faite en fonction du type de débiteurs et de méthodes d'estimation du risque (sur la base de statistiques pour les petits débiteurs et d'une analyse au cas par cas pour les grands débiteurs).

Programme I 02 Production et perception des impôts

La discussion commence par la réalisation des projets prioritaires notamment au niveau des actions de sensibilisation aux démarches fiscales et administratives sur internet qui fait partie d'un programme plus général, qui comprend 16 projets, dont l'objectif principal est d'améliorer le service au public et de permettre aux jeunes de pouvoir remplir facilement leur déclaration d'impôts. Par ailleurs, la gestion de la hausse de 20% des fréquentations aux guichets suite à la révision de l'impôt à la source.

Ecarts :

Mme BARTOLOMEI évoque un écart par rapport au budget en douzièmes provisoires, sur les charges de personnel. Cela est dû aux postes vacants. Un commissaire aborde les postes vacants à CHF 500'000.-, en demandant quel est leur nombre. Mme BARTOLOMEI explique qu'ils utilisent le terme vacant, mais que ce n'est pas toujours le cas. Il peut par exemple s'agir du cas d'un collaborateur prenant un congé non rémunéré. Un commissaire relève qu'au projet de budget 2022, 30 postes supplémentaires ont été prévus pour la taxation. Mme FONTANET répond que c'est plus ancien. C'était au projet de budget 2018, pour les taxations et le contrôle. Mme NATIVEL PARADE explique qu'une partie de ces postes était en partie pour le service de dénonciations spontanées et en partie pour couvrir des postes de taxateurs n'ayant pas été pourvues. Mme BARTOLOMEI explique que pour ces dénonciations spontanées, ils avaient effectivement demandé un certain nombre de postes. Concernant les seuils de matérialité, ils avaient demandé des postes supplémentaires au budget 2018, mais aussi pour les années n+ 1 et n+2. En effet, il y a chaque année une augmentation des contribuables.

Un commissaire demande si les dénonciations spontanées ont fortement diminué. Mme NATIVEL PARADE répond qu'elles ont fortement diminué, mais il y en a toujours environ 1000 par année.

Un commissaire demande l'évolution du nombre de jours, entre le dépôt de la déclaration d'impôt et l'émission de la taxation. Mme NATIVEL PARADE relève que la préoccupation du commissaire existe depuis longtemps à l'AFC. La difficulté est de pouvoir estimer comment calculer le temps moyen. Un outil permet de calculer ceci. Elle donne des chiffres, à prendre avec les précautions d'usage. En 2021, la taxation moyenne pour une personne physique, à partir du moment où la déclaration est déposée et que toutes les pièces sont jointes, est de 37 jours. En 2022, elle est de 52 jours.

Un commissaire estime que l'AFC du canton de Genève est une des meilleures administrations de Suisse romande, car il y a toujours quelqu'un qui répond au téléphone. Il évoque ensuite les dépôts par téléversement, pour les personnes n'ayant pas de compte e-démarches, en évoquant la dissonance entre Vaud et Genève. Il évoque le blocage quant au téléversement en ligne, et des difficultés pour les mandataires. Mme NATIVEL PARADE répond qu'un projet allant dans le sens de ce qui est évoqué est en cours d'étude.

Un commissaire s'interroge quant au taux de déclarations modifiées, corrigées ou incomplètes. Mme NATIVEL PARADE ne dispose pas du taux. Elle relève que les outils permettent de recenser le montant supplémentaire après correction, soit le montant de reprise. Ce dernier est en moyenne de CHF 600 millions par année.

Un commissaire demande si le nombre de demandes de renseignements est croissant et si cela aide à faire les reprises. Il lui est répondu que ce nombre est plutôt décroissant et se monte à 60'000 par année.

Un commissaire relève que le nombre de formulaires remplis en ligne est de 500'000. Il demande quel pourcentage cela représente, par rapport au nombre total de déclarations. Mme NATIVEL répond que sur les 500'000, on ne parle pas uniquement de déclarations. Pour les personnes physiques, le nombre de déclarations est de 300'000. Elle ajoute qu'il y a actuellement moins de 10'000 déclarations papier. Mme FONTANET précise qu'il est très important de conserver le format papier, notamment en raison de la rupture numérique.

POLITIQUE PUBLIQUE J : Pouvoir judiciaire - BUDGET 2023

Rapport de la sous-commission après audition du 9 juin 2023

Rapporteurs : M. François BAERTSCHI (rapporteur), M. Laurent SEYDOUX

Assistent pour le Département des finances :
M. Olivier JORNOT, Pouvoir judiciaire
M. Patrick BECKER, Pouvoir judiciaire
M. Philippe JACCARD, Pouvoir judiciaire

Procès-verbaliste : Mme Léa DI BENEDETTO

Présentation générale

M. JORNOT constate que 2022 était une année particulière comme pour toutes les entités étatiques, à savoir une année sans budget, avec un crédit complémentaire en cours d'année, avec des dépenses qui se sont inscrites dans le cadre du budget évolué.

Des divergences ont été relevées au niveau des recettes en raison d'une confiscation dans le domaine pénal. Les confiscations sont très aléatoires, tant dans leur survenance que dans le moment où elles se produisent puisque c'est souvent en fonction des montants : elles font l'objet de partages internationaux ou nationaux, dans ce cas c'était un partage international.

Ces situations ne bougent pas pendant plusieurs années puis, d'un coup, l'Office fédéral de la justice (OFJ) décrète qu'il faut s'en occuper, d'où un taux de couverture des charges par les recettes de 56%. Ce taux est très au-dessus de leur moyenne, se situant à un peu plus d'un quart de leurs dépenses couvertes par les recettes.

M. JORNOT précise que ces confiscations sont définitives. Un temps, le SAI les pressait pour inscrire les confiscations très à l'avance. Ils ont un processus qui consiste à les comptabiliser dans les comptes dès qu'ils ont l'accord de l'OFJ. C'est donc une décision entrée en force. Ils ont l'accord de partage et inscrivent à ce moment-là les montants en recettes.

Pour les confiscations ordinaires, ils les inscrivent quand la décision entre en force. Le CPP donne un délai de 5 ans à des tiers pour revendiquer un droit préférable sur l'objet confisqué. Ils pourraient avoir le risque un jour d'inscrire une dépense pour rembourser une confiscation, mais il s'agit de cas très rares.

Les charges de fonctionnement sont d'ordinaire des charges de personnel pour 146 millions de francs, des charges d'instruction des procédures pénales. Les charges de personnel sont restées relativement stables, et les frais d'instruction de procédures ont légèrement baissé. Ces frais d'instruction judiciaire sont des frais d'expertise, des frais d'écoute et de contrôles techniques ou encore de traduction et d'interprétation, qui ont été un plus bas cette année.

M. JORNOT procède à la lecture des comptes 2022 (*voir annexe 1*) en commençant par la vue d'ensemble des revenus (*p. 4*) dont les confiscations pénales représentent, de manière exceptionnelle,70,5%, un peu au détriment du reste.

Perspectives

Il en vient ensuite aux perspectives (*p. 5 annexe 1*). Ces dernières années, ils ont régulièrement réservé dans leur budget la réforme du CPP (Code de Procédure Pénale) puisqu'ils n'avaient pas encore idée de ce qui serait voté aux Chambres fédérales. Le pire possible a été voté, à savoir notamment l'obligation de procéder à des auditions qui n'étaient jusque-là pas obligatoires lorsque la personne avait été entendue préalablement par la police, soit plus de 1000 auditions par année que les procureurs devront tenir. C'est l'un des éléments qui va nécessiter des ressources supplémentaires.

La question du Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE) est également évoquée. Le nombre de personnes qui y sont signalées, majeures ou mineures, ne fait qu'augmenter, et ce en raison du vieillissement de la population et de diverses « révolutions » sociales. La population est de plus en plus fragile et cliente de cette juridiction, de sorte qu'ils souhaitent la renforcer et ont demandé les moyens correspondants au budget.

M. JORNOT évoque la conduite de projets d'importance stratégique (*p. 6 annexe 1*), avec notamment la numérisation de la justice. Au plan fédéral, le message du Conseil fédéral sur la loi sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) a été déposé en début d'année. Le projet Justitia 4.0 a déjà adjugé à une entreprise la tâche de développer la plateforme de communication électronique, les choses avancent à une vitesse considérablement élevée.

Le Pouvoir judiciaire a obtenu du Grand Conseil en fin d'année dernière le vote d'un crédit d'ouvrage de 25 millions de francs, de façon à pouvoir pratiquer la justice numérisée et notamment en matière de eDossier judiciaire.

Le procureur général évoque par ailleurs la charge que représente le projet copiloté par le Département de la cohésion sociale (DCS) et le Pouvoir judiciaire, RePAir, qui concerne la protection des adultes et impacte le TPAE. Il est désormais ouvert aux questions.

Questions sur HARPEJ et RePAIR

Un député s'interroge sur ce projet RePAir. D'après ce que dit le DCS, le projet n'avancerait pas assez rapidement. Il imagine que chacun peut se renvoyer la responsabilité d'une absence de rapidité. Actuellement on se retrouve face à un nombre de dossiers qui explose, dès lors on peut avoir une certaine impatience d'avancer dans cette réforme. Au niveau du SPAd, il est constaté une augmentation du nombre de dossiers.

M. JORNOT se rappelle avoir fait les assises du SPAd en 2018. Deux projets sont nés en même temps dans l'administration cantonale : RePAir, pour les adultes, et HARPEJ pour les mineurs. Ce dernier est terminé, le premier n'a pas commencé. Il indique être membre du comité stratégique du projet RePAir, qui a défini les grands principes généraux. Ils doivent avoir une structure de projet, avec des gens consacrés à celui-ci, mais le département n'avait pas les moyens nécessaires au résultat et n'avait pas d'équipe de projet. De son côté, le Pouvoir judiciaire a obtenu des moyens pour un projet interne (Gestion des mandataires), connexe à RePAir, mais aussi pour contribuer à RePAir.

M. BECKER ajoute que le lancement du projet par le comité stratégique a été effectué en janvier 2023, les équipes-projet DCS et PJ avancent désormais bien à son avis. Pour la cheffe de projet du côté du DCS, cela se passe bien, mais elle est encore trop seule. Ils se retrouvent dans une configuration HARPEJ, où quelqu'un de très compétent s'en occupait, mais était également trop seul. HARPEJ a pris fin avec un projet politique, mais des projets sur le terrain, il n'y en a pas ou peu.

S'ils veulent un vrai projet de réforme du dispositif de protection de l'adulte, il estime qu'il faut 4 ans. En 2024, il n'y aura pas de résultats. Des mandats viennent d'être finalisés, il manque un certain nombre d'éléments de comparaison intercantonale. Cela ne sert à rien de se lancer dans un projet s'ils n'ont même pas les matériaux et un état des lieux complet. 2023 est l'année de la consolidation des constats, puis les solutions d'avenir seront travaillées en 2024. Lorsqu'ils auront les variantes du comité de pilotage et qu'elles auront été validées, il faudra les mettre en œuvre et chercher des moyens de le faire, mais pas avant 2025.

Si les objectifs politiques sont de faire mieux qu'HARPEJ, cela devient un projet de législature. Le projet vise notamment à examiner si le SPAd continue à être compétent lorsqu'une personne a moins de 50'000 francs de fortune, ou s'ils souhaitent faire comme dans d'autres cantons et charger le SPAd indépendamment de la fortune et des revenus pour des situations sociales complexes et selon d'autres critères, d'élargir le profil des curateurs privés à d'autres profils que ceux d'aujourd'hui. C'est un projet de longue haleine.

Un autre député est inquiet sur le même sujet. M. APOTHÉLOZ est venu chercher des postes supplémentaires en commission des finances, le message principal étant que la justice produit des situations et qu'ils les subissent.

M. JORNOT explique que, les situations de détresse sont produites par la vie, c'est la société. Elles sont traitées par le SPAd, annoncées au TPAE qui prend des décisions puis les fait mettre en œuvre par le SPAd ou des curateurs privés selon les critères fixés dans la réglementation actuelle. Le TPAE applique le droit fédéral pour prendre ses décisions. Le tribunal est confronté à des situations invraisemblables : des mandats sont confiés au SPAd pour des dossiers où il ne se passe rien. À Genève, il n'y a par ailleurs aucune structure pour les jeunes à troubles psychiques à potentiel violent, ni pour accueillir les jeunes enfants venant de naître et retirés à leur mère et ne pouvant pas être confiés à qui que ce soit. Les employés du SPAd traitent tellement de dossiers qu'ils se débrouillent comme ils peuvent.

M. BECKER ajoute qu'ils avaient passé le débat consistant à se rejeter la responsabilité et que selon ses informations, le DCS et le Pouvoir judiciaire, respectivement le TPAE, travaillent ensemble. Le problème réside dans le temps politique et le temps nécessaire à une réforme : ces réformes politiques d'envergure prennent du temps.

Le député aurait souhaité entendre le discours de M. FRAGNIÈRE, responsable du SPAd. Il remarque que le Pouvoir judiciaire applique la loi, un certain nombre de situations augmente, que leurs décisions ont des conséquences pour les plus jeunes. Derrière eux, le Grand Conseil devra répondre par des moyens, mais il n'y a pas de discussion. Il n'y aura pas le choix de mettre des mesures en place. Le député considère que cet échange manque.

M. JORNOT estime que ce n'est pas cela qui manque. Le projet partait dans l'idée d'avoir ce dialogue et ne pas considérer que ce sont deux mondes séparés. Il y a des cantons où l'autorité de protection n'est pas judiciaire, c'est parfois communal ou administratif. Le modèle judiciaire implique une grande collaboration entre le tribunal et les services concernés. Le DCS et le PJ sont précisément censés travailler ensemble, notamment sur l'aspect de qui seront les mandataires suivant les situations.

Il n'a pas eu beaucoup de retours sur comment résoudre les problèmes. Le débat porte sur le nombre de situations, comment faire en sorte que les dossiers puissent être traités correctement, s'il n'y a que le SPAd d'un côté et des curateurs pour personnes fortunées, cela ne constitue pas une réponse satisfaisante pour tout le monde. Indépendamment du projet, la protection de l'adulte a besoin d'un SPAd qui soit renforcé et qui puisse remplir sa mission.

M. BECKER souligne que la commission de gestion a informé il y a de nombreuses années le Conseil d'Etat que le SPAd rencontrait des difficultés en raison de ressources insuffisantes. RePAir souhaite aussi travailler sur ce qui peut être fait en amont et appliquer mieux et plus encore le principe de subsidiarité. C'est du travail de fond, il faut réfléchir avec tous les acteurs (services sociaux des communes, EMS, associations). Des moyens supplémentaires sont nécessaires pour le SPAd et le département, tant pour l'activité quotidienne que pour pouvoir contribuer pleinement au projet. A sa connaissance, les ressources projet n'ont pas été sollicitées à ce stade.

Un député estime que cela est dommage, car ils n'en auront probablement pas pour le futur. Ils ne peuvent résoudre des soucis avec des groupes de pilotage. M. JORNOT ajoute que la fin annoncée, d'un point de vue politique, d'HARPEJ ne favorise pas la suite des travaux.

Questions de députés

Un député demande si d'autres départements de l'Etat sont concernés par des décisions judiciaires dans lesquelles ils pourraient se retrouver, ou s'il y a déjà ce type de décisions.

M. JORNOT répond que tous les tribunaux ont une interaction avec l'Etat, mais pas du même type. S'il y avait trois fois plus de recours en matière fiscale, cela aurait des incidences au Pouvoir judiciaire, mais ce n'est pas la même problématique. Par exemple, si tout d'un coup le service des contraventions prend du retard, cela se traduit par des

retards dans les comptes, par des problèmes d'application de la loi pénale. Le TPAE est spécifique en ce sens qu'il a le rôle d'autorité de protection devant travailler avec l'administration, qui doit prendre en charge les mesures qu'il prononce.

Si la police rencontre des difficultés, elle ne pourra pas produire les prestations attendues d'elle et le Pouvoir judiciaire sera bloqué dans les enquêtes, il est possible d'y voir un parallèle. Institutionnellement, le Ministère public exerce la surveillance des activités de la police. Ils doivent avoir plus d'osmose avec le département, ils sont toujours les uns chez les autres. Ce modèle n'est pas retrouvé au TPAE ni dans d'autres juridictions.

M. BECKER ajoute qu'il y avait par le passé, comme autre exemple, une difficulté du Tribunal des mineurs avec le nombre de places à La Clairière, mais cela va mieux désormais.

M. JORNOT estime qu'ils n'ont pas de capacités suffisantes en Suisse romande pour placer les jeunes adultes délinquants dans les instituts nécessaires. Il ne reste que le CEP de Pramont en Valais, qui n'accepte les gens des autres cantons que lorsqu'ils ne savent pas comment utiliser une place disponible, donc les tribunaux genevois ne peuvent prononcer cette mesure. Les gens ne peuvent donc bénéficier de ces prestations pourtant prévues par la loi. Il y a régulièrement des pointages de doigts vers le manque de structures.

Un député entend que la couverture était de 25% au niveau des revenus. Le Pouvoir judiciaire n'est pas là pour ramener de l'argent à l'Etat. Il se demande comment sont calculés les émoluments sachant qu'ils doivent évoluer suivant le coût de la vie.

M. JORNOT explique que ces émoluments sont forfaitaires et doivent contribuer à la couverture des coûts. En matière civile, les émoluments sont assez coûteux, les gens peuvent y échapper s'ils bénéficient de l'assistance judiciaire. En matière de droit public, les émoluments sont plutôt symboliques, de l'ordre de 500 francs pour un recours.

Au pénal, une procédure un peu lourde en termes d'instruction va générer des frais importants avec un taux de recouvrement qui sera, selon le client, de 0, les intéressés n'étant souvent pas solvables. Il rappelle par ailleurs que le Pouvoir judiciaire va essuyer une perte sur les émoluments civils à partir d'une réforme actuellement en cours aux Chambres fédérales.

Jusqu'à présent, le demandeur devait en effet avancer les frais de procédure. S'il gagnait, le perdant le remboursait. Les Chambres ont finalement voté que le demandeur n'ait plus qu'à avancer sa part, soit la moitié des frais prévisibles. Ils seront dans la même situation que dans le domaine pénal, à envoyer des factures sans aucune garantie qu'elles seront payées. Le Pouvoir judiciaire va essuyer des pertes débiteurs au civil.

A la question d'un député demandant si les procédures civiles sont plus ou moins couvertes, M. JORNOT répond qu'elles ne sont pas totalement couvertes, mais davantage que les autres. M. BECKER ajoute que les tarifs sont fixés par un règlement du Conseil d'Etat dans chacun des domaines (civil, pénal ou administratif).

Un député demande, dans le cadre du projet Justitia 4.0, s'ils peuvent imaginer un impact sur le fonctionnement et une diminution de postes, ou une augmentation de la qualité de traitement.

M. JORNOT estime qu'ils ont vécu la même évolution que les sociétés de services ou les études d'avocat. Il y a encore 30 ans, ils n'auraient jamais imaginé qu'un avocat utilise un ordinateur et fasse de la dactylographie. Ils s'attendent plutôt à des mutations que des baisses de places. Certaines tâches vont disparaître, comme le transport de caisses de dossiers en salle d'audience qui ne sera plus nécessaire. Ces gens pourront faire autre chose, comme garantir la disponibilité informatique. Ils auront des développements pour assurer la disponibilité.

Le député s'enquiert sur l'action de l'employabilité des collaborateurs de l'Etat, c'est un enjeu capital. L'Etat projette de retravailler toutes les formations continues afin d'être plus en phase avec les nouveaux métiers et favoriser la transition pour des gens exerçant des activités vouées à disparaître. Il voit qu'a priori les magistrats sont quatre fois moins nombreux que le personnel administratif. Il souligne que les magistrats sont en lien avec le public. Il se demande ce qui est en lien avec le personnel administratif et le public.

M. JORNOT explique que l'écrasante majorité du personnel est rattachée aux tribunaux. Il s'agit principalement des greffiers-juristes et des greffiers. Le Pouvoir judiciaire a également des directions de support, des finances. Il a environ 700 collaborateurs en tout. La majorité se trouve dans les juridictions : les greffiers et les greffiers-juristes sont en collaboration directe avec les magistrats. Ils procèdent à la conduite des actes de procédure, au secrétariat, à la prise de procès-verbaux et du personnel scientifique.

Les rédacteurs de décisions, dans certaines juridictions, ont un lien avec l'autorité publique, ce qui permet de faire en sorte que le juge en classe 32 produise autant de décisions que s'il était 4 personnes. Le tout est de trouver l'équilibre entre le ratio idéal magistrat-collaborateur. Il se méfie de l'appellation « front », car celui qui prépare les décisions pour le magistrat, même s'il n'a pas de contact avec le justiciable, participe directement à l'activité judiciaire.

Un député pense bien qu'il y a des gens qui sont sur le terrain, mais souhaite savoir qui est en support de ces gens.

M. JORNOT indique qu'il y a 10% absolument indispensable, comme les informaticiens, la direction des finances, car il y a toujours des émoluments à payer et de nombreuses transactions financières, la direction des RH, la direction logistique et un minuscule service de la communication.

A la question d'un député, M. JORNOT indique que Mme Anne PLAGNAT est directrice de la communication, et M. Olivier FRANCEY est chargé de relations médias. Leur préoccupation est de faire en sorte de garantir une équipe autour des juges.

A la question d'un député, M. JORNOT répond que dès qu'il est possible avoir davantage d'aides à la rédaction, cela permet au juge de traiter plus de dossiers. Au Ministère public, ils rendent environ 12'000 ordonnances pénales par année. Ils vont préférer qu'un jeune

juriste rédige des ordonnances pénales pendant que le procureur se charge d'un dossier complexe.

Un député s'enquiert quant aux charges de biens et services, notamment les prestations de service pour 20'159'086 francs (*p. 7*). M. BECKER explique que ce sont, pour l'essentiel, des mandats liés à la l'instruction des procédures judiciaires. Cela regroupe les contrôles techniques, les expertises, l'assistance judiciaire. M. JACCARD ajoute qu'il s'agit de la charge 31 (*p. 7*). M. BECKER précise qu'il s'agit des expertises, des traductions et des interprétations. Pour l'essentiel, ce sont des charges liées à la procédure judiciaire.

Un député demande si l'assistance judiciaire regroupe des avocats mandatés en support du Pouvoir judiciaire.

M. JORNOT répond par la négative. L'assistance juridique ou judiciaire est l'enveloppe budgétaire qui permet de financer, à l'attention des parties, la prise en charge des honoraires de leurs avocats, en raison de leur capacité financière insuffisante.

A un député s'interrogeant sur le fait que le personnel auxiliaire a doublé depuis 2021, M. JORNOT répond que le chiffre inscrit au projet de budget est resté par erreur à 22 pendant plusieurs années alors qu'il aurait dû évoluer. Ils ont toujours plutôt consulté la rubrique en francs qu'en postes (puisque les auxiliaires ne sont pas des postes fixes). La progression correspond ainsi à un ajustement à la réalité.

M. BECKER ajoute que cela comprend les remplacements congé-maternité ou maladie longue durée. Ils ont commencé à se doter pour la transition numérique afin que ce qui soit en développement pour 2025 soit utilisable par les magistrats et tribunaux. S'ils ont besoin d'experts, il faut pouvoir les remplacer.

Quant au budget 2023, M. BECKER confirme que 22 ETP d'auxiliaires est une erreur, car la valorisation ETP n'a jamais été modifiée, alors que l'enveloppe en francs avait été augmentée et validée. Ils seront plutôt proches d'un équivalent de 60 ETP.

Un député s'enquiert quant aux indicateurs (*p. 12-14*). Il demande si certaines affaires ont du retard. En 2021 ils étaient à 101%, il se demande quel est le rattrapage nécessaire.

M. JORNOT indique que, dans le rapport d'activités (*annexe 2*), il y a des chiffres de détails soit par juridiction, soit par filières, soit globales. Certaines juridictions sont par définition « entrée-traitement-sortie ». Pour l'enquête pénale, cela peut durer plusieurs années. Ils voient les indicateurs sur les taux de sortie, sur le stock et sur l'âge du stock, il faut voir si c'est toujours le même, s'il vieillit, ils retrouvent cela dans leur rapport.

En 2022 a été constaté un vieillissement du stock au Ministère public, qui n'arrive pas à traiter aussi rapidement les 33'000 nouvelles procédures par année.

M. JORNOT indique (annexe 2, page 19) qu'ils ont eu 19'160 nouvelles procédures pénales en 2020, 19'271 en 2021 et 21'668 en 2022. Pour le solde de fin à 2022, il y a 12'067 procédures en stock. Le taux de sortie était négatif tant en 2020 que 2022, cela donne des indicateurs. Ils ont aussi des indicateurs liés à la durée de traitement (*p. 20*)

permettant de voir comment évoluent par exemple les renvois au Tribunal correctionnel avec détenus, passé de 8,9 en 2020 à 11,8 en 2022. C'est un florilège restreint de la quantité des instruments de mesure dont ils disposent.

Un commissaire s'enquiert quant au taux de magistrats titulaires (*p. 98 annexe 2*) par rapport au nombre de procédures par année et du ratio de 400 à 500 procédures. M. JORNOT explique que le ratio est embêtant, car il oblige à comparer des éléments différents. Certaines procédures sont rapides, comme les procédures de masse, d'autres perdurent pendant 3 à 4ans. Le commissaire demande dès lors si cet indicateur est pertinent. M. JORNOT ne pense pas. Ils valent ce qu'ils valent, mais certains sont plus intéressants que d'autres.

M. BECKER indique que le Pouvoir judiciaire utilise ces mêmes indicateurs mais ramenés à une juridiction ou même à une section. C'est là qu'ils prennent tout leur sens. La durée d'une procédure dans un contentieux donné a du sens (comme, par exemple, pour permettre de voir l'évolution dans le temps de la durée des procédures de divorce). La durée moyenne de toutes les procédures a beaucoup moins de sens.

M. JORNOT estime que les comparaisons intercantonales devraient être un instrument intéressant. Elles sont difficiles, car les objets ne sont pas les mêmes. Il avoue avoir comparé les chiffres avec le Ministère public zurichois, dont il est un peu envieux. Celui-ci regorge d'experts, de spécialistes. Ils avaient à Zurich 30'000 procédures par année environ contre 23'000 à Genève, ce qui n'est pas si différent. Ils sont 100 procureurs à Zurich, contre 44 à Genève. Les Zurichois ont peu de juristes, les Genevois également. Genève n'a pas la même situation, ni la même clientèle, ni les mêmes exigences en matière de politique criminelle. Le civil est facile à comparer, car le droit est uniformisé, même s'il remarque que dans certains cantons les gens divorcent moins qu'ailleurs.

Un député demande s'il y a un outil statistique avec lequel les comparaisons sont faites. M. BECKER répond que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) avait lancé des comparaisons entre tous les Etat du Conseil de l'Europe. Cela avait obligé le TF à collecter les données cantonales pour estimer les chiffres nationaux. Ils remplissent ces questionnaires tous les deux ans. Depuis lors, les ordres judiciaires ont décidé de profiter de ces questionnaires pour en prévoir un deuxième, qui permet d'avoir des statistiques intercantonales et ils y travaillent actuellement. Comme l'a précisé M. JORNOT, ils vont ensuite s'interroger pourquoi ils constatent de telles différences puis se rendre compte qu'ils ne calculent pas de la même façon.

Un commissaire demande s'il existe une base de données. M. JORNOT répond par la négative. Il y a une informatique judiciaire qui permet de recenser tous les dossiers et sert d'outil de travail au greffier afin de savoir combien il y a eu un tel type d'actes en particulier. Le Pouvoir judiciaire n'est cependant pas un office de statistiques. Il n'est pas recensé les spécificités de chaque personne. Cet outil sert à conduire la procédure. Certains calculs étaient faits à la main, mais ils essayent de plus en plus de les automatiser. Ils peuvent par exemple dire combien d'affaires pénales portaient sur les stupéfiants, mais ils ne tiennent pas de statistiques ethniques ou religieuses.

Le député affirme qu'il est seulement possible de faire des statistiques avec les données qu'ils on en leur possession. M. JORNOT explique qu'il y a une étape entre les deux. Un dossier contient beaucoup d'informations personnelles et sensibles. Ces données-là ne sont pas traitées systématiquement, car ils n'en ont pas besoin pour l'administration de la justice, seul le juge doit pouvoir traiter de la circonstance atténuante à l'aide de ces données.

Le député demande si cela concerne Justitia 4.0. M. JORNOT explique que non. Cela va être une informatisation du dossier, mais pas des données, afin que ce dossier puisse être consulté par l'avocat, travaillé par le juge à distance. Les données reportées dans le système sont celles qui servent par exemple à inscrire l'adresse. M. BECKER ajoute que les données saisies ne servent qu'au pilotage. Pour l'administration de la justice, ils n'ont pas besoin de connaitre la nationalité ou l'ethnie des personnes. M. JORNOT précise que seul le juge en a le cas échéant besoin pour rendre son jugement, mais ces données sont traitées dans le cadre du traitement de la procédure.

Le député pense que, ce qui est intéressant avec les bases de données et les statistiques, c'est d'avoir les données. M. JORNOT explique que les données ne sont pas anonymes. Lorsqu'une recherche scientifique est menée, ils signent des conventions de confidentialité et d'anonymisation puis ils ont accès aux données souhaitées. Ils pourront dessiner le portrait-type de l'auteur de l'infraction. M. BECKER confirme que les ordres judiciaires travaillent sur une base intercantonale de données.

Le député comprend qu'il faut enrichir la base de données et que cela va jusqu'à la digitalisation des dossiers. M. BECKER répond que la numérisation des dossiers est destinée aux juges et au personnel, pour améliorer leur outil de travail (recherche, commentaires, partage). C'est l'activité judiciaire à proprement parler qui est visée par la transition numérique de la justice.

Un député s'enquiert quant au crédit supplémentaire de 15 ETP. Il a regardé la volumétrie des procédures pour comprendre comment ce crédit a soulagé le Pouvoir judiciaire.

M. JORNOT explique qu'il s'agissait de postes pour la filière pénale hors Ministère public, ils sont entrés en fonction en fin d'année 2022. Ils s'attendent à observer des effets dans les statistiques en 2023, ils n'ont pas d'effets statistiques encore visibles. Il espère voir dans la Chambre pénale d'appel et révision, qui était par exemple demanderesse de sauvetage, si la statistique sur la durée de procédure et le stock s'est améliorée. Ils le verront dans le rapport d'activité 2023.

Médecin du travail

Un député rappelle qu'une conseillère d'Etat, en charge de l'OPE (Office du personnel de l'Etat), s'était plainte d'avoir été délestée de son médecin du travail. Les conditions de travail étaient meilleures au sein du Pouvoir judiciaire, soit deux classes de plus, et constate une difficulté d'avoir ce genre de profil dans ses propres services. Il demande si le Pouvoir judiciaire fait concurrence.

M. BECKER explique que le Pouvoir judiciaire est un employeur autonome, ils ne bénéficient donc pas des prestations de santé de l'Etat. Leur médecin n'est pas seulement médecin du travail, il est aussi responsable de la cellule santé (chef de service). Il définit aussi la politique de santé au travail du Pouvoir judiciaire. La cellule santé est ainsi l'équivalent du service de santé de l'Etat en plus petit. Le responsable a davantage de responsabilités qu'un médecin du travail. Leur médecin définit avec les RH du Pouvoir judiciaire la politique en matière de santé.

Les départements n'ont plus de directeur des systèmes d'information, ce sont des DOSIL. Il n'y a plus que 2 directeurs des systèmes d'information de l'Etat de Genève : le directeur général de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et, toute proportion gardée, le directeur des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire puisque cette informatique est sortie de l'administration cantonale.

Tous les développements, toutes les applications pour la justice ont été développées à l'interne avec des équipes internes. S'ils comparent le DSI du Pouvoir judiciaire avec les DOSIL payés 2 classes au-dessus, les profils ne sont pas les mêmes. Le DSI du PJ a la responsabilité du développement et de la maintenance du SI du PJ en interne, alors que les départements dépendent de l'OCSIN.

Il comprend que Mme FONTANET ait regretté le départ de son médecin du travail, ils ont mis eux-mêmes une année à en trouver un. Ce problème relève la difficulté de la médecine du travail, la formation FMH étant suspendue, car il n'y a pas assez de gens qui s'y intéressent. Ils doivent aller recruter à l'étranger et reçoivent 2 candidatures acceptables à chaque recrutement. Ils n'ont pas fait de « *dumping* » à l'envers. Le Pouvoir judiciaire n'a pas modifié la classe de fonction. Il a simplement ouvert le poste au départ du précédent titulaire.

Un député s'enquiert quant à l'assistance juridique, elle est en baisse de -3% selon les chiffres. Il s'interroge s'il y a moins de demandes. M. JORNOT explique qu'il y a eu des variations avec beaucoup d'années en croissance. Les chiffres augmentaient chaque année, ce qui était inquiétant, puis ils sont parvenus à un niveau de stabilisation, les niveaux sont désormais standards sans particularité, sans que cela dessine une tendance.

Un commissaire demande si la décision d'assistance judiciaire est basée sur une raison économique. M. JORNOT estime qu'elle est économique dans le sens où elle est basée sur la situation du demandeur, mais pas sur la ressource disponible. C'est comme une prestation sociale, un montant auquel il a droit. M. JORNOT précise qu'il y a également d'autres points sur lesquels ils ont une maitrise assez faible, ils comptent les résultats à la fin pour voir ce qui a été payé.

Annexes

Comptes 2022 – Audition du Pouvoir judiciaire en sous-commission des finances le 9 juin 2023

COMPTES 2022

Audition du Pouvoir judiciaire en sous-commission des finances le 9 juin 2023

Délégation de la commission des finances :

- **Monsieur François BAERTSCHI, député;**
- **Monsieur Laurent SEYDOUX, député.**

Délégation du Pouvoir judiciaire:

- **Monsieur Olivier JORNOT, Président de la Commission de gestion;**
- **Monsieur Patrick BECKER, Secrétaire général.**

COMPTES 2022

SOMMAIRE

Pages

Note du 02.06.2023 3-6

Comptes de fonctionnement 7

Demande en autorisation de crédit supplémentaire 8

Comptes de fonctionnement par programme et prestations 9

Publications officielles de fonctionnement 10-14

Publications officielles des investissements 15-16

Compte rendu de l'activité du Pouvoir judiciaire en 2022 :

https://justice.ge.ch/media/2023-03/compte-rendu-activite-pj-2022.pdf

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Note du 2 juin 2023
Comptes 2022
Examen par la commission des finances

1. Evolution des charges et revenus 2020-2022

1.1. En bref

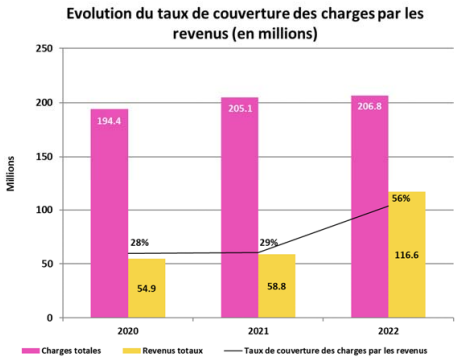

Vu l'absence de budget voté par le Grand Conseil, le Pouvoir judiciaire a fonctionné durant l'exercice 2022 sous le régime des douzièmes provisoires, à l'instar de l'administration cantonale. Au budget provisoire s'est ajouté un crédit supplémentaire ayant permis de financer l'entrée en vigueur, en mai 2022, de la loi 13085 et, partant, le renforcement des autorités judiciaires pénales de jugement, soit le Tribunal pénal, le Tribunal des mineurs et la Cour pénale de la Cour de justice (cf. annexe en page 8).

1.2. Les charges de fonctionnement

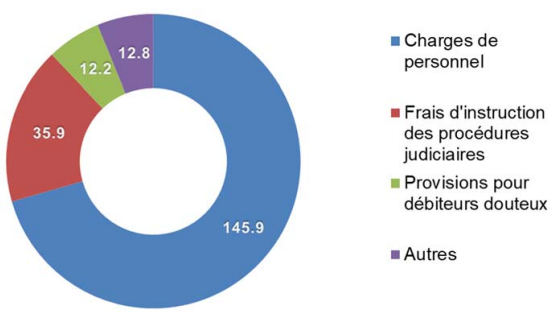

Les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ont légèrement augmenté en 2022 (+ 0.9%). Elles représentent 2% des charges de fonctionnement de l'Etat.

Les charges de personnel ont progressé de 2.3% tandis que les dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires et à l'assistance juridique ont légèrement baissé (-3.4%).

1.3. Les revenus

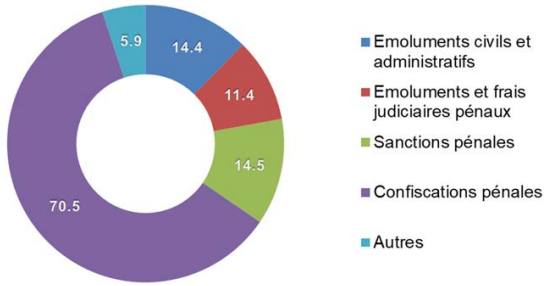

Les revenus du Pouvoir judiciaire ont été exceptionnellement élevés en 2022 (+ 98.5 %), en raison d'une confiscation pénale ayant fait l'objet d'un partage international et national. Il en a résulté un taux exceptionnel de couverture des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire (56%), de deux fois supérieur à la moyenne ordinaire.

2. Principaux événements de l'année 2022

2.1. Croissance de l'activité judiciaire dans la filière pénale

Près de 105'000 procédures ont été traitées en 2022 par les autorités judiciaires genevoises, toutes instances et filières confondues.

A l'instar des précédents, l'exercice 2022 a été marqué par la croissance de la charge de la filière pénale, avec près de 30'000 entrées dans l'année (+ 8.2% par rapport à 2021).

L'évolution la plus marquée a été celle du Ministère public (+ 12% des entrées).



2.2. Autres événements de l'année

Comme la Commission de gestion l'a communiqué lors de son compte rendu d'activité le 31 mars dernier (Compte rendu d'activité du Pouvoir judiciaire en 2022 (ge.ch)), l'année 2022 a notamment été marquée par les événements suivants :

- le grand succès de la journée Portes ouvertes réalisée par le Pouvoir judiciaire le 1er octobre 2022;
- l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi 13085 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et renforçant les juridictions pénales de jugement;



- l'adoption par l'Assemblée fédérale, en juin 2022, d'une révision du code de procédure pénale suisse (cf. *infra* n. 3.1.);
- la mise en place d'une cellule interne au Pouvoir judiciaire chargée de préparer celui-ci à une éventuelle pénurie d'énergie durant les hivers 2022/2023 et 2023/2024.

3. Perspectives

3.1. Impact de la révision du code de procédure pénale

Le 1er janvier 2024 entrera en principe en vigueur une révision du code de procédure pénale suisse, adoptée par l'Assemblée fédérale en juin 2022. Au terme des travaux approfondis conduits par le Pouvoir judiciaire, en particulier par les juridictions pénales, depuis l'adoption des nouvelles dispositions, il apparaît que celles-ci auront un impact particulièrement important sur l'organisation et le fonctionnement de la filière pénale, en particulier au Ministère public, au Tribunal pénal et à la Cour pénale de la Cour de justice.

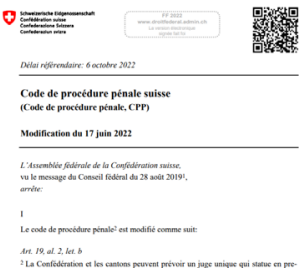

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2022
www.dirmitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi.

Délai référendaire: 6 octobre 2022

Code de procédure pénale suisse
(Code de procédure pénale, CPP)

Modification du 17 juin 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 28 août 2019[1],
arrête:

I

Le code de procédure pénale[2] est modifié comme suit:

Art. 19, al. 2, let. b

[2] La Confédération et les cantons peuvent prévoir un juge unique qui statue en pre-

Le Ministère public sera la juridiction la plus touchée, avec en particulier l'obligation d'entendre systématiquement les personnes prévenues avant de prononcer une peine privative de liberté, nonobstant une audition préalable par la police (art. 352a CPP). Il en résultera la nécessité de tenir 1'000 audiences supplémentaires par année. Les modifications apportées aux procédures portant sur le traitement des demandes de levée de scellés (art. 248a CPP), notamment les délais qui devront être respectés dans ce domaine, auront un impact significatif sur le Tribunal des mesures de contrainte et le Ministère public, ou encore, en fin de la chaîne pénale, sur la Cour pénale de la Cour de justice.

Le Pouvoir judiciaire, qui avait réservé l'impact de cette réforme dans ses précédents plans financiers quadriennaux, a désormais évalué les moyens indispensables pour absorber la charge supplémentaire qui en découlera. Il les a portés à son plan financier quadriennal 2024-2027 et, plus précisément, à son projet de budget 2024. Lesdits moyens sont venus s'ajouter aux postes portés de longue date aux PFQ précédents, arrêtés d'entente avec le Conseil d'Etat, pour finaliser le renforcement de la filière pénale.

3.2. Renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant fait face à une croissance constante de sa charge de travail, due en particulier au vieillissement de la population et aux difficultés rencontrées par un nombre toujours plus important des aînés à se prendre en charge. Les indicateurs de la juridiction illustrent bien cette évolution.

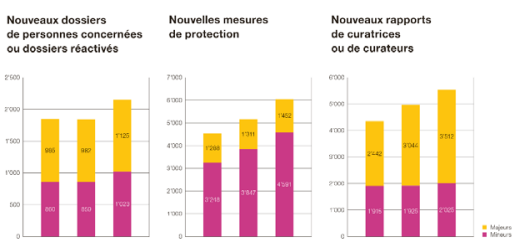

Le Pouvoir judiciaire a en conséquence porté au projet de plan financier quadriennal 2024-2027 les moyens nécessaires à la conduite des projets en cours dans ce domaine (cf. *infra* n. 3.3.). Il a également prévu, au projet de budget 2024, le renforcement du tribunal, soit la création d'une chambre supplémentaire dans le secteur des majeurs et d'une chambre supplémentaire dans le secteur des mineurs.

3.3. Conduite de projets d'importance stratégique

Le Pouvoir judiciaire est engagé dans plusieurs projets d'une envergure particulièrement importante, dont le projet de transition numérique de la justice en Suisse d'une part et la réforme du dispositif genevois de protection de l'adulte et de l'enfant d'autre part.

La transition numérique de la justice se concrétise actuellement par la participation du Pouvoir judiciaire genevois au projet national Justitia 4.0, qui doit créer la plateforme nationale de communication et de consultation en matière judiciaire (Justitia.Swiss).

Elle comprend également un projet interne (eDossier judiciaire), qui vise l'adaptation des processus de travail et du système d'information du Pouvoir judiciaire genevois, y compris l'introduction d'une application spécialisée de gestion du dossier judiciaire électronique (ADJ), interfacée avec l'application actuelle de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-Web).

La réforme présuppose la révision du cadre législatif fédéral et cantonal. Le Conseil fédéral a transmis à cet effet à l'Assemblée fédérale le projet de loi sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ). Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du Pouvoir judiciaire : Transition numérique de la justice | Pouvoir judiciaire (ge.ch) .

Plusieurs projets en cours, internes au Pouvoir judiciaire ou conduits en concertation avec l'administration cantonale, visent à réformer les dispositifs genevois de protection de l'adulte et de l'enfant. Le projet Gestion des mandataires, interne au Pouvoir judiciaire, vise en particulier à redéfinir les processus de désignation, d'intégration, de formation, de suivi et de surveillance des curatrices et curateurs mis en œuvre par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant. Il est étroitement connexe au projet RePAir, lancé à l'initiative du département de la cohésion sociale et conduit conjointement par le département et le Pouvoir judiciaire dans le but de renforcer encore le principe de subsidiarité des mesures de protection par rapport à d'autres mécanismes de prévention ou de prise en charge.

Des moyens temporaires ont été portés au plan financier quadriennal 2024-2027 du Pouvoir judiciaire pour permettre aux juridictions et services de réaliser les projets précités tout en poursuivant leur mission.

* * *

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Direction des finances

Comptes 2022

	Comptes 2022	Variation en ETP/CHF	Variation en %	Budget 2022	Comptes 2021
ETP	**826.95**	**31.20**	**3.9%**	**795.75**	**822.05**
Magistrats	151.00	4.00	2.7%	147.00	146.50
Personnel administratif	625.55	-0.20	0.0%	625.75	616.65
Agents spécialisés	0.90	-0.10	-10.0%	1.00	1.00
Personnel auxiliaire	49.50	27.50	125.0%	22.00	57.90

3 Charges	**206'833'973**	**-11'677**	**0.0%**	**206'845'650**	**205'065'512**
30 Charges de personnel	**145'945'036**	**3'221'204**	**2.3%**	**142'723'832**	**142'711'659**
Magistrats et commissions	39'836'437	785'613	2.0%	39'050'824	39'361'288
Personnel administratif	77'140'338	1'502'500	2.0%	75'637'838	75'591'561
Allocations, primes diverses et autre indemnités	1'004'174	783'897	355.9%	220'277	127'034
Cotisations patronales	27'098'612	58'920	0.2%	27'039'692	26'985'391
Formation, recrutement et autres charges de personnel	865'475	90'274	11.6%	775'201	646'385
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**58'027'658**	**-2'913'117**	**-4.8%**	**60'940'775**	**59'148'781**
Fournitures, livres, et abonnements	905'734	379	0.0%	905'355	933'183
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	120'729	10'729	9.8%	110'000	102'992
Prestations de service et honoraires	20'159'086	-853'335	-4.1%	21'012'421	20'194'453
Entretien meubles et immobilisations incorporelles	91'289	6'439	7.6%	84'850	38'907
Leasing (mopieurs)	238'106	-17'894	-7.0%	256'000	238'830
Frais de transports, repas et logement	30'273	-60'376	-66.6%	90'649	16'273
Réévaluations sur créances (provisions)	12'239'578	-3'060'422	-20.0%	15'300'000	12'817'415
Autres charges d'exploitation	24'242'863	1'061'363	4.6%	23'181'500	24'806'728
dont : - Indemnités (429 CPP, …)	*3'517'892*	*1'356'392*	*62.8%*	*2'161'500*	*3'000'985*
- Assistance judiciaire	*20'129'876*	*-890'124*	*-4.2%*	*21'020'000*	*21'635'711*
- Autres charges d'exploitation	*595'094*	*595'094*	-	-	*170'033*
33 Amortissements du patrimoine administratif	**2'281'333**	**-205'710**	**-8.3%**	**2'487'043**	**2'390'499**
34 Charges financières	**1**	**-4'999**	**-100.0%**	**5'000**	**3**
39 Facturations internes	**579'946**	**-109'054**	**-15.8%**	**689'000**	**814'570**

4 Revenus	**116'646'020**	**59'634'768**	**104.6%**	**57'011'252**	**58'765'612**
42 Taxes et redevances	**43'654'999**	**-1'373'503**	**-3.1%**	**45'028'502**	**43'321'881**
Emoluments civils et adminstratifs	14'437'159	-3'562'841	-19.8%	18'000'000	15'478'959
Taxes d'utilisation et prestations de service	-	-4'300	-100.0%	4'300	-
Ventes (photocopies, boissons, etc.)	402'849	-141'151	-25.9%	544'000	517'786
Remboursements	14'337'165	656'963	4.8%	13'680'202	13'737'563
dont : - Assurances (AI, LAA, maternité, APG,…)	*1'331'905*	*826'536*	*0.0%*	*505'369*	*953'901*
- Emoluments et frais judiciaires pénaux	*11'383'979*	*233'979*	*0.0%*	*11'150'000*	*11'052'586*
- Frais d'assistance judiciaire	*1'615'043*	*-384'957*	*2.1%*	*2'000'000*	*1'724'053*
- Remboursements divers	*6'239*	*-18'594*	*-19.2%*	*24'833*	*7'023*
Sanctions pénales	14'476'025	1'676'025	13.1%	12'800'000	13'586'882
43 Revenus divers	**72'132'044**	**61'092'044**	**553.4%**	**11'040'000**	**14'754'250**
Confiscations pénales	70'461'069	60'461'069	604.6%	10'000'000	13'331'894
Activation des prestations propres	774'375	34'375	4.6%	740'000	401'835
Autres revenus	896'600	596'600	198.9%	300'000	1'020'521
	-	-		-	-
49 Facturations internes	**858'977**	**-83'773**	**-8.9%**	**942'750**	**688'566**

Demande en autorisation de crédit supplémentaire (arts. 32, 33 et 34 de la LGAF) - Commission des finances

Déposée par le département : Pouvoir judiciaire

Programme : J01-Pouvoir judiciaire

	Programme	Nature publiée	Compte 2021	2022					
				Montants budgétisés	Dépenses au	Engagements au 31.12.2022 (prévisions)	Prévision de dépenses au 31.12.2022	Dépassement probable au 31.12.2022	Crédit demandé
J01	Pouvoir judiciaire	30	142 716 527.00	142 723 832.00	-	144 423 832.00	144 423 832.00	1 700 000.00	1 700 000.00
							-	-	

➲ *Motifs du/des dépassement(s) envisagé(s) :*

Le dépassement correspond aux postes indispensables au fonctionnement des autorités pénales de jugement, dont le renforcement a été repoussé depuis plusieurs années. Les juridictions concernées sont en situation de surcharge chronique et ne sont plus en mesure de garantir des délais de traitement acceptables des procédures, tant l'augmentation a été massive ces dernières années. L'absence des quelques moyens supplémentaires sollicités aurait des conséquences très négatives sur le rythme de l'activité judiciaire, la durée des procédures (et donc de la détention) et la qualité des prestations, y compris dans le suivi des mesures imposées aux mineurs ayant commis une infraction pénale.
La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire sollicite ainsi 15.4 ETP supplémentaires, dont 4 postes de magistrats titulaires et 11.4 postes de collaborateurs scientifiques et administratifs.

➲ *Autre(s) demande(s) de crédit(s) déjà acceptées pour ce programme :*

si oui, Date : *Montant :*

➲ *Possibilité d'économie et autre(s) programme(s) concerné(s):*

Pouvoir judiciaire Direction des Finances

04 février 2022

Date et signature du département (responsable financier) :	10.01.2022 Thierry MAZAMAY Directeur des finances	Conseil d'Etat
Commission des finances :	☒ Accord ☐ Refus Date : 2.3.22 Signature (Président) :	La chancelière d'Etat :

CONSEIL D'ETAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PL_CG-2022_annexe-mode_2022.docx

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Direction des finances

		Politique publique J-Justice					Gouvernance	Justice pénale	Justice civile	Justice administrative
		Comptes	Variation		Budget 12èmes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes
		2022	en CHF/ETP	en %	2022	2021	2022	2022	2022	2022
ETP en %	%						1.10%	51.15%	36.56%	11.19%
30 Charges de personnel	E.T.P	827.0	31.2	3.92%	795.7	822.05	9.1	423.0	302.3	92.5
300000 Traitements des magistrats et des juges	E.T.P	151.0	4.0	2.72%	147.0	146.50	0.4	86.9	46.4	17.3
301000 Traitement du personnel administratif	E.T.P	625.6	-0.2	-0.03%	625.7	616.65	8.2	312.1	234.7	70.5
301032 Traitement des agents spécialisés	E.T.P	0.9	-0.1	-10.00%	1.0	1.00	0.0	0.4	0.3	0.1
301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	E.T.P	49.5	27.5	125.00%	22.0	57.90	0.5	23.6	20.8	4.6
Charges en %	%						1.12%	54.94%	33.99%	9.94%
3 Charges	Francs	206'833'973	-11'677	-0.01%	206'845'650	205'065'512	2'322'628	113'641'991	70'301'768	20'567'586
30 Charges de personnel	Francs	145'945'036	3'221'204	2.26%	142'723'832	142'711'659	1'715'533	71'665'127	54'649'448	17'914'928
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Francs	58'027'658	-2'913'117	-4.78%	60'940'775	59'148'781	510'050	40'566'663	14'629'839	2'321'107
33 Amortissements du patrimoine administratif	Francs	2'281'333	-205'710	-8.27%	2'487'043	2'390'499	73'820	1'125'911	816'769	264'833
34 Charges financières	Francs	1	-4'999	-99.99%	5'000	3	0	0	0	0
39 Facturations internes	Francs	579'946	-109'054	-15.83%	689'000	814'570	23'226	284'290	205'713	66'718
Revenus en %	%						0.00%	84.27%	14.18%	1.55%
4 Revenus	Francs	116'646'020	59'634'768	104.60%	57'011'252	58'765'612	307	98'294'576	16'541'902	1'809'235
42 Taxes et redevances	Francs	43'654'999	-1'373'503	-3.05%	45'028'502	43'321'881	303	27'066'486	15'021'579	1'566'631
43 Revenus divers	Francs	72'132'044	61'092'044	553.37%	11'040'000	14'754'250	5	71'228'090	682'578	221'371
49 Facturations internes	Francs	858'977	-83'773	-8.89%	942'750	688'566	-	-	837'745	21'233

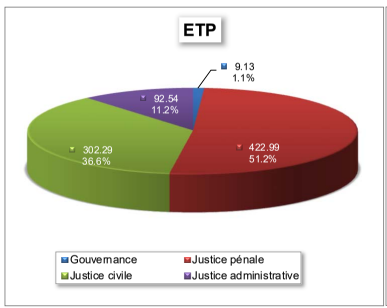

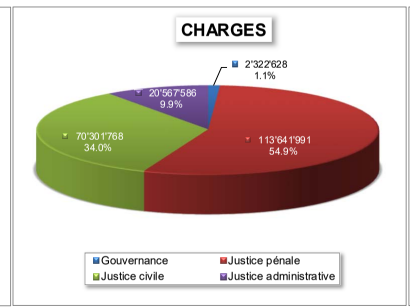

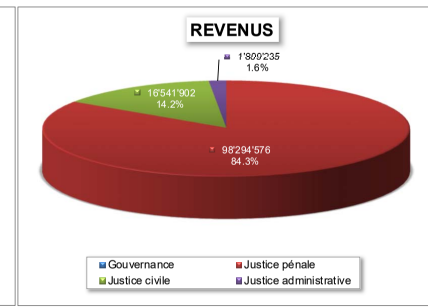

Publication des comptes Décembre 2022

J01 Pouvoir judiciaire

J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**206'833'973**	**-11'677**	**-0.0%**	**206'845'650**	**205'065'512**
30 Charges de personnel	145'945'036	3'221'204	2.3%	142'723'832	142'711'659
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	58'027'658	-2'913'117	-4.8%	60'940'775	59'148'781
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'281'333	-205'710	-8.3%	2'487'043	2'390'499
34 Charges financières	1	-4'999	-100.0%	5'000	3
39 Facturations internes	579'946	-109'054	-15.8%	689'000	814'570
REVENUS	**116'646'020**	**59'634'768**	**104.6%**	**57'011'252**	**58'765'612**
42 Taxes et redevances	43'654'999	-1'373'503	-3.1%	45'028'502	43'321'881
43 Revenus divers	72'132'044	61'092'044	553.4%	11'040'000	14'754'250
44 Revenus financiers	0	0	-	-	915
49 Facturations internes	858'977	-83'773	-8.9%	942'750	688'566
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-90'187'953**	**59'646'445**	**-39.8%**	**-149'834'398**	**-146'299'899**
Coût d'état-major	*-*	*0*	*-*	*0*	*-*
Coût des prestations de moyens	*-30'849'502*	*1'951'803*	*-6.0%*	*-32'801'305*	*-31'399'684*
COÛT COMPLET	***-121'037'455***	***61'598'248***	***-33.7%***	***-182'635'703***	***-177'699'584***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***826.95***	***31.20***	***3.92%***	***795.75***	***822.05***
ETP fixes	*776.55*	*3.80*	*0.49%*	*772.75*	*763.15*
ETP auxiliaires	*49.50*	*27.50*	*125.00%*	*22.00*	*57.90*
ETP agents spécialisés	*0.90*	*-0.10*	*-10.00%*	*1.00*	*1.00*

Descriptif du programme

La mission du troisième Pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à toutes et tous également, aux pauvres comme aux riches, aux faibles comme aux puissantes et puissants, aux étrangères et étrangers comme aux habitantes et aux habitants du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le Ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public tranchent quant à elles les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers; elles ont ainsi un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal; elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; elles convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels; elles ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par les magistrates et magistrats titulaires ou non titulaires du Pouvoir judiciaire, assistés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
J01.02 Justice pénale
J01.03 Justice civile
J01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2022

Projets prioritaires

L'exercice 2022 aura été influencé par l'absence de budget voté et, partant, l'application du régime des douzièmes provisoires. Le crédit supplémentaire voté au printemps 2022 par la commission des finances aura permis de couvrir en partie le renforcement des juridictions pénales de jugement et de compenser l'enveloppe structurellement insuffisante des charges directement en lien avec l'instruction des procédures judiciaires.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2022 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **Sur la rubrique 30 : écart positif de 3.2 millions – dépassement**

L'écart provient pour l'essentiel de l'engagement de ressources supplémentaires en renforcement des juridictions pénales de jugement, conformément à la loi 13085. Il a été couvert par le crédit supplémentaire de 3.6 millions voté par la commission des finances.

- **Sur la rubrique 31 : écart négatif de 3 millions - écart d'estimation**

L'écart s'explique principalement par un disponible sur les provisions pour débiteurs douteux.

- **Sur la rubrique 42 : écart négatif de 1.4 million - écart d'estimation**

Les revenus ordinaires, en particulier les émoluments prononcés par les tribunaux civils et administratifs, n'ont pas atteint le niveau budgété.

- **Sur la rubrique 43 : écart positif de 61 millions – écart d'estimation**

L'écart provient principalement d'une confiscation pénale extraordinaire, ces revenus étant aléatoires et donc peu prévisibles.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	96%	100%	101%	100%	
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	98%	100%	104%	100%	

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	100%	100%	106%	100%	
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.49	2.1	2.38	2.3	
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.14	2.1	2.08	2.1	
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	87%	85%	87%	88%	
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	88%	90%	91%	90%	
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	80%	80%	81%	81%	
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	12.8%	10.5%	13.1%	13%	

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Indicateur 1.1 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *civile.*

Indicateur 1.3 : Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *de droit public.*

Indicateur 1.4 : Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5 : Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

****

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme.

Indicateur 2.1 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation -Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3 : Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

des procédures de droit public sorties.

Indicateur 2.4 : La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

J - Justice

Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre des programmes suivants :

J01 Pouvoir judiciaire

Répartition des investissements par catégorie et type
Dépenses totales 2022 : 6,6 millions (PB 2022 : 12,3 millions)

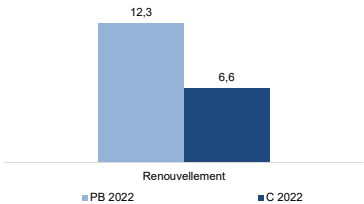

Principaux investissements réalisés et en cours

a) Bâtiments et constructions

Poursuite des travaux d'adaptation et d'entretien des surfaces mises à disposition du Pouvoir judicaire.

Etudes relatives au projet de préservation du Palais de justice conduit par l'office cantonal des bâtiments.

Rénovations et aménagements des bâtiments relais nécessaires au projet précité.

b) Systèmes d'information et de communication

Maintenance évolutive et adaptative des applications du Pouvoir judiciaire pour répondre aux besoins des juridictions, en partie dans le cadre de projets institutionnels, en particulier :

- Poursuite du projet eDossier judiciaire et collaboration étroite avec le projet national Justitia 4.0.
- Conduite du projet d'amélioration de la gestion des valeurs et biens en main du PJ et de l'Etat (projet VBME du programme de projets visant l'amélioration de l'exécution des décisions pénales EDP), en collaboration avec la police.
- Réalisation du projet d'interfaçage avec le nouveau casier judiciaire fédéral (projet New Vostra).
- Amélioration de l'interface entre le Pouvoir judiciaire, le service des contraventions et le service d'application des peines et mesures.
- Poursuite du projet d'amélioration de la gestion des mandataires privés mis en œuvre par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (projet Gestion des mandataires).
- Poursuite du projet de sécurisation du système d'information du Pouvoir judiciaire (SSI-PJ) : finalisation de la sensibilisation des magistrats et magistrates titulaires et du personnel.
- Finalisation du projet d'automatisation des tableaux de bord institutionnels.
- Poursuite du projet de refonte des outils de production de documents.
- Déploiement dans une deuxième juridiction de l'outil d'aide au caviardage des décisions.
- Modernisation de l'application d'aide à la rédaction de jugements.
- Réécriture de l'application de partage des références juridiques.

c) Equipements

Aménagement de places de travail, renouvellement du mobilier, introduction d'un mobilier ergonomique et acquisition d'équipements en matière de sécurité.

J - Justice

Crédit de renouvellement

2012460 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Comptes 2022	% Comptes 2022 / Crédit total	Ecart Comptes 2022 et Budget 2022 En CHF
Dépenses	43'807'226	10'365'861	8'500'000	3'477'661	8%	-5'022'339
Recettes	0	145	0	0		

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12460, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.
Un crédit de 43'807'226 francs est prévu au titre de la politique publique J.

Objectifs annuels 2022
Sur les bâtiments du Pouvoir judiciaire (PJ) en Vieille-Ville, continuer les travaux de rénovation initiés dans le crédit de renouvellement 2015-2019 (toitures, façades, sureté, mise en conformité des installations techniques...).
Sur demande du PJ, réaliser des travaux de transformation dans les bâtiments qui les concernent.

Ecarts avec objectifs annuels 2022
Les travaux d'aménagement du vestiaire de la brigade de sécurité et des audiences se sont poursuivis, des rénovations techniques ont été réalisées sur la loge de la centrale d'émission et de transmission (CET) en Vieille Ville. Le projet de rénovation des fenêtres et toitures des bâtiments du pouvoir judiciaire est toujours en phase d'études.

2012470 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - PJ

CR 1401 - Administration du Pouvoir judiciaire

	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Budget 2022	Comptes 2022	% Comptes 2022 / Crédit total	Ecart Comptes 2022 et Budget 2022 En CHF
Dépenses	17'000'000	3'709'717	3'823'667	3'148'410	19%	-675'257
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12470, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 17'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Pouvoir judiciaire.

Objectifs annuels 2022
Aménager les places de travail et les espaces communs.
Améliorer l'accueil des personnes ainsi que le niveau de sécurité des bâtiments et personnes.
Concrétiser les projets informatiques conformément à la priorisation faite par le Comité ad hoc interne au Pouvoir judiciaire.

Ecarts avec objectifs annuels 2022
L'acquisition de mobilier et d'équipements s'est poursuivie conformément aux objectifs annuels. L'adaptation des systèmes d'information a suivi son cours compte tenu des besoins et conformément aux objectifs.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2022

Rapport sur la politique publique K – DSPS

Procès-verbaliste : Clément MAGNENAT

Membres	**Groupe**	**Fonction**
MARTI Caroline	S	Rapporteure
FLOREY Stéphane	UDC	
Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**	
BRON Adrien	DSPS	
CLAVEL Michel	DSPS	
POGGIA Mauro	DSPS	

Introduction
La politique publique K présente un dépassement de charges de 142 millions qui est très légèrement compensé par une augmentation des revenus de 8,2 millions. La politique K01 est la principale cause de ce dépassement.

Programme K01 *Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées*

L'augmentation des charges de la politique K01 concerne uniquement des charges de transferts et s'explique de la manière suivante :

- la non-entrée en vigueur du PL écrêtage qui devait permettre de transférer une partie des charges de cette politique publique aux communes ;
- le coût des mécanismes salariaux.
- l'ouverture de nouvelles places dans les EMS
- une augmentation de capacités des urgences adultes *(les chiffres précis de cette augmentation de capacité seront transmis ultérieurement)*
- l'adaptation de moyens à la centrale 144.
- des crédits supplémentaires liés au dispositif Covid
- une sous-couverture des missions d'intérêt général (MIG) des HUG et à l'Imad
- les surcoûts liés à la hausse des prix de l'énergie, en particulier aux HUG

M. Poggia rappelle aux commissaires que le financement des MIG aux HUG représente une dépense de 19,3 millions pour l'Etat. Le stationnaire hospitalier est rémunéré sur la base de points qui sont fixés par Suisse DRG. Il s'agit d'un tarif négocié avec les assureurs. Certains hôpitaux se plaignent d'une sous-couverture comme on peut le lire dans la presse. Ces hôpitaux souhaitent rouvrir les négociations avec les assureurs pour modifier la fixation des points DRG. Selon ce système, une opération représente le même nombre de points qu'elle ait lieu en clinique ou à l'hôpital. Toutefois, le coût d'une opération réalisée à l'hôpital est forcément supérieur, car les Hôpitaux universitaires assument des coûts qui ne sont pas portés par les cliniques (par exemple

le fait d'avoir un service d'urgence couché ouvert 24h/24. Le point Suisse DRG ne connait pas d'adaptation pour les urgences. De plus, les cliniques peuvent choisir les patients qu'elles prennent en charge. Les cliniques se retrouvent globalement avec des cas moins lourds et les hôpitaux universitaires les cas les plus complexes. Le cost-weight est ainsi différent pour les cliniques que pour les HUG. Quand on fixe les points Swiss DRG, on le fait en fonction d'une moyenne. En clinique, la couverture des coûts par les points DRG est de l'ordre de 102% à 104% des coûts réels alors qu'il est de 93% ou 94 % dans les hôpitaux publics. Donc au 55% qui sont à charge du canton au titre du financement résiduel des soins, s'ajoutent les 6% à 7% qui sont dus à la non-couverture. Ce non-couvert par la LAMAL est payé par le canton via une prestation d'intérêt général. Toutefois, si on augmente le taux de couverture des coûts des prestations de soin offertes par les hôpitaux publics, cela aura un impact à la hausse sur les primes d'assurance maladie.

M. Poggia explique l'arrière-fond politique de cette situation. Récemment, M. Berset a demandé aux cantons de pas augmenter les tarifs hospitaliers. S'il est juste de vouloir contenir les coûts, on sait que les tarifs DRG actuels ne couvrent pas les coûts hospitaliers dans les hôpitaux universitaires. Cette problématique est constatée dans tous les hôpitaux universitaires suisses. De fait, la Confédération fait peser sur les cantons une partie des charges liées à la santé. La seule préoccupation au niveau fédéral ne consiste pas en la maîtrise des coûts, mais uniquement la maîtrise des primes. La Confédération maintient donc artificiellement les primes « basses » et un jeu malsain se met en place. La LAMAL est une assurance sociale dans laquelle la Confédération ne verse rien. La Confédération est là pour faire l'arbitre. Si les coûts de la santé augmentent, alors les primes devraient augmenter. En réalité, on assiste à un transfert de charges déguisé et progressif entre la Confédération et les cantons du fait que la Confédération garde les primes « basses ».

Question des commissaires :

Questions : quel impact a eu l'inflation sur le coût des fournitures médicales ? Le surcoût est-il en partie pris en charge par la LaMal ?
Réponse : cela a représenté un surcoût de 6 millions. La LaMal ne prend pas en charge l'augmentation de ces coûts. Ils sont intégralement financés par la subvention au titre des missions d'intérêts généraux (MIG).

Question : S'agissant de la gestion des services d'urgence, quelle est la part du personnel qui est réellement sur place et quelle est la part du personnel qui est mobilisable en cas de besoin ?
Réponse : La disponibilité du personnel est requise par les normes de qualité associées à la structure tarifaire. Il faut par exemple qu'un cardiologue soit disponible dans les 15 minutes. Il faut donc que des spécialistes soient disponibles 24 heures sur 24.

Question : S'agissant de l'augmentation des charges énergétiques, est-ce que les HUG négocient eux-mêmes leur contrat ?
Réponse : Chaque entité est autonome et se charge elle-même des négociations relatives à leur contrat d'électricité. La question s'est posée de savoir pourquoi certaines de ces entités avaient choisi un contrat sur le marché libre et pas sur le marché régulé. Le marché de l'énergie est un marché particulier, car il n'y a pas de réelle concurrence. Les HUG ont mis en avant que 40% de leur portefeuille énergétique provenait d'énergies vertes locales. Ils pensaient que de cette manière, cette part de leur contrat ne seraient pas autant soumis aux fluctuations du marché. Mais il s'est avéré qu'il n'y avait pas véritablement 40% de l'électricité à coût fixe. La communication des SIG s'est révélée trompeuse sur cette question. Il faut toutefois reconnaît que l'État a aussi profité du fait que le système pouvait s'adapter au flux lorsque le prix était plus bas et que cela lui a rapporté de l'argent. En ce qui concerne le gaz, il s'agit d'un marché international au sein duquel la Suisse pèse peu. C'est un système de pure offre et demande.

Question : Comment le programme COGERIA est-il financé ?
Réponse : Il est financé par mandat. Le Département achète des services auprès des différents partenaires pour pouvoir cordonner l'offre de soins autour des personnes âgées fragiles. Les partenaires sont les HUG, l'IMAD et Pro Senectute. Le Département les mandate pour créer une équipe capable d'identifier ces personnes âgées fragiles afin de permettre une anticipation de leur prise en charge et une meilleure coordination des soins. Cela permet à l'ensemble des acteurs de terrain de connaitre les besoins gériatriques de ces personnes. Aujourd'hui, notre système de santé est morcelé et le projet COGERIA permet une meilleure coordination. Les personnes qui pourraient bénéficier du programme sont identifiées par les équipes de l'IMAD ou de l'hôpital des 3 Chênes où des médecins de ville. Le programme permet de prolonger le maintien à domicile et d'éviter des re-hospitalisations. Le projet lancé en 2019 est sorti de sa phase pilote et le but est de couvrir tout le territoire d'ici 2 ans. Le but est non seulement d'avoir un impact positif sur la santé des personnes, mais également de réduire les coûts. Le canton le fait à ses frais, mais cela produit un effet de réduction des coûts pour le canton ainsi que pour la LAMAL. Sans ce programme, la coordination des acteurs de terrain se fait parfois mal, car elle n'est pas rémunérée par et par conséquent, les professionnels ne la pratiquent pas. Le but est que le médecin traitant puisse bénéficier de ce dispositif quand les besoins du patient dépassent ce qu'il peut faire dans son cabinet. Le programme s'adapte donc au système de médecine libérale. L'idéal serait de créer une unité gériatrique communautaire avec une quarantaine de personnes pour s'occuper de ces personnes âgées fragiles. Le programme actuel a au moins le mérite de s'adapter et de répondre aux besoins urgents pour certaines personnes identifiées. Ce programme nécessite quelques réglages sur les processus de prise en charge, mais les résultats sont bons. Malheureusement, les médecins ne sont pas proactifs, mais l'AMG soutient pleinement le projet. A l'origine, ce programme a pu être financé par le fonds réseau (doté de 20% du non dépensé du contrat de prestations des HUG), mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Par le passé, sur le non dépensé du contrat de prestations HUG et de l'IMAD, une part de 10% était versée à ce fond réseau, mais désormais le programme n'est plus financé par le fonds réseau. Le programme compte 24 infirmiers de l'IMAD, un assistant social, un chef de clinique de médecine de premier recour et un médecin de gériatrie. Tous se retrouvent dans des locaux communs.

Question : pourquoi l'âge moyen d'entrée en EMS a légèrement baissé entre 2021 et 2022 ?
Réponse : L'âge moyen d'entrée à l'EMS est relativement stable à un niveau élevé ces dernières années. La tendance sur les 15 dernières années était une augmentation constante. Le Covid a fait des centaines de morts parmi les personnes âgées. Cela a libéré beaucoup de places au sein des EMS. Il y a donc effectivement eu des fluctuations liées à ces grands appels d'air causés par le Covid. La cible reste 85 ans pour ce qui est de l'entrée en EMS. L'objectif est également que les gens restent en bonne santé le plus longtemps possible à domicile. Il tient à rappeler que Genève est le canton qui a le moins de places en EMS pour 1000 habitants. Pour pallier ce manque de places, le dispositif de maintien à domicile est très poussé pour permettre de moins recourir aux EMS.

La légère augmentation des revenus liés à la politique K01 s'explique de la manière suivante :
- la légère baisse des revenus pour les actions réfutatoires et la participation au programme Cogeria est plus que compensée par une hausse des revenus financiers en raison d'un montant récupéré auprès d'un fournisseur qui avait été financé auparavant et une hausse des revenus de transfert. Cela concerne principalement des remboursements reçus de la part des cliniques privées. Le Département fait des avances sur la base d'un contrat de prestation conclu avec les prestataires de soins. En fin d'année, il ne dispose pas encore de toutes les informations sur le nombre de cas qui doivent être pris en compte. Ce n'est que quand les décomptes finaux sont transmis que l'on peut tirer un solde. À la fin, cela s'est soldé par un montant de 5 millions supplémentaires.

Questions des commissaires :

Question : Est-ce que la diminution de revenus en lien avec CURABILIS s'explique par le fait que la Confédération ait moins payé.
Réponse : Non, cette diminution concerne les cantons placeurs. Quand un autre canton veut placer un détenu à Genève, il doit rembourser au canton de Genève les coûts occasionnés par ce placement. Une part de ce remboursement se retrouve dans les revenus de la santé. Cette diminution s'explique par le fait que les cantons ont placé moins de détenus à CURABILIS en 2022 que ce qui était planifié.

Programme K.02 : Régulation et planification sanitaire

D'un point de vue des charges, le département relève les points suivants :
- un petit écart au niveau des charges de personnel s'explique par l'octroi d'un poste dans l'aide sanitaire urgente. Il s'agit d'un poste important pour la planification des services d'urgences ainsi que la gestion du 144.

Questions des commissaires :

Questions : Les discussions concernaient la LTSU (Loi sur les transports sanitaires urgents et l'aide sanitaire associée) avait occasionné un débat important sur l'existence d'une ambulance dédiée pour le SIS et le SSLIA. Comment le département juge la collaboration entre les ambulanciers du SIS et les ambulanciers du SSLIA. Cette collaboration fait l'objet d'une convention particulière. Se fait-elle par contrat entre ces entités ?
Réponse : Le SSLIA et le SIS tiennent à avoir chacun une ambulance dédiée lorsqu'ils partent en opération. Cela signifie que lorsqu'un camion de pompier qui part en intervention, une ambulance des pompiers part se rend également sur place pour prendre en charge les pompiers qui seraient eux-mêmes blessés lors de cette intervention. Le fait d'avoir une ambulance dédiée 24 heures sur 24 entraîne des coûts. Or cette ambulance échappe à la gestion du 144, même si elle peut être réquisitionnée si besoin. Dans les faits, elle est très peu utilisée. L'aéroport considère que ces coûts n'étaient pas raisonnables et qu'il n'était pas judicieux que la loi oblige l'aéroport de les assumer. L'aéroport a toutefois actuellement indiqué qu'il ne changerait rien et donc deux personnes du SSLIA continuent à aller en caserne alors qu'ils ne sont pas mobilisés. La question posée par l'aéroport est légitime, car ce système coûte cher pour peu d'utilisations.

Question : où en est la convention avec le 144 ?
Réponse : La convention a été signée. La convention est très claire et a pour but d'encadrer cette mission d'intérêt général. Il y avait beaucoup de points à régler, mais au final dans les faits le système fonctionne et les temps de réponse sont extrêmement satisfaisants. Les chiffres démontrent par ailleurs que le 144 a moins eu recours au Code Coyote. Ce code fait référence au fonctionnement du 144 lorsqu'il y a moins d'ambulances disponibles. La situation s'est donc améliorée. Le fait d'avoir des partenaires privés crée forcément un jeu de pouvoir et de concurrence avec le 144. Ce jeu au sein duquel les privés rechignent à signer les conventions avec le 144 à toujours cours, mais le Département joue le rôle d'arbitre et continuera à le faire. Souvent, les privés se liguent entre eux pour essayer d'asphyxier un autre acteur au sein de ce rapport de concurrence. En résumé, le Département gère une situation de sur-offre plutôt que de sous-offre.
Les privés souhaiteraient bien exploiter des bases qui leur assureraient le monopole des interventions dans une zone en particulier et bénéficier du financement par l'État pour tout ce qui n'est pas couvert. Il faut donc faire très attention de ne pas mettre le doigt dans cet engrenage.

Question : Où en est le projet de centrale unique (qui regrouperait le 144, les pompiers et la police) ?
Réponse : la connexion entre les centrales fait qu'il n'y a pas de perte de temps dans la pratique. Les informations passent rapidement d'une centrale à l'autre. Tout mettre au même endroit représente un risque accru en cas d'attaques informatiques. Actuellement, l'idée de créer un étage supplémentaire à la rue des bains pour en faire le poste de contrôle de la centrale est à l'étude.

Questions : Où en est le développement du dossier électronique du patient (DEP) à travers le programme CARA. Est-ce que des mesures sont prises pour inciter les personnes à s'inscrire. ?
Réponse : M. POGGIA indique que 9 dossiers électroniques sur 10 qui sont ouverts en Suisse le sont au sein du programme CARA et 60% de ces dossiers se trouvent à Genève. Genève est donc le leader en la matière, mais il reste le leader de pas grand-chose. La procédure administrative à suivre pour l'inscription reste trop lourde, car la personne doit être présente physiquement. L'OFSP est très peu facilitant en la matière. On a tellement protégé la sphère privée qu'on est devenu paranoïaque. Or cela nuit à l'attractivité de CARA pour les patients. Le but de CARA est de faciliter les échanges d'informations entre professionnels de la santé à propos de la prise en charge médicale d'un patient. Évidemment, cet échange d'informations ne se fait qu'avec l'accord du patient. Au moment où le patient s'inscrit, il détermine qui a accès à son dossier. Il peut également configurer des degrés de confidentialité différents pour chaque document. Le Département tente de créer des incitatifs au niveau des prestataires de soins, mais il rencontre des difficultés en la matière. Désormais, les nouveaux médecins installés doivent s'affilier de manière obligatoire au système électronique, de même que pour les EMS. Malheureusement, ce n'est pas parce qu'un médecin est affilié qu'il nourrit le système avec les informations relatives à ses patients. En réalité, le fait de pouvoir consulter des informations fournies par un autre médecin représente un gain de temps important pour un médecin. Un leadership confédéral sur ce sujet serait bienvenu. L'OFSP s'est rendu compte de certaines problématiques et des changements seront mis en œuvre sur la question de l'accès facilité à l'ouverture du DEP, mais cela ne se fera pas avant 2027. La Suisse est très en retard dans ce domaine et il n'y a pas d'acteur privé qui puisse réaliser cette mission à la place du public. Le retard en matière de DEP représente un déficit énorme pour le système de santé suisse. Il est certes difficile de s'inscrire, mais une fois qu'on est inscrit, la plateforme fonctionne. L'identification aussi est très compliquée : la Confédération a édicté une loi en adoptant des normes d'identification extrêmement strictes, toute en laissant les cantons se débrouiller. Il n'y a rien d'unifié en la matière au niveau national. Malgré tout, Genève a réussi à mettre en place un identifiant sécurisé et gratuit. Il faut se féliciter du fait que lorsqu'on ouvre son dossier, on a directement accès à l'ensemble du dossier HUG. Bientôt, le dossier IMAD sera également interfacé. On attend donc qu'une loi fédérale soit beaucoup plus stricte sur le fait que les médecins ne soient pas seulement obligés de s'inscrire, mais soient également obligés de nourrir les dossiers.

Question : Le Département a-il touché des prestations de l'APG pour les personnes à risque qui étaient restées chez elles pendant la période du Covid. Il explique que les TPG ont touché de gros montants en lien avec les congés de ces personnes qui étaient en arrêt pendant la pandémie.
Réponse : Ce n'est pas le cas. L'État assume lui-même les coûts liés à ces absences. Le service du médecin du travail n'est pas outillé pour vérifier si les certificats d'arrêt de travail du médecin du traitant se justifient ou pas. Si la personne était obligée de rester chez elle parce qu'elle était vulnérable face au Covid, l'État n'était pas couvert pour ce genre de risque.

Programme K 03 *Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention*

L'écart constaté sur les charges de personnel est lié à la cellule Covid ainsi qu'à la campagne de vaccination.

La vaccination contre le Covid demeure dans une filière particulière qui est différente de celle des autres vaccins. La commande des doses de vaccination doit en effet passer par l'armée. Le canton doit ensuite distribuer auprès des différents professionnels de la santé les doses dont ils ont besoin. Ce système va changer lors du premier trimestre de l'année prochaine. Le canton a fait le choix d'intégrer ces montants de manière minimale dans le budget et de travailler surtout avec des crédits complémentaires. Au début de l'année 2022, la cellule Covid et les centres de vaccination fonctionnaient encore à plein régime.
Le nombre de centres de vaccination ouverts a bien entendu beaucoup varié au fil du temps entre la première vague de vaccination en 2021 et l'année 2022. L'année 2022 a marqué une décrue après la 4ème dose de vaccin et la plupart des centres ont fermé, car ils n'avaient plus d'activité. À la fin de l'année 2022, l'on trouvait encore quelques lieux qui offraient la vaccination, principalement des pharmacies.
Aujourd'hui, à l'exception des HUG, plus personne ne commande des doses de vaccins, car il n'y a plus de demande. Le canton commande à l'armée uniquement le nombre de doses dont il a besoin.

Questions des commissaires :

Question : à combien s'est élevé le dédommagement perçu par le groupe M3 ?
Réponse : Au total d'environ 800'000 francs versés en deux temps.

Questions : Comment expliquer le nombre d'infections au VIH soit en hausse (selon les indicateurs) ? Qu'en est-il des autres IST qui ne font pas l'objet d'un indicateur spécifique ?
Réponse : Le Département surveille toujours de très près l'évolution du VIH. Les variations ne sont pas inquiétantes, car elles restent très en dessous de la valeur maximale de l'indicateur. Le dispositif de test est efficace. Des actions de prévention sont mises en place et le Département espère qu'elles pourront atteindre les populations concernées. Genève a été un des premiers à atteindre les objectifs 90 / 90 / 90 (90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 90% de toutes les personnes infectées par le VIH et dépistées reçoivent un traitement anti-rétroviral durable ; 90% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée). Quant aux autres IST, l'évolution était très préoccupante il y a quelques années. L'évolution est moins préoccupante à l'heure actuelle, mais cela reste un axe important de la politique publique de santé.

Question : On observe un retour de la grippe aviaire en France avec des foyers inquiétants. Quelle est l'évolution de cette situation à Genève.
Réponse : Les décisions sont donc prises à l'échelon fédéral quant aux mesures qui doivent être prises. Genève est effectivement entouré de foyers. C'est au propriétaire de prendre les mesures et par conséquent, les coûts ne se répercutent pas sur charges de la santé. En 2022, des exercices ont été menés pour s'exercer à faire face des des épizooties sur le canton. La crainte est évidemment que ces maladies se transmettent par mutation à l'homme.

Questions : Comment sont instruits les courriers anonymes qui alertent sur des manquements et éventuels cas de maltraitances dans les EMS ? Sont-ils instruits comme une plainte ?
Réponse : A l'Etat, les courriers anonymes ne sont, en principe, pas traités. Les courriers anonymes relatifs à la situation au sein des EMS constituent une exception à laquelle le département est attaché. En effet, si des personnes âgées sont maltraitées, il faut que le courrier

soit traité quand bien même il s'agirait d'un courrier anonyme. Ces courriers sont gérés en fonction du type de dénonciations. Si ce sont des problèmes structurels, ce sont des équipes du Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) qui interviennent. Cette équipe est chargée du contrôle de santé au sein des établissements sanitaires. Si le courrier anonyme ne concerne que des questions administratives, alors le Département en informe le SAI. Chaque année, 4 ou 5 EMS sont contrôlés par le SAI. Le GRESI intervient désormais aussi dans les structures pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une réelle avancée pour la politique publique que d'avoir des contrôles de qualité dans les EPH au niveau des soins. Un contrôle de la qualité de l'approche socio-éducative en lien avec les soins est désormais aussi assuré par le GRESI.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

POLITIQUE PUBLIQUE L : ECONOMIE ET EMPLOI – COMPTES 2022

Rapport de la sous-commission

Séance du :
Mardi 16 mai 2023 – 10 h. 30 à 11 h. 30.

Lieu : Département de l'économie et de l'emploi, place de la Taconnerie 7.

Rapporteurs : M. GOLAY Roger (auteur du rapport), M. BENE Jacques

Assistent pour le département :
Mme FISCHER Fabienne, Conseillère d'Etat,
M. RITTER Dominique, Directeur financier (DEE)

Comptes 2022 – fonctionnement – programmes politiques publiques

Le Département de l'économie et de l'emploi dirige trois programmes, à savoir :

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (correspondant à l'activité de l'Office cantonal de l'emploi - OCE).

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (correspondant à l'activité de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail - OCIRT).

L04 Promotion économique et tourisme (correspondant à l'activité de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation – DG DERI).

Ces trois programmes ont été réunis en 2022, pour la première fois, sous la dénomination L.

Chiffres clés :

Le département de l'économie et de l'emploi représente le 1,39 % des dépenses de l'Etat.

Au niveau du budget 2022, la somme allouée était de 134'941 millions de CHF, les comptes 2022 représentent des dépenses pour la somme de 145'797 millions de CHF, soit une hausse de dépenses de 8 % (10'855 millions de CHF). Cet écart s'explique principalement par les « aides cas de rigueur » qui n'étaient pas prévisibles lors du budget 2022 du fait de la prolongation de la nouvelle ordonnance fédérale pour les aides aux entreprises. Toujours au niveau des comptes, par ce phénomène, on constate dans le cadre des revenus, une hausse de 21 millions de CHF en plus pour la L04 qui correspondent aux paiements de la Confédération des aides 2022 et des compléments d'aides (cas de rigueur) concernant 2021.

Au 31 décembre 2022, la politique publique L représentait 2,27 % du total des postes à l'Etat, soit 213 postes à l'OCE, 124 postes à l'OCIRT et 16 postes à la DGDERI.

M. RITTER nous informe que concernant la structure des charges de la politique L, il y a 40 % de charges de personnel et 56 % de charges de transfert (subventions aux entreprises, notamment les aides Covid et les aides aux personnes physiques au chômage).

A la demande d'un commissaire sur le suivi des aides Covid, M. RITTER répond qu'il reste pour 2023 deux ou trois dossiers en cours de finalisation. En revanche, il nous indique qu'au niveau des « cas de rigueur » que ceux-ci entrent dans la période de 5 ans de contrôle par rapport aux entreprises.

A ce sujet, Mme FISCHER nous explique qu'il faut retenir deux éléments. Le premier concerne le contentieux qui est extrêmement marginal, contrairement aux informations de la presse. Il y a actuellement entre 3 et 5 recours qui sont encore pendants alors que le taux de confirmation des décisions est de l'ordre de 90 %. Néanmoins, cela a des coûts en termes d'avocats, de procédures, etc.

Le deuxième élément concerne ledit contrôle qui va impliquer d'avoir des auxiliaires, des mandats externes, etc. Selon la Cheffe du département, tout ce processus a été supervisé par la Cour des comptes.

Un commissaire indique qu'il a été approché par des PME, notamment les cafetiers qui avaient sollicité une aide cantonale. Celle-ci accordée, ils se voient maintenant contraints de la rembourser alors qu'ils recommencent à refaire péniblement du bénéfice suite à la crise traversée. Ils n'auraient pas été avisés du remboursement de ces aides.

Mme Fischer répond que ce remboursement figure dans la loi et dans tous les documents adressés aux intéressés. En somme, tous étaient parfaitement informés. Elle a aussi eu vent de ces doléances infondées.

M. RITTER déclare que le Département traite ces cas avec souplesse et de nombreux arrangements se font.

Un commissaire indique encore que de nombreux cafetiers-restaurateurs passent par des fiduciaires pour gérer leur comptabilité et que celles-ci n'ont peut-être pas suffisamment informé leurs clients sur les modalités de cesdites aides.

L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Mme FISCHER a poursuivi, en 2022, le projet « Bonus-employabilité » qui offre une prime de 4'000.- CHF à l'engagement à durée indéterminée d'une personne demandeuse d'emploi et qui bénéficie des AIT (formation d'accompagnement au retour à l'emploi).

Un commissaire demande qu'elle est la durée d'engament minimum afin que l'employeur puisse jouir de cette somme.

Mme FISCHER répond : 13 mois.

Mme FISCHER indique que dans les points forts, nous trouvons encore dans son programme cantonal l'Espace NoLimit qui a été créé dans les locaux de l'OCE. Il s'agit d'un espace ouvert et géré par des professionnels qui offrent des ateliers informatiques, des conseils personnalisés ou simplement un espace où des personnes peuvent venir poser des questions. Cet espace permet à de nombreuses personnes à résoudre leurs problèmes informatiques. L'objectif est de lutter contre la fracture informatique.

D'autre part, deux formations certifiantes ont commencé soit, une formation AFP dans le secteur des soins et une autre qui vise la formation pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Une troisième formation est prévue dans le secteur de la logistique. Les services pour la réinsertion des demandeurs d'emploi ont fait un travail considérable autour de la prévention des sanctions.

Un commissaire souhaite savoir si la situation à l'OCE est toujours tendue.

Mme FISCHER répond par l'affirmative, d'autant plus que le nombre de fonctionnaires est fixé par Berne. Il y a donc cette problématique que quand le nombre de chômeurs se réduit, le nombre de conseillers se réduit également. La baisse du personnel est plus forte que la diminution des chômeurs.

Un commissaire observe tout de même qu'en 2021, le nombre de dossiers était de 149 par conseiller et aujourd'hui à 140. L'objectif fixé était à 145.

Mme FISCHER indique que la volonté du département est de passer à 136 dossiers. Ce qui reste lourd pour les conseillers en ORP.

Un commissaire s'interroge sur le taux d'absentéisme face à cette surcharge.

Mme FISCHER indique que le taux d'absentéisme était au mois de janvier inférieur à 7 %.

Un commissaire demande si ces postes sont bien financés par la Confédération.

M. RITTER répond que c'est la Confédération qui fixe les jauges et c'est aux cantons de devoir s'aligner pour respecter le budget.

Mme FISCHER informe que des suppléments de postes peuvent être financés par le canton.

Un commissaire demande combien de postes sont financés par le budget cantonal.

M. RITTER précise que les ORP sont 100 % fédérales. Qu'au 31 décembre 2022 sur 213 postes à l'OCE, il y en a 179 qui étaient financés au niveau fédéral et 33 postes pris en charge par le canton.

Un commissaire s'interroge sur le statut d'auxiliaire des employés qui sont engagés pour une durée de deux ans.

Mme FISCHER reconnait que cette situation peut être humainement difficile pour certains.

Un commissaire demande à Mme FISCHER si la Directive pour la préférence cantonale est toujours bien appliquée.

Mme FISCHER confirme et assure que le directeur de l'OCE, M. BARBEY applique avec attention ladite directive.

L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Mme FISCHER explique que l'année écoulée a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle LTVTC et de son règlement d'application, qui sont tous deux entrées en vigueur en novembre 2022. Cette loi a fait de nombreux et fructueux débats à la commission des transports du Grand Conseil. Elle est marquée essentiellement par la fin du bail à ferme et par la règlementation qui s'applique désormais de manière plus uniforme, aussi bien aux chauffeurs de taxi qu'aux chauffeurs VTC. Cette mise en œuvre s'est bien passée en précisant qu'il y a eu des recours tant contre la loi que contre le règlement. Les décisions de justice ont confirmé la validité des deux textes législatifs.

En matière de salaires minimums, les contrôles se poursuivent dans les entreprises. Les discussions ont bien avancé autour de la question des stages de réinsertion et des jobs d'été. Toutefois, il restera à finaliser cette question.

Un commissaire est d'accord sur la mise en œuvre du salaire minimum, mais considère qu'il serait cohérent de pouvoir engager une personne un ou deux mois afin de tester ses compétences et aussi de pouvoir aussi considérer la formation, notamment en ce qui concerne les stagiaires qui ne sont pas là pour produire autant qu'un employé fixe.

Mme FISCHER estime que si l'on s'aventure sur l'idée d'un salaire selon la productivité, cela va être compliqué. En revanche, des discussions sont en cours entre les partenaires sociaux sur cette question pour déterminer ce que l'on considère comme un stage ou non. Idem pour les jobs d'été limités à un mois et les emplois d'insertion.

Un commissaire relève qu'il est difficile pour certains employeurs de verser le salaire minimum pour essentiellement de la formation. Cette situation pourrait décourager des employeurs à engager des personnes qui veulent se former ou souhaitent un job d'été.

Mme FISCHER indique qu'il faudra poursuivre la discussion avec Mme BACHMANN sur cette question.

Mme FISCHER indique qu'en 2022, ils ont mis en place une consultation interdisciplinaire en matière de sécurité et santé du travail. Il s'agit d'un projet pilote mené conjointement avec le DSPS. C'est un projet novateur et considérablement intéressant. Il vise à la fois à offrir une consultation accessible aussi bien aux employeurs qu'aux salariés. L'objectif est également de permettre d'avoir plus de données sur cette thématique et d'avoir des ambassadeurs via les responsables RH ou les collaborateurs qui peuvent s'assurer de la bonne application de la règlementation à ce sujet. Les contrôles santé et sécurité au travail et de lutte contre le travail au noir sont renforcés, en particulier sur les chantiers. Elle ajoute que l'OCIRT a été très occupé par le traitement du dossier UBER.

Un commissaire demande où cela en est aujourd'hui.

Mme FISCHER répond que la décision de 2019, prise par M. POGGIA (interdiction d'Uber), a été suspendue pendant toute la procédure judiciaire, jusqu'à l'arrêt du TF de juin 2022, qui a donné raison à l'Etat de Genève dans cette décision et confirmé que les chauffeurs étaient des salariés. L'OCIRT a porté l'application de cette décision pour le passé. Reste la question des contrôles et de la légalité de la situation. Il se trouve que la situation actuelle ressortit de l'analyse de la Loi sur le service de l'emploi qui fixe un certain nombre de conditions. Les procédures judiciaires sont en cours et sur le fond pour déterminer si oui ou non ces entreprises sont assujetties à la loi, mais aussi sur la question du retrait de l'effet suspensif.

Mme FISCHER en vient à l'édiction d'un CTT pour l'assistance au sol à l'aéroport. Cela a permis de pacifier la situation dans les entreprises SwissPort et Dnata. Dans l'intervalle, Dnata n'a pas été renouvelée et ce sera une nouvelle entreprise.

Un commissaire demande si tous les problèmes sont réglés, car de nombreux textes parlementaires sont souvent déposés au GC.

Mme FISCHER répond que la CTT est une solution satisfaisante, car toutes les personnes sont protégées par des salaires minimaux conventionnels. Cela ne veut pas dire que toutes les divergences sont éteintes.

L04 – Promotion économique et tourisme

Mme FISCHER en vient à la L04, qui s'est caractérisée par le fait qu'ils ont eu des crédits supplémentaires pour développer des programmes d'accompagnements des PME dans différents domaines, dont celui de la transition vers la durabilité. Ils ont maintenu évidemment les aides cas de rigueur. Elle a également souhaité développer une politique soutenue en faveur du commerce local avec la création d'un observatoire du commerce en lien avec le DT, qui est un outil apprécié des commerçants pour pouvoir définir les meilleures localisations et aussi selon la population cible. Ils ont relancé le Prix du commerce. Cela a donné une certaine visibilité et ainsi une campagne de sensibilisation CEKELENO s'est concrétisée : campagne qui s'est faite uniquement sur les réseaux sociaux avec des humoristes genevois qui venaient présenter leur quartier en allant chez les commerçants. L'idée était de mettre en valeur la qualité des prestations offertes par les commerçants. Cette campagne a produit 700'000 vues sur les réseaux sociaux, donc elle a été très bien accueillie. De ce fait, elle va se poursuivre avec d'autres développements pour cette année.

Enfin, la Task Force Employabilité a rendu un rapport dans lequel figurent 28 recommandations assez concrètes. Ce groupe va se transformer en commission officielle qui va démarrer tout prochainement et va permettre de développer de manière plus durable une politique d'employabilité. Les membres sont en voie de nomination.

Un commissaire demande qui va faire partie de cette commission.

Mme FISCHER répond que les partenaires sociaux seront représentés. Ce sera présidé et vice présidé chaque année par un des deux partenaires sociaux et l'Etat (l'UAPG, la CGAS sont représentées, mais aussi les milieux de l'insertion, de la formation professionnelle continue, etc). Elle ajoute aussi que les départements concernés, le DIP et le DEE alterneront la présidence de manière qu'ils puissent pleinement s'investir. Une partie sera des membres nommés, d'autres seront des experts invités.

Un commissaire demande s'il va y avoir un PL pour cela. La réponse est négative.

Il demande si cela est très attendu par les PME.

Mme FISCHER répond que ce qui est attendu, c'est la politique d'employabilité. Notamment pour les secteurs qui connaissent une pénurie. Il y a également beaucoup d'enjeux sur les types de formation continue qui sont proposées.

Un commissaire demande, concernant la promotion du tourisme international, si le budget a été limité.

Mme FISCHER répond que le budget est du ressort de la Fondation de Genève Tourisme & Congrès.

Un commissaire demande alors s'ils subventionnent l'Office du tourisme.

M. RITTER explique qu'il y a eu une subvention pour deux ans en lien avec le Covid. Il y en avait eu pour 4,4 millions en 2021 et 2,2 millions de CHF en 2022 et qu'il n'y a plus de subvention en 2023.

Un commissaire demande si la situation économique de l'hôtellerie a retrouvé un bon essor.

Mme FISCHER répond que la situation va plutôt bien. Toutefois, il y a toujours la problématique des prix affolants lors des grands événements (par exemple le salon Watches & Wonders). Ils aimeraient faire comprendre aux hôteliers que quand le prix devient trop élevé, c'est un risque de départ de l'événement vers un autre lieu qui pourrait se produire.

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement Mme FISCHER, Conseillère d'Etat, pour son accueil, sa disponibilité et la clarté de sa présentation sur la politique publique L. Elle a répondu avec satisfaction à nos questions. Par la même occasion, nous remercions aussi tous ses collaborateurs pour leur engagement.

Comptes 2022

Politique publique L
Economie et emploi

16 mai 2023

Comptes 2022

- 146 millions de francs soit 1,39 % des dépenses de l'Etat

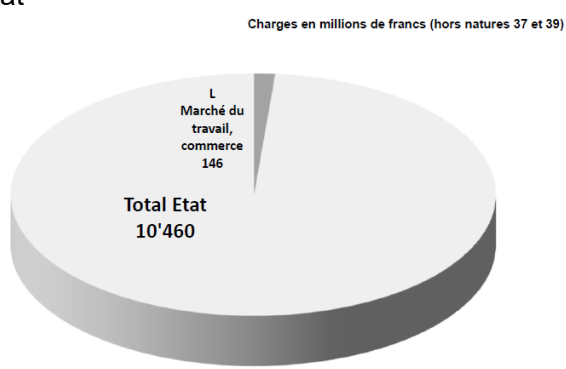

Comptes 2022

Répartition des charges par programmes en francs					
Programmes	**Descriptions**	**C2022**	**B2022**	**Var. en F**	**Var. en %**
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	87'892'901	95'426'802	-7'533'901	-7,9%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	21'472'048	21'998'860	-526'812	-2,4%
L04	Promotion économique et tourisme	36'432'162	17'515'844	+18'916'318	+108,0%
Totaux		**145'797'111**	**134'941'506**	**10'855'606**	**+8,0%**

Répartition des revenus par programmes en francs					
Programmes	**Descriptions**	**C2022**	**B2022**	**Var. en F**	**Var. en %**
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	31'217'125	36'898'137	-5'681'012	-15.4%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	10'619'375	12'916'068	-2'296'693	-17,8%
L04	Promotion économique et tourisme	26'432'406	5'293'888	+21'138'518	+399,3%
Totaux		**68'268'906**	**55'108'093**	**+13'160'814**	**+23,9%**

Comptes 2022

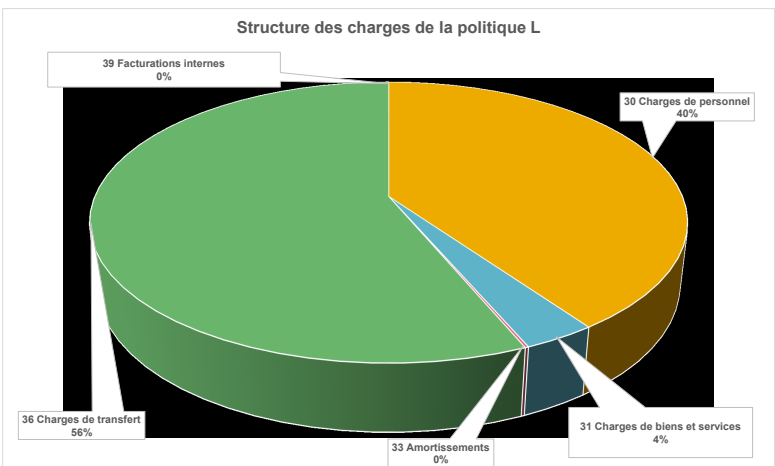

Comptes 2022

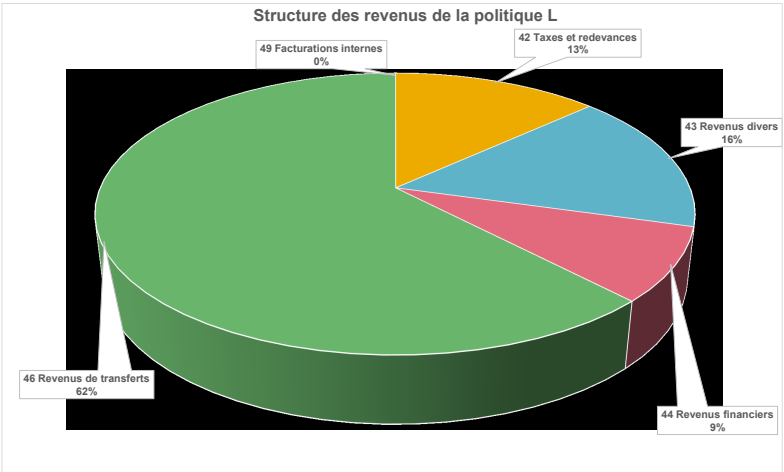

Comptes 2022

Répartition par programmes en ETP fixes					
Programmes	**Descriptions**	**C2022**	**B2022**	**Var. en ETP**	**Var. en %**
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	213.15	261.60	-48.45	-18.5%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	124.60	133.30	-8.70	-6.5%
L04	Promotion économique et tourisme	16.60	16.60	0.00	0.0%
Totaux		**354.35**	**411.50**	**-57,15**	**-13.9%**

Répartition par programmes en ETP Aux/AS					
Programmes	**Descriptions**	**C2022**	**B2022**	**Var. en ETP**	**Var. en %**
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	24.50	44.10	-19.60	-44.4%
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	12.60	3.75	+8.85	+106.6%
L04	Promotion économique et tourisme	13.90	3.90	+10.00	+256.4%
Totaux		**51.00**	**51.75**	**-0.75**	**-1.5%**

Au total, 405,35 ETP pour la politique L, soit 2,27 % de l'effectif total de l'Etat.

L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en francs	en %	prov. 2022	
CHARGES	**87'892'901**	**-7'533'901**	**-7.9%**	**95'426'802**	**85'520'153**
30 Charges de personnel	34'110'027	-6'194'759	-15.4%	40'304'786	35'947'446
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	980'859	-977'654	-49.9%	1'958'513	804'031
33 Amortissements du patrimoine administratif	60'157	-1	-0.0%	60'158	63'327
36 Charges de transfert	52'740'011	-359'334	-0.7%	53'099'345	48'696'709
39 Facturations internes	1'848	-2'152	-53.8%	4'000	8'641
REVENUS	**31'217'125**	**-5'681'012**	**-15.4%**	**36'898'137**	**31'800'784**
42 Taxes et redevances	1'007'276	-246'764	-19.7%	1'254'040	952'388
43 Revenus divers	1'004'626	944'886	1'581.7%	59'740	95'835
46 Revenus de transferts	29'205'224	-6'379'133	-17.9%	35'584'357	30'752'560
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-56'675'776**	**1'852'889**	**-3.2%**	**-58'528'665**	**-53'719'369**
Coût d'état-major	*-1'412'948*	*475'439*	*-25.2%*	*-1'888'387*	*-1'471'732*
Coût des prestations de moyens	*-6'337'063*	*2'255'296*	*-26.2%*	*-8'592'359*	*-6'938'832*
COÛT COMPLET	***-64'425'788***	***4'583'623***	***-6.6%***	***-69'009'411***	***-62'129'934***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22		Douzièmes	Compte 2021
		en ETP	en %	prov. 2022	
TOTAL POSTES	***237.65***	***-68.05***	***-22.26%***	***305.70***	***256.40***
ETP fixes	*213.15*	*-48.45*	*-18.52%*	*261.60*	*214.90*
ETP auxiliaires	*24.50*	*-19.60*	*-44.44%*	*44.10*	*41.50*

L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Points forts

- Poursuite du projet-pilote "Bonus-employabilité".
- Création de l'espace NoLimit pour accompagner les personnes sans accès à internet ou ne disposant pas des connaissances nécessaires.
- Démarrage de la formation certifiante 2022/2024 dans le secteur des soins.
- Prévention des sanctions : rappel des rendez-vous et des échéances par SMS.
- Introduction d'un droit d'être entendu avant de prononcer les sanctions.
- Démarrage du projet *Digitalizers*, qui vise à maintenir l'employabilité des personnes dont les métiers évoluent en raison de la transformation technologique (digitalisation des métiers).

Justifications des écarts

Nature 30 Charges de personnel (-68,05 ETP et -6'194'759 F).

- Part fédérale : mesures pour respecter l'enveloppe financière de la Confédération (-5,3 millions).
- Part cantonale : vacance de postes (-0,9 million).

Nature 31 Charges de biens et services (-977'654 F)

- Part fédérale : mesures pour respecter l'enveloppe financière de la Confédération (-0,4 million).
- Part cantonale : indemnités de procédures moins importantes (-0,6 million).

L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Justifications des écarts (suite)

Nature 36 Charges de transfert (-359'334 F).

- Allocations de retour en emploi (ARE) (-3,3 millions).
- Participation cantonale à la LACI (+2,8 millions)
- Emplois de solidarité (EDS) (-1,4 millions).
- Bonus employabilité (+1,7 million).
- Programme cantonal d'emploi et de formation (PCEF) (-0,2 million).

Nature 43 revenus divers (+944'886 F).

- Reprise la provision constituée en 2021 pour le financement des prestations RHT (loi 12989).

Nature 46 Revenus de transfert (-6'379'133 F).

- Diminution de l'enveloppe fédérale du SECO compte tenu de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi (-6,3 millions).

L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**21'472'048**	**-526'812**	**-2.4%**	**21'998'860**	**21'217'688**
30 Charges de personnel	19'909'235	-547'179	-2.7%	20'456'414	19'548'311
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	908'132	234'059	34.7%	674'073	927'274
33 Amortissements du patrimoine administratif	64'792	-38	-0.1%	64'830	53'744
36 Charges de transfert	582'518	-185'325	-24.1%	767'843	666'190
39 Facturations internes	7'371	-28'329	-79.4%	35'700	22'169
REVENUS	**10'619'375**	**-2'296'693**	**-17.8%**	**12'916'068**	**10'960'157**
42 Taxes et redevances	8'001'273	-2'604'345	-24.6%	10'605'618	8'580'848
43 Revenus divers	249'949	199'949	399.9%	50'000	210'189
46 Revenus de transferts	2'365'900	105'900	4.7%	2'260'000	2'163'544
49 Facturations internes	2'253	1'803	400.7%	450	5'577
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'852'673**	**-1'769'881**	**19.5%**	**-9'082'792**	**-10'257'530**
Coût d'état-major	*-824'705*	*120'361*	*-12.7%*	*-945'066*	*-800'332*
Coût des prestations de moyens	*-6'273'760*	*619'351*	*-9.0%*	*-6'893'111*	*-5'416'004*
COÛT COMPLET	***-17'951'138***	***-1'030'169***	***6.1%***	***-16'920'969***	***-16'473'866***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***137.20***	***0.15***	***0.11%***	***137.05***	***136.30***
ETP fixes	*124.60*	*-8.70*	*-6.53%*	*133.30*	*128.50*
ETP auxiliaires	*12.60*	*8.85*	*236.00%*	*3.75*	*7.80*

L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Points forts

- Mise en œuvre de la nouvelle LTVTC et de son règlement d'application (entrée en vigueur au 1er novembre 2022).
- Poursuite du déploiement des contrôles en matière d'application du salaire minimum genevois auprès des entreprises.
- Renforcement des contrôles en matière de sécurité et santé au travail (contrôles MSST) et de lutte contre le travail au noir.
- Consultation interdisciplinaire en santé du travail – projet pilote.
- Traitement du dossier de la société néerlandaise Uber B.V.
- Ediction d'un CTT pour l'assistance au sol à l'aéroport.

Justifications des écarts

Nature 30 Charges de personnel (+0,15 ETP et -547'179 F).

- Ecart dû au non dépensé sur les jetons de présence relatifs notamment à l'inspection paritaire des entreprises (IPE).

Nature 31 Charges de biens et services (+234'059 F).

- Ecart dû aux pertes et dotation aux provisions pour créances.

L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Justifications des écarts (suite)

Nature 36 Charges de transfert (-185'325 F).

- Diminution de la part des émoluments du Registre du commerce restitués à la Confédération.

Nature 42 Taxes (-2'604'345 F).

- Suspension du prélèvement en 2022 de la taxe annuelle LRDBHD (-3.1 millions).
- Absence de refacturation au Fonds LTVTC des salaires compte tenu de la suspension de la taxe d'usage accru du domaine public (-0,5 million).
- Augmentation du volume des émoluments du Registre du commerce (+0,9 millions).

Nature 43 Revenus divers (+199'949 F).

- Restitution par l'IFAGE pour les inscriptions aux examens en matière LRDBHD et LTVTC.

Nature 46 Revenus de transferts (+105'900 F).

- Augmentation des dédommagements de la Confédération (Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

L04 – Promotion économique et tourisme

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**36'432'162**	**18'916'318**	**108.0%**	**17'515'844**	**590'570'096**
30 Charges de personnel	4'618'317	1'026'525	28.6%	3'591'792	4'577'681
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'983'992	2'206'386	283.7%	777'606	24'015'979
33 Amortissements du patrimoine administratif	108'050	166	0.2%	107'884	108'089
36 Charges de transfert	28'721'215	15'682'653	120.3%	13'038'562	561'868'090
39 Facturations internes	589	589	-	-	257
REVENUS	**26'432'406**	**21'138'518**	**399.3%**	**5'293'888**	**463'746'331**
42 Taxes et redevances	18'926	-2'962	-13.5%	21'888	33'359
43 Revenus divers	9'778'205	9'506'205	3'494.9%	272'000	11'426'952
44 Revenus financiers	5'770'000	770'000	15.4%	5'000'000	5'897'512
46 Revenus de transferts	10'865'276	10'865'276	-	0	446'388'507
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-9'999'756**	**2'222'200**	**-18.2%**	**-12'221'956**	**-126'823'766**
Coût d'état-major	*-191'306*	*17'728*	*-8.5%*	*-209'034*	*-187'416*
Coût des prestations de moyens	*-797'779*	*420'541*	*-34.5%*	*-1'218'320*	*-1'279'607*
COÛT COMPLET	***-10'988'841***	***2'660'469***	***-19.5%***	***-13'649'310***	***-128'290'789***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***30.50***	***10.00***	***48.78%***	***20.50***	***29.40***
ETP fixes	*16.60*	*0.00*	*0.00%*	*16.60*	*15.50*
ETP auxiliaires	*11.00*	*10.00*	*1'000.00%*	*1.00*	*10.00*
ETP agents spécialisés	*2.90*	*0.00*	*0.00%*	*2.90*	*3.90*

L04 – Promotion économique et tourisme

Points forts

- Mise en œuvre de 13 mesures pour accompagner les PME dans leur transition vers la durabilité.
- Aide aux entreprises cas de rigueur basée sur les ordonnances fédérales.
- Mesures pour le commerce : création d'un observatoire du commerce, relance du Prix du commerce et campagne de sensibilisation Cekeleno.
- Task Force Employabilité : validation par le Conseil d'Etat du rapport assorti de 28 recommandations.

Justifications des écarts

Nature 30 Charges de personnel (+10 ETP et +1'026'525 F).

- Recours à des auxiliaires pour le traitement des dossiers d'aide aux entreprises pour cas de rigueur (crédits supplémentaires des 15 décembre 2021 et 11 mai 2022 pour 13 ETP et 1'136'000 F).
- Recours à des auxiliaires pour les actions du programme d'aide à la transition des entreprises (crédit supplémentaire du 2 mars 2022 pour 3 ETP et 330'000 F).

L04 – Promotion économique et tourisme

Justifications des écarts (suite)

Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+2'206'386 F).

- Recours à des mandataires pour le traitement des dossiers d'aide aux entreprises pour cas de rigueur (crédits supplémentaires des 15 décembre 2021 et 11 mai 2022 pour 1'100'000 F).
- Recours à des mandataires pour les actions du programme d'aide à la transition des entreprises (crédits supplémentaires du 2 mars 2022 pour 2'090'000 F).

Nature 36 Charges de transfert (+15'682'653 F).

- Dépassement dû principalement aux éléments suivants :
  - Aides en faveur des entreprises dans le cadre des cas de rigueur (13,4 millions);
  - Fondation pour le tourisme (loi 12728) (2.2 millions).

Nature 43 Revenus divers (+9'506'205 F).

- Ecart dû à la reprise de la provision constituée au 31 décembre 2021 pour les aides cas de rigueur en faveur des entreprises (9,5 millions).

L04 – Promotion économique et tourisme

Justifications des écarts (suite)

Nature 44 Revenus financiers (+770'000 F).

- Ecart dû à la part de bénéfice de la FTI au profit de l'Etat plus élevée que prévu.

Nature 46 Revenus de transferts (+10'865'276 F).

- Ecart dû à la participation de la Confédération pour le financement des mesures d'aide aux entreprises pour les cas de rigueur 2022.

Comptes 2022

Investissements

Répartition des investissements par catégorie et type
Dépenses totales 2022 : 0,8 millions (PB 2022 : 3,3 millions)

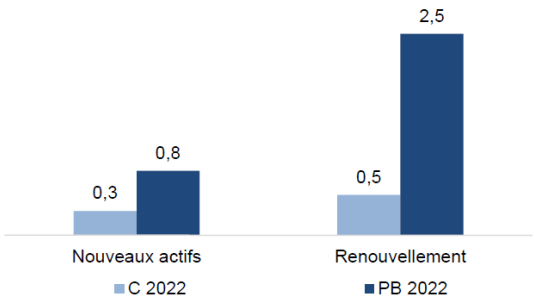

Comptes 2022

Crédits d'ouvrage

- Poursuite des développements de mise en conformité légale sur le système d'information du commerce (loi 10484).

Crédits de programme

- Réalisation de travaux de transformation pour l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
- Renouvellement des équipements, des véhicules et du mobilier des offices.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2022

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE M01-M02-M03 :

Département des Infrastructures
16 mai 2023

Commissaires : Marjorie de Chastonay
Jacques Béné

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Annexes : Synthèse des comptes 2022 : Powerpoint Politique publique M. Mobilité

Personnes auditionnées : M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat (DI), M. Cyril Arnold, Directeur financier (DI), M. David Favre, Directeur général (OCT – DI), Mme Caroline Gagliardi, Directrice RH (DI), M. Christian Gorce, Directeur général (OCGC – DI). M. Didier Leibzig, Directeur général (OCV – DI) et M. Alan Rosset, Directeur administratif et des grands projets (OCGC – DI).

Présentation : Programme M 01 Transport et mobilité

M. Favre : L'année 2022 comprend des restes d'impact de la crise Covid **pour les transports publics,** qui ont toutefois donné le tour. En effet, les TPG ont perdu plusieurs années de croissance en termes de fréquentation, mais sont à nouveau dans une bonne tendance et ont recouvré la fréquentation de 2019. Durant cette période, la mobilité douce a gagné des parts de marché.

Pour les transports publics, le **Léman express** a sauvé la mise. En effet, ce nouveau réseau RER transfrontalier est un succès plein. 50'000 passagers par jour avaient été fixés, et les chiffres du mois de mars dénotent 75'000 passagers. Des éléments ont été mis en place pour gérer les problèmes de capacité, et certains entreront en vigueur progressivement dès le mois de septembre 2023. Il y aura notamment l'arrêt de tous les trains RE des CFF sur l'ensemble des gares du Léman express, ce qui permettra d'avoir une fréquence de 10 min à toutes les haltes d'ici décembre 2024. Ce succès nécessite une gestion fine en termes d'accompagnement. Pour viser 100'000 passagers, il est essentiel de développer la capacité, en étudiant notamment les fréquences à certaines heures.

En matière de mobilité, les propositions ont été faites en lien avec **le plan climat cantonal renforcé**, qui vise à réduire d'ici 2030 de 40% le trafic individuel motorisé, **pour autant qu'il y ait une électrification du parc de 40%.** Beaucoup ont considéré qu'il s'agissait d'une mesure politique, mais il s'agit d'un simple calcul. Étant donné la situation et des émissions de CO2 de la mobilité, de la situation genevoise, des accords de Paris, du renforcement du plan climat et l'objectif de réduction des émissions de 60% d'ici 2030, il faut réduire le trafic de -40%. Il relève qu'il faut suivre cette voie. **De grands projets structurants de transport public se développent**, même si cela se fait plus lentement que prévu. Ils portent notamment sur des trams, routes et BHNS, qui sont en étude, en autorisation de construire ou proche de la mise en service. Pour le reste, les études se poursuivent, notamment en ce qui concerne le tram sur St-Julien, prévu en deux parties. Des discussions et complexités ont eu lieu avec la commune de

Perly et il y a bon espoir pour que cela soit résolu et que le projet avance rapidement. Les procédures pour le tram des Nations avancent bien, sachant qu'il est nécessaire d'attendre l'ouverture de la route des Nations pour démarrer le chantier du tram.

Quatre projets de loi majeurs ont été votés par le Parlement :

1. Le premier projet de loi porte sur **un crédit de CHF 350 millions pour l'électrification du parc des TPG.** Il ne s'agit pas seulement du remplacement des bus diesel, mais également de l'accompagnement des nouveaux projets, avec l'acquisition de nouveaux trams et matériel (notamment la ligne, les nouvelles lignes de trams et de BHNS). Avec les nouvelles technologies, l'électrification pourra être réalisée d'ici 2030, y compris pour les lignes de campagne.
2. Dans ce contexte, toujours en lien avec le plan climat, un second projet de loi a été voté et concerne **le développement futur du réseau de trams.** Le réseau achève le réseau radioconcentrique actuel, en permettant de desservir de manière optimale le cœur de Genève, la première couronne et son pendant français. Ce n'est toutefois pas suffisant pour accompagner la croissance des transports publics. En attendant la deuxième étape du Léman Express en 2050, il faut travailler sur de nouvelles lignes de tram, de ceintures. C'est pour cette raison que **des crédits ont été demandés et acceptés par le Grand Conseil dans le cadre du PL 13192, afin de financer des études.**
3. Le troisième projet de loi est une **demande de crédits d'étude pour accélérer le développement d'une future diamétrale nord-sud et** permettre d'arriver à temps à Berne pour obtenir des crédits de construction en 2030. En effet, il y aura en 2030 le prochain programme ferroviaire pour l'horizon 2040-2050.
4. Le quatrième projet de loi concerne **des crédits d'étude importants pour développer 100 km d'axes forts vélos,** avec des ressources. Le projet va pouvoir démarrer pour accompagner la croissance de la petite reine à Genève.

M. Favre : Durant l'année 2022, un travail a également été réalisé **sur le stationnement**. Un **nouveau plan d'action du stationnement**, adopté en 2023 par le Grand Conseil, a été développé avec la volonté de travailler sur la **question des macarons**, notamment professionnels, et sur la question du **stationnement sur fonds privés**. Il cite notamment une pression des milieux immobiliers, qui disposent d'un nombre trop important de places vides, ce qui a un coût élevé. Il est également essentiel de traiter le stationnement à destination dans les entreprises, qui est d'environ 100'000 places actuellement. Ces places sont gratuites ou tarifées à bas coût. Ces places ont un effet immédiat et n'encouragent pas l'utilisation de modes de déplacement alternatifs. Pour mieux travailler avec les entreprises et les milieux économiques, l'encouragement à des plans de mobilité d'entreprise a été développé. Un écolabel a notamment été lancé en la matière, et comprend pour le moment une dizaine d'entreprises.

M. Favre aborde ensuite la **mise en œuvre de la LMCE**, qui a fait l'objet d'une attention particulière durant la législature, avec une feuille de route et des mesures. Il exprime une certaine satisfaction quant à l'état d'avancement des mesures, même si cela a pris plus de temps que prévu. Il fait le lien avec la **mise en service de la ceinture urbaine**, avec notamment l'ouverture de l'axe Nations-Charmilles (carrefour Rue de la Servette / Rte de Meyrin). **Le U lacustre** a pu être amélioré en termes de fluidité du trafic automobile, tout en améliorant la circulation cyclable. Une série de mesures doivent être prises pour décourager le trafic de transit au centre-ville, en lien avec cette mesure. Dans ce contexte, le Grand Conseil a adopté une **loi d'investissement, dans le but de requalifier le Pont de Lancy d'ici 2029-2030**, à travers un ouvrage en dénivelé.

Il cite ensuite la conceptualisation et la publication des arrêtés en lien avec **la nouvelle stratégie de vitesse, en lien avec l'assainissement du bruit routier.** Cette stratégie est actuellement bloquée par six recours, toutefois, le travail devant être fait en la matière a été mené.

Questions générales :

Q (PLR) : Il aborde **le plan de stationnement sur fonds privé.** Il a cru comprendre qu'un règlement est en discussion et ne fait pas l'unanimité. Personnellement, il le trouve trop rigide quant aux différentes options que pourraient avoir les promoteurs et les investisseurs, par rapport à la question de la problématique du stationnement sur fond privé. Il lui semble qu'il y a encore des questions du DT à ce sujet. Le plan de stationnement impose 20% de moins dans les projets, toutes zones confondues, y compris pour places deux-roues motorisés. Il pense que cela pose un réel problème, car c'est sur fonds privé. S'il n'y a pas de base légale pour stationner sur fonds public pour des scooters en dehors des cases prévues, il précise que sur fonds privé c'est beaucoup plus compliqué. **R (M. Dal Busco) : Le plan est à présent bouclé.** Le règlement est en phase de passer devant le Conseil d'Etat et est programmé pour être adopté avant le 30 mai. **Concernant le règlement du stationnement sur fonds privé, il est clair que le stationnement est clé dans la politique de la mobilité. Concernant les deux-roues motorisés,** un développement important de ce mode de transports a eu lieu entre 2010 et 2020. Aujourd'hui, on observe une stabilisation de 60'000 véhicules immatriculés, avec un taux de croissance de 0,16%. Il met cela sur le fait que ce mode de transport s'est hypertrophié à Genève, alors que les autres villes de Suisse ont une présence de deux-roues motorisés infiniment plus petite. Personnellement, il pense qu'au-delà des difficultés à circuler à Genève, ce développement découle surtout d'une tolérance, voire d'un laxisme, vis-à-vis de ce mode de transport. De l'ordre a été mis à ce niveau, de manière satisfaisante. Il relève que **4'000 places de parking sur voirie ou en ouvrage ont été créées.** Encore aujourd'hui, un nombre important de places créées (payantes) ne sont pas utilisées. En effet, les gens sont réfractaires à payer des places pour deux-roues motorisés. La problématique se retrouve sur fonds privés.

Il cite ensuite la prévision d'une réduction d'environ 20% de tous les taux, aussi bien pour les voitures que les deux-roues motorisés. Le taux de places pour voitures dans les quartiers est actuellement deux fois inférieur à celui des deux-roues motorisés. La réduction de 20% ne se fait donc pas au détriment des deux-roues motorisés. Il ajoute que cette modification du règlement n'a pas de répercussions immédiates, mais des répercussions différées, dans une dizaine d'années. Pour atteindre les objectifs fixés pour 2030, il est indispensable de diminuer les prestations kilométriques de 40%. Il est donc également logique de prévoir une diminution de 20% du nombre de places. S'il devait y avoir un transfert modal des voitures aux deux-roues motorisés, il n'y a aucun problème pour convertir des places de stationnement voiture en place deux-roues motorisés. En effet, cela se fait sans besoin d'autorisation de construire. Une politique volontariste dans ce domaine est cohérente et va dans le sens des orientations globales. Il précise ensuite que les deux-roues motorisés sont les modes de déplacement les plus accidentogènes et posent le plus de problèmes en matière de protection contre le bruit. Si on regarde les émissions relatives de ces véhicules (par rapport aux voitures, aux kilomètres parcourus et au nombre de personnes transportées par véhicule), les émissions unitaires sont supérieures à celles des voitures. Il ne faut pas brimer particulièrement les deux-roues motorisés, mais il ne faut pas non plus le favoriser.

Q (PLR) : Le DT est-il d'accord avec ce règlement, dans son état actuel ? R (M. Dal Busco) : Il confirme. Il y a dix ans, certains constructeurs voulaient deux places de parking par appartement. Actuellement, ces mêmes constructeurs demandent une réduction des ratios de places, car leur coût est élevé et elles ne sont pas valorisées. Il ajoute ensuite que le DT est parfaitement aligné sur les ratios, qui sont calibrés subtilement. Il s'agit de ratios minimums et que rien n'empêche d'en faire moins. Il précise que jusqu'en 2015, il n'y avait pas de ratio minimum pour les deux-roues motorisés. **R (M. Favre) :** Il ajoute que **ce règlement a été travaillé en collaboration très étroite avec le DT.** Pour la question des vélos, l'objectif est de répondre à la demande croissante, mais il ne s'agit pas que tous les rez des immeubles deviennent des vélos-stations. Il y a également l'objectif de créer des vélos-stations mutualisés dans les quartiers, sur domaine privé ou public. Le nouveau règlement prévoit également des éléments importants en termes d'électromobilité. Pour les questions des quartiers, il s'agit de régulation et de contrôle.

Rien n'empêche de transformer des places non occupées en sous-sol, en place deux-roues par exemple.

Q (PLR) : Lorsque ce n'est pas prévu au départ, ce n'est pas la même chose. En termes de rentabilité, on sait qu'il est possible de mettre deux à trois scooters par place voiture. Or, les locataires de ces places ne sont pas d'accord de les payer pour cela. **Dans le cadre de plans financiers contrôlés par l'Etat, la modification devient compliquée.** Il n'y a pas suffisamment de souplesse dans l'application des règles. Il a cru comprendre que la carte des zones n'est pas modifiée. **R (M. Favre) :** Il explique que la carte des zones a été modifiée.

Q (PLR) : S'il y a un transfert modal, cela peut fonctionner. Toutefois, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de places de scooter sur fonds privé que les gens ne vont plus utiliser ce moyen de transport. Trois places de vélos par appartement est un nombre trop élevé. **R (M. Dal Busco) :** Il comprend la préoccupation du député PLR. Il faut se projeter sur un horizon de dix ans et le souhait est de réaliser une mutation de la mobilité d'ici-là. Il s'agit d'une contrainte pour atteindre les objectifs climatiques.

Q (PLR) : Les investisseurs vont devoir gérer des problèmes de stationnement sur fonds privé, car il n'y aura pas suffisamment de places de stationnement. **R (M. Dal Busco) :** Il souligne qu'il s'agit de taux minimum.

Q (PLR) : Ce sont les logements qui financent une partie de la place de parking. Louer une place au coût réel, au prix de revient, **ce serait plus cher que ce qui figure dans les plans financiers. R (M. Dal Busco) :** Il y a certainement un problème de valorisation de ces places dans les plans financiers et il s'agit d'un autre sujet. Un investisseur achetant un immeuble de rendement le fait lorsqu'il est sûr que des gens occupent les appartements. Les habitants vont choisir d'y habiter en fonction de leurs besoins. L'investisseur va donc acheter un produit qui correspond au marché, et une régulation va se faire. Il s'agit de taux minimum, et si le promoteur estime que les taux sont trop bas, il y a la possibilité de les modifier. Il constate surtout des demandes d'abaissement des taux, afin d'avoir davantage de souplesse. **R (PLR) :** Les promoteurs n'ont pas la vision d'exploitation à 20 ou 30 ans.

Q (Ve) : Les **scooters** sont infernaux car leur bruit dérange, et l'on constate une augmentation du nombre d'immatriculations. Elle souhaite faire le lien avec la **question du bruit.** Est-ce que les **recours sur la stratégie de vitesse auront un impact sur des projets et sur la stratégie**. Qu'en est-il des aménagements cyclables ? **R (M. Dal Busco) :** La procédure devant la justice a pour effet de **ralentir la mise en œuvre**. Il ne peut pas entrer dans les questions de détail à ce sujet. Ils se sont posé la question de l'éventuel retrait des arrêtés. **44 des 45 communes ont approuvé la stratégie de vitesse**, étant donné qu'elles font face à un certain nombre de problèmes, dont les traversées de village. Ces projets ne peuvent pas avancer non plus. Le fait d'avoir choisi de réaliser un arrêté d'envergure implique le fait que certains projets, qui ne sont pas contestés, ne peuvent pas aller de l'avant pour le moment.

Q (Ve) : Sur **l'aide financière de Berne** par rapport au **phonoabsorbant**, les budgets accordés vont-ils bientôt prendre fin ? Beaucoup misent sur le phonoabsorbant alors qu'il s'agit d'une mesure qui est onéreuse, et qui doit être renouvelée. **R (M. Gorce) :** La **stratégie vitesse est complémentaire à ce qui est fait pour le phonoabsorbant. L'un ne peut pas remplacer l'autre.** Sur de nombreux tronçons, les revêtements phonoabsorbants ne permettent pas de respecter les seuils. **La stratégie vitesse est donc nécessaire.** Il y a aussi d'autres mesures, telles que les parois antibruit, qui peuvent être mises en place de manière restrictive. Cette technique est notamment peu utilisable en ville. La stratégie vitesse est actuellement gelée par les recours. Toutefois, cela n'a pas empêché de continuer à poser des revêtements phonoabsorbants et de **percevoir des subventions de la Confédération** pour ces derniers. Les subventions sont négociées sur plusieurs années. A présent, il n'y a plus de délai de fin des subventions. Ce qui peut réduire, c'est l'effort souhaité par la Confédération en matière financière. En effet, cette dernière décide de l'enveloppe qu'elle octroie au Canton et aux Communes pour

l'assainissement du bruit, **mais il n'y a plus de date butoir en ce qui concerne les subventions fédérales.** Il ajoute que la question des revêtements se poursuit, avec le renouvellement de revêtements plus anciens et il y a un bon taux d'avancement sur les routes cantonales. L'effort se poursuivra dans les années à venir. **La question de la stratégie vitesse bloque la suite des études d'assainissement.** Il s'agit essentiellement d'aspects d'études et d'aspects juridiques sur la finalité de l'assainissement.

Q (Ve) : Il y a un seuil de 40% de véhicules électriques, pour atteindre les objectifs du plan climat cantonal. Les scooters sont-ils inclus dans les véhicules électriques ? **R (M. Favre) :** Il confirme. Les scooters c'est compliqué, car il y a actuellement peu de scooters électriques. Il s'agit plutôt du vélo 45 km/h.

Q (Ve) : Elle demande la réalisation d'un parallèle avec l'électrification des TPG. **R (M. Dal Busco) :** Le pourcentage de 40% de décarbonation du trafic individuel motorisé est ambitieux, mais calé sur l'évolution du marché. Il relève une part importante de véhicules électriques sur le marché actuel. L'idée du projet initial de modification de la taxation des véhicules à moteur est de réaliser un accompagnement. Les 40% représentent une estimation, qui s'inscrit dans la trajectoire et cela permet d'identifier un autre type d'effort à réaliser, afin d'atteindre les -60% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Il y a l'obligation d'accompagner. Il faut que le nombre de kilomètres parcourus en véhicules individuels motorisés puissent être réduit de 40%. Cet objectif est difficilement atteignable, et il y aura une peine à traduire cela dans de nouvelles offres de transport d'ici à 2030. La différence avec les TPG, c'est qu'il s'agit d'un acte volontariste. Un effort est demandé au contribuable, afin d'accélérer cette mutation. Cela est également fait à titre exemplatif. **Les CHF 350 millions permettent de financer la moitié. Il serait également possible de soutenir massivement les privés. R (M. Leibzig) :** Le marché évolue dans le bon sens pour l'électrification, qui dépendra de nombreux critères. Cela dépendra également d'investisseurs qui investiront dans la possibilité de recharger les voitures. Il s'agit d'un projet ambitieux, qui donne un axe politique et une direction. **Le Covid a freiné la situation, avec notamment le renforcement de la mobilité individuelle**. Il n'y a pas seulement un seul facteur. Finalement, il n'y a plus d'avenir pour le moteur à combustion. Il faut réfléchir à comment alimenter les véhicules électriques pour tout le monde.

Q (Ve) : La question se pose aussi en lien avec **l'approvisionnement énergétique.** Y a-t-il des craintes par rapport à cela ? **R (M. Leibzig) :** Il relève que la problématique s'est déjà posée notamment pour le Léman express. Il s'agit d'un autre débat et il ne pense pas être qualifié pour s'exprimer à ce sujet. **Q (Ve) :** Comme on mise beaucoup sur ce sujet, il est tout de même important de se poser la question. **R (M. Favre) :** Pour accélérer et **mieux coordonner la vision globale de l'électromobilité, une taskforce a été mise en place avec le DT. Cette dernière réunit les trois offices concernés, ainsi que les SIG, la Fondation des Parkings et la Ville de Genève et réalise un accompagnement.** La discussion actuelle porte sur comment encourager les propriétaires d'immeubles et les régies à entrer en matière pour l'installation de **bornes mutualisées**. Il y a actuellement beaucoup de problèmes à ce niveau et il s'agit d'un enjeu important. Le DT est en train de revoir l'ensemble de sa politique de subventionnement des bornes électriques. L'idée est de favoriser les installations collectives et de travailler sur les équipements électriques, avec des **subventions incitatives plus fortes**. La Confédération a mis en place des réflexions sur l'électromobilité et il existe également des guides. L'avenir n'est pas d'équiper l'ensemble du domaine public. Tout le monde s'accorde à dire qu'équiper 10 à 20% des places c'est suffisant, pour autant que la gestion se fasse correctement. Des rencontres ont notamment lieu avec les milieux immobiliers, pour les sensibiliser à cette question.

Justification des écarts :

M. Arnold aborde la justification des écarts pour le programme M 01. **Par rapport au budget, le résultat est détérioré d'environ CHF 19 millions.** Ce montant est essentiellement lié aux TPG, et est couvert par un crédit supplémentaire. Dans le détail en p**age 7, il aborde la nature 30 en relevant un alignement par rapport au budget en douzième provisoire.** La commission des finances avait accordé cinq postes à l'OCT, toutefois, ces derniers n'ont majoritairement pas pu être pourvus, en raison des difficultés à trouver les bons profils sur le marché de l'emploi. A ce jour ils ont tous été recrutés, toutefois, il évoque une réelle difficulté à trouver le bon personnel pour compléter la dotation de l'office. Il aborde ensuite **la nature 36, avec un dépassement de 21,5 millions.** Il s'agit essentiellement des TPG, avec l'accord de deux crédits supplémentaires par la commission des finances (crédit impératif pour l'offre de transports 2022 et crédit supplémentaire Covid).

Indicateurs :

M. Favre : Il relève que la **saturation du trafic** est passée de 5h30 à 5h13, ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'un indicateur dénué de sens.

M. Dal Busco cite également la **croissance de la population**. Le taux de 75'000 personnes sur le Léman Express découle notamment d'une meilleure desserte dans le passage aux frontières. Il évoque également une augmentation dans le grand Genève et dans le potentiel de génération du trafic, de 14'000 habitants. Cette augmentation correspond à environ 60'000 nouveaux déplacements. Dans ce contexte, cet indicateur montre une progression. Des résultats pourront être atteints dans le cas où le transfert modal pourra être accéléré. **L'engorgement, encore important, est préjudiciable pour l'activité économique.** Le seul moyen d'améliorer la situation est de libérer les routes des personnes ayant des alternatives à disposition. Il faut donc travailler à accélérer la mise en place de ces alternatives.

M. Dal Busco : En générant des capacités et de la facilité, cela crée une offre supplémentaire qui génère de la demande. Cela vaut d'ailleurs pour les transports en commun. Ce qui est important c'est que les capacités générées permettent d'augmenter les capacités plutôt que les restreindre. Pour l'augmentation des pistes cyclables, des surfaces ont été soustraites au transport individuel motorisé. Cela a eu pour effet d'augmenter l'attractivité et la part modale des vélos. Toutefois, cela ne se traduit pas des durées de congestion en augmentation.

M. Favre : Pour le secteur d'Annemasse, il y a un effet d'entraînement global. En effet, le Léman express, la voie verte ainsi que le tram d'Annemasse ont du succès. Ainsi, on circule mieux et le trafic n'est pas revenu au taux d'avant la pandémie. Il faut également tenir compte de l'effet télétravail. En ce qui concerne les pistes cyclables, il y a 4,5 km plutôt que 9 km. Il explique que la réalisation en termes de nombre de kilomètres est plus élevée que ce qui était prévu. En effet, 70 km d'aménagements cyclables ont été réalisés, alors que 50 km étaient prévus.

Présentation : Programme M 02 Infrastructures routières et de transports

M. Gorce aborde les projets d'importance. Il cite le **projet de la route des Nations**, en chantier depuis quelques années. Les travaux devaient se terminer cette année, toutefois, la coordination avec le projet GeniLac a entraîné le report de la mise en service à l'année prochaine. Les travaux de génie civil du tunnel sont terminés et les travaux en cours concernent les équipements d'exploitation et de sécurité.
Concernant le tram de Saint-Julien, la mise en service se fera à la fin de cette année, avec la première étape jusqu'à la zone industrielle de Plan-les-Ouates. La deuxième étape du tram dépend de la délivrance de l'autorisation de construire. Ce projet est attendu avec intérêt, en termes de réalisation, car cela permettra de finaliser cette ligne de transports publics qui répond

à ce qui a été discuté en matière de transfert modal. Il y aura certainement des recours, car un certain nombre de propriétaires se sentent lésés. Cela risque de retarder la mise en service et la réalisation des travaux et cela se retrouve dans les **indicateurs de réalisation des investissements**.
La fin des travaux de la route des Nations permettra également la réalisation du tram des Nations. L'autorisation n'a pas encore été délivrée, toutefois, le risque de recours est jugé moindre, par rapport à celui du tram de Saint-Julien. Ensuite, il cite l**es travaux de requalification de la traversée de Bellevue, sur la route de Lausanne.** Il s'agit de la dernière étape des travaux d'aménagement de la route de Suisse réalisés à Versoix puis Genthod. Ce projet permettra d'améliorer la mobilité douce, de végétaliser une bande centrale avec la plantation d'arbres, et ainsi d'apaiser la traversée de Bellevue.
Il y a également le **BHNS de Veyrier**, qui a commencé avec les premiers travaux.
Il cite d'autres projets en cours d'étude, tels que **le boulevard des Abarois, le barreau de Montfleury et la requalification du quai de Cologny.**

En termes d'investissement, la pose des enrobés phonos absorbants a été poursuivie. **La réalisation du crédit de renouvellement** a également bien avancé, pour l'entretien et la maintenance des infrastructures. Il évoque un **léger dépassement sur l'année, sur ce crédit qui couvre plusieurs années.** L'équilibre nécessaire sera réalisé, afin de rester dans le crédit qui a été voté. Il évoque un besoin important en termes de maintien et de renouvellement des infrastructures. Il rappelle que cela concerne notamment la **maintenance des voies de trams**. La quantité de km de rails a été augmentée, ce qui implique davantage d'entretien à réaliser. Ce dernier est **délégué aux TPG, mais financé par l'Etat** à travers ce crédit de renouvellement. Il évoque un bon taux de réalisation sur le crédit de renouvellement, un peu moins bon sur les autres investissements notamment en matière de transports publics. Ces projets ont été retardés et il espère qu'ils pourront aller de l'avant, afin de réaliser ces investissements dont on a besoin afin d'atteindre les ambitions en matière de transfert modal.

Questions :

Q (Ve) : Elle a une question générale **par rapport aux douzièmes.** Quel impact sur la politique publique M, de manière générale ? **R (M. Arnold) :** U**n certain nombre de crédits impératifs, voire supplémentaires, ont permis de tenir les objectifs. Toutefois, les crédits ont été obtenus en mars, ce qui a créé un décalage. En termes budgétaires, l'obtention de ces crédits entraîne une quasi-équivalence avec le projet de budget 2022 déposé par le Conseil d'Etat. R (M. Rosset) :** Le fait d'avoir obtenu ces **crédits de fonctionnement** plus tard a ralenti l'activité des deux offices. Le budget d'investissement n'étant pas lié à l'adoption du budget en tant que tel, mais plutôt à l'adoption de crédits d'investissement. En matière de **crédits d'investissement**, les budgets nécessaires pour avancer étaient disponibles. **R (M. Arnold) :** Il l y a un **taux de réalisation d'investissement brut de 80%.** Ce sont les bâtiments qui ont fait baisser la moyenne du taux de réalisation global des investissements de l'Etat. **R (M. Gorce) :** Le cas du tram de Saint-Julien par exemple est un projet en matière d'investissement. Ce dernier ne peut pas démarrer tant qu'il n'y a pas d'autorisation de construire qui est délivrée. De ce fait, les investissements qui sont liés ne peuvent pas être réalisés tant que le projet ne démarre pas.

Q (Ve) : Est-ce bloqué à cause des recours ? **R (M. Gorce) :** Ce sont les discussions, les demandes de modification et les oppositions, formulées dans le cadre de la procédure. Il y a d'abord une enquête publique, accompagnée de la possibilité de faire opposition. Un dialogue s'instaure entre les opposants et l'Etat, dans le but d'essayer de lever les oppositions. Ensuite, l'Office fédéral des transports délivre l'autorisation de construire et les opposants peuvent encore faire recours au Tribunal contre la décision de l'OFT. La situation actuelle est à cette étape. Il ajoute qu'il y a également un renversement dû aux orientations en matière de changement climatique, qui ont dû être intégrées dans certains projets. Cela a induit un questionnement de certains projets, ce qui prend du temps dans la phase d'étude et nécessite des négociations avec certains acteurs.

Q (Ve) : Elle aborde **l'aéroport**, et plus particulièrement le redémarrage. **R (M. Dal Busco) : L'Aéroport de Genève s'est trouvé dans une situation de crise majeure en 2021-2022 avec un déficit cumulé de CHF 220 millions**, avec une augmentation de son taux d'endettement et une fonte des fonds propres. L'objectif du Conseil d'Etat est de permettre à l'aéroport de reconstituer ses fonds propres, raison pour laquelle **la part de bénéfice 2022 revenant à l'Etat a été abaissée à 25% (au lieu de 50%). R (M. Arnold) :** C'est exceptionnellement pour l'année 2022 que le Conseil d'Etat a accepté de déroger. **R (M. Dal Busco) :** L'objectif est de **reconstituer les fonds propres et de diminuer l'endettement.** De plus, l'aéroport n'a **pas eu besoin d'utiliser la ligne de crédit de CHF 200 millions, votée par le Grand Conseil. R (M. Arnold) :** Le **bénéfice de l'aéroport fait que le programme M 02 est meilleur que prévu**. Cette rétrocession de bénéfice à l'Etat n'était pas prévue au budget. L'aéroport a dû emprunter à plusieurs reprises durant la crise sanitaire. L'emprunt de 300 millions contracté par l'aéroport en début de crise est arrivé à échéance et l'aéroport devra le renouveler. L'objectif de leur laisser 25% de bénéfice supplémentaire (15 millions) est d'éviter à l'aéroport de devoir remprunter la totalité, ceci dans le but de diminuer leur endettement.

Comptes 2022

Politique publique M Mobilité

Audition du 16 mai 2023

Fonctionnement 2022

M Mobilité
Descriptif de la politique publique

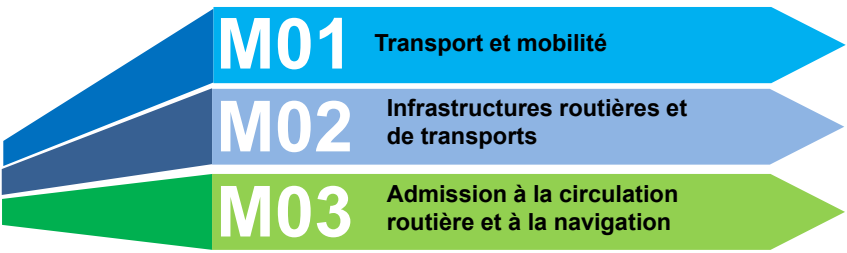

M01 Transport et mobilité

- L'année 2022 a été influencée par les conséquences économiques de la crise sécuritaire en Ukraine. Agilité et résilience au sein des offices.
- Adoption des projets de lois en faveur des mesures du Plan climat cantonal renforcé.
- Les projets prioritaires 2022 s'articulent autour de 3 axes :

1. Développer et renforcer l'offre de transports publics
    - Poursuite des études pour les trams ZIPLO-Saint-Julien et Nations ainsi que pour de nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (BHNS)
    - Adoption par le Grand Conseil de la loi d'investissement 13059 en faveur de la participation du canton à l'électrification du parc de véhicules des Transports publics genevois
    - Adoption par le Grand Conseil de la loi d'investissement 13192 pour le financement des études des prochaines étapes de développement du réseau de transports collectifs à l'horizon 2030

M01 Transport et mobilité

- Projets prioritaires 2022 autour de 3 axes (suite) :

2. Développer les infrastructures ferroviaires et routières et concrétiser les projets d'agglomération
   - Démarrage des travaux d'aménagement pour l'extension souterraine de la gare Cornavin
   - Adoption par le Grand Conseil de la loi d'investissement 13176 pour le financement des études de la diamétrale ferroviaire nord/sud
   - Poursuite de la concrétisation des mesures des projets d'agglomération
   - Adoption par le Grand Conseil de la loi d'investissement 13182 relative à la mise en œuvre du projet d'agglomération de quatrième génération
   - Etudes sur le développement Genève-Sud

3. Mise en œuvre de la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)
   - Feuille de route de la LMCE et déploiement de la stratégie vitesse
   - Adoption par le Grand Conseil de la loi d'investissement 12814 pour le financement des études liées à la requalification de la moyenne ceinture dans le secteur du pont de Lancy
   - Adoption par le Grand Conseil de la loi d'investissement 13061 pour le financement des études liées au développement d'axes forts vélos d'intérêt cantonal

M01 Transport et mobilité

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**395'506'327**	**19'969'562**	**5.3%**	**375'536'765**	**388'083'392**
30 Charges de personnel	14'922'529	-46'085	-0.3%	14'968'614	14'673'521
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'086'059	408'710	7.2%	5'677'349	6'049'144
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'871'769	-249'218	-3.1%	8'120'987	7'149'266
34 Charges financières	2'596'351	-1'116'149	-30.1%	3'712'500	2'649'047
36 Charges de transfert	361'996'021	21'521'297	6.3%	340'474'724	355'630'058
38 Charges extraordinaires	1'968'933	-595'058	-23.2%	2'563'991	1'916'237
39 Facturations internes	64'666	46'066	247.7%	18'600	16'120
REVENUS	**10'846'648**	**947'524**	**9.6%**	**9'899'124**	**9'051'409**
42 Taxes et redevances	102'010	31'702	45.1%	70'308	86'586
43 Revenus divers	3'748'203	1'250'654	50.1%	2'497'549	2'814'188
44 Revenus financiers	6'429'000	-378'000	-5.6%	6'807'000	5'626'569
46 Revenus de transferts	566'035	41'768	8.0%	524'267	524'067
49 Facturations internes	1'400	1'400	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-384'659'679**	**-19'022'038**	**5.2%**	**-365'637'641**	**-379'031'983**
Coût d'état-major	*-257'847*	*49'887*	*-16.2%*	*-307'734*	*-258'389*
Coût des prestations de moyens	*-4'581'971*	*-122'213*	*2.7%*	*-4'459'758*	*-4'637'355*
COÛT COMPLET	***-389'499'497***	***-19'094'364***	***5.2%***	***-370'405'133***	***-383'927'727***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***96.10***	***0.30***	***0.31%***	***95.80***	***94.40***
ETP fixes	*87.90*	*-4.90*	*-5.28%*	*92.80*	*88.80*
ETP auxiliaires	*1.30*	*1.30*	-	-	*0.50*
ETP agents spécialisés	*6.90*	*3.90*	*130.00%*	*3.00*	*5.10*

M01 Justification des principaux écarts

31- **Charges de biens et services** : +0.4 mio (+7.2%)
- Dépassement relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre de la LMCE entièrement couvert par le crédit impératif et par le crédit supplémentaire en lien avec les reports de crédits, accordés par la Commission des finances, les 2 mars et 11 mai 2022.

34- **Charges financières :** -1.1 mio (-30.1%)
- Charges d'intérêt liées à la recapitalisation partielle de la FPTPG.

36- **Charges de transfert** : +21.5 mios (+6.3%)
- TPG (+24.2 mios): mise en place de l'offre TPG 2022 (+8.9 mios) et conséquences financières de la crise sanitaire (+15.3 mios). Ce dépassement est entièrement couvert par le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances le 8 juin 2022;
- Diminution de la subvention au GLCT suite au report du financement de 2 lignes de bus (-1.3 mio);
- Prise en charge par les CFF de la totalité de la perte de recettes "COVID-19" (-1.3 mio);

38- **Charges extraordinaires :** -0.6 mio (-23.2%)
- Baisse de l'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation partielle de la FPTPG.

43- **Revenus divers** : +1.3 mio (+50.1%)
- Activation des charges de personnel en baisse suite au retard de certains projets d'investissement (-0.4 mio);
- Dissolution de la provision CFF en lien avec les effets COVID-19 (+1.7 mio).

44- **Revenus financiers** : -0.4 mio (-5.6%)
- Baisse de la part au bénéfice de la fondation des parking en lien avec la nouvelle politique de stationnement des parkings de l'Etat (-0.3 mio);
- Diminution des produits issus de la location de canalisations (-0.1 mio).

M01 Indicateurs 2022

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Actions en faveur des transports publics						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019 (en valeur relative)	Efficacité	N/D	+11.6%		+21.3%	2024
2. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h13	5h30	5h28	5h30	2023
3. Actions en faveur de la mobilité douce						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+4.5km	+9km	+30.8km	+50km	2023
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	Pas de campagne en 2022	+1'000 vélos	-6100 vélos	+5'000 vélos	2023
4. Actions en faveur du stationnement						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	67%	81%	61%	88%	2023
5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)						
5.1 Taux de réalisation des mesures LMCE	Efficacité	N/D	55%		83%	2023
6. Communication avec les usagères et usagers						
6.1 Taux de satisfaction de l'application	Efficacité	92%	90%		92%	2023

Les valeurs manquantes 2022 des indicateurs 1.1 et 5.1 sont désormais connues:
- Indicateur 1.1: +8.2%
- Indicateur 5.1: 69%

M02 Infrastructures routières et de transports

Projets prioritaires 2022

- Poursuite de la construction des infrastructures de transports publics et ferroviaires
  - Fin des travaux de gros œuvre de la route des Nations
  - Poursuite des travaux du tramway de Saint-Julien (tronçon Palettes-ZIPLO)
  - Accompagnement des études tram et de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS)
  - Suivi de la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60)

M02 Infrastructures routières et de transports

- Poursuite de la concrétisation des projets d'agglomération et déploiement des plans d'action pour la mobilité douce
  - Poursuite des travaux de la requalification de la route de Lausanne à Bellevue
  - Poursuite des études du boulevard des Abarois, du barreau de Montfleury et de la requalification du quai de Cologny
  - Poursuite de la mise en œuvre des plans d'action pour la mobilité douce notamment sur la route de Peney et sur la route de Jussy
  - Suivi des études relatives à l'élargissement de l'autoroute existante (pilotées par l'OFROU)
- Entretien et exploitation du patrimoine des routes cantonales

M02 Infrastructures routières et de transports

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**119'566'730**	**3'307'870**	**2.8%**	**116'258'860**	**119'675'899**
30 Charges de personnel	20'963'584	193'974	0.9%	20'769'610	20'408'669
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'277'811	3'072	0.0%	11'274'739	11'440'946
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'376'020	509'195	1.1%	45'866'825	47'441'226
36 Charges de transfert	38'658'716	333'030	0.9%	38'325'686	37'874'333
37 Subventions redistribuées	2'252'805	2'252'805	-	-	2'448'157
39 Facturations internes	37'794	15'794	71.8%	22'000	62'569
REVENUS	**75'348'684**	**20'007'652**	**36.2%**	**55'341'032**	**57'486'992**
42 Taxes et redevances	14'851'073	-53'631	-0.4%	14'904'704	14'294'411
43 Revenus divers	2'680'921	-474'005	-15.0%	3'154'926	2'606'636
44 Revenus financiers	16'875'083	16'875'083	-	0	-
46 Revenus de transferts	37'724'490	1'058'338	2.9%	36'666'152	37'129'904
47 Subventions à redistribuer	2'252'805	2'252'805	-	-	2'448'157
49 Facturations internes	964'313	349'063	56.7%	615'250	1'007'883
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-44'218'046**	**16'699'782**	**-27.4%**	**-60'917'828**	**-62'188'907**
Coût d'état-major	*-362'231*	*59'400*	*-14.1%*	*-421'631*	*-359'381*
Coût des prestations de moyens	*-5'115'061*	*-122'828*	*2.5%*	*-4'992'233*	*-5'479'572*
Coûts répartis	*22'311*	*22'311*	-	-	*23'491*
COÛT COMPLET	***-49'673'027***	***16'658'665***	***-25.1%***	***-66'331'692***	***-68'004'369***

POSTES

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***169.60***	***4.80***	***2.91%***	***164.80***	***164.80***
ETP fixes	*161.60*	*-2.20*	*-1.34%*	*163.80*	*161.30*
ETP auxiliaires	*4.30*	*4.30*	-	-	*2.50*
ETP agents spécialisés	*3.70*	*2.70*	*270.00%*	*1.00*	*1.00*

M02 Justification des principaux écarts

30- **Charges de personnel** : +0.2 mio (+0.9%)

- Dépassement couvert par les crédits impératifs et supplémentaire en lien avec l'allocation "vie chère" accordés par la commission des finances du Grand Conseil, respectivement les 2 mars et 30 novembre 2022.

31- **Charges de biens et services** : +0.0 mio

- Hausse des indemnisations liées au CEVA et frais d'avocat relatif au projet d'investissement de la requalification de la route de Suisse (+0.5 mio);
- Diminution des achats de sel, vêtements, machines, véhicules et divers matériels (-0.3 mio);
- Baisse des consommations d'eau et d'électricité, et gestion de la quantité de déchets sur le domaine public cantonal inférieure aux prévisions (-0.2 mio).

36- **Charges de transfert** : +0.3 mio (+0.9%)

- Participation à l'entretien des routes de la ville de Genève supérieure aux prévisions en raison du renchérissement basé sur l'indice suisse des prix à la construction (+0.4 mio);
- Surestimation au budget de l'amortissement des subventions d'investissement (-0.1 mio).

43- **Revenus divers** : -0.5 mio (-15.0%)

- Activation des charges de personnel en baisse suite au retard de certains projets d'investissement (-0.5 mio).

44- **Revenus financiers** : +16.9 mios

- Suite à la reprise des activités aéroportuaires, la part au résultat de l'AIG est à nouveau encaissée (+15.4 mios):
- Plus-value constatée suite à un remaniement parcellaire entre l'Etat et les CFF au niveau de la halte de Chambésy (+1.4 mio).

46- **Revenus de transferts** : +1.1 mios (+2.9%)

- Diminution des prestations refacturées à l'organisation inter-cantonale SIERA suite au transfert de tâches supplémentaires liées à l'entretien des routes nationales (-0.3 mios);
- Hausse des versements fédéraux relatifs aux droits d'entrée sur les carburants et à la RPLP (+1.3 mio);
- Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération et des communes (+0.03 mio).

M02 Indicateurs 2022

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	80%	80%		85%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien.	Efficacité	4.1	3.8		3.8	2023
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	100%	80%	84%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	88%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	96%	80%	95%	80%	2024
3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	144	110	136	143	2024

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

- ***Projets prioritaires 2022***

➢ L'accès aux prestations via internet et la dématérialisation des documents demeurent des priorités pour l'OCV. Les objectifs principaux consistent à faciliter les demandes via un guichet virtuel 24h/24 et d'éviter à la population les déplacements pour l'obtention d'une prestation, tout en garantissant un service public et un niveau de qualité répondant aux exigences du législateur fédéral et à la satisfaction des citoyens.

➢ Grâce à l'octroi de ressources humaines supplémentaires, limitées dans le temps, l'OCV a pu en 2022 engager et former des experts de la circulation afin d'éviter l'augmentation du retard pour les voitures de tourisme et amorcer une diminution du retard pour les motocycles.

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en francs	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
CHARGES	**16'219'563**	**-590'146**	**-3.5%**	**16'809'709**	**17'010'069**
30 Charges de personnel	13'718'948	-263'046	-1.9%	13'981'994	13'757'678
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'449'836	-331'476	-11.9%	2'781'312	3'202'483
33 Amortissements du patrimoine administratif	39'161	3'758	10.6%	35'403	35'909
39 Facturations internes	11'619	619	5.6%	11'000	13'999
REVENUS	**24'707'833**	**-2'654'803**	**-9.7%**	**27'362'636**	**25'926'025**
42 Taxes et redevances	24'010'920	-2'639'216	-9.9%	26'650'136	25'270'848
43 Revenus divers	143	143	-	-	225
46 Revenus de transferts	673'370	-36'630	-5.2%	710'000	654'702
49 Facturations internes	23'400	20'900	836.0%	2'500	250
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**8'488'270**	**-2'064'657**	**-19.6%**	**10'552'927**	**8'915'956**
Coût d'état-major	*-237'050*	*36'819*	*-13.4%*	*-273'869*	*-242'262*
Coût des prestations de moyens	*-4'947'363*	*213'058*	*-4.1%*	*-5'160'421*	*-7'369'568*
COÛT COMPLET	***3'303'856***	***-1'814'781***	***-35.5%***	***5'118'637***	***1'304'125***

	Compte 2022	Variations C22-12èmes 22 en ETP	Variations C22-12èmes 22 en %	Douzièmes prov. 2022	Compte 2021
TOTAL POSTES	***115.83***	***1.62***	***1.42%***	***114.21***	***112.53***
ETP fixes	*111.03*	*-3.18*	*-2.78%*	*114.21*	*108.53*
ETP auxiliaires	*4.80*	*4.80*	-	-	*4.00*

M03 – Justification des principaux écarts

30- **Charges de personnel** : -0.3 mio (-1.9%)

- Difficultés de recrutement, vacance de certains postes en cours d'année et variation du solde de jours de congés non pris.

31- **Charges de biens et services**: -0.3 mio (-11.9%)

- Dotation à provision pour débiteurs douteux dépendante de l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs.

42- **Taxes et redevances** : -2.6 mio (-9.9%)

- Baisse conséquente des émoluments relatifs aux contrôles techniques des véhicules, aux permis de conduire et aux décisions administratives de retrait de permis.

M03 – Indicateurs 2022

	Type indicateur	C22	PB22	C21	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	16	15	14	12	2024
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	7	9	9	7	2024
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	22	23	20	60	2026

Investissements 2022

M Mobilité

Dépenses 2022 = 197.5 millions

Principaux nouveaux actifs :

- Réseau de tramways et bus : 78.4 millions
- Projets d'agglomération : 7.3 millions
- Plan d'actions du réseau routier : 49.3 millions
- Etudes et réalisation du réseau ferroviaire : 4.2 millions

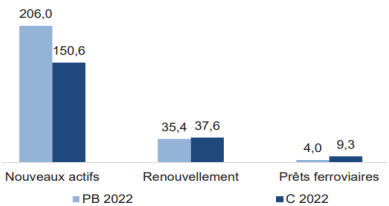

M Mobilité

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2021	Projet de Budget 2022	Comptes 2022	% crédit	Variation C-PB 2022
M – MOBILITÉ						
5 Dépenses d'investissement	**3'469'407'627**	1'576'201'149	245'372'174	**197'841'765**	6%	-47'530'409
6 Recettes d'investissement	**294'861'000**	88'949'447	24'500'000	**28'630'480**	0%	4'130'480
Investissements Nets	**3'174'546'627**	1'487'251'702	220'872'174	**169'211'285**	5%	-51'660'889
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**2'750'274'322**	777'396'842	205'987'760	**150'863'791**	5%	-55'123'969
6 Recettes d'investissement	**283'861'000**	84'624'525	22'300'000	**26'163'369**	9%	3'863'369
Investissements Nets	**2'466'413'322**	692'772'317	183'687'760	**124'700'422**	5%	-58'987'338
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT – 2						
5 Dépenses d'investissement	**190'760'305**	80'877'197	35'384'414	**37'647'713**	20%	2'263'299
6 Recettes d'investissement	**11'000'000**	4'324'922	2'200'000	**2'467'111**	22%	267'111
Investissements Nets	**179'760'305**	76'552'275	33'184'414	**35'180'602**	20%	1'996'188
PRETS FERROVIAIRES - 4						
5 Dépenses d'investissement	**528'373'000**	717'927'110	4'000'000	**9'330'261**	2%	5'330'261
Investissements Nets	**528'373'000**	717'927'110	4'000'000	**9'330'261**	2%	5'330'261

ANNEXE 2

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 12 mai 2023

Bureau du Grand Conseil
Mme Céline Zuber-Roy
Présidente
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Examen des comptes 2022 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2022. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). La commission souhaite connaitre l'évolution de ces postes par rapport aux 5 années précédentes.
2. Elle souhaite connaitre les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département et sur les 5 dernières années. La même information est posée pour les entités du périmètre de consolidation.
3. En ce qui concerne le taux d'absence, la commission souhaite savoir la répartition de l'absence par tranche d'âge et par département.
4. En termes de mobilité professionnelle, la commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2022.
5. La commission souhaite connaitre le nombre d'engagements de nouveaux cadres dans les différents états-majors des départements depuis septembre 2022. Elle souhaite également connaitre le nombre de cadres d'états-majors qui ont été remplacés depuis septembre 2022 (suite à un départ). La réponse devra être ventilée par département.
6. La commission souhaite avoir des informations sur la (future) situation professionnelle des chefs de cabinet dont les magistrats sont sortants et/ou non réélus.
7. La commission souhaite connaitre le pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office.
8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.
9. La commission souhaite savoir combien il y a de photocopieurs (mopieurs notamment), respectivement le nombre de contrats de location, ainsi que la consommation de papier. La réponse devra être ventilée par département.
10. Dans la même logique que la question précédente, la commission souhaite savoir combien il y a de véhicules à l'Etat (en pleine propriété et/ou en leasing). Elle aimerait savoir la proportion entre les véhicules diesels et électriques. La réponse sera ventilée par département.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses à ces questions transversales au plus tard le **mercredi 21 juin 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.

Alberto Velasco
Président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Présidence du Grand Conseil

Genève, le 8 juin 2023

Commission des finances
Monsieur Aberto Velasco, président
Hôtel de Ville
Genève

Examen des comptes 2022 – questions transversales

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Pour faire suite à votre lettre du 12 mai dernier, le Bureau du Grand Conseil vous adresse ci-dessous les réponses relatives au Grand Conseil.

Question 1
Il n'y a pas de poste dévolu à la communication au sein du Secrétariat général du Grand Conseil.

Question 2 à 8
Les réponses devraient être intégrées dans la réponse globale établie par l'Office du personnel de l'Etat, sachant que la question 6 ne concerne pas le Grand Conseil.

Question 9
La réponse sera intégrée dans la réponse globale de la CCA.

Question 10
Le Secrétariat général du Grand Conseil dispose d'un vélo électrique pour les déplacements professionnels de ses collaborateurs.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, nos salutations distinguées.

Laurent Koelliker
Sautier

Céline Zuber-Roy
Présidente du Grand Conseil

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3970 1211 Genève 3 Téléphone 022 327 97 00 Téléfax 022 327 97 19

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 12 mai 2023

Conseil d'Etat
Hôtel de Ville
Genève

Examen des comptes 2022 - questions transversales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2022. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). La commission souhaite connaitre l'évolution de ces postes par rapport aux 5 années précédentes.
2. Elle souhaite connaitre les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département et sur les 5 dernières années. La même information est posée pour les entités du périmètre de consolidation.
3. En ce qui concerne le taux d'absence, la commission souhaite savoir la répartition de l'absence par tranche d'âge et par département.
4. En termes de mobilité professionnelle, la commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2022.
5. La commission souhaite connaitre le nombre d'engagements de nouveaux cadres dans les différents états-majors des départements depuis septembre 2022. Elle souhaite également connaitre le nombre de cadres d'états-majors qui ont été remplacés depuis septembre 2022 (suite à un départ). La réponse devra être ventilée par département.
6. La commission souhaite avoir des informations sur la (future) situation professionnelle des chefs de cabinet dont les magistrats sont sortants et/ou non réélus.
7. La commission souhaite connaitre le pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office.
8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.
9. La commission souhaite savoir combien il y a de photocopieurs (mopieurs notamment), respectivement le nombre de contrats de location, ainsi que la consommation de papier. La réponse devra être ventilée par département.
10. Dans la même logique que la question précédente, la commission souhaite savoir combien il y a de véhicules à l'Etat (en pleine propriété et/ou en leasing). Elle aimerait savoir la proportion entre les véhicules diesels et électriques. La réponse sera ventilée par département.

Grand Conseil • Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 • Case postale 3970 • 1211 Genève 3 • ge.ch/grandconseil
Contact : Tél. 022 327 91 47 • Fax 022 327 97 19 • raphaël.audria@etat.ge.ch • Secrétaire scientifique

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses à ces questions transversales au plus tard le **mercredi 21 juin 2023**.

Par ailleurs, et comme par le passé, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les questions n°2, 7 et 8, soient transmises à l'ensemble des entités concernées (du périmètre de consolidation) et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission ; les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'expression de ma parfaite considération.

Alberto Velasco
Président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 21 juin 2023

Le Conseil d'Etat

5546-2023

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur Alberto Velasco
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : examen des comptes 2022 – questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen des comptes 2022, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, le 12 mai dernier, un courrier relatif aux questions transversales. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat et, en annexe, les réponses des entités du périmètre de consolidation.

1. ***La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). La commission souhaite connaitre l'évolution de ces postes par rapport aux 5 années précédentes.***

Chancellerie d'Etat

2.2 ETP sur la communication opérationnelle
0.5 ETP sur la communication institutionnelle
2.7 ETP au total
Aucun changement durant toute la législature

Département des finances et des ressources humaines (DF)

	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
Communication Etat-major	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9
Communication opérationnelle	0.6	0.6		0.8	0.8
Total ETP communication DF	**2.4**	**2.4**	**1.8**	**2.6**	**2.7**

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

	2018	2019	2020	2021	2022
Chargé d'information et communication	0	0.8	0.8	0.8	0.8
Autres fonctions de communication	3.35	2.55	2.55	2.55	2.5
Total ETP communication SG - DIP	**3.35**	**3.35**	**3.35**	**3.35**	**3.3**

Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Office	Service	Statut	2018	2019	2020	2021	2022
DGS	Service du Pharmacien Cantonal	Auxiliaire mois				1	
	SMC - Crise	Auxiliaire mois			1.8	1.9	2
Total DGS					1.8	2.9	2
OCD	Direction Générale - Communication	Auxiliaire mois	0.8	0.8	0.8		
		Fixe	1	1	1	1.8	1.8
Total OCD			1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
OCPM	OCPM-Communication	Fixe	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Total OCPM			0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
OCPPAM	Etat-major cantonal de conduite	Fixe		1	1	1	1
Total OCPPAM				1	1	1	1
POLICE	CPOL - Presse et relations publiques	Auxiliaire mois	1				
		Fixe	2.8				
		Policier	2				
	CPOL - Service communication et relations publiques (SCRP)	Auxiliaire mois		1			
		Fixe		2	3	3	2
		Policier		3	3	3	3
Total POLICE			5.8	6	6	6	5
SG	Etat-Major	Fixe		1	1	1	1
	Secrétariat Général du DS	Fixe	1				
	SG - Communication	Fixe		1.7	1.7	2	1.7
Total SG			1	2.7	2.7	3	2.7
Total général			9.4	12.3	14.1	15.5	13.3
	L'effectif 2018 disponible dans SIRH correspond au DS, est exclu le personnel SG du DES						

Il convient de relever que les ETP indiqués pour le compte de la direction générale de la santé (DGS) correspondent aux postes utilisés lors de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Département du territoire (DT)

	2018	2019	2020	2021	2022
Stratégique	1.5	1.5	1.1	1	1
Opérationnelle	7.6	7.8	7.7	6.6	6.6
Total ETP Communication DT	**9**	**9.2**	**8.8**	**7.6**	**7.6**

Département des infrastructures (DI)

	2018	2019	.2020	2021	2022
SG[1]	2	2	2	2	2
OCT – OCGC – OCV – Pol Pub M Mobilité	4.6	4.6	4.6	4.6	3.8
OCBA	0	0	0	0	1
OCSIN[2]	1.8	2	2	2	2
Total ETP communication DI	**8.4**	**8.6**	**8.6**	**8.6**	**8.8**

1) 1 ETP attribué à la communication politique institutionnelle et 1 ETP attribué à la communication interne
2) en 2022 + 1 auxiliaire, en remplacement d'un congé maternité

Département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Pour les années 2021 et 2022, il y a au DEE 1 ETP pour la communication d'Etat-Major et 2,5 ETP pour la communication opérationnelle.

Département de la cohésion sociale (DCS)

01.06.2018 : à sa création, DCS n'avait aucun poste fixe pourvu dans le domaine de la communication
21.01.2019 : prise de fonction d'un SGA communication **0.9 ETP** (PP B)
01.01.2020 : création d'une fonction de chargée ou chargé d'information et communication **0.8 ETP** à l'OCCS (PP D)
01.10.2021 : création d'une fonction de chargée ou chargé d'information et communication **1 ETP** au SPC (PP C)
Total à fin 2022 : **2.7 ETP**

2. ***Elle souhaite connaitre les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département et sur les 5 dernières années. La même information est posée pour les entités du périmètre de consolidation.***

Compte tenu de plusieurs réorganisations de départements intervenues il y a 4 et 5 ans, la comparabilité n'est pas possible pour ces années. L'évolution des effectifs est donnée ici pour les 3 dernières années.

		2020	2021	2022
CHA	Employé et fonctionnaire (administratif)	120	120	120
	Agent spécialisé	3	3	3
	Auxiliaire	39	37	35
	Stagiaire et apprenti	5	4	3
DF	Employé et fonctionnaire (administratif)	1'150	1'136	1'134
	Agent spécialisé	6	6	7
	Auxiliaire	21	27	26
	Stagiaire et apprenti	29	28	32
DIP	Employé et fonctionnaire (administratif)	2'634	2'673	2'700
	Fonctionnaire enseignement secondaire	3'574	3'601	3'575
	Fonctionnaire enseignement primaire	2'631	2'658	2'655
	Maître(sse) en formation secondaire	137	128	116
	Chargé(e) d'enseignement	789	834	986
	Agent spécialisé	19	23	17
	Auxiliaire	1'221	1'353	1'280
	Remplaçant et vacataire	3'428	3'732	3'767
	Suppléant	202	210	281
	Stagiaire et apprenti	463	449	473
DSPS	Employé et fonctionnaire (administratif)	1'852	1'513	1'538
	Police-Détention	2'167	2'178	2'154
	Ouvrier	4	4	4
	Agent spécialisé	17	20	17
	Auxiliaire	706	923	761
	Stagiaire et apprenti	66	47	43
DT	Employé et fonctionnaire (administratif)	746	753	755
	Ouvrier	14	13	12
	Agent spécialisé	16	16	14
	Auxilaire	28	23	37
	Stagiaire et apprenti	20	37	31
DI	Employé et fonctionnaire (administratif)	1'153	1'164	1'178
	Ouvrier	80	83	82
	Agent spécialisé	8	11	15
	Auxiliaire	39	31	43
	Stagiaire et apprenti	49	46	41
DEE	Employé et fonctionnaire (administratif)	31	415	416
	Agent spécialisé	4	7	6
	Auxilaire	3	59	49
	Stagiaire et apprenti	1	13	16
DCS	Employé et fonctionnaire (administratif)	400	440	464
	Agent spécialisé	10	10	10
	Auxiliaire	504	506	520
	Stagiaire et apprenti	14	17	18
SEC-GC	Employé et fonctionnaire (administratif)	27	27	28
	Auxiliaire	14	14	13
	Stagiaire et apprenti	-	1	1
PJ	Employé et fonctionnaire (administratif)	696	695	705
	Magistrat	153	152	155
	Agent spécialisé	1	1	1
	Auxiliaire	180	227	262
	Stagiaire et apprenti	15	16	17

Remarque : les catégories de personnel des juges prud'homme, des juges assesseurs et des membres de commission ne figurent pas dans ce décompte.
Concernant les travailleurs temporaires (intérimaires), l'information à disposition concerne les montants facturés en CHF reportés dans le tableau ci-dessous.

	2'020	2'021	2'022
DIP	285'477	357'772	599'934
DSPS	123'096	113'473	180
DI	-	7'126	40'144

3. En ce qui concerne le taux d'absence, la commission souhaite savoir la répartition de l'absence par tranche d'âge et par département.

Département	Tranche d'âge	Maladie	Accident	Global
Chancellerie d' Etat	20 - 29	2.29%	0.26%	2.55%
	30 - 39	2.69%	0.06%	2.75%
	40 - 49	2.90%	0.28%	3.19%
	50 - 59	3.36%	0.73%	4.09%
	60 - 69	3.28%	0.14%	3.42%
Département des finances et des ressources humaines	20 - 29	6.78%	0.23%	7.01%
	30 - 39	5.15%	0.28%	5.44%
	40 - 49	6.49%	0.30%	6.79%
	50 - 59	6.07%	0.98%	7.05%
	60 - 69	10.31%	0.95%	11.26%
Département de l'instruction publique, formation et jeunesse	20 - 29	4.58%	0.33%	4.92%
	30 - 39	6.16%	0.43%	6.58%
	40 - 49	5.22%	0.73%	5.95%
	50 - 59	5.86%	0.87%	6.73%
	60 - 69	7.65%	0.88%	8.53%
Sécurité, Population et santé	19 et -	0.93%	0.00%	0.93%
	20 - 29	4.53%	1.62%	6.15%
	30 - 39	6.40%	2.27%	8.66%
	40 - 49	6.90%	1.98%	8.88%
	50 - 59	7.69%	1.69%	9.38%
	60 - 69	12.38%	1.16%	13.54%
Département du territoire	19 et -	0.00%	0.00%	0.00%
	20 - 29	4.85%	0.27%	5.12%
	30 - 39	4.28%	0.31%	4.59%
	40 - 49	3.87%	0.53%	4.39%
	50 - 59	4.71%	1.22%	5.93%
	60 - 69	4.44%	0.98%	5.42%
Département des infrastructures	19 et -	0.55%	0.00%	0.55%
	20 - 29	3.56%	0.89%	4.46%
	30 - 39	3.28%	0.48%	3.76%
	40 - 49	4.35%	0.30%	4.65%
	50 - 59	4.47%	0.89%	5.36%
	60 - 69	8.37%	1.97%	10.34%
Département de l'économie et de l'emploi	20 - 29	15.09%	0.00%	15.09%
	30 - 39	5.55%	0.19%	5.74%
	40 - 49	6.88%	0.11%	6.99%
	50 - 59	6.66%	0.62%	7.28%
	60 - 69	10.48%	0.92%	11.39%
Département de la cohésion sociale	20 - 29	3.80%	0.30%	4.10%
	30 - 39	4.74%	0.43%	5.16%
	40 - 49	6.34%	0.62%	6.97%
	50 - 59	10.66%	1.27%	11.93%
	60 - 69	10.06%	1.40%	11.46%
Secrétariat général du Grand Conseil	30 - 39	1.48%	0.00%	1.48%
	40 - 49	0.67%	0.00%	0.67%
	50 - 59	1.25%	4.19%	5.45%
	60 - 69	1.10%	0.00%	1.10%
Pouvoir judiciaire	20 - 29	8.00%	1.10%	9.09%
	30 - 39	6.15%	0.38%	6.53%
	40 - 49	7.05%	0.74%	7.78%
	50 - 59	8.25%	0.63%	8.89%
	60 - 69	6.43%	0.40%	6.83%

4. En termes de mobilité professionnelle, la commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2022.

Département	Nombre de personnes	Nouvellement au bénéfice de ce statut en 2022
CHA	4	1
DF	33	9*
DIP	48	27
DSPS	43	7
DT	7	0
DI	58	1
DEE	8	1
DCS	5	2
PJ	10	0

A noter que les personnes nouvellement au bénéfice de ce statut en 2022 sont intégrées dans la statistique globale (i.e. elles sont comptabilisées également dans la colonne Nombre en personnes).

* Dont 3 ont postulé et été engagés dans des classes inférieures et qui sont dans l'attente de rattrapage des annuités pour intégrer la bonne classe.

Le DIP a supprimé en 2022 la fonction de « formatrices et formateurs consultants en promotion et en éducation de la santé (FCPES) » (20 personnes concernées), et créé une nouvelle fonction de « maîtresse et maître spécialiste en éducation à la santé sexuelle et au bien-être (MS-SA) ». Les personnes concernées ont bénéficié des droits acquis.

5. ***La commission souhaite connaitre le nombre d'engagements de nouveaux cadres dans les différents états-majors des départements depuis septembre 2022. Elle souhaite également savoir le nombre de cadres d'états-majors qui ont été remplacés depuis septembre 2022 (suite à un départ). La réponse devra être ventilée par département.***

Le nombre de cadres supérieurs (classes 23 et plus) nouvellement engagés (premiers engagements) entre septembre 2022 et avril 2023 dans les états-majors des secrétariats généraux est constitué de 1 personne. Cet engagement concerne le DCS.

6. ***La commission souhaite avoir des informations sur la (future) situation professionnelles des chefs de cabinet dont les magistrats sont sortants et/ou non réélus.***

Le nouvel article 8A LPAC est entrée en vigueur le 30 avril 2022. Il prévoit que : *Lorsqu'un conseiller d'Etat souhaite s'entourer d'un ou de plusieurs collaborateurs personnels, ce dernier doit nécessairement être engagé sous le statut de conseiller personnel, sous la forme d'un contrat de droit public soumis par analogie aux articles 319 et suivants du code des obligations.*

Situation professionnelle des collaborateurs personnels au tournant de la législature, réponse des départements :

DIP : pas de collaborateur personnel

DSPS : Le contrat de travail du collaborateur personnel du conseiller d'Etat sortant a pris fin au 31 mai 2023.

DI : Les rapports de service du chef de cabinet du magistrat du DI ont pris fin avec le départ de ce dernier.

DEE : Les deux personnes occupant la fonction de chefs de cabinet à temps partiel ont été licenciées conformément à la mention figurant dans leur lettre d'engagement : *La validité de ce contrat reste toutefois subordonnée au mandat actuel de la magistrate qui vous engage*; avec un délai de congé de 3 mois au 31 août 2023, et la libération de l'obligation de travailler depuis le 1er juin 2023.

Les autres départements ne sont pas concernés par la question.

7. ***La commission souhaite connaitre le pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office.***

Le tableau ci-dessous présente les chiffres des Directions ou Offices pour lesquels il y a des permis G.

Direction ou Office	
DF - Secrétariat Général - DF	19.0%
DF - Direction Générale des Finances de l'Etat	4.1%
DF - Administration Fiscale Cantonale	0.5%
DF - Office Cantonal de la Statistique	3.3%
DF - Office du Personnel de l'Etat	4.9%
DIP - Secrétariat général du DIP	7.6%
DIP - Direction générale de l'enseignement obligatoire	5.3%
DIP - Direction générale de l'enseignement secondaire II	5.0%
DIP - Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	13.9%
DIP - Office d'orientation, formation professionnelle et continue	0.5%
DIP - Office médico-pédagogique	6.0%
DSPS - Secrétariat Général du DSPS	3.3%
DSPS - Corps de Police	0.2%
DSPS - Direction Générale de la Santé	7.7%
DSPS - Office cantonal de la détention	1.6%
DSPS - Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	0.4%
DT - Secrétariat général du DT	12.5%
DT - Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	2.9%
DT - Office cantonal de l'eau (OCEau)	7.8%
DT - Office cantonal de l'énergie (OCEN)	13.8%
DT - Office cantonal de l'environnement (OCEV)	7.8%
DT - Office cantonal du logement et de la planification foncière	3.7%
DT - Office de l'urbanisme (OU)	17.1%
DT - Office des autorisations de construire (OAC)	8.5%
DT - Office du patrimoine et des sites (OPS)	2.3%
DT - Office du registre foncier (ORF)	2.2%
DT - Direction Praille Acacias Vernets (DPAV)	15.4%
DI - Secrétariat général du DI	7.1%
DI - Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	26.2%
DI - Office cantonal des transports (OCT)	21.5%
DI - Office cantonal du génie civil (OCGC)	6.0%
DI - Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	4.2%
DEE - Secrétariat général	0.0%
DEE - Direction générale office cantonal inspection du travail	1.4%
DEE - Office cantonal de l'emploi (OCE)	1.3%
DCS - Secrétariat général du département de la cohésion sociale	2.5%
DCS - Office cantonal de la culture et du sport	2.9%
DCS - Office de l'action, insertion et intégration sociales	1.0%
PJ - Secrétariat général du pouvoir judiciaire	14.8%
PJ - Direction générale des greffes	3.8%

Note : recensement basé sur les critères du Bilan social mais selon effectifs au 31.3.2023.

8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.

Département		Suisse (autres cantons que GE et VD)								Hors Suisse	
		NE	FR	VS	BE	JU	ZH	TI	GR	France (Hors l'Ain et la Haute-Savoie)	Espagne
CHA	Secrétariat général	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chancellerie d'Etat	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
DF	Secrétariat général	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Administration Fiscale Cantonale	-	6	-	-	-	-	-	-	1	-
	Direction Générale des Finances de l'Etat	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
	Direction générale des poursuites et faillites	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Office du Personnel de l'Etat	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
DIP	Secrétariat général	3	-	1	-	-	-	-	-	1	-
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	1	9	18	1	-	-	1	1	14	-
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	9	9	21	3	1	-	-	-	12	-
	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	-	2	3	-	-	-	-	-	2	-
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1
	Office médico-pédagogique	1	1	10	-	-	-	-	-	4	-
DSPS	Corps de Police	3	31	88	1	2	1	2	-	9	1
	Direction Générale de la Santé	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	Office cantonal de la détention	3	23	10	1	-	-	1	-	9	-
	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Office cantonal protection population et affaires militaires	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-

Département		Suisse (autres cantons que GE et VD)								Hors Suisse	
		NE	FR	VS	BE	JU	ZH	TI	GR	France (Hors l'Ain et la Haute-Savoie)	Espagne
DT	Secrétariat général	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-
	Direction Praille Acacias Vernets (DPAV)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
	Office cantonal de l'eau (OCEau)	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Office cantonal de l'énergie (OCEN)	-	-	1	1	-	-	-	-	1	-
	Office cantonal de l'environnement (OCEV)	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Office de l'urbanisme (OU)	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Office du patrimoine et des sites (OPS)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
DI	Secrétariat général	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
	Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	1	1	4	-	1	-	-	-	6	-
	Office cantonal des transports (OCT)	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
	Office cantonal du génie civil (OCGC)	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
DEE	Secrétariat Général du DEE	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Direction générale office cantonal inspection du travail	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-
	Office cantonal de l'emploi (OCE)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
DCS	Office de l'action, insertion et intégration sociales	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-
PJ	DGG - Direction générale des greffes	2	1	2	1	-	-	-	-	1	-

Note : les offices qui n'emploient personne hors du Grand Genève ne sont pas mentionnés ici.

9. La commission souhaite savoir combien il y a de photocopieurs (mopieurs notamment), respectivement le nombre de contrats de location, ainsi que la consommation de papier. La réponse devra être ventilée par département.

Au 31.12.2022		Commandes nombre de feuilles de papier copie A4 - A3 - A5	Nombre mopieurs contrat prestation d'impression	Nombre de mopieurs contrats de location
01-CHA	Chancellerie d'Etat	572'250	28	
02-DF	Département des finances et des ressources humaines	5'641'000	103	
03-DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse	98'056'000	844	6
04-DSES	Département de la sécurité, de la population et de la santé	13'487'800	297	
05-DT	Département du territoire	3'378'000	106	
06-DI	Département des infrastructures	1'684'000	88	
07-DEE	Département de l'économie et de l'emploi	2'096'250	44	
08-DCS	Département de la cohésion sociale	3'643'250	48	
11-GC	Grand Conseil	110'500	5	1
12-CdC	Cour des comptes	77'500	2	
14-PJ	Pouvoir judiciaire	11'895'500	136	
	Totaux	140'642'050	1'701	7

Consommation de papier :
La quantité du nombre de feuilles de papier copie A4 – A3 – A5 commandée en 2022.

Nombre de mopieurs et contrats :
Il y a au total 1'708 mopieurs dans l'administration cantonale à fin 2022.
Un seul contrat de prestation d'impression régit les 1'701 mopieurs de petite et moyenne capacité. La facturation correspond uniquement à un coût copie. Il n'y a pas de minimum à réaliser, ni de coût de location.
5 contrats de location régissent les 7 mopieurs de grande capacité. La facturation correspond à un coût de location et un coût copie. Il n'y a pas de minimum à réaliser.

10. Dans la même logique que la question précédente, la commission souhaite savoir combien il y a de véhicules à l'Etat (en pleine propriété et/ou en leasing). Elle aimerait savoir la proportion entre les véhicules diesels et électriques. La réponse sera ventilée par département.

L'Etat est propriétaire de l'ensemble des 1'191 véhicules immatriculés qu'il utilise, toutes catégories confondues (voitures, camions, motos, bateaux, tracteurs, remorques) dont 688 voitures de tourisme ou de livraison, lesquelles se répartissent ainsi :

Voitures de tourisme et de livraison Etat de Genève
État le 03.04.2023

Chancellerie d'Etat	**2**	**100.00%**
Hybride essence	2	100.00%
Département des finances et des ressources humaines	**12**	**100.00%**
Hybride essence	1	8.30%
Essence	3	25.00%
Électrique	6	50.00%
Diesel	2	16.70%
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse	**42**	**100.00%**
Essence	11	26.20%
Électrique	2	4.80%
Diesel	29	69.00%
Département de la sécurité, de la population et de la santé	**510**	**100.00%**
Hybride essence	33	6.50%
Essence	291	57.10%
Électrique	11	2.20%
Diesel	171	33.50%
Gaz naturel	4	0.80%
Département du territoire	**53**	**100.00%**
Hybride essence	5	9.40%
Essence	16	30.20%
Électrique	1	1.90%
Diesel	31	58.50%
Département des infrastructures	**58**	**100.00%**
Hybride essence	4	6.90%
Essence	19	32.80%
Électrique	7	12.10%
Diesel	28	48.30%
Département de l'économie et de l'emploi	**6**	**100.00%**
Essence	1	16.70%
Électrique	2	33.30%
Diesel	3	50.00%

Département de la cohésion sociale	**5**	**100.00%**
Hybride essence	2	40.00%
Essence	2	40.00%
Diesel	1	20.00%
Total Hybride essence	47	6.80%
Total Essence	343	49.90%
Total Électrique	29	4.20%
Total Diesel	265	38.50%
Total Gaz naturel	4	0.60%
Total général	**688**	**100.00%**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Le président :

Michèle Righetti-El Zayadi Antonio Hodgers

Annexes :

Réponses des entités du périmètre de consolidation (à l'exception des sociétés anonymes)
1) UNIGE
2) HUG
3) IMAD
4) FTI
5) HG
6) EPI
7) FdP-TPG-AIG
8) SIG-FIDP-FPLC-FPAV

Annexe 1

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

Questions transversales

Commission des finances - examen des comptes 2022

Q1) Quels sont les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés ***(1)***, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires ***(2)***) sur les 5 dernières années au sein de l'Université ?

Effectif DIP, nombre de personnes par année et type de personnel (photo au 31 décembre)

Effectif, UNIGE-DIP par année	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
1 Professeur-es	2167	2174	2157	2286	2224
Emploi à durée déterminée	3	2	2	8	4
Emploi fixe	561	558	574	574	587
2 Collaborateurs enseignement & recherche	564	560	576	582	591
Emploi à durée déterminée*(3)*	1656	1656	1653	1745	1670
Emploi fixe	511	518	504	541	554
3 Personnel administratif et technique	1518	1560	1608	1624	1620
Emploi à durée déterminée	169	223	237	199	164
Emploi fixe	1349	1337	1371	1425	1456
4 Apprentis et stagiaires	75	72	84	81	77
Total par année	**4324**	**4366**	**4425**	**4573**	**4512**

Source de l'information : BIS, photo au 31 décembre des années 2018 à 2022 (4)

Emploi fixe :

- ➔ Personnel enseignant : il s'agit des fonctions permanentes
- ➔ PAT : il s'agit des contrats CDI

Emploi à durée déterminée :

- ➔ Personnel enseignant : il s'agit des fonctions non permanentes
- ➔ PAT : il s'agit des CDD

Notes :

(1) Il n'y a pas d'agent spécialisé payé sur DIP à l'UNIGE

(2) Cette information n'est pas disponible

(3) Dans cette catégorie, les emplois à durée déterminée correspondent notamment aux fonctions suivantes : Chef de clinique scientifique, Maître assistant, Post-doctorant, Assistant, Doctorant

(4) Une personne peut être comptée plusieurs fois lorsqu'elle occupe plusieurs fonctions différentes

Q2) Quel est le pourcentage de permis G frontaliers, au 31 mars 2023, au sein de l'Université ?

Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) au 31.03.2023 s'élève à 11.40% pour le personnel DIP (hors apprentis, stagiaires et personnel temporaire).

Source de l'information : Base vivante RH, Cognos, personnes ayant un contrat actif au 31.03.2023

Q3) Combien de personnes sont domiciliées hors du territoire du Grand Genève*, avec (si possible) les domiciliations par canton et par pays, au 31 mars 2023 ?

	Pays/Cantons	Nbre de personnes
CH	ARGOVIE	6
CH	BALE-CAMPAGNE	2
CH	BALE-VILLE	5
CH	BERNE	47
CH	FRIBOURG	33
CH	GRISONS	1
CH	JURA	7
CH	LUCERNE	1
CH	NEUCHATEL	40
CH	SCHAFFHOUSE	1
CH	SCHWYZ	1
CH	SOLEURE	3
CH	TESSIN	10
CH	THURGOVIE	1
CH	VALAIS	43
CH	ZOUG	1
CH	ZURICH	22
CH	LUGANO	1
ETR	ALLEMAGNE	6
ETR	BELGIQUE	4
ETR	DANEMARK	1
ETR	ETATS-UNIS	1
ETR	FRANCE	77
ETR	INDE	1
ETR	ITALIE	12
ETR	LUXEMBOURG	1
ETR	NORVEGE	1
ETR	PAYS-BAS	1
ETR	PORTUGAL	1
ETR	ROYAUME-UNI	1
	Total	**332**

Source de l'information : Base vivante RH, Cognos, personnes ayant un contrat actif au 31.03.2023

Définition du Grand Genève retenue : Les cantons de Genève et de Vaud, les départements de l'Ain (FR) et Haute Savoie (FR)*

Statistique : Personnel DIP, hors apprentis, stagiaires et personnel temporaire

Annexe 2

Hôpitaux Universitaires Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH - 1211 Genève 14

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ (DSPS)
DIRECTION DES FINANCES
Monsieur Michel CLAVEL
Directeur financier
Place de la Taconnerie 7
1204 GENÈVE

Direction générale

N/réf. BL / alc

Genève, le 31 mai 2023

Objet :
Questions transversales posées par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen des comptes 2022

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

Je fais suite à votre courriel du 11 mai 2023 relatif aux questions transversales susmentionnées et, comme demandé, je vous prie de trouver, ci-après, les éléments de réponse des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

1. **Effectifs de votre établissement par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) sur les 5 dernières années**

	2018	2019	2020	2021	2022
Permanents	9'890	10'132	10'051	10'928	10'779
Auxiliaires	345	328	512	308	274
Agents spécialisés	4	6	3	9	13
Apprentis	145	189	192	196	185
Stagiaires	147	136	158	163	142
Intérimaires	305	329	333	271	398
ETP moyen annuel					

Ces chiffres sont la photographie des comptes en ETP arrêtés au 31 décembre de chaque année.

2. **Pourcentage de permis G frontalier dans votre établissement au 31 mars 2023**

Le pourcentage de permis G est de 30.7 % au 31 mars 2023, soit 3'928 personnes.

3. **Nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par canton et par pays, au 31 mars 2023**

Au 31 mars 2023, il y a 351 personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève (hors Genève, Vaud, Haute-Savoie et Ain). Nous joignons la liste détaillée par pays et par cantons :

Pays de résidence	Canton, département ou pays	Nombre de matricules	Pays de résidence	Canton, département ou pays	Nombre de matricules
SUISSE	Aargau	1	FRANCE	Aude	1
SUISSE	Basel-Stadt	1	FRANCE	Basses-Alpes	1
SUISSE	Bern/Berne	10	FRANCE	Cher	1
SUISSE	Fribourg/Freiburg	18	FRANCE	Doubs	3
SUISSE	Jura	4	FRANCE	Gard	1
SUISSE	Luzern	1	FRANCE	Haute-Garonne	1
SUISSE	Neuchâtel	11	FRANCE	Hautes-Alpes	1
SUISSE	Schwyz	1	FRANCE	haut-Rhin	2
SUISSE	Solothurn	1	FRANCE	Hérault	1
SUISSE	Thurgau	1	FRANCE	Ille-et-Vilaine	1
SUISSE	Ticino	15	FRANCE	Isère	8
SUISSE	Valais/Wallis	175	FRANCE	Jura	7
SUISSE	Zug	1	FRANCE	Loire	1
SUISSE	Zürich	5	FRANCE	Paris	2
SUISSE	TOTAL	245	FRANCE	Rhône	7
BELGIQUE	BELGIQUE	5	FRANCE	Saône-et-Loire	3
BELGIQUE	TOTAL	**5**	FRANCE	Sarthre	1
AUTRICHE	AUTRICHE	1	FRANCE	Savoie	53
AUTRICHE	TOTAL	**1**	FRANCE	Somme	1
ALLEMAGNE	ALLEMAGNE	1	FRANCE	Var	1
ALLEMAGNE	TOTAL	**1**	FRANCE	Yvelines	1
			FRANCE	Lot-et-Garonne	1
			FRANCE	TOTAL	**99**
				TOTAL	**351**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand Levrat
Directeur général

Copie
M. M. Poggia, conseiller d'Etat, DSPS
M. F. Canonica, président du Conseil d'administration, HUG

dg.secretariat@hcuge.ch | T +41 22 372 60 70 | F +41 22 372 60 75 | www.hug-ge.ch

Annexe 3

Réponses de l'IMAD aux questions transversales de la commission des finances

Effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) des entités consolidées sur les 5 dernières années.

Effectif	2018	2019	2020	2021	2022	Mars 2023
Personnel fixe	2111	2114	2163	2182	2175	2192
Auxiliaire	204	176	226	227	219	212
Agent spécialisé	4	3	6	7	4	4
Apprenti	71	76	70	64	60	60
Stagiaire	122	112	87	100	81	41
Intérimaire	93	88	131	130	129	104

Pour les stagiaires, le nombre mentionné correspond au nombre de personnes ayant eu un stage sur l'ensemble de l'année.

Pourcentage de permis G frontalier dans les entités consolidées rattachées au DSPS.

L'IMAD a 43.4% de permis G frontalier au 31 mars 2023 (951 collaborateurs sur l'effectif permanent de l'IMAD sur 2192 collaborateurs au 31.03.2023). A noter que 90.5% des permis G frontalier à l'IMAD sont du personnel des soins infirmiers, 6.6% du personnel médico-technique et 2.9% du personnel administratif.

Nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève avec domiciliation par cantons et par pays dans les entités consolidées rattachées au DSPS.

Au 31 mars 2023, l'IMAD comptait 1221 personnes, sur son personnel fixe, domiciliées hors du Canton de Genève, selon la répartition suivante:

Pays	Canton	Effectif Personnel fixe
Suisse	Genève	971
	Vaud	42
	Valais	5
	Fribourg	1
France		1173
Total		2192

Annexe 4

GM/NMO/fc - Carouge, le 13 juin 2023

Note à M. Bruno Giovanola
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)
Secrétaire général

Examen des comptes 2022
Questions transversales de la Commission des finances du Grand Conseil

- **Question N° 2** – Les effectifs par statut sur les 5 dernières années.

Année		Auxiliaires	Agents spécialisés	Personnel fixe	Apprentis	Intérimaires	Total
2022	Effectif	1	0	44	0	0	45
	ETP	1	0	40.15	0	0	41.15
2021	Effectif	0	0	42	0	0	42
	ETP	0	0	38.1	0	0	38.1
2020	Effectif	0	0	35	0	0	35
	ETP	0	0	31.05	0	0	31.05
2019	Effectif	0	0	34	0	0	34
	ETP	0	0	29.85	0	0	29.85
2018	Effectif	0	0	34	0	0	34
	ETP	0	0	29.65	0	0	29.65

- **Question N° 7** – Le pourcentage de permis G frontalier.

Au 31.12.2022, 7 collaborateurs sur 45 possèdent un permis G frontalier ce qui correspond à 15.56%.

- **Question N° 8** – La domiciliation hors du territoire genevois, par canton et par pays.

Au 31.12.2022, la FTI compte 45 collaborateurs dont 8 sont domiciliées dans en canton de Vaud et 8 sont domiciliées en France.

Nicolas Monnier
Directeur Pôle juridique

Guillaume Massard
Directeur général

Annexe 5

Réponses de l'Hospice général

Effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) des entités consolidées sur les 5 dernières années.

NB INDIVIDUS		ANNEE				
GRP BUDGET POSTE	STATUT	2018	2019	2020	2021	2022
Autres	Apprenti / Eleve	18	15	15	16	17
	Stagiaire	29	26	26	19	23
Aux	Auxiliaire	122	72	60	45	125
Fixe	AIT			1		
	Empl. periode probatoire	93	155	158	99	152
	Fonctionnaire	910	963	979	1046	1027
Non Renseigné	Pré-apprenti	6	4	1	2	1
	Stagiaire matupro			4	2	1
TOTAL		1178	1235	1244	1229	1346
INTERIMAIRES		*43*	*10*	*11*	*14*	*44*

EPT		ANNEE				
GRP BUDGET POSTE	STATUT	2018	2019	2020	2021	2022
Autres	Apprenti / Eleve	18.0	15.0	15.0	16.0	17.0
	Stagiaire	26.5	23.8	23.5	18.5	22.6
Aux	Auxiliaire	97.8	58.2	51.5	38.5	114.4
Fixe	AIT			1.0		
	Empl. periode probatoire	79.2	131.2	133.5	83.8	126.8
	Fonctionnaire	758.7	810.3	822.4	875.3	877.4
Non Renseigné	Pré-apprenti	6.0	4.0	1.0	2.0	1.0
	Stagiaire matupro			4.0	2.0	1.0
TOTAL		986.1	1042.4	1051.9	1036.0	1160.1

Pourcentage de permis G frontalier en mars 2023

GRP BUDGET POSTE FIXE+AUX

STATUT	PERMIS	NB INDIV	PERMIS G	%
Auxiliaire	Aut. Frontaliere G	24		14.5%
	Permis B	14		
	Permis C	25		
	Permis Refugie F	1		
	(vide)	102		
Total Auxiliaire		166		
Empl. periode probatoire	Aut. Frontaliere G	14		8.3%
	Permis B	7		
	Permis C	29		
	(vide)	118		
Total Empl. periode probatoire		168		
Fonctionnaire	Aut. Frontaliere G	64		5.8%
	Permis B	8		
	Permis C	97		
	(vide)	943		
Total Fonctionnaire		1112		
TOTAL		1446	102	7.1%

Nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève avec domiciliation par cantons et par pays

GRP BUDGET POSTE FIXE+AUX					
STATUT	PAYS RESIDENCE	CANTON	NB INDIV	HORS GE	%
Auxiliaire	FRANCE		34		
	SUISSE	Fribourg/Freibu	2		
		Genève	*114*		
		Neuchâtel	1		
		Vaud	15		
Total Auxiliaire			166	52	3.6%
Empl. periode probatoire	FRANCE		22		
	SUISSE	*Genève*	*136*		
		Vaud	10		
Total Empl. periode probatoire			168	32	2.2%
Fonctionnaire	FRANCE		218		
	SUISSE	Bern/Berne	2		
		Fribourg/Freibu	2		
		Genève	*811*		
		Jura	1		
		Valais/Wallis	12		
		Vaud	66		
Total Fonctionnaire			1112	301	20.8%
TOTAL			**1446**	**385**	**26.6%**

Annexe 6

epi
Etablissements publics pour l'intégration

contact@epi.ge.ch
www.epi.ge.ch

Département de la cohésion sociale - DCS
Monsieur Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat
Case postale 3965
1211 Genève 3

Genève, le 26 mai 2023

Concerne : Examen des comptes 2022 – questions transversales

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

Suite à la demande transmise par M. Marc Brunazzi en date du 16 mai 2023, veuillez trouver ci-dessous nos réponses aux questions transversales soumises dans le cadre de l'examen des comptes 2022 par la commission des finances.

En réponse à la question 2 sur nos effectifs par statut, par département et sur les 5 dernières années, vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des éléments demandés au 31 décembre 2022.

Pour ce qui est de la question 7 et du pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office au 31 mars 2023, les EPI emploient 990 collaborateurs dont 13% (126 personnes) ont un permis G.

Enfin, pour répondre à la question 8 sur le nombre de personnes domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec les domiciliations par canton et par pays, vous trouverez en annexe un second tableau faisant état de la situation au 31 mars 2023.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez recevoir, nous vous transmettons, cher Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

Magali Ginet Babel
Directrice générale

Annexe mentionnée :

- Tableau 1 « Effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires,) par département et sur les 5 dernières années »
- Tableau 2 « Personnes domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec domiciliation par canton et par pays, au 31 mars 2023 ».

Copie : Aldo Maffia, Rogers Binder, Marc Brunazzi, Serge Bednarczyk

Tableau 1 : Effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires), par département et sur les 5 dernières années.

Au 31.12

Effectif		Année				
Direction de service	Statut	2018	2019	2020	2021	2022
ADMINISTRATION ET FINANCES	Apprenti / Eleve	1	1	0	0	0
	Contrat de droit privé	0	2	0	0	0
	Fixes	26	27	10	11	17
Total ADMINISTRATION ET FINANCES		**27**	**30**	**10**	**11**	**17**
DIRECTION GENERALE	Auxiliaire	2	0	0	0	1
	Contrat de droit privé	1	1	1	1	1
	Fixes	9	5	11	11	11
Total DIRECTION GENERALE		**12**	**6**	**12**	**12**	**13**
RESSOURCES HUMAINES	Apprenti / Eleve	1	1	0	0	0
	Auxiliaire	3	2	0	4	2
	Fixes	26	23	25	27	26
	Stagiaire	0	1	0	0	1
Total RESSOURCES HUMAINES		**30**	**27**	**25**	**31**	**29**
SERVICES PARTAGES	Contrat de droit privé	7	6	8	7	5
	Fixes	27	25	43	43	43
Total SERVICES PARTAGES		**34**	**31**	**51**	**50**	**48**
SOCIO-EDUCATIF	Apprenti / Eleve	17	16	16	14	15
	Auxiliaire	41	44	44	43	23
	Fixes	466	472	481	503	589
	Stagiaire	6	4	2	5	3
Total SOCIO-EDUCATIF		**530**	**536**	**543**	**565**	**630**
SOCIOPROFESSIONNELS	Apprenti / Eleve	4	5	3	1	4
	Auxiliaire	10	5	3	3	5
	Contrat de droit privé	30	28	26	24	26
	Fixes	213	210	218	205	198
	Stagiaire	3	2	1	1	1
Total SOCIOPROFESSIONNELS		**260**	**250**	**251**	**234**	**234**
Total général		**893**	**880**	**892**	**903**	**971**
+ Apprentis sous mesure AI		30	33	24	18	19

Remarques :

- 2 contrats d'agent spécialisé au 31.12.2018 à la Direction générale (inclus dans "auxiliaire")
- Les intérimaires sur les 5 dernières années se sont pas dans notre base de données à ce jour
- Contrat de droit privé = Emploi de solidarité
- Apprentis sous mesure AI : travaillent et sont suivis (FPP) en interne aux EPI.

Tableau 2 : Personnes domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec domiciliation par canton et par pays, au 31 mars 2023.

Direction de service	Nombre de collaborateurs *	Nombre de domociliation hors du Grand Genève **	*Dont domiciliation canton de Vaud*	*Dont domiciliation canton de Neuchatel*	*Dont domiciliation en France*
ADMINISTRATION ET FINANCES	18	4	*3*		*1*
DIRECTION GENERALE	12	0			
RESSOURCES HUMAINES	31	0			
SERVICES PARTAGES	46	3	*1*		*2*
SOCIO-EDUCATIF	642	38	*8*		*30*
SOCIOPROFESSIONNELS	241	14	*5*	*1*	*8*
Total	**990**	**59**	*17*	*1*	*41*

** Fixes, auxiliaires, emplois de solidarité, stagiaires, apprentis au 31.03.2023*
*** Selon liste des communes : https://www.grand-geneve.org/les-communes-du-grand-geneve/*

Transports publics genevois (TPG)

Réponse à la question transversale n°2 :

Année	Auxiliaires	Agents spécialisés	Personnes fixes	Apprentis	Stagiaires	Intérimaires	Total
2018	0	0	1'930.36	7.92	2.67	0.00	**1'940.95**
2019	0	0	2'019.17	9.83	4.40	0.92	**2'034.32**
2020	0	0	2'081.37	13.00	4.98	3.00	**2'102.35**
2021	0	0	2'114.63	20.75	4.28	2.00	**2'141.66**
2022	0	0	2'130.60	22.42	4.85	1.58	**2'159.45**

Réponse à la question transversale n°7 :

Au 31 mars 2023, les TPG employaient 19,05% de collaborateurs titulaires d'un permis G.

Réponse à la question transversale n°8 :

Conseil d'administration		Direction Générale		Exploitation - personnel de conduite		Exploitation - autres fonctions		Finance & Gestion		Marketing, Vente et Communication		Ressources humaines		Système d'information et télécommunications		Technique		TOTAL Transports publics genevois	
Grand Genève	3	Grand Genève	21	Grand Genève	1166	Grand Genève	178	Grand Genève	45	Grand Genève	115	Grand Genève	41	Grand Genève	44	Grand Genève	295	Grand Genève	1908
Hors Grand Genève	0	Hors Grand Genève	3	Hors Grand Genève	181	Hors Grand Genève	44	Hors Grand Genève	9	Hors Grand Genève	12	Hors Grand Genève	6	Hors Grand Genève	17	Hors Grand Genève	61	Hors Grand Genève	333
		Vaud	1	*Vaud*	13	*Vaud*	5	*Vaud*	1	*Vaud*	3	*Vaud*	4	*Vaud*	5	*Vaud*	7	*Vaud*	39
		Haute-Savoie / Ain	2	*Valais*	6	*Haute-Savoie / Ain*	39	*Valais*	1	*Schwyz*	1	*Haute-Savoie / Ain*	2	*Jura*	1	*Valais*	4	*Valais*	11

Neuchâtel	1
Fribourg	2
Haute-Savoie / Ain	148
Côte d'Or	2
Drôme	1
Essonne	1
Hautes-Alpes	1
Isère	1
Loire	1
Rhône	2
Saône-et-Loire	1
Savoie	1

Haute-Savoie / Ain	7

Haute-Savoie / Ain	8

Haute-Savoie / Ain	10
Rhône	1

Fribourg	1
Haute-Savoie / Ain	46
Saône-et-Loire	1
Savoie	1
Vendée	1

Neuchâtel	1
Fribourg	3
Jura	1
Schwyz	1
Haute-Savoie / Ain	262
Côte d'Or	2
Drôme	1
Essonne	1
Hautes-Alpes	1
Isère	1
Loire	1
Rhône	3
Saône-et-Loire	2
Savoie	2
Vendée	1

Fondation des parkings (FdP)

Réponse à la question transversale n°2 :

Année	Auxiliaires	Agents spécialisés	Personnes fixes	Apprentis	Stagiaires	Intérimaires	Total
2018	0.00	0.00	171.00	5.00	0.00	0.00	**176.00**
2019	0.00	0.00	173.00	5.00	0.00	0.00	**178.00**
2020	0.00	0.00	186.00	5.00	0.00	0.00	**191.00**
2021	0.00	0.00	188.00	6.00	0.00	0.00	**194.00**
2022	0.00	0.00	191.00	6.00	0.00	0.00	**197.00**

La Fondation des parkings n'a pas de système permettant le calcul des ETP intérimaires. Elle estime toutefois faire appel à 3 ou 4 intérimaires ETP par année.

Réponse à la question transversale n°7 :
Au 31 mars 2023, la FDP employait 15.23% de collaborateurs titulaires d'un permis G.

Réponse à la question transversale n°8 :

Direction Générale		Systèmes d'information		Administratif et financier		Service du stationnement		Travaux et planification		Exploitation		TOTAL Fondation des Parkings	197
Grand Genève	**16**	**Grand Genève**	**13**	**Grand Genève**	**24**	**Grand Genève**	**73**	**Grand Genève**	**4**	**Grand Genève**	**50**	**Grand Genève**	**180**
Hors Grand Genève	**1**	**Hors Grand Genève**	**2**	**Hors Grand Genève**	**1**	**Hors Grand Genève**	**8**	**Hors Grand Genève**	**2**	**Hors Grand Genève**	**3**	**Hors Grand Genève**	**17**
Haute-Savoie / Ain	1	*Haute-Savoie / Ain*	1	*Haute-Savoie / Ain*	1	*Haute-Savoie / Ain*	7	*Haute-Savoie / Ain*	2	*Haute-Savoie / Ain*	2	*Haute-Savoie / Ain*	14
		Valais	1			*Fribourg*	1			*Valais*	1	*Valais*	2
										Fribourg	1		

Aéroport international de Genève (AIG)

Réponse à la question transversale n°2 :

Année	Auxiliaires	Agents spécialisés	Personnes fixes	Apprentis	Stagiaires	Intérimaires	Total
2018	35.40	-	966.30	9.00	1.60	-	**1'012.30**
2019	50.30	-	1'009.40	10.00	-	-	**1'069.70**
2020	28.90	-	1'004.00	8.00	-	-	**1'040.90**
2021	13.60	-	980.30	4.00	-	-	**997.90**
2022	16.50	-	949.70	4.00	4.00	-	**974.20**

Réponse à la question transversale n°7 :

Au 31 mars 2023, l'AIG employait 12,78% de collaborateurs titulaires d'un permis G.

Réponse à la question transversale n°8 :

Direction générale et état-major		Présidence		Commercial		Finances		Ressources humaines		Technologie IT		Infrastructures	
Hors Grand Genève	9	Hors Grand Genève	1	Hors Grand Genève	4	Hors Grand Genève	2	Hors Grand Genève	1	Hors Grand Genève	11	Hors Grand Genève	18
Vaud	5	*Vaud*	1	*Vaud*	2	*Vaud*	1	*France*	1	*Vaud*	4	*Vaud*	2
France	4			*France*	2	*France*	1			*Valais*	1	*Valais*	1
										France	6	*France*	15

Opérations Direction		Opérations Aviation		Opérations Passagers		Opérations Sûreté		SSLIA		TOTAL Aéroport international de Genève	
Hors Grand Genève	7	Hors Grand Genève	15	Hors Grand Genève	19	Hors Grand Genève	20	Hors Grand Genève	24	Hors Grand Genève	131
Vaud	1	*Vaud*	8	*Vaud*	4	*Vaud*	6	*Vaud*	16	*Vaud*	50
Valais	1	*Valais*	4	*Valais*	4	*Valais*	3	*Valais*	1	*Valais*	15
France	5	*France*	3	*France*	11	*Tessin*	1	*France*	7	*Tessin*	1
						France	10			*France*	65

Annexe 8

Entités sous la surveillance du DT

Elle souhaite connaitre les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département et sur les 5 dernières années. La même information est posée pour les entités du périmètre de consolidation.

	2018	2019	2020	2021	2022
Fixes				4	6
Total FPAV				**4**	**6**
Fixes	45	45	45	46	47
Auxiliaires	1	1	1	1	1
Total FIDP	**46**	**46**	**46**	**47**	**48**
Apprentis	1	1	1	1	1
Fixes	9	9	10	10	10
Total FPLC	**10**	**10**	**11**	**10**	**10**
Stagiaires	1				
Intérimaires	1	1	1		
Fixes	1546	1550	1560	1596	1601
Auxiliaires	18	14	10	24	18
Total SIG	**1564**	**1563**	**1569**	**1620**	**1619**
Apprentis	66	60	63	64	62
Stagiaires	10	13	8	22	14
EPT Intérimaires	40	55	75	72	78

La commission souhaite connaitre le pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office au 31 mars 2023.

% PERMIS G FRONTALIER	
FPAV	0%
FIDP	15%
FPLC	0%
SIG	16%

Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par canton et par pays, au 31 mars 2023.

DOMICILE HORS GENEVE	
FPAV	0
FIDP	13
FPLC	0
SIG	631

5 personnes sont domiciliées dans le Canton de Vaud; 8 personnes sont domiciliées en France

Répartition personnel selon domiciliation	31.03.2023
Nb personnes hors Suisse	472
Haute-Savoie	326
Jura	1
Isère	3
Rhône	2
Ain	137
Savoie	2
Doubs	1
Nb personnes en Suisse hors Canton GE	159
VD	144
FR	8
NE	2
VS	5

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 12 mai 2023

Pouvoir judiciaire
M. Olivier Jornot
Président de la Commission de gestion
Case postale 3966
1211 Genève 3

Examen des comptes 2022 - questions transversales

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2022. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). La commission souhaite connaitre l'évolution de ces postes par rapport aux 5 années précédentes.
2. Elle souhaite connaitre les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département et sur les 5 dernières années. La même information est posée pour les entités du périmètre de consolidation.
3. En ce qui concerne le taux d'absence, la commission souhaite savoir la répartition de l'absence par tranche d'âge et par département.
4. En termes de mobilité professionnelle, la commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2022.
5. La commission souhaite connaitre le nombre d'engagements de nouveaux cadres dans les différents états-majors des départements depuis septembre 2022. Elle souhaite également connaitre le nombre de cadres d'états-majors qui ont été remplacés depuis septembre 2022 (suite à un départ). La réponse devra être ventilée par département.
6. La commission souhaite avoir des informations sur la (future) situation professionnelle des chefs de cabinet dont les magistrats sont sortants et/ou non réélus.
7. La commission souhaite connaitre le pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office.
8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.
9. La commission souhaite savoir combien il y a de photocopieurs (mopieurs notamment), respectivement le nombre de contrats de location, ainsi que la consommation de papier. La réponse devra être ventilée par département.
10. Dans la même logique que la question précédente, la commission souhaite savoir combien il y a de véhicules à l'Etat (en pleine propriété et/ou en leasing). Elle aimerait savoir la proportion entre les véhicules diesels et électriques. La réponse sera ventilée par département.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir la réponse à cette question transversale au plus tard le **mercredi 21 juin 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter votre réponse au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir judiciaire.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

Alberto Velasco
Président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Examen des comptes 2022

Réponses aux questions transversales

Juin 2023

1. **La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). La commission souhaite connaitre l'évolution de ces postes par rapport aux 5 années précédentes.**

   En 2022, le secteur communication au Pouvoir judiciaire est composé de 2.9 ETP.
   - 1 ETP pour la directrice de la communication
   - 1 ETP pour le chargé de relations médias
   - 0.9 ETP pour la webmaster

   Une agente spécialisée à 90% renforce l'équipe sur la partie projet et une auxiliaire à 100% assiste l'équipe sur des aspects plus administratifs.

   Le nombre de postes n'a pas varié au cours des 5 dernières années.

Au 31.12	2018	2019	2020	2021	2022
ETP votés	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
ETP pourvus	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9

2. **Elle souhaite connaitre les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département et sur les 5 dernières années. La même information est posée pour les entités du périmètre de consolidation.**

   En 2022, 788.15 ETP, dont 151 charges de magistrat.e.s titulaires, composent le personnel fixe du Pouvoir judiciaire.

ETP votés au 31.12	2018	2019	2020	2021	2022
Magistrats titulaires	146.00	147.00	147.00	147.00	151.00
Employés et fonctionnaires	607.15	620.55	620.55	625.75	637.15
TOTAL	**753.15**	**767.55**	**767.55**	**772.75**	**788.15**

   Les autres membres du personnel sont composés d'auxiliaires, de stagiaires et, dans une moindre mesure, d'apprenti.e.s et d'agent.e.s spécialisé.e.s.

ETP pourvus au 31.12	2018	2019	2020	2021	2022
Auxiliaires mois	33.20	22.10	30.50	55.10	48.70
Stagiaires	14.60	11.60	10.60	11.00	13.80
Apprentis	3.00	2.00	3.00	3.00	3.00
Agents spécialisés	1.00	1.00	1.80	1.00	0.90
TOTAL	**51.80**	**36.70**	**45.90**	**70.10**	**66.40**

   L'augmentation du nombre d'auxiliaires est intervenue en raison du lancement de plusieurs projets d'importance stratégique, dont la transition numérique de la justice conduite au niveau national et la réforme des dispositifs de protection de l'adulte et de l'enfant.

   Dans la catégorie "stagiaires", ce sont les avocat.e.s stagiaires qui constituent la majorité de l'effectif. Le Pouvoir judiciaire a par ailleurs porté à son projet de budget une augmentation de l'enveloppe destinée aux personnes en formation, souhaitant augmenter sa contribution dans ce domaine, tant pour les avocats stagiaires que pour les apprentis.

3. **En ce qui concerne le taux d'absence, la commission souhaite savoir la répartition de l'absence par tranche d'âge et par département.**

   Le taux d'absence global du Pouvoir judiciaire est de 7.84% en 2022. Si l'on exclut les incapacités de travail pour accident ou maladie pré-maternité, le taux s'élève à 6.53%. Les absences maladie induites par le COVID-19 se sont révélées importantes au premier semestre 2022 et masquent une évolution à la baisse des absences de longue durée.

En excluant les personnes inactives ou en fin de droit, le taux d'absence du Pouvoir judiciaire est ramené à 7.62%. La répartition par tranche d'âge est la suivante :

Tranche d'âge	Taux d'absence	Part du taux
20 - 24	2.41%	0.07%
25 - 29	9.41%	5.66%
30 - 34	6.24%	13.25%
35 - 39	6.79%	16.55%
40 - 44	8.30%	17.13%
45 - 49	7.28%	15.24%
50 - 54	10.38%	18.32%
55 - 59	6.85%	8.86%
60 - 64	7.09%	4.88%
65 et +	0.79%	0.03%
Total PJ	**7.62%**	**100.00%**

Source : Cockpit RH

4. **En termes de mobilité professionnelle, la commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels ·des personnes sont au bénéfice d'un·e classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans· cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2022.**

   Au Pouvoir judiciaire, une seule collaboratrice à 80%, greffière, est au bénéfice d'un code 7A, qui remonte sa classe de fonction de 13 à 14. Il s'agit d'une situation historique qui existait déjà en 2021.

5. Non applicable au Pouvoir judiciaire

6. Non applicable au Pouvoir judiciaire

7. **La commission souhaite connaitre le pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office.**

   Sur 708 employé.e.s et fonctionnaires (31.12.2022), 38 membres du personnel sont au bénéfice d'un permis G, soit 5.4% intéressés. En tenant compte des magistrat.e.s titulaires qui ont une obligation de domiciliation dans le canton, le taux baisse à 4.4%,

8. **Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.**

   79% des membres du personnel et des magistrat.e.s du Pouvoir judiciaire sont domiciliés à Genève, 13% en France et 7% dans le canton de Vaud.

	Nombre	Part
Genève	683	79.1%
France	111	12.9%
Vaud	63	7.3%
Neuchâtel	2	0.2%
Valais	2	0.2%
Berne	1	0.1%
Fribourg	1	0.1%
Total PJ	**863**	**100%**

9. Mopieurs et consommation de papier

Le Pouvoir judiciaire dispose de 136 Mopieurs, à travers le contrat global de l'Etat avec la société Faigle. La consommation de papier a été de 11'895'500 de feuilles en 2022, tout format et tout type de papier confondu.

10. Véhicules

Le Pouvoir judiciaire ne possède pas de véhicules automobiles propres. Il loue en revanche deux véhicules utilitaires diesel via la société Mobility pour les besoins logistiques, principalement pour le transport de courriers et dossiers judiciaires entre ses différents sites.

En 2022, les dépenses de location se sont montées à Fr. 26'405.45.

* * *

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 12 mai 2022

Cour des comptes
Route de Chêne 54
CP 3159
1211 Genève 3

Examen des comptes 2022 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les diverses questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2022. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

1. La commission souhaite savoir combien d'ETP représentent les postes de communication pour l'ensemble des départements (ceci par département et par service). La commission souhaite connaitre l'évolution de ces postes par rapport aux 5 années précédentes.
2. Elle souhaite connaitre les effectifs par statut (auxiliaires, agents spécialisés, personnes fixes, apprentis, stagiaires et intérimaires) par département et sur les 5 dernières années. La même information est posée pour les entités du périmètre de consolidation.
3. En ce qui concerne le taux d'absence, la commission souhaite savoir la répartition de l'absence par tranche d'âge et par département.
4. En termes de mobilité professionnelle, la commission souhaite que les départements lui fournissent le nombre de postes pour lesquels des personnes sont au bénéfice d'une classe salariale plus élevée que celle attribuée à ladite fonction en temps normal. La réponse, par département, devra faire la distinction entre les postes se trouvant déjà dans cette situation au 31 décembre 2021 et ceux s'y étant rajoutés au cours de l'année 2022.
5. La commission souhaite connaitre le nombre d'engagements de nouveaux cadres dans les différents états-majors des départements depuis septembre 2022. Elle souhaite également connaitre le nombre de cadres d'états-majors qui ont été remplacés depuis septembre 2022 (suite à un départ). La réponse devra être ventilée par département.
6. La commission souhaite avoir des informations sur la (future) situation professionnelle des chefs de cabinet dont les magistrats sont sortants et/ou non réélus.
7. La commission souhaite connaitre le pourcentage de permis G frontalier dans chaque direction ou office.
8. Elle souhaite également savoir combien de personnes sont domiciliées, par service, hors du territoire du Grand Genève, avec si possible les domiciliations par cantons et par pays.
9. La commission souhaite savoir combien il y a de photocopieurs (mopieurs notamment), respectivement le nombre de contrats de location, ainsi que la consommation de papier. La réponse devra être ventilée par département.
10. Dans la même logique que la question précédente, la commission souhaite savoir combien il y a de véhicules à l'Etat (en pleine propriété et/ou en leasing). Elle aimerait savoir la proportion entre les véhicules diesels et électriques. La réponse sera ventilée par département.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir la réponse à ces questions transversales au plus tard le **mercredi 21 juin 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire de votre institution.

La commission se réserve la possibilité de compléter ses demandes transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.

Alberto Velasco
Président

Cour des comptes
République et canton de Genève

Cour des comptes
54 route de Chêne
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
https://www.cdc-ge.ch

Monsieur
Alberto VELASCO, *président de la Commission des finances du Grand Conseil*
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 25 mai 2023

Examen des comptes 2022 – Questions transversales

Monsieur le président,

Nous accusons réception de votre courrier du 12 mai 2023 et y répondons comme suit.

1) Nombre d'ETP des postes de communication et évolution par rapport aux cinq années précédentes

   Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'emploie pas – et n'a jamais employé – de collaborateur-trice dédié-e exclusivement à la communication.

2) Effectifs par statut sur les cinq dernières années

   Hors magistrats, le nombre d'ETP de la Cour des comptes par statut sur les cinq dernières années est le suivant (chiffres arrêtés au 31.12.N) :

Statut	2022	2021	2020	2019	2018
Personnel fixe engagé sous contrat de droit privé	22.65	18.60	18.10	19.25	18.55

3) Répartition du taux d'absence par tranche d'âge

   Hors magistrats, la répartition du taux d'absence de l'année civile 2022, par tranche d'âge, est la suivante :

Tranche d'âge	Taux d'absence
20 – 29 ans	7.2 %
30 – 39 ans	7.7 %
40 – 49 ans	4.0 %
50 – 59 ans	2.7 %
60 ans et +	0.0 %
Total	**5.6 %**

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

4) Nombre de postes dont les personnes bénéficient d'une classe salariale plus élevée

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière emploie du personnel sous contrat de droit privé, hors de l'échelle des traitements de l'État de Genève.

5) Nombre d'engagements de nouveaux cadres dans l'état-major

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'a pas d'état-major.

6) Informations sur la (future) situation professionnelle des chefs de cabinet dont les magistrats sont sortants et/ou non réélus

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'emploie pas de chefs de cabinet.

7) Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)

Au 31 décembre 2022, la Cour des comptes employait quatre collaborateurs-trices avec un permis G, ce qui représente 15.38 % de ses effectifs (hors magistrats) en nombre de personnes.

8) Nombre de personnes domiciliées hors du territoire du Grand Genève (y.c. la domiciliation par cantons et par pays)

Au 31 décembre 2022, la Cour des comptes employait quatre collaborateurs-trices hors du territoire du Grand Genève (deux dans le canton de Vaud et deux dans le département de la Haute-Savoie en France), ce qui représente 15.38 % de ses effectifs (hors magistrats) en nombre de personnes.

9) Nombre de photocopieurs/mopieurs, nombre de contrats de location et consommation de papier

La Cour des comptes utilise deux mopieurs, dont les coûts de consommation (location, entretien, consommation photocopieurs) lui sont refacturés par l'État de Genève. En 2022, le coût annuel à charge de la Cour des comptes s'est monté à 3'171 F.

10) Nombre de véhicules

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière ne possède ni ne loue aucun véhicule.

Nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes





Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente

Isabelle TERRIER, magistrate

ANNEXE 3A

Etablissements publics pour l'intégration

Comptes 2022 – Perspectives 2023

Commission des finances, 17 mai 2023

Faits marquants sur les comptes de l'année 2022

- Résultat 2022 à -278 KCHF vs -3'120 KCHF budgétés soit un écart de + 2'842 KCHF
- Versement des crédits supplémentaires annoncés
  - ✓ 1'000 KCHF pour financer l'embauche progressive des 18 postes au pool de renforcement
  - ✓ 2'000 KCHF pour combler le déficit structurel des EPI
- Versements de 283 KCHF pour financer partiellement le renchérissement du coût de la vie
  - ✓ Allocation vie chère : -497 KCHF (taux de 2,2%)
  - ✓ Financement partiel de 283 KCHF

Faits marquants sur le bilan au 31.12.2022

- Hausse du bilan de 30 millions (133 vs 103) du fait de la plus-value apportée à Chêne 48 et Maison de l'Ancre par les rénovations FONDEPI, soit :
  - ✓ 21,4 millions pour Chêne 48
  - ✓ 14,1 millions pour la Maison de l'Ancre

- Fonds propres à 2,4 millions
  - ✓ Baisse de 278 KCHF vs 2021 en lien avec la perte de l'exercice 2022

Eléments fondamentaux budget 2023

- Confirmation des versements de subvention : 4'000 KCHF
- Octroi par l'État d'une annuité supplémentaire : -60 KCHF
- Annualisation de l'embauche de 18 EPT pour le pool de renforcement : -1'000 KCHF
- Ouverture de 10 places Centre de jour : +50 KCHF
- Réouverture de la Maison de l'Ancre : +220 KCHF
- Stabilité des revenus réadaptation
- Embauche de 2 EPT non financés (médecin + chargé de formation) : -330 KCHF
- Réévaluation des coûts informatiques et infrastructures : -185 KCHF
- Décision de l'État d'appliquer une indexation de 2,44% : -123 KCHF
- Indexation des salaires des collaborateurs en emploi adapté : -130 KCHF
- Octroi d'un crédit supplémentaire de l'État pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie : +197 KCHF

=> Projet Budget 2023 : - 423 KCHF

Point de vigilance : l'absentéisme

- Constat :
  - ✓ Le taux d'absence global 2022 est de 10.8%, soit une augmentation de 0.7 point vs 2021
  - ✓ La situation COVID a eu un fort impact sur le taux d'absence au 1er trimestre 2022
  - ✓ Une augmentation du taux d'accidents professionnels dans 2/4 des services résidentiels en lien avec la complexité des profils de personnes accueillies
  - ✓ Un recul des absences chroniques (29% en 2022 vs 35% en 2021) ainsi que des absences maladie de longue durée en lien avec le travail (28% en 2022 vs 30% en 2021), en partie dû au soutien accru RH/cellule santé durant l'absence ainsi qu'au retour au travail
  - ✓ Un pool de renforcement des équipes opérationnel que depuis janvier 2023 (18 postes)
  - ✓ Un taux d'absentéisme est en baisse de 4.1 en mars 2023 vs mars 2022

- 2 axes importants en 2023 :
  - ✓ Situation suivie par la DG et le Conseil d'Administration des EPI, avec analyse, hypothèses et adaptation du plan d'actions effectué en continu
  - ✓ Refonte complète du plan de formation interne pour les métiers d'accompagnement en cours

Projet La Combe

- ✓ Acceptation de la modification de zone par le Grand Conseil (fév.2023)
- ✓ Financement:
  - Crédit d'investissement de 35 millions voté par le Grand Conseil (fév. 2023)
  - Crédit hypothécaire
  - Fonds privés
- ✓ Engagement d'un assistant maître d'ouvrage suite à un appel d'offre marché public depuis juin 2022
- ✓ Procédure marché public pour l'engagement d'un bureau d'architecte en cours de finalisation (délai de recours jusqu'au 19 mai)

Etablissements publics pour l'intégration

Annexes comptes 2022 et perspectives 2023

Annexe 1 : Compte d'exploitation synthétique réalisé 2022 vs budget 2022

Montants en KCHF	Budget 2022	Réalisé 2022	Δ R2022 vs B2022	
			En chf	En %
Total produits d'exploitation	**123 726**	**122 844**	-882	-0.7%
Dont :				
Subvention cantonale pour l'exploitation	72 730	75 004	+2 275	+3.1%
Revenus des pensions	22 984	22 064	-921	-4.0%
Revenus Réadaptation	12 714	11 132	-1 582	-12.4%
Revenus ateliers de production	4 098	4 339	+241	+5.9%
Revenus de la restauration	1 550	1 270	-280	-18.1%
Total charges d'exploitation	**-126 626**	**-122 972**	+3 654	-2.9%
Dont :				
Total charges du personnel	-99 676	-97 106	+2 569	-2.6%
Alimentation	-3 805	-3 655	+150	-3.9%
Frais de nettoyage blanchisserie et ménage	-2 575	-3 041	-466	+18.1%
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	-2 822	-2 695	+127	-4.5%
Energie et eau	-1 457	-1 385	+72	-4.9%
Frais des activités pédagogiques, de formation et de loisirs	-570	-391	+179	-31.4%
Frais de bureau et d'administration	-1 454	-1 322	+132	-9.1%
Résultat d'exploitation	**-2 900**	**-128**	+2 772	-95.6%
Résultat financier	-220	-200	+20	-9.0%
Résultat exceptionnel	0	50	+50	
Résultat de l'exercice	**-3 120**	**-278**	+2 842	-91.1%

Annexe 2 : Investissements réalisés en 2022

Type de financement	Budget 2022 en KCHF	Facturé & engagé 2022 en KCHF
Loi 12079 de crédit d'ouvrage	**1 100**	**1 023**
Loi 12455 de crédit de renouvellement 2020-2024	**1 573**	**1 295**
Machines et équipements	738	620
Mobiliers	420	331
Informatique	415	344
Total financement des investissements	2 673	2 318

Annexe 3 : Compte d'exploitation synthétique budget 2023 vs budget 2022

Montants en KCHF	Budget 2022	Budget 2023	Δ B2023 vs B2022	
			En chf	En %
Total produits d'exploitation	**123 726**	**135 593**	+11 866	+9.6%
Dont :				
Subvention cantonale pour l'exploitation	72 730	82 198	+9 468	+13.0%
Revenus des pensions	22 984	23 770	+786	+3.4%
Revenus Réadaptation	12 714	12 714	+0	+0.0%
Revenus ateliers de production	4 098	4 263	+165	+4.0%
Revenus de la restauration	1 550	2 010	+460	+29.7%
Total charges d'exploitation	**-126 626**	**-135 796**	-9 170	+7.2%
Dont :				
Total charges du personnel	-99 676	-107 427	-7 752	+7.8%
Alimentation	-3 805	-4 370	-565	+14.8%
Frais de nettoyage blanchisserie et ménage	-2 575	-2 740	-165	+6.4%
Locations	-4 326	-3 874	+452	-10.4%
Energie et eau	-1 457	-1 457	+0	-0.0%
Frais des activités pédagogiques, de formation et de loisirs	-570	-567	+3	-0.4%
Résultat d'exploitation	**-2 900**	**-203**	+2 697	-93.0%
Résultat financier	-220	-220	+0	+0.0%
Résultat exceptionnel	0	0	+0	
Résultat de l'exercice	**-3 120**	**-423**	+2 697	-86.4%

Annexe 4 : Investissements disponibles pour 2023

Type de financement	Budget 2023 en KCHF
Loi 12079 de crédit d'ouvrage	**1 100**
Loi 12455 de crédit de renouvellement 2020-2024	**1 737**
Machines et équipement	877
Mobilier	420
Informatique	440
Total financement des investissements	2 837

ANNEXE 3B

Hospice général



Centre d'hébergement temporaire – halle de Palexpo / photo Hg

Etats financiers 2022 – Explications complémentaires

Genève, mai 2023

Hospice général

Etats Financiers 2022
Messages clés

PRESTATIONS

MCHF 76 de subventions à restituer à l'Etat
(MCHF45 à l'ASOC / MCHF31 à l'AMIG)

- **ASOC** (C01) **: restitution de –MCHF45;** stabilisation des prestations sociales au niveau de 2021 (+MCHF 1.1) – baisse dossiers financiers (-2.0% en nombre moyen mensuel)
- **AMIG** (C05)**: restitution de –MCHF31**; la prise en charge des personnes en provenance d'Ukraine augmente les charges cantonales par +MCHF 12.3

FONCTIONNEMENT / RESERVE

MCHF 6 de subventions à restituer à l'Etat
(à échéance du contrat de prestations)

- **Résultat positif de +MCHF 13.6 en 2022**– après 2 années déficitaires
- Solde de réserve à fin'22 de MCHF 11.0 (après restitution)

PERSPECTIVES 2023+

Préoccupation #1: Contexte migratoire

- **AMIG: crise migratoire** mobilisation rapide à tous les niveaux (hébergement, intégration, RMNA)
- **ASOC:** en attente vote LASLP & préparation mise en œuvre
- **Fonctionnement:** préserver l'équilibre financier, maitrise des charges

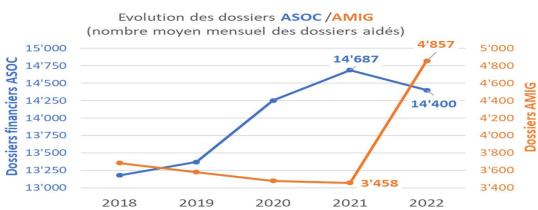

Etats Financiers 2022

Résultat «Prestations – Action Sociale (C01)» - variations budgétaires

Rebond macro-économique qui se traduit par un tassement du recours à l'Aide Sociale

- **Tassement dans l'évolution du nombre de dossiers financiers traités**
  - En moyenne annuelle, l'Hospice général a traité 14'400 dossiers financiers soit une baisse de 11.4% par rapport au budget 2022 et de 2% par rapport à 2021. En revanche, en photo au 31 décembre 2022 le nombre de dossiers augmente de +1.2% en comparaison de 2021.
- **Hausse du taux de sortie** (et notamment le taux de sortie pour emploi)
  - 2022 a été marquée par une hausse des sorties de l'aide sociale (+4% par rapport à 2021)
  - Le nombre de bénéficiaires sortis de l'aide sociale suite à un retour à l'emploi au augmenté en 2022 (41% contre 38% en 2021). Les hausses les plus marquées concernent les tranches d'âge 40-49 (+3%) et 50 et ans plus (+1%).

Les coûts des prestations de l'aide sociale s'élèvent à hauteur de 375 millions de francs, soit une baisse de –MCHF 44.6 (-10.6%) comparé au budget 2022

Chiffres en MCHF	2022 Comptes	2022 Budget final	Comptes vs Budget	2021 Comptes
AIDE SOCIALE (C01)				
Nombre de dossiers financiers (en moyenne)	14'400	16'255	-1'855	14'687
Nombre de dossiers financiers (en photo au 31.12)	14'525	17'080	-2'555	14'347
AIDE SOCIALE Prestations nettes	374.7	419.3	-44.6	373.6
Prestations usagers brutes (ASF + RMCAS)	417.7	467.5	-49.8	420.3
Prestations directes	397.2	444.9	-47.6	401.4
Prestations indirectes	20.5	22.6	-2.2	18.9
Remboursements (Assurances, AI, chômages,...)	-42.7	-47.9	+5.2	-46.1
Refacturations usagers et tiers	-0.3	-0.4	+0	-0.5
SUBVENTION PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE VOTEE	-419.3	-419.3	0.0	-383.8
RESULTAT PRESTATIONS AIDE SOCIALE RESTITUTION ETAT (-) ou COUVERTURE DEFICIT (+)	-44.6			-10.2
Part subventionnée par le Canton	*89.7%*			*88.9%*

Etats Financiers 2022

Résultat «Prestations – Aide aux Migrants (C05)» - variations budgétaires

Hausse importante du nombre de bénéficiaires

- Augmentation très importante du nombre de bénéficiaires en photo à fin 2022 avec **+3'274 personnes (+50%)** par rapport au budget, dont 3'185 permis S. Cette hausse est de +54% comparé aux comptes 2021.
- La hausse du dispositif d'hébergement collectif de près 1'500 places (dont 1'200 pour les permis S) se traduit par une augmentation des prestations d'hébergement de MCHF17.
- L'augmentation des prestations indirectes est en partie due à la prise en charge des RMNA au foyer de l'Etoile (MCHF 2.7). A la fin 2022, 77 RMNA résidaient au foyer de l'Etoile, malgré le transfert de 34 RMNA à la FOJ.

Les prestations nettes (à charge Canton) au niveau de l'Aide aux Migrants augmentent de +MCHF 12.5 (+37.8%) comparé au budget 2022 dont MCHF 12.3 liés à la prise en charge des permis S

Chiffres en MCHF	2022 Comptes	2022 Budget final	Comptes vs Budget	2021 Comptes
ASILE (C05)				
Nombre de bénéficiaires du dispositif (moyenne)	8'654	6'300	+2'354	6'353
Nombre de bénéficiaires du dispositif (en photo au 31.12)	9'774	6'500	+3'274	6'355
ASILE Prestations nettes (=Subvention cantonale nette)	45.6	33.1	+12.5	32.2
Prestations brutes ASILE	152.0	92.2	+59.8	94.8
Prestations assistance et santé	88.0	54.1	+33.9	55.4
Prestations hébergement	49.5	32.5	+17.0	31.9
Prestations indirectes	14.6	5.7	+8.9	7.5
Remboursements fédéraux	-94.2	-46.5	-47.6	-50.8
Autres remboursements et refacturations	-12.3	-12.6	+0	-11.8
SUBVENTION PRESTATIONS D'ASILE TOTALE	-77.1	-33.1	-44.0	-32.8
Subvention prestations d'Asile votée	-33.1	-33.1	-	-32.8
Complément de subvention : Solidarité Ukraine	-44.0	0.0	-44.0	0.0
RESULTAT PRESTATIONS ASILE RESTITUTION ETAT (-) ou COUVERTURE DEFICIT (+)	-31.5			-0.6
Part subventionnée par le Canton	*30.0%*			*33.9%*

Etats Financiers 2022

Résultat «Prestations – Aide aux Migrants (C05)» - Solidarité Ukraine

SOLIDARITÉ UKRAINE

Forte mobilisation au premier semestre - stabilité des flux d'arrivée depuis le début du deuxième semestre

- Forte mobilisation de l'Hg pour répondre à l'arrivée massive des personnes en provenance d'Ukraine dès mars' 22 (mise sur pied d'une structure organisationnelle pour gérer l'accueil et l'hébergement de ces personnes pour les années à venir.)
- La prise en charge de +2'271 personnes (permis S) en moyenne en 2022 se traduit par un montant de prestations nettes à charge Canton de +MCHF12.3.
- Nombre d'arrivée important entre mars et juillet (3'346), avec un ralentissement dès mai 22 suivi d'une stabilisation du nombre d'arrivées dès le mois d'août à un seuil moins important que projeté (CF annexe 3).
- Ouverture de 6 sites d'hébergement (plus de 1200 places)

Le crédit complémentaire de MCHF 44 voté le 22 juin 2022 n'a pas été entièrement dépensé .
un solde de MCHF 31.7 est à restituer à l'Etat.

Chiffres en MCHF	2022 Comptes	2022 Crédit complémentaire	Comptes vs Budget
ASILE (C05) - Solidarité Ukraine permis S			
Nombre de bénéficiaires du dispositif (moyenne)	**2'271**	**4'159**	**-1'888**
Nombre de bénéficiaires du dispositif (en photo au 31.12)	**3'185**	**6'938**	**-3'753**
ASILE Prestations nettes - Solidarité Ukraine	**12.3**	**49.8**	**-37.5**
Prestations brutes ASILE	**50.8**	**105.6**	**-54.8**
Prestations assistance et santé	32.6	58.0	-25.4
Prestations hébergement	14.3	43.8	-29.5
Prestations indirectes	3.9	3.8	+0.1
Remboursements fédéraux	-38.3	-55.8	+17.5
Autres remboursements et refacturations	-0.3	0.0	-0.3
Résultat de fonctionnement - Solidarité Ukraine	**-4.3**	**-5.8**	**+1.5**
Dispositif RH (EPT en photo au 31.12.2022)	**78.5**	**71.0**	**+8**
Charge de personnel	6.3	6.0	+0.3
Charges d'exploitation	0.0	0.5	-0.5
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**6.3**	**6.5**	**-0.2**
Produits SEM	-10.6	-12.3	+1.7
Autres produits	0.0	0.0	-
TOTAL PRODUITS (hors subvention cantonale)	**-10.6**	**-12.3**	**1.7**
Résultat Net - Solidarité Ukraine / Déficit = (+)	**+8.0**	**+44.0**	

- La prise en charge des permis S se traduit financièrement par un total de MCHF 50.8 de prestations brutes dont MCHF 14.3 de prestations hébergement.
- Le dispositif RH à fin'22 est de 78.5 **EPT (en CDD).** Les charges de personnel de MCHF 6.3, sont financées à 100% par les recettes fédérales

Etats Financiers 2022

Résultat «Fonctionnement» - variations budgétaires

Un résultat positif après une année particulièrement volatile

- Après 2 années déficitaires, l'Hospice général présente un **résultat positif de MCHF 13.6** (résultat brut, avant restitution)
- Par rapport au budget (qui prévoyait un déficit de –MCHF5.7), ce résultat positif s'explique principalement par des effets uniques:
  - la hausse inattendue des recettes fédérales (+MCHF 13.4, dont MCHF 10.6 liées à l'afflux migratoire en provenance de l'Ukraine Ecart : +MCHF7.1 (après déduction des charges de fonctionnement Ukraine).
  - La consommation partielle des crédits complémentaires (MCHF 8.2 votés fév'22). Ecart: +MCHF 6.6
  - l'amélioration du résultat immobilier : écart de +MCHF1.5
  - Autres facteurs (économies, sous consommation, …) Ecart +MCHF 4,1

Le résultat positif de MCHF13.6 de l'exercice 2022 s'explique principalement par des facteurs uniques.
Ce solde positif fait objet d'une restitution partielle à l'Etat (selon les règles de thésaurisation stipulées dans le contrat de prestations)

Chiffres en MCHF	2022 Comptes	2022 Budget final	Comptes vs Budget	2021 Comptes
FONCTIONNEMENT				
Total Dotation (en photo au 31.12)	**1'121**	**1'009**	**+112**	**999**
Charges de personnel	**+136.1**	**129.5**	**+6.6**	**128.1**
Charges d'exploitation	15.5	16.2	-0.7	14.8
TOTAL CHARGES	**151.6**	**145.7**	**+5.9**	**143.0**
Produits SEM	-24.6	-11.2	-13.4	-12.6
Autres produits	-7.7	-5.6	-2.1	-6.1
Résultat immobilier	-30.9	-29.3	-1.5	-27.5
TOTAL PRODUITS HORS SUBVENTION	**-63.2**	**-46.1**	**-17.0**	**-46.1**
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	**-102.1**	**-93.8**	**-8.2**	**-94.2**
RESULTAT FONCTIONNEMENT / Déficit = (+) hors réévalutation du parc imobilier et restitution fin de mandat	**-13.6**	**+5.7**	**-19.3**	**+2.6**
Part restituée à l'Etat en fin de mandat	**+6.0**			**-**
Réévaluation du parc immobilier / Déficit = (+)	**-2.1**			**-8.6**
RESULTAT FONCTIONNEMENT / Déficit = (+)	**-9.8**	**+5.7**	**-15.5**	**-5.9**

Etats Financiers 2022

Contrat de prestations 2019 – 2022 : Evolution de la réserve Hg

Résultat positif cumulatif de MCHF10 durant 2019 – 2022

Evolution de la réserve Hg & calcul de restitution (selon règles de thésaurisation)

- Résultat (fonctionnement) cumulatif de +MCHF 10 pour la durée du mandat (CP 2019-2022)
- Restitution de –MCHF 6 (59.1%) à l'Etat de Genève selon règles de thésaurisation
  ce pourcentage correspond à la proportion des subventions cantonales par rapport aux recettes propres de l'Hg
- Le solde résiduel de MCHF11.0 est conservé définitivement par l'Hg

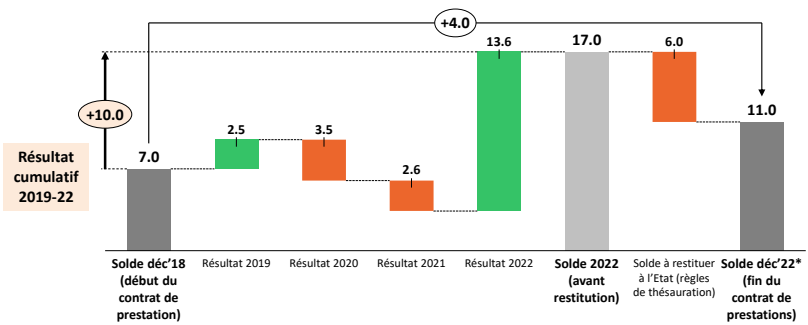

** conservé définitivement par l'Hospice général*

Annexes

Etats Financiers 2022 – Annexe 1
Résultat «Prestations – Action Sociale (C01)»

Sorties de l'Aide Sociale

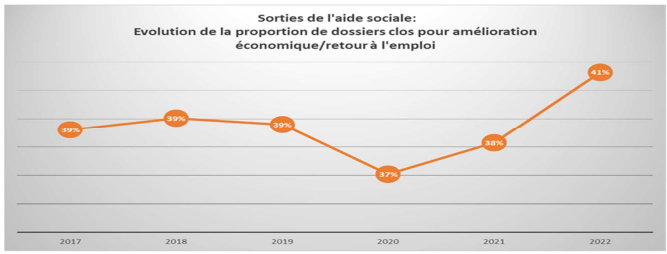

Evolutions dossiers

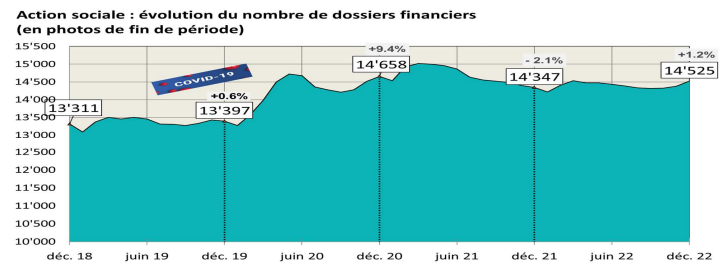

La hausse nette observée en photo en fin de période est due à une augmentation de +200 dossiers au 4ème trimestre 2022

Etats Financiers 2022 – Annexe 2
Résultat «Prestations – Aide aux Migrants (C05)»

Evolution personnes avec Permis S

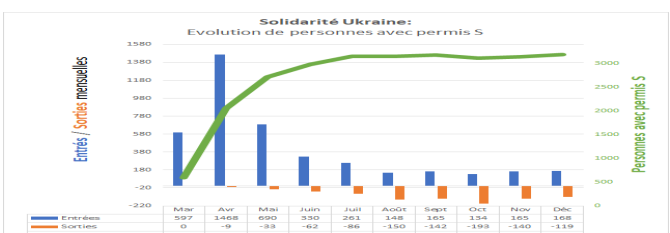

Evolutions personnes

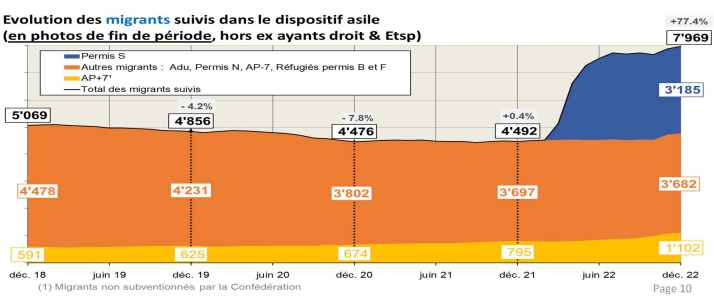

(1) Migrants non subventionnés par la Confédération

Etats Financiers 2022 – Annexe 3
Solidarité Ukraine – Indicateurs clés

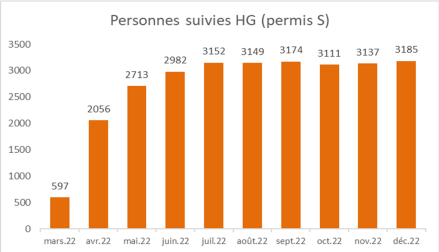

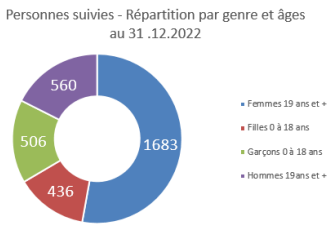

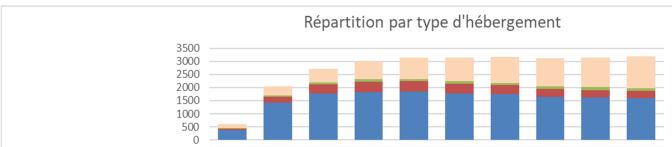

	mars. 22	avr.2 2	mai.2 2	juin.2 2	juil.2 2	août. 22	sept. 22	oct.2 2	nov.2 2	déc.2 2
Collectif HG ou Individuel HG	148	349	518	667	822	909	995	1064	1125	1215
Hôtels	27	56	76	87	88	91	91	109	111	109
Familles d'accueil (OSAR)	45	234	352	401	402	371	346	296	269	252
Bail non Non HG (Hors OSAR et hôtels)	377	1417	1767	1827	1840	1778	1742	1642	1632	1609

Etats Financiers 2022 – Annexe 4
Santé du personnel – Indicateurs clés 2022

taux d'absence global

7.6%

tendance ▲

+1.0 vs 2021

85.2 ept

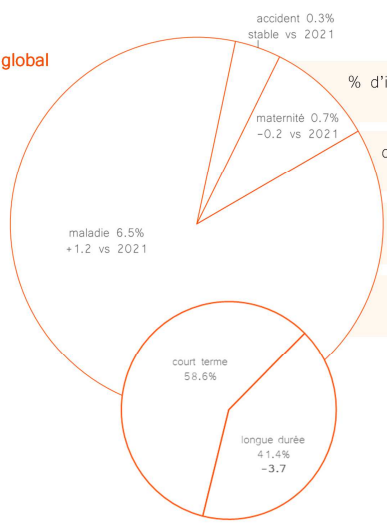

% d'individus absents min. 1x
85.0% tendance ▲

durée moyenne d'absence
6.2 jours stable

occurrences / individu
3.1 tendance ▲

cas absences perlées
67 tendance ▼

BMARK
Taux abs maladie
Bilan social 2021

ETAT 5.2%
EPI 6.2%
HG 6.5%
HUG 7.2%
IMAD 7.9%

ANNEXE 3C



Comptes consolidés de résultat

	Comptes individuels				Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières	Fonds général	Campus Biotech	
Produits d'exploitation	825 582 486	2 237 055	138 837	-	824 873 779
Charges d'exploitation	827 085 054	1 259 006	2 307 188	-	828 544 699
Part résultat mise en équivalence	-	-	-26 515	7 194 074	7 167 560
Résultat net d'exploitation	**-1 502 568**	**978 049**	**-2 194 866**	**7 194 074**	**3 496 640**
Résultat financier réalisé	14 383 037	-58 525	1 461 824	-	16 004 386
Résultat financier latent	-72 736 777	420 000	-6 656 352	-	-78 973 129
Résultat financier	**-58 353 740**	**361 476**	**-5 194 528**	**-**	**-62 968 743**
Résultat net	**-59 856 308**	**1 339 524**	**-7 389 394**	**7 194 074**	**-59 472 103**

- Résultat net : Très fortement déficitaire
- Résultat exploitation :
  - Déficit des comptes individuels moins important
  - Les revenus ont crû 2 fois plus vite que les charges
  - Reflète une reprise des activités et un effet de rattrapage
- Résultat financier :
  - Pertes latentes très importantes
  - Gains nets réalisés (titres et immeubles) en ligne avec les performances des années dernières

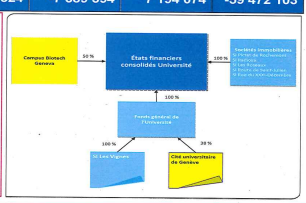

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

le 24.05.2023

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Compte d'exploitation par bailleur

Compte d'exploitation au 31 décembre 2022	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université	écart vs 2021
Subventions reçues	536 448 412	102 962 827	89 710 186	1 728 780	730 850 206	3 167 505
Taxes universitaires	13 004 211	-	-	-	13 004 211	-680 268
Écolages	1 525 322	-	14 420 060	33 935	15 979 317	-1 455 458
Autres produits	34 406 215	2 250 075	41 859 463	62 811 003	141 326 756	31 552 094
Produits d'exploitation	**585 384 160**	**105 212 902**	**145 989 709**	**64 573 718**	**901 160 489**	**32 583 874**
Charges de personnel	463 862 994	77 108 999	67 681 687	27 039 769	635 693 449	-1 647 579
Biens, services, marchandises	75 663 006	17 915 903	25 835 952	11 156 666	130 571 527	13 950 461
Amortissements	19 346 163	2 884 015	3 426 481	4 358 790	30 015 449	-2 643 762
Dépréciation actifs		-			-	-
Subventions accordées	18 044 590	2 584 725	8 542 740	1 632 575	30 804 629	1 414 234
Imputations internes charges	8 928 372	4 803 052	35 312 442	26 534 137	75 578 004	7 311 761
Charges d'exploitation	**585 845 125**	**105 296 695**	**140 799 301**	**70 721 937**	**902 663 058**	**18 385 117**
Résultat net d'exploitation	**-460 965**	**-83 793**	**5 190 409**	**-6 148 219**	**-1 502 568**	**14 198 757**

- Budget État : Déficit contenu
- Fonds étrangers : Marge bénéficiaire partiellement reconstituée (~2 %) mais toujours inférieure à la comparaison historique avant COVID
- Fonds propres : Forte mise à contribution mais à un moindre niveau que par le passé

  Les gains réalisés sur les portefeuilles couvrent le déficit d'exploitation

Compte État

- Excédent de charges = CHF 460 965
- Origine des écarts (données ajustées)

Revenu + KCHF 183 709

Subvention fédérale	*Imputations internes*
Prestations de services	*Dédommagements de tiers*
AIU	*Recettes dentaires*
Taxes universitaires	

Charges - KCHF 2 421 557

Bourses et dépannages	*Charges de personnel*
Autres bourses et prix	*Dépenses générales*
Rente-pont AVS	

- Taux d'utilisation = 100.3 %
- Découvert 2020/2022 = - KCHF 471 300

Nature & Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert en CHF	Écart vs Budget avec transfert en %
4 **Revenus**	585 384 160	579 402 571	5 981 589	1.0%
42 **Taxes et revenus divers**	32 827 670	33 336 444	-508 774	-1.5%
43 **Recettes diverses**	426 981	115 000	311 981	271.3%
46 **Subventions acquises**	536 448 412	537 797 926	-1 349 514	-0.3%
dont Indemnité cantonale	365 056 844	363 289 500	1 767 344	0.5%
Subvention fédérale de base	111 865 223	113 750 000	-1 884 777	-1.7%
AIU brut	42 153 811	42 547 000	-393 189	-0.9%
49 **Imputations internes**	15 681 097	8 153 201	7 527 896	92.3%
3 **Charges**	585 845 125	584 052 327	1 792 798	0.3%
30 **Charges du personnel**	463 862 994	468 045 939	-4 182 945	-0.9%
dont Personnel administratif	141 056 858	141 553 490	-496 632	-0.4%
Corps enseignant	231 236 587	234 879 295	-3 642 708	-1.6%
31 **Dépenses générales**	75 663 007	73 504 710	2 158 297	2.9%
33 **Amortissements ordinaires**	19 346 163	19 519 883	-173 720	-0.9%
36 **Subventions accordées**	18 044 589	19 404 040	-1 359 451	-7.0%
39 **Imputations internes**	8 928 372	3 577 755	5 350 617	149.6%
Résultat net	-460 965	-4 649 756	4 188 791	
Occupation de postes	3 144.7	3 165.8	-21.1	
Personnel administratif	1 281.0	1 296.6	-15.6	-1.2%
Corps enseignant	1 863.8	1 869.2	-5.5	-0.3%

Enjeux budgétaires - Constat

Les projections budgétaires sont préoccupantes :

- Le budget 2023 présente un déficit de CHF 9 444 000.
- Le découvert 2020-2023 devrait atteindre CHF 10 000 000.
- Le PFQ 2024-2027 affiche dès 2024 une impasse budgétaire de CHF 25 000 000 *par an si aucune mesure n'est adoptée*.

Enjeux financiers – le plan d'action du Rectorat

Un retour à l'équilibre à l'horizon 2027 nécessitant des efforts à hauteur de CHF 25 000 000.

Le Rectorat déploie son plan sur trois axes :

- Les négociations pour la COB 2024-2027 avec une dotation de CHF 19 775 000.
- L'adoption d'un plan d'assainissement de CHF 19 000 000 (environ 4% du budget 2023) avec des économies ciblées et des économies linéaires.
- Une contribution additionnelle du DIP de CHF 6 000 000 en 2024.

Comptes et Budget de l'Université

Une version électronique des comptes de l'Université est accessible sur le site internet :

http://www.unige.ch/apropos/rapport-financier.html

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

Le 24.05.2023

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

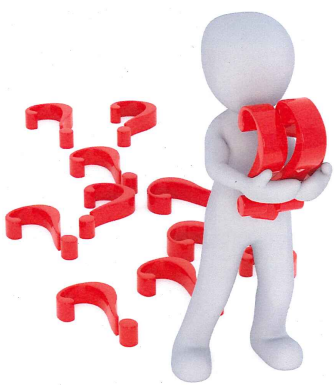

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

Le 24.05.2023

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 24.05.2023

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ANNEXE 3D

HUG : COMPTES 2022



COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL – 24 MAI 2023

Hôpitaux Universitaires Genève

FAITS MARQUANTS 2022

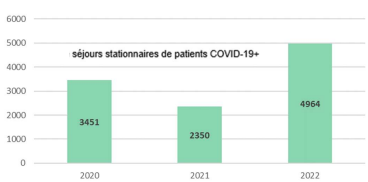

- Année 2022 qui subit une double crise : pandémie Covid 19 (plus forte année aux HUG) et énergie (+250% pour l'électricité en 2022)

- Résultat en déficit de -95 MCHF, couvert par un crédit complémentaire spécifique obtenu à l'automne 2022 → **Résultat gestion 2022 à l'équilibre = +0.3 MCHF**

- Activité hospitalière qui n'a repris que tardivement → pertes = -20.2 MCHF
  -5% vs prévisions hors Covid

- Activité ambulatoire en nette augmentation dégageant une amélioration de l'ordre de +25.1 MCHF par rapport au budget

- Charges de personnel (+3.3%) durement marquées par l'absence, les impacts rentes pont et le personnel supplémentaire Covid non budgété au début 2022

- Charges d'exploitation en forte augmentation : impact inflation et surcoût énergie

Hôpitaux Universitaires Genève

COMPOSANTES DU RÉSULTAT DE GESTION 2022

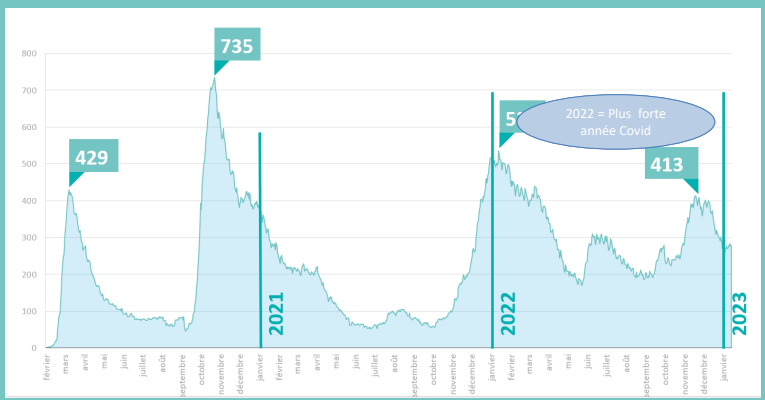

Hôpitaux Universitaires Genève

RÉSULTATS 2022

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart C22/B22 Abs.	Ecart C22/B22 %	Ecart C22/C21 Abs.	Ecart C22/C21 %
Recettes médicales nettes	**1 366.1**	**1 368.5**	**1 312.4**	**-2.4**	**-0.2%**	**53.7**	**4.1%**
Recettes hospitalières	961.3	981.5	914.5	-20.2	-2.1%	46.8	5.1%
dont part cantonale	*386.0*	*406.7*	*371.0*	*-20.7*	*-5.1%*	*15.0*	*4.0%*
Recettes ambulatoires	427.4	402.3	403.1	25.1	6.2%	24.3	6.0%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-22.6	-15.2	-5.2	-7.3	48.1%	-17.4	335.0%
Autres recettes	**59.9**	**63.7**	**58.7**	**-3.7**	**-5.9%**	**1.3**	**2.2%**
Total recettes	**1 426.0**	**1 432.2**	**1 371.0**	**-6.1**	**-0.4%**	**55.0**	**4.0%**
Contributions et subventions	691.9	680.7	789.5	11.1	1.6%	-97.6	-12.4%
Total des produits	**2 117.9**	**2 112.9**	**2 160.5**	**5.0**	**0.2%**	**-42.6**	**-2.0%**
Total frais de personnel	**1 682.4**	**1 628.1**	**1 668.2**	**54.4**	**3.3%**	**14.2**	**0.9%**
ETP	*10 876*	*11 042*	*10 979*	*-166*	*-1.5%*	*-103.0*	*-0.9%*
Matériel médical d'exploitation	227.0	212.6	225.5	14.4	6.8%	1.5	0.7%
Autres charges d'exploitation	303.2	272.2	266.8	31.0	11.4%	36.4	13.6%
Total des charges d'exploitation	**530.2**	**484.8**	**492.3**	**45.3**	**9.4%**	**37.8**	**7.7%**
Total des charges	**2 212.6**	**2 112.9**	**2 160.5**	**99.7**	**4.7%**	**52.1**	**2.4%**
Résultat de gestion avt comp Etat	**-94.7**	**0.0**	**0.0**	**-94.7**		**-94.7**	
Crédit supp. Pandémie	**95.0**	**0.0**	**95.3**	**95.0**		**-0.3**	**0%**
Résultat final	**0.3**	**0.0**	**0.0**	**0.3**		**0.3**	

Hôpitaux Universitaires Genève

PERTES D'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE 2022 : -20.2 MCHF

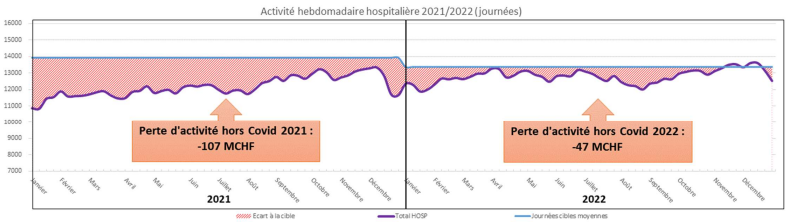

	2020	2021	2022
Hors Covid	-173.9 MCHF	-107.1 MCHF	-46.5 MCHF
Covid	+94.2 MCHF	+27.1 MCHF	+26.3 MCHF
Perte activité	**-79.7 MCHF**	**-80.0 MCHF**	**-20.2 MCHF**

REPRISE DE L'ACTIVITÉ AMBULATOIRE : +25.1 MCHF

Reprise de l'activité hors Covid au détriment de l'activité Covid (dépistages)

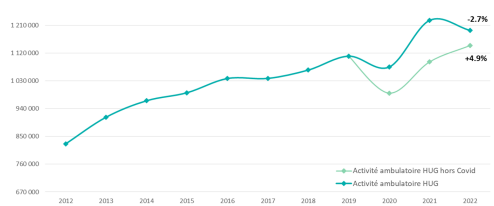

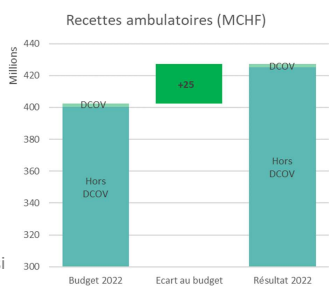

→ Recettes ambulatoires : boni grâce à la reprise d'activité ainsi que les recettes de laboratoire (dépistage Covid)

→ Nota : augmentation de 10.3% du nombre de points facturés (travail sur l'exhaustivité de la facturation ambulatoire)

PERSONNEL A LA DOTATION DE BASE 2022 :
-33 MCHF (-2.2%)

Evolution mensuelle 2021-2022 de la dotation de base

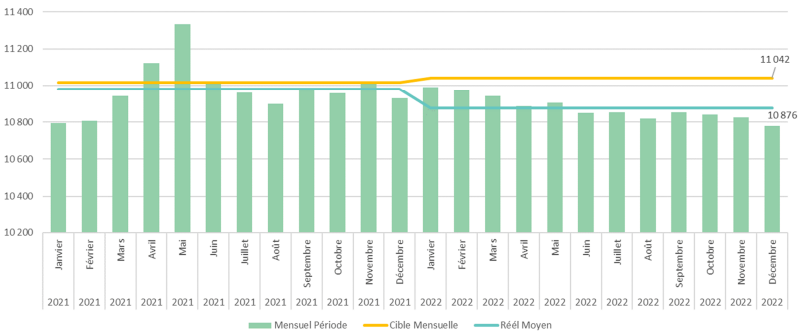

- Décrue du personnel à la dotation de base après la 5ème vague Covid de début 2022
- Dotation de base n'est pas atteinte fin 2022, conséquence des difficultés de recrutement (manco moyen = 166 ETP environ soit -2%)

Hôpitaux Universitaires Genève

DOTATION COMPLÉMENTAIRE 2022 :
+61.1 MCHF

ETP complémentaire budgété : 811 ETP
ETP complémentaire réalisé : 1305 ETP
Dépassement moyen 2022 : + 494 ETP

Evolution mensuelle 2022 de la dotation complémentaire

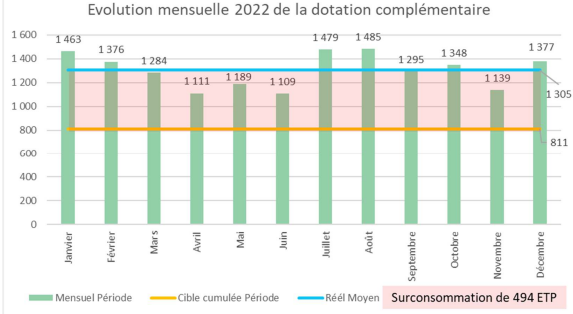

- Lien avec la gestion du personnel DCOV
- Absences et besoins pédiatrie sur S2/22 liés à l'épidémie de bronchiolite

Hôpitaux Universitaires Genève

CHARGES D'EXPLOITATION 2022 : +45.4 MCHF (+9.4%)

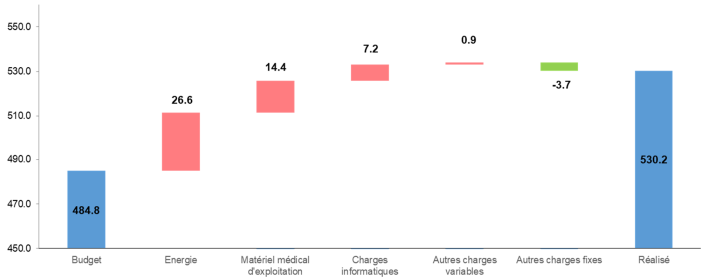

- **Surcoûts d'énergie** : hausse de +152% causant un dépassement de +26.6 MCHF
- **Matériel médical** : hausse essentiellement causée par les charges de médicaments en lien avec l'augmentation de la lourdeur des cas (+ de quantités achetées + de médicaments onéreux) + effet inflation
- **Charges informatiques** : frais de licences et de maintenance en augmentation (intégrées au budget 2023)

ANNEXE 3E



Quelques chiffres clés - patients

Accompagnement de 18’342 personnes à domicile

9’117 patients de moins de 80 ans	9’225 patients de plus de 80 ans	2’820 patients de plus de 90 ans et 80 centenaires

+1,9% patientèle bénéficiant de soins	+4,8% de la part de patientèle bénéficiant de soins 6 et 7 jours sur 7

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Rapport financier 2022

Quelques chiffres clés - collaborateurs

41 équipes de maintien à domicile dans des antennes de proximité

6 équipes spécialisées

2175 collaboratrices et collaborateurs

68,6% à temps partiel et 78,6% de femmes

5021 formations internes
45 CAS / DAS
59 Apprentis ASSC en formation duale
60 stages infirmières

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Rapport financier 2022

En termes financiers

Des comptes présentant un résultat d'exploitation de 4,4 millions de francs

… malgré l'enchaînement de crises :

- Une vague COVID au premier semestre 2022 avec le maintien du dispositif de vaccination
- Un plan canicule déployé sur 18 jours (dont 11 consécutifs)
- La mise sur pied d'une task force énergie pour l'élaboration d'un plan de continuité des activités en cas de coupures d'électricité

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

En termes financiers (suite)

- Une difficulté de recrutement des professionnels de la santé
  - Un résultat d'exploitation présentant un non dépensé de 4,4 millions de francs
  - Une restitution de 3,4 millions de francs de financement résiduel par rapport au budget prévu
- Les produits de la facturation en augmentation de 1,1 million de francs par rapport à 2021 en lien avec l'augmentation des heures de prestations de soins
- Des dépenses COVID légèrement inférieures aux prévisions (1,5 contre 1,8 million de francs ; solde remboursé)
- Des autres charges d'exploitation stables

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Rapport financier 2022

Produits	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	C2022 vs C2021	C2022 vs B2022
Produits de la facturation	73.7	76.3	74.9	1.1	-1.4
Pertes sur débiteurs	-0.2	-0.6	-0.3	-0.1	0.3
Indemnités	90.7	85.2	91.0	0.2	5.8
Financement résiduel	116.9	120.7	117.3	0.4	-3.4
Autres produits	1.6	0.8	1.6	0.0	0.8
Total des produits	282.7	282.4	284.4	1.6	2.0
Charges					
Charges de personnel	246.1	251.7	245.9	-0.2	-5.8
Charges d'exploitation	34.1	35.5	34.1	0.0	-1.3
Total des charges	280.2	287.2	280.0	-0.2	-7.2
Résultat d'exploitation	**2.5**	**-4.8**	**4.4**	**0.4**	**-4.8**
Résultat exceptionnel	0.3		0.5		
./. Part revenant à l'Etat	-1.0		-1.5	-0.5	-1.5
Résultat avant variation des fonds propres affectés	**1.8**	**-4.8**	**3.4**	**-0.1**	**-6.3**
Utilisation par fonds propres affectés	1.0		1.1	0.0	1.1
Résultat de gestion après répartition	**2.9**	**-4.8**	**4.5**	**-0.1**	**-5.2**

imad

Les prestations

Soins LAMal, évaluation, coordination et soins

12'849 personnes soignées à domicile

697'231 heures de soins effectuées

Hospitalisation à domicile

1'656 personnes soignées

22'611 heures effectuées

Soutien à la vie quotidienne

6'388 personnes soutenues

4'333 personnes utilisant le dispositif de sécurité IMAD (hors IEPA)

IEPA

28 immeubles

1'524 locataires

En savoir plus

Descriptif complet des prestations

Nutrition

592'697 repas préparés pour 5'666 personnes

28'675 repas pris en salle à manger dans les IEPA

11'400 portages à domicile/semaine

Ergothérapie

2'155 personnes suivies

14'874 heures effectuées

UATR

2 Unités temporaires de répit

38 lits

407 personnes y ont séjourné

Sécurité et technologies de l'autonomie

5'857 personnes utilisant le dispositif de sécurité IMAD

62 personnes malentendantes bénéficient de signalisation lumineuse

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Merci de votre attention.

Institution genevoise de maintien à domicile

www.imad-ge.ch

ANNEXE 3F



GENÈVE AÉROPORT

Rapport d'activités 2022

Commission des finances
Genève, 17 mai 2023

EN BREF

- **46,3** millions CHF de bénéfice
- **60,4** millions CHF investissements
- **971,8** employés
- **146** destinations
- **14'085'280** passagers
- **423,1** millions CHF de chiffre d'affaires
- **70'566** tonnes de fret
- **52** compagnies aériennes de ligne



FINANCES

- Retour aux chiffres noirs
- 423,1 millions de chiffre d'affaires
  - 102,4% de croissance vs 2021
  - 46,3 millions de bénéfice
- Stratégie de désendettement efficiente: -88 millions de dette



Chiffres clés

en millions de francs

	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	**423,1**	209	191,2
EBITDA	**158,4**	-15,7	-59,7
Résultat net	**46,3**	-88,9	-129,5
Cash flow Opérationnel	**157,1**	-26,2	-8,6
Cash flow	**61,2**	-121,1	-126,5
Dette nette *	**684,7**	772,7	619

** emprunts et autres dettes non courants et courants, diminués des disponibilités et des placements à court terme*

Ratios

	2022	2021
EBITDA / Chiffre d'affaires	**37,4%**	-7,5%
Résultat net / Chiffre d'affaires	**11%**	-42,5%
Cash flow opérationnel / cash flow d'investissement	**256,6%**	-21,7%
Dette nette / EBITDA	**4,32**	na *

** non applicable*



Répartition des produits

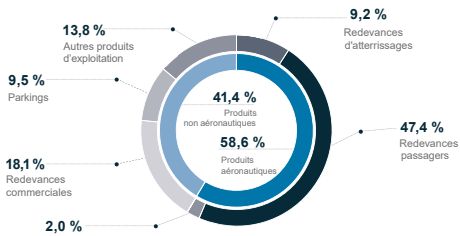

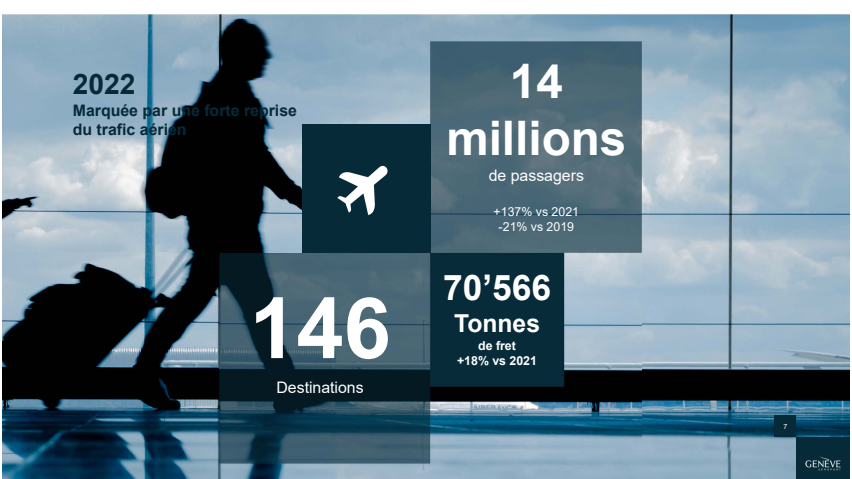

Résultats de trafic global

Passagers trafic global	2022	2021	2020	var. 22/21	var. 22/20
Trafic de ligne pax	13'961'747	5'850'419	5'513'798	138,65%	153,21%
Trafic charter pax	35'542	3'926	33'473	805,30%	6,18%
Autre trafic commercial	60'795	46'095	38'004	31,89%	59,97%
Total trafic non commercial	27'196	22'595	15'619	20,36%	74,12%
Total pax trafic global	**14'085'280**	**5'923'035**	**5'600'894**	**137,81%**	**151,48%**
Mouvements trafic global					
Trafic de ligne pax	114'852	55'884	51'914	105,52%	121,24%
Trafic charter pax	290	88	272	229,55%	6,62%
Autre trafic commercial	31'960	27'407	20'879	16,61%	53,07%
Total trafic non commercial	16'066	15'870	13'289	1,24%	20,90%
Total mouvements trafic global	**163'168**	**99'249**	**86'354**	**64,40%**	**88,95%**

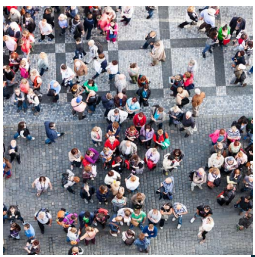

Evolution du nombre de passagers et de mouvements

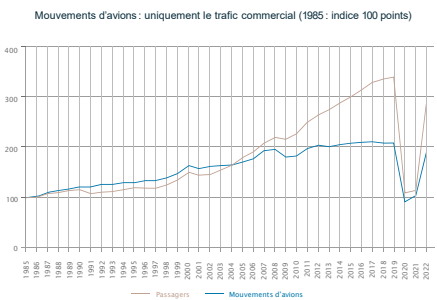

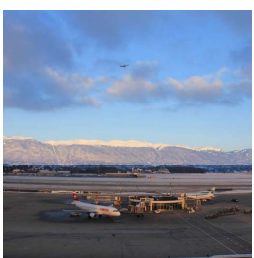

Evolution du nombre de passagers par mouvement

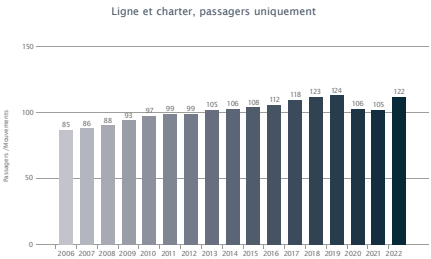



Répartition par classe de bruit

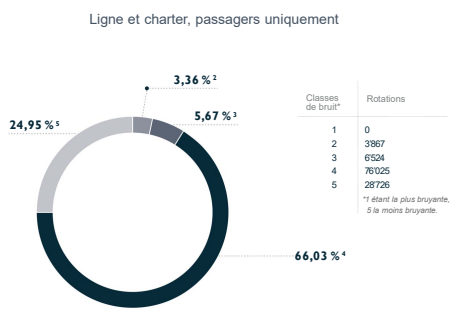

Classes de bruit*	Rotations
1	0
2	3'867
3	6'524
4	76'025
5	28'726

*1 étant la plus bruyante, 5 la moins bruyante.



TOP 20 des destinations

Trafic de ligne

Villes	Passagers 2022	Passagers 2021	var. 22/21
Londres	1'820'698	345'646	427%
Paris	709'864	292'082	143%
Porto	645'065	374'240	72%
Lisbonne	623'570	331'459	88%
Amsterdam	525'177	241'112	118%
Madrid	518'213	266'042	95%
Barcelone	464'387	178'663	160%
Bruxelles	427'308	177'661	140%
Nice	379'544	172'829	119%
Istanbul	363'272	223'078	63%
Zurich	337'936	186'205	81%
Francfort	274'368	137'259	99%
Manchester	238'614	41'002	48%
Rome	228'720	92'225	148%
Dubaï	228'002	121'228	88%
Athènes	213'284	120'864	76%
Bordeaux	206'759	107'796	92%
Pristina	206'070	138'353	49%
Nantes	192'128	101'149	89%
New York	185'716	13'304	1296%

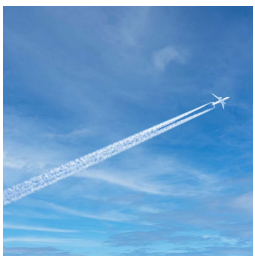

GENÈVE

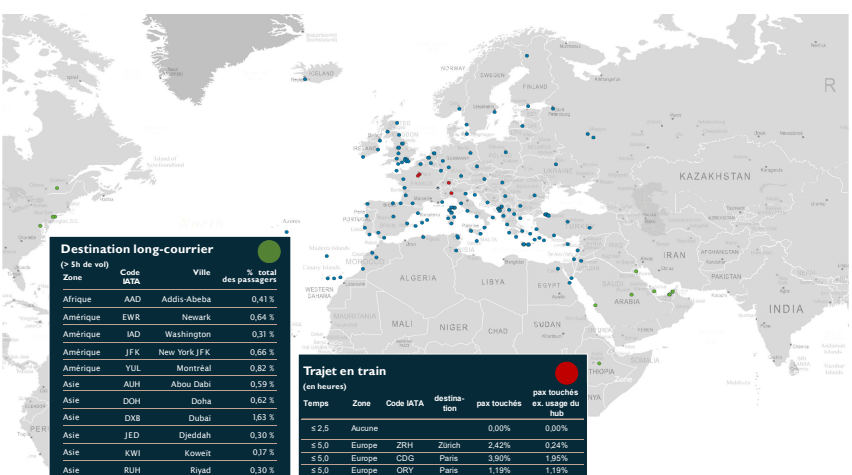

Destination long-courrier

Zone (> 5h de vol)	Code IATA	Ville	% total des passagers
Afrique	AAD	Addis-Abeba	0,41 %
Amérique	EWR	Newark	0,64 %
Amérique	IAD	Washington	0,31 %
Amérique	JFK	New York JFK	0,66 %
Amérique	YUL	Montréal	0,82 %
Asie	AUH	Abou Dabi	0,59 %
Asie	DOH	Doha	0,62 %
Asie	DXB	Dubai	1,63 %
Asie	JED	Djeddah	0,30 %
Asie	KWI	Koweit	0,17 %
Asie	RUH	Riyad	0,30 %

Trajet en train

(en heures)

Temps	Zone	Code IATA	destination	pax touchés	pax touchés ex. usage du hub
≤ 2,5	Aucune			0,00%	0,00%
≤ 5,0	Europe	ZRH	Zürich	2,42%	0,24%
≤ 5,0	Europe	CDG	Paris	3,90%	1,95%
≤ 5,0	Europe	ORY	Paris	1,19%	1,19%

Faits marquants en 2022

Mission

- La quasi-totalité des liaisons intercontinentales sont rétablies
- Forte reprise efficacement gérée

Opérabilité

- Rénovations et transformations de plusieurs commerces et restaurants
- Approbation règlement d'exploitation après PSIA et actions contre le bruit

Infrastructure

- Première année d'exploitation complète de l'Aile Est (4,48 millions de PAX)
- Poursuite des investissements stratégiques (BLC, CAP 2030)

Développement durable

- Poursuite de la politique environnementale engagée
- Panneaux solaires
- Électrification
- Démarrage chantier GeniLac



14

GENÈVE AIRPORT

Notre vision

Un centre de **mobilité** pour la population, les acteurs économiques et la Genève internationale

Pérennité avec des infrastructures adaptées aux évolutions sociétales et technologiques

Exemplarité dans les domaines du développement durable et de l'innovation

Employeur attractif et responsable

15

GENÈVE AIRPORT

ANNEXE 3G



COMPTES ANNUELS et RAPPORT DE GESTION 2022

Approuvés par le CA les 6 mars et 4 avril 2023

Commission des finances du Grand Conseil
17 mai 2023

Anne Hornung-Soukup – Présidente du Conseil d'administration
Denis Berdoz – Directeur général
Sophie Heurtault Malherbe – Directrice Finances et gestion

COMPTES 2022

COMPTE DE RESULTAT 2022

DÉSIGNATION en milliers CHF	BUDGET CONSOLIDE 31.12.2022	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2022	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2021	ÉCARTS Réel vs budget CHF	ÉCARTS Réel vs budget %	ÉCARTS Réel 2022 vs réel 2021 CHF	ÉCARTS Réel 2022 vs réel 2021 %
PRODUITS EXPLOITATION							
Revenus de transports	135'797	142'795	121'796	6'998	5.2%	20'998	17.2%
dont revenus de transports UNIRESO	109'771	116'884	98'211	7'113	6.5%	18'673	19.0%
dont revenus de transports Léman Pass	11'025	12'475	9'132	1'451	13.2%	3'343	36.6%
Contributions UNIRESO	40'855	41'152	40'034	297	0.7%	1'118	2.8%
Contributions de l'Etat de Genève	267'834	268'705	266'123	871	0.3%	2'582	1.0%
Contributions de la Confédération	12'566	12'796	19'642	230	1.8%	-6'846	-34.9%
Contributions des communes et des Tiers	18'085	19'071	18'335	987	5.5%	736	4.0%
Produits d'exploitation divers	16'726	18'264	18'459	1'538	9.2%	-194	-1.1%
Total des produits d'exploitation	491'862	502'783	484'389	10'921	2.2%	18'394	3.8%
CHARGES D'EXPLOITATION							
Frais de personnel	273'071	271'432	267'642	-1'640	-0.6%	3'789	1.4%
Frais de véhicules	34'222	35'822	34'892	1'599	4.7%	929	2.7%
Frais de bâtiments et installations fixes	24'589	24'159	24'474	-430	-1.8%	-315	-1.3%
Sous-traitance de transport	63'052	62'874	60'048	-178	-0.3%	2'825	4.7%
Charges d'exploitation diverses	31'527	29'034	27'573	-2'493	-7.9%	1'460	5.3%
Dotations aux amortissements	62'185	60'717	61'180	-1'469	-2.4%	-464	-0.8%
Pertes sur constats et débiteurs	2'382	5'176	2'152	2'794	117%	3'023	140.5%
Total des charges d'exploitation	491'029	489'212	477'963	-1'817	-0.4%	11'249	2.4%
% des produits	100%	97%	99%				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	833	13'571	6'426	12'738	1528.7%	7'145	111.2%
Produits financiers	749	1'721	2'174	973	129.9%	-453	-20.8%
Charges financières	13'108	15'113	15'524	2'005	15.3%	-412	-2.7%
Résultat financier	-12'359	-13'392	-13'351	-1'032	-8.4%	-41	-0.3%
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	0	-258	56	-258		-315	-559.7%
RÉSULTAT NET (+EXCEDENT)	-11'526	-79	-6'869	11'447	99.3%	6'790	98.8%
Total des produits	492'611	504'246	486'618	11'635	2.4%	17'627	3.6%
Total des charges	504'137	504'325	493'487	188	0.0%	10'838	2.2%

REPARTITION DES PRODUITS EN %

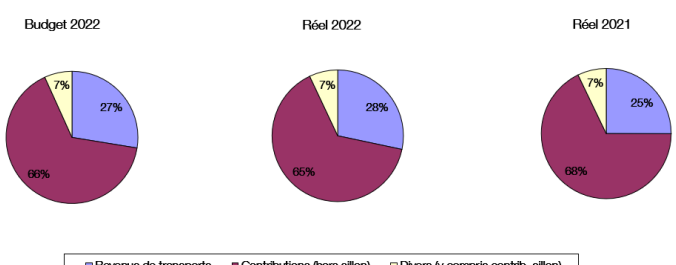

REPARTITION DES CHARGES EN %

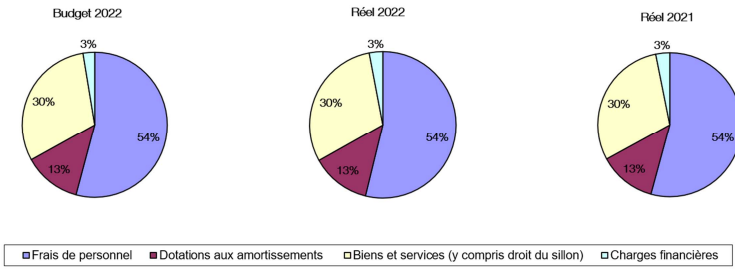

DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES

PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES

DETAIL DES REVENUS DE TRANSPORT
31.12.2022

Produits comptabilisés - part TPG

en milliers CHF	Budget 31.12.2022	Réel 31.12.2022	Réel 31.12.2021	ECARTS Réel vs budget CHF	ECARTS Réel vs budget %	ECARTS Réel 2022 vs réel 2021 CHF	ECARTS Réel 2022 vs réel 2021 %
Billets	39'609	44'357	34'517	4'748	12.0%	9'840	28.5%
dont cartes journalières	5'696	7'607	4'012	1'911	33.6%	3'595	89.6%
Abonnements annuels	45'429	48'025	41'355	2'596	5.7%	6'671	16.1%
Abonnements mensuels	21'257	21'741	19'682	484	2.3%	2'059	10.5%
Abonnements hebdomadaires	221	235	96	14	6.6%	140	145.6%
Autres titres de transports	6'744	7'250	5'904	506	7.5%	1'347	22.8%
Rabais et bonus	-3'489	-4'725	-3'342	-1'236	35.4%	-1'383	41.4%
Total revenus de transports UNIRESO	109'771	116'884	98'211	7'113	6.5%	18'673	19.0%
Revenus de transports LEMAN PASS	11'025	12'475	9'132	1'451	13.2%	3'343	36.6%
Revenus de transports TPG	8'401	7'426	7'414	-975	-11.6%	12	0.2%
Revenus de transports autres	6'600	6'009	7'039	-591	-9.0%	-1'030	-14.6%
TOTAL	135'797	142'795	121'796	6'998	5.2%	20'998	17.2%
Part TPG clé de répartition unireso	69.27%	69.92%	69.19%				

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

DÉSIGNATION en milliers CHF	BUDGET CONSOLIDE 31.12.2022	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2022	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2021	Écarts Réel vs budget CHF	Écarts Réel vs budget %	Écarts Réel 2022 vs réel 2021 CHF	Écarts Réel 2022 vs réel 2021 %
Frais de personnel	273'071	271'432	267'642	-1'640	-0.6%	3'789	1.4%
Frais de véhicules	34'222	35'822	34'892	1'599	4.7%	929	2.7%
Frais de bâtiments et installations fixes	24'589	24'159	24'474	-430	-1.8%	-315	-1.3%
dont droits du sillon et d'usage	16'095	16'119	15'735	25	0.2%	384	2.4%
Sous-traitance de transport	63'052	62'874	60'048	-178	-0.3%	2'825	4.7%
Sous-traitance de transport	43'534	43'427	40'777	-107	-0.2%	2'650	6.5%
Sous-traitance GLCT	19'518	19'446	19'271	-71	-0.4%	175	0.9%
Charges d'exploitation diverses, dont	31'527	29'034	27'573	-2'493	-7.9%	1'460	5.3%
Assurances et franchises	1'993	2'221	2'230	227	11.4%	-10	-0.4%
Etudes et mandats	1'952	1'535	1'296	-417	-21.3%	239	18.4%
Commissions et frais de vente	4'595	4'691	5'078	96	2.1%	-387	-7.6%
Communication et marketing	3'723	3'335	2'894	-388	-10.4%	441	15.2%
Entretien, maintenance, locations	8'949	7'660	7'624	-1'289	-14.4%	35	0.5%
Frais administratifs	3'045	2'992	3'071	-53	-1.7%	-80	-2.6%
Cotisations impôts et taxes	463	677	3'374	-1'140	-246.3%	2'697	-79.9%
Autres charges	6'808	7'278	8'753	470	6.9%	-1'475	-16.9%
Dotations aux amortissements	62'185	60'717	61'180	-1'469	-2.4%	-464	-0.8%
Pertes sur constats et débiteurs	2'382	5'176	2'152	2'794	117.3%	3'023	140.5%
TOTAL	491'029	489'212	477'963	-1'817	-0.4%	11'249	2.4%

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2018-2022

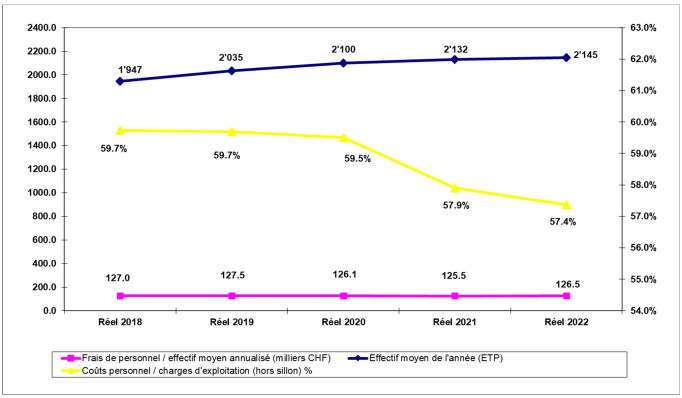

EVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES 2018-2022

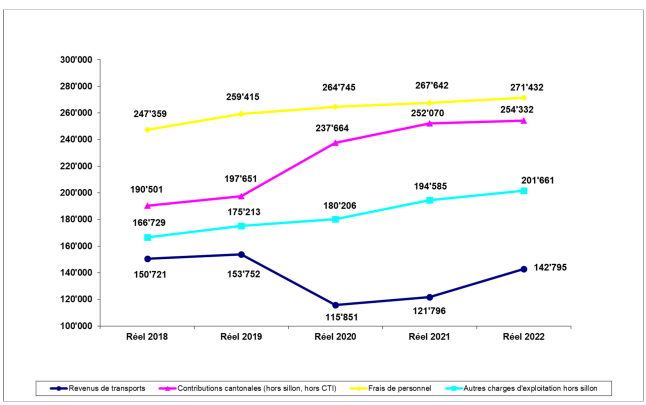

– En milliers CHF

INVESTISSEMENTS ET BILAN

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

En CHF Désignation	Comptabilisé 2020-2022 Consolidé	PFP 2020-2022
Bâtiments	24'151'219	45'990'000
Installations Fixes	1'769'755	12'950'000
Terrains, Bâtiments & Installations Fixes	25'920'974	58'940'000
Bureautique & Mobilier	85'668	150'000
Instal. & Matériel Info & Télécommunication	7'707'811	6'581'000
Outillages, Machines & Installations Autres	655'350	1'100'000
Equipements, Machines & Autres Immobilisations	8'448'829	7'831'000
Autobus	524'165	33'600'000
Trolleybus	25'638'454	23'000'000
Tramways	55'627'502	55'455'000
Equipements Embarqués	13'550'897	16'970'000
Véhicules de Service	1'894'733	2'822'000
Véhicules & leurs équipements	97'235'751	131'847'000
Systèmes d'Informations & Télécommunications	26'457'324	32'610'000
Immobilisations Incorporelles	26'457'324	32'610'000
Investissements PFP (hors En-Chardon)	158'062'879	231'228'000

BILAN ACTIF

En millions CHF	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF		
LIQUIDITES	15.5	12.6
DEBITEURS D'EXPLOITATION	61.3	27.8
STOCKS	22.2	19.9
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	60.5	30.9
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS	159.5	91.1
TERRAINS, BÂTIMENTS INSTALLATIONS FIXES	424.1	418.9
VEHICULES ET LEURS EQUIPEMENTS	399.0	412.0
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	25.7	28.0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	20.6	16.5
TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS EN COURS	9.0	26.0
AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS	44.6	1.7
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	0.7	1.0
ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	2.3	2.4
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	925.8	906.7
TOTAL DE L'ACTIF	1'085.3	997.7

13

BILAN PASSIF

En millions CHF	31.12.2022	31.12.2021
PASSIF		
CREANCIERS D'EXPLOITATION	23.6	22.6
PART A COURT TERME DES PROVISIONS	5.5	6.3
EMPRUNTS ET DETTES A COURT TERME	0.0	3.7
PART A COURT TERME DES DETTES A LONG TERME	115.4	41.1
AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME	49.1	57.6
TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME	193.6	131.4
EMPRUNTS ET DETTES A LONG TERME	656.1	666.3
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES, NET	181.8	148.2
PROVISIONS A LONG TERME	0.2	0.2
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	10.3	12.2
AUTRES ENGAGEMENTS A LONG TERME	3.0	0.1
TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME	851.4	827.1
SOUS-TOTAL DU PASSIF	1'045.0	958.5
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL DE DOTATION	44.0	44.0
FONDS DE RESERVES	-3.6	2.1
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-0.1	-6.9
SOUS-TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	40.3	39.3
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1'085.3	997.7

14

RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS

- COVID-19 : levée des dernières mesures sanitaires fin mars 2022
- UITP Awards : 1er prix «Stratégie des transports publics urbains»
- Electrification de la flotte :
  - Décision d'investir 700 MCHF à l'horizon 2030
  - Lancement de 2 appels d'offres : trams et e-Bus
  - Vote du PL 13059 : subvention d'investissement de 350 MCHF
- Lancement d'une enquête Origine-Destination sous l'égide des tpg
- Publication du nouveau plan de réseau : schéma commun à tous les réseaux de l'arc lémanique

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS

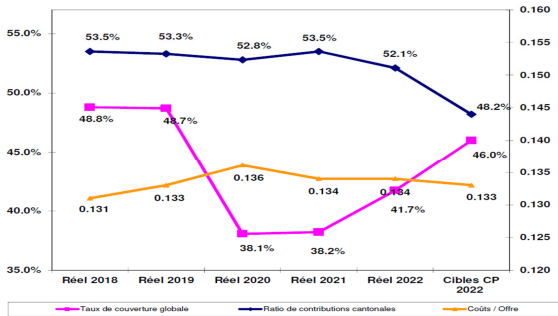

- Taux de couverture globale = produits propres TPG (y compris CTI) / total charges (hors sillon)
- Ratio de contributions cantonales = contributions cantonales (hors CTI, hors sillon) / total produits (hors sillon)
- Coûts / offre = total charges (hors sillon) / total places kilomètres réalisées

NB : Le ratio de contributions cantonales est calculé hors contributions CTI à partir de 2020.

EVOLUTION PLACES ET VOYAGES x KM 2018–2022

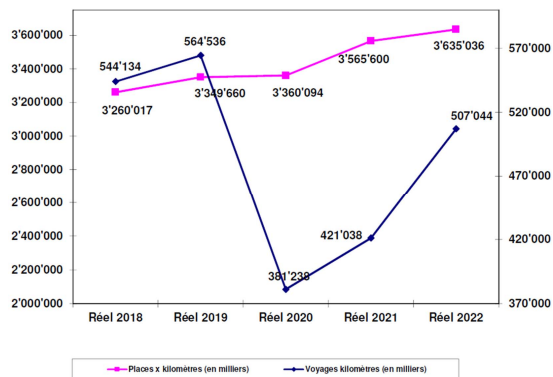

- Places kilomètres totales, y compris France.

Composition des sous-commissions COFIN pour les comptes 2022 – version finale du 3 mai 2023

Politique publique		Commissaires
A	**Autorités et gouvernance**	C. AELLEN / M DE CHASTONAY
B	**Etats-majors et prestations transversales**	Y. ZWEIFEL / M. ANDERSEN
C	**Cohésion sociale**	J. BLONDIN / C. AELLEN
D	**Culture, sport et loisirs**	F. BAERTSCHI / L. SEYDOUX
E	**Environnement, énergie**	R. GOLAY / P. ECKERT
F	**Formation**	D. BARBIER-MULLER / P. ECKERT
G	**Aménagement et logement**	T. WENGER / Y. ZWEIFEL
H	**Sécurité et population**	J. BLONDIN / C. MARTI
I	**Impôts et finances**	T. WENGER / M. ANDERSEN
J	**Justice**	F. BAERTSCHI / L. SEYDOUX
K	**Santé**	C. MARTI / S. FLOREY
L	**Marché du travail et commerce**	R. GOLAY / J. BENE
M	**Mobilité**	J. BENE / M. DE CHASTONAY

ANNEXE 4